

Vivre au mas: archéologie du peuplement dans la châtellenie de Castelnau-Montratier à la fin du Moyen Age.

Florent Hautefeuille

▶ To cite this version:

Florent Hautefeuille. Vivre au mas: archéologie du peuplement dans la châtellenie de Castelnau-Montratier à la fin du Moyen Age.. Archéologie et Préhistoire. Université de Toulouse 2 Le Mirail, 2013. tel-03172739

HAL Id: tel-03172739 https://shs.hal.science/tel-03172739

Submitted on 17 Mar 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Florent Hautefeuille

UMR 5608 TRACES – Terrae Université Toulouse 2







Dossier d'habilitation à diriger des recherches

Volume 1

Vivre au mas : archéologie du peuplement dans la châtellenie de Castelnau-Montratier à la fin du Moyen Age.

soutenu à l'Université de Toulouse II le Mirail le 11 décembre 2013 Jury :

Laurent Schneider, DR Archéologie médiévale CNRS UMR 7298 - LA3M (rapporteur) Cécile Treffort, professeur d'Histoire médiévale – Université de Poitiers (rapporteur) Nelly Pousthomis, Professeur d'Histoire de l'Art et d'Archéologie, UMR 6508 TRACES, Université de Toulouse 2 (rapporteur)

Luis To Figueras, Professeur d'Histoire médiévale, Universitat de Girona (Espagne) Ted Gragson, Professeur d'Anthropologie, University of Georgia (USA) Jean Loup Abbé, Professeur d'Histoire médiévale, UMR 5136 FRAMESPA, Université Toulouse 2

Sommaire

Sommaire	3
Remerciements	5
1 Introduction	6
1.1 Archéologie et Histoire	
1.2 Sources	
1.2.1 Les sources archéologiques	16
1.2.2 Les sources architecturales	17
1.2.3 Les sources écrites	18
1.3 Cadres et objectifs	19
1.3.1 Présentation géographique	19
1.3.2 - Les cadres politiques et administratifs : paroisses et juridictions	28
1.3.2.1 - Cadres religieux	
1.3.2.2 Cadres civils	32
1.3.2.2.1 La situation pré-féodale	
1.3.2.2.2 Construction d'un territoire : aux origines de la châtellenie	
1.3.2.2.3 Les fluctuations du XIIIe siècle	
1.3.2.2.4 La châtellenie de la charte de 1291	
1.3.2.2.5 Aux origines des communes : les taillables	
2 - Observatoire du peuplement : la trame d'habitat dispersé	53
2.1 – Habitat dispersé et archéologie préventive	
2.1.1 – Bilan des travaux récents	
2.1.2 Quelques éléments d'explication	
2.1.3 – Où sont les paysans du Haut Moyen Age?	
2.2 – L'habitat dispersé : une matrice déjà présente depuis l'Antiquité	
2.2.1 Une forte pression anthropique dès l'Antiquité	
2.2.1.1 Les villae : proto mas ou grands domaines	
2.2.1.2 Flaugnac un oppidum de l'antiquité tardive	
2.2.2.1 Le poids des mots	
2.2.2.2 La villae à l'épreuve des faits	
2.2.3 Questions sur le mas	
2.3 Bordes, mas et capmas à Castelnau à la fin du Moyen Age	
2.3.1 Essai de catégorisation formelle	
2.3.2 Le mas construit	
2.3.2.1 La trame des mas : l'exemple de la paroisse de Boisse	111
2.3.2.2 Les moulins	
2.3.2.3 Les autres éléments constitutifs du mas	
2.3.3 Le mas au cœur de son finage	146
2.3.3.1 Répartition de types d'exploitation des terres	
2.3.3.2 L'exemple du mas de Meaux	
2.4 Maurélis : approche archéologique d'une borde de la fin du Moye-Age	159
2.4.1 Description	161
2.4.2 Interprétation	168
2.5 Le mas vécu : le cas du mas de Lafigayrède	
2.5.1 Le livre de raison des Guitard	
2.5.2 La famille Guitard : étendue d'un réseau	
3 L'habitat intercalaire : les dynamiques d'interactions avec les mas	
3.1 – Retour sur une anomalie : le village	184

3.	.2 Les différentes formes d'habitat intercalaire	187
3.	2.1 Les villages : essai de catégorisation	187
3.	.2.2 Les villages : quels villages ?	195
	3.2.2.1 Castelnau	195
	3.2.2.1.1 Aux origines du bourg	199
	3.2.2.1.2 La « ville neuve »	
	3.2.2.1.3 Le bourg de la fin du Moyen-Age	
	3.2.2.2 Saint-Aureil	
	3.2.2.2.1 Les origines	
	3.2.2.2.2 Le castrum	
	3.2.2.3 Les autres villages de la juridiction	
	3.2.2.3.1 A l'origine il y eut	
0	3.2.2.3.2 Volatilité des autres éléments discriminants	
٠.	2.3 Les maisons fortes et les forts	
٠.	2.4 L'encadrement religieux	
4	r room or roo al rammique or	
4.		
4.	- 1 100 m o 1 10	
4.	.3 - De l'impact de la désertion d'un village sur l'organisation de l'espace agraire	288
Conclu	ısion	305
Annex	e 1 - Inventaire des sites médiévaux de la paroisse de Boisse	310
Annex	e 2 - Etude archéologique de la borde de Maurélis	348
	ntroduction	
	es espaces bâtis	
20	Le bâtiment principal (ES 2 et 3)	
Le	es annexes	
	rganisation interne des espaces	
	hasage	
	lise en perspective historique	
	graphie	
`	•	
source	es éditées	412
Table (des figuresdes	414

Remerciements

Au terme d'un été studieux, je livre ici un volume de données et de réflexions qui est le reflet d'un parcours de chercheur, passionné par sa discipline et par les gens qui l'animent. Ce parcours n'a cependant de sens que parce qu'il s'inscrit dans un mouvement collectif de recherche. Il n'a été rendu possible que par la bonne volonté d'une famille qui a du endurer fouilles estivales, week-ends tronqués et visites touristiques ciblées. Je tenais donc à rendre un hommage appuyé à Cécile, Emile, Rachel et Octave, et à travers eux à tous les enfants et conjoints de chercheurs, en espérant que la future génération s'épanouira autant dans la découverte du Monde. Je remercie également Michèle pour la relecture fine du dossier.

Je voulais également rendre hommage à tous les collègues chercheurs, enseignants chercheurs, administratifs dont j'ai pu croiser le parcours depuis une quinzaine d'années. Que ce soit à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour avec Véronique, François, Rosa, Jean Pierre, Georges, Monique, François, Laurent, Brahim, Dolorès ou Pascal ou à Toulouse où la liste des gens passionnant et passionnés serait trop longue à établir, il me semble essentiel de souligner combien la fabrique d'un chercheur ne peut se concevoir que dans le frottement et l'échange. Ces frottements et ces échanges constituent la richesse d'un laboratoire comme TRACES caractérisé par un très fort dynamisme et l'arrivée régulière de jeunes collègues. C'est ce brassage qui forme l'essence même du projet Terrae mis en place à mon arrivée à Toulouse en 2005-2006 et qui a constitué le creuset de mes recherches depuis lors. Je dois également souligner la chance de travailler dans un grand centre universitaire où les échanges interdisciplinaires mais aussi les relations internationales sont facilités par la variété des structures de recherche. La construction de ce parcours doit également beaucoup à des mathématiciens, des roboticiens, des géographes...

Enfin, je finirai ces remerciements en rappelant que la genèse de ce projet a pris racine dans un environnement familial et scolaire lointain qui reste toujours gravé dans ma mémoire. Merci donc à mes parents Elisabeth et Fréderic, à mon grand-père Charles qui, du haut de ses 100 ans aurait sans doute été passionné par mes histoire de mas et d'archéodrone. Merci aussi mes maitres Pelissier, Rigal, Salvage, Baux, Cérizier, Labal et Berthe. Instituteur ou professeur d'Université, une partie de ce travail leur est dédié. J'achèverai cette liste forcément incomplète par un merci tout particulier à Nelly Pousthomis et à Jean Loup Abbé pour leur soutien dans cette entreprise et pour tout le travail d'animation de la recherche dont j'ai pu profiter depuis de nombreuses années.

1 Introduction

Castelnau-Montratier est un petit village endormi situé au sud du département du Lot. Caractérisé par une très grande place à couvert qui a permis à ses édiles de le promouvoir au rang de bastide, il est surtout remarquable par une assez grande banalité. On retrouverait des villages semblables dans une part importante du sud-ouest de la France. Etudier un tel secteur sous l'angle du peuplement ne présente un intérêt que parce qu'il offre justement cette banalité. Cette étude se veut donc et une analyse micro historique d'un petit espace au Moyen Age, et un laboratoire destiné à tester des approches originales en terme de croisements de sources et de méthodes de travail. L'objectif est évidemment de proposer des schémas évolutifs de l'organisation des peuplements médiévaux qui dépassent le cadre strict de la chatellenie objet de l'étude.

1.1 Archéologie et Histoire

Le colloque de 2006 sur le bilan de trente ans d'archéologie médiévale en France¹ a permis de mettre en avant le dynamisme d'une recherche encore très jeune. Elle montre aussi une évolution structurelle dans la manière d'appréhender le fait archéologique. La première génération des archéologues médiévistes, Michel De Bouard, Jean-Marie Pesez ou Gabrielle Démians d'Archimbaud avaient une formation classique d'historiens. Ils ont basculé vers une terra incognita méthodologique en s'appuyant sur leurs propres acquis heuristiques. L'arrivée d'une nouvelle génération de chercheurs dans les années 1980, et la multiplication des données disponibles grâce au développement de l'archéologie préventive a entrainé une forte évolution des questionnements et des méthodes mises en œuvre. Il suffit de comparer les récents manuels d'archéologie médiévale² avec le manuel de Michel de Bouard³ pour constater que si les méthodes de l'archéologie médiévale ont fortement évolué, ce sont les questionnements qui ont subi le plus grand bouleversement. L'approche historique de l'archéologie était encore largement dominante

¹ J. CHAPELOT, J.-M. POISSON, *Trente ans d'archéologie médiévale en France un bilan pour un avenir*, Caen, 2010.

² J. Burnouf, Archéologie médiévale en France: Le second Moyen Age, 2007; I. CATTEDDU, Archéologie médiévale en France le premier Moyen Âge (Ve-XIe siècle) (Archéologies de la France), Paris, 2009.

³ M. DE BOÜARD, Manuel d'archéologie médiévale: de la fouille à l'histoire, 1975.

en 1975. Les chapitres sur les fortifications féodales, bien que fortement influencés par l'école des Annales, répondaient avant tout à un questionnement d'historiens de la société. Il occupait 55 pages du manuel. La thématique est devenue anecdotique dans les manuels récents⁴. Il en est de même de la naissance du phénomène villageois. Très présent dans les questionnements des années 1970 et 1980⁵, le basculement vers une plus forte autonomisation de la spécialité est sans doute lié à la mise à disposition d'une masse de données nouvelles issues des fouilles préventives⁶. Il a débouché sur le développement de thèmes de recherche nouveaux tels que la production artisanale, ou la ville du haut Moyen Age, mais elle a surtout permis d'ancrer les données archéologiques dans un contexte environnemental large. Comme le souligne Jean Chapelot⁷, la contrainte inhérente à l'archéologie préventive n'a pas permis d'exploiter correctement ces masses de données et nombres de sites ne sont connus que par des rapports souvent très complets, mais difficilement accessibles. Cette évolution très marquée en France du fait de l'importance de l'archéologie préventive n'est pas commune à l'ensemble des pays occidentaux. Les anglo-saxons et plus particulièrement les Etats-Unis ont mieux intégré les deux dimensions historiques et archéologiques. Le découpage artificiel des grandes périodes est fortement accentué en France par le jeu des sections du CNU et des commissions du CNRS. Il n'a pas permis de développer une archéologie historique au sens où il peut s'entendre outre atlantique. La revue américaine Historical Archaeology n'a pas d'équivalent français, et les réflexions sur les nécessaires croisements de questionnements et de données entre historiens et archéologues se font plus souvent sous la forme de polémiques⁸ que de réelles discussions transversales. Même une revue récente et dynamique comme Histoire et Société Rurale ne publie que très rarement de l'archéologie. La revue RAMAGE⁹, publiée entre 1982 et 2002, a eu pour ambition de jouer ce rôle. Mais dès le n° 5, l'archéologie sédimentaire y a été remplacée par de l'histoire de l'art ou de l'ethnologie. Le développement en Europe d'une archéologie des périodes moderne et contemporaine constitue cependant une évolution notable. Si la Society for Post-Medieval Archaeology publie depuis 1967 des articles très nombreux sur le sujet, la revue allemande Historische Archäologie¹⁰ n'est apparue que depuis 2009. Elle publie des travaux sur l'époque récente, y compris la seconde guerre mondiale.

⁴ Burnouf 2007 ; J. Burnouf et al., Manuel d'archéologie médiévale et moderne, 2e édition, 2012.

⁵ J. Chapelot, R. Fossier, *Le village et la maison au Moyen Age*, 1980; M.-G. Colin, *La maison du castrum de la bordure méridionale du Massif Central : XIe-XVIIe siècles*, 1996.

⁶ Voir sur ce point le chapitre introductif du récent colloque de Vincennes (CHAPELOT, POISSON 2010.) et l'analyse critique que fait Jean Chapelot (J. CHAPELOT, « Retour critique sur l'évolution de l'archéologie médiévale depuis dix ans », *Atelier Cent. Rech. Hist.*, 06, 2010.

⁷ CHAPELOT 2010, p. 173.

⁸ A. Guerreau, L'avenir d'un passé incertain : Quelle histoire du moyen âge au XXIe siècle ?, 2001.

⁹ Revue d'Archéologie Moderne et d'Archéologie Générale, publiée par les Presses Universitaires de la Sorbonne.

¹⁰ http://www.histarch.uni-kiel.de/

Les articles publiés dans ces revues montrent cependant que le risque existe de reproduire les biais de l'archéologie médiévale pour les époques plus récentes. Doit-on faire de l'archéologie historique ou de l'archéologie des temps historiques ? A vouloir sans cesse affirmer la spécificité méthodologique de l'archéologie, la communauté des chercheurs a abouti à un fort cloisonnement dans les supports de publication. Le bilan dressé récemment par Paul Courtney sur l'archéologie post-médiévale en Europe¹¹ vaut également pour les derniers siècles du Moyen Age, ce « second Moyen Age » pour reprendre les termes de Joëlle Burnouf¹². Le croisement des sources constitue évidemment un enjeu majeur pour les périodes très récentes. Les nombreux travaux épistémologiques publiés dans Historical Archaeology le démontrent¹³. La publication en 2007 d'un dossier consacré à l'interdisciplinarité fait apparaître une plus forte intégration des différentes approches¹⁴. La situation administrative française des structures de formation en archéologie¹⁵, entre velléité d'autonomie et rattachement fréquent à des départements d'histoire ou d'histoire de l'art, s'oppose assez largement à une situation américaine où l'archéologie est généralement incluse dans un vaste département d'anthropologie humaine. Par ailleurs, on doit constater que, de manière étonnante, il n'existe guère de périodiques d'ampleur nationale avec une vocation interdisciplinaire entre histoire et archéologie. Même une revue à vocation interdisciplinaire comme le Journal of Interdisciplinary History publie très peu de travaux d'archéologie. Les liens se font plutôt avec les sciences dures ou la sociologie. En France, la forte synergie pouvant exister chez les préhistoriens entre approches archéologiques, anthropologiques et ethnologiques ne se retrouve pas pour les époques plus récentes. L'archéologie préhistorique ne s'est pas construite contre l'anthropologie, mais en étroite collaboration avec elle. La très faible représentation des archéologues médiévistes au sein des structures matricielles de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNU¹⁶, mais aussi SHMESP¹⁷) renforce encore ce clivage. Comme le montrent les bilans des CIRA récemment publiés, l'archéologie médiévale représente entre 30

¹¹ P. COURTNEY, « The current state and future prospects of therory in european post-medieval archaeology », *International Handbook of Historical Archaeology*, 2009, p. 169-189. Cet article fournit une très riche bibliographie sur le sujet. Voir aussi dans le même volume B.J. LITTLE, « Family resemblances : a brief overview of history, anthropology, and historical archaeology in the United States », *International Handbook of Historical Archaeology*, 2009, p. 363-381.

¹² Burnouf 2007.

 $^{^{\}rm 13}$ C.E. Cleland, « Historical Archaeology Adrift ? », Hist. Archaeol., 35, 2001, p. 1-8.

¹⁴ Le volume 41 de 2007 de la revue consacre un dossier complet à l'approche interdisciplinaire entre archéologie, géographie et histoire.

¹⁵ I. Cartron, L. Bourgeois, « Archéologie et histoire du Moyen Age en France : du dialogue entre disciplines aux pratiques universitaires », Être historien du Moyen Âge au XXIe siècle: XXXVIIIe Congrès de la SHMESP (Cergy-Pontoise, Évry, Marne-la-Vallée, Saint-Quentin-en-Yvelines, juin 2007), 2008, p. 133-148.

¹⁶ Conseil National des Universités.

¹⁷ Société des Historiens Médiévistes de l'Enseignement Supérieur Public.

et 40 % des découvertes en archéologie préventive en France métropolitaine. Or dans les Universités, les archéologues médiévistes sont peu nombreux. La cartographie des enseignements et des enseignants par Luc Bourgeois et Isabelle Cartron¹⁸ est sur ce point significative. Face aux centaines de sites médiévaux fouillés depuis la fin des années 1980, l'Université, le CNRS et l'EHESS ne regroupent guère que 30 ou 40 chercheurs susceptibles de valoriser directement ces découvertes.

Face à un bilan mitigé, l'objectif de ce travail est de proposer des pistes de réflexion sur la manière de développer des intersections entre disciplines, essentiellement histoire et archéologie, en s'appuyant sur des approches croisées, mais aussi sur des questionnements communs. Pour cela, il n'était pas envisageable de travailler à une trop petite échelle. J'ai donc souhaité pouvoir ancrer toute réflexion dans l'environnement physique des hommes qui seront les acteurs de cet ouvrage. C'est dans cette optique qu'au début des années 2000, j'ai mis en place une série de recherches sur un petit territoire qui répondait à une triple contrainte :

- Disposer d'un corpus documentaire écrit très important. Comme je viens de le souligner, je souhaitais appliquer à la fin du Moyen Age des croisements de données généralement associées à cette archéologie historique chère aux anglo-saxons. La personnalisation des artefacts archéologiques est rendue possible pour les époques récentes par de riches dossiers documentaires et même dans des cas extrêmes par des enquêtes orales. Si l'enquête orale n'a guère de sens pour le Moyen Age, un corpus de texte permet d'envisager à partir du milieu du XIII^e siècle et de l'apparition du notariat public, une approche prosoprographique, y compris pour des populations de ruraux. Une des briques fondamentales de ce travail devait être l'individu, nommé, caractérisé aussi bien par les traces écrites qu'il a pu laisser que par les vestiges archéologiques qu'il a générés.
- La seconde contrainte était de pouvoir disposer d'un dossier archéologique solide. Il fallait pour cela définir un espace réduit susceptible d'avoir conservé des vestiges enfouis importants et techniquement exploitables. Ce volet de l'enquête s'est traduit par une série d'opérations de terrain qui se sont échelonnées au cours de la dernière décennie.
- La troisième contrainte était de pouvoir s'appuyer non seulement sur des données issues d'une approche sédimentaire, mais de pouvoir également disposer de vestiges archéologiques en élévation encore bien conservés.

Le croisement de ces trois facteurs a permis de faire ressortir une petite région située à la limite des départements actuels du Tarn-et-Garonne et du Lot. Il s'agit d'une entité spatiale recouvrant une châtellenie d'assez grande dimension, la châtellenie de Castelnau-Montratier.

-

¹⁸CARTRON, BOURGEOIS 2008.

Celle-ci est donc devenue à partir de 2001 une zone laboratoire où j'ai concentré une part importante de mon activité de recherche.

La construction de cet ouvrage s'est donc appuyée sur cette première contrainte documentaire. Le questionnement qui sera développé et les méthodes mises en œuvres pour y répondre ne peuvent pas s'envisager dans un environnement où les données ne suivraient pas. Cette convergence des sources n'est pas si exceptionnelle qu'il n'y paraît. Si la présence de sources abondantes pour les derniers siècles du Moyen Age est relativement classique dans l'aire toulousaine¹⁹, la particularité du secteur étudié est de pouvoir s'appuyer sur un corpus important dès le milieu du XIII^e siècle. En revanche, les sources écrites se sont avérées relativement moins riches avant cette date, du fait de l'éloignement des grandes abbayes et de la disparition des archives épiscopales de Cahors.

Une fois défini l'espace de travail, la construction de la recherche s'est faite à travers la mise en œuvre d'une série d'opérations collectives qu'il convient de rappeler. Si le rédacteur final est un, la construction de l'information et des outils de traitement de ces dernières résulte d'une logique collective qu'il est indispensable de préciser ici. La partie strictement archéologique s'est déroulée entre 2001 et 2008, à travers huit campagnes de terrain qui ont permis de réaliser des fouilles sur trois sites du nord de la châtellenie, Flaugnac, La Graulière, et Maurélis. Flaugnac a été l'objet de trois campagnes de fouilles programmées en 2001, 2002 et 2003. La Graulière a été fouillé en 2003 et 2004 et Maurélis en 2004, 2006, 2007 et 2008. De plus, plusieurs opérations de relevés et d'archéologie du bâti ont été réalisées souvent avec l'aide d'étudiants en master de l'Université de Toulouse 2. Ceci a permis de compléter les données issues des fouilles sédimentaires, et d'élargir le corpus en travaillant sur des sites impossibles à fouiller comme le petit village de Saint-Aureil ou le bourg de Castelnau. Par ailleurs, plusieurs programmes de recherches thématiques interdisciplinaires sont venus compléter le dispositif. Il s'agit de deux projets soutenus par l'ANR et d'un projet européen. La première ANR, GRAPHCOMP, dirigée par un mathématicien, Bertrand Jouve, entre 2006 et 2009 avait pour objectif de mettre en place des outils d'analyse des relations sociales en milieu rural à la fin du Moyen Age. Il s'est directement appuyé sur le corpus de sources écrites disponibles dans l'espace de la châtellenie de Castelnau²⁰. La seconde, MODELESPACE (2009-2012), a permis de développer sous ma responsabilité des méthodes de traitement des sources fiscales prérévolutionnaires, terrier et

¹⁹ On peut citer à titre d'exemple les secteurs de Bruniquel/Penne, à la limite du Tarn-et-Garonne et du Tarn, et de Cornebarrieu/Bressols, autour des prolongements du *vicus* antique de *Fines*, entre Toulouse et Montauban.

²⁰ http://graphcomp.univ-tlse2.fr/

compoix, en vue d'étudier les dynamiques spatiales et sociales²¹. Castelnau et son territoire ont constitué un des chantiers du projet. Ces deux projets ont bénéficié d'un financement important et d'une dynamique de groupe autour d'une quinzaine d'intervenants répartis dans des UMR d'histoire, d'archéologie, de géomatique, de mathématiques et d'informatique, à Toulouse, Nantes et Tours. Un troisième programme autour des drones archéologiques²², a également pu être déployé dans le cadre de prospections et de modélisations de sites existants.

Ce travail a pour finalité de réaliser la synthèse de ces différents programmes, tous reliés par l'unité de lieu et par un questionnement commun autour des dynamiques de peuplement et d'organisation sociale. A partir d'une approche classique sur l'identification et la qualification des centres de peuplement, j'ai tenté de mettre en avant la forte intégration de ces sites à des réseaux.

Réseaux physiques. Chaque site est évidemment fortement connecté à un terroir et interagit constamment avec lui. Il était intéressant d'essayer de mettre en perspective l'évolution des sites d'habitat avec celle des finages. L'interaction se mesure également entre les pôles de peuplement eux-mêmes. La mise en œuvre d'un projet global a ainsi permis de pouvoir étudier un processus de désertion de village en décentrant le point de vue et en tentant de mesurer l'impact sur les pôles de peuplement voisins et sur l'organisation des espaces agraires. L'objectif n'était pas de refaire une fouille exhaustive de village déserté dans la tradition des Rougiers, Essertines et autre Durfort. Malgré l'étroitesse des sondages ouverts, il a été possible de caractériser les sites étudiés. Le croisement avec les autres sources a permis d'articuler les dynamiques observées avec celles de l'environnement proche ou plus lointain. Le dépassement du débat parfois très virulent entre une vision historicisante de l'habitat et une vision plus archéologique ²³ constitue probablement un des enjeux de l'archéologie médiévale des années à venir.

L'identification quasi individuelle des sites fouillés et leur rapprochement avec des personnages ou des familles par ailleurs bien connus. Cela a permis d'envisager des études sur les individus pris dans les réseaux sociaux, en s'appuyant sur une alternance d'exempla classiques et sur des tentatives de modélisations plus globales de l'organisation sociale qui peut ressortir des

²¹ http://modele-espace.univ-tlse2.fr

²²Projet Archéodrone: http://blogs.univ-tlse2.fr/archeodrone/author/archeodrone/

²³ Débat initié par Jean Marie Pesez en 1971 (J.-M. PESEZ, « Le village médiéval », *Archéologie Médiévale*, 1, 1971, p. 307–323.), très largement repris depuis l'article d'E. Zadora-Rio (E. ZADORA-RIO, « Le village des historiens et le village des archéologues », *Campagnes médiévales. L'homme et son espace. Etudes offertes à Robert Fossier*, Paris, 1995, p. 145-153.). Voir également la récente publication du colloque de Louvain (J.-M. YANTE, *Autour du « village »: établissements humains, finages et communautés rurales entre Seine et Rhin (IVe - XIIIe siècles) : actes du colloque international de Louvain-la-Neuve, 16 - 17 mai 2003, 2010.), et plus particulièrement l'article de Paul Van Ossel.*

données. Un des enjeux sera évidemment de pouvoir mettre en résonance les constructions de modèles dynamiques de l'organisation sociale avec les observations archéologiques.

L'intérêt de travailler à cette échelle a déjà été montré par Claude Reynaud pour la Vaunage et le secteur de Lunel²⁴. Il ressort également des travaux plus historiques de Samuel Leturq²⁵ou de Juliette Dumazy²⁶. Cette démarche s'inscrit assurément dans la tradition de microstoria italienne de Giovanni Levi²⁷ et de Jacques Revel²⁸.

La possibilité de pénétrer dans l'intimité de la vie quotidienne des gens ne peut pas s'envisager en dehors de cet effet de loupe que constitue une zone atelier. La finalité d'un tel travail est pourtant bien d'arriver à comprendre des phénomènes généraux sur le fonctionnement des sociétés médiévales. C'est pourquoi mon discours alternera entre des passages très descriptifs (en particulier sur les parties strictement archéologiques) et des passages synthétiques qui permettront des mises en perspectives plus larges.

Un des apports récents de l'historiographie archéologique est d'avoir largement étendu le champ d'étude en sortant des limites des murs de village pour pénétrer dans les espaces dits intercalaires. Ces travaux résultent là aussi en grande partie de la richesse des données issues de l'archéologie préventive. Le nombre de fouilles sur des habitats non groupés est considérable. Le bilan établi pour le nord de la France par Edith Peytremann dans sa thèse²⁹, puis repris plus récemment dans le colloque sur les trente ans d'archéologie médiévale en France est spectaculaire. Alors qu'en 1980 Robert Fossier et Jean Chapelot devaient s'appuyer presque exclusivement sur des exemples anglo-saxons pour décrire l'habitat dispersé du haut Moyen Age, Edith Peytreman a recensé plus de 450 sites repérés et au moins partiellement fouillés sur le Nord de la France. Cette profusion de données ne reflète cependant pas une situation homogène. Dans le même volume, une synthèse concernant le Sud-ouest de la France ne fait apparaître qu'une quarantaine de sites³⁰. Or en considérant que le secteur pris en compte dans ce second article ne représente que la moitié de la surface considérée dans le premier, on ne peut que constater que

_

²⁴ C. RAYNAUD, Archéologie d'un village languedocien Lunel-Viel (Hérault) du Ier au XVIIIe siècle (Monographies d'archéologie méditerranéenne, 22), Lattes, 2007.

²⁵ S. Leturco, *Un village, la terre et ses hommes : Toury en Beauce,* 2007.

²⁶ J. DUMASY, Le feu et le lieu : La baronnie de Sévérac-le-Château à la fin du Moyen Age, 2011.

²⁷ G. LEVI, J. REVEL, *Le pouvoir au village*, [Paris], 1989.

²⁸ J. REVEL, E. DES HAUTES ETUDES EN SCIENCES SOCIALES, *Jeux d'échelles: la micro-analyse à l'expérience*, 1996.

²⁹ E. PEYTREMANN, C. LORREN *Archéologie de l'habitat rural dans le nord de la France du IVe au XIIe siècle*, soutenue à l'AFAM, 2003.

³⁰ P. Conte, L. Fau, F. Hautefeuille, « L'habitat dispersé dans le sud-ouest de la France médiévale (Xe-XVIIe siècles) », Trente ans d'archéologie médiévale en France: Un bilan pour un avenir. IXe Congrès international de la Société d'archéologie médiévale (Vincennes, 16-18 juin 2006). Ed. Jean CHAPELOT, Caen, 2010, p. 163-178.

les sites découverts dans le sud-ouest ne représentent en terme de densité que moins de 20 % de ceux qui ont été découverts dans le nord de la France. En outre la majorité d'entre eux découlent de fouilles programmées et se rattachent plutôt au Moyen Age central ou tardif. En réalité, et malgré une activité en archéologie préventive comparable au reste de la France, l'habitat du haut Moyen Age demeure beaucoup plus mal connu dans le sud-ouest que dans le nord, et plus particulièrement le nord-est de la France. Par ailleurs le renouvellement considérable des données a permis de relancer des débats parfois très vifs sur la question du village, de sa définition, de la chronologie de sa mis en place et de son articulation par rapport aux terroirs qui lui sont liés. Plusieurs colloques récents ont largement remis en cause les principes édictés essentiellement par Robert Fossier 31, générant une opposition frontale quelque peu stérile entre thèses « historicisantes » et thèses « archéologicisantes », se faisant quelque peu les échos tant dans la forme que sur le fond des débats entre mutationnistes et anti-mutationnistes³². Mon objectif n'est pas de me placer dans ces perspectives mais d'essayer d'analyser l'évolution des organisations sociales du peuplement en ne cherchant pas à me focaliser sur la naissance du village. Le terme même de village sera utilisé de manière assez large, mais je m'efforcerai de définir le vocabulaire de manière à éviter les confusions qui alimentent artificiellement les débats.

Par ailleurs, un des enjeux importants de l'archéologie médiévale actuelle est sans doute de comprendre ces disparités régionales très fortes. Pour cela, l'approche par la micro histoire semble indispensable. C'est la seule qui permettra de comprendre très finement le processus de genèse, mais peut-être surtout celui des continuités et des discontinuités dans l'organisation du peuplement sur le temps long. L'ambition de ce travail est donc d'entrevoir par ce type de fenêtre les mécanismes qui conduisent à de si importantes disparités dans les corpus de données archéologiques à l'échelle nationale voire internationale. Quelles sont les pulsations du peuplement et comment ces pulsations peuvent être mises en perspective de l'évolution de la société dans ses rouages économiques, juridiques ou politiques ?

Si le cœur de l'étude porte sur un secteur géographique limité, ce travail n'a de sens que par une mise en perspective permanente avec les données régionales et nationales. Il implique donc un constant jeu d'échelles. Comme le souligne Jean Chapelot³³, la notion de site a considérablement évolué et les outils technico-administratifs³⁴ actuels sont souvent en retard sur l'évolution des concepts.

³¹ Yante 2010; Chapelot, Poisson 2010.

³² C. LAURENSON-RAUZAS, « Le débat sur la « mutation féodale » : état de la question », *Europe around the year 1000,* 2001, p. 11-40.

³³CHAPELOT 2010.

³⁴ Je pense en particulier aux BDD Patriarche dont la réforme est sans doute indispensable.

On peut identifier au moins cinq focales principales. La première constitue la brique de base de tout raisonnement archéologique. Il s'agit du site, objet ou non d'une fouille. Même si la définition du site pose évidemment problème, je retiendrai une acception classique d'ensemble de vestiges matériels ou non³⁵ cohérents entre eux dans l'espace et le temps et traduisant la présence et l'activité d'un groupe d'individus. En l'occurrence, il peut s'agir ici d'un site d'habitat caractérisé par des parcelles bâties (village, mas), mais aussi d'un point de fixation du pouvoir (château, fourche patibulaire...), d'un centre religieux (église, cimetière...), d'une zone d'activité économique (moulin, forge, carrière...) ou d'un élément d'aménagement de l'espace (chemin, pont...). Certains des sites étudiés seront présentés en détails dans ce travail, au risque de provoquer des déséquilibres dans l'économie générale du volume.

Le second niveau de focale est le finage, c'est-à-dire l'espace de vie d'une communauté humaine. Il s'agit ici de pouvoir prendre en compte les territoires intermédiaires entre les sites définis dans le point 1 mais ne correspondant pas aux cadres administratifs classiques (juridictions, paroisses). L'échelle d'observation se limite à l'espace vécu par les individus qui occupent les sites. Il peut s'agir de l'espace agricole d'un mas, du finage d'un village, de l'espace social³⁶ d'une famille ou d'un groupe d'individus. Ce niveau d'information ne sera utilisé que lorsque les données disponibles permettront d'avoir une vision très fine des modes d'occupation. Ce niveau informatif est relativement délaissé par les approches strictement archéologiques qui peinent à le délimiter et donc à l'appréhender. Des récents travaux montrent pourtant l'importance de l'étude de ces espaces intermédiaires³⁷. Un des enjeux du présent travail sera de croiser les différentes approches méthodologiques permettant de raisonner en intégrant les données de ce niveau d'analyse. C'est en particulier l'objet de l'ANR Graphcomp³⁸ sur laquelle je reviendrai plus loin.

Le troisième niveau d'analyse est celui des cadres administratifs du quotidien. Plus faciles à percevoir, ils forment les cadres classiques de l'analyse des données. Si la commune post révolutionnaire peut parfois s'avérer opérante, c'est plus souvent le cadre religieux de la paroisse, ou celui du taillable que nous retiendrons. En effet, contrairement à un schéma classique trop

³⁵ Il peut également s'agir de simples mentions écrites localisées mais dont aucune trace physique n'a pu être identifiée.

³⁶ "Espace social" est à considérer non pas au sens défini par P. Bourdieu, (P. BOURDIEU, *La distinction critique sociale du jugement (Le sens commun*), Paris, 1979.) mais comme l'espace géographique dans lequel se confine la quasi totalité des relations sociales animant le groupe.

³⁷ N. Poirier *Un espace rural à la loupe paysage, peuplement et territoires en Berry de la préhistoire à nos jours,* Presses universitaires François-Rabelais, 2010.RAYNAUD 2007.

³⁸ http://graphcomp.univ-tlse2.fr/

communément admis³⁹, les contours des territoires communaux actuels ne reprennent qu'à la marge ceux des paroisses médiévales et modernes.

Le quatrième niveau d'analyse est celui de la zone d'étude. Il correspond à l'espace d'une châtellenie, soit le territoire défini dans le premier chapitre. Cette zone d'environ 175 km² n'a cependant pas été étudiée de manière homogène. Le nord est globalement mieux couvert par la documentation écrite et par la documentation archéologique. Pour la compréhension et la logique d'ensemble du travail, il conviendra cependant de régulièrement resituer les observations dans ce périmètre spatial. Nous verrons que cette aire présente en outre l'avantage de recouvrir assez bien l'espace social large des habitants que nous croiserons.

Enfin, le cinquième niveau d'analyse consistera en la mise en perspective des données recueillies et observées sur les quatre premiers niveaux. Cette mise en perspective sera régionale, mais pourra également aller puiser des éléments de comparaison à l'échelle française ou européenne.

Si la construction de cet essai repose sur l'accumulation de données et de recherches sur cette aire géographique, elle a également pour objectif de tester des méthodologies originales issues de plusieurs travaux collectifs. De ce fait, le volume alternera des chapitres de résultats intégrant ces différentes échelles de perception de la réalité, avec des passages reprenant les avancées méthodologiques qui ont accompagné la recherche de terrain. Ces chapitres méthodologiques s'appuieront ponctuellement sur d'autres jeux de données mis en œuvre lors des différents programmes concernés.

Le questionnement principal tournera autour de la question de l'organisation du peuplement en décentrant l'angle de vue depuis le village, objet de toutes les attentions des chercheurs depuis des années vers ce qui constitue pourtant la forme d'habitat « naturel », à savoir l'habitat dispersé. A travers ce changement de registre j'essaierai de montrer qu'il est possible de proposer des pistes de recherches alternatives sur la question d'ordre anthropologique de l'articulation entre village et habitat dispersé. Les chercheurs britanniques dans le sillage de Christopher Dyer⁴⁰ sont en train de réévaluer une partie importante des données accumulées sur les villages désertés anglais depuis un demi siècle. La porte d'entrée de ce travail sera l'habitat dispersé. Mais le fil directeur du travail tournera autour des liens structurels existant entre cet habitat dispersé et les noyaux villageois co-existant. Nous verrons comment les pulsations des

⁴⁰ C. Dyer, R. Jones, *Deserted Villages Revisited*, 2010. Voir également S. Rippon, R. Fyfe, A. Brown, « Beyond Villages and Open Fields: The Origins and Development of a Historic Landscape Characterised by Dispersed Settlement in South-West England », *Medieval Archaeology*, 50, 2006, p. 85–114.

³⁹ E. ZADORA-RIO, *Des paroisses de Touraine aux communes d'Indre-et-Loire la formation des territoires*, Tours, 2008, p. 123-124.

cycles économiques et sociaux ont entrainé des réorganisations partielles des formes de peuplement. Je tenterai également de montrer jusqu'où ces modifications ont pu transformer la société rurale.

Dans l'optique des dynamiques et de l'histoire Braudelienne, j'essaierai également de montrer les permanences, y compris dans les périodes de crise et de renouvellements profonds des populations. Pour ce faire, le cœur de l'étude porte sur les trois derniers siècles du Moyen Age, essentiellement en raison des sources disponibles. Des incursions plus ou moins longues seront cependant tenté vers les périodes antérieures et vers le début de l'époque Moderne, mais essentiellement avec un objectif d'éclairage de la période principale étudiée.

1.2 Sources

Le choix de la zone d'étude a été fait en fonction de la richesse documentaire. Celle-ci est au cœur des méthodes de travail proposées. L'objectif était de disposer des données croisées issues de vestiges archéologiques, de vestiges architecturaux et de sources écrites.

1.2.1 Les sources archéologiques

Les donnés archéologiques disponibles proviennent avant tout des chantiers de fouilles que j'ai pu menées sur le secteur de 2000 à 2008. Le premier dossier concerne le village semi déserté de Flaugnac⁴¹. La fouille a permis d'étudier un quartier aristocratique et de percevoir le processus de formation du village depuis ses origines antiques⁴², jusqu'à son abandon partiel au XVII^e siècle. L'opération a également permis de cerner un premier exemple de maison villageoise de la fin du XIII^e siècle qui s'inscrit assez bien dans ce qui est connu des maisons de *castra* du Moyen Age à partir des fouilles de villages désertés⁴³.

Le second site étudié est justement un village déserté, le village de La Graulière. Cette petite agglomération a été identifiée par les sources écrites et localisée par les compoix du début de l'époque Moderne. Située sur la même commune de Flaugnac, son nom avait été oublié depuis au moins le XVIII^e siècle. La fouille a ici été rendue difficile par le positionnement des vestiges en plein bois. Une clairière a donc été ouverte, permettant la fouille partielle de trois des maisons du village et un enregistrement topographique complet du site. Ce village présentait la spécificité

⁴¹ Flaugnac : commune du canton de Castelnau-Montratier, Lot.

⁴² Une partie de ces travaux a été publié dans F. HAUTEFEUILLE, « La domus des seigneurs de Castelnau à Flaugnac (Lot) », Résidences aristocratiques, résidences du pouvoir entre Loire et Pyrénées X^e - XV^e siècles, actes du colloque de Pau 3-5 octobre 2002, supplément n° 4 à la revue Archéologie du Midi Médiéval, 2006a, p. 229–250.

⁴³ COLIN 1996.

d'être particulièrement bien couvert par la documentation écrite malgré un abandon assez classique dans la seconde moitié du XIV^e siècle.

Le troisième site fouillé est celui de la motte castrale de Maurélis. Il a donné lieu à une fouille programmée qui s'est échelonnée sur trois ans. L'objectif de cette fouille était d'étudier les vestiges remarquablement bien conservés d'une tour d'origine carolingienne emmottée et close par un spectaculaire fossé de près de 29 mètres de large⁴⁴. Si cet objectif a été atteint, le hasard a entrainé la découverte d'un second site, plus récent et pris dans les vestiges de l'habitat aristocratiques. Il s'agit d'une borde de la fin du Moyen Age qui a constitué un point d'ancrage remarquable dans l'étude de l'habitat dispersé de ce secteur, puisqu'il nous fournissait un cas d'étude remarquable. Ce site sera présenté en annexe de ce volume.

Outre les données archéologiques provenant de nos propres travaux, d'autres sources ont pu être exploitées directement ou indirectement. Il faut citer les travaux de prospection réalisés par Christine Baret dans le cadre d'une maitrise et d'un DEA⁴⁵. Cette enquête portait avant tout sur l'époque antique, mais elle a été complétée par différents travaux qui englobaient des données pour les périodes plus récentes⁴⁶. Enfin, j'ai également pu utiliser plus ponctuellement les données archéologiques issues des fouilles réalisées dans le cadre de l'archéologie préventive sur le tracé de l'autoroute A-20. Ce dernier ne traverse pas la zone d'étude mais la longe par l'est. Au moins deux sites d'habitat y ont été fouillés⁴⁷. Ils constitueront d'intéressants éléments de comparaison.

1.2.2 Les sources architecturales

Outres les vestiges architecturaux étudiés dans le cadre des différentes fouilles évoquées ci-dessus, la zone d'étude offre la spécificité d'avoir conservé un riche patrimoine architectural médiéval. La plupart des égalises rurales qui caractérisent le paysage sont d'origine médiévale. L'une d'elle, l'église de Saint Aureil, a donné lieu à une étude architecturale complète, croisée avec une analyse des sources écrites qui nous a permis de comprendre le processus d'emmottement

 $^{^{44}\,\}mathrm{Les}$ principaux résultats de cette fouille devrait être publiés dans les actes du colloque de Chauvigny de 2012.

⁴⁵ C. BARET A propos d'un grand site rural du Quercy dans son environnement à l'époque Galloromaine: problèmes de méthode et perspectives de recherche, mémoire de DEA, soutenu à l'Université de Toulouse 2, 1995; Inventaire archéologique de la commune de Castelnau-Montratier (Lot), mémoire de maîtrise sous la direction de C. Domergue, soutenue à l'Université de Toulouse 2, 1994.

 $^{^{46}}$ C. Baret, Etude sur le patrimoine préalable à la mise en place d'un PLU, Castelnau-Montratier, 2005.

⁴⁷ J.-L. BOUDARTCHOUK, T. SALGUES, F. VEYSSIERE, « L'habitat rural et le souterrain médiéval de "Pech de Bonal" à Fontanes (Lot) », *Archéologie Midi Médiéval*, 1998, p. 67–105; F. GUEDON, « Le bâtiment du hameau des "Auques" à Montdoumerc », *Archéologie Midi Médiéval*, 17, 1, 1999, p. 215–225.

qu'elle a subi. Par ailleurs, il existe d'assez nombreuses maisons conservées dans les villages. A Flaugnac au moins douze édifices sont attribuables à une périodes antérieures à 1350. A Castelnau, outre une exceptionnelle maison de marchand située sur la place, il existe d'assez nombreux vestiges répartis un peu partout dans l'agglomération. Ils demeurent pour l'essentiel mal étudiés. Enfin, nous verrons que la châtellenie de Castelnau est caractérisée par une série impressionnante de vestiges de maisons-fortes qui datent pour l'essentiel de l'extrême fin du Moyen Age et du début du XVI^e siècle.

1.2.3 Les sources écrites

Les sources écrites disponibles pour le secteur sont exceptionnelles pour la fin du Moyen-Age. En revanche, avant 1240, l'absence d'abbayes importantes et la disparition des archives épiscopales entrainent une situation assez classique où les textes sont peu nombreux et ne permettent que des éclairages ponctuels et partiels. Ils proviennent pour l'essentiel du chartrier de l'abbaye de Moissac⁴⁸, du cartulaire de Conques⁴⁹, et des épaves des archives épiscopales⁵⁰.

Le corpus des sources disponibles à partir de 1240 est d'un tout autre acabit. Il s'agit pour l'essentiel de documents recopiés ou connus à partir d'analyses détaillées effectuées par des feudistes aux XVII^e et XVIII^e siècles. Le premier ensemble est désigné par le terme de fonds Limayrac, du nom de l'érudit qui l'a réuni à la fin du XIX^e siècle⁵¹. Il a été constitué à l'occasion du rachat de la seigneurie de Castelnau par un riche marchand en 1770. Ce dernier n'a alors eu de cesse que de faire valoir ses droits seigneuriaux et à payé une équipe de feudistes qui, pendant 18 ans, ont dépouillé la totalité des registres notariaux conservés dans la région. Il ont ainsi réuni plusieurs milliers de textes qui concernent de près ou de loin la seigneurie de Castelnau. Il faut noter qu'à cette époque les séries de registres conservés dans les différentes études encore en activités remontaient aux origines du notariat public, soit les années 1240. Les analyses de ces documents sont réunis dans quatre registres principaux. Les notes des feudistes permettent même parfois de connaître la position des registres originaux et leur côte sur les étagères des notaires. Cet énorme travail semble avoir été achevé moins d'un an avant la Révolution et l'abolition des droits féodaux... La mémoire ainsi retranscrite est cependant sélective. Elle concerne pour l'essentiel des contrats agraires, plus exceptionnellement des testaments ou des contrats de mariage. Mais il est certain que certains types d'actes (baux à cheptel, prêts, achats mobiliers...)

⁴⁸ En cours d'édition en collaboration avec M. C. Lefevre, à partir de sa thèse d'école des Chartes.

⁴⁹ G. DESJARDINS, Cartulaire de l'abbaye de Conques en Rouergue, 1879.

⁵⁰ O.V. DAILLUT *Le cartulaire de Cahors et les sources documentaires du Quercy médiéval (XIe-XIIe siècle)*, mémoire de maîtrise sous la direction de P. Bonnassie et B. Cursente, Toulouse 2 le Mirail, 1999.

⁵¹ Arch. Dép. Lot, 48 J.

ont été systématiquement délaissés, ce qui constitue une limite évidente au corpus. Les textes se présentent sous la forme d'analyses très détaillées pouvant aller jusqu'à plusieurs pages pour les plus importants. Parfois des extraits en latin ou en occitan apparaissent. Le formulaire notarial a en revanche été systématiquement exclu des analyses, mais les documents originaux peuvent être en partie restituées à partir de la centaine d'originaux conservés dans un autre fonds, dit fonds de l'archiprêtré de Flaugnac⁵².

Il existe par ailleurs un autre registre de feudiste concernant une minuscule seigneurie foncière autour d'une des maisons fortes de la châtellenie, à la Génibrède⁵³. Ce registre contient un demi millier de documents supplémentaires dont une part importante au XV^e siècle.

L'ensemble de ce corpus a été basculé sur une base de données développée spécialement pour cela. Il est accessible en ligne, de même que les photos numériques des fonds⁵⁴.

En dehors de ces fonds, j'ai utilisé plus ponctuellement divers documents issus des archives départementales du Lot et du Tarn-et-Garonne. Je me suis également appuyé sur quelques fonds privés dont le plus spectaculaire est un livre de raison conservé par un habitant de Castelnau et découvert dans l'épaisseur du mur d'une des églises désaffectées du lieu. Ce document est le plus ancien conservé en France pour une famille paysanne⁵⁵.

1.3 Cadres et objectifs

1.3.1 Présentation géographique

Castelnau-Montratier est actuellement un chef-lieu de canton encore à l'écart de l'influence urbaine des villes de Cahors et de Montauban (Fig. 1). Située aux limites des départements actuels du Lot et du Tarn-et-Garonne, elle ne compte que 1837 habitants (recensement de 2009) pour une surface de 7254 hectares, ce qui en fait la plus vaste commune du Lot. Mais cette superficie masque un territoire médiéval plus vaste qui a subi des redécoupages tardifs. En effet, nous disposons pour cette entité d'une très importante charte de coutumes⁵⁶. Rédigée en 1291, elle présente l'avantage de fournir non seulement des limites externes assez précises à la châtellenie, mais aussi des éléments de subdivisions géographiques utilisables. Le

⁵³ Idem, J 2199.

⁵² Idem, E. sup.

⁵⁴ http://graphcomp.univ-tlse2.fr/

⁵⁵ F. HAUTEFEUILLE, « Livre de compte ou livre de raison : le registre d'une famille de paysans quercynois, les Guitard de Saint-Anthet (1417-1526) », *Ecrire, compter, mesurer, vers une histoire des rationalités pratiques,* 2006c, p. 231-247.

⁵⁶ L. LIMAYRAC, Étude sur le Moyen-Age: histoire d'une commune et d'une baronnie du Quercy, Castelnau-de-Montratier, Cahors, 1885, p. 503.

cadre géographique de ce travail sera donc balisé par les limites de la juridiction seigneuriale de Castelnau à la fin du XIII^e siècle.

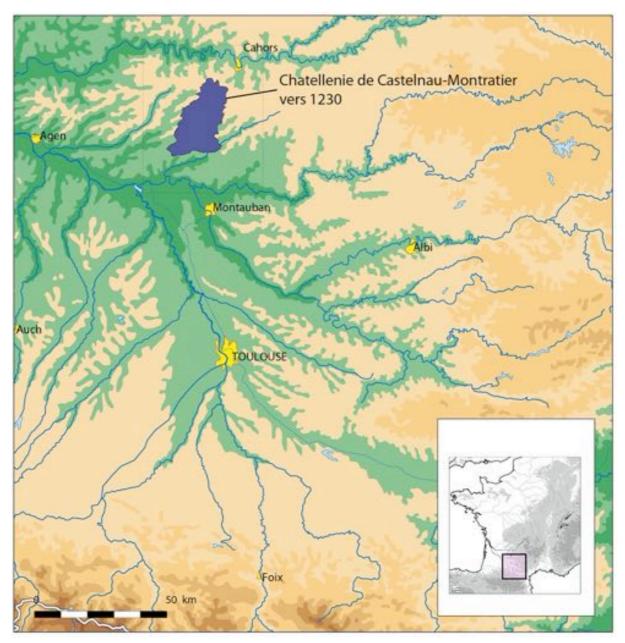


Fig. 1 - Localisation générale.

Plus vaste que la commune, cette aire nous permet de disposer d'un échantillonnage plus large des formes de peuplement, tout en conservant une échelle de travail qui permette une granulométrie fine dans l'étude des dynamiques humaines. L'introduction de la charte de coutumes et les articles 124 et 125 sont consacrés à cette définition du cadre géographique. Nous verrons plus loin pourquoi ces précisions sont sans doute nécessaires à cette époque et comment ce bornage a figé la structure administrative locale jusqu'à nos jours. La juridiction appelée honor, destrech ou juridictio, est délimitée par les juridictions voisines.

Cognoguda causa sia a totz los pressens et avenedors, que nos Ratier, senhor de Castelno avant dich, dam donam et autrejam et aven donat et autreiat per nos et per totz nostres successors pressens et avenedors, als cossols et als habitans et a tota la universitat de Castelno et de la honor et del destrech et de la juridiction et territori del dig castel, tant als pressens quant als avenedors, las costumas, libertatz et franquesas dejots scrichas, loquals destrech deld. castel disem, confessam et autrejam queste ab lo destrech de la bastida de Molieras, et ab las honors et destrechs de Vila-Franceza, de Montanard et de Salvaterra, et de Montcuq, et de Caortz, et de Caslus, et de Montpezat et de Montalzat, et sy aucunas autras confrontatios.

En s'appuyant sur les sources postérieures, il est possible de délimiter assez précisément les contours de cet espace qui ne correspondent pas à la commune actuelle. Les juridictions citées correspondent aux communes actuelles de Molières, Lafrançaise, Cazes-Mondenard, Sauveterre, Montcuq, Cahors, Caylus, Montpezat et Montalzat. A l'exception de Molières et de Sauveterre, aucune des autres entités citées n'est actuellement limitrophe de la commune de Castelnau. La présence dans la liste des juridictions voisines de Caylus (*Caslus*) pourrait même introduire un doute sur la pertinence de cette liste. Caylus est une ville située dans le département du Tarn-et-Garonne, à la limite du Rouergue et à plus de trente kilomètres à l'est de notre commune de base.

En réalité cette situation traduit une caractéristique forte de l'organisation administrative des châtellenies dans un vaste territoire allant de la région albigeoise au Quercy et à l'Agenais. Ce type d'organisation n'est en revanche pas présent dans le sillon de la vallée de la Garonne qui forme en cela une frontière assez marquée avec la Gascogne (Fig. 2). Ces juridictions sont généralement caractérisées par la présence d'un puissant castrum dominant, par un très vaste territoire pouvant aller jusqu'à une cinquantaine de paroisses et, pour les plus importantes d'entre elles, par un système parfois assez complexe de subdivisions administratives secondaires. L'exemple le plus significatif de ces bourgs est sans doute Cordes, récemment réétudié par Elodie Cassan⁵⁷. Celle-ci a pu montrer comment la structuration de cette immense châtellenie s'était organisée autour des problèmes militaires et fiscaux. Dans le cas de Cordes, la fonction administrative comtale puis royale a été un des facteurs de stabilisation de cette structure. Autour du castrum principal se sont développés des villages secondaires, parfois dotés de jurats ou de consuls. On retrouve cette organisation dans l'immense baylie royale de Caylus, à une cinquantaine de kilomètres plus au nord⁵⁸. Elle rassemble plusieurs castra secondaires mais semble

⁵⁷ E. CASSAN-PISANI, Du castrum au fortalicium: évolution du paysage fortifié autour de Cordes en Albigeois (XIe –XVIe siècle) (Dossier thématique de l'Inventaire Midi-Pyrénées), 2011a; Etude thématique: dynamiques d'un paysage urbain d'origine castrale (XIII-XVIe siècle), Cordes (dossier thématique de l'inventaire Midi-Pyrénées), 2011b.

⁵⁸ E. Albe, « La chatellenie de Caylus au XIVe siècle », *Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Tarn-et-Garonne*, 33, 1905, p. 317-361.

être considérée, dans la charte de coutumes de 1291, comme l'entité spatiale voisine équivalente à celle de Castelnau, Montcuq, Lauzerte. On retrouve ces mêmes grandes châtellenies dans l'Agenais voisin. On peut citer les exemples de Penne, Tournon ou Puymirol qui offrent des cas de figure très proches de ce qui a été observé à Castelnau-Montratier. Il en est de même dans la vallée du Lot avec Puy-l'Evêque⁵⁹ ou Orgueil. La plupart de ces châtellenies ont des origines qui remontent au moins au XI^e siècle. Le saisimentum comitatus Tholosani⁶⁰, précieux document lié à l'intégration des domaines du comte de Toulouse au domaine royal démontre que ces châtellenies sont généralement devenues des baylies royales. Leur emprise spatiale a cependant souvent été atrophiée par la création d'un nombre important de juridictions nouvelles, essentiellement autour des bastides ; j'y reviendrai plus loin.

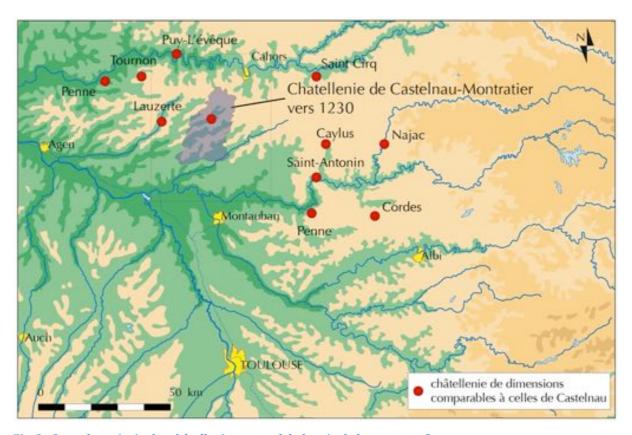


Fig. 2 : Carte des principales châtellenies au nord du bassin de la moyenne Garonne

Le territoire ainsi décrit ne correspond pas à la commune actuelle de Castelnau. Une petite partie de la commune au nord du village de Boisse, dépend de la châtellenie voisine de Montcuq. La commune de Flaugnac est en revanche complètement intégrée à la châtellenie. Il en va de même de celle de Pern. La châtellenie englobe également, mais seulement pour partie, les

⁵⁹ J. LARTIGAUT, *Puy-l'Evêque au Moyen Age : Le castrum et la chatellenie*, 1991.

⁶⁰ Y. Dossat, Saisimentum comitatus Tholosani, 1966.

communes de Lhospitalet, de Saint-Paul-Loubressac, dans le Lot, mais aussi celles de Molières, Vazerac, Labarthe dans le Tarn-et-Garonne. Elle compte également quelques micro enclaves dans la commune de Montpezat-de-Quercy et de Cazes-Mondenard. Au total, la surface estimée de la châtellenie dans son état de 1291 est de 223 km². Sa forme allongée épouse le relief naturel et elle s'étire le long des vallées de la Lupte et de la Barguelonne. Sa longueur maximale (sudouest / nord-est) est de l'ordre de 26 km, soit environ une journée de déplacement. Sa largeur oscille entre 9 et 12 km.

Actuellement ce territoire se retrouve écartelé entre deux départements et différentes zones d'influences, celles des chefs-lieux de préfecture, mais aussi celles des villes secondaires comme Caussade ou Moissac. C'est la création tardive (1808) du département du Tarn-et-Garonne qui a entrainé cette situation administrative complexe. En revanche, ce secteur est homogène d'un point de vue géographique. Il est constitué des collines molassiques du bas-Quercy, irriguées par plusieurs ruisseaux tels que la Barguelonne ou la Lupte. La partie nord devient un peu plus sèche en s'approchant des causses de Lalbenque. Le paysage est marqué par une alternance de vallées au sol riche avec des serres plus arides. Les villages sont situés sur les points hauts, souvent sur les promontoires qui dominent les deux cours d'eau. Mais encore de nos jours le peuplement est caractérisé par un semis de fermes et de hameaux isolés. L'extraordinaire densité du réseau viaire, déjà repérable au XIII^e siècle, traduit cette structuration éclatée de l'habitat. L'architecture rurale traditionnelle est caractérisée par un usage quasi exclusif du calcaire local. L'usage de la terre comme matériau de construction apparaît à l'extrême sud du territoire étudié mais il est surtout caractéristique des vallées de l'Aveyron et du Tarn. Les toitures sont en tuiles canales.

Si l'organisation administrative actuelle reprend des cadres anciens, il faut préciser que l'organisation du peuplement est assez fortement déconnectée de ces cadres. Si le chef-lieu de canton a pris la suite du siège de la châtellenie, Castelnau-Montratier, et correspond à la plus forte concentration d'habitants, la colonne vertébrale du peuplement actuel demeure encore très largement rurale. En 1836, lors du premier recensement⁶¹, la commune actuelle de Castelnau comptait 4196 habitants. La population résidant dans l'ensemble du territoire de la châtellenie est sans doute supérieure à 8000 personnes. En 1886 62, le recensement traduit un premier fléchissement puisqu'il ne reste plus que 3590 habitants sur Castelnau. Aujourd'hui, la commune ne compte plus qu'environ 1850 personnes. Mais les recensements du XIXe siècle montrent qu'une part prépondérante de cette population ne réside pas dans le bourg principal mais dans

⁶¹ Arch. Dép. Lot, 6 M 33 Castelnau-Montratier.

⁶² Arch. Dép. Lot, 6 M 90 Castelnau-Montratier.

des villages secondaires (Saint-Aureil, Boisse), ou dans des écarts que la documentation appelle traditionnellement mas ou borde.

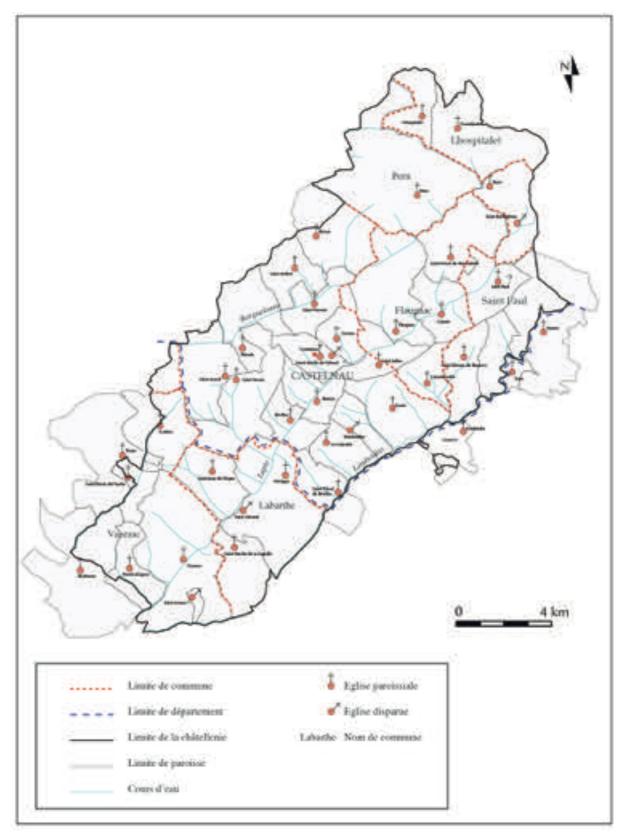


Fig. 3 : Carte de la châtellenie de Castelnau en 1291.



Fig. 4 : Vue d'une ferme isolée dans la vallée de la Barguelonne

En 1886, sur la commune de Castelnau-Montratier, on compte 685 maisons et 2556 habitants dans les écarts pour seulement 388 maisons et 1034 habitants dans le village. Cette proportion est encore plus flagrante à Pern en 1891. 72 % des habitants de la commune résident dans un des 55 écarts 63. L'organisation du parcellaire est d'ailleurs plus influencée par le peuplement par mas que par les centralités villageoises. Il n'existe pas de réseau en étoile autour des villages. Seule une étroite bande de jardins sépare les zones bâties des villages des territoires de mas. Les parcelles sont dans l'ensemble de petites dimensions. Elles sont aujourd'hui séparées par de simples fossés, ou par des haies plus ou moins structurées. Le relief, très fortement structurant, a également été un frein relatif aux campagnes de remembrement. Si un mouvement de concentration des propriétés est sensible depuis une ou deux générations, on reste très loin des vastes parcelles des plaines de la Garonne ou du Tarn. Au Moyen Age, la présence de ces fossés de parcellaire est difficilement repérable dans la documentation. En revanche, quelques textes évoquent les murettes de pierres sèches que l'on peut observer surtout dans la partie nord du territoire concerné. Elles sont désignées par le terme occitan de « coots » L'organisation des exploitations agricoles telle qu'elle apparaît dans le cadastre napoléonien fait ressortir une dichotomie assez nette entre des mas très compacts, souvent héritiers des acensements du XVe

⁶³ Arch. Dép. Lot, 6 M 117 Pern.

siècle et des exploitations plus éclatées, avec des parcelles parfois réparties sur plusieurs paroisses ou communes.

Contrairement aux causses plus septentrionaux, il n'existe pas ici de vastes zones de pâturages, ni d'ailleurs, de forêts importantes. Une partie des bois médiévaux sont encore présents aujourd'hui. Il s'agit essentiellement de petits bois privés. L'activité principale demeure encore aujourd'hui focalisée sur la production agricole. L'élevage est attesté dans les documents du XVe siècle (ovins, porcins, bovins et équidés) mais se limitait certainement à de tous petits troupeaux. La seule allusion à un élevage autre que familial apparaît dans une charte de 1259 où le seigneur de Castelnau donne à ferme à un bourgeois de Condom, Guillaume Delpech l'ensemble des pâturages de toute la partie sud de la châtellenie pour y garder bœufs, vaches et porcs, et ce pour un montant de 420 sous pour l'année en cours⁶⁴. Ce contrat porte uniquement sur les réserves seigneuriales dont une partie au moins a été acensée à la fin du XIIIe siècle⁶⁵. Il n'a pas d'échos dans la documentation plus récente. Cette situation est également liée à l'absence de vastes communaux. Les parcelles possédées collectivement par les communautés sont exceptionnelles et de petites dimensions. En revanche, on compte encore plusieurs dizaines de petits communaux, caractéristiques des mas et de ce que les géographes appellent l'habitat intercalaire.

Nous disposons d'une description très précise de l'état des sols et de l'organisation des cultures peu avant la Révolution, grâce à l'enquête fiscale réalisée par Henri de Richeprey⁶⁶. Elle concerne une petite paroisse, Lamoleyrette, située à l'est de la châtellenie. L'essentiel de la surface est consacré à la culture céréalière et à la vigne. Il existe huit degrés de qualités pour les terres contre seulement deux pour les vignes, les près et les bois. Les trois premières catégories, considérées comme les meilleures, correspondent aux pentes des coteaux, avec une prépondérance pour les parties situées dans le tiers supérieur de la pente. Les secteurs des serres appartiennent aux cinq catégories inférieures. Ils offrent semble-t-il une assez grande variété de qualité de terre allant de terres assez légères mais susceptibles d'alternance bisannuelle entre froment et millet (degré 4), à des terres très calcaires de très faible rapport (degré 8). Les rendements annoncés varient du simple au double pour le froment entre les bonnes terres et les terres médiocres et leur valeur de 1 à 12. De manière générale, on constate une très forte disparité dans la valeur des terres qui ressort de l'enquête de Richeprey. Les trois premiers degrés de terre

⁶⁴ Arch. Dép. Lot, 48 J 5, p. 311 (analyse).

⁶⁵ F. HAUTEFEUILLE, M. BERTHE Structures de l'habitat rural et territoires paroissiaux en bas-Quercy et haut-Toulousain du VII^e au XIV^e siècle, 1999, p. 250.

⁶⁶ H. GUILHAMON, Journal des voyages en Haute-Guienne de J.F. Henry de Richeprey (Archives historiques du Rouergue,, 20), Rodez, tome 2, 1967, p. 372 et suiv.

se vendent entre 300 et 500 livres la quarterée⁶⁷. Les cinq autres degrés vont de moins de 60⁶⁸ à 250 livres pour la même surface.

Pour les vignes, il n'existe que deux degrés. Le meilleur correspond à des terres de pente. L'enquête insiste très fortement sur le rapport entre la valeur de la parcelle et son éloignement du village. Elle insiste sur le coût du transport et le risque accru de perte lors de ce déplacement. La valeur des vignes est inférieure à celle des terres à blé de degré 1 à 3 (300 livres la quarterée). La culture des vignes semble alterner assez facilement avec celle des céréales. Lorsque une parcelle de vigne est replantée immédiatement en vigne, elle ne produit rien durant huit années, d'où ces phénomènes d'alternance. La seconde catégorie de terre à vigne se situe sur les serres. Richeprey décrit un cycle de culture assez différent. Arrivée à maturité (8 ans), la vigne a un rendement très fort durant dix ans. Puis elle continue à produire, mais de moins en moins durant les dix années qui suivent. Elle est ensuite abandonnée et retourne en jachère longue de 20 à 30 ans. On voit donc clairement des cycles de culture qui s'articulent très bien avec une génération d'agriculteur.

La troisième catégorie de parcelles est celle des prés. Ces parcelles sont systématiquement situées en bordure des ruisseaux. Leur valeur est supérieure à celle des terres arables. Elle oscille entre 500 et 800 livres par quarterée. Ces parcelles ne sont pas soumises à la dîme. Elles sont constamment entretenues. Elles sont régulièrement amendées et la quantité d'engrais qui y est répandue correspond à seulement la moitié de la dose des terres labourables.

Les deux degrés de bois décrits correspondent à des petites parcelles de chênes. La première est exploitée par étêtage tous les quatre ans. La seconde apparaît plus comme des friches, avec un rendement en fagots égal à 20 % seulement de la catégorie 1. La valeur de ces bois paraît assez faible et le revenu annoncé pour la catégorie 1 des bois est inférieur au revenu de la catégorie 8 des terres à blé.

Même si ces données concernent la fin du XVIII^e siècle, elles permettent de mieux apprécier l'importance relative des divers types d'exploitation du sol. Le fort contraste géologique et de relief a pour conséquence une très forte variabilité de la valeur des terres. La compréhension des dynamiques de peuplement et d'organisation sociale est évidemment fortement liée à cette hiérarchisation des parcelles.

⁶⁷ Soit environ 32 ares.

⁶⁸ La valeur du huitième degré n'est pas indiquée.

1.3.2 - Les cadres politiques et administratifs : paroisses et juridictions

L'étude de cette zone laboratoire passe par une description assez fine des cadres territoriaux qui la caractérisent. Je distinguerai l'enveloppe religieuse de l'enveloppe civile, bien que ces deux notions se recoupent parfois. L'objectif est de présenter les cadres dans lesquels les acteurs de cet espace ont traversé la fin du Moyen Age. Ils correspondent non seulement à la brique locale, mais aussi aux autres niveaux d'encadrement qui dépassent très largement la stricte zone d'étude. Toutefois, il est extrêmement difficile de mesurer le poids réel de ces cadres dans la vie quotidienne des paysans. Nous verrons qu'il existe d'assez fortes nuances entre les textes normalisés des notaires et ce qui transparaît d'un document comme le livre de raison des Guitard⁶⁹ dont nous reparlerons plus loin.

1.3.2.1 - Cadres religieux

La juridiction de Castelnau s'étire dans la partie sud du diocèse de Cahors, dans la province ecclésiastique de Bourges. L'influence épiscopale ne se limite pas au cadre religieux puisque l'évêque de Cahors est aussi un puissant seigneur foncier dont les territoires jouxtent la partie nord de la châtellenie⁷⁰. L'évêque est par ailleurs seigneur direct d'assez nombreuses parcelles au sein même du territoire de Castelnau. Mais l'unité administrative fondamentale qui enserre toute l'activité humaine est très certainement la paroisse⁷¹.

Nous disposons d'assez peu d'informations sur les origines anciennes des paroisses de ce secteur. Aucune n'est directement mentionnée avant la seconde moitié du XI^e siècle. En revanche, il existe de fortes présomptions pour que les centres paroissiaux prennent le relai des *villae* attestées aux époques antérieures. La *vita* de saint Didier⁷² constitue une source précieuse et fait apparaître des continuités très probables entre ces établissements du haut Moyen Age et les paroisses qui émergent des sources des XI-XIII^e siècles. Les *villae* de Pern, Flaugnac et Cornus sont citées en bloc parmi les possessions de l'évêque en 650. Elles forment trois paroisses jointives au XIII^e siècle.

A la fin du Moyen Age, il est possible de restituer une cartographie assez précise des paroisses. Les contours paroissiaux ayant disparu à la Révolution et avec les réformes du

⁷⁰J. LARTIGAUT, « Essai de la reconstitution de la temporalité épiscopale de Cahors (XIIIème-XVe siècle) », *Rev. Agen.*, 1-2, 1994, p. 117-129.

⁶⁹ HAUTEFEUILLE 2006c.

⁷¹ Je renvoie à mes travaux antérieurs pour une approche plus spécifique sur la paroisse. F. HAUTEFEUILLE, « La délimitation des territoires paroissiaux dans les pays de moyenne Garonne (Xe-XVe siècles) », *Médiévales Langues Textes Hist.*, 49, 2005, p. 73–88; HAUTEFEUILLE, BERTHE 1999

⁷² R. POUPARDIN, Vita Sancti Desiderii: La vie de Saint, Didier, évêque de Cahors, 630-655, 1900.

consulat, il a été nécessaire de les reconstituer à partir de la documentation de la fin du Moyen Age et de l'époque Moderne (notaires et registres paroissiaux).

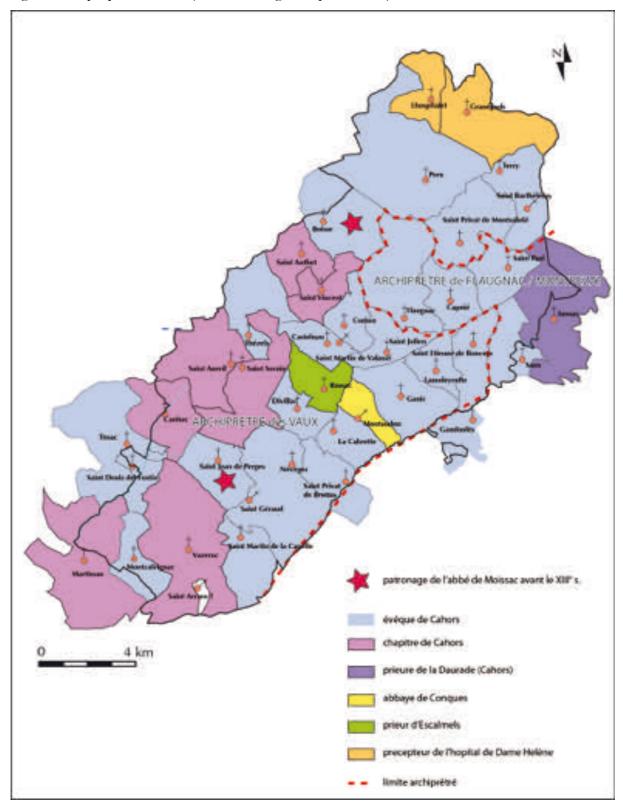


Fig. 5 : carte des paroisses de la châtellenie

Ces contours ne correspondent ni aux limites administratives seigneuriales et encore moins aux communes actuelles. Ainsi, plusieurs des paroisses de la commune de Castelnau-

Montratier (Saint-Aureil, Saint-Sernin) se retrouvent à cheval entre deux départements (Lot et Tarn-et-Garonne). Pour cette raison, il sera toujours nécessaire de faire référence aux cadres administratifs médiévaux plutôt qu'aux cadres actuels. Vers 1300, la châtellenie s'étire sur 35 paroisses complètes et des fragments de deux autres. Elle vient de perdre par la fondation de la bastide de Molières 8 autres paroisses. En considérant qu'elle a pu également perdre quelques territoires lors de la fondation de la bastide de Lafrançaise, elle devait compter 44 paroisses au moment de son extension maximale, au milieu du XIIIe siècle. Ces paroisses ont toutes un profil comparable. Elles sont de petites dimensions et caractérisées par un habitat fortement dispersé. La densité du maillage d'églises est corrélée à la dispersion de la population. Elle suggère que la trame des paroisses s'est mise en place à une époque où la forme de l'habitat était déjà fortement caractérisée par cette extrême dispersion. Au XIVe siècle seules 6 des 35 églises paroissiales se situent dans un village (Saint-Aureil, Boisse, Flaugnac, Pern, Lhospitalet, et Saint-Paul). Si la documentation archéologique ou écrite ne permet pas de le dire systématiquement, il est pourtant très vraisemblable que la totalité de ces édifices sont alors dotés d'un cimetière paroissial. La présence de ce dernier a pu être démontré à Saint-Aureil (cf p. 226), à Flaugnac, à Pern et à Montaudou. Il est parfois directement mentionné dans des confronts, comme à Capnié en 1386⁷³. Ces églises ont des statuts divers. Le pouillé de 1300⁷⁴ permet de connaître précisément leur situation juridique et leur patronage. La plupart sont de simples églises paroissiales.

La majorité de ces églises est placée sous le patronage de l'évêque de Cahors ou du chapitre. Dans deux paroisses l'évêque a succédé à l'abbé de Moissac suite à des transactions au XIII^e siècle. Il s'agit des paroisses de Boisse et de Saint-Jean-de-Perges. Par ailleurs, on compte également des patronages plus lointains comme l'abbé de Conques pour la paroisse de Montaudou, et le lointain prieur d'Escalmels en Auvergne pour celle de Russac. Cinq paroisses dépendent de seigneurs ecclésiastiques locaux (précepteur de l'Hôpital de Dame Hélène, abbaye de Lagarde Dieu et prieuré de Cayrac). Il s'agit des paroisses de Lhospitalet, Granéjouls, Saint-Christophe, Montfermier et Saint-Victor⁷⁵. Les seigneurs de Castelnau semblent avoir été presque complètement évincés de la possibilité de nommer un prêtre. Cette absence est cependant toute relative. En effet, le précepteur de Lhospitalet qui contrôle deux cures est lui-même généralement issu de la famille de Castelnau.

⁷³ Arch. Dép. Lot, 48 J 6, fol. 355, n° 77 (analyse détaillée). Achat de Guidon de Moynes de Flaugnac de divers cens dont l'un pesant sur un jardin où il y avait un four (sic), jardin qui confronte le cimetière de l'église de *Capnier*.

⁷⁴ J. DE FONT-REAULX, M. PROU, *Pouillés de la Province de Bourges*, 1961.

⁷⁵ Ces trois dernières paroisses ont été détachées de la châtellenie lors de la fondation de la bastide de Molières, vers 1260.

La paroisse apparaît comme une cellule fondamentale de l'encadrement des campagnes. L'immensité de la juridiction seigneuriale ne permet pas d'en faire un cadre géographique pertinent à l'échelle de la vie quotidienne. Les notaires ne l'utilisent que de manière exceptionnelle et s'appuient presque exclusivement sur les paroisses pour localiser des biensfonds. Ces dernières ne sont pourtant pas les seuls éléments d'encadrement religieux.

Le diocèse de Cahors est organisé en archiprêtrés. La châtellenie abrite le siège de deux d'entre elles : l'archiprêtré des Vaux dont le siège était situé à Névèges, et l'archiprêtré de Montpezat⁷⁶, dont le siège était à... Flaugnac, un des *castra* secondaire du territoire étudié. La quasi totalité de la châtellenie dépend de l'archiprêtré des Vaux. Flaugnac apparaît comme une excroissance surprenante de l'archiprêtré de Montpezat dans celle des Vaux. Le rôle concret des archiprêtres dans la gestion de la vie religieuse ne ressort guère de la documentation. Les archiprêtrés semblent avant tout avoir été des subdivisions fiscales destinées à prélever des taxes (décimes). Le système n'est d'ailleurs pas réellement attesté avant le XIII^e siècle. L'archiprêtre de Flaugnac a cependant une place particulière en tant que seigneur foncier important autour du *castrum* secondaire. Nous verrons que son rôle comme coseigneur de *castrum* transparaît plus que ses fonctions strictement religieuses.

Au-delà des cadres principaux, l'Eglise est également présente à travers de nombreuses structures qui encadrent le quotidien des habitants. Il s'agit des hôpitaux et des léproseries (au moins 6 sont attestés et localisés pour le début du XIV^e siècle), et des confréries rurales. Ces dernières n'ont pas forcément de traduction foncière, mais ont pu jouer un rôle très important dans l'organisation de liens sociaux. Nicole Lemaitre l'a très bien montré pour le Rouergue voisin⁷⁷. Jean Lartigaut l'avait également mentionné, tout en soulignant la rareté des sources les concernant. Il estime que toutes les paroisses rurales sont dotées d'au moins une confrérie à la fin du Moyen Age⁷⁸. Nous disposons pour la zone d'étude d'un document exceptionnel qui décrit parfaitement cette organisation à la fin du XIV^e siècle. Il s'agit des « coutumes » de l'église de Capnié⁷⁹. Ce document démontre que même dans une paroisse rurale sans village et à l'habitat intégralement dispersé existaient des structures sociales structurées autour de la fabrique et capables de négocier avec le prêtre.

⁷⁶ Montpezat-du-Quercy, ch. l. de canton de l'arrondissement de Montauban, Tarn-et-Garonne.

⁷⁷ N. Lemaitre, Le rouergue flamboyant: clergé et paroisses du diocèse de Rodez (1417-1563), 1988.

⁷⁸ J. LARTIGAUT, Les Campagnes du Quercy après la guerre de Cent Ans : 1440/1500, 1978, p. 524.

⁷⁹ J. LARTIGAUT, « Les coutumes de l'église de Saint Martin de Capnié (Flaugnac) », *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*, 1973, XCIV, p. 132-136.

1.3.2.2 Cadres civils.

Les donnés permettant de comprendre comment s'est construite la châtellenie telle qu'elle est décrite en 1291 ne sont guère abondantes. Il est cependant possible, en croisant les sources de proposer une trame évolutive. Les travaux récents de Didier Panfili⁸⁰ permettent en outre une mise en perspective large de la construction des pouvoirs à la charnière de l'an mil.

1.3.2.2.1 La situation pré-féodale.

Si les contours des paroisses sont bien connus par les sources médiévales, la délimitation des entités administratives civiles posent plus de problème. La principale source médiévale qui les décrive est la charte de coutumes de Castelnau déjà mentionnée. Outre la délimitation externe, elle fournit également des informations sur les découpages internes de la juridiction. Avant d'essayer de mettre en évidence le processus de stabilisation de cette entité, il convient de préciser le contexte juridictionnel antérieur de ce secteur.

Le territoire couvert par la châtellenie dépend intégralement du pagus de Cahors dont le territoire recoupait aussi bien le comté que le diocèse avant la création du diocèse de Montauban en 1318. J. de Font Réaulx avait montré que le diocèse religieux recoupait presque complètement le diocèse civil⁸¹. La disparition de la famille comtale de Quercy à la fin du X^e siècle a été bien étudiée par F. Aubel⁸². Elle n'a pas entrainé la dislocation du comté. La famille comtale a concentré son pouvoir sur la vicomté de Turenne et le reste du comté est progressivement passé sous l'autorité de l'évêque et du comte de Toulouse. Le système des vigueries, apparu au cours du IX^e siècle est resté le cadre administratif fondamental⁸³ jusqu'au milieu du XI^e siècle. Nous disposons d'un petit nombre de mentions de vigueries. La partie nord de la châtellenie devait dépendre de la viguerie de Flaugnac. Celle-ci apparaît tardivement (début XI^e siècle) dans un texte de donation à l'abbaye de Moissac connu par une analyse tardive⁸⁴. Il ne permet pas de connaître les limites du ressort de cette entité spatiale, mais démontre que celle-ci avait une vaste étendue et englobait peut-être tout le territoire situé au sud du chef-lieu de cité. De cette *vicaria* dépend en

⁸⁰ D. PANFILI, Aristocraties méridionales: Toulousain - Quercy XIe - XIIe siècles, 2010.

⁸¹ FONT-REAULX, PROU 1961.

 $^{^{82}}$ F. AUBEL, « Les comtes de Quercy (fin Ve-début Xe siècle) », *Annales du Midi*, 109, 1997, p. 309-335.

⁸³ F. HAUTEFEUILLE, « Les vigueries carolingiennes en Quercy Toulousain », *Annales du Midi*, 121, 266, 2009, p. 199-213.

 $^{^{84}}$ Arch. Com. Moissac, Répertoire d'Andurandy, n° 603 - 34. Gausbert donne à l'abbaye de Moissac le capmas dit de *Monte Milicio* dans la *vicaria* de Flaugnac. (LARTIGAUT 1978. P.191 et 377).

effet un capmas situé dans la commune de Saint-Daunès, près de Montcuq (Lot), à une vingtaine de kilomètres de Flaugnac. Nous verrons que les données archéologiques ont confirmé l'importance et l'ancienneté du point de peuplement qu'a constitué le *castrum* de Flaugnac dès le haut Moyen Age.

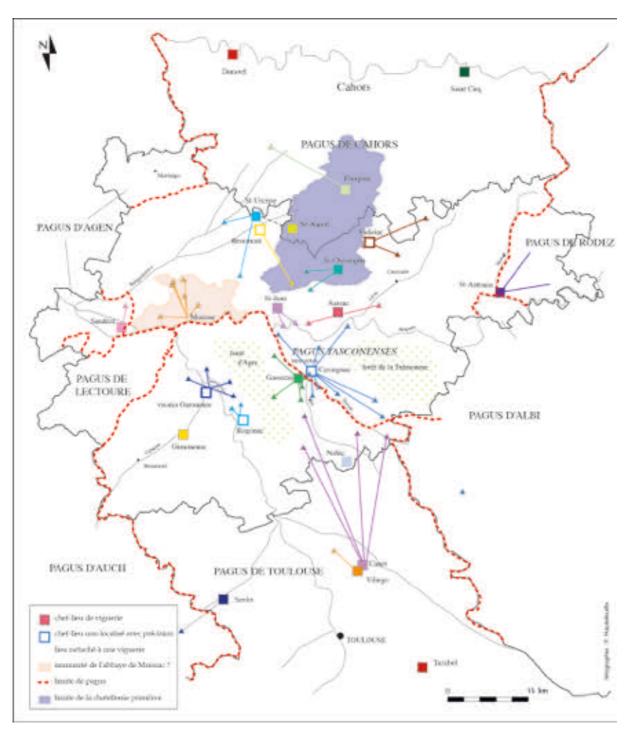


Fig. 6: carte des vicaria carolingiennes

Il existe une seconde viguerie qui devait couvrir la partie sud de ce qui allait devenir la châtellenie. Il s'agit de la viguerie de Saint-Christophe⁸⁵. Elle apparaît dans une charte de l'abbave de Saint-Théodard en 98386. Rien ne permet de connaître son territoire. Mais la concentration des vigueries semble augmenter au sud en se rapprochant du sillon garonnais. Enfin, un troisième centre vicarial est associé au castrum de Saint-Aureil. Il n'en existe qu'une mention très tardive (1066), là aussi sous la forme d'une analyse⁸⁷. L'unique lieu mentionné n'est pas précisément localisé, mais il faut probablement le rechercher plus à l'est. Cette vicaria est peut-être à confondre avec celle de Saint-Urcisse⁸⁸. Le toponyme *Atilio* ou *Til* est mentionné alternativement dans la vicaria de Saint-Urcisse (954-986)⁸⁹ et dans celle de Saint-Aureil (929)⁹⁰, ce qui suggère que la viguerie puisse avoir plusieurs noms correspondant à plusieurs centres. Les exemples de vigueries bipolaires sont assez fréquents et attestés un peu partout dans le sud de la France. Contrairement à Flaugnac, à Saint Aureil la présence d'une viguerie n'a pas pu être rattachée à des vestiges architecturaux particuliers. Il n'existe aucune mention de viguiers associés à ces vigueries. Comme le souligne Laurent Schneider pour le Biterrois ces entités territoriales ne sont peut-être que des entités politiques tardives (X^e siècle) sans consistance juridique de tradition carolingienne marquée⁹¹. Elles ne paraissent pas avoir laissé d'empreinte territoriale. Si Saint-Aureil et Saint-Christophe correspondent très bien aux modèles de vigueries qui apparaissent en Quercy et Toulousain à cette époque, Flaugnac pourrait correspondre à un modèle assez différent, et plus proche des vigueries classiques. Contrairement à la plupart des chefs-lieux de vigueries connus qui correspondent à des églises, Flaugnac est un castrum de tradition très ancienne, construit sur les ruines d'un probable site fortifié de l'Antiquité tardive. Nous verrons que cette origine a eu

⁸⁵ Lieu-dit et église de la commune de Molières, Tarn-et-Garonne.

⁸⁶ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 239, fol 52 et 93. Donation à l'abbaye de Saint-Théodard par Grimard et sa femme Gisla, *ut merces sua adcrescat*, d'une part de leur alleu *que est in pago Caturcino*, *in vigaria de Sancto Christophoro*, *ubi vocabulum est in Sidranis et de Bedas*.

⁸⁷ Arch. Com. Moissac, Répertoire d'Andurandy, n° 603 - 11. Dutran et sa femme donnent à l'abbaye de Moissac l'alleu de *Valbrezes*, dans la vicairie de Saint-Aureil (1066).

⁸⁸ Lieu-dit et village de la commune de Tréjouls, canton de Lauzerte, Tarn-et-Garonne.

⁸⁹ Arch. Com. Moissac, Répertoire d'Andurandy, n° 611.

⁹⁰ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 570. Rémi et Garlinde, son épouse, donnent à Saint-Pierre de Moissac et à l'abbé Bernard *terra vel vinea nostra que in pago Caturcino, in vocabolo Vallebertemore. Et ipsa terra habet in se, de uno latus per illa strada, de alio latus per illa gutta, desubtis terra Atilione...* (929). Le terroir de Til est encore attesté dans la *vicaria* de Saint Urcisse en 954-986. Or le *vocabulum* de *Vallebertemore* dans lequel il est situé en 929 est très vraisemblablement l'alleu de Valbrezes cité dans le document de 1066, et placé cette fois dans la viguerie de Saint Aureil.

⁹¹ L. SCHNEIDER, « In regno Septimanie, in comitatu et territorio biterrensi. Le Biterrois et l'aristocratie biterroise de la fin du IXe siècle à la fin du Xe siècle », *Annales du Midi*, 119, 260, 2007, p. 410-411.

des conséquences sur la fonction du site à la fin du Moyen Age et sur la structuration générale de la châtellenie.

S'il est certain que la juridiction de Castelnau n'est pas l'héritière d'une viguerie du X^e siècle, il convient d'essayer de comprendre quel a été son processus de formation.

1.3.2.2.2 Construction d'un territoire : aux origines de la châtellenie

Nous verrons que l'origine de la châtellenie remonte sans doute à la fin du IX^e siècle avec la construction du site fortifié de Maurélis que la fouille a permis de dater de la fin du IX siècle. Nous ne disposons cependant que de très peu d'indices permettant de connaître l'assise territoriale et la réalité du pouvoir de la famille seigneuriale avant le XIe siècle. L'absence d'archives seigneuriales nous obligent à nous appuyer sur les sources indirectes que constituent les archives ecclésiastiques (abbayes de Moissac, Saint-Théodard 92, Conques et archives épiscopales). Les difficultés d'identification anthroponymiques rendent en outre aléatoire une partie des interprétations. Avant les années 1030-1040, le seul point d'accroche est le prénom usuel le plus fréquent dans le lignage, à savoir Gausbertus. On voit ainsi un Gausbertus donner à l'abbaye de Saint-Théodard un alleu dans la vicairie d'Aussac à quelques kilomètres au sud de la châtellenie, sans doute vers 99093. On retrouve un autre Gausbertus, cette fois dans la vicaria de Saint-Urcisse en 96994. Mais il faut attendre le XIe siècle pour que se précise les contours du lignage et de ce fait ceux d'un espace territorialisé. Le positionnement de l'ensemble des biens et droits relevant de la famille permet de définir une zone d'influence très large qui dépasse les contours décrits en 1291. La trentaine de textes où interviennent les Gausbertii nous autorisent à fixer un cadre géographique à l'étendue de leurs possessions. Même si le cumul de tous ces textes n'a guère de sens historique et écrase la dimension temporelle, il nous permet d'entrevoir un espace de pouvoir beaucoup plus large. Le document le plus explicite est le testament d'un des membres du lignage vers 1110⁹⁵. Il décrit une zone géographique d'environ 1000 km², qui s'étire

⁹² Saint Théodard est une abbaye fondée vers 825 à l'emplacement de la ville actuelle de Montauban dans le Tarn-et-Garonne. Le lieu sera transformé en cathédrale lors de la création du diocèse de Montauban en 1317.

⁹³ Arch.. dép. Tarn-et-Garonne, G 239, fol. 91 v°.

⁹⁴ Bibl. Nat., fonds DOAT, vol 128, fol. 17-18.

⁹⁵ Bibl. Nat., Lat 17674, fol. 157. *1109-1112, Testament de Guillaume, prévôt de l'église de Cahors en partance pour Jérusalem.* Voir O.V. DAILLUT *Le cartulaire de Cahors et les sources documentaires du Quercy médiéval (Xlème-XIIe siècle)*, mémoire de maîtrise sous la direction de P. Bonnassie et B. Cursente, Toulouse II le Mirail, 1999.

depuis la vallée du Lot jusqu'à celle de l'Aveyron et du Tarn⁹⁶. Les différents lieux mentionnés dans les chartes à l'occasion de donations recoupent assez bien ce territoire.

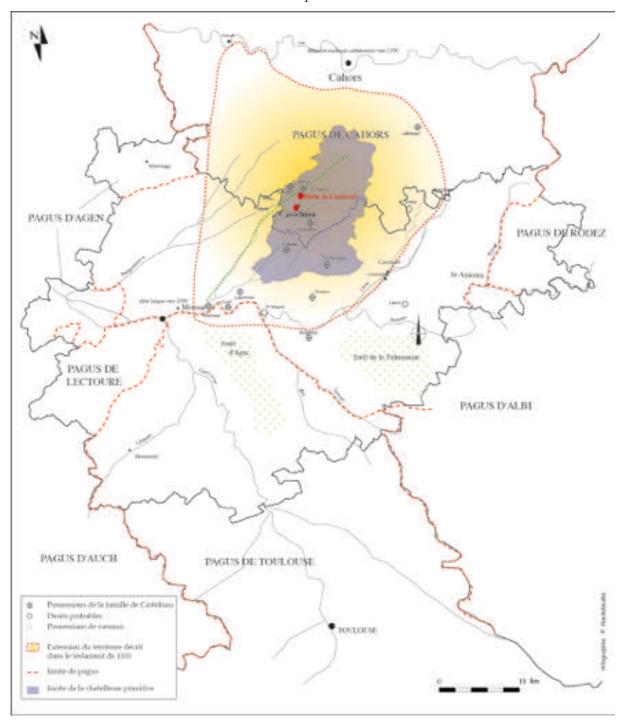


Fig. 7 Les possessions de la famille des seigneurs de Castelnau à la fin du XIe siècle

⁹⁶ Idem, ... et omnia quaecumque habeo a fluvio qui dicitur Bargalo (La Barguelonne) versus civitatem cadurcensis (Cahors) et castrum Luzegium (Luzech), in cunctis finibus illius relinquo....

Outre le contrôle de l'espace de la future châtellenie, la famille détient également des droits sur une autre grosse fortification, aux portes de la villa de Moissac, le castrum de Montamat⁹⁷. La colonne vertébrale de l'ensemble des droits s'étire des portes de Moissac jusqu'au domaine épiscopal, autour de la cité de Cahors (Fig. 7). La logique topographique paraît être un des éléments d'explication. La nébuleuse de droits semble suivre un de ces axes routiers majeurs qui permettait de relier le bas Agenais et la Gascogne au Massif central. Le testament de 1110 s'appuie d'ailleurs explicitement sur la vallée de la Barguelonne pour partager les droits. La variété de ces droits démontre que la territorialisation n'est pas encore achevée et que le dominium s'affirme par une multitude de canaux. Didier Panfili a montré que la seigneurie du XIIe siècle pouvait encore être très éclatée et discontinue⁹⁸. Ce phénomène n'est d'ailleurs pas propre aux régions méridionales. Les travaux de Bruno Lemesle sur le Haut-Maine⁹⁹ font apparaître des situations comparables. La thèse récente d'Hélène Débax tend à montrer que la spatialisation des juridictions est un processus qui s'est opéré surtout dans la seconde moitié du XIIe siècle 100. Le lien entre ces territoires entremêlés et le système de coseigneurie qui domine est certain. La parcellarisation des droits provient autant de leurs origines diverses que du système de partages égalitaires qui a prévalu jusqu'au XIII^e siècle. Ces droits paraissent à Castelnau assez représentatifs de ce que l'on peut connaître pour l'aristocratie intermédiaire. Outre le contrôle de plusieurs églises, on peut également signaler la donation de droits de marché dès le milieu du XIe siècle, des droits de justice et évidemment des revenus fonciers importants dont il n'est possible de mesurer l'ampleur qu'au XIII^e siècle.

Si une partie des revenus provient d'un patrimoine familial, il est aussi possible qu'une autre partie ait une origine publique. En effet, il existe des indices tendant à montrer que notre lignage a pris le contrôle de secteurs qui étaient peut-être placés sous l'autorité de l'ancienne famille comtale du Quercy. A Flaugnac, un des *castra* secondaires de la seigneurie, une tour est désignée au XIII^e siècle par le terme de « castel Raolph »¹⁰¹. Or cet anthroponyme renvoie vraisemblablement à la famille comtale quercynoise¹⁰². Il est donc possible que la mise en place du noyau initial de la châtellenie se soit faite dans le contexte plus large de la prise de possession du Quercy par la famille comtale toulousaine.

_

⁹⁷ Idem... partem, quam habeo in castro de Monte Amato....

⁹⁸ PANFILI 2010, p. 284.

⁹⁹ B. LEMESLE, *La société aristocratique dans le Haut-Maine: XIe-XIIe siècles*, 1999. Voir en particulier les annexes, p. 219 et suiv.

¹⁰⁰ H. DEBAX, *La seigneurie collective : Pairs, pariers, paratge : les coseigneurs du XIe au XIIIe siècle,* 2012, p. 183 et suiv.

¹⁰¹ J. LARTIGAUT, « Le castrum de Flaugnac », Bull. Société Etudes Lot, 105, 1984, p. 167-211.

¹⁰² AUBEL 1997, p. 137. Dans la généalogie que propose cet auteur de la famille comtale apparaissent des *Radolphus* à chacune des générations entre le début du IX^e et la fin du X^e siècle.

La documentation trop lacunaire du XII^e siècle ne permet pas de savoir dans quelles conditions le resserrement spatial a eu lieu. Il n'en reste pas moins qu'au XIII^e siècle, l'essentiel des possessions et des droits qui forment la châtellenie sont désormais concentrés sur un territoire plus resserré, qui se rapproche de la situation décrite en 1291.

1.3.2.2.3 Les fluctuations du XIII^e siècle

Si la charte de coutumes de 1291 fournit un cadre précis à l'espace de la châtellenie, les éléments qui permettent de préciser l'histoire de ce territoire au XIIIe siècle sont peu nombreux. La première mention claire d'un « honor » de Castelnau ne date que de 1239. A cette date, Raimond Bernard de Durfort, un des coseigneurs, vend au comte de Toulouse tous les droits qu'il possède « en la honor ni en lo terrador de Castelnou » 103. Le terme d'honor renvoie sans aucun doute à celui de juridiction châtelaine. C'est celui qui est utilisé à la même période dans les chartes de coutumes des châtellenies voisines de Lauzerte¹⁰⁴, Montcuq¹⁰⁵ ou Mondenard¹⁰⁶. C'est un des termes dominants pour désigner l'espace juridictionnel dans l'ensemble des chartes de coutumes du sud-ouest de la France¹⁰⁷ A cette période tout laisse penser que le territoire couvert par la châtellenie est supérieur à celui décrit dans les coutumes. Dans un hommage rendu au comte de Toulouse par le même Raymond Bernard de Durfort en 1239¹⁰⁸, on apprend que ce coseigneur possède des droits dans toute la vallée de la Lupte depuis la paroisse de Montaudou, tout près de Castelnau, jusqu'à l'embouchure non loin de Moissac. Une partie de ces possessions se situent dans l'« honor » de Puycornet 109, une autre dans la « villa » d'Espanel. Espanel est un petit castrum secondaire qui a été englobé dans le territoire de la bastide de Molières lors de sa création en 1270. L'absence d'allusion à un honor spécifique permet d'envisager que ce secteur ait été alors dans l'orbite des seigneurs de Castelnau tout en n'étant pas strictement inclus dans la juridiction. Un texte de 1226, connu uniquement par une analyse, fait apparaître cette distinction. Il s'agit de la donation par Pons de Gourdon à son neveu Aymeric de la « terre et château d'Espanel avec ses

¹⁰³ N. DE PEÑA, Documents sur la maison de Durfort: XIe-XVe siècle, 1977, p. 21, n° 30.

¹⁰⁴ H.-É. REBOUIS, Coutumes de Lauzerte / par M. Émile Rébouis,..., 1886.

¹⁰⁵ B. TAILLEFER, *Les coutumes de Montcuq / B. Taillefer*, 1912.

¹⁰⁶ A. TAILLEFER, « Charte de coutumes donnée par Raymond comte de Toulouse aux habitants de Mondenard (3 mai 1249) », *Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Tarn-et-Garonne*, XXIII, 1895, p. 209-220, art. XX.

 $^{^{107}}$ M. MOUSNIER, « "Territorium castri" et autres vocables selon les chartes de coutumes méridionales », Les territoires du médiéviste, 2005, p. 187-206.

¹⁰⁸ Peña 1977, p. 20 n° 29.

¹⁰⁹ Juridiction située au sud de celle de Castelnau, en tarn-et-garonne

appartenances et dépendances tant au dit lieu d'Espanel que dans la juridiction de Castelnau¹¹⁰ ». Encore en 1272, soit deux ans après la fondation de la bastide, le seigneur de Castelnau reçoit un hommage pour des biens situés dans le *castrum* même d'Espanel¹¹¹. Ce n'est donc guère étonnant de voir ce même seigneur engager une procédure contre l'administration royale pour tenter de récupérer les territoires correspondant à la nouvelle bastide de Molières. Dans sa requête, Ratier de Castelnau précise que la fondation était « in honore castri novi ». Même si sa demande n'a pas abouti on peut raisonnablement penser qu'elle était au moins partiellement fondée. Un dernier argument allant dans ce sens est le maintien de l'usage du système de poids et mesures de Castelnau dans cette zone au-delà de 1270¹¹².

Au sud et à l'est, la châtellenie est bornée par celle de Mondenard et de Lafrançaise. Les conditions de fondation de cette dernière bastide sont assez floues. La charte n'est connue que par des mentions tardives et le texte original de 1275 est perdu. La juridiction semble avoir été installée à l'initiative du pouvoir royal de Philippe III. La zone couverte par la bastide se situe pourtant à la confluence de plusieurs aires d'influences : abbaye de Moissac, seigneur de Durfort et seigneur de Castelnau. Outre l'église de Lapeyrouse¹¹³, cédée à Moissac par Raymond Gausbert de Castelnau en 1083¹¹⁴, le lignage est probablement à l'origine de la fondation de l'abbaye de Francou¹¹⁵. Dans un contrat d'affermage des droits de pacages sur la partie méridionale de la châtellenie en 1249, Aimeric de Gourdon, seigneur de Castelnau, donne comme limite sud à ses droits le pont de Françou et la rivière du Lemboulas¹¹⁶. Il est donc possible que l'extrémité sudouest de la châtellenie ait également été amputée par la fondation de la bastide de Lafrançaise. Mais cette amputation paraît mineure et ne s'est pas traduite par une action en justice de la part du lignage. Par ailleurs, les seigneurs de Castelnau contrôlent partiellement deux petites seigneuries situées au nord-est de la juridiction, Montdoumerc et Fontanes. Sur la première ils détiennent des droits qui se maintiendront jusqu'à la fin du Moyen Age. Sur la seconde, ils sont coseigneurs avec l'évêque de Cahors et lèvent une partie des dîmes (Fig. 8).

 $^{^{110}}$ Original perdu, analyse dans l'inventaire de Pechontal, le 24 mars 1640, perdu, cité dans Bib. Mun. Cahors, Fonds Greil, 199 / 3.

¹¹¹ Arch. Dép. Lot, 48 J 5, p. 488.

¹¹² Voir sur ce point Hautefeuille, Berthe 1999, t. 2, p. 387..

¹¹³ Eglise située sur la commune de Lafrançaise.

¹¹⁴ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 569.

¹¹⁵ G. LACOSTE, *Histoire générale de la province du quercy*, Cahors, 1883, vol 2, p. 75.

¹¹⁶ Arch. Dép. Lot, 48 J 5, p. 409 (analyse). Afferme faite par Aimeric de Gourdon, fils de Ratier de Castelnau en faveur de Guillaume Delpech, bourgeois de Condom et de B. d'Aspèes de tous les paturages et pacages que ledit seigneur avait depuis le pont de Francou jusqu'au ruisseau du Guel et du ruisseau de Lemboulas jusqu'à celui de la Lupte, et en toute l'étendue du château de Labarthe pour y garder bœufs, vaches et pourceaux jusqu'à la Pentecôte prochaine. Pour le prix de 420 sols de Cahors, avec la réserve pour ledit seigneur du service de ses hommes et de ses bestiaux.

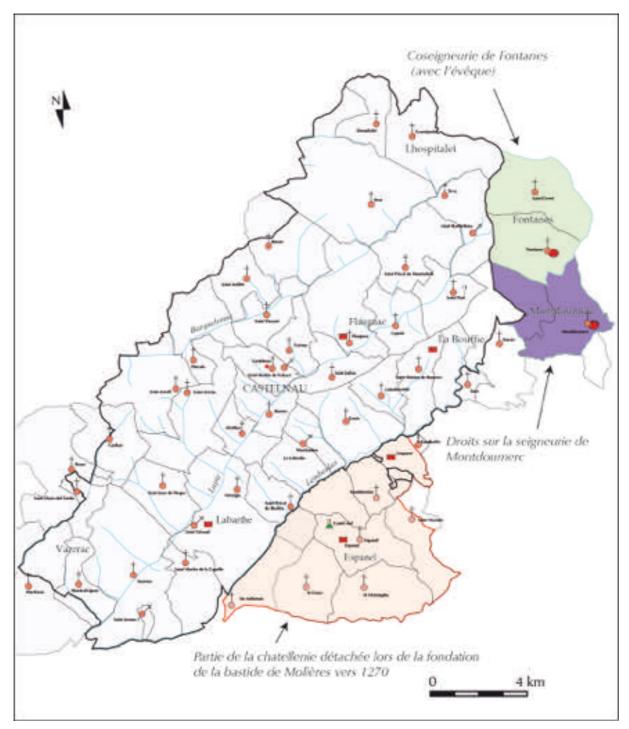


Fig. 8 : La châtellenie de Castelnau vers 1250

Ce processus d'empiètement du pouvoir capétien sur les seigneurs de rang intermédiaires est très classique dans le cadre du mouvement de création des bastides. Il est rarement possible d'en mesurer l'ampleur. Au-delà de la reconfiguration des lieux de vie autour des villages neufs, une des caractéristiques majeures du mouvement des créations de bastides au XIII^e et au XIV^e siècle est d'avoir profondément resculpté les territoires administratifs. Il est probable que la rédaction de la charte de coutumes de Castelnau en 1291 est aussi une réponse à ce mouvement. Elle permet certes d'organiser la vie sociale dans le périmètre de la juridiction. Elle permet

également de fixer de façon pérenne des cadres qui pour certains d'entre eux ont résisté jusqu'à nos jours.

1.3.2.2.4 La châtellenie de la charte de 1291

La charte fournit des renseignements très précis sur les découpages internes de l'espace. Elle se contente en revanche de décrire son enveloppe externe en nommant les juridictions voisines, ce qui signifie que les limites sont déjà présentes et bien connues des habitants. Rien n'est dit d'un éventuel processus ayant abouti à leur fixation.

Les contours exacts de la juridiction ne sont pas toujours faciles à établir. Dans la partie nord, ils semblent épouser les limites des communes actuelles de Pern, Lhospitalet et Flaugnac. Ils délaissent ensuite la partie la plus à l'est de la commune de Saint-Paul-de-Loubressac puis s'appuie sur la vallée du Lemboulas. Cet axe naturel constitue la limite sud de la juridiction jusqu'à sa confluence avec la Lupte, au sud de la commune de Vazerac. La seule enclave sur la rive gauche se situe sur la commune, non loin du castrum de Lesparre. Il s'agit là très certainement d'une relique de la période antérieure (Fig. 8). Cette enclave autour des hameaux de Poujols et Brousse a survécu jusqu'en 1807. Elle est clairement attestée à la fin du Moyen Age¹¹⁷. La limite ouest est également malaisée à saisir du fait de modifications sensibles à la fin du Moyen Age. Elle semble avoir englobé dans sa presque totalité les communes de Vazerac et de Labarthe. Ce secteur sera partiellement démembré, sans doute au XVe siècle, avec la mise en place d'une juridiction nouvelle, dite de Lamothe Navarenque. En remontant vers le nord, la juridiction suit plus strictement la limite actuelle de la commune de Castelnau, puis de celle de Flaugnac.

La particularité de la charte de coutumes est de fournir non seulement les contours, mais aussi les découpages internes de la châtellenie. Face à ses dimensions, les seigneurs ont en effet été obligés de mettre en place des baylies territorialisées. Leurs contours sont décrits avec une très grande minutie, ce qui suppose qu'elles n'étaient pas connues¹¹⁸. On aurait donc ici une réelle construction d'espaces nouveaux. Ces délimitations ont eu un impact majeur puisqu'elles constituent encore de nos jours les bases des découpages communaux. La charte fait apparaître une organisation de la châtellenie en quatre subdivisions. Le territoire le plus vaste est directement rattaché au chef-lieu. Les espaces périphériques sont gérés par des bayles seigneuriaux au nombre de trois.

Chaque baylie est précisément délimitée et s'appuie sur un castrum secondaire de la châtellenie, en l'occurrence, Flaugnac, La Bouffie et Labarthe. Ce cadre administratif s'est

¹¹⁷ Arch. Dép. Lot, 48 J 6, p. 303.

¹¹⁸ Limayrac (L), Etude sur le Moyen Age, histoire d'une commune et d'une baronnie du Quercy (Castelnau de Montratier), Cahors, Girma, 1885, p. 561, art. 125.

maintenu jusqu'à l'époque contemporaine puisque les limites décrites en 1291 servent encore de nos jours de limites de commune.

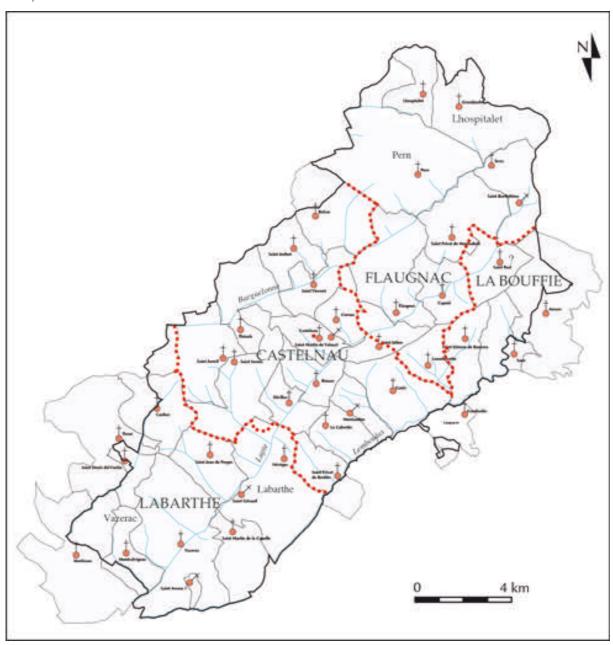


Fig. 9 : Les subdivisions en baylies d'après la charte de 1291.

Ce sont les articles 124 et 125 des coutumes qui précisent les limites entre les baylies de Flaugnac et de Castelnau d'une part, puis entre celles de Castelnau et de Labarthe¹¹⁹ d'autre part (Fig. 9). Rien n'est dit en revanche sur les limites de la troisième baylie, ce qui suppose là aussi qu'elle s'appuie sur un tracé déjà connu, très probablement celui des limites paroissiales. Dans les deux cas de figures décrits, on se rend compte que le tracé linéaire évoqué ne suit pas les limites

-

¹¹⁹ LIMAYRAC 1885, p. 560.

préexistantes des paroisses. Il est possible de suivre pratiquement à la parcelle près le cheminement décrit entre Flaugnac et Castelnau.

Art. 125

Item, la devesio de Castelno et de Flaunhac: SO ES ASSABER: del pueg de Marinhac drech a la falha de la Grauliera, et de la falha sen davala drech al cap de la comba de las Combelas et pel meg de la comba sen dichen drech a la fon de Lalbareda que es a la dicha comba et pel lo rio de la dicha fon sen dichen entro en Lupta et passa Lupta drech al prat gran que es de nos Ratier sobre dich et senpui sus pel rival de la fon de Sant Julia et de la fon de Sant Julia seu puja drech a vionha redunda et sen va d'aqui a fial et a corda dreg a la strada per om va de Flaunhac a Ganic, de la dicha strada sen puia per aquela tot lo cami per on om va de Castelno entre al pueg del Cussol et del pueg del Cussol sen dichen entro a la fon del prat den Ramon de La Barta sen va en aicho com al bosc den Banhols tro a la terra den Bernat de La Costa et den Bernat Tichendier, daqui sen va a fial et a corda tro a la terra den Pescaio en aichi com se dichen la terra de Pescaio tro en Gralbert, et de Gralbert tot drech en Ambolasc en ayssi que la terra den Pescaio es del divisiment de Flaunhac et de La Boffia

La plupart des toponymes sont encore identifiables et permettent de suivre très précisément la limite administrative contemporaine entre les deux communes actuelles. La logique du découpage semble un peu surprenante. Plutôt que de s'appuyer sur les contours paroissiaux, la limite coupe en deux les paroisses de Cornus et de Saint-Julien. Le village de La Graulière qui dépend de la paroisse de Cornus se retrouve ainsi situé dans la baylie de Flaugnac tout en ayant une partie de son finage dans celle de Castelnau.

La fonction principale de ces baylies est d'ordre judiciaire (article 22, 55, 124). Aucun document de justice seigneuriale n'ayant été conservé, nous ignorons tout du fonctionnement concret de cette justice au Moyen Age. Leur maintien à l'époque Moderne démontre qu'elles ont réellement fonctionné. Un bayle est encore signalé à Labarthe en 1566¹²⁰. L. Limayrac évoque le fonctionnement de justices seigneuriales encore au XVIII^e siècle. Mais à cette époque, les *castra* des coutumes ont été abandonnés au profit d'autres villages (Boisse et Lamoleyrette)¹²¹ Par ailleurs, les causes criminelles étaient systématiquement rapatriées sur le chef-lieu de châtellenie (art. 122).

La fonction secondaire est d'ordre fiscal. Les chefs-lieux des trois baylies ont d'abord été des greniers seigneuriaux. Une part importante des rentes seigneuriales constituant la richesse foncière de la famille dominante était portable à Flaugnac, Labarthe ou La Bouffie. Là aussi, la

¹²⁰ Arch. Dép. Lot, 48 J 6, p. 608.

¹²¹ LIMAYRAC 1885, p. 57.

situation s'est maintenue jusqu'à la Révolution¹²². Mais c'est sans doute l'essor de la fiscalité publique qui explique la stabilité de ces contours et leur maintien jusqu'à nos jours. En effet, le découpage en baylies de 1291 a servi en partie de base pour un autre niveau de subdivision : les tailhables.

1.3.2.2.5 Aux origines des communes : les taillables.

La publication récente sous la direction d'E. Zadora-Rio d'un ouvrage sur la genèse des territoires en Indre et Loire a permis de démontrer la complexité de la fabrique de l'espace sur le temps long des périodes historiques. L'intérêt de ce travail collectif est d'avoir su s'appuyer sur une très grande échelle pour pouvoir appréhender un processus global. Le processus qui aboutit à la mise en forme des communes actuelles y est étudié sur le temps long. Il fait apparaître une assez bonne continuité globale entre les paroisses d'Ancien Régime, dans leur acception civile, et les communes. Cette continuité est cependant relative quand on change d'échelle et les modifications de tracés, les regroupements d'entités pour les échanges de territoires s'avèrent beaucoup plus nombreux qu'il n'y paraît. Une lecture fine des délimitations territoriales fait apparaître des modifications suffisamment sensibles pour toucher une part importante de la population¹²³. La situation tourangelle, assez représentative de celle du nord de la France, fait apparaître des cadres de répartition de la taille qui se superposent globalement avec les cadres paroissiaux. Elle est également le cadre de base qui a servi à la rédaction des estimes du Vivarais¹²⁴. Que ce soit la paroisse civile ou la communauté, l'organisation de la levée de l'impôt par cet échelon administratif ressort comme très largement dominante des derniers travaux de synthèse sur la genèse du cadastre, et ce aussi bien pour le Moyen Age que pour l'Epoque Moderne¹²⁵. Samuel Leturq, tout en constatant que cette situation est communément admise dans le nord de la France et l'Île de France, nuance quelque peu sa portée 126. Il montre que l'espace paroissial peut ne pas se superposer aux espaces agraires ou d'organisation communautaire.

¹²² *Ibid.*, p. 392-393.

¹²³ ZADORA-RIO 2008, p. 147-149.

¹²⁴ P.-Y. LAFFONT, « Les estimes de 1464 : formes et conditions d'une grande enquête fiscale en Languedoc à la fin du Moyen Age », Paris, 2006, p. 246.

 $^{^{125}}$ A. RIGAUDIERE, F.M. DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE, De l'estime au cadastre en Europe, 2006; M. TOUZERY, COLLECTIF, De l'estime au cadastre en Europe: L'époque moderne, 2007.

¹²⁶ S. LETURCQ, « Territoires agraires et limites paroissiales », *Médiévales Langues Textes Hist.*, 49, 2005, p. 89-104. (Samuel Leturcq, « Territoires agraires et limites paroissiales », *Médiévales* [Online], 49 | automne 2005, Online since 05 March 2008, connection on 01 May 2013. URL: http://medievales.revues.org/1300)

Ce qui pourrait par ailleurs apparaître comme des anomalies correspond en Quercy à la règle. La spécificité des secteurs de grands consulats comme celui de Castelnau rend peu pertinente l'identification de la paroisse comme le cadre habituel de la perception des impôts (collecte, paroisse civile, taillable). On repère à la fin du Moyen Age une dissociation entre consulat et unité de perception de l'impôt. Ceci a pu se traduire dans un premier temps par la création de subdivisions fiscales à l'intérieur du consulat. Ceci a pu être observé par exemple dans la juridiction de Mouret en Aveyron¹²⁷ lors de la confection de son livre d'Estime en 1449¹²⁸. Le registre est mis en œuvre à l'échelle du consulat mais la répartition de l'impôt se fait par « tailho » à l'intérieur de l'espace juridictionnel classique. Cette situation n'a pourtant pas entrainé la scission de la commune. La dichotomie engendrée est cependant restée vivante jusqu'à nos jours dans la gestion des droits sur les communaux et dans la répartition des sièges de conseillers municipaux qui tient compte des découpages de taillables de la fin du Moyen Age. On retrouve ce type de situation dans la vaste châtellenie de Séverac récemment étudiée par Juliette Dumasy¹²⁹. C'est également le cas dans de vastes consulats de vallées pyrénéennes, comme dans celle de Vicdessos en Ariège où les compoix ont été réalisés à l'échelle du consulat¹³⁰, tout en prenant soin de distinguer très clairement 12 taillables comptant entre 20 et 226 feux¹³¹. Le découpage communal actuel résulte directement de ces taillables. A Castelnau, l'étendue du consulat n'était guère compatible avec la mise en place d'une assiette fiscale réaliste. La réalisation d'une estime ou d'un compoix unique aurait généré sans doute plus de 5000 pages 132 et nécessité un investissement en temps et en argent peu compatible avec une gestion efficace. Il a fallu utiliser d'autres entités. La paroisse aurait pu être un de ces cadres. Ses dimensions très réduites n'étaient finalement pas plus adaptées. Elle a pourtant été utilisée ponctuellement. La logique aurait pu être de s'appuyer sur les contours des baylies seigneuriales pour créer des entités fiscales plus réalistes. Cela a également été partiellement le cas. Nous ne disposons pas des documents qui permettent de comprendre la genèse de ces cadres territoriaux intermédiaires. Ils s'appuient finalement sur des paroisses, sur des baylies seigneuriales, mais ont également généré des entités spatiales complètement nouvelles et totalement déconnectées des précédentes (Fig. 10).

_

¹²⁷ Commune du canton de Marcillac (Aveyron)

¹²⁸ F. Hautefeuille, « *Un exemple de compoix rural précoce (1451) : Mouret (Aveyron)* », 2006b.

¹²⁹ Dumasy 2011.

¹³⁰ Vicdessos, commune du canton d'Auzat....Le consulat correspond à peu près à la vallée du Sos ¹³¹ Voir sur ce point J. Ruffie, *Etude de familles dans la paroisse de Vicdessos. Une micro-société villageoise dans les Pyrénées du pays de Foix 1680-1730* (http://www.theses.fr/s15638, consulté le 29 avril 2013).

¹³² Le compoix de 1597 de la seule communauté de Castelnau comporte plus de 2000 pages.

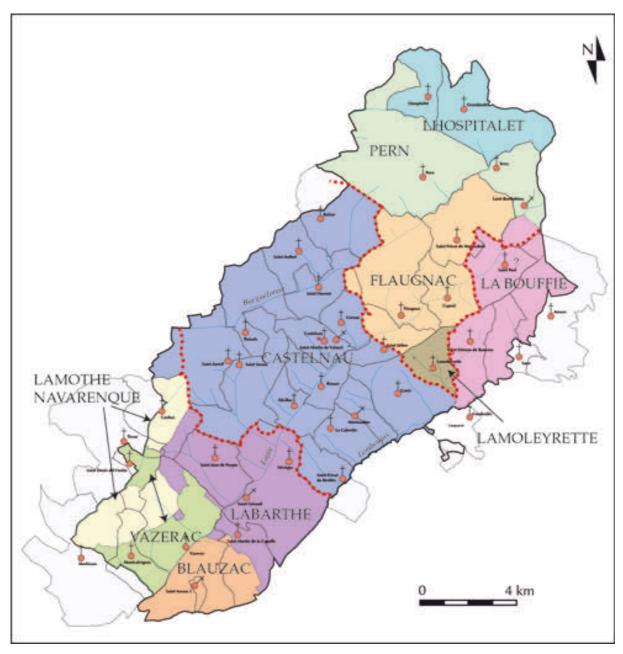


Fig. 10: Les subdivisions en taillables.

Le cas le plus simple est sans doute celui du chef-lieu de juridiction : Castelnau. Le taillable correspond précisément à la délimitation de la baylie telle qu'elle apparaît dans la charte de coutumes. La commune actuelle reprendra assez précisément ces contours à l'exception de quelques ajustements mineurs au début du XIX^e siècle¹³³. Son périmètre est connu grâce aux deux compoix du XVI^e siècle¹³⁴. Au nord, quatre taillables apparaissent, sur le territoire de l'ancienne baylie de Flaugnac. Celui de Lhospitalet correspond à l'étendue des biens d'une fondation hospitalière, l'Hôpital de Dame Hélène. Il s'appuie pour l'essentiel sur les contours de deux

 133 Il s'agit de quelques échanges de terre survenus au début du XIXe siècle suite à la création du département du Tarn-et-Garonne.

¹³⁴ Les deux registres, de 1530 et 1597, sont conservés en mairie.

paroisses liées à cet établissement, Lhospitalet et Granéjouls. Sa situation administrative semble marginale puisqu'il ne semble ne jamais avoir disposé de compoix. C'est ainsi qu'il apparaît dans l'enquête de Richeprey de 1780¹³⁵.

La situation du taillable de Pern paraît plus simple et recoupe assez précisément la vaste paroisse, à laquelle il faut ajouter celle de Saint Barthélémy del Goulat. Nous sommes là dans une situation plus classique où le taillable correspond à un centre villageois également centre paroissial, des fermes et hameaux dispersés et un finage de 2500 hectares. La commune s'est maintenue telle quelle jusqu'à nos jours. Flaugnac constitue sans doute très tôt un autre taillable. L'entité s'est fixée autour du castrum secondaire, doté d'une communauté d'habitants sans doute dès le XIII^e siècle. Il s'appuie au sud sur les contours de la baylie définis dans la charte de 1291, et sur des limites paroissiales pour le reste de sa délimitation. Ce taillable englobe donc la paroisse de Flaugnac, celle de Saint-Privat de Montsabrié, celle de Capnié, et une partie de celle de Saint-Julien, et quelques dizaines d'hectares de celle de Cornus (emplacement du village déserté de La Graulière). Dans la partie orientale apparaissent deux autres cas de figure. Le taillable de Lamoleyrette 136 s'est mis en place autour du petit castrum éponyme. De très petite dimension, il reprend précisément les contours de la paroisse du même nom. Il dispose d'un compoix seulement à partir de 1690. Le dernier taillable de ce secteur est celui de la Bouffie. Il s'inscrit dans la continuité probable de la baylie du même nom définie dans la charte de coutumes. Son existence est là aussi sans doute liée à un petit castrum dont la désertion ne s'est faite qu'au XIXe siècle. Son étendue englobe la paroisse de Saint-Etienne de Buocer et une partie de la paroisse de La Madeleine d'Aussac qui forme l'extrémité la plus orientale de la châtellenie.

Au sud, la baylie de Labarthe a donné naissance à quatre taillables. Ces taillables sont caractérisés par leur grande complexité topographique et leur totale déconnexion des anciennes paroisses et des communes actuelles. Ils recouvraient à peu près le territoire de la baylie de Labarthe. Le taillable principal de Labarthe englobait les paroisses de Saint-Jean-de-Perges, Névèges (à l'exception de deux fermes) et une partie de celles de Canhac, de Vazerac et de Saint-Martin de la Capelle. Il possédait une petite enclave au milieu du taillable de Vazerac. Il était centré sur un *castrum* secondaire, au même titre que Flaugnac ou Lamoleyrette. A quelques nuances près, il correspond au territoire de la commune actuelle.

Le taillable de Lamothe Navarenque correspond au secteur le plus difficile à restituer. Cette entité n'a pas laissé la moindre trace ni dans la toponymie, ni dans l'organisation villageoise et communale actuelle. Elle a fusionné en 1801 avec les communes de Blauzac et de Vazerac

47

¹³⁵ J.-F.H. DE RICHEPREY, Journal des voyages en Haute-Guienne: de J. F. Henry de Richeprey. [Édité]. Quercy. Préface de M. Jacques Godechot,...., 1967.

¹³⁶ Lieu-dit de com de Flaugnac...

pour former la commune actuelle de Vazerac. Elle est formée de deux blocs territoriaux distincts et séparés par une partie de taillable de Vazerac. Bien que son territoire recoupe celui de six paroisses (Tissac, Canhac, Saint-Denis, Vazerac, Moncalvignac et Martissan), elle ne dispose d'aucune église et d'aucun village. Nous ignorons tout du processus de formation de cette entité spatiale. Sa première mention atteste de son existence au XV^e siècle. Aucune logique ni politique ni administrative n'explique sa complexité.

Le taillable de Vazerac offre un profil faussement similaire. Formé de deux espaces territoriaux non continus, il recoupe partiellement cinq paroisses, Vazerac, Moncalvignac et Martissan pour la partie sud, Vazerac et Tissac pour la partie nord. Mais contrairement à Lamothe Navarenque, son territoire abrite 3 églises paroissiales et un village, Vazerac dont la genèse est sans doute très tardive. Le dernier taillable, Blauzac, occupe la partie sud de la commune actuelle de Vazerac. Il s'étend sur les paroisses de Vazerac et de Saint-Martin de la Capelle, mais là aussi sans qu'aucune église paroissiale active ne se trouve sur son territoire. Il semble que la création de cette entité soit liée à l'aménagement d'une maison forte, sans doute au XVe siècle, et la structuration d'une petite seigneurie associée.

Au final, la châtellenie de Castelnau a généré pas moins de 10 entités juridiques assimilables à des taillables à l'époque Moderne.

Taillable	Chef-lieu	Nombre églises	Présence	Type village	
	baylie		village		
Castelnau	oui	15	Oui (3)	castrum	
Flaugnac	oui	3	Oui (1)	castrum	
Lamoleyrette	non	1	Oui (1)	castrum	
Pern	non	1	Oui (1)	villa	
Lhospitalet	non	2	Oui (1)	villa	
La Bouffie	oui	1	Oui (1)	castrum	
Labarthe	oui	3	Oui (1)	castrum	
Vazerac	non	3	Non		
Lamothe Navarenque	non	0	Non		
Blauzac	non	0	Non		

Fig. 11: Liste des taillables à la fin du Moyen Age.

La chronologie de mise en place de ces entités est très difficile à percevoir. Les deux compoix les plus anciens conservés semblent avoir été faits à la même période et sans doute par les mêmes équipes de géomètres. Il s'agit des compoix de Flaugnac et de Castelnau datables du début des années 1530. A cette date, les contours de ces grands taillables sont déjà fixés et correspondent à ce qui a été décrit ci-dessus. Lamoleyrette, qui sera plus tard absorbé par la commune de Flaugnac est déjà autonome. En 1556, dans le procès verbal de prestation de serment des consuls de Castelnau, retranscrit à la suite du compoix de Castelnau de 1530¹³⁷, apparaît une liste de taillables qui en dépendent. On y trouve Blauzac, Labarthe, Pern et Lamoleyrette. Blauzac et Lamothe Navarenque sont tous les deux associés à des petits lignages seigneuriaux qui apparaissent dans la documentation à l'extrême fin du XIIIe ou au XIVe siècle pour le second¹³⁸. A la fin du XV^e siècle ces secteurs apparaissent comme des membres de la baronnie de Castelnau¹³⁹. Nous ne disposons cependant pas d'indices nets d'apparition de ces entités avant le XVe siècle ou l'extrême fin du XIVème. L'absence de toute allusion à une structure de ce type autour du village de La Graulière, pourtant richement documenté entre 1300 et 1350, laisse même penser que leur mise en place concrète pourrait plutôt dater de la fin du XIV^e ou du XV^e siècle. En effet la désertion du site de La Graulière vers 1370. On peut donc penser que la stabilisation de ces espaces est postérieure à cette date.

Pourtant dès avant 1350, il existe probablement une assez grande variété d'organisation de l'espace. Un article ajouté à la charte de coutumes en 1342 donne une définition assez précise au contenu concret de l'espace juridictionnel. De manière surprenante, les mas n'y sont pas mentionnés. En revanche on devine la très grande variété des formes de peuplement et d'organisation sociale coexistant à l'intérieur de ce territoire au début du XIV^e siècle. L'article parle des « personnas ecclesiasticas et seculares, nec non collegia, capitulia, communitates et universitates ecclesiarum, civitatum, castrorum et locorum, aliqua castra, territoria sive loca honoris et districtus ejusdem castrinovi... »¹⁴⁰. Il évoque clairement les communautés dépendant certes des principaux villages que sont les castra, mais aussi probablement de villages ouverts voire de simples mas (locus).

Cette organisation à deux niveaux est relativement classique dans les pays de mas du sudouest du Massif central. La remarquable étude de Juliette Dumasy sur la baronnie de Séverac-Le-Château a fait apparaître une organisation similaire. La baronnie a été scindée en douze¹⁴¹ mandements communautaires dont les dimensions et l'organisation sont extrêmement variées.

¹³⁷ Arch. Mun. Castelnau-Montratier, 1 G 1, non paginé.

¹³⁸ Moulenq, t. III, p. 11, en référence à une copie d'acte de notaire déposé aux A.D. 82, sans côte ¹³⁹ Par exemple en 1471, à l'occasion de l'hommage rendu au roi par le seigneur de Castelnau (AD. 46, 48 J 6 p. 546).

¹⁴⁰ LIMAYRAC 1885, p. 604.

¹⁴¹ DUMASY 2011, p. 262, mais la carte de la page 127 en fait apparaître 15.

Trois d'entre eux sont ainsi dépourvus de villages et ne sont que des agrégats de mas. Contrairement à la situation de Castelnau, plusieurs de ces communautés se sont vues octroyer des coutumes autonomes, et ce dès le début du XIV^e siècle. Outre Séverac, 4 autres territoires reçoivent ces coutumes entre 1270 et 1317. Leur organisation territoriale est également découplée des cadres paroissiaux, même si le recouvrement des limites de paroisses et de mandements est plutôt la règle¹⁴². Juliette Dumazy montre cependant que dans un secteur de la châtellenie l'origine des mandements est plus directement liée aux paroisses, probablement en raison de la superposition d'un centre villageois et d'une église paroissiale. On retrouve une organisation similaire dans la châtellenie proche de Mouret, étudiée dans le cadre d'un PCR¹⁴³

A Castelnau, il n'existe qu'un exemple de taillable reprenant précisément les limites d'un territoire paroissial (Pern). Il s'agit de la plus vaste paroisse du secteur, d'origine très ancienne 144. Elle est caractérisée certes par un très fort habitat dispersé, mais aussi par l'existence d'un centre villageois sans doute fortifié dès le XIIIe siècle. La documentation fait cependant apparaître des indices de communautés structurées dans un cadre paroissial. Nous disposons pour Flaugnac d'une mention de l'universitas castri dès 1252145 qui préfigure le territoire qui allait être scellé comme baylie en 1291 et qui démontre que l'adoption de la charte de coutumes n'a probablement fait que formaliser des usages déjà en place. A cette date, il existe en effet un procès opposant les habitants du castrum au curé du lieu au sujet des dîmes. La liste nominative des chefs de famille de l'universitas Flauniaci nous est alors fournie. Il existe donc une communauté de facto des habitants de Flaugnac, qui en dehors de tout cadre juridique connu ont cependant réussi à s'opposer aux prétentions du curé. De fait cette organisation sans doute très temporaire s'est traduite assez tôt (fin du XIV^e siècle¹⁴⁶) par l'apparition dans la documentation d'une « juridictio » de Flaugnac. En revanche, pour le siècle suivant les archives de l'archidiaconé de Flaugnac ont conservé un texte de coutumes pour la paroisse de Capnié daté de 1398. Ce document, étudié par Jean Lartigaut¹⁴⁷, permet de voir apparaître une communauté paroissiale organisée, et ce dans une paroisse qui ne sera jamais le centre d'un taillable et qui est caractérisée par un habitat intégralement dispersé. Le

¹⁴² Idem, p. 294

¹⁴³ S. CAMPECH *et al.*, *Le Castrum de Mouret et ses châteaux*, Carcassonne, France, 2011. L'étude complète de ce dossier est sous presse : S. Campech, G. Ferrand, N. Pousthomis, B. Pousthomis, F Hautefeuille et *alii*, *Une coseigneurie au fil des siècles, l'exemple de Mouret en Rouergue*, à paraître dans les suppléments d'Archéologie du Midi Médiéval (env. 300 p.).

¹⁴⁴ Attestés dans la *Vita desiderii* sous la forme d'une *villa* dès le VII^{e siècle}. (B. KRUSCH, « Vita Desiderii Cadurcae urbis episcopi », *Passiones vitaeque sanctorum aevi Merowingici* (*Monumenta Germaniae Historica, Scriptores Rerum Merowingicarum*, IV), Hanovre et Leipzig, 1902, p. 547-602).

¹⁴⁵ Arch. Dép. Lot, G 5 suppl. non classé.

¹⁴⁶ Arch. Dép. Lot, 48 J 6.

¹⁴⁷ LARTIGAUT 1973.

fonctionnement des confréries paroissiales est envisagé, de même que la tarification précise de tous les sacrements et cérémonies mis en œuvre par le curé. Un chapitre prévoit également les modalités d'entretien des bâtiments du presbytère, entièrement à la charge des paroissiens. Tous les ans, les paroissiens doivent se réunir pour élire leurs ouvriers (obries) dont la fonction principale est le contrôle financier de la paroisse. A cette occasion, ils élisent également leurs représentants dans les confréries paroissiales. Ces « coutumes » démontrent donc la réalité de la vie paroissiale et de la communauté que peuvent former les tenant-mas. Elles fonctionnent comme un pendant religieux aux coutumes de la châtellenie mais aussi aux taillables civils. Ce type de document n'est pas isolé en pays de mas. Une dizaine ont été repérés au hasard de la conservation des archives¹⁴⁸. Leur point commun est de ne concerner que le fonctionnement de la paroisse. Il s'agit en réalité de documents destinés à régir la fabrique paroissiale, comme il en existe un peu partout en Europe à la fin du Moyen Age¹⁴⁹. Ce type d'organisation démontre que les habitants de la châtellenie sont pris dans un entrelacs de solidarités plus ou moins formalisées. Si certaines peuvent être identifiées, nous verrons que d'autres ne ressortent que de l'analyse globale de la documentation mise en perspective avec les données archéologiques.

La documentation disponible permet de préciser de manière fine la situation des cadres administratifs et politiques de la fin du Moyen Age. Elle ne permet en revanche pas de connaître le processus et la chronologie fine d'installation de ces cadres. L'absence de documentation issue de l'administration communautaire ou judiciaire constitue une limite forte. La situation décrite correspond plus à un aboutissement qu'à un processus dynamique. Or cet enchevêtrement de limites et de contours n'est pas resté stable. La crise de la fin du XIV^e siècle sur laquelle nous reviendrons longuement a fortement ébranlé le système. C'est précisément en raison de ces bouleversements que le recteur de Capnié évoque la nécessité de rédiger de nouvelles coutumes en 1398. La sédimentation des archives masque donc une organisation dynamique et une adaptation des cadres aux réalités économiques et politiques. Un paysan vivant sur un mas au XV^e siècle est donc pris dans des contraintes sociales à de multiples niveaux. Si la cellule familiale constitue la brique de base, on peut identifier en sus :

-Les contraintes communautaires à l'échelle du mas.

¹

¹⁴⁸B. Taillefer, B. Taillefer. Louables coutumes de Boulve et de Creyssens, 24 septembre 1467, 1908; L'abbé Taillefer. Louables coutumes de Lebrel et de Caminel, 1909; A. Taillefer, Coutumes de Saint Paul del Burges, Montauban, 1903; J. Lartigaut, « La paroisse rurale en Quercy au xve siècle », Montauban et le bas-Quercy, Actes du XXVIIe congrès d'études de la Fédération des sociétés académiques et savantes de Languedoc-Pyrénées, Montauban, 1974, p. 211-243.

¹⁴⁹ C.D. CRAGOE, « The custom of the English Church: parish church maintenance in England before 1300 », *J. Mediev. Hist.*, 36, 1, 2010, p. 20-38.

- -Le taillable
- -Le consulat
- -La paroisse
- -La seigneurie foncière

Nous rencontrerons ces contraintes tout au long de ce volume. L'objectif n'est pas d'étudier en détail le fonctionnement de ces diverses strates administratives. En revanche, il paraît essentiel de pouvoir disposer d'informations suffisamment précises sur ces cadres de manière à pouvoir systématiquement replacer en contexte les informations issues des analyses qui suivront.

2 - Observatoire du peuplement : la trame d'habitat dispersé

2.1 - Habitat dispersé et archéologie préventive.

2.1.1 – Bilan des travaux récents

L'archéologie et l'histoire des peuplements médiévaux se sont pendant longtemps focalisés sur les formes regroupées de l'habitat. La construction même de l'archéologie médiévale européenne en tant que discipline s'est faite en partie sur ces questionnements liés à la naissance du village. Ces travaux trouvent leurs origines dans les pays du nord de l'Europe. Une première synthèse en a été proposée la fin des années 1980¹⁵⁰ par Jean Chapelot et Robert Fossier. A cette époque la quasi totalité de l'information archéologique sur l'habitat rural médiéval en France reposait sur la fouille d'une poignée de villages désertés. Cette situation n'était pas propre à la France mais y était cependant plus marquée. En Angleterre, si le programme de fouilles de villages désertés lancé dans les années 1950 avait abouti à la publication d'un nombre important de monographies ¹⁵¹ dans les années 1970 et 1980, ces travaux sont moins nombreux actuellement. La revue *Medieval Archaeology* a ainsi beaucoup publié de synthèses sur ces villages. Ce relatif désintérêt s'est fait au profit d'une archéologie des espaces intermédiaires, habitat

¹

¹⁵⁰ Chapelot, Fossier 1980.

¹⁵¹ Quelques références à titre indicatif: F.H. THOMPSON, « The Deserted Medieval Village of Riseholme, near Lincoln and a description of some trial excavations on the site », Medieval Archaeology, 4, 1960, p. 95-108; C.D. LINEHAN, « Deserted sites and rabbit-warrens on Dartmoor, Devon », Medieval Archaeology, 10, 1966, p. 113-144; D. HURST, J. HURST, « Excavations at the medieval village of Wythemail, Northamptonshire», Medieval Archaeology, 13, 1969, p. 167-203; B. CUNLIFFE, « Saxon and medieval settlement pattern in the region of Chalton, Hampshire », Medieval Archaeology, 16, 1972, p. 1-12; G. BERESFORD, The medieval clay-land village: excavations at Goltho and Barton Blount (Society for Medieval Archaeology monograph series, ISSN 0583-9106, 6), London, Royaume-Uni, 1975; J. HURST, «The Wharram Research Project: results to 1983 [multidisciplinary enquiry into evolution of two-parish landscape] », Medieval Archaeology, 28, 1984, p. 77-111; D. Austin, Society for medieval archaeology, The deserted medieval village of Thrislington county Durham: excavations 1973 1974 (Society for Medieval Archaeology monograph series, ISSN 0583-9106, 12), Lincoln, England, Royaume-Uni, 1989; C. DYER, « Deserted Medieval Villages in the West Midlands », Econ. Hist. Rev., 35, 1, 1982, p. 19-34; T. ROWLEY, J. WOOD, Deserted Villages, 1985; K.J. ALLISON, Deserted villages, 1970; K.J. ALLISON et al., The deserted villages of Northamptonshire, 1966; M.W. BERESFORD, Deserted medieval villages: studies, 1989.

dispersé ou espaces agraires. Il existe même une remise en cause relative de la pertinence des travaux réalisés sur ces villages désertés¹⁵².

En France le colloque de Vincennes de 2006 a également montré que les centres d'intérêt avaient évolué. Le village au sens classique n'apparaît dans aucune des communications. En revanche, le colloque a bien mis en évidence l'apport considérable de l'archéologie préventive pour la connaissance des espaces dits intermédiaires, et plus spécifiquement des formes d'habitat dispersé. Alors qu'en 1980, Jean Chapelot ne pouvait s'appuyer que sur quatre sites d'habitat dispersé ayant donné lieu à une fouille en France, en 2006, la synthèse d'Edith Peytreman montre que l'on disposait en 2006 de 430 sites étudiés pour le seul haut Moyen Age du nord de la France¹⁵³. De nombreux travaux ont été menés sur le sujet depuis avec des avancées significatives sur les typologies de structures, sur l'évolution des formes d'habitat dans le temps, ou sur les premières formes de concentration villageoise, que ce soit sur des sites désertés (Serris) ou à l'emplacement de villages actuels (Orville). Si ce constat doit évidemment être pris comme une avancée significative de la recherche sur ce domaine depuis 30 ans, il faut cependant le nuancer. Avant d'aborder cette première forme du peuplement dans la châtellenie de Castelnau, il convient de revenir sur les connaissances acquises sur le sujet, à l'échelle régionale, mais aussi nationale.

Je m'appuierai sur le bilan inter-régional que j'avais pu établir avec Laurent Fau et Patrice Conte lors du colloque de 2006¹⁵⁴. Je l'ai complété avec les données plus récentes issues pour l'essentiel de l'archéologie préventive. Je n'ai pris en compte que les sites qui avaient donné lieu à une autorisation de fouille ou de sondage, que ce soit dans le cadre de l'archéologie préventive ou programmée. Ainsi certains des sites retenus ne sont connus que par des sondages ponctuels et peuvent être mal qualifiés. Sur les trois régions de l'Aquitaine, du Limousin et de Midi-Pyrénées seuls 44 sites d'habitat ruraux médiévaux ont donné lieu à une opération archéologique ¹⁵⁵, auxquels il faudrait ajouter une dizaine de sites de batteries de silos dont la fouille n'a pas permis de mettre en évidence des structures d'habitat (Fig. 12).

_

¹⁵² R. Jones, « Contrasting patterns of village and hamlet desertion in England », *Deserted villages revisited (edited by Christopher Dyer and Richard Jones*, Hertfordshire, 2010, p. 8-27; R. SILVESTER, « Abandoning the uplands: depopulation among dispersed settlements in western England », *Deserted villages revisited (edited by Christopher Dyer and Richard Jones*, Hertfordshire, 2010, p. 140-161.

¹⁵³ É. PEYTREMANN, « L'archéologie de l'habitat rural du haut Moyen Âge dans le nord de la France : trente ans d'apprentissage », *Trente ans d'archéologie médiévale en France : un bilan pour un avenir (publications du CRAHM*), Caen, 2010, p. 105-117, p. 108.

¹⁵⁴ CONTE, FAU, HAUTEFEUILLE 2010.

^{155 35} avaient été inventoriés en 2006-2008.

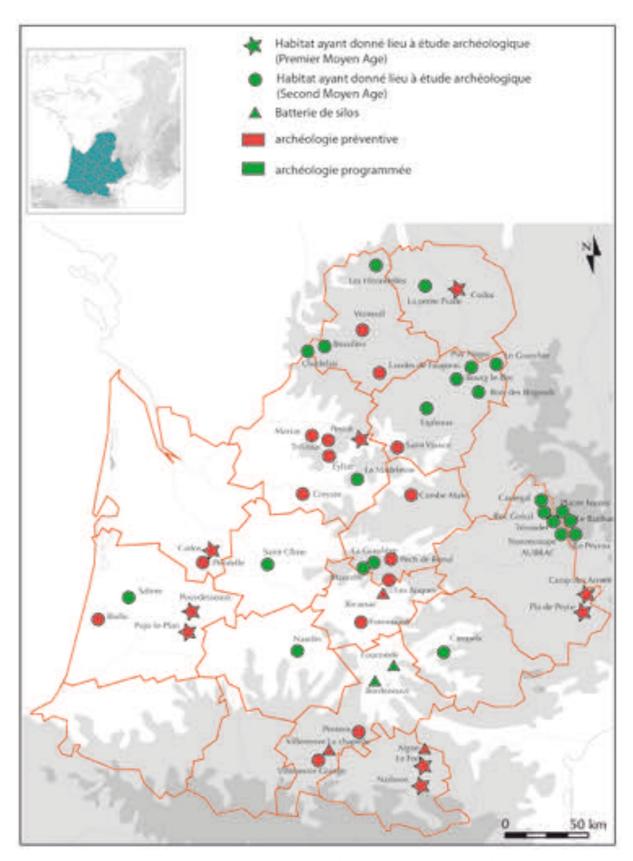


Fig. 12 : L'habitat dispersé dans le sud-ouest de la France (état des connaissances archéologiques en 2013).

Ce nombre, déjà faible, masque en réalité un déficit plus grand encore. La spécificité du Sud-ouest est en effet d'avoir une forte activité en archéologie programmée. 20 des 44 sites identifiés ont été étudiés par le biais d'opérations programmées ¹⁵⁶. Seuls 24 sites ont été découverts à l'occasion d'opérations d'archéologies préventives. La faiblesse du nombre de sites me semble être un des points essentiels pour essayer de mieux comprendre les disparités régionales, non pas des découvertes archéologiques, mais de l'histoire de cet habitat dispersé. A l'échelle régionale, la répartition de ces sites n'a évidemment aucune valeur et ne reflète que les aires d'études de chercheurs ou les zones touchées par des aménagements (autoroutes). Il est en revanche intéressant de comparer ces découvertes avec celles des autres parties du territoire.

Il existe deux autres spécificités notables aux sites recensés pour le sud ouest de la France. La première est la chronologie des vestiges découverts. Contrairement aux régions septentrionales de l'Europe, la grande majorité des sites connus appartient à la seconde moitié du Moyen Age. Il n'y a guère que cinq sites¹⁵⁷ dont l'origine est antérieure au IX^e siècle, et trois ou quatre attribuables à l'époque carolingienne. Tous les autres sont postérieurs à l'an mil et parfois au XIII^e siècle. Cette chronologie tardive est associée à des types de sites là aussi assez sensiblement différents de ceux qui sont décrits par centaines dans le nord de la France. Le bois et la terre ne sont pas dominants. Ils sont présents dans des secteurs dépourvus de pierre comme les Landes ou le sillon garonnais¹⁵⁸. Mais là encore l'architecture dominante est une architecture de pierre, et ce à toutes les époques concernées. Si le bois et la terre sont présents, on n'a jamais pu observer les grands bâtiments classiques caractérisés par des alignements de trous de poteaux. Comme le souligne Laurent Schneider, il faut atteindre les plaines de l'Ain avec le site de Château Gaillard¹⁵⁹ pour en observer¹⁶⁰. On retrouve cette même séparation nord/sud à l'ouest du Massif

_

¹⁵⁶Travaux de Laurent Fau sur l'Aubrac (L. FAU, Les Monts d'Aubrac au Moyen âge: genèse d'un monde agropastoral (Documents d'archéologie française), Paris, France, 2006., de Yan Laborie dans les Landes (J.-C. MERLET, J.-P. BOST, Aquitania, Supplément 24: De la lagune à l'airial: Le peuplement de la Grande-Lande, 2011)., de Florent Hautefeuille en Quercy (voir plus loin dans ce volume) ou de Christian Darles à Naudin (F. LANQUETIN Etude d'un cas d'habitat dispersé, Naudin, un hameau en Lomagne aux XVII -XVIIIe siècle, mémoire de maîtrise sous la direction de F Hautefeuille et Ch. Darles, soutenue à l'Université de Pau, 2003.

¹⁵⁷ Pla de Peyre et Camp des Armes, à l'extrémité orientale de la zone étudiée, deux sites découverts sur le tracé de l'A-65 (Pouydesseaux et Cudos) et le site de Cherdon et Pisserate sur le commune de Guéret en Creuse (http://www.arkemine.fr/chantiers.php?idchant=125).

¹⁵⁸ C'est par exemple le cas du spectaculaire site de grange cistercienne du XII^{e siècle} de Pentens découvert en 2010 sur la commune de Martres Tolosanes dans la Haute Garonne (Y. HENRY, « Martres-Tolosane Pentens », *Bilan scientifique Midi Pyrénées 2011*, p. 68-72.).

¹⁵⁹ G. VICHERD, « Château-Gaillard, Le Recourbe », Vivre à la Campagne au Moyen Âge, l'habitat rural du Ve au XIIe siècle (Bresse, Lyonnais, Dauphiné) d'après les données archéologiques (DARA (Documents d'archéologie en Rhône-Alpes et en Auvergne), 26), Lyon, 2001, p. 177-224.

¹⁶⁰ L. Schneider, « De la fouille des villages abandonnés à l'archéologie des territoires locaux. L'étude des systèmes d'habitat du haut Moyen Age en France méridionale (Ve-Xe siècle) :

Central. Les sites de cette catégorie les plus méridionaux se situent en Poitou-Charente¹⁶¹ et au nord du Limousin¹⁶².

Au nord de ctte ligne, la situation est très différente. La publication récente des résultats du PCR sur l'habitat rural au Moyen Age dans le nord-ouest de la France¹⁶³ permet de disposer d'un corpus de comparaisons pertinent. L'étude porte sur 6 départements : Vendée, Deux-Sèvres, Maine et Loire, Loire-Atlantique, Mayenne et Sarthe, soit une surface totale d'environ 38 000 km². Sur ce territoire, le PCR a permis d'identifier exactement 50 sites d'habitats ruraux. L'essentiel de ces sites ont une période de création antérieure au X^e siècle. 49 d'entre eux ressortent de l'archéologie préventive. La répartition de ces sites sur les départements dépend donc avant tout de l'aménagement du territoire. On peut cependant remarquer que le département de la Sarthe semble moins bien pourvu puisque seuls trois sites y ont été découverts. Parmi eux se trouve l'unique site associé à de l'archéologie programmée. Sans rentrer dans les nuances géographiques, on peut constater que l'archéologie préventive a permis dans ce secteur de faire apparaître en moyenne un site pour environ 775 km². Pour les trois régions du sud-ouest évoquées ci-dessus, ce rapport s'établit à 103600/24 soit un site pour 4316 km². Nos deux régions voisines ont donc un écart important en terme de découvertes de sites d'habitats médiévaux. Ramenée à une surface comparable, l'archéologie préventive a fait émerger environ 6 fois plus de sites dans le nord-ouest que dans le sud-ouest. Cet écart masque cependant de très fortes distorsions entre la première et la seconde moitié du Moyen Age. Si l'on considère la période allant de l'Antiquité tardive au X^e siècle le rapport passe de 1 à 13. Dans le nord-ouest nous avons 43 sites dont la fondation est antérieure au X^e siècle, soit un site pour 884 km². Dans le sud-ouest, seuls 9 sont connus pour la même période soit 1 pour 11511 km². En revanche pour la seconde moitié du Moyen Age, les données sont beaucoup plus proches. Le taux est de 1 site pour 7600 km² dans le nord-ouest et de 1 site pour 6906 km², soit une différence non significative.

nouveaux matériaux, nouvelles interrogations », *Trente Ans Archéologie Médiévale En Fr. Un Bilan Pour Un Avenir*, 2010, p. 133-161, p. 144.

des côteaux à Saint Georges des Coteaux, également en Charente Maritime (J.P. NIBODEAU.) ou la ZAC des côteaux à Saint Georges des Coteaux, également en Charente Maritime (B. VEQUAUD, F. GERBER, « Saint-Georges-des-Coteaux "la ZAC des Coteaux" (Charente-Maritime) : la céramique du haut Moyen Âge (VIe-début IXe siècle) », *Aquitania*, 25, 2009, p. 213-232 ; F. GERBER, « Un exemple d'occupation rurale en Saintonge (VIe-IXe siècles) : l'habitat du haut Moyen Âge de Saint-Georges-des-Coteaux (Charente-Maritime) », *actes des XXVIIIe journées internationales d'Archéologie Mérovingienne, Vouillé - Poitiers, septe mbre 2007, t. XXII des Mémoires de l'Association française d'Archéologie mérovingienne,*, Saint - Germain - en - Laye, 2010, p. 83 - 96.

¹⁶² Fouilles encore inédites du site de Cherdon et Pisserate sur la commune de Gueret (http://www.arkemine.fr/chantiers.php?idchant=125)

¹⁶³ A. VALAIS, *L'habitat rural au moyen âge dans le nord-ouest de la France*, PUR, 2012.

2.1.2 Quelques éléments d'explication

Pour essayer d'analyser et de comprendre cette dichotomie, nous pouvons désormais nous appuyer sur l'épaisseur d'une décennie de travaux de l'INRAP dans une configuration stabilisée et avec des moyens répartis sur tout le territoire. La publication des bilans d'activités de l'INRAP¹⁶⁴ permet de disposer de données précises en terme d'activité de diagnostique. Ces données permettent d'éliminer un certain nombre de biais méthodologiques.

La première est celle de la construction du corpus des sources. Il convient donc de prendre en compte les différences d'activités régionales en terme de diagnostic archéologique.

Le tableau suivant (Fig. 13) montre des écarts très importants d'une région à une autre en terme de surfaces annuellement sondées et sur le cumul des 8 années pour lesquelles nous disposons d'informations significatives (la part des diagnostics réalisés par des structures agréées autres que l'INRAP¹⁶⁵ est inférieure à 14 % et ne modifie donc pas l'équilibre général). Sur l'ensemble du territoire national, 80538 hectares ont été sondés, ce qui représente un hectare pour 665 km² en moyenne. Mais cette moyenne cache un écart de 1 à 10. En Ile-de-France, un hectare a été sondé tous les 150 km² alors qu'en Midi-Pyrénées, Limousin ou PACA ce taux s'établit à un hectare pour plus de 1500 km². Pour les trois régions du sud-ouest concernées par la comparaison, ce taux est d'un hectare pour 1262 km². Pour les deux régions du PCR¹⁶⁶ sur l'habitat du nord-ouest de la France, ce taux est de 1 pour 714 km².

S'il existe bien un écart dans l'activité de diagnostic d'une zone à l'autre, cet écart n'est que de 1 à 1,76. Il permet seulement de nuancer le constat fait à partir des données brutes. Ainsi, en tenant compte de ces différences de traitement on peut affirmer que les diagnostics par essence aléatoires faits par l'INRAP font apparaître 7,4 fois¹⁶⁷ plus de sites du premier Moyen Age dans le nord-ouest que dans le sud-ouest. En revanche, cet écart s'amplifie dans l'autre sens pour la seconde période. Pour un site découvert dans la partie nord, on en découvre 1,6 dans le sud-ouest. Si cet écart est sans doute moins signifiant eu égard à un nombre de découvertes moins important, il conforte cependant l'impression donnée par l'archéologie programmée, et renforce également la signification de l'écart observé dans l'autre sens pour la période antérieure.

 $^{^{164}\,}$ http://www.inrap.fr/archeologie-preventive/L-INRAP/Rapport-d-activites/p-274-Rapport-d-activites.htm

¹⁶⁵ Livre blanc de l'archéologie préventive, Ministère de la Culture, mars 2013, p. 17. (http://www.archeologie.culture.gouv.fr/livre_blanc/). Ces taux sont encore plus faibles pour les régions concernées par la comparaison

¹⁶⁶ Le PCR porte sur les 5 départements de Pays de Loire et sur un des trois départements de Poitou-Charentes.

¹⁶⁷ Le calcul est le suivant. Si le taux de diagnostic du groupe sud avait été appliqué au groupe nord, le nombre de découverte aurait théoriquement été de 43/1,7 soit 24,4 sites, ce qui fait un site pour 1557 km², contre un site pour 11511 km², soit un écart de 1 à 7,4.

Région	surface (km2)	hect sondé 2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	surface totale sondée	rapport surf région /sond
Centre	39151	615	1489	1611	808	801	595	592	435	6946	564
Île-de-France	12 012	895	1357	855	1282	1195	868	838	731	8021	150
Champagne- Ardenne	25606	690	778	910	900	683	899	587	525	5972	429
<u>Lorraine</u>	23547	965	524	1076	744	1048	948	521	705	6531	361
Alsace	8280	231	161	111	141	153	475	114	513	1899	436
Bourgogne	31582	140	131	180	217	391	402	395	357	2213	1427
Franche-Comté	16202	1468	607	152	278	206	100	234	148	3193	507
Bretagne	27208	282	258	300	262	323	311	504	629	2869	948
Basse- Normandie	17589	404	202	178	306	200	184	177	290	1941	906
Haute- Normandie	12317	242	121	192	358	238	110	207	241	1709	721
Pays de la Loire	32082	654	710	634	499	644	387	370	1076	4974	645
Aquitaine	41308	358	180	357	1011	636	1311	157	308	4318	957
<u>Limousin</u>	16942	227	198	84	83	60	96	137	102	987	1717
Midi-Pyrénées	45348	476	410	454	280	141	315	394	432	2902	1563
Poitou- Charentes	25810	380	422	500	418	490	401	299	223	3133	824
Languedoc- Roussillon	27376	920	721	579	436	417	833	536	714	5156	531
Provence-Alpes- Côte d'Azur	31 400	384	169	267	274	308	219	186	243	2050	1532
Nord-Pas-de- Calais	12 414	752	984	1093	683	678	695	390	419	5694	218
<u>Picardie</u>	19399	609	454	596	619	544	502	382	389	4095	474
Auvergne	26013	206	414	186	276	313	475	189	237	2296	1133
Rhône-Alpes	43 698	293	365	233	628	707	533	488	392	3639	1201
	535284, 00	11191	10655	10548	10503	10176	10659	7697	9109	80538	665

Fig. 13 : Tableau des surfaces diagnostiquées par l'INRAP de 2004 à 2011 (données MCC et INRAP)

Il n'est malheureusement pas possible d'établir des comparaisons strictes avec les données pour le centre-nord et le nord de la France dans sa globalité. La synthèse réalisée par Edith Peytremann reste toujours d'actualité. Pour la période allant jusqu'en 2004, ce ne sont pas moins

de 430 sites qui ont été identifiés et qui ont donné lieu à une opération archéologique¹⁶⁸. Les données pour la décennie suivante sont encore en partie inaccessible, mais en considérant que l'activité de l'archéologie préventive a cessé de croître, mais n'a pas reflué depuis cette date, on doit probablement atteindre voire dépasser les 650 sites.

En considérant plus précisément le cas de l'Île-de-France, il est possible d'envisager une comparaison chiffrée. En 2003, cet espace comptait déjà 65 sites identifiés 169. Il ne fait guère de doute que ce nombre dépasse actuellement la centaine de sites connus pour ce territoire de 12000 km², ce qui représente un établissement identifié pour environ 120 km², contre 884 km² dans le centre nord et 11511 km² pour le sud-ouest. Ces données absolues ne sont cependant que le reflet de la très forte activité économique de la région. Si on les corrige en s'appuyant sur les différences de taux de surface diagnostiquée, on constate que l'écart reste très important. Sur notre période de référence 8021 hectares ont été sondés en Île de France contre 2902 pour Midi-Pyrénées, soit un rapport de 1 à 2,7. En tenant compte de cette dichotomie, on peut donc considérer que la prospection archéologique mécanisée permet de faire ressortir entre 4 et 5 fois plus de sites d'habitat du haut Moyen Age en Île-de-France que dans le Sud-ouest. Là encore cet écart ne peut pas provenir du simple hasard eu égard aux surfaces sondées.

Un autre biais d'interprétation pourrait provenir des différences d'approches méthodologiques d'une région à l'autre. Le caractère national de l'INRAP et les réflexions méthodologiques anciennes sur les méthodes de diagnostic ne laissent plus de doute sur le caractère homogène des méthodes d'investigation de terrain. La systématisation des moyens mécaniques est réellement opérationnelle depuis le début des années 1990. Même si la répartition au sol des sondages peut varier légèrement, cela ne peut plus constituer un réel biais. En outre, pendant longtemps, la méconnaissance des faciès céramique du début du Moyen Age a pu avoir un impact direct sur les attributions chronologiques des découvertes. L'essentiel du corpus présenté ici ressort de travaux récents qui s'appuient majoritairement sur des datations radiocarbones. Si la précision n'est pas forcément présente pour tous les sites, il n'est pas possible de remettre en cause la globalité de ces datations. Les biais qui ont pu exister jusqu'aux années 1990 ont aujourd'hui disparu. Même si les observations faites reposent sur un nombre de sites limités, les surfaces sondées commencent à être réellement signifiantes.

Par ailleurs, il existe de très fortes différences d'une région à une autre dans les pratiques de prescription des Services Régionaux de l'Archéologie. Ces différences proviennent des seuils en-deçà desquels la prescription n'est pas systématique, mais aussi des zonages archéologiques en

⁻

¹⁶⁸ PEYTREMANN 2010, p. 108.

 $^{^{169}}$ Peytremann, Lorren 2003, p. 186. L'auteur spécifie que la quasi totalité des sites découverts concerne la période antérieure au XIe $^{\rm siècle}$

milieu rural, ou de la propension plus ou moins marquée à favoriser les centres villes des agglomérations principales. Ces écueils ont été largement soulignés par le livre blanc de l'archéologie déjà évoqué¹⁷⁰. Mais si l'archéologie urbaine est sur-représentée en archéologie préventive, il n'en reste pas moins que l'immense majorité des surfaces sondées l'ont été sur des espaces ruraux. Les écarts de pratique des prescripteurs n'ont donc probablement qu'un impact très limité. Nous verrons que le seul facteur méthodologique qui a pu jouer est sans doute non pas la prescription des diagnostics, mais sa mise en œuvre concrète sur le terrain.

Les résidus de biais méthodologiques (densité des sondages, profondeur...) ne peuvent pas expliquer les écarts observés. Une des avancées majeures générée par l'archéologie préventive et fréquemment soulignée est d'avoir mis en évidence les formes d'habitat du début du Moyen Age. Une autre, sans doute aussi importante est d'avoir fait apparaître un clivage structurel entre l'organisation de cet habitat dans les régions septentrionales de la France et les régions méridionales, au nord d'une ligne qui partirait d'Angoulême et qui engloberait l'essentiel du Massif Central pour rejoindre le massif alpin à hauteur de Lyon et de Genève. Une fois établi ce constat, il convient d'essayer d'apporter quelques éléments d'explications, au moins à titre d'hypothèse.

2.1.3 – Où sont les paysans du Haut Moyen Age?

L'observation des données issues de l'archéologie préventive fait apparaître une densité de sites d'habitat de l'ordre de huit fois supérieure dans le nord-ouest de la France par rapport à ce qui peut être observé dans le sud-ouest. L'explication directe pourrait être un très fort décalage dans la densité de peuplement des deux aires géographiques. Elle n'est probablement pas satisfaisante. Nous ne disposons évidemment d'aucune source d'ordre démographique pour ces périodes permettant de nuancer les densités de population à une échelle régionale. Les données générales en la matière sont elles-mêmes sujettes à de fortes discussions¹⁷¹. Si des écarts de densité sont très vraisemblables d'une région à une autre et à l'intérieur d'une région, il est très peu vraisemblable que la faiblesse des découvertes de sites d'habitat puisse être la traduction directe de la très faible densité de population en milieu rural. L'archéologie préventive fournit là aussi des informations précieuses. Alors qu'elle n'a pu sur les trois régions d'étude ne faire apparaître que neuf sites d'habitat rural, elle a, a contrario, permis d'identifier au moins 21

¹⁷⁰ E. PEYTREMANN, C. LORREN *Archéologie de l'habitat rural dans le nord de la France du IVe au XIIe siècle*, AFAM, 2003, p. 186.

¹⁷¹ J. DUPAQUIER, *Histoire de la population française: Des origines à la Renaissance*, 1988.

nécropoles découvertes sur la seule période 2003-2011¹⁷². Les sondages permettent de repérer les morts mais semblent ignorer les vivants. En considérant que malgré de probables discontinuités et écarts micro-régionaux, le faible nombre de sites découverts ne peut pas traduire un étiage démographique, il convient d'essayer de comprendre les raisons de cette absence.

Une partie de la solution se trouve très vraisemblablement dans les processus de continuités/discontinuités des occupations durant le long Moyen Age. En effet, l'observation des pratiques administratives en matière d'archéologie fait apparaître des traitements différenciés de l'espace. Les centres urbains anciens, généralement intégralement zonés, apparaissent comme surreprésentés en terme de nombre d'opérations. Les périphéries de villes sont, elles, surreprésentées en terme de surfaces diagnostiquées. Mais ces secteurs sont pour l'essentiel des campagnes au Moyen Age. Le milieu rural est traité à partir de quatre types d'opérations :

- Les diagnostics dans les cœurs de villages actuels. Il se traduisent souvent par des fouilles de cimetières et d'aménagements du bas Moyen Age et de l'époque Moderne.
- Les diagnostics ciblés en milieu rural. Moins nombreux qu'en milieu urbain, ils sont liés à des aménagements sur des emplacements de sites connus ou sur des secteurs couverts par un zonage archéologique sur un PLU.
 - Les grandes zones d'aménagement de type ZAC, usines ou carrière.
 - Les linéaires (voirie, canaux, LGV).

Il existe un point commun aux trois dernières catégories. Elles sont liées à des aménagements qui par nature se font dans la mesure du possible sur des terrains actuellement non bâtis. Ceci est particulièrement vrai sur les linéaires où tout est mis en œuvre pour éviter de passer sur ou à proximité de hameaux encore actifs. Ces choix opérés, non pas par les archéologues mais par les aménageurs, induit un biais dans le caractère aléatoire et systématique des zones sondées. Les secteurs actuellement habités sont sous-représentés dans l'échantillonnage.

Ce biais est par ailleurs très fortement accentué par un autre phénomène lié aux pratiques actuelles des diagnostiques sur linéaires ou grandes surfaces. Lorsque malgré les efforts d'évitement, une ferme se trouve dans le périmètre d'un aménagement en cours de diagnostic, son emprise est très fréquemment délaissée par les pelles mécaniques de l'INRAP. Cette situation peut avoir plusieurs origines :

- Les diagnostiques se faisant très en amont de la construction envisagée, l'aménageur laisse la possibilité aux propriétaires de rester dans les lieux, et ce parfois même après la phase d'expropriation.

-

¹⁷² Données obtenues à partir des dossiers examinés dans la CIRA sud-ouest.

- L'expropriation se passe mal et la parcelle de la ferme n'est pas encore accessible lors du passage des archéologues.
- Les bâtiments encore en place rendent l'accès difficile et ne permettent pas aux équipes de l'INRAP de pénétrer et de sonder le cœur des fermes.
 - Les archéologues du bâti ne sont jamais prévus dans les grands chantiers de diagnostic.

J'ai personnellement pu faire ce constat lors du bilan de la phase de diagnostiques sur le tracé de l'autoroute A-20¹⁷³. Ce même constat a été répété à de multiples reprises à l'occasion de l'examen des dossiers CIRA pour la période 2003-2011¹⁷⁴. Non seulement les pôles d'habitat actuels ont moins de chance d'être pris dans des emprises d'aménagement, mais en outre, lorsque c'est le cas, ils ont moins de chance d'être sondés que ceux qui n'ont laissé aucune trace en surface.

Ce biais fait alors apparaître une séparation nette entre des régions d'habitat groupé et des régions d'habitat dispersé. L'explication la plus vraisemblable permettant de comprendre les différences régionales est celle-ci. Sur un terroir où l'ensemble de l'habitat est groupé en un village, les sites du premier Moyen Age, s'ils existent, ont forcément été désertés. Ils seront donc repérés sans difficulté particulière par des sondages systématiques. En revanche, dans le cas de terroirs mixtes (villages + écarts) ou à habitat intégralement dispersé (hameaux + fermes), les sondages ne sont pas systématiques puisqu'ils laissent de côté une part très importante de ces points d'habitation actuels. On peut donc raisonnablement penser que l'explication du différentiel de découvertes d'une région à une autre provient du degré de dispersion de son habitat actuel. Plus l'habitat est regroupé plus les sites désertés médiévaux ont de chances d'être découverts. La corrélation d'une carte de France des formes actuelles de l'organisation de l'habitat et des découvertes de sites d'habitat médiévaux est assez bonne (Fig. 14). L'explication est sans doute incomplète, mais les écarts me semblent trop importants, même après avoir gommé une partie des biais, pour que cela ne traduise pas un phénomène historique majeur.

¹⁷³ F. Hautefeuille, L. Detrain.

⁻

¹⁷⁴F. HAUTEFEUILLE, P. CONTE, « Commissions interregionales de la recherche archéologique, Bilan du mandat 2003-2006 interrégion sud-ouest », *Bilan du mandat 2003-2006 interrégion sud-ouest* 2009, p. 93-102.

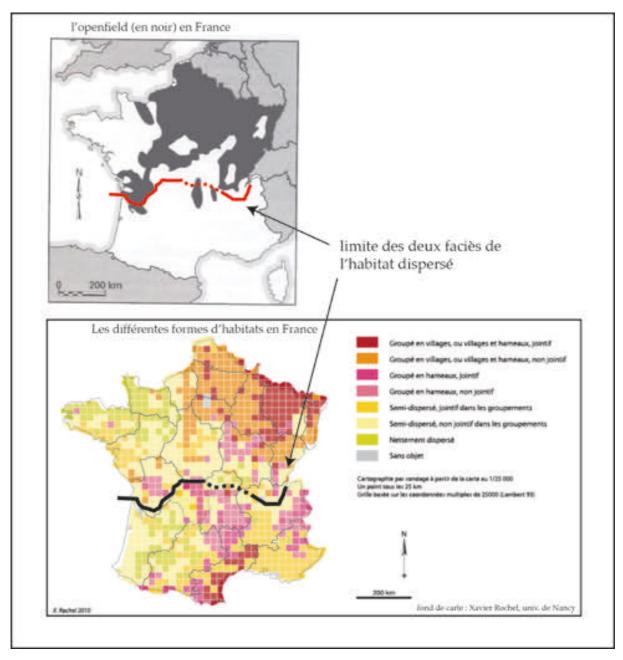


Fig. 14 : Cartes comparatives des découvertes de sites d'habitat médiévaux et de la structure actuelle de l'habitat.

La conséquence de cette observation est que l'absence de découverte peut traduire une plus grande stabilité de l'habitat sur le temps long. Les très forts taux d'abandon qui ont pu être observés dans le nord-ouest ou le nord de la France jusqu'au XII^e siècle ne se retrouve globalement pas dans nos trois régions témoins du sud-ouest. En revanche, si dans le nord ces nombreux abandons se sont faits au profit d'un regroupement progressif et parfois complet de l'habitat, ce n'est globalement pas le cas dans le sud-ouest. La formation d'un pôle d'habitat dominant, avec église ou château, ne s'est pas faite au détriment de l'habitat dispersé. C'est en

cela que dans le sud-ouest, c'est le village qui représente la forme d'habitat intercalaire, au sens où il s'intercale dans une trame de noyaux d'habitats polymorphes.

Le changement d'échelle, à travers l'étude de la zone laboratoire de Castelnau nous permettra de mesurer de manière très fine cette situation. Un des objectifs n'est pas tant d'étudier les hameaux ou la genèse des villages que de comprendre les interactions qui ont soutenu le système. Une des questions fondamentales sur lesquelles il conviendrait de réorienter une partie des efforts de la recherche serait de comprendre non pas pourquoi et comment s'est développé tel ou tel type de village, mais plutôt de mettre en évidence des processus de polarisation sans doute très différents d'une région à une autre. La concentration de l'ensemble des habitants d'un finage sur un même lieu, par abandon des exploitations isolées, ne peut s'expliquer de la même manière que la mise en place d'une agglomération qui ne « siphonne » pas les petits habitats de son finage. Ce constat vaut aussi bien pour le Moyen Age central que pour les profonds remaniements liés aux crises des XIV^e et XV^e siècle.

2.2 - L'habitat dispersé : une matrice déjà présente depuis l'Antiquité

Le changement d'échelle entre une vision globale telle que je viens de la décrire et un focus sur un territoire de quelques dizaines de km² induit un changement d'approche sensible. Pour appréhender la trame de l'habitat dispersé je dispose en effet d'un corpus de sources limité et hétérogène. Ce corpus est constitué de données écrites et de données archéologiques.

Nous verrons qu'il n'était pas envisageable de tenter de réaliser un inventaire exhaustif des sites d'habitat à l'échelle de la châtellenie. J'ai donc opté pour des éclairages ponctuels, généralement orientés par la richesse documentaire. Par ailleurs, si le cœur de la documentation permet d'éclairer avant tout les trois derniers siècles du Moyen-Age, il est cependant possible d'entrevoir l'évolution du système sur un temps plus long que nous ferons débuter à la fin de l'Antiquité.

2.2.1 Une forte pression anthropique dès l'Antiquité

2.2.1.1 Les villae : proto mas ou grands domaines

Aucune opération d'archéologie préventive n'ayant jamais été réalisée sur le territoire de la châtellenie, les connaissances dont nous disposons pour l'époque antique proviennent soit de prospections soit de quelques sondages souvent anciens. Les travaux de Christine Baret sur le canton de Castelnau ont permis d'établir un état des lieux assez précis de l'occupation antique¹⁷⁵. Des prospections plus récentes encore ont été réalisées dans le cadre d'un mémoire de Master sur

-

¹⁷⁵ BARET 1994; 2005.

les communes de Vazerac et de Labarthe¹⁷⁶. Les deux enquêtes reposent sur des prospections ciblées et un recollement des données anciennes. Elles font apparaître une occupation dense sans doute dans la continuité de la Tène finale, essentiellement dans les vallées et les pentes. Sur la seule commune de Castelnau-Montratier, 22 sites sont connus, 15 sur Flaugnac, 6 à Lhospitalet, 6 à Pern et 8 à Saint-Paul-Labouffie. Les données sur la partie tarn-et-garonnaise de la châtellenie sont moins riches. Seuls trois sites sont connus sur Labarthe et 3 sur Vazerac.

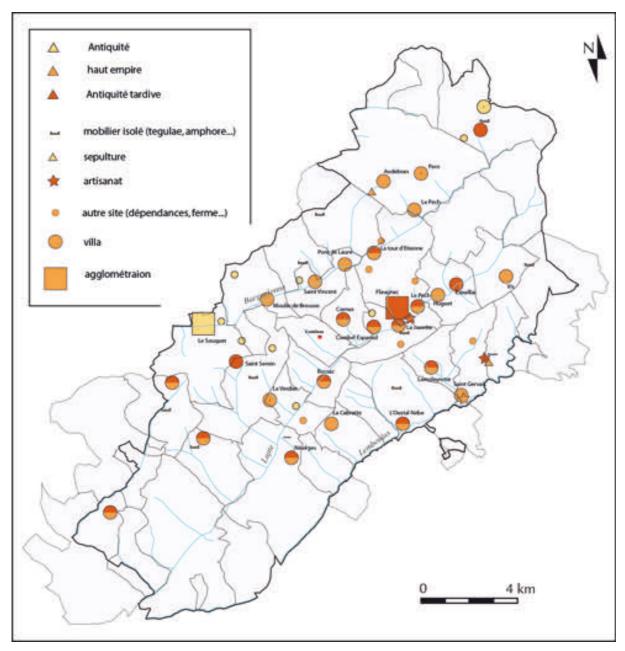


Fig. 15: Carte de l'occupation antique

.

¹⁷⁶ G. CLAMENS, *Etude sur l'occupation du sol dans le canton de Molières, Tarn-et-Garonne, entre le ler siècle avant J.C. et V^e siècle après J.C.*, mémoire de master, Université de Toulouse 2, 2010.

En l'absence de prospections systématiques, la répartition et la densité relative de ces sites peuvent difficilement être exploitées. Quatre grandes catégories de sites peuvent être distinguées.

La première est représentée par le site du Souquet, sur la commune de Castelnau. Il s'agit d'un noyau de peuplement important, qui s'est structuré autour d'un probable sanctuaire. Le site a donné lieu à des fouilles très partielles et demeure mal caractérisé. Il est installé dans la vallée de la Barguelonne. Sa mise en place est attribuée au Ier siècle et l'essentiel de son fonctionnement semble pouvoir être rattaché au haut Empire. C'est le seul site rural connu de ce type pour l'ensemble du Quercy. Il s'étend sur au moins une dizaine d'hectares et correspondrait plutôt à une agglomération secondaire.

La seconde catégorie de sites correspond au maillage assez dense de *villae*. En ne considérant que les communes de Flaugnac et Castelnau qui ont donné lieu à de plus intenses prospections depuis le XIX^e siècle, on peut identifier au moins 15 *villae* mises en évidence par du mobilier caractéristique (marbre, mosaïque, élément de balnéaire...) (Fig. 15).

Il convient de rester excessivement prudent sur la construction d'un raisonnement historique à partir d'un corpus de données par essence lacunaire et hétérogène. En absence de prospections systématiques et d'éléments de comparaison par diagnostic mécanique proche, les enseignements à tirer de ces cartes sont limités. Le décalage de données entre les communes du sud et celles du nord ne peut provenir que d'un différentiel de prospections et n'a aucune signification historique. La proximité et la parfaite similarité de terrain suggèrent qu'une prospection plus soutenue au sud aurait abouti à des résultats proches de ce qui est connu au nord. Par ailleurs, les types de couvertures végétales récentes ont également eu un impact probable sur la carte des sites. La surreprésentation des vallées a sans doute un sens mais peut également refléter la moindre visibilité des serres, moins densément cultivées depuis le milieu du XX^e siècle et la déprise agricole.

Enfin, une dernière réserve doit être signalée sur les problèmes de datation des sites antiques en prospection. Les techniques de prospection classiques qui ont été utilisées, pour celles qui sont décrites, reposent essentiellement sur des prospections ciblées et non systématiques, ce qui a pour conséquences une surévaluation des phases d'occupation du haut Empire dont la céramique et les marqueurs chronologiques sont généralement mieux connus et plus facilement identifiables que ceux de l'Antiquité tardive. La transition avec le premier Moyen Age est également très probablement sous-évaluée faute de connaissance du mobilier archéologique des V-VI^e siècle.

Quel sens pouvons-nous donner à ce corpus ?

Premièrement, il est possible de hiérarchiser différents types de site. L'objectif de ce travail n'est nullement d'intervenir sur les débats des historiens de l'Antiquité sur la structuration des campagnes et la signification des artefacts et autres concentrations de mobiliers découverts en prospection¹⁷⁷. La répartition proposée rentre dans les canons actuels de l'historiographie et rejette un modèle basé sur un maillage systématique de villae. A priori, un seul site semble pouvoir appartenir à la catégorie des agglomérations secondaires. Il s'agit du site du Souquet, qui s'est développé autour d'un probable sanctuaire. Pour l'ensemble du Quercy, il s'agit d'une des deux seules agglomérations secondaires archéologiquement attestées ¹⁷⁸ pour l'Antiquité classique. Ce très faible maillage d'agglomérations secondaires est d'ailleurs une constante pour une partie importante du sud-ouest toulousain et dénote une organisation de l'habitat peut-être différente de ce qui est connu pour les secteurs plus septentrionaux, comme le Poitou ou l'espace méditerranéen. La délimitation de ces deux mondes repose sur des corpus évidemment incomplets et erronés 179. La masse de données et surtout l'importance des écarts observés ne peuvent cependant pas, à cette échelle, être le seul fait du hasard des prospections. Les cités de Bourges et de Poitiers recèlent chacune de 20 à 25 agglomérations secondaires, soit plus que celles qui sont connues sur toute la Gascogne, l'Agenais, le Périgord et le Quercy réunis.

Si cette dichotomie est le reflet de structures sociales et administratives différentes, elle peut également provenir en partie des phénomènes de stabilité des occupations sur le temps long qui peut se traduire par le masquage des sites antiques sous des agglomérations médiévales et modernes. Le cas du *castrum* de Flaugnac est sur ce point significatif (cf. chapitre suivant).

Le second enseignement porte sur la densité du peuplement et sa répartition. A l'échelle de la micro région étudiée la répartition globale des sites n'a pas de sens. On peut en revanche constater qu'en au moins deux points, les concentrations de sites sont remarquables. Le cas de la vallée de la Lupte est exemplaire. Sur une distance de quatre kilomètres, cinq sites qualifiables de villa sont connus, soit un site tous les 800 mètres. On retrouve une seconde concentration presque aussi forte dans la vallée de la Barguelonne, où quatre villae s'échelonnent sur 4,2

¹⁷⁷ S.V. DER LEEUW, F. FAVORY, « Archaeomedes, la dynamique spatio-temporelle de l'habitat antique dans la vallée du Rhône : bilan et perspectives », Rev. Archéologique Narbonnaise, 31, 1, 1998, p. 257-298; S.E. VAN DER LEEUW et al., Archéologie et systèmes socio-environnementaux :

études multiscalaires sur la vallée du Rhône dans le programme ARCHAEOMEDES (Monographie du CRA, Paris, Paris, 2003.

¹⁷⁸ Villes et agglomérations urbaines antiques du sud-ouest de la Gaule: histoire et archéologie Deuxième colloque Aquitania, Bordeaux, 13-15 septembre 1990 (Aquitania, 6), Bordeaux, 1992; F. TASSAUX, M. MANGIN, « Les agglomérations secondaires de l'Aquitaine romaine », (supplément Aquitania n° 6)1992, p. 461-493, p. 464; F. TASSAUX, « Aglomérations secondaires et premier reseau urbain du sud-ouest », Rev. Agen., 131, 1, 2004, p. 23-42. La seule autre agglomération attestée est celle de Cosa en Tarn-et-Garonne.

¹⁷⁹ TASSAUX 2004, p. 41.

kilomètres. Ces concentrations démontrent que ces « villae » sont en fait très probablement de grosses exploitations agricoles avec une aisance relative permettant la construction d'aménagement de confort comme des thermes ou des revêtements de marbre. Il ne faut probablement pas y voir les très vastes édifices classiques. L'espacement de ces établissements est sensiblement le même que celui des mas du Moyen Age central. Il suppose que l'espace agraire associé à chaque villa ne pouvait pas excéder quelques dizaines d'hectares. Des travaux récents ont montré la difficulté à distinguer trop nettement des catégories dont l'origine est essentiellement littéraire 180. F. Trément et de B. Dousteyssier sur l'Auvergne, en s'appuyant sur d'intenses campagnes de prospections, ont permis de fortement nuancer cette notion de villa. La classification en trois grandes classes A, B et C selon des critères d'étendue des sites et de type de mobilier récolté serait probablement très pertinente en Quercy. A l'exception d'un ou deux sites rattachables à la catégorie A (Saint-Sernin), il semble que l'essentiel des « villa » repérées se situe plutôt dans la catégorie B, avec une plus forte représentation des catégories B1 et B2, caractérisées par un minimum d'éléments ostentatoires (marbre, hypocauste)¹⁸¹. En l'absence de méthodologie homogène de prospection, il est en revanche beaucoup plus difficile de sérier toutes les structures rattachables aux catégories B3 et C. La distinction entre des petites fermes et de simples annexes est très difficile, y compris après une fouille complète. Les indices de ce type ont d'ailleurs été rarement mis en évidence sur le tracé de l'autoroute l'A-20, lors des campagnes de prospection des années 1995-1996¹⁸².

A l'échelle de la zone d'étude les densités d'occupation semblent très hétérogènes. Les lacunes des prospections et les imprécisions chronologiques ne permettent pas de démontrer de réelles discontinuités de peuplement. Il ressort cependant, au-delà des axes des vallées déjà évoqués, des secteurs de forte concentration de sites. Ainsi, la zone située directement autour de l'oppidum de Flaugnac pourrait être une des plus densément occupées de l'aire d'étude. Dans un périmètre de 2,5 km autour de ce site, sept *villae* sont attestées dont six ont connu une occupation de l'Antiquité tardive. Cinq autres sites de moindre importance sont également identifiés. Il est donc possible que l'implantation de Flaugnac sur cet éperon soit l'écho de la très forte densité

¹⁸⁰ B. Dousteyssier, F. Trement, « Des « grands » et des « petits » domini? « Grandes » et « petites » *villae* en Gaule Aquitaine. Le cas de la cité des Arvernes », *Revue archéologique du Centre de la France*, Tome 45-46, 2008; P. Leveau, P. Gros, F. Trement, « La recherche sur les élites gallo-romaines et le problème de la *villa* », *ANTOINE A. (dir.), Campagnes de l'Ouest. Stratigraphie et relations sociales dans l'histoire*2000, p. 287-302; F. Trement, M. Segard, B. Dousteyssier, « Les villae gallo-romaines dans le territoire proche d'Augustonemetum-Clermont-Ferrand. Approche critique de la documentation archéologique, *Revue Archéologique du Centre de la France*, 43, 1, 2004, p. 115-147.

¹⁸¹ Trement, Segard, Dousteyssier 2004, p. 124.

¹⁸² M. VAGINAY, Histoire des sites, histoire des hommes : Découvertes archéologiques réalisées lors de la construction de l'autoroute A20 en Quercy, 2003.

d'occupation de ce secteur aux IV^e et V^e siècle. La fonction défensive supposée du site prendrait alors son sens et permettrait d'imaginer un aménagement dont une des fonctions serait liée à la mise en défense des populations environnantes.

2.2.1.2 Flaugnac un oppidum de l'antiquité tardive

Flaugnac fait partie des secteurs de la châtellenie qui ont donné lieu à une série de sondages ciblés permettant de mieux connaître le processus de développement de l'agglomération. Le village se présente actuellement comme une très petite agglomération perchée dominant la vallée de la Lupte sur un promontoire rocheux naturel. Très active aux XIII et XIV siècle, elle a depuis subi plusieurs phases de rétraction de son habitat, au point qu'elle ne compte actuellement qu'un très petit nombre de résidents.



Fig. 16 : Vue aérienne (drone) du village de Flaugnac

Avant les campagnes de fouille des années 2000/2003, aucun indice d'occupation antique du site n'était connu. Le village surplombe une *villa* du haut Empire identifiée par des prospections en contrebas dans la vallée de la Lupte. Mais rien ne permet d'établir un lien structurel entre cette *villa* et le village médiéval. Le site de Flaugnac est attesté comme *villa* dans la

vita sancti desiderii¹⁸³ au milieu du VII^e siècle. Cependant aucune donnée archéologique ne venait traduire cette existence ancienne. L'ouverture de sept sondages réalisés entre 2000 et 2003 nous permet désormais de disposer d'une vue d'ensemble du site et d'éléments précis, bien que très parcellaires, sur la nature des occupations qui précèdent le castrum.

Au IV^e siècle, le site se présentait sous la forme d'un oppidum de 70 m de large pour une longueur de l'ordre de 150 m, soit une surface légèrement supérieure à un hectare. La limite de l'oppidum est matérialisée sur trois faces par une falaise calcaire dont les contours ont pu être retaillés par la suite. Cette falaise a une hauteur initiale estimée à une quinzaine de mètres dans la partie sud. Elle diminue vers le nord. Nous ne disposons d'aucune preuve de la fermeture de l'oppidum par un fossé sur sa face nord. La fouille a démontré que le fossé médiéval qui ferme le fort à hauteur de l'église n'existe pas avant l'an mil. Un second mur de fermeture a englobé vers 1355 le faubourg nord du village. Un relevé topographique complet du site par drone a cependant permis de confirmer l'existence probable d'un fossé intermédiaire qui pourrait correspondre à la phase d'occupation de l'Antiquité tardive.

La construction du MNT de Flaugnac : l'utilisation de l'archéodrone (encart méthodologique n° 1)

L'étendue du site de Flaugnac et les difficultés d'accès en de nombreux points du village (propriété privée) ont longtemps limité les possibilités de relevé topographique global précis. Contrairement aux sites désertés, la concentration de maisons et de jardins encore habités n'a pas permis, lors des campagnes de fouille de 2000/2003, de dresser un plan complet du site.

La mise en œuvre d'une plateforme technique au sein de l'équipe des médiévistes de Terrae¹⁸⁴ a permis d'acquérir sur fonds FEDER un drone doté de différents types de capteurs. Il s'agit d'un octorotor à propulsion électrique disposant d'un système de stabilisation inertiel tridimensionnel et d'un GPS pour la géolocalisation du drone et des prises de vue. Cet engin nous a permis de réaliser une campagne de photos à très basse altitude (20 à 30 m) et sous tous les angles de vue.

_

¹⁸³ POUPARDIN 1900.

¹⁸⁴ http://terrae.univ-tlse2.fr/ et http://blogs.univ-tlse2.fr/archeodrone/

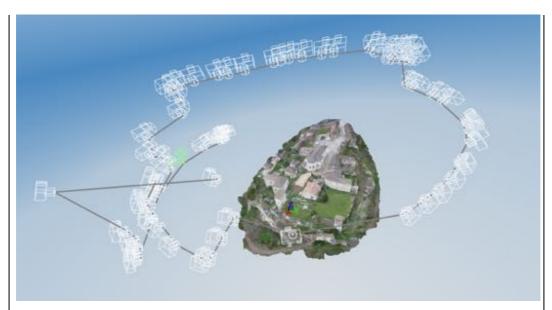


Fig. 17 : Position relative des prises de vue sur Flaugnac par drone octorotor (N. Poirier, C. Calastrenc, F. Hautefeuille)

L'ensemble de ces photos a été traité avec le logiciel de photogrammétrie Photoscan qui permet une restitution volumétrique 3D de l'espace couvert par les photos. A partir de ce fichier un MNT est extrait sous Arcview. Le calage spatial se fait par l'adjonction dans le corpus de données de mesures prises au tachéomètre depuis le sol. La dernière étape consiste à nettoyer les données en supprimant les anomalies liées à la végétation. Le plan obtenu est alors corrélé avec les données cadastrales du site et avec les relevés effectués lors des campagnes de fouille.

La topographie fine fait en effet ressortir très nettement un resserrement de la langue de terre, à hauteur de ce qui est actuellement une petite place goudronnée. Ce fossé sec pouvait mesurer de 10 à 12 mètres de large à l'ouverture et s'étirait sur 35 à 40 m. C'est ici que devait également venir s'échouer les falaises rocheuses qui enserraient le site sur ses flancs est et ouest. La zone est à peu près plate (248 m NGF) et nous ignorons la profondeur de ce fossé. Aucun sondage n'a cependant pu être pratiqué sur ce secteur de passage pour valider la chronologie antique de la structure. L'absence de toute trace d'occupation protohistorique et la bonne connaissance des structures fossoyées postérieures constituent cependant des indices forts allant dans ce sens.



Fig. 18 : Topographie générale du village de Flaugnac (extraite des photos du drone, C. Calastrenc)

Si les contours sont désormais assez précisément délimités, les connaissances sur les formes de l'occupation restent encore très fragiles. L'intense occupation médiévale et moderne

du site a entrainé la disparition de l'essentiel des traces anciennes, par lessivage, recouvrement ou recreusement du socle calcaire. Ainsi, le sondage ouvert à l'extrémité sud du site (Fig. 19, sondage 1) a fait apparaître une excavation médiévale du socle calcaire supprimant tout espoir de conservation de structures antiques dans ce secteur.



Fig. 19: Plan général des structures antiques

De ce fait nous ignorons si le site pouvait être clos d'une enceinte bâtie. Le principal mur découvert pour cette période (sondage 6) épouse bien les contours de la falaise, mais se situe en retrait de cette dernière de plusieurs mètres. De plus son épaisseur (entre 1 m et 1,20 m) évoque plutôt un important bâtiment qu'un mur d'enceinte. Seule la partie supérieure du site a livré des structures attribuables à cette période. Le sondage 3 ouvert en contrebas de la falaise n'a pas laissé apparaître de traces d'occupation antiques. Sur la partie sommitale de l'oppidum, les structures repérées sont toutes concentrées dans les sondages 6 et 7. On peut seulement remarquer que sur la partie haute du site, tous les secteurs n'ayant pas donné lieu à un arasement médiéval ont livré une forte densité d'occupation de l'Antiquité tardive.

Les vestiges découverts dans les sondages 6 et 7 sont de trois natures distinctes.

La structure la plus spectaculaire est l'arase d'un puissant mur repéré en bordure ouest de l'éperon, non loin de ce qui sera plus tard le pôle castral du site (M-4). Il s'agit d'un mur construit en moellons irréguliers et au mortier de chaux. Son empreinte a été vue sur une douzaine de mètres de long. Il était sans doute épaulé par des contreforts maçonnés dont un exemplaire est apparu à l'extrémité sud du sondage (fig. 20). Ceci suggère une fonction de soutènement de remblais permettant de rattraper le niveau de circulation antique que l'on doit envisager à une altitude NGF de l'ordre de 248,50 m soit au moins 2,50 m. au dessus de l'arase de M-4. Cette hypothèse est confortée par la présence de fonds de fosses antiques uniquement dans les secteurs où le substrat calcaire est peu profond. Ce mur, épais de 1 m à 1,20 m, suivait le relief de l'éperon. Son épaisseur et sa longueur permettent d'envisager l'existence d'aménagements de nature publique. Un peu plus à l'est, un sondage ouvert contre le mur de l'actuelle église a fait apparaître un fragment de mur repéré sur à peine un mètre et demi de long et qui pourrait être associé à l'état antique (Fig. 20, M-3). L'épaisseur exacte du mur est incertaine. Elle est d'au moins 1,10 mètre. Ce mur est construit avec des moellons de calcaire assez irréguliers. Seul le parement nord est visible. Il fait apparaître un mortier débordant qui permet de supposer que la tranchée de fondation a été comblée en même temps que le mur était construit. Ce mortier de couleur jaune est sensiblement le même que celui du mur M-4 observé dans le sondage 5. Le blocage interne du mur est constitué d'un amas de petits blocs calcaires noyés dans ce même mortier jaune. Aucun mobilier datant n'a pu être découvert dans la tranchée de fondation. Son association avec l'état antique repose donc essentiellement sur sa très grande proximité de mise en œuvre avec le grand mur du sondage 5.

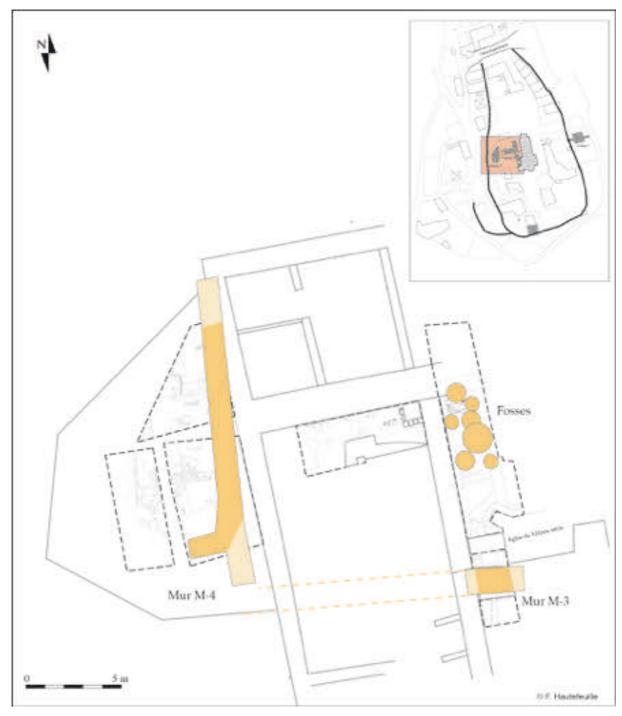


Fig. 20 : Plan de détails des structures antiques

Par ailleurs, les deux entités sont perpendiculaires, avec une orientation décalée de quelques degrés de la trame générale de l'occupation médiévale.

Si le grand mur M-4 paraît avoir été complètement arasé assez vite après son abandon (l'arase est antérieure à la mise en place d'une nécropole, dans le courant du IX^e siècle), ce n'est pas le cas du fragment de mur découvert près de l'église. Ce dernier semble en effet avoir servi de base à la construction de l'église paroissiale romane, ce qui suggère qu'une partie au moins de la structure ait pu demeurer visible jusqu'au début du XI^e siècle.



Fig. 21 : Photos de détail du fragment de mur M-3 près de l'église

Des niveaux de remblai associés à ce mur ont été repérés dans le grand sondage 6. Ils étaient extrêmement perturbés par les occupations postérieures mais ont livré du mobilier qui a permis de dater l'aménagement du site de la

seconde moitié du IVe ou du tout début du Ve siècle.

A proximité de ce mur M-3, les sondages réalisés dans les rares espaces accessibles ont mis en évidence une série de fosses dépotoirs fortement arasées. Leur comblement a livré un mobilier très fragmenté mais assez abondant, ce qui permet de les rattacher sans aucun doute à cette phase d'occupation. Seuls les fonds de fosse creusés dans le substrat calcaire étaient visibles. Leur niveau d'arase se situait à quelques centimètres sous le sol actuel, à environ 248 m NGF. Cela suppose que le sol de circulation antique devait être à quelques dizaines de centimètres au dessus. Les diamètres des fosses variaient de 0,70 m à 2 m. Elles n'étaient conservées que sur une vingtaine de centimètres de profondeur. Aucune structuration spatiale de ces creusements n'a pu être observée, en raison de l'étroitesse des sondages. Ces fosses ne sont pas toutes exactement contemporaines et se recoupaient. Leur comblement était homogène. Il était constitué d'une fine terre noire sablonneuse, avec des fragments de mortier de chaux, quelques blocs calcaires et des fragments de tegulae tardives. La préservation de ces fosses uniquement sur la partie la plus haute du socle calcaire conservé suggère que le niveau de circulation avec lequel elle fonctionnait devait se prolonger vers l'ouest et ne suivait pas la pente naturelle du rocher. Cela permet de conforter l'hypothèse que le grand mur antique M-4 ait pu jouer également un rôle de mur de soutènement, selon une organisation qui sera systématiquement reprise au Moyen Age, lors des différentes phases de reconstruction de ce secteur.

Le mobilier découvert dans ces creusements est comparable à celui des niveaux associés au mur. L'ensemble est assez homogène¹⁸⁵.

La vaisselle de cuisson est représentée par des céramiques communes à pâte sableuse et cuisson oxydante ou réductrice. Les premières ont très souvent une pâte de couleur orangée

 $^{^{185}}$ Les deux paragraphes suivants proviennent pour l'essentiel du rapport d'Emeline Grisoni qui a étudié l'ensemble du mobilier issu de Flaugnac.

tandis que les secondes ont une pâte variant du gris clair au gris foncé. Toutes deux ont une matrice granuleuse contenant des inclusions de petite taille en plus ou moins grande quantité. Le répertoire typologique de ces catégories s'illustre principalement dans des pots à cuire et des jattes. Les premiers sont en majorité à bord éversé et lèvre triangulaire formant un bandeau et muni d'une gorge interne plus ou moins prononcée. Des pots de ce type se retrouvent majoritaires à Rodez dans des niveaux fin IVème/début V^e siècle¹⁸⁶. Quelques pots ont un bord éversé et une lèvre ronde. Les jattes sont à bord droit, divergent ou rentrant, terminé par une lèvre à bourrelet externe et/ou interne. Les céramiques non tournées antiques sont quasi absentes.

La vaisselle de table s'illustre essentiellement dans des DSP et céramiques à engobe orangée imitant des formes de sigillée claire africaine, notamment les plats Hayes 61, produits à partir du milieu du IV^e siècle¹⁸⁷. À part quelques fragments issus des ateliers bordelais ou de production plus locale, les DSP sont presque exclusivement d'origine languedocienne. Les formes les plus représentées sont les bols de type Rig. 6a et Rig. 15 (Fig. 22) ainsi que les assiettes/plats de type Rig. 1 et Rig. 8 (imitation de la forme Hayes 61). La vaisselle en céramique commune à pâte fine est très peu représentée. Cette association céramique se retrouve également à Cahors dans des niveaux fin IVème/début V^e siècle¹⁸⁸ et pourrait en partie provenir des centres de production locaux connus sur la commune voisine de Saint-Paul-Loubressac et jadis étudiés par Irénée Vialettes et Gilbert Foucaud¹⁸⁹. La fouille récente du quartier de l'amphithéâtre à Cahors¹⁹⁰ devrait permettre d'affiner les connaissances sur ce mobilier tardo-antique.

Outre le mobilier céramique, de très nombreux fragments de verre de table et au moins deux éclats de verre au natron ont été découverts. La présence sur le site de ces deux fragments suggère l'existence très proche d'un atelier de verriers¹⁹¹.

¹⁸⁶ J.L. BOUDARTCHOUCK, L. LLECH, « Évolution de la céramique de la fin du IIIe siècle au VIIe siècle sur le forum de Rodez », *Cah. D'archéologie Aveyronnaise*, 7, 1993, p. 150-168, p. 156.

¹⁸⁷ M. BONIFAY, Etudes sur la céramique romaine tardive d'Afrique (Archaeopress), Oxford, 2004, p. 167–168.

¹⁸⁸ C. DIEULAFAIT *et al.*, « Céramiques tardives en Midi-Pyrénées. Premières approches », *La civilisation urbaine de l'Antiquité tardive dans le Sud-Ouest de la Gaule : Fédération Aquitania. Bordeaux*, 1996, p. 265–277, p. 275.

¹⁸⁹ I. VIALETTES, G. FOUCAUD, « Un atelier de poterie estampée du IV^e siècle dans le Lot », *Bull. Société Etudes Lot*, XCIII, 1972, p. 251-269.

http://www.inrap.fr/archeologie-preventive/Actualites/Actualites-des-decouvertes/p-1595-Deux-mille-ans-d-un-quartier-urbain-a-Cahors.htm

¹⁹¹ D. Foy, M. Picon, « L'origine du verre en Méditerranée occidentale à la fin de l'Antiquité et dans le haut Moyen-Age », *La Méditerranée et le monde mérovingien : témoins archéologiques... - Aix-en-Provence*, p. 99-110, 2005 ; M. Picon, M. Vichy, « D'Orient en Occident : l'origine du verre à l'époque romaine et durant le Haut Moyen Age », *Echanges et commerce du verre dans le monde antique*, 2003, p. 17–31.

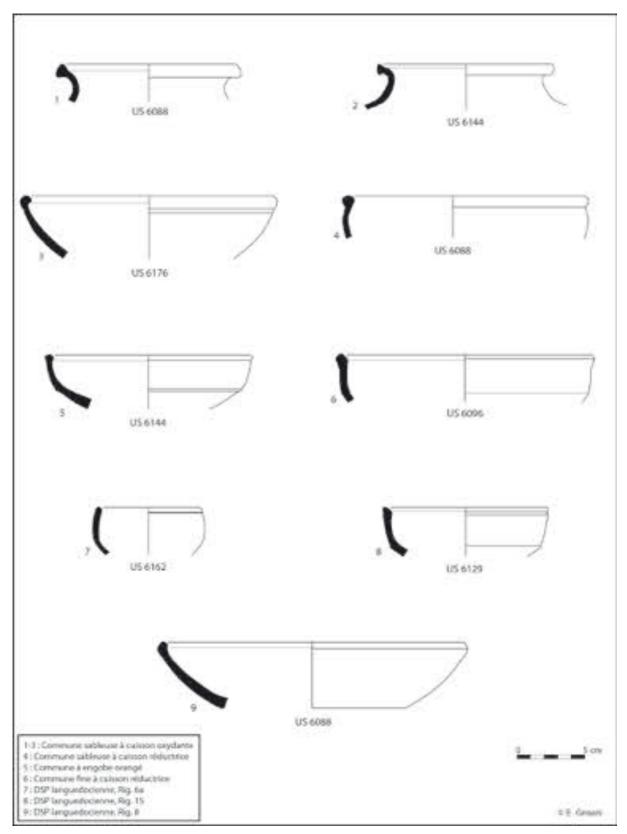


Fig. 22 : Céramique antique issue de Flaugnac

Il démontre également que le site est parfaitement intégré dans les réseaux commerciaux de l'Antiquité tardive. Par ailleurs le site devait également abriter une activité textile puisque un peson et plusieurs fusaïoles ont été découverts dans ces niveaux des IV^e et V^e siècles. A côté de

ces indices d'artisanat, il faut également signaler la présence de plusieurs fragments de marbres issus de différentes carrières. Ils suggèrent l'existence à Flaugnac de bâtiments au décor soigné.

Si l'aménagement du site paraît bien remonter à la seconde moitié du IV^e siècle, la période d'abandon qui suit est plus difficile à cerner. A l'époque Carolingienne (IX-X^e siècle), le secteur devient un espace funéraire (Fig. 84). Il est probable que la destruction des structures antiques ait été assez rapide et générale, puisque des sépultures sont installées sur l'arase du mur M-4 et recoupent les fosses. Les seuls indices d'occupation entre la fin du V^e et le début du IX^e siècle se limitent à la découverte en position secondaire de perles en pâte de verre dans des niveaux sans doute perturbés par la nécropole. Ces perles sont généralement attribuées au VI^e voire au VII^e siècle.

Ces données sont évidemment extrêmement lacunaires et difficiles à interpréter. Elles permettent cependant d'entrevoir une origine très précoce au village de Flaugnac. La présence d'un mur pouvant correspondre à une enceinte et la situation même du site laisse penser que la première implantation pourrait être d'origine publique. Nous serions dans un schéma d'installation qui commence à être mieux connu en bas-Languedoc grâce aux travaux de L. Schneider 192. Le mobilier découvert ainsi que l'unique monnaie lisible permettent de situer cette installation dans la seconde moitié du IV^e siècle. Si l'ensemble des fonctions du site nous échappe, la présente d'ateliers de verriers à proximité immédiate ou sur le site est certaine. Cette fonction artisanale prouve que Flaugnac est alors parfaitement intégré aux réseaux commerciaux internationaux. La présence de fragments d'amphores africaines ne fait que le confirmer. Si le parallèle entre ces ateliers de verriers de l'Antiquité finissante et les cahorsins, autres marchands internationaux, qui ont également vécu à Flaugnac près de 1000 ans plus tard est anecdotique, en revanche, la pérennité du caractère public de ce site est assez étonnante et mérite d'être soulignée. En effet, si après cette première occupation nous trouvons une nécropole dont le statut est inconnu, apparaît à l'époque Carolingienne une vicairie dont un faisceau d'indices nous laisse supposer qu'elle est contrôlée initialement par les comtes de Quercy ou une famille qui leur est proche¹⁹³. Une fois ces comtes disparus, le *castrum* en formation rentre dans les possessions de la puissante famille de Castelnau (Castelnau-Montratier). Bien que devenue un castrum secondaire de la châtellenie, elle continue d'avoir un statut particulier. Ainsi en 1105 un important plaid associant deux évêques et quatre abbés se tient dans le bâtiment qui pourrait être la demeure du

¹⁹² L'essentiel de ses résultats a été synthétisé dans sa thèse d'habilitation: L. SCHNEIDER Recherches d'archéologie médiévale en France méditerranéenne Formes et réseaux de l'habitat, lieux de pouvoir, territoires et castra du haut Moyen Âge languedocien (VIe–XIIe siècles), HDR soutenue à l'Université de Tours, 2013.

¹⁹³ F. HAUTEFEUILLE, « Une vicomté sans vicomte: les Gausbert de Castelnau », *Vicomtes et vicomtés dans l'Occident médiéval*, Toulouse, 2008, p. 61–72.

viguier carolingien. Enfin, à partir du XIII^e siècle apparaissent les premières mentions d'un archiprêtré qui est resté à Flaugnac jusqu'à la Révolution. D'un mur d'enceinte du IV^e siècle à un archiprêtre fuyant la Révolution, on voit ici, au-delà des continuités strictement archéologiques, un très bel exemple de maintien de l'autorité publique, certes sous différentes formes, et ce, sur près d'un millénaire et demi.

A la fin de l'Antiquité, il ressort donc que le peuplement de la zone étudiée est caractérisé par au moins quatre éléments remarquables :

- Le secteur est déjà très densément occupé. La proximité des sites d'habitat n'est pas différente de celle qui, nous le verrons, existe au XIII-XV^e siècles, et qui a perduré jusqu'à l'époque contemporaine.
- Le type d'habitat dominant est une petite *villa* disposant d'un espace agraire de faible dimension. Nous sommes donc, dès cette époque, en présence d'un habitat dont l'organisation est très certainement liée à des structures sociales reposant sur la famille, qu'elle soit strictement nucléaire ou élargie. L'espace agraire disponible pour chaque unité de peuplement ne permet pas d'envisager la présence de système latifundiaire classique.
- L'Antiquité tardive a vu l'émergence d'une forme de hiérarchisation de l'habitat avec l'aménagement de l'oppidum de Flaugnac, sans doute dans la seconde moitié du IV^e siècle. Cette hiérarchisation pourrait se retrouver sous une autre forme avec le site malheureusement mal connu archéologiquement de Saint-Sernin, près du petit village de Saint-Aureil. Ce site semble se développer très tardivement (IV-V^e siècle); il est caractérisé par la présence d'un statuaire monumental spectaculaire qui pourrait évoquer un statut différent de celui des autres *villae* tardoantiques.

Une part importante de ces sites a été complètement abandonnée et désertée. La période d'abandon demeure cependant mal connue. La méconnaissance du mobilier archéologique des VI-IX^e siècles laisse ouverte la possibilité qu'une partie de ces sites aient pu perdurer sous une forme différente jusqu'à l'époque carolingienne. La continuité géographique entre ces établissements et les premiers lieux de culte est avérée dans au moins quatre cas.

2.2.2 Les *villae* du premier Moyen Age

Si les données permettant de caractériser les formes de l'habitat de l'Antiquité tardive sont relativement abondantes, il n'en est rien pour la période qui suit. Pas plus pour cette région que pour le reste du Sud-Ouest de la France, nous ne disposons d'informations archéologiques pertinentes. Le bilan strictement archéologique des VIIème, VIIIe et IXe siècles est strictement

nul. Il existe pourtant des données précises issues de la documentation écrite qui permettent de se faire une idée des formes de peuplement du VIIe siècle. Si l'on élargit le périmètre de la zone étudiée on s'aperçoit que le secteur est couvert par plusieurs sources qui fournissent des listes de lieux actifs à cette période 194. Pour un laps de temps d'environ 3/4 de siècle (600-675), ont été conservés deux textes hagiographiques, la vita de saint Didier d'Auxerre¹⁹⁵ et celle de saint Didier de Cahors¹⁹⁶, un ensemble de lettres et un acte de la pratique. Les deux évêques objets des vitae appartiennent vraisemblablement à une même famille originaire de l'Albigeois. La vita (abrégée) de Didier d'Auxerre concerne des épisodes qui couvrent le premier tiers du VIIe siècle. Celle de Didier de Cahors, de loin la plus intéressante, couvre le second tiers du même siècle. Cette dernière est en outre complétée par un dossier de correspondance qui comprend 42 lettres dont 17 ont été écrites par Didier lui-même¹⁹⁷. Enfin le dossier s'achève par un dernier document légèrement postérieur, connu sous le nom de charte de Nizezius¹⁹⁸. En fait il s'agit d'un testament rédigé vers 680 par un richissime aristocrate en faveur de l'abbaye de Moissac. C'est le plus ancien document conservé de cette abbaye (copie du Xe siècle 199). Son authenticité a cependant récemment été remise en cause. Jean-Luc Boudartchouck a démontré que l'acte avait été très largement interpolé. Il existe cependant des arguments allant plutôt vers une reprise de documents anciens et de listes de lieux sans doute mal lus par les copistes de Moissac plutôt qu'un document faux entièrement forgé au XIIe siècle. Le dossier mériterait d'être repris. La charte ne concerne pas directement la zone étudiée, mais plutôt le nord du Toulousain.

¹⁹⁴ Une partie de ce dossier a été publié : F. HAUTEFEUILLE, « La villa et les autres structures de peuplement dans les pays de moyenne Garonne au VII^e siècle », *Actes de la table ronde de Pau, 24 et 25 novembre 2000*, Pau, 2006b, p. 351–362.

¹⁹⁵« Vita sancti Desiderii episcopi autissiodorensis », *Acta sanctorum, Octobris* (XII), Paris, 1867, p. 361–369. Pour une analyse fine de ce texte, voir G. LOBRICHON, *Les Gestes des évêques d'Auxerre, Tome I*, Les classiques de l'histoire de France (42), 2002.

¹⁹⁶ L'édition de Krusch (KRUSCH 1902.) est sans doute meilleure que celle de Poupardin (POUPARDIN 1900). Un important travail de traduction de ce texte est en cours, sous la direction de Cécile Treffort.

¹⁹⁷ D. NORBERT, *Epistulae Sancti Desiderii Cadurcensis*, Uppsala, 1961.

¹⁹⁸ La liste des travaux portant sur cette charte est très longue. Nous ne citerons que les principaux:

⁻ C. DAUX, « Eclaircissement sur la charte de Nizezius (680) », Rev. Hist. Eglise Fr., 2, 1911, p. 511-538 et 641-663; G. BOYER, « La charte de Nizezius », Recl. L'Académie Législation, 1962, p. 238-240; X. RAVIER, « Remarques sur la charte de Nizezius », Nouv. Rev. D'Onomastique, 33-34, 1999, p. 111-142; J.P. CHAMBON, « Observations et hypothèses sur la charte de Nizezius (Moissac a. 680): contributions à la protohistoire du galloroman méridional et à la connaissance de la période mérovingienne dans la région toulousaine », Rev. Langues Romanes, CV, 2001, p. 539-605; J.-L. BOUDARTCHOUK, « La « charte de Nizezius »: Encore un faux de l'abbaye clunisienne de Moissac? », Annales du Midi, 119, 259, 2007.

¹⁹⁹ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 570.

Ces documents, pour la plupart publiés depuis la fin du XIX^e siècle ont déjà donné lieu à d'assez nombreux travaux, autant en linguistique qu'en histoire. Le problème de la *villa* et plus généralement des structures du peuplement rural y ont été peu traités. Malgré les difficultés certaines pour établir des liens entre la réalité archéologique et les données écrites pour ces périodes²⁰⁰, il est possible de tenter une courte synthèse sur les formes du peuplement telles qu'elles apparaissent dans ces textes.

2.2.2.1 Le poids des mots

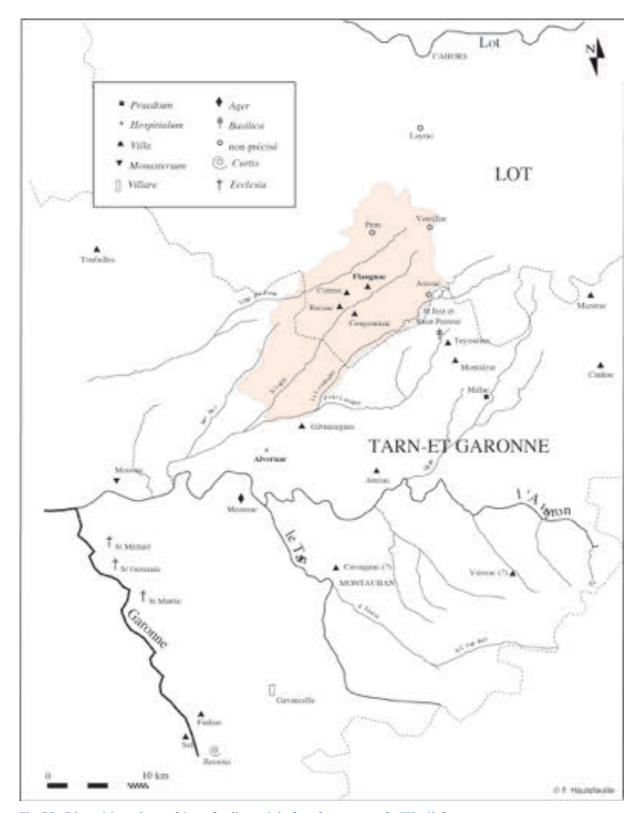
Le dépouillement de ces sources permet de mettre en évidence un nombre assez considérable de lieux cités dans les campagnes des régions environnant la zone d'étude. Au total 190 lieux ruraux apparaissent sous une forme ou une autre. En excluant les toponymes liés à des espaces purement géographiques comme les forêts ou les cours d'eau, il reste 178 entités rurales dont la fonction ou la dénomination a un rapport avec l'homme. Ils se répartissent de manière assez homogène entre les zones de vallées du sillon garonnais et les coteaux quercynois.

C'est le terme de *villa* qui domine dans l'ensemble du corpus. Il sert à désigner le bien concerné dans 135 des 178 cas (en fait, il y a 6 *porcio villae*). Cela représente 75 % du total. Si la *villa* semble omniprésente, aucune description théorique n'en est faite, et l'unicité du terme masque probablement des réalités assez variées. Au moins dix autres termes sont utilisés au moins une fois. Le terme le plus fréquent après la *villa* est le *praedium*. Il est donné comme équivalent à *villa* dans 11 cas issus de la vie de saint Didier d'Auxerre, et apparaît seul à deux autres reprises dans la vie de saint Didier de Cahors. Au total il apparaît à 13 reprises soit dans 7,8 % des cas. La présence de ce terme est caractéristique du champ lexical de l'Antiquité tardive et de l'époque mérovingienne. Gabriel Fournier l'avait déjà remarqué pour l'Auvergne dès le V^e siècle²⁰¹. Il ne paraît pourtant pas être présent dans les œuvres de Grégoire de Tours²⁰². Le terme ne semble pourtant pas être particulièrement fréquent dans les sources hagiographiques des VII-VIII^e siècles²⁰³.

²⁰⁰ Voir sur ce point le remarquable article de C. LORREN, P. PERIN, « Images de la Gaule rurale au VI^e siècle », *Grégoire de Tours et l'espace gaulois, Actes du congrès international de Tours, 3-5 novembre 1994, textes réunis par Gautier (N.) et Galinié (H.)*, Joué-Lès-Tours, 1997, p. 93–110.
²⁰¹ G. FOURNIER, *Le peuplement rural en basse Auvergne durant le haut Moyen Age*, Paris, 1962,

p. 204-205. ²⁰² LORREN, PERIN 1997, p. 94.

²⁰³I. REAL, P. BONNASSIE, Vies de saints, vie de famille: représentation et système de la parenté dans le Royaume mérovingien (481-751) d'après les sources hagiographiques, 2001, p. 305-320.



 $Fig.\ 23: R\'{e}partition\ g\'{e}ographique\ des\ lieux\ cit\'{e}s\ dans\ les\ sources\ du\ VII^e\ si\`{e}cle$

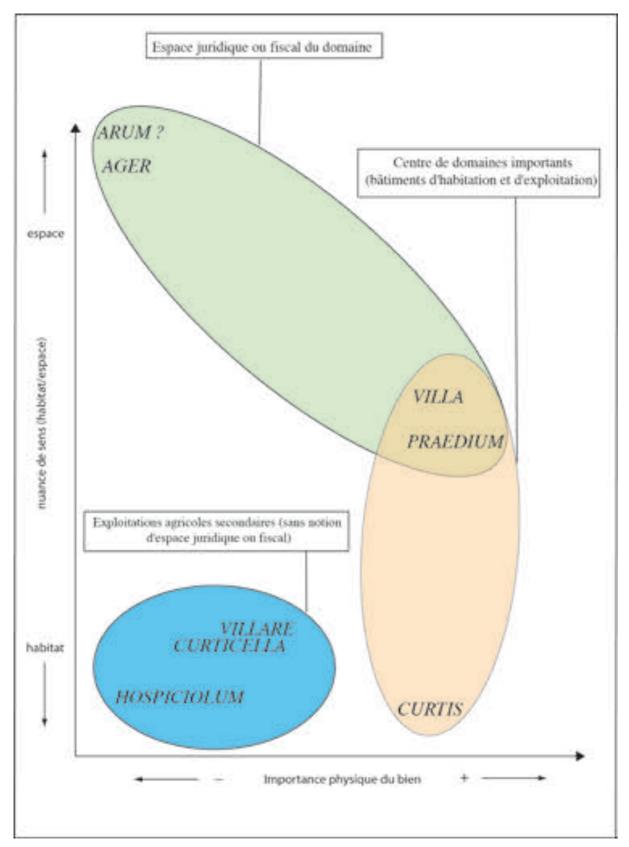


Fig. 24 : Le vocabulaire de l'habitat rural au VIIe siècle

Les autres termes n'apparaissent jamais plus de 5 fois. Le moins rare est l'hospiciolum (ou hospitiolum) qui désigne théoriquement une petite maison (5 occurrences). Le terme est utilisé exclusivement dans la correspondance de Didier. On le retrouve quelques décennies plus tôt dans

l'œuvre de Grégoire de Tours²⁰⁴. L'analyse de ce corpus (Fig. 24) permet de faire ressortir quelques enseignements en terme de vocabulaire.

Sur la racine curt-, on trouve deux *curtis indominicata* dans la charte de *Nizezius* et une petite court, une *curticella* dans la correspondance de Didier. On se rapproche là du champ lexical de l'époque Carolingienne. Ces *curtis* et *curticella* sont pour les siècles suivants interprétés comme le centre des domaines. L'adjectif collé aux *curtis* laisse penser que cette interprétation est déjà la bonne à la fin du VII^e siècle. Les deux *villare* qui apparaissent dans la charte de Nizezius sont peut-être aussi à rapprocher de ces termes.

Plus intéressant est sans doute le cas des deux mentions d'« ager ». Ces termes renvoient en latin classique à des domaines. Il paraît possible de rapprocher ces mentions d'ager d'une unique occurrence d'une forme peut-être fautive du même terme. Il s'agit d'une « porcio de atro » qui apparaît dans la vie de saint Didier d'Auxerre. Soit il s'agit d'une forme mal recopiée de « agro », soit il s'agit de la première occurrence d'un terme qui se généralise au IX^e siècle dans le secteur sous la forme « arum ». J'ai pu montrer qu'à l'époque Carolingienne un arum désignait un espace géographique délimité (juridiction fiscale, subdivision du ministerium), mais jamais un bâtiment ou un groupe de bâtiments²⁰⁵. On peut alors vraisemblablement l'assimiler aux agri mis en évidence à l'époque Carolingienne sur le versant oriental du massif central²⁰⁶.

Dans la zone étudiée, les mentions de lieu proviennent toutes de la vie de saint Didier. Quatre villae sont directement mentionnées avec une localisation très vraisemblable (Fig. 23). Il s'agit des villae de Cornus²⁰⁷, Flaugnac, Russac²⁰⁸ et Cougournac²⁰⁹ (Basilicae sanctorum parvulorum Justi et Pastoris dedit Flaviaco, Cornucio et Cocurnaco²¹⁰). Les trois dernières villae sont cédées à la basilique Saint-Just et Saint-Pasteur qui correspond à l'église primitive du castrum voisin de Montpezat²¹¹. Ces villae font partie de l'ensemble de possessions patrimoniales que l'évêque cède à son Eglise. C'est la première allusion au lien qui unira le site de Flaugnac à Montpezat jusqu'à la

²⁰⁴ LORREN, PERIN 1997, p. 94; REAL, BONNASSIE 2001, p. 308-309.

²⁰⁵ Hautefeuille 2009.

 $^{^{206}}$ F. Bange, «L'ager et la villa: structures du paysage et du peuplement dans la région mâconnaise à la fin du haut Moyen Âge (IXe-XIe siècles) », Annales du Économies Sociétés Civilisations, 39, 3, 1984, p. 529-569.

²⁰⁷ Lieu-dit et église disparue, commune de Castelnau-Montratier.

²⁰⁸ Lieu-dit et église, commune de Castelnau-Montratier. Cette *villa* est mentionnée dans une autre partie du récit (p. 581). Un colon originaire de cette *villa* déclare posséder au moins 1000 amphores de vin.

²⁰⁹ Lieu-dit, commune de Castelnau-Montratier. Il existe également une église de Cougournac à une vingtaine de kilomètres plus au sud, sur la commune de Puycornet (Tarn-et-Garonne). Mais la proximité de Cornus et de Flaugnac plaide pour une identification avec le Cougournac de Castelnau-Montratier.

²¹⁰ KRUSCH 1902, p. 587.

²¹¹ Montpezat-de-Quercy, commune et canton du Tarn-et-Garonne.

Révolution, à travers l'existence d'un archiprêtré bicéphale. Aucun détail n'est fourni sur la nature concrète de ces donations qui sont noyées dans une longue liste d'autres *villae* cédées à différents bénéficiaires. Il est probable que dans ce cadre, le terme désigne l'espace géographique d'où proviennent des revenus²¹² plutôt qu'une forme ou une autre d'organisation de l'habitat. Certaines *villae* de ce corpus correspondent à des sites archéologiques de petites dimensions. C'est le cas de la *villa* de Cornus dont l'étendue des vestiges est sans doute inférieure à 1000 m². C'est pourtant le même terme qui sert à désigner l'oppidum de Flaugnac dont on a déjà souligné l'importance.

Le récit du transfert du corps du saint évêque d'Albi à Cahors (son siège épiscopal) donne lieu aux premiers miracles. C'est le cas dans le *praedium Milliacum*²¹³ qui correspond à l'église de Saint-Pierre-de-Milhac, près de Caussade (Tarn-et-Garonne). Il s'agit là d'une des plus vastes *villae* connues par les prospections archéologiques dans le Tarn-et-Garonne, à quelque deux kilomètres au nord de l'actuelle ville de Caussade. Dans le récit, il semble que le groupe désormais nombreux qui accompagne le défunt ait trouvé un logement pour une nuit. Le corps de saint Didier est exposé pour permettre aux populations environnantes de venir se recueillir et donc de bénéficier des premiers miracles. Par la suite le groupe semble avoir opéré de la même manière. Il arrive à Cahors par petites étapes de 15 à 20 kilomètres en s'arrêtant à chaque fois dans un des domaines. L'importance du cortège sur lequel insiste tout particulièrement l'auteur laisse supposer que l'on est en présence de bâtiments domaniaux assez vastes pour loger et nourrir plusieurs dizaines de personnes.

D'autres indices font plus clairement apparaître des structures d'habitat qui s'accorderaient mieux avec ce que l'on connaît pour les périodes antérieures (Antiquité tardive) et ce qui suivra à partir des X-XI^e siècles. Le champ lexical utilisé dans la correspondance de Didier de Cahors fournit une image parfois plus vivante que la *vita*. Apparaissent ainsi des curticella, comme celle qui est décrite dans la vallée du Lot, sans doute sur la commune actuelle d'Albas²¹⁴. L'évêque de Nevers, propriétaire de ce bien, écrit à son homologue de Cahors pour placer son domaine et les hommes qui y travaillent sous la protection de l'église cadurcienne. Dans la même lettre, le même domaine est désigné par un autre mot, l'*hospiciolum*. C'est ce second terme qui est utilisé dans une autre missive adressée à Didier, pour, là encore, placer sous la protection de

²¹² On rejoint ici les théories fiscalistes d'E. Magnou-Nortier et de Jean Durliat (É. MAGNOU-NORTIER, Aux origines de la fiscalité moderne le système fiscal et sa gestion dans le royaume des Francs à l'épreuve des sources (Ve-XIe siècles), Genève, 2012; J. DURLIAT, Les finances publiques de Dioclétien aux Carolingiens, 284-889 (Beihefte der Francia, 21), Sigmaringen, 1990.

²¹³ KRUSCH 1902, p. 593. « ...ventum est ad praedium, cui vetus antiquitas Milliacum vocabulo indidit. ».

²¹⁴ NORBERT 1961. II, 7

l'évêque cadurcien des domaines appartenant cette fois à l'évêché d'Auxerre ²¹⁵ (il s'agit vraisemblablement de biens cédés par Didier d'Auxerre une génération plus tôt). Dans cette lettre, l'évêque d'Auxerre nous fournit quelques détails sur la nature de ces hospiciola. En effet, ils sont placés sous la protection de Didier cum mancipiis et terris. Cela suppose donc que l'hospiciolum n'ait ici rien à voir avec un espace administratif ou fiscal. Il s'agit bien du centre de l'exploitation agricole dotée de terres et d'esclaves. Le sens très concret qu'il faut donner à hospiciolum correspond à ce que l'on peut observer dans d'autres vies de saints contemporaines ou dans Grégoire de Tours. Isabelle Réal montre, à travers une série d'exemples issus de l'Historia francorum et de vitae, qu'hospitiolum sert à désigner la maison du paysan. Elle s'opposerait même à la maison du noble²¹⁶.

Annie Renoux a tenté une analyse similaire pour la partie nord du comté du Maine²¹⁷. Il y ressort la même variété de vocabulaire. Si le secteur accueille un plus grand nombre d'agglomérations (vicus), c'est encore la *villa* qui domine avec sa double signification de lieu d'habitation et de cellule territoriale englobant d'autres *villula* et *colonica*. L'auteur souligne également les difficulté en terme d'identification des toponymes associés à ces lieux, mais elle n'en tire pas de conclusion²¹⁸.

La documentation écrite doit donc être utilisée avec un double niveau de lecture. Il existe clairement une lecture juridique qui survalorise la *villa* comme une entité théorique, probablement centrée sur un lieu de résidence, mais dont la finalité est de mettre en avant un ensemble de revenus associés. Le second niveau, moins facile à détecter, renvoie à des formes plus concrètes d'exploitations agricoles. Il permet d'entrevoir un maillage de petits habitats, sans doute hiérarchisés et liés entre eux par une unité domaniale que nous n'avons malheureusement pas la possibilité de comprendre en détails. Cette situation trouve quelques échos dans les données de l'archéologie de terrain.

2.2.2.2 La villae à l'épreuve des faits

Comme cela a été vu dans le chapitre 2.1, l'habitat du haut Moyen Age dans le sud-ouest de la France n'émerge pas des centaines de diagnostics archéologiques réalisés par l'INRAP depuis 20 ans. A l'échelle de la châtellenie de Castelnau, aucun diagnostic n'a jamais été réalisé.

²¹⁵ Idem, II, 18

²¹⁶ REAL, BONNASSIE 2001.

²¹⁷ A. RENOUX, « Vici, villae, villulae, colonicae et mansionilia. Remarques sur la dispersion de l'habitat aux confins nord-ouest du comté du Maine (VIe- IXe siècles) », *La maison rurale en pays d'habitat dispersé de l'Antiquité au XXe siècle*, Rennes, 2005, p. 243–260.

Même en élargissant considérablement la focale, on s'aperçoit que le constat est le même pour l'ensemble du Quercy et pour toutes les régions limitrophes. L'archéologie préventive fait ressortir d'assez nombreuses nécropoles, quelques habitats de la fin du premier millénaire, mais aucune traduction archéologique des villae, praedia, et autres hospiciola mentionnés dans les textes du VII^e siècle.

Le premier constat qu'il est possible de faire est le très faible taux de reconnaissance des toponymes associés à ces villae. Je laisse de côté le cas litigieux de la charte de Nizezius qui a déjà donné lieu à de nombreuses tentatives d'identification de toponymes avec des résultats mitigés²¹⁹. Le seul texte de la vita de Didier fait apparaître 110 noms de lieux a priori associés à des loci ruraux. Parmi eux 95 ressortent des donations de villae opérées soit directement par Didier, soit par d'autres grandes familles aristocratiques. Les autres découlent de parties plus vivantes du récit (bienfaits de Didier de son vivant, ou miracles post mortem). On constate que la majorité des villae résistent à la localisation, malgré des générations de recherches érudites sur le sujet. En revanche, pour les 15 loci mentionnés dans des contextes de récit ou de repères spatiaux (chemin qui mène à ...) le taux d'identification est nettement supérieur. 12 des 15 lieux cités dans un tel contexte sont identifiés. 11 correspondent à des lieux encore habités de nos jours.

Il ressort donc de cette analyse plusieurs points qui permettent d'ouvrir des pistes pour comprendre les dynamiques de peuplement du haut Moyen Age dans l'aire étudiée :

- La traduction toponymique des villae comme cadre fiscal a moins bien résisté au temps que celle des domaines physiques, quelle que soit leur forme concrète. Pour qu'un toponyme du VII^e siècle traverse les siècles, il doit être associé à un pôle d'habitat. Cela signifie que leur désignation n'était probablement pas toujours associée à un lieu habité encore actif au VIIe siècle mais pouvait être l'écho d'entités spatiales liées à des sites déjà abandonnés à cette époque.

La mémoire toponymique n'a pas résisté à l'abandon du site éponyme. Le processus est bien connu à la fin du Moyen Age et à l'époque Moderne. Il est alors possible d'établir un lien avec ce constat et la découverte de nombreuses villae de l'Antiquité tardive qui n'ont pas donné lieu à une continuité d'occupation au Moyen Age. Cette situation ne pourrait s'expliquer que par une rupture d'occupation de lieux habités entre le Ve siècle (dernière phase d'occupation des villae tardives identifiables à partir des connaissances actuelles sur le mobilier archéologique) et la seconde moitié du VII^e siècle, date de rédaction vraisemblable de la vita. Cette rupture est bien connue dans le sud-est après les travaux collectifs autour de la vallée du Rhône et du Lunellois²²⁰. Laurent Schneider a pu également montré qu'au-delà de cette rupture du VIe siècle, existait

²¹⁹ CHAMBON 2001: RAVIER 1999.

²²⁰ RAYNAUD 2007; VAN DER LEEUW et al. 2003.

également des indices de plus en plus évidents de continuités plus fortes²²¹. Il montre également des variations micro-régionales qui rendent difficile toute tentative de généralisation.

référence					toponyme				
édition MGH	toponyme	désignatif	contexte	identifié	actuel	commune	remarque	état	
	repère								
			géographique				villa antique	sans habitat	
p. 575	Vilariago	aucun	(chemin)	oui	Layrac	Le Montat	attestée	actuel	
			repère						
			géographique				villa antique	église et	
р. 575	Spernio	aucun	(chemin)	oui	Pern	Pern	possible	village	
	sancti								
	martyris		construction de						
p. 575	Juliani	basilica	l'église	oui	Saint Julien	Cahors		église	
			récit des actions						
p. 580	Mussiacense	cenobium	de Didier	oui	Moissac	Moissac		monastère	
			récit des actions						
			de Didier. Le						
		1	texte fait parler						
		1	un <i>colonus</i> de la						
			villa qui paye des						
			redevances en			Castelnau-	villa antique		
p. 581 p. 585	Ruisticiago	villa	vin	oui	Russac	Montratier	attestée	église	
			donation de			vallée du Célé			
			Didier à l'église			(affluent du			
	Celerense	fiscus	cathédrale	oui	Célé	Lot)			
			lieu de décès de						
p. 592	Wistrelingus	villa	l'évêque	non			Albigeois		
			lieu du premier		Saint Pierre		villa antique		
p. 593	Milliacum	praedium	miracle.	oui	de Milhac	Caussade	attestée	église	
			étape dans le						
			retour du corps						
			de l'évêque à				aucun vestige	simple	
p. 593	Vintiacum	aucun	Cahors	oui	Ventaillac	Pern	connu	hameau	
								hameau et	
								église	
			étape dans le			Saint Paul-de	pas de vestige	associée,	
			retour du corps			Loubressac et	connu,	chef lieu de	
			de l'évêque à			Montpezat de	localisation	taillable à la	
p. 593	Atiago	aucun	Cahors	oui	Aussac	Quercy	incertaine	Révolution	
							dans la région		
			lieu d'origine				de saint Paul		
p. 594 p. 594	Caucinicha	partis	d'une femme	non			Trois Chateau		
		Ť.						hameau et	
			lieu d'origine				pas de vestige	église	
	Blandiacense	praedium	d'une miraculée	oui	Blanzaguet	Pinsac	connu	associée	
		1	lieu d'un autre		U			église et	
p. 597	Cascarno	villa	miracle	oui	Carnac	Carnac		village	
	-	1			-		probable	<u> </u>	
		1					oppidum,		
							vestiges	château des	
		1	lieu d'origine				antiques	évêques de	
p. 597	Mercurio	castrum	d'un miraculé	oui	Mercues	Mercuès	connus	Cahors	
•	-		mentionné dans						
	Pompegiagum	praedium	un miracle	non					

Fig. 25 : Identification des lieux cités dans la vita de saint Didier (hors liste de donation de villae)

²²¹ L. SCHNEIDER, « Structures du peuplement et formes de l'habitat dans les campagnes du sudest de la France de l'Antiquité au Moyen Âge (IVe-VIIIe siècle) : essai de synthèse », *Gallia*, 64, 1, 2007b, p. 40.

- A contrario, lorsque le texte évoque des lieux physiques, le vocabulaire choisi est beaucoup plus varié. Le terme de *villa* n'apparaît que 3 fois sur les 15 mentions de lieux (hors les listes de donation). Six mots différents apparaissent. On retrouve d'ailleurs la même variété dans la correspondance de Didier, et de manière générale dans les autres sources hagiographiques²²² contemporaines. Il est évidemment impossible de rattacher tel terme à telle ou telle forme d'habitat. La variété du vocabulaire suggère cependant une variété des formes physiques de cet habitat. Il est possible que coexiste encore à cette date des ensembles bâtis de tradition antique et des formes d'occupation qui se rapprochent de ce qui apparaît dans la documentation archéologique régionale au X^e siècle. La très bonne stabilité de cette partie du corpus toponymique traduirait donc la stabilité globale des structures d'habitat au moins à partir du VII^e siècle, et sans doute à partir de la rupture évoquée ci-dessus. Cet élément doit évidemment être mis en perspective des données de l'archéologie préventive évoquées dans le chapitre précédent. Il permettrait d'avancer une ébauche d'explication à la carence de découvertes faites pour le haut Moyen Age méridional.

- Le troisième élément d'information de cette rapide analyse des occurrences de lieux habités résulte du devenir des lieux dont le toponyme a pu se maintenir. Sur les 12 identifiés, 9 sont associés à des lieux encore habités et ont donné naissance à une église, à une église et un hameau, ou à une église associée à un véritable village. Il est donc probable que les *praedia* ou *villae* évoqués correspondent à des lieux privilégiés. Rien ne permet de dire qu'il n'existe pas d'autres *loci*, rattachés ou pas à ces centres domaniaux. Les mentions fugaces de dépendances ou de diminutifs dans le vocabulaire²²³ iraient dans ce sens.

L'étude de la documentation écrite du VII^e siècle ne permet pas de pallier la carence en données archéologiques sur la période. Il est certain que le filtre documentaire occulte et déforme fortement la réalité du terrain. Cette documentation suggère cependant que la rupture dans les formes et l'organisation du peuplement, que l'on peut mesurer par les fortes concentrations de sites de l'Antiquité tardive, est déjà acquise. La conservation des toponymes associés à cette phase de rupture suggère cependant que celle-ci n'est probablement pas antérieure de plus de deux à trois générations²²⁴, ce qui permet de la placer au VI^e siècle. Il sera sans doute difficile de recouper ces résultats avec d'autres corpus de sources régionaux pour la même période. Il serait pertinent de faire le même type d'analyse sur des corpus comparables dans la France du nord, de manière à repérer d'éventuelles divergences, sur le modèle de celles qui transparaissent des données

²²³ HAUTEFEUILLE 2006b.

²²⁴ C'est la durée moyenne observée de survie des toponymes anciens après les restructurations et l'arrivée de nouvelles populations à la fin du XVe siècle

archéologiques. La cassure des V-VI^e siècles peut être observée à peu près partout avec des nuances chronologiques. En revanche aucun élément ne permet d'expliquer actuellement la distorsion qui s'opère au-delà du VI^e siècle entre les régions méridionales et septentrionales de la France.

Au nord, nous avons un peuplement globalement dispersé et caractérisé par une forte instabilité et une tendance à la concentration progressive mais presque complète à partir de l'époque carolingienne. Dans le Sud-ouest, le peuplement se stabilise très tôt et ne connaît pas la concentration systématique de l'habitat. La zone laboratoire est très représentative de cette situation. L'archéologie méridionale tendrait à démontrer qu'il n'a pas existé de regroupement de population au sens où on fait disparaître des pôles d'habitat pour regrouper ses habitants dans un seul lieu, le village. Le village semble au contraire apparaître comme une entité qui se surimpose à la trame de peuplement précédente sans la faire disparaître. Il résulterait donc d'une logique sociale et institutionnelle sans doute très différente de celle qui prévaut dans le nord. Les difficultés de comparaisons des villages méridionaux avec les villages septentrionaux et les débats parfois vifs sur le sujet proviennent en partie de l'absence de prise en compte de cette dichotomie fondamentale.

Avant d'étudier les formes groupées de l'habitat, il faudrait systématiquement se poser la question de savoir dans quel processus elles se situent. Soit le village est une forme d'habitat intercalaire dans une trame dispersée qui constitue la structure de base du peuplement, soit le village résulte de la disparition de l'habitat dispersé et devient le cœur du système global de ce peuplement. Ce sont alors les fermes résiduelles et les créations du bas Moyen Age et de l'époque Moderne qui constituent l'habitat intercalaire. Le résultat final peut parfois aboutir à des situations très proches. Il masque pourtant des processus structurants très éloignés.

2.2.3 Questions sur le mas

L'historiographie des années 1970 a beaucoup insisté sur le rôle joué par le village comme unité structurante de l'habitat au Moyen Age. Le mas et ses différents avatars ont longtemps été considérés comme périphériques.

L'absence de pouvoir seigneurial et de château, d'église ou d'édifice remarquable et tout simplement l'absence d'histoire ont relégué cette cellule de peuplement dans un second plan. Les raisons de ce retard mériteraient sans doute d'être analysées au regard de l'histoire contemporaine. La valorisation de la ville et de toutes les formes d'urbanité comme centres de la modernité ont sans doute été un facteur de ce rejet inconscient. Le progrès des campagnes se situait au village et celui des villages dans la ville.

Le second chapitre de « l'identité de la France ²²⁵ » de F. Braudel est consacré à l'organisation du peuplement. Le titre même du chapitre ne mentionne que les villages, les bourgs et les villes. Même si le terme de village est pris ici dans un sens très large et recoupe en réalité aussi bien le finage villageois que les hameaux, le traitement de cet habitat dispersé n'occupe qu'une douzaine de pages. F. Braudel a beau souligner que pour 36 144 communes françaises (1891) il existait 491800 hameaux, villages et sections de communes, le modèle reste bien le village et l'espace qui lui est associé²²⁶. Lorsqu'il parle du terroir villageois²²⁷, il s'agit bien de l'espace communal dans son entier et pas du finage de village au sens de hameau. La confusion de vocabulaire n'aide probablement pas à clarifier les choses.

Depuis une quinzaine d'années, la situation évolue, tant sur les aspects historiques qu'archéologiques. Les travaux de Benoît Cursente ont pour la première fois placé la maison et le cazal, forme gasconne du mas, au cœur du raisonnement historique²²⁸. Les cazaux ont pu générer de véritables villages²²⁹, mais ont également pu se maintenir sous la forme d'un habitat dispersé. En cela ils s'inscrivent assez bien dans une grande aire méridionale allant de l'Italie au Portugal. Mais le terme dominant par ailleurs pour désigner ces formes d'habitat est plutôt le mas. Au cœur du Massif central, il est actuellement désigné par le terme de village, ce qui peut apporter une certaine confusion. C'est un des secteur les mieux étudiés aussi bien par l'archéologie²³⁰ que par la documentation écrite²³¹. Le travail de Jean Tricard²³² à partir des notaires du bas Moyen Age est un des rares ouvrages comparables à la thèse de Jean Lartigaut sur le Quercy²³³. La thèse plus récente de Juliette Dumazy²³⁴ les a replacés au coeur de l'organisation sociale autour de Séverac-le-Château. Marie-Claude Marandet, à partir d'une documentation notariale, a également publié plusieurs travaux sur la thématique²³⁵. J'ai moi-même contribué au PCR sur le *castrum* rouergat de

²²⁵ F. Braudel, *L'identité de la France*, Nouvelle éd. (*Champs*), Paris, 2008, p. 121.

²²⁶ *Ibid.*, p. 135.

²²⁷ *Ibid.*, p. 136. « Le terroir villageois, le plus souvent d'un millier d'hectares... »

²²⁸ B. Cursente, *Des maisons et des hommes : la Gascogne médiévale, XIe-XVe siècle (Tempus*), Toulouse, 1998.

²²⁹ B. CURSENTE, « Le village pyrénéen comme "village à maisons". Premières propositions », *Villages pyrénéens. Morphogenèse d'un habitat de montagne*, Toulouse, 2000, p. 157-169.

²³⁰ P. Conte, « Des documents archéologiques pour l'histoire du village médiéval en Limousin », Le village des limousins: études sur l'habitat et la société rurale du Moyen Âge à nos jours, Limoges, 2003, p. 25-48 ; FAU 2006.

²³¹ J. TRICARD, Le village des limousins: études sur l'habitat et la société rurale du Moyen Âge à nos jours, Limoges, 2003a.

²³² J. TRICARD *Les campagnes limousines du XIVe au XVIe siècle : originalité et limites d'une reconstruction rurale*, Publications de la Sorbonne, 1996.

²³³ LARTIGAUT 1978.

²³⁴ Dumasy 2011.

²³⁵ M.-C. MARANDET, *Les campagnes du Lauragais à la fin du Moyen âge: 1380-début du XVIe siècle,* Perpignan, 2006. Voir aussi des articles plus anciens M.-C. MARANDET, « L'habitat isolé dans le

Mouret²³⁶ en montrant comment le *castrum* était indissociable de la trame des mas qui occupaientt l'essentiel de son territoire et étaient parfois plus important que le village-centre. En Espagne également les recherches sur le mas se sont multipliées. En Catalogne, sous l'impulsion de Luis To, le mas a été replacé au cœur du système de la seigneurie classique²³⁷. Les travaux s'y sont multipliés depuis une vingtaine d'année, aussi bien sous une approche historique²³⁸ (Ramon Lluch²³⁹, Victor Farias²⁴⁰, Elvis Mallorqui) qu'à partir de données archéologiques (Jordi Bolos²⁴¹).

L'objectif ici n'est pas de revenir sur l'origine des mas, ni sur l'étude de la structure au Moyen Age central. La châtellenie de Castelnau est clairement un pays de mas et de bordes. Pourtant, ni l'archéologie ni la documentation écrite ne permettent d'aborder précisément le sujet pour cette période. Je ne ferai donc que rarement allusion à la situation antérieure à 1200. Un des rares textes dont nous disposons pour le XI^e siècle montre pourtant très clairement que l'organisation de l'habitat, mais aussi de la seigneurie repose sur une trame d'habitat exclusivement dispersé. Le document est un acte de déguerpissement public en faveur de Saint-Pierre de Moissac du mas de Pech Rufier dans la paroisse de Névèges au sud de la châtellenie²⁴².

Venit Arnaldus de Pertica et in praesentia multorum testium, virorum ac mulierum, sive in audientia omnium vicinorum suorum publica guirpitione reddidit Deo et sancto Petro ac loco Moysiaco, adstante domno Hunaldo abbate seu multorum monachorum coetu, mansum illum qui dicitur Podius

diocèse de Saint-Papoul à la fin du Moyen Âge », *Archéologie du Midi Médiéval*, 14, 1996, p. 141–157; « L'habitat intercalaire en Lauragais du XIVe au XVIe siècle », *L'habitat dispersé dans l'Europe médiévale et moderne*, FLARAN, 1999, p. 235–256.

 236 Campech $\it{et~al.}~2011$; Hautefeuille 2006b.

²³⁷ L. TO FIGUERAS, « Le mas catalan du XIIe siècle : genèse et évolution d'une structure d'encadrement et d'asservissement de la paysannerie », *Cah. Civilis. Médiévale*, XXXVI,, 2, 1993, p. 151-177 ; « El nom dels masos (el domini de Santa Maria de Vilabertran en els segles XI-XIII », *Homes, masos, historia, la catalunya del Nord-est (segles XI-XX)* 1999, p. 23-42. On doit également citer les travaux de R. Lluch et de E. Mallorqui

²³⁸ M.T. FERRER I MALLOL et al., « El Mas català durant l'Edat Mitjana i la Moderna: segles IX-XVIII: aspectes arqueològics, històrics, geogràfics, arquitectònics i antropològics: actes del colloqui celebrat a Barcelona, del 3 al 5 de novembre de 1999 », 2001, , El mas medieval a Catalunya: actes del colloqui de tardor (Quaderns; no. 19), Banyoles, Espagne, 1998.

²³⁹ R. LLUCH, « El mas i la servitud en els segles XIV i XV. Una aproximació », *El mas medieval a Catalunya* ", Banyoles, 1998, p. 85-94; E. MALLORQUI, R. LLUCH, « Els maso s a l'època medieval. Origen i evolució », *L'organització de l'espai rural a l'Europa Mediterrània. Masos, possessions, poderi* 2003, p. 37-64.

²⁴⁰ V. FARÍAS ZURITA, El Mas i la vila a la Catalunya medieval: els fonaments d'una societat senyorialitzada (segles XI-XIV), València, 2009.

²⁴¹ J. Bolòs I MASCLANS, El mas, el pagès i el senyor: paisatge i societat en una parròquia de la Garrotxa a l'edat mitjana, Barcelona, 1995; J. Bolos, Un mas pirinenc medieval. Vilosiu B., 1996; Els orígens medievals del paisatge català: l'arqueologia del paisatge com a font per a conèixer la història de Catalunya, 2004.

 242 Bibl. Nat., fonds DOAT, reg. 128, fol. 141. Ce texte est en cours d'édition, comme l'ensemble du chartrier de Moissac par M. C. Lefevre, sous le n° 126.

Ruferii. Hujus guirpitionis testes et auctores fuerunt: Bernardus Forcii et Durannus Forcii et filii ejus qui a praedicto Arnaldo per excambiationem istius mansi acceperunt quadraginta solidos. Item ipse praedictus Arnaldus dedit de suo alodio eidem sancto Petro illam terram quae dicitur de Comunals, per quam dedit in alio suo honore in excambatione^(c) praedicto Duranno Forcii unum porcum et unum multonem; et in alio loco dedit sancto Petro unam bordariam quae dicitur de Migerio, quae dat quartum de terra et tres denarios, et sunt haec omnia in parrochia de Mebedgas; in alio autem loco dedit illam capmasuram quae tenet Arnaldus de Labarba et dona^(c) sex denarios; illas quoque vineas de Angusta, quas tenebat de Raimundo Gausberti, reddidit similiter Arnaldus de Pertica excambiatione. Signum Arnaldi qui cartam istam fecerunt.- Signum filiorum ejus, Raimundi et Bernardi.- Signum Raimundi Gausbert.- Signum Ingelberti de Castelnovo.- Signum Bernardi Forcii et Duranni Forcii et filiorum ejus. Et ad obitum suum ipse Arnaldus dedit sancto Petro de Moysiaco quantum tenebat Ricardus dictus Mesturaz de eo, et est iste honor in parrochia de Nabeticas et reddit unum porcum aut decem et octo denarios ac quatuor panes et duos sextarios de vino et duos de civada. Et hoc factum est cum consilio Raimundi Gausberti et Ingelberti Castrinovi et Bernardi Oddonis. Omnes vero filii Arnaldi ipsius firmaverunt. S. Raimundi de Pertica et Bernardi de Pertica.- S. Willelmi de Pertica.

L'acteur principal de la charte appartient à un petit lignage seigneurial local dont le nom est issu de la paroisse voisine de Saint-Jean de Perche. L'allusion au conseil de Raymond Gausbert de Castelnau suggère un lien de sujétion du premier envers le second. Le niveau social réel d'Arnaud de Perges n'est cependant pas donné. Il n'a aucun titre et n'est pas qualifié de *miles*. Les conditions dans lesquelles se déroule la scène laissent penser que nous sommes en présence d'un petit chevalier. Les témoins qui assistent à la scène sont très vraisemblablement les paysans des environs et non d'autres chevaliers. Les témoins sont ses fils, des membres de la famille de son seigneur et un autre protagoniste qui détient des droits intermédiaires sur une partie de l'objet de la donation. Nous sommes donc bien en présence d'un personnage qui se situe assez bas dans la hiérarchie nobiliaire... ou assez haut dans la hiérarchie paysanne.

Les terres décrites constituent la triade de base du vocabulaire de l'habitat dispersé au XI^e siècle. La plus petite unité décrite est la *bordaria*. Celle-ci est désignée par un toponyme, mais nous verrons qu'assez souvent les bordes sont simplement identifiées par le nom du tenancier du moment. Ici la borde apparaît pour la rente qu'elle représente, à savoir un champart et un cens de trois deniers. De manière générale, à cette époque la borde peut désigner soit une ferme isolée, soit un ensemble de bâtiments dépendants d'un mas mais situé en périphérie du noyau principal. Dans les régions plus proches du Massif central, la borde peut parfois avoir comme équivalent toponymique l' « afar ». Il est très présent dans le cartulaire de Conques²⁴³, mais également dans le

²⁴³ DESIARDINS 1879.

compoix de la juridiction de Mouret, près de Rodez, en 1451²⁴⁴. Benoit Cursente a la variabilité des formes que pouvait prendre la borde et son rôle dans l'adaptation d'un territoire à de nouvelles conditions sociales ou économiques²⁴⁵

Le seconde unité est le mas (mansus). Il est désigné par un toponyme et est ici associé à une famille large représentée par deux personnages probablement frères et par leurs descendants. On note que ces deux personnages souscrivent l'acte ce qui suggère que s'ils se trouvent en infériorité dans la chaine sociale par rapport au donateur principal, ils disposent cependant d'une forme d'autonomie. Bernard et Durand Fort appartiennent très certainement à cette frange supérieure de la paysannerie dont nous verrons qu'elle est parfois très liée à la toute petite aristocratie. Ils reçoivent un dédommagement important pour le transfert de seigneurie qu'opère Arnaud de Perche au profit de l'abbaye de Moissac. Le mas est la brique de base de l'habitat dans une aire géographique très large (cf chapitre suivant).

La troisième unité est le capmas ou cammas (caputmansus). Il n'apparaît pas ici clairement différencié du simple mas. Il est associé à une autre famille (Arnaud de Labarbe) et constitue au même titre que le mas une unité fiscale. Il est possible que la distinction provienne ici essentiellement de l'importance du lieu. Nous verrons que la frontière entre les deux termes n'est jamais très claire. Contrairement à ce que suggèrerait l'étymologie, le capmas ne constitue pas la tête du mas au sens physique du terme. Il ne sert pas à distinguer la partie construite du mas au détriment de l'ensemble du finage associé. Il peut renvoyer soit à un principe de hiérarchie lié à des imbrications d'ordre fiscal, soit à une hiérarchie dans l'importance du lieu. Il s'agit plus alors d'une différenciation subjective des contemporains, ce qui explique l'assez grande instabilité des modes de désignation dans le temps. Ce champ lexical se rattache à une aire très large qui couvre tout le massif central.

Nous verrons que cette trilogie a façonné le paysage de l'habitat durant toute la fin du Moyen Age et l'époque Moderne. Afin de replacer les observations faites sur l'aire d'étude, il convenait d'élargir le champ d'investigation et de tenter de mesurer la place relative de ces élements dans le sud de la France.

Le *mansus* (mas ou masage en occitan) est présent dans toute la France centrale aux X-XIII^e siècles. Des dépouillements d'une série de cartulaires et chartriers des X-XIII^e siècles font apparaître de très nettes nuances d'une région à une autre. La Gascogne étudiée par Benoît Cursente forme un vaste ilot lexicologique²⁴⁶. Le *mansus* y est presque complètement absent.

²⁴⁴ Hautefeuille 2006b.

_

²⁴⁵ B. CURSENTE, « Essai sur la borde médiévale dans la France du sud-ouest », *La maison rurale en pays d'habitat dispersé de l'Antiquité au XXe siècle*, Rennes, 2005, p. 271–278.

²⁴⁶ CURSENTE 1998, p. 30.

L'unité de base de l'habitat dispersé est ici le casal. Dans le cartulaire de Lézat²⁴⁷ qui compte 1 744 actes du X^e au milieu du XIII^e siècle, on compte une mention de mansus, 42 mentions de mansio et 1371 mentions de casal. La plupart des cartulaires gascons offrent cette spécificité. L'aire de diffusion du cazal mord sur la vallée de la Garonne. Le cartulaire de Saint-Sernin de Toulouse²⁴⁸ est également caractérisé par l'omniprésence des casaux. A Moissac, dont les possessions s'étalent sur la Gascogne, le Languedoc et le Quercy, on trouve un assez bon équilibre entre les différents termes. Plus à l'est, dans le sillon rodhanien, on voit un autre équilibre avec l'omniprésence des curtis et curtil. Le cœur du Massif central voit pour sa part l'énorme domination du mansus. On en compte des centaines de mentions dans les cartulaires de Beaulieu²⁴⁹, de Conques²⁵⁰, de Vabres²⁵¹ ou de Sylvanès²⁵². Dans ce dernier, plus tardif, il constitue même l'unique terme utilisé pour désigner l'habitat dispersé. Le simple dépouillement de quelques cartulaires permet de mettre en évidence des aires de diffusions assez bien définies de tel ou tel terme. Il n'est malheureusement pas possible de mettre en œuvre un traitement de ce type sur un échantillonnage plus large de cartulaires. Les programmes actuels de numérisation et d'océrisation de ces derniers devrait permettre de changer considérablement l'approche du sujet dans un délai raisonnable. Il sera alors possible de dresser non seulement une carte dynamique de diffusion du lexique de l'habitat médiéval, mais aussi de mesurer la proportion des mentions liées à de l'habitat dispersé par rapport au nombre global d'actes fournis par les corpus. Sur la dizaine de cartulaires dépouillés ²⁵³, j'ai également tenté de calculer le taux de prévalence de l'habitat dispersé. J'ai pour cela calculé le nombre total d'occurrences des termes associés à ce type de peuplement (mansus, casal, borda, curtis...) et je l'ai ramené au nombre d'actes contenus dans chaque source. La méthode a évidemment ses limites et s'avère très déficiente pour les cartulaires d'abbayes urbaines. Elle permet cependant de mettre en évidence trois grandes catégories de cartulaires. Les premiers sont caractérisés par un nombre relatif de mentions d'habitats dispersés très faible. Il est généralement inférieur à 10 par lot de 100 actes. C'est le cas du cartulaire d'Aillon en Savoie²⁵⁴. La seconde semble majoritaire. Elle correspond aux cartulaires où on trouve quelques dizaines de mentions

²⁴⁷ P. Ourliac, A.-M. Magnou, Cartulaire de l'abbaye de Lézat., 1984.

²⁴⁸ C. DOUAIS, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Sernin de Toulouse : 844-1200, 1887.

²⁴⁹ M. DELOCHE, *Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu (en Limousin)*, Collection de documents inédits sur l'Histoire de France. 1re série : Histoire politique, Paris, 1859.

²⁵⁰ DESIARDINS 1879.

²⁵¹ E. FOURNIAL, Cartulaire de l'abbaye de Vabres au diocèse de Rodez, essai de reconstitution d'un document disparu, Rodez, 1989.

 ²⁵² P.-A. VERLAGUET, Cartulaire de l'abbaye de Sylvanès (Archives historiques du Rouergue, 1), 1910.
 253 Le choix des cartulaires est aléatoire et provient essentiellement de leur accessibilité en version numérique.

²⁵⁴ L. MORAND, Les Bauges, histoire et documents. Tome 2 : Seigneurs ecclésiastiques, Chambéry, 1890.

par lot de 100 actes. Cet ensemble paraît assez homogène. Il recoupe en particulier le groupe des cartulaires gascons. On y trouve également le cartulaire cistercien de Sylvanès. Enfin, le troisième ensemble est constitué de deux cartulaires appartenant à l'aire du Massif Central. Il s'agit de Beaulieu et Vabres. A Beaulieu, on compte plus de 600 mentions de *mansus* pour 196 actes. Les chartes de Vabres contiennent en moyenne 4,8 mentions de *mansus* chacune.

cartulaire	commune	département	chronologie principale	nombre actes	langue principale	mansus	mansio	mansionarius	mas	maserie	borda	villa	villula	curti	domus	casa	casal
		ס		ŭ				u									
Aillon	Aillon	Savoie	XII-XIII	156	latin	9	0	2			0	7					
Ainay	Lyon	Rhone	х	201	latin	20	48	0			0	197	3	136			
Apt	Apt	Vaucluse	X-XI	126	latin	37	14				0	81	1	8	27	20	9
Auch livre blanc	Auch	Gers	XIII	82	latin/o c	0	0	0	0		0	2				0	31
Auch livre noir	Auch	Gers	XI-XII	173	latin	0	0	0	0		0	37	0	0		0	36
Autun évêché	Autun	Yonne	XIII	112	latin	129	3	0		3	0	91	0	5		0	0
Autun Saint- Martin	Autun	Yonne	XII-XIII	158	latin	80	7	1	0	0	0	105	0	2	0	0	0
Notre Dame des Doms	Avignon	Vaucluse	XI-XII	161	latin	14	27		1	0	0	23	0	11	0	0	1
Beaujeu	Beaujeu	Rhone	XI-XII	38	latin	22						46		50			
Beaulieu	Beaulieu	Correze	X-XII	196	latin	605	9				28	378				22	1
Berdoues	Berdoues	Gers	XII-XIII	825	latin	0					7	24					502
Bonnefont	Bonnefont	Haute Pyrénées	XII-XIII	87	latin/o c						2	23					24
Saint-Sernin	Toulouse	Haute Garonne	XI-XII	769	latin	1	3				2			4		13	300
Lezat	Lezat	Ariege	X-XIII	1744	latin	1	42		2		5	416	2	14		21	1371
Moissac	Moissac	Tarn-et- Garonne	X-XII	440	latin/o	91	12				27	179		5		2	81
Sylvanes	Sylvanes	Aveyron	XII-XIII	511	latin	594	1				0	16					1
Vabres	Vabres	Tarn	X-XII	52	latin	182	4		1		1	69		38		24	0
Bigorre	Vabics	Haute Pyrénées	XI-XIII	80	ident	0	2		1		9	49		36		24	299

Fig. 26 : Quelques données chiffrées sur le vocabulaire de l'habitat dans les cartulaires

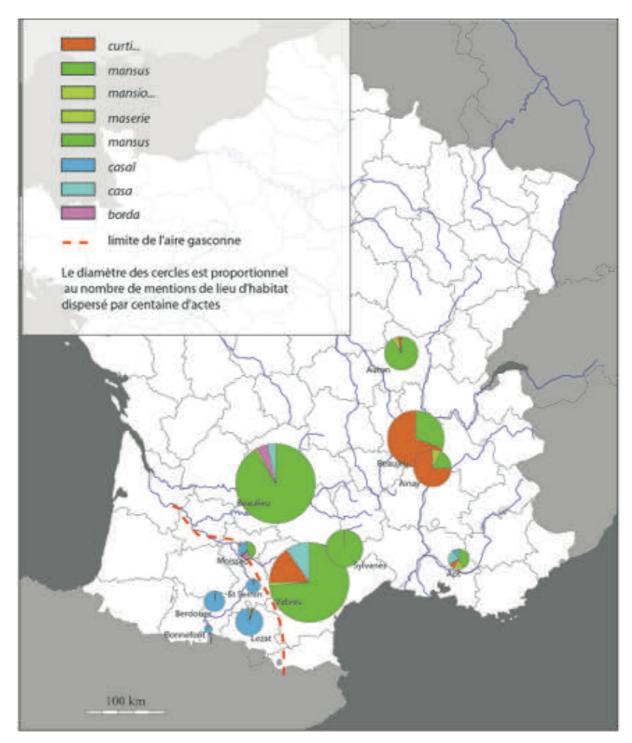


Fig. 27 : Carte de répartition du lexique de l'habitat dans les cartulaires du Moyen Age central

Ces énormes distorsions peuvent provenir de plusieurs origines. Pour qu'un cartulaire mentionne autant de manses, il faut que le territoire correspondant soit effectivement caractérisé par une forte présence de ce type de structure. La nature et l'origine de la source influent cependant fortement sur le résultat. Ainsi les cartulaires urbains d'Auch, très centrés sur la ville, ne laissent que très peu transparaître les formes d'habitats ruraux. Sur les 255 actes des livres blanc et noir, on ne compte que 67 mentions de casal. La *villa*, que l'on retrouve dans l'ensemble du corpus, y est également peu présente (39 mentions). A l'extrême opposé, le cartulaire de

Bigorre²⁵⁵ compte près de 300 mentions de casal pour seulement 80 textes en grande partie parce qu'il s'agit d'un document monothématique assimilable à un censier plus qu'à un cartulaire polyvalent classique.

Le mas ou le casal est extrêmement présent dans la documentation écrite des X-XIII^e siècles. Il est pourtant encore mal représenté dans la documentation archéologique contemporaine. Nous disposons pourtant pour ces périodes de quelques exemples documentés archéologiquement. En m'appuyant sur ces données et sur le corpus de sources disponibles pour les trois derniers siècles du Moyen Age dans la zone d'étude, j'essaierai de répondre à une série de questions :

- Mesurer l'importance relative des mas dans l'organisation de l'habitat. Parler des mas sans chercher à quantifier le corpus est risqué. Nous disposons de données qui permettent d'envisager ici une quantification fine de ce corpus à partir de la fin du XIII^e siècle, et donc avant les bouleversements liées aux crises de la fin du Moyen Age.
- Décrire physiquement un mas. Est-il possible de donner des éléments de définition généraux ou la variabilité régionale génère-t-elle des types trop différents de structures d'une région à une autre ?
- Quel est l'impact des structures sociales sur l'organisation physique de ces mas ? Comme l'a souligné Luis To Figueras²⁵⁶, le mas constitue un des éléments fondamentaux de la seigneurie médiévale méridionale. Comment l'articulation avec ce monde seigneurial a-t-il pu influencer la morphologie des mas et son évolution dans le temps ? De même l'organisation interne des habitants de ces mas a également joué un rôle considérable dans leur structuration physique. La structure sociale de la famille, les pratiques de succession, mais aussi les pratiques juridiques (comparsonnerie) ont pu également jouer sur la forme des mas, et sur leur évolution dans le temps.
- La logique économique du mas repose avant tout sur le terroir qui lui est associé. Tenter de mesurer l'étendue, l'organisation, le contrôle de ce terroir, et son articulation avec les terroirs des autres mas ou des villages constitue également une série de questions essentielles pour comprendre le système. Il serait évidemment important de réaliser une typologie architecturale des mas sur le modèle de ce qui est désormais possible de faire dans le nord de la France avec les habitats du Moyen Age; mais pouvoir associer cette typologie des lieux habités avec une typologie des espaces économiques associés me semble au moins aussi important.

²⁵⁵ X. RAVIER, B. CURSENTE, Le cartulaire de Bigorre (XIe-XIIIe siècle), Paris, 2005.

²⁵⁶ To Figueras 1993.

- Enfin la dernière question portera autour de la très grande adaptabilité de la structure face à l'environnement de crise de la fin du Moyen Age. Jean Lartigaut avait mis en lumière un processus peu connu par ailleurs. Celui des acensements collectifs lors de la reconstruction des campagnes du XV^e siècle²⁵⁷. Ces acensements ont joué un rôle considérable dans la construction du paysage moderne. Or la logique économique des mas est globalement peu compatible avec une gestion collective de l'espace à l'échelle d'une juridiction ou d'une paroisse. J'essayerai donc de comprendre les interactions entre la reconstruction des terroirs du XV^e siècle et l'évolution de l'habitat dispersé. En m'appuyant sur un exemple très précis, je montrerai également comment cet habitat a pu reconquérir des espaces anciennement contrôlés par de véritables villages.

2.3 Bordes, mas et capmas à Castelnau à la fin du Moyen Age

En l'absence de documents sériels et de données archéologiques, la seule manière de pouvoir restituer l'importance du phénomène des mas au Moyen Age central consiste à s'appuyer sur la documentation notariale abondante du XIIIe siècle. Cette documentation a été pour l'essentiel saisie à l'occasion du projet ANR GRAPHCOMP²⁵⁸. Ce corpus est issu de différents fonds conservés aux archives départementales du Lot²⁵⁹. L'ensemble a été intégralement transcrit dans des bases de données relationnelles²⁶⁰. Le corpus global est constitué de 4 124 actes allant de 1240 au début du XVI^e siècle. L'immense majorité de la documentation concerne la gestion de la seigneurie foncière. On trouve par exemple 1 461 contrats associant un tenancier à un seigneur (acensement, reconnaissance féodale, baux à cens...) et 1 565 transactions foncières. Le corpus comporte également quelques testaments, 27 contrats d'affranchissements de serfs, 37 déguerpissements, et une trentaine de types juridiques d'actes différents. La part majoritaire de cet ensemble a été constituée aux XVIIe et XVIIIe siècles par des feudistes qui ont systématiquement dépouillé les fonds notariaux locaux. De ce fait nous disposons également d'une liste sans doute presque exhaustive de plus de 100 notaires ayant officié sur le territoire de la juridiction depuis les origines du notariat public jusqu'aux premières années du XVIe siècle. L'activité des notaires étant directement corrélée avec la démographie et l'activité économique, ce corpus pourra constituer un bon indicateur économique.

²⁵⁷ LARTIGAUT 1978.

²⁵⁸ http://graphcomp.univ-tlse2.fr/

²⁵⁹ Voir chapitre 1.2.3.

²⁶⁰ La base principale qui contient en particulier les données du fonds Limayrac est directement accessible en ligne sur le site du projet Graphcomp. Une seconde base a été constituée autour du registre J 2199, sous File Maker.

La répartition chronologique de ce fonds suit également les cycles économiques de la fin du Moyen Age. On dispose en moyenne d'une centaine d'actes pour chaque décennie entre 1250 et 1290. Puis de 300 actes, toujours par décennie entre 1290 et 1340. La documentation reste encore abondante jusqu'en 1370, puis s'effondre entre cette date et 1440. Elle redevient alors très abondante jusqu'en 1500. Au-delà les chiffres ne reflètent que l'état de la saisie. La documentation devient en réalité beaucoup trop importante pour pouvoir être traitée de manière systématique. C'est également à cette époque qu'apparaissent les premiers compoix.

La mise en BDD de ces données permet de lancer des requêtes thématisées fines sur tous les termes servant à désigner de l'habitat dispersé. Il a également permis de lancer un programme de recherche interdisciplinaire sur les réseaux sociaux médiévaux. J'essaierai ici de faire une première synthèse des résultats obtenus sur les liens sociaux avec ceux qui ressortent sur les structures de peuplement.

A partir de ce corpus, il a été possible de cibler le secteur sur lequel je disposais de données archéologiques plus précises. J'ai donc tenté de restituer le paysage habité selon un axe constitué par la partie supérieure de la vallée de la Barguelonne, sur les communes de Flaugnac et de Castelnau. Ce secteur présente l'avantage de concentrer deux des sites archéologiques qui ont donné lieu à une fouille et qui sont particulièrement bien couverts par la documentation écrite. Les deux sites concernés sont la Truque de Maurélis et le village déserté de La Graulière qui constitue le centre de la zone étudiée. Ce secteur s'étend sur les paroisses de Saint-Anthet, Cornus, Flaugnac, Boisse et Pern²⁶¹.

Une carte archéologique classique de ce secteur ferait apparaître un désert enserrant quelques églises et demeures aristocratiques. Les prospections réalisées par des générations de prospecteur n'ont jamais pu mettre en évidence la moindre occupation intercalaire médiévale. Et pourtant les documents regorgent de mentions de pôles d'habitat dispersé. Ces mentions sont de deux types principaux. Il s'agit soit de mentions directes, par exemple l'acensement d'un mas, soit de mentions indirectes dans les confronts. Ces dernières ne concernent que très rarement la partie habitée du mas mais mentionnent très souvent les terres du mas ou les terres des hommes de tel ou tel mas²⁶². Ces mentions indirectes sont tout aussi intéressantes car elles font apparaître deux aspects de ces mas :

²⁶¹ Pour la paroisse de Pern, voir CONTE, FAU, HAUTEFEUILLE 2010, p. 166.

²⁶² A titre d'exemple : Arch. Dép. lot, 48 J 5, p. 540 n° 116 (analyse) : 2 mars 1305 (1306 n. st.). Investiture par Raimond de Lapérarède damoiseau, fils de Raimond de Lapérarède chevalier à *Gasbert d'Escabassa* fils de *P. d'Escabassa* d'une pièce de terre par lui acquise de Guillemette Beringuier, femme de feu Arnaud Beringuier de Flaunhac et de Jean Beringuier son fils, située au *Combel de la Berengaria* paroisse de Flaunhac, tenant d'une part avec terre qui fut de Guiral del Gai, d'autre part avec terre de Caerces Beringuier, le chemin de la Gardelle entre deux, par le

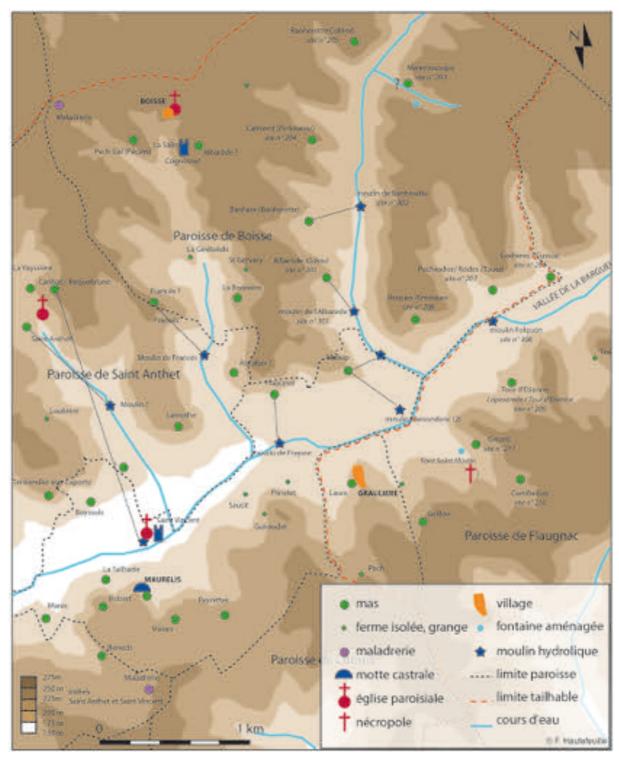


Fig. 28 : Densité de sites médiévaux dans la vallée supérieure de la Barguelonne

- La perception par les contemporains comme des propriétés collectives. On ne parle pas de la terre de tel propriétaire, mais de la terre des habitants de tel mas. Ce type d'expression revient 372

haut avec terre de Raimond Beringuier, fils de Jean Beringuier, par le bas avec terre du dit Raymond Beringuier et d'autre part avec terre des hommes de *Rocalba*. Sous la redevance de 6 d. caorcins acapte, de 5 s.. caorcins de cens à noel avec lods. Arnaud de Marsano, notaire de Castelnau.

fois dans le seul fonds Limayrac²⁶³. Par ailleurs, lorsque les parcelles sont individualisées, on voit apparaître très souvent dans les confronts le nom de plusieurs membres d'une même famille.

- L'existence de tenures blocs. Nous verrons que celles-ci sont très faciles à repérer pour le XV^e siècle, mais moins évidentes pour la période qui précède la guerre de Cent Ans.

Globalement, au regard de la densité de la documentation, on peut penser que le nombre de sites identifiés (mais pas toujours localisés) recouvre l'essentiel de la réalité. Il fait apparaître un maillage très dense de structures (voir annexe 1 et fig. 28). Le nombre de sites identifiés est au minimum de 70 pour un secteur de moins de 10 km². On notera que contrairement à la situation décrite pour l'Antiquité tardive, les unités d'habitations sont implantées presque exclusivement sur les pentes des vallons, ou sur les serres.

Trois catégories de structures ressortent de la documentation. Mais il s'agit clairement de catégories poreuses. Une structure de la catégorie 1 à un instant T peut parfaitement apparaître en catégorie 2 une génération plus tard et s'évanouir en quelques décennies.

2.3.1 Essai de catégorisation formelle

Si la documentation écrite est très instable pour la désignation des pôles d'habitat dispersé, elle est en revanche très fiable pour la distinction des deux super-catégories : le village et le mas. La distinction s'opère à partir de deux champs lexicaux clairement opposés. Le premier rassemble les *villa*, *castrum* et *bastida*. Il correspond à une norme alors présente dans tout le sud-ouest. Elle est très précisément observable dans le *saisimentum comitatus Tolosani*²⁶⁴. Ce dernier fait même apparaître des secteurs dépourvus de cette catégorie « chapeau ». C'est le cas pour la commune actuelle de Meauzac²⁶⁵ et de l'ancienne juridiction de Courtinals, sur la commune actuelle de Castelsarrasin, dans le nord Toulousain. À Meauzac, le seigneur prête serment selon les mêmes formes que pour les autres communautés, mais au nom de *l'universitas mansorum de Mansaco*²⁶⁶. J'ai pu démontrer qu'une partie de cette organisation de mas pouvait parfois aboutir à une formalisation juridique et à la naissance de minuscules communautés éventuellement dotées de jurats ou de consuls²⁶⁷. Par ailleurs, nous verrons que la frontière entre les deux catégories

²⁶³ Arch. Lot, 48 J.

²⁶⁴ DOSSAT 1966. Voir sur ce point F. HAUTEFEUILLE, « La bastide : une juridiction avant le village. L'exemple du bas-Quercy », *Les sociétés méridionales à l'Age féodal, Hommage à Pierre Bonnassie*, Toulouse, 1999, p. 141–148.

²⁶⁵ Commune du canton et arrondissement de Castelsarrasin, Tarn-et-Garonne.

²⁶⁶ Dossat 1966, p. 150.

²⁶⁷ F. HAUTEFEUILLE, « Communautés « infra-juridiques » : pouvoirs et imbrication des territoires en pays d'habitat dispersé (sud-ouest du Massif Central) à la fin du Moyen Age (XIIIe-XVe siècle). », *Mélanges de l'école Française de Rome, Moyen Age 123-2*, 2011, p. 345-359.

principales est également poreuse. Afin de clarifier la classification formelle, je propose de réserver la lettre A pour toutes les formes d'agglomérations appartenant à cette strate des VCB (villa / castrum / bastida). J'utiliserai la lettre B pour désigner toutes les formes d'habitat dispersé. Le découpage ainsi présenté tient compte aussi bien de critères archéologiques que de critères sociaux. Il vaut aussi bien pour les XIII-XIV^e siècles que pour les siècles qui suivent jusqu'à la Révolution.

Catégorie B-1.

La première catégorie évoquée ici renvoie au mas dans sa forme la plus aboutie. Il s'agit d'une structure constituée de plusieurs unités d'habitations, généralement au moins trois. Chaque unité peut être constituée de un ou plusieurs bâtiments. On identifie généralement un *ostal /domus*, servant de résidence à un noyau familial simple, et des bâtiments annexes comme des granges. La spécificité de cette première catégorie est l'existence d'une communauté d'intérêt pour les différents noyaux familiaux. Cette communauté peut se traduire par la possession commune de parcelles, d'outils de production ou de bâtiments ou d'espaces spécifiques comme un four, un moulin, une aire de battage ou une fontaine. En zone d'élevage, on pourrait ajouter l'accès aux pacages. Il s'agit du groupe le plus caractéristique. Cette catégorie est sans doute aussi la plus stable tant d'un point de vue de ses éléments bâtis que de sa désignation.

Parfois la documentation ne fait pas directement allusion à ces éléments. La seconde clé d'identification résulte dans le mode de gestion des charges fiscales associées à ce mas. Généralement, il existe un lien entre cette unité fiscale et la présence de ce que la documentation moderne désignera généralement par le terme de petit communal. Ce lien n'est cependant pas absolu. Il peut exister des mas où une partie des redevances est payée collectivement et une autre résulte de logiques familiales ou individuelles.

Le second élément de classification portera non pas sur les structures bâties, mais sur l'organisation du terroir associé au mas. On distingue en effet trois types d'organisation du terroir possible. La plus simple est celle qui consiste à avoir un regroupement compact de parcelles autour de l'espace bâti, formant ainsi une tenure bloc pouvant aller de quelques hectares à plus de cent hectares pour les mas les plus importants. On retrouve généralement dans cet espace tous les éléments fondamentaux en terme de variété de terre, terre à blé, pré, prairie, bois, et ici généralement des zones de garrigues dont l'usage était probablement destiné au bétail. J'appellerai cette sous-catégorie B-1a. Le second cas de figure est une situation mixte où on retrouve cette tenure bloc autour du noyau d'habitation, mais où il ne constitue qu'une partie de l'exploitation. Le reste est constitué de parcelles isolées, prises dans des zones interstitielles. Ces parcelles peuvent être des propriétés collectives, être associées au bloc principal d'un point de vue fiscal,

ou au contraire dépendre de logiques individuelles dans le groupe des tenant-mas. Cette situation sera identifiée sous le code B-1b. Le B-1c est réservé un troisième cas de figure où la totalité du terroir du mas se présente sous la forme de parcelles individualisées, ne formant pas de tenure-bloc. Généralement ces parcelles sont évidemment plutôt situées en périphérie de l'espace habité. Mais elles sont perçues comme des entités individuelles, généralement propriétés particulières des différents habitants du mas. Il peut arriver que l'ensemble de parcelles ainsi organisées ressemble à une tenure bloc. Juridiquement, chacune a cependant une vie propre, est soumise à une redevance individualisée, et peut être cédée de manière autonome. On peut identifier cette situation par la présence parmi les confronts des différents habitants du même mas, souvent repérables par les mêmes anthroponymes.

Ce premier ensemble a évidemment des correspondances un peu partout en France et en Europe. Il correspond aux hameaux-villages décrits par Daniel Pichot pour l'ouest de la France²⁶⁸ et aux cazaux gascons classiques²⁶⁹.

Catégorie B-2.

La seconde catégorie de mas est caractérisée par la multiplicité des familles nucléaires résidentes associées à une absence d'organisation collective. Il s'agit en fait d'une juxtaposition de fermes disposant chacune de sa propre exploitation agricole. Chaque ensemble est soumis à des redevances autonomes et il n'existe pas de biens possédés ou gérés en commun de manière pérenne et clairement distingués du reste des parcelles. Cela signifie qu'un mas possédé en indivis par deux frères, mais ne disposant pas d'un patus ou d'un four commun clairement identifié comme tel rentre dans cette catégorie. En cas de données d'origine strictement archéologique, la différenciation entre les catégories B-1 et B-2 ne peut se faire que par l'identification d'un espace ou d'une structure collective. Les travaux et les fouilles de Patrice Comte sur différents sites limousins montrent que cette distinction est archéologiquement possible à établir pour la fin du Moyen Age, essentiellement par la présence ou non d'un four commun²⁷⁰. C'est également dans cette catégorie et dans la suivante que l'on rencontre le plus grand nombre de souterrains aménagés.

L'organisation du finage de ces mas est généralement de type B ou C. La situation la plus classique correspond à des exploitations autonomes dont le terroir est constitué de parcelles séparées les unes des autres et disséminées autour du mas (cas B-2c). Nous verrons qu'avec les

-

²⁶⁸ D. PICHOT, « L'habitat dispersé dans l'ouest de la France aux X-XIII^e siècle », *L'habitat dispersé dans l'Europe médiévale et moderne*, FLARAN, 1999, p. 74–75.

²⁶⁹ CURSENTE 1998.

²⁷⁰ CONTE 2003.

restructurations de la fin du Moyen Age, apparaîtront également des situations assez fréquentes d'indivis familiaux portant sur des tenures blocs (B-2a) et directement liés aux acensements des années 1440-1470.

Catégorie B-3.

La catégorie B-3 est la plus facile à identifier d'un point de vue strictement archéologique. Il s'agit d'une exploitation agricole isolée et n'abritant qu'une seule cellule familiale. Elle peut être constituée d'un bâtiment d'habitation et de bâtiments liés à l'exploitation agricole. Ce type de structure est en revanche parfois moins facile à identifier dans la documentation écrite où il n'apparaîtra qu'à l'occasion d'un texte le concernant spécifiquement ou au hasard d'un confront. Il est donc probablement minoré dans les inventaires issus de la documentation écrite. Les sondages réalisés dans les compoix du début du XVI^e siècle montrent qu'ils sont plus nombreux que ce qui ressort des données non sérielles du Moyen Age. Les propriétaires de ces exploitations sont généralement exclus des systèmes de biens à gestion collective (four, moulin). Cette catégorie est également celle qui est sans doute la plus mouvante. En réalité, elle englobe deux types sensiblement différents de structures : des exploitations isolées et qui demeurent isolées sur de longues périodes, mais aussi des structures en cours d'évolution rapide. Lors de périodes dynamiques (crises ou expansions), cet état peut correspondre à une phase courte de développement d'un mas ou a contrario au moment où il glisse vers l'abandon.

Là aussi on peut retrouver les trois types d'organisation de finage. Lorsqu'il s'agit de fermes isolées pérennes, on retrouve plus souvent des systèmes éclatés de type C. En phase d'expansion (milieu du XV^e siècle), on trouvera plus facilement des terroirs de type A.

Le champ lexical servant à désigner l'habitat dispersé est très limité au Moyen Age. Il tourne autour de deux racines, le mas et la borde. Le mas ou masage en occitan, mansus en latin, maine ou mayne à l'époque Moderne, constituent le groupe lexical unique pour la catégorie B-1 et très largement dominant pour la catégorie B-2. Il peut également être utilisé dans la catégorie B-3 lorsque celle-ci découle d'une rétractation d'un habitat B-2 vers B-3. Le cammas (caputmansi) peut désigner théoriquement la partie résidentielle du mas (par opposition à son finage), ou un mas considéré comme plus important que les autres, soit par le nombre de ses habitants, soit par l'étendue de ces possessions et donc les redevances qui y sont associées. La distinction entre mas et cammas est cependant très fragile, et le corpus (voie annexe 1) fait apparaître de très nombreuses alternances entre mas et cammas pour désigner le même lieu. Dans d'autres secteurs,

le cammas est le terme dominant voire exclusif²⁷¹. La plupart des *cammas* (*capmas*) appartiennent à la catégorie B-1. L'utilisation du terme peut aussi renvoyer à un état antérieur du mas. Il semble par exemple que les notaires l'utilisent de manière plus systématique lorsqu'ils évoquent les redevances associées (au sens de l'unité de tenure) que quand il s'agit de décrire physiquement un lieu (par exemple dans les confronts). Avec l'arrivée du français au XVI^e siècle, certains documents utiliseront le terme de village, reprenant le désignatif qui s'est maintenu dans le Limousin jusqu'à l'époque contemporaine²⁷².

Le second lexème, borde, borda, boria, boraia, bordaria est réservé avant tout à la catégorie B-3. Il peut cependant être ponctuellement utilisé pour les sites de type B-2. Ce terme est largement dominant pour désigner les petites structures familiales. Il semble désigner aussi bien la maison d'habitation principale du tenancier, cette dernière et les bâtiments annexes, ou l'ensemble de l'exploitation agricole, comprenant les terres. Il s'agit du seul terme réservé à cette catégorie d'habitat dispersé. Il existe cependant d'autres désignatifs non spécifiques. Le loc, locus, lieu est peu fréquent mais apparaît quand même ponctuellement pour désigner n'importe quel type de bien fond, depuis un groupe de parcelles de terre jusqu'à un gros village. Lorsqu'une ferme est isolée au milieu de l'espace agraire, elle est parfois désignée par des termes en lien avec le champ lexical de la maison. Ces termes sont alors les mêmes que ceux que l'on rencontre à l'intérieur des villages. Il s'agit essentiellement d'ostal /domus, de l'ayral (emplacement de maison), du boutge (maison en ruine, ou non habitée), de sotol, sotoul (maison sans étage) ou de solier (maison à étage). Ces termes ne sont pas spécifiques à l'habitat dispersé et il peut arriver qu'en l'absence de contexte, il soit difficile de savoir si une maison forme une entité autonome ou si elle se situe en périphérie d'un barry (quartier à l'extérieur de l'enceinte) de village.

L'occupation des espaces par l'homme ne se limite pas aux seuls centres de peuplement. Il existe à côté des mas de nombreux sites archéologiques correspondant à d'autres usages. Je les ai regroupés dans une catégorie C.

Catégorie C-1.

La catégorie C-1 correspond à tous les aménagements construits en lien avec l'exploitation agricole, mais déconnectés physiquement de cette dernière. Le cas le plus classique est celui d'une grange située sur un terroir un peu éloigné de la ferme. Il peut également s'agir

_

²⁷¹ MARANDET 1999, p. 237.

²⁷² TRICARD 2003a.

d'un souterrain dans le cas où il n'est pas rattaché à un habitat de surface²⁷³, de batteries de silos²⁷⁴, d'un grenier isolé, ou de l'aménagement d'une fontaine. Lorsque l'identification de ces sites provient uniquement d'observations de terrain, il existe un risque de ne repérer qu'une partie d'une structure plus vaste englobant de l'habitat et donc de transformer artificiellement en C-1 un site de type B-3. Par ailleurs, il est probable que certains sites de type B-3 au cours d'un processus dynamique d'abandon ont pu transiter par une phase intermédiaire de type C-1.

Catégorie C-2.

La catégorie C-2 correspond à celle des moulins. Il me semble important de distinguer une sous-catégorie spécifique aux moulins, même si ces derniers peuvent parfois constituer un élément parmi d'autres d'un mas. Les moulins constituent à partir du XIIIe siècle un élément fort du paysage des vallées. Contrairement à un schéma classique de seigneurie banale, le moulin est ici avant tout un outil de production aux mains des familles de paysans. Sa grande diffusion est un écho direct de la structure du peuplement. Certains mas sont dotés d'un moulin propre. D'autres sont partagés entre plusieurs familles selon des règles précises. La propriété et l'accès à ces moulins constituent sans doute un fort élément de hiérarchisation sociale. Formellement il faudrait sans doute distinguer trois types de moulins. Il existe des attestations de moulin sur des cours d'eau au débit intermittent et très faible. Ces structures ne devaient tourner que quelques mois dans l'année. Elles devaient ressembler aux moulins de montagne encore visibles dans les Pyrénées²⁷⁵ ou le Massif Central, se limitant à un bâtiment de très petites dimensions et des meules à entrainement direct. Ces moulins étaient installés directement sur le fil de l'eau. Ils étaient généralement désignés par le terme de « mouline » 276. La seconde sous-catégorie correspond aux moulins à eau installés sur les rivières principales et pérennes. Il s'agit en l'occurrence, pour le secteur étudié, de la Barguelonne, de la Lupte et du Lemboulas. Ces rivières ont un cours continu mais très irrégulier. Les moulins sont généralement installés sur des biefs, du moins d'après les indices dont nous disposons pour la fin du Moyen Age. Ce sont eux qui constituent le cœur du système. Enfin la troisième catégorie de moulins est celle des moulins à vent. Elle apparaît au XIVe siècle. Mais la construction des moulins à vent reste très rare avant le

_

²⁷³ Mais on sait la difficulté de démontrer sans une fouille complète qu'un souterrain n'ait pas associé à des structures de surface.

²⁷⁴ Même remarque que pour les souterrains

²⁷⁵ http://moulindelamousquere.pagesperso-orange.fr/pages/situation/vallee-aure.htm.

²⁷⁶ Le propriétaire du dernier moulin encore en fonctionnement sur la vallée de la Barguelonne, le moulin de Brousse est issu d'une lignée de meuniers remontant au XVIe siècle. Il m'a confirmé la distinction locale entre la mouline, dotée d'une seule meule et généralement implantée sur des ruisseaux intermittents, et le moulin, le plus souvent doté de deux meules et installés sur les cours d'eaux principaux.

XVI^e voire le XVII^e siècle. Ils semblent dans un premier temps être liés à la proximité des gros bourgs.

Catégorie C-3.

La catégorie C-3 correspond à tous les autres aménagements liés à l'artisanat et aux mines²⁷⁷. Il peut s'agir des forges, des tanneries (*facharia*), des ateliers de potiers et de tuiliers ou de toute autre forme de constructions dédiées à ce type d'activité, lorsqu'elles sont isolées de l'habitat. Ces aménagements sont sans doute les plus difficiles à identifier par l'archéologie de terrain parce qu'ils ne laissent pas toujours un signal net, et par la documentation écrite dans laquelle ils apparaissent plutôt de manière secondaire, en particulier dans les confronts. C'est par exemple le cas du seul indice d'atelier de potier attesté dans le secteur d'étude sur une parcelle située non loin de l'église de Capnié, à l'écart de tout habitat²⁷⁸. Sa présence est décelable par la mention d'un four dans la parcelle qui confronte le jardin objet de la transaction.

Ce type de découpage formel des structures est assez classique pour la préhistoire, l'Antiquité et le haut Moyen Age. Il l'est moins pour la fin du Moyen Age. Jordi Bolos a tenté de faire une classification des mas catalans. Elle repose essentiellement sur l'architecture des bâtiments, mais peu sur les structures sociales qui les cimentent²⁷⁹. En Lauragais à la fin du Moyen Age, les textes étudiés par Marie-Claude Marandet font ressortir des capmas beaucoup plus homogènes et se limitant pour l'essentiel à la catégorie B-3²⁸⁰. Pour la France, il semble bien que l'essentiel des éléments de comparaisons se trouve dans le Massif Central²⁸¹ et l'ouest de la France²⁸². Le découpage proposé provient de l'expérience et des données accumulées par dix années d'étude sur cette châtellenie. Il convient d'observer comment cette grille de lecture se lit maintenant sur le terrain.

²⁷⁷ Aucune activité de carrière ou de mine n'est réellement connue sur le territoire étudié. Si tel était le cas, peut-être serait-il pertinent de distinguer ces sites en faisant une quatrième sous-catégorie C-4.

²⁷⁸ Arch. Dép. Lot, 48 J 6 p. 355 n° 77.

²⁷⁹ Bolos 2004, p. 260-263.

²⁸⁰MARANDET 1996, p. 145-147; 2006, p. 242-250.

²⁸¹ TRICARD 2003a.

²⁸² D. Pichot, Le Village éclaté: Habitat et société dans les campagnes de l'Ouest au Moyen âge, 2002, p. 190-200.

2.3.2 Le mas construit.

2.3.2.1 La trame des mas : l'exemple de la paroisse de Boisse

La prospection archéologique classique étant inopérante, une enquête très poussée a été menée dans le secteur de la vallée de la Barguelonne correspondant à la plus importante concentration de documentation, centrée sur la paroisse de Boisse (Fig. 28). Elle fait apparaître, nous l'avons vu, une très forte concentration de sites, montrant que vers 1300, la totalité de l'espace agraire est utilisée de manière intensive. La distance moyenne entre deux pôles d'habitat est de l'ordre de 500 m. Le type de mas largement dominant est celui défini comme appartenant à la catégorie B-1. Il abrite généralement plusieurs noyaux familiaux généralement issus d'une même souche et portant le même nom. Il est rarement possible de déterminer combien de maisons coexistent sur les sites. Leur étude fine a montré que l'inventaire de ces structures ne suffit pas. Les données abondantes font en effet apparaître de fortes nuances sur les origines et les dynamiques internes de ces mas. Je propose une analyse détaillée de chacun des 11 mas identifiés et à peu près localisés pour le Moyen Age sur le territoire de la paroisse, soit environ 900 hectares. En tenant compte de la présence du village de Boisse, cela représente donc une surface moyenne de l'ordre de 75 hectares par mas. J'insisterai plus particulièrement sur quelques dossiers bien documentés, mais je passerai en revue la totalité des mas de la paroisse, afin d'illustrer la variété des cas de figure²⁸³.

Le site le mieux documenté du corpus est le mas de Calmont dans le petit vallon de Malemousque. Le toponyme Calmont a complètement disparu du paysage, non seulement dans le cadastre napoléonien, mais également dans les compoix de l'époque Moderne de Castelnau. Or la base de données des textes disponibles fait apparaître un nombre très important d'occurrences de ce nom soit sous la forme toponymique, soit sous la forme anthroponymique. L'identification de ce mas a été rendue possible par le repérage des quelques confronts disponibles pour les XIII-XIVe siècles et par l'analyse des graphes relationnels des familles propriétaires avant et après la guerre de Cent ans. Cette méthode a été développée dans le cadre de l'ANR Modelespace. Elle consiste à définir une signature graphique d'un groupe familial par le réseau des individus et des lieux auxquels il est associé. Si une famille disparaît, celle qui prend sa place apparaît généralement avec un graphe relationnel comparable. Pour établir le lien entre deux lieux ou deux familles séparés par un siècle de crise et de renouvellement de population et de toponymes, il suffit de comparer deux à deux les graphes ou les matrices d'adjacences des différentes familles cibles avec l'objet à identifier.

²⁸³ Je renvoie en annexe le détail des données disponibles pour chacun des mas.

_

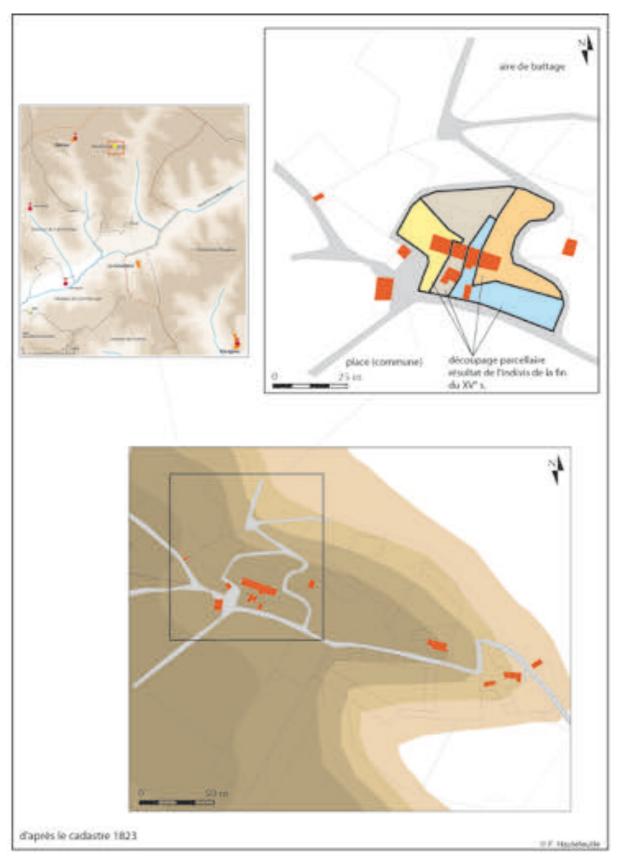


Fig. 29 : Le mas de Calmont

Le système s'avère opératoire lorsque la documentation est assez dense, ce qui est le cas ici. La première mention de la famille de Calmont remonte à 1268²⁸⁴. Elle est donc déjà présente au moment où le notariat se met en place. Cette famille apparaît à 71 reprises dans le corpus pour des parcelles situées dans l'immense majorité dans la paroisse de Boisse, et de façon marginale sur la paroisse voisine de Pern (5 parcelles). Les dernières mentions de ce groupe datent de 1384. Il n'en existe aucune trace au-delà, ce qui suggère une disparition complète de cette famille, soit par décès, soit par émigration. La première mention directe du mas date de 1290, mais il ne fait aucun doute que l'entité est déjà en place depuis longtemps. Il s'agit d'un mas qui dépend de la seigneurie épiscopale. Le lien avec l'évêque et son chapitre est bien connu. En effet l'église de Boisse est donnée en 1094 par Guillaume Trausapectus et son frère à l'abbaye de Moissac²⁸⁵, cum universo suo ecclesiastico honore, cum decimis et primiciis, cum egressibus et regressibus et ingressibus simulque omnibus ubi que ad ipsam pertinentibus. Il existe de fortes présomptions pour que le mas de Calmont fasse partie de ces appartenances de l'église de Boisse. Deux siècles plus tard, en 1292, l'évêque de Cahors règle les modalités financières d'un échange entre le chapitre cathédral et l'abbaye de Moissac. Cette dernière cède alors ses droits sur l'église de Boisse et reçoit en échange l'église de Saint-Martin d'Esmes²⁸⁶, beaucoup plus proche de Moissac. Les droits du chapitre épiscopal sur ce mas sont systématiquement rappelés dans les contrats agraires qui le concernent, et ce jusqu'à l'époque Moderne. Outre ces indices d'ancienneté, la documentation du début du XIVe siècle fournit des précisions assez rares sur l'organisation interne de la partie habitée du mas. Celui-ci est structuré autour d'une place commune qui est mentionnée à deux reprises en 1328²⁸⁷ et 1333²⁸⁸. Cette place est encore visible dans le parcellaire de 1823 (Fig. 29). Elle a servi de base à la

_

²⁸⁴ Arch. Dép. Lot, 48 J 5 p. 171. Raines de *Caumont* apparaît dans un confront d'une parcelle située au lieu-dit Sirac, paroisse de Pern.

²⁸⁵ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 569 I, fol. 5.

²⁸⁶ Eglise de la commune de Montesquieu-Sainte-Thècle, dans le département du Tarn-et-Garonne.

²⁸⁷ Arch. Dép. Lot, 48 J 5 p. 37. Investiture par Bernard de Prestis à Bernard de Calmon de la paroisse de Boisse sur la réquisition faite au dit de Prestis par Guiral de Calmon de diverses terres dont un jardin au *Pueg de Calmon* et une terre au même lieu traversée par le chemin qui va de Calmon à la font de la Vaissière et une autre qui va de Boisse à la rivière, plus le 1/3 par indivis d'une maison dite paroisse au *Pueg de Calmon* tenant avec la place publique, avec la maison de G de Calmon, avec le sotoul de Raymonde de Calmon et avec l'airal des hommes de la Roque, et avec terre de Bernard Calmon. L'ensemble est tenu en fief du chapitre de Cahors (1328).

²⁸⁸ Arch. Dép. Lot, 48 J 5 p. 41. Investiture par Guillaume Bernard de Prestis Arnaud del Causse avec le consentement de Bernard de Calmon de la moitié par indivis d'une terre au terroir de *Pueg de Calmon* par laquelle passe le chemin qui va du cammas de *Malmon* (pour Calmont) à la font de la *Valferriere* (pour Vaissière) et avec le chemin de Boisse à la rivière de *Banhairete*, plus la moitié par indivis d'un jardin, plus la tierce partie par indivis d'une maison dite paroisse au *Pueg de Calmon* tenant avec la place publique, avec l'airal des hommes de la Roque, et avec le

reconstruction qui a suivi la guerre de Cent Ans, ce qui laisse penser que cette reconstruction s'est opérée sur des vestiges encore largement visibles dans le paysage. Elle mesurait une douzaine de mètres de large pour une vingtaine de long, soit une centaine de mètres carrés. Cette place est généralement appelée place commune ou patus commun. Elle constitue un des piliers fondamentaux des mas médiévaux du sud-ouest du Massif Central. Ces espaces sont présents dans de nombreux mas du bas-Quercy. En toulousain, une étude des compoix et estimes de la fin du Moyen Age de la petite commune d'Odars²⁸⁹ a montré que c'était cette place commune qui distinguait très clairement les mas des autres formes de peuplement. A Calmont, elle semble avoir été bordée de maisons et de jardins. Les confronts font apparaître des mitoyennetés de maisons comparables à ce qui existe encore en 1823. Au moins un côté de la place était sans doute complètement fermé par des façades de maisons jointives ou séparées par de simples passages. La mention d'un sotoul de maison suggère également qu'il existait dans le mas des maisons à étages et des maisons sans étage. Le terme de « sotoul » est plutôt utilisé dans les villages pour désigner les maisons sans étage ou le rez-de-chaussée de maison à étages (maison à solier). Ce type de détail reste cependant exceptionnel pour cette période.

Malgré l'importance du mas, celui-ci connaît une phase d'abandon, peut-être limité à une cinquantaine d'années entre la fin du XIVe et le milieu du XVe siècle. La rupture est cependant suffisamment forte pour que le toponyme disparaisse. Lorsque le mas est restauré, il est alors désigné par le toponyme Pechaucou, ou Pech d'Aco. Après la guerre de Cent ans, le mas est repris par une famille Chazarenc qui apparaît dans la documentation pour la première fois en 1457, sans doute très peu de temps après son arrivée. Il s'agit d'immigrants, jamais attestés avant cette date. Le repreneur initial est un Etienne Chazarenc qui est le seul mentionné entre 1457 et 1472. Le bail à fief qui fixe ses conditions d'installation n'a pas été retrouvé, mais il est possible d'estimer l'étendue du territoire attribué au mas à cette date à partir de la localisation des parcelles du compoix de 1537 qui demeurent encore pour l'essentiel dans le bloc initial. L'espace de l'acensement initial formait une bande de terre d'environ un kilomètre de long pour 500 mètres de large. Ce finage épouse les contours naturels d'un pech. Il touche à l'est le sommet de la serre et ses terres sèches et peu fertiles. Il s'étire ensuite jusqu'aux maisons qui sont implantées à l'extrémité haute du pech sur le point qui domine le ruisseau de Malemousque. Le mas comprend donc également toutes les pentes dont certaines sont exploitables, mais surtout les deux vallons perpendiculaires à la rivière principale. Ces petits vallons forment les limites nord et sud du mas.

sotoul qui est sous la dite maison qui est du dit Arnaud et de sa femme. L'ensemble est tenu en fief du chapitre de Cahors (1333).

²⁸⁹ Commune située à une quinzaine de kilomètres à l'est de Toulouse, Haute-Garonne.

Ils offrent un meilleur potentiel agricole et bénéficient en outre parfois d'une fontaine. Enfin à l'ouest, le mas s'étire jusqu'à la rivière principale, en l'occurrence ici le ruisseau de Malemousque, ce qui lui permet d'englober quelques parcelles de prés. Cette tenure bloc forme une trame de départ de l'organisation du finage au sortir de la crise. Elle ne reflète cependant que partiellement la réalité de la fin du XIII^e siècle. Le pointage de l'ensemble des parcelles où un membre de la famille de Calmont apparaît comme propriétaire direct ou comme voisin immédiat de la parcelle décrite permet de mieux préciser l'organisation du finage à cette époque. Il fait clairement apparaître l'organisation du mas autour d'un noyau très dense de parcelles qui enserre le pôle habité et une auréole beaucoup plus lâche de parcelles isolées dans les finages de mas voisins. La famille Calmont apparaît ainsi 88 fois au contact d'une parcelle entre 1268 et 1384. Sur ces 88 mentions, 80 renvoient à des parcelles situées dans la paroisse de Boisse, les 8 autres étant sur la paroisse voisine de Pern. Le terroir le plus fréquemment cité est celui de Bagnerette qui jouxte directement le finage du mas de Calmont. Ce processus résulte des ventes et des mutations liées aux héritages et aux mariages qui induisent une reconfiguration permanente des mas médiévaux.

Les données dont nous disposons pour la fin du Moyen Age montrent que le processus peut être assez rapide. Les acensements de mas des années 1440-1460 sont faits généralement au profit d'un ou deux couples de paysans et se traduisent par un rebornage complet du finage. Les mas apparaissent alors très clairement comme des entités finies, soumises à une rente seigneuriale unique. Pourtant, au fil des générations, ce carcan éclate. Si la partie construite du mas reste collective, les parcelles sont très rapidement partagées entre les héritiers, formant ainsi une poignée d'exploitations agricoles, autonomes en terme d'espace agraire, mais soumises à une rentes communes, au moins dans un premier temps et liés par la propriété collective d'une partie au moins du cœur du mas. Le finage est alors partagé selon une logique complètement différente puisque l'objectif est que chaque exploitation soit viable et dispose donc de sa part des terres arables, des vignes, des près et des bois. Cela peut alors se traduire par un très grand mitage du parcellaire et peut s'observer par des micro-parcellaires en lanière traduisant un partage, parfois entre un très petit nombre de familles.

Le cas de ce groupe de 5 parcelles très allongées situées près du mas de Francès, dans la même paroisse de Boisse (Fig. 30), en est un exemple très représentatif. Chacune des lanières appartient à un propriétaire différent, tous habitant au mas de Francès. Ce type d'organisation rappelle fortement le système décrit par Samuel Leturq à Toury²⁹⁰. Mais ici le finage n'est pas construit autour du village et des deux ou trois hameaux environnant, mais autour de chacun des onze mas que compte la paroisse.

²⁹⁰LETURCQ 2007, p. 124.

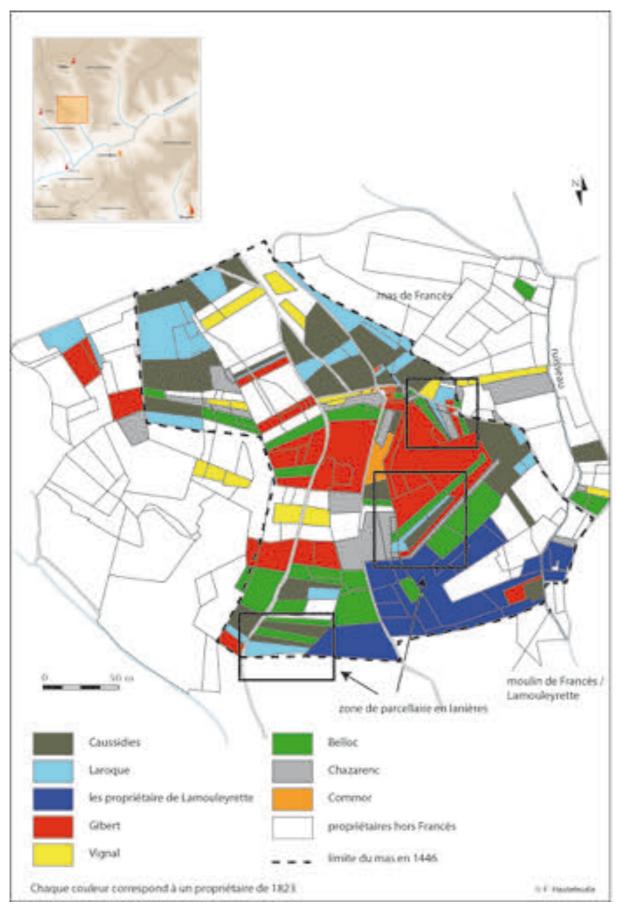


Fig. 30 : Exemples de multipropriétés sur des micro-parcellaire en lanière du mas de Francès (paroisse de Boisse)

A Calmont, ce processus de dislocation de la propriété s'est mis en œuvre très vite. La seconde génération apparaît dans les textes à partir de 1474. Elle compte au moins 4 feux distincts (sans doute quatre frères, Pierre, Jean vieux, Jean jeune, et Géraud). A partir du début du XVI^e siècle d'autres personnages apparaissent et il devient très vite difficile de distinguer l'origine des diverses branches qui demeurent dans le mas. En 1537, au moment de la rédaction du compoix, six couples Chazarenc se partagent le mas en autant de maisons considérées comme propriétés collectives. D'autres personnes de ce nom n'ont que des parcelles, mais ne disposent pas des parts de maison. Le mas n'a pas pu accueillir de nouveaux foyers, probablement faute de terres disponibles. En effet, l'organisation qui transparaît en 1537 est encore visible dans le parcellaire du cadastre de 1823. Il est possible de repérer au moins six ou sept lots constitués d'une maison, d'un patus et éventuellement d'un jardin. Quatre de ces maisons forment un véritable lotissement (Fig. 29). Il semble que le découpage ait porté sur les bâtiments, mais aussi sur les parcelles de jardin et des patus de maison. Il est tentant, mais risqué, de voir là le résultat du premier partage de 1473-74, entre les quatre frères héritiers du repreneur du mas. Les deux ou trois autres maisons se seraient ensuite greffées contre la place commune.

Le mas de Calmont constitue un exemple bien documenté d'une organisation qui se répète à des dizaines de fois sur le territoire de la châtellenie. Dans la seule paroisse de Boisse, l'inventaire a permis d'identifier dix autres sites comparables²⁹¹.

Au nord, le mas de Banherette (Fig. 31site n° 205²⁹²) est installé exactement dans la même configuration que Calmont, à 750 m en amont. Il porte le même toponyme servant à désigner le ruisseau qui coule au fond de la vallée. Ce mas est très clairement décrit dans deux contrats de 1459 et 1465 (cf. annexe 1). Les documents donnent des contours bornés très précis qu'il est possible de restituer avec une faible marge d'erreur. Il forme un territoire compact d'environ 800 m de côté soit environ 70 hectares qui s'étirent depuis une crête jusqu'à la vallée éponyme. La famille de Banherette apparaît à 69 reprises en lien avec des parcelles situées sur les paroisses de Boisse et Pern à partir de 1312. Elle fait partie des groupes familiaux qui s'étendent ou émigrent au début de la crise du XIV^e siècle. Il n'existe plus aucune mention d'un de ses membres après 1367. Après la crise, le toponyme ne disparaît pas pour autant mais sert ensuite à désigner le mas de Banhère, un peu plus bas dans la vallée. Au sortir de la guerre de Cent Ans, le mas est repris par une famille Chambert arrivée dans le secteur peu avant 1450. Cette famille, sans doute très entreprenante et prolifique, a d'abord relevé le mas de Fraisse, dans la paroisse voisine de Saint-

²⁹¹ Il s'agit des mas de Banherette (Cabirol), Malemousque, Banhere (Bagnerette), Pech Gal, La Boissière, Albarède (Combe de Galou), Roque (Enroques), Pechrodier (Tourel) et Godières (Cussou).

²⁹² J'ai rassemblé en annexe des notes de synthèse pour chacun de ces 11 mas.

Vincent puis la *villa* en partie désertée de Lolmière, avant de reprendre le mas de Banherette en 1459. En 1537, le mas compte 5 maisons, toutes aux mains de membres de la famille Chambert. Elle compte également 4 granges et 4 patus.

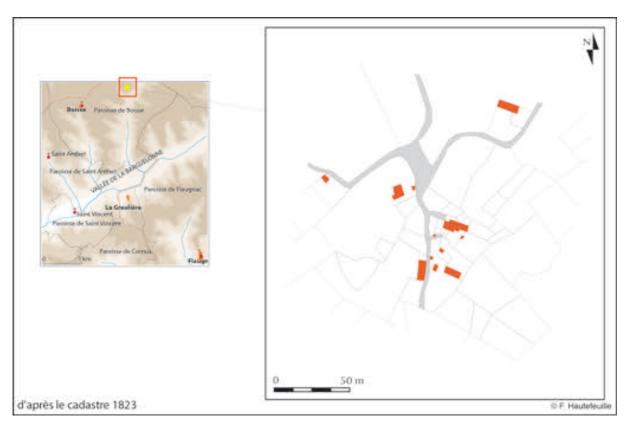


Fig. 31: le mas de Banherette

Faisant face à Banherette, le mas de Malemousque (Fig. 32, site n° 203) est installé un peu plus bas dans la pente, au débouché d'un vallon doté d'une fontaine, à 750 mètres de Calmont. Ce mas n'est jamais mentionné directement dans les sources des XIIIème-XIVe siècles. Son existence n'est de ce fait pas réellement démontrée pour cette période. Il existe des mentions de la terre de Malemousque à partir de 1251²⁹³. Un Huc Guilhem de Malemousque apparaît à 6 reprises entre 1260 et 1298, mais il possède des biens situés non pas autour de Malemousque mais dans la paroisse voisine de Saint-Vincent. De ce fait on peut se demander si le mas, si mas il y a, n'est pas désigné pour cette période par un autre toponyme. En 1537 (compoix), le mas compte 8 maisons appartenant toutes à des membres de la famille Clavières. La première mention de cette famille dans le secteur date de 1453. Le mas compte également 8 granges, 11 patus, 2 claux et 1 sol (aire de battage). Il est désigné par le terme de village ou de masage. Malgré son importance, il n'est fait aucune allusion à l'existence d'un indivis ou de biens collectifs. Le cadastre napoléonien fait allusion à un communal de mas (une grande parcelle située à l'écart du mas). Mais cette dernière

²⁹³ Arch. Dép. Lot, 48 J 5 p. 155.

_

n'a pas été repérée sur le compoix de 1517. L'organisation du mas le long d'un chemin ne fait pas apparaître de place commune. De ce fait, dans sa configuration de la fin du Moyen Age, il appartiendrait plutôt à la catégorie B-2.



Fig. 32: le mas de Malemousque

En descendant la vallée de Banherette /Malemousque, on rencontre, à 550 m au sud de Calmont le mas de Banhere (site n° 202). Sa désignation très proche de celle de Banherette rend difficile son identification dans les sources des XIV et XVe siècles. Comme d'autres, il est surtout connu par la présence répétée dans les textes d'une famille portant ce nom, famille qui disparaît complètement après 1367. Le mas est repris par une famille d'immigrants très actifs, les Chapus/Capus qui s'installent vers 1450 en reprenant plusieurs bordes. Nous disposons d'une description précise des contours du mas, en 1472²⁹⁴. Il s'étire alors depuis l'actuelle route départementale D-64 jusqu'à la rivière où il contrôle un moulin. En 1537, le mas compte 8 maisons dont 6 sont en indivis entre différents membres de la famille Capus. Il compte également 4 granges et 7 patus. Une autre famille, les Vimenet, est également présente, mais elle n'est pas associée à la propriété collective. Elle fait également partie de la vague migratoire des années 1440-1450, mais a dû arriver très récemment dans le mas, peut-être par le biais d'un mariage.

²⁹⁴ Arch. Dép. Lot, 48 J 5 p. 61.

Le mas suivant, appelé de Lalbarède (site n° 201), a résisté à nos tentatives de localisation précise. Il s'agit pourtant d'un des plus importants mas de la période antérieure à la crise. Il est décrit très précisément dans un acte d'affranchissement de 1305²⁹⁵. Il est lié à une famille de questaux omniprésente dans la documentation écrite de la fin du XIIIe et du début du XIVe siècle. Elle apparaît dès 1259 et est mentionnée à 75 reprises en lien avec des parcelles situées sur les paroisses de Boisse, Saint-Vincent et Pern. Il s'agit alors d'une famille large avec plusieurs frères et cousins coexistant. Cette famille est de statut servile. Elle est affranchie en 1305. Son existence se traduit également par de très nombreuses mentions de propriété collective de cette famille autour du moulin de Lalbarède (cf site n° 301). Cette famille disparaît complètement après 1350, mais n'est déjà presque plus présente après 1338. L'analyse du graphe relationnel des familles montre que le noyau familial qui reprend les terres des alentours du moulin éponyme au XV^e siècle est un groupe immigré du nom de Chapus. Ils s'installent probablement en 1445 ou peu avant, en reprenant un vaste secteur allant du château de Boisse (actuel hameau de Barbier, voir Fig. 33), au moulin du même nom sur le ruisseau de Malemousque, et en englobant l'actuel mas de Bagnerette. Le mas initial de Lalbarède se situe donc dans ce secteur. Deux identifications sont possibles. Soit le mas correspond à l'actuel mas du Barbier, situé sur la serre, non loin de Boisse. Cette hypothèse est renforcée par l'unité de dénomination entre le mas et le moulin de Barbier. Il est certain que le moulin de Barbier correspond au moulin de Lalbarède. Il serait donc logique que le changement de nom ait porté sur les deux entités : mas et moulin. Mais cette identification ne correspond pas toujours avec les confronts qui renvoient plus fréquemment à la rivière éponyme (le toponyme Lalbarède est typiquement un toponyme de fond de vallée). De ce fait il est également possible que le mas ait plutôt été positionné de manière plus classique sur un des pech situé entre celui de Banhere et celui de Massip, à l'emplacement de la ferme appelée « Combe de Galou ». Cette dernière n'est pas attestée en 1537, au contraire du mas du Barbier qui constitue un groupement de cinq maisons, toutes tenues en indivis. Si l'hypothèse de Barbier est la bonne, l'étendue du mas serait très importante, puisque son moulin associé se situe à plus de 1,2 km de distance. La mention en 1315 d'un cens de 58 sous, 7 setiers d'avoine et de 3 gelines pesant sur le masage²⁹⁶ confirme son importance.

_

²⁹⁵ Arch. Dép. Lot, 48 J 6 p. 251.

²⁹⁶ Arch. Dép. Lot, 48 J 5 p. 25.

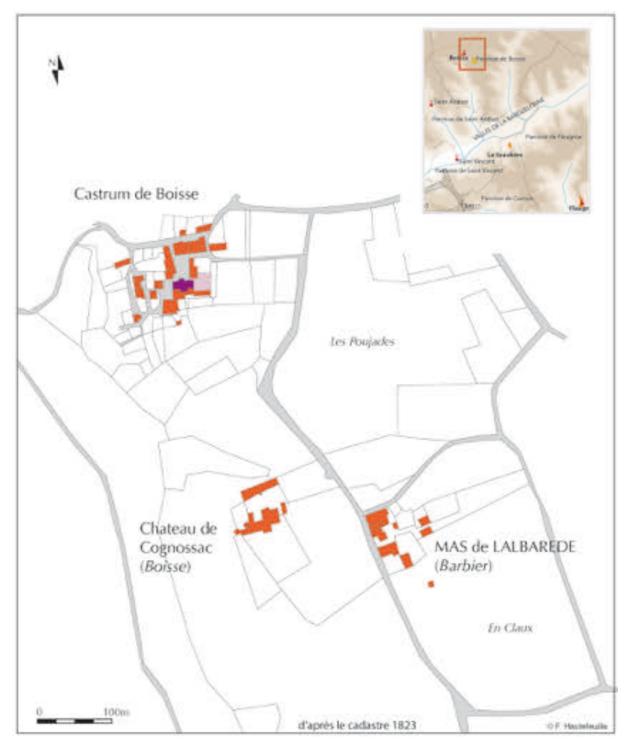


Fig. 33 : Le secteur du village de Boisse, du château de Cognossac et du mas del Barbier

Le mas suivant est celui de Massip. Il se situe à la confluence de la Barguelonne et du ruisseau de Bagnerette / Lalbarède / Malemousque. Il s'étend sur les deux paroisses de Boisse et de Saint-Vincent, comme celui de Fraysse /Fraicinel. La paroisse de Boisse s'appuie sur la Barguelonne uniquement en amont de la confluence des deux ruisseaux (Fig. 28). Dans ce

secteur, au moins trois mas anciens sont identifiables. Il s'agit du mas de Roques / Enroques, de Pechrodier / Rodes / Tournel, et de Godières / Cussou.

Le premier (site n° 208) est un des plus anciens mas attesté clairement dans la documentation notariale du XIIIe siècle. Le mas de Roques est en effet vendu en 1250 par un couple issu de la petite aristocratie rurale (Senher) au profit d'un marchand cahorsin²⁹⁷. Le nom de deux familles de questaux payant le servicium pour ce mas est donné. Il s'agit de R(aymond) de la Quaze, de Pern, et de B. Boiers de Lolmière. Mais ces deux acteurs ne sont probablement pas les exploitants directs du mas. Ceux-ci sont probablement les membres de la famille éponyme. En 1250, le mas de la Roque est situé près d'une petite agglomération appelée de la Olmière et qualifiée de villa. Il s'agit très vraisemblablement du mas actuel d'Enroques, effectivement implanté à moins de deux kilomètres en aval de Lolmière. Il est cependant possible que le mas du XIIIe siècle se situât plus au nord, à la limite des communes de Pern et de Castelnau, dans un secteur appelé aujourd'hui Rocamadour. Les confronts de l'acte de 1250 s'accorderaient en effet mieux avec ce secteur. Ce texte nous donne une description assez précise des terres, mais ne nous dit rien du pôle d'habitat. Un document de 1315²⁹⁸ associe le lieu de résidence d'un Arnaud Roque à Pugarlenc. Ce toponyme sera par la suite associé régulièrement à ce mas. Ce document est la preuve de l'existence du mas dès cette époque. Cette famille d'origine serve est à ce moment omniprésente dans la documentation. Elle apparaît liée à 205 parcelles du corpus. On dispose cependant de peu d'informations sur l'organisation du mas. Il devait s'étendre depuis la serre jusqu'à la Barguelonne ou au moins une parcelle lui est liée. On sait également que cette famille possède des biens dans plusieurs lieux. Elle détient en particulier un ayral de maison dans le mas voisin de Calmont et au moins une maison dans la villa de La Graulière. Par ailleurs, un notaire de Castelnau est sans doute issu d'une de ses branches. La seigneurie du mas est vendue pour un montant de 600 sous qui suppose un cens de 30 sous. Par la suite, il existe plusieurs dizaines de mentions de terres appartenant aux hommes de la Roque. Mais cet anthroponyme est fréquent et il est probable que les 205 parcelles recensées dans la base de données Graphcomp appartiennent à plusieurs familles portant le même nom et réparties sur plusieurs paroisses de la châtellenie. Pour le distinguer, ce mas est parfois appelé Roque de Pugarlenc.

Là aussi, il semble que la famille originelle disparaisse au milieu du XIV^e siècle. Seule une famille d'artisans dans le bourg de Castelnau porte encore ce nom au début du siècle suivant. Le

²⁹⁷ Arch. Dép. Lot, 48 J 5 p. 477.

²⁹⁸ Arch. Dép. Lot, 48 J 5 p. 25.

lieu est repeuplé, sans doute par deux frères, Antoine et Durand Vimenet qui reprennent également le mas voisin de Pech Rodies en 1454. En 1537, trois familles résident à Enroque dont deux issues de la souche Vimenet. Il n'y a alors plus de traces de biens communs. Le mas demeurera sans doute jusqu'à nos jours dans la catégorie B-2. Aucun élément matériel ne permet de préciser la forme qu'il pouvait avoir au Moyen Age.

La situation du mas voisin de Pechrodier (ou Pechrudier) est moins imprécise (site n° 210). Il est décrit par un acte d'acensement de 1454²⁹⁹. A cette date il est repris par les frères Vimenet. Le terme utilisé pour désigner l'exploitation est « borie ». L'acte fait allusion à plusieurs maisons, emplacements de maison (ayral) et maisons ruinées (bouges). Les confronts du mas font apparaître un vaste territoire de plus de un kilomètre de long pour 450 mètres de large, territoire qui épouse précisément un pech, depuis le chemin qui passe au sommet de la serre jusqu'à la rivière de la Barguelonne. L'allusion à des ruines de maisons dans le texte démontre que le mas est en place dès avant la phase de reconstruction. On peut pourtant se demander s'il ne s'agit pas d'une restructuration de l'habitat directement liée à l'abandon du village de La Graulière vers 1370 (voir chapitre 4.3). En effet la famille de Pechrodier est bien attestée dès 1266, mais il n'est jamais fait allusion à la moindre propriété collective de terre. Il s'agit d'un nombre limité d'individus qui gravitent autour de la villa de La Graulière où ils possèdent au moins une maison. A partir de 1348, il n'est plus mentionné qu'un unique personnage portant ce nom, Faure Pechrudier qui demeure à La Graulière jusqu'à son abandon définitif vers 1370-1380. Il n'existe par ailleurs aucune mention directe d'un éventuel mas avant le XV^e siècle. De ce fait il est possible que ce mas soit un aménagement tardif (milieu XIVe siècle) lié à la reconfiguration de l'espace laissé vide par la désertion du village de La Graulière, sur le modèle du site de Maurélis dont je parlerai plus loin.

Son identification au lieu-dit actuel du Tourel repose sur les confronts de 1454, et sur le descriptif fait de ce secteur par le compoix de 1537. Le mas de Rodes est alors clairement entouré de ceux d'Enroques et de Cussou, ce qui ne peut correspondre qu'à la ferme de Tourel. En 1513, il compte déjà au moins 4 maisons qui contrôlent collectivement le moulin de Rodes sur la Barguelonne (site n° 306)³⁰⁰. En 1537, il compte 5 maisons et 2 granges. Malgré l'absence de propriété collective sur les bâtiments du mas, on doit plutôt rattacher ce mas à la catégorie B-1, du fait de la propriété commune du moulin.

²⁹⁹ Arch. Dép. Lot, 48 J 5 p. 55.

³⁰⁰ Arch. Dép. Lot, 48 J 5 p. 70. A cette date, il est clairement fait allusion à la propriété collective du moulin. En revanche les maisons du mas semblent être totalement autonomes, ce que confirme le compoix de 1537.

Enfin le dernier mas de ce secteur est celui de Godières / Cussou (site n° 206). Son histoire est complètement similaire à celle de Pechrudier. Godière est la forme toponymique médiévale de cet habitat. Le toponyme Cussou n'est attesté qu'à partir de 1537 sur le compoix. Godières est cependant resté un toponyme présent dans le cadastre napoléonien. Il sert à désigner la combe qui débouche sur le mas et sur la vallée de la Barguelonne. La famille de Godières est fréquemment mentionnée à partir de 1266. Comme à Pechrudier, elle possède au moins une maison dans la villa de La Graulière. Il n'existe aucune mention directe du mas de Godières au Moyen Age. La preuve de son existence ne repose que sur la présence de cet important noyau familial dont les possessions sont centrées sur le secteur du mas. En 1452, un bail à fief mentionne des ayrals (sans doute des emplacements de maisons en ruine) associés à des terres, au terroir de Godières, ce qui suggère une remise en état d'une structure antérieure. En 1454, le fach³⁰¹ de Godières est mentionné dans un confront, mais il faut attendre 1537 pour disposer d'une description plus détaillée du lieu. Ce dernier a alors pris son nom définitif et est désigné par le toponyme de Cussou. Il compte 5 maisons et deux granges, le tout partiellement possédé en indivis. Son finage s'étend sur les paroisses de Boisse et de Pern. L'hypothèse d'un aménagement en lien avec l'abandon du site de La Graulière est également plausible ici.

Les trois derniers mas identifiés de la paroisse se situent sur un autre vallon secondaire, vallon qui relie la vallée de la Barguelonne au village et à l'église de Boisse. Bien que de moindre amplitude, sa topographie est assez proche de celle du vallon de Banherette évoqué ci-dessus (Fig. 28). Le mas le plus important est probablement celui de Boissière (site n° 211), dont la forme toponymique rappelle celle du chef-lieu de paroisse. Il apparaît dans un premier temps à travers le nom d'une famille. La documentation est suffisamment dense pour pouvoir suivre très précisément ce cas de figure. Un Gausbert de la Boissière est mentionné dans une dizaine de textes concernant des parcelles autour du village de Boisse. Entre 1303 (première mention) et 1319, il apparaît toujours seul et semble être le seul représentant de la famille. Ce qui suppose qu'on puisse plutôt être en présence d'un mas de type B-3. A partir de 1319, ce sont son fils Pierre et sa fille Peyronne (mariée à Arnaud de la Cairoze) qui apparaissent, d'abord en parallèle de leur père, puis seuls à partir de 1321. Ils possèdent un noyau de parcelles autour de Boissière, mais sont également propriétaires de parcelles et d'une maison isolée située non loin du mas de Calmon, donc à l'écart du domaine éponyme. Pierre n'est plus mentionné après 1347; sa sœur en 1367. On voit également d'autres personnages apparaître, issus de la troisième génération. Contrairement à la plupart des autres mas, on n'a pas de phénomène de rupture familiale pendant

 $^{^{301}}$ Le fach (factum) est le terme qui sert fréquemment à désigner le territoire du mas dans les confronts à la fin du Moyen-Age.

la crise. Il est de ce fait possible de suivre l'évolution du mas très finement sur l'ensemble de la période étudiée.

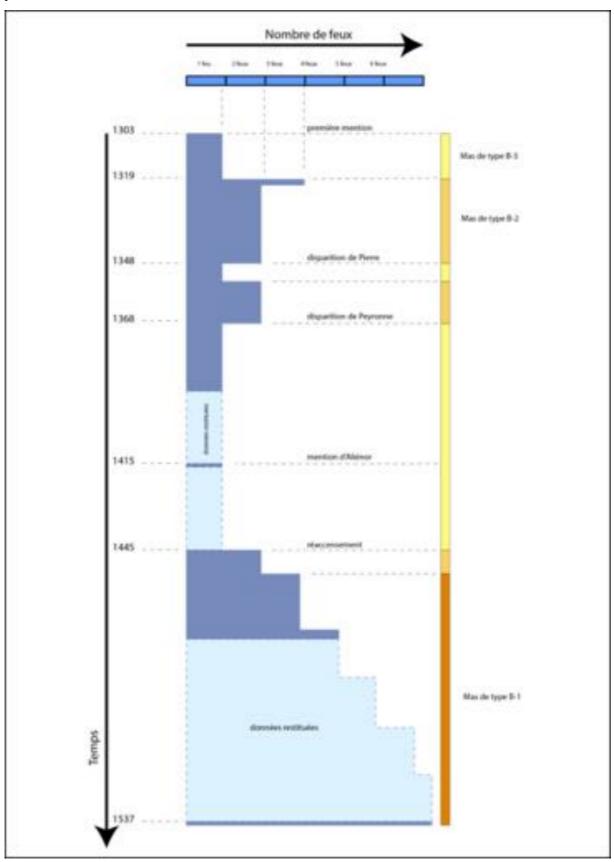


Fig. 34 : Schéma d'évolution du mas de la Boissière de 1300 à 1537

Les données ne font jamais apparaître de propriété collective pour ce mas avant le XVI^e siècle. Vers 1300, il s'agit d'un mas de type B-3 constitué d'une seule exploitation agricole. Il a oscillé ensuite à plusieurs reprises entre une structure en B-2 et une structure en B-3. Il ne rentre dans la catégorie B-1 qu'à la fin du XV^e ou au début du XVI^e siècle. Au total il a connu 6 changements de statut en deux siècles. Contrairement à la plupart des autres mas du secteur, celui-ci semble n'avoir jamais été complètement abandonné pendant la crise. Il est probable que ses habitants ont possédé une maison dans le fort villageois de Cognossac, situé sur le même pech, près de Boisse. En 1537, le mas est constitué de 6 maisons dont au moins une partie est soumise à propriété collective. On y trouve encore 5 personnes issues de la famille Boissière.

Le mas de Francès est situé en face de Boissière, de l'autre côté d'un petit vallon (site n° 213). Contrairement à la plupart des autres, il n'a pas pu être clairement identifié à une structure des XIII-XIVe siècles. Le toponyme est ignoré des textes avant sa réoccupation en 1446. Le premier document dont nous disposons est un bail à fief classique destiné à relancer l'exploitation de la borie. Il est fait en faveur d'un immigrant du nom de Raymond Rigal, issu d'une paroisse de Foissac³⁰². Le contrat porte sur une borie, ce qui suppose un habitat déjà existant. Les confronts donnés correspondent très précisément aux contours de la propriété de l'ensemble des habitants du mas encore en 1823 (Fig. 35). Cette première tentative se solde cependant par un échec puisque deux ans plus tard, le même seigneur fait appel à d'autres familles issues du même village d'origine en Limousin. Il s'agit d'un noyau constitué de trois hommes, un père, Guilhem Ambert, son fils Guilhem et sans doute son gendre. Ils reprennent le même jour la borie de Francès, mais aussi la borie de Gariguette, sur la même paroisse de Boisse³⁰³. L'entreprise est cette fois une réussite. Le gendre abandonne sa part dès 1453 et repart dans son village d'origine. C'est un second fils de Guihem Ambert, prénommé Jean, sans doute trop jeune en 1448 qui prend alors le relais. Le patriarche à l'origine de ce repeuplement abandonne sa tenure en 1461. Il transmet à son fils Jean la moitié de la borie³⁰⁴. Les deux frères se lancent alors dans une politique de reconstruction du mas, rachètent une série de parcelles autour de ce dernier, et sont donc à l'origine du mas de Francès tel qu'il s'est maintenu jusqu'à l'époque Contemporaine. Il semble que les deux frères se soient dans un premier temps partagés physiquement le mas. En 1469, un nouveau bail à fief, cette fois au profit de Guilhem Ambert porte toujours sur la moitié de la borie.

³⁰² Probablement Foissac-Saint-Hilaire en Corrèze

³⁰³ Arch. Dép. Lot, 48 J 5 p. 52 et 53

³⁰⁴ Idem, p. 56.

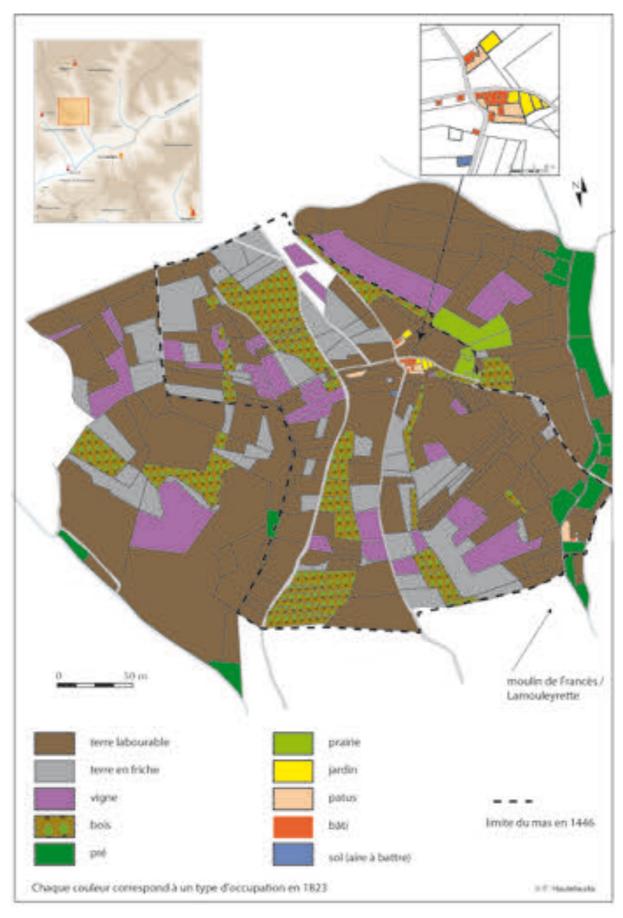


Fig. 35 : le finage de Francès

Ce partage initial est toujours sensible dans la répartition de la propriété des différents habitants de Francès en 1823 (Fig. 30). La cartographie de cette dernière fait clairement apparaître un bloc nord de parcelles qui appartiennent de façon privilégiée à deux des habitants du mas de 1823. Ce bloc correspond à la moitié de la borie dépendant de Guilhem Ambert. L'autre bloc, au sud, est partagé de façon privilégiée par trois des habitants du mas de 1823. Il s'agit de la partie du mas qui avait échu à Jean Ambert en 1461. Dans cette phase nous sommes donc en présence d'un mas typique de catégorie B-2. Deux frères se sont partagés physiquement l'exploitation en deux tenures blocs. Cette organisation a sans doute été possible par le positionnement du mas sur le pech. Chacun des deux frères pouvait disposer d'un éventail homogène de natures de sol, d'orientations de parcelles. Un seul déséquilibre n'a pas pu être compensé. En effet, seul Jean Ambert disposait d'un moulin. Ce dernier est mentionné pour la première fois en 1469. Ce moulin (site n° 305) est localisable. Ses vestiges ont cependant été récemment recouverts par un lac collinaire. Ce moulin n'est pas mentionné dans les premiers contrats d'acensement des années 1440. Rien ne permet de savoir s'il s'agit d'une construction a novo menée par les nouveaux tenanciers, ou si ces derniers se sont contentés de remettre en état des ruines d'une structure plus ancienne. Aucune information n'a été trouvée sur la gestion de ce moulin. On peut cependant penser que son usage devait être partagé par les différents membres de la famille résidant au mas. Ceci est d'autant plus probable que dès la troisième génération, le partage des terres ne s'est pas fait de la même manière. En 1537, huit propriétaires résident à Francès: six membres de la famille Ambert et deux de la famille Estival. Cinq maisons et deux granges sont alors mentionnées³⁰⁵. Il existe également un patus commun dans le mas et sans doute une aire de battage commune. En revanche la répartition des terres s'est faite selon une logique complètement différente du partage des années 1460. Chaque cousin dispose désormais de parcelles réparties un peu partout à l'intérieur de chacun des deux blocs initiaux. Cela s'est traduit par une fragmentation extrême du parcellaire et la mise en place de parcellaires en lanière portant sur un secteur précis du finage du mas. On a alors basculé vers un mas de type B-1. Le fort émiettement du parcellaire associé est ici une conséquence directe de l'évolution du mas à la fin du XV^e siècle.

Le dernier mas identifié sur la paroisse de Boisse est celui de Pech Gal (Pecays, site n° 212). Il n'existe aucune preuve directe de l'existence de ce mas avant le XV^e siècle. Le toponyme est attesté dès 1256, mais tout laisse penser qu'à cette époque il ne s'agit que d'un simple terroir dépourvu d'habitat. Aucune famille ne porte ce nom, et les propriétaires de parcelles dans ce secteur résident soit dans d'autres mas soit au village de Boisse. Pourtant la construction d'une

_

³⁰⁵ Cette organisation est exactement la même que celle de 1823.

ferme est sans doute antérieure à sa première mention directe. Il faut en effet attendre 1446 pour voir le mas être décrit avec une grande précision. Il s'agit du contrat d'acensement fait par deux coseigneurs, Jean de Lapérarède et Bertrand Castanher, à Etienne Monteils³⁰⁶. Ce dernier est arrivé de Saint-Flour deux ans plus tôt et réside alors au village de Boisse. Il a déjà relevé une exploitation et reprend là un territoire d'une quarantaine d'hectares situés directement face au village de Boisse. Le texte mentionne clairement des ayrals, bouges et cazals, ce qui laisse penser qu'un noyau construit a préexisté à cette reconstruction. Peut-être sommes-nous là encore sur un site dont l'origine pourrait être liée à la reconfiguration du finage autour du village de Boisse dans la seconde moitié du XIVe siècle. Par la suite, le mas a dans un premier temps subi les subdivisions classiques. En 1505³⁰⁷, y coexistent au moins trois maisons appartenant à des descendants d'Etienne Monteilhs, ainsi qu'un patus commun. Nous sommes donc passés en deux générations d'une situation de type B-3 à une situation de type B-1. Mais un des parceriers cède sa part du mas pour aller s'installer dans le village de Boisse. Il faut croire que d'autres frères et cousins l'ont suivi puisque en 1537, une génération plus tard, il ne reste plus qu'un seul habitant à Pech Gay, Jacques Montels³⁰⁸. Le mas est alors de nouveau de type B-3. Cette situation s'est semble-t-il maintenue à l'époque Contemporaine. C'est ainsi qu'apparaît le mas en 1823 sur le cadastre napoléonien. Cela se traduit également par l'absence du fort découpage parcellaire observé par ailleurs. Les parcelles associées au mas de Pech Gal sont ainsi beaucoup plus grandes que celles du mas voisin de Francès.

Au final, 11 mas ont donc pu être identifiés et à part un d'entre eux, 10 sont localisés avec un bon degré de précision. La chronologie de mise en place de ces mas n'est pas homogène. Pour 4 ou 5 d'entre eux, nous ne disposons pas de preuve d'existence pour le XIII^e et le début du XIV^e siècle. Mais aucun ne semble avoir été créé ex nihilo lors de la phase de reconstruction du XV^e siècle. De ce fait il est possible que certains soient plus anciens, mais il est probable que d'autres appartiennent à la même génération que le mas de Maurélis, objet de la fouille (cf. chapitre 2.4), édifié dans la seconde moitié du XIV^e siècle.

Outre leurs origines, ces mas sont également caractérisés par une très grande variété de dynamiques évolutives. La plupart semblent avoir connu une rupture se traduisant par un abandon temporaire. C'est la raison pour laquelle plus de la moitié ont changé de nom. La durée de cet abandon est très difficile à mesurer. Certaines familles de tenant-mas semblent avoir disparu très tôt dans le XIV^e siècle. D'autres sont encore présentes vers 1380-1390. La rupture a donc pu durer de deux à trois générations. C'est sans doute le temps nécessaire pour permettre

³⁰⁶ Arch. Dép. Lot, 48 J 5 p. 51.

³⁰⁷ Idem, p. 69.

³⁰⁸ Arch. Mun. Castelnau-Montratier, compoix 1537, fol. 780.

les si nombreuses mutations toponymiques. Un seul des onze mas paraît avoir traversé la période sans un total abandon. Il s'agit du mas de Boissière dont une branche de la famille a survécu et est encore présente au début du XVIe siècle. Partout ailleurs les remises en état et le retour à l'exploitation des terres a été le fait de familles immigrées, issues, comme l'avait déjà largement noté Jean Lartigaut³⁰⁹, du sud du Massif Central. La remise en état se concentre sur la décennie 1445-1455. Seule celle d'Albarède intervient peut-être une année ou deux avant et celle de Calmont une année après. On retrouve cette chronologie pour l'ensemble de la châtellenie. A titre de comparaison, pour le secteur situé légèrement en aval, toujours dans la vallée de la Barguelonne (paroisses de Thézels, Saint-Aureil, Saint-Vincent), le registre J 2199 de la petite seigneurie de Génibrède fait apparaître 17 contrats d'acensements de mas. Un seul est antérieur à 1445 (25 juillet 1444), neuf ont lieu entre 1445 et 1455, cinq ont lieu entre 1455 et 1460 et seulement deux après 1460. Le processus de remise en état de la campagne par le réacensement de mas a donc été rapide et a dû être perçu par les contemporains comme un phénomène extraordinaire. Mais au-delà de cette rupture très forte, l'analyse de l'évolution de chacun de ces mas montre une très forte adaptabilité de la structure aux changements de contexte. Le cas de Boissière qui change à six reprises de catégorie en deux siècles n'est pas isolé. L'exemple de Pechgal montre que ces changements peuvent parfois être rapides. En l'espace de deux générations un mas peut être restauré par une famille, générer des communaux autour des descendants de cette famille, puis revenir très vite à une situation d'exploitation isolée de type B-3. Au-delà des vicissitudes, des renouvellements démographiques, des changements de seigneur, le mas est globalement une structure qui a résisté, sans doute beaucoup mieux que les villages, nous le verrons.

Cette plasticité des mas est bien connue par les fouilles régionales récentes. Les travaux de Yann Laborie sur les airiaux landais de la fin du Moyen Age ont montré que l'habitat était régulièrement réaménagé au gré de l'évolution démographique et de la conservation des matériaux³¹⁰. Plus près de nous, la fouille de la ferme du Pech de Bonal a fait également apparaître des reconfigurations majeures du bâtiment principal et des structures annexes (fours)³¹¹. La fouille de la borde de Maurélis a permis de préciser la forme que pouvait avoir l'habitat dominant à la fin du Moyen Age. La fouille n'a sans doute porté que sur la moitié du site, mais, tant dans l'architecture que dans l'organisation générale de l'espace, elle permet d'entrouvrir une fenêtre sur le XIV^e siècle des mas quercynois.

³⁰⁹ LARTIGAUT 1978, p. 85.

³¹⁰ MERLET. BOST 2011.

³¹¹ BOUDARTCHOUK, SALGUES, VEYSSIERE 1998.

2.3.2.2 Les moulins

La documentation disponible génère une focalisation très forte sur la brique fondamentale du peuplement médiéval qu'est le mas. Elle fait cependant apparaître d'autres types d'aménagements qui complètent les infrastructures rurales. Le plus important d'entre eux est sans doute le moulin. Le moulin est le deuxième type de structure bâtie qui cadençait le paysage. Au XIII^e siècle, il en existe deux catégories : les moulins seigneuriaux et les moulins paysans. Sur la section de 4,5 km de la vallée de la Barguelonne prise en compte par l'enquête, nous avons pu identifier neuf moulins probablement tous d'origine médiévale (Fig. 36). Quatre sont implantés directement sur la Barguelonne. Mais on en compte cinq sur des affluents. Trois apparaissent sur le ruisseau de Banherette/Lalbarede/Malemousque, un sur le ruisseau issu de la combe de Boissière et un sur la combe de Saint-Anthet.

Les premiers sont détenus directement par les familles seigneuriales du secteur. Ils semblent concentrés sur les rivières principales. Trois ont été identifiés, tous sur la Barguelonne.

Le premier est le moulin Folquen (site n° 306). Il est situé immédiatement sous une maison forte appartenant à une des familles seigneuriales locales, les Lapérarède. Le moulin est mentionné dès 1305³¹², mais a sans doute une origine plus ancienne. Son toponyme renvoie à un Foulque, prénom complètement absent du corpus anthroponymique local du XIIIe siècle. On peut donc penser que la fondation du moulin est antérieure au XIII° siècle. Le moulin est échangé entre deux frères ou cousins du lignage en 1305. Un autre document de 1313 démontre qu'il s'agit d'un moulin à bief. Le moulin est remis en état après la crise, mais est désormais un moulin paysan classique. Il est possédé collectivement par une partie des habitants du mas de Rodes. Le moulin est alors désigné par le nom de moulin de Rodes³¹³. Le second moulin est appelé Ramondenc³¹⁴ (site n° 304). Il se situe également sur le cours de la Barguelonne. C'est aussi un moulin à fief. Sa particularité réside dans son statut juridique. Il s'agit très vraisemblablement d'un moulin seigneurial. Il est placé dans la seigneurie de la famille châtelaine. Or Raymond est un des prénoms dominant dans le lignage aux XI^e et XII^e siècles. Son fonctionnement au XIII^e siècle est directement lié à la présence du village de La Graulière. En effet, le moulin dépend en réalité d'une dizaine de familles de serfs résidant soit dans le village soit dans des mas proches. L'usage du moulin a été découpé en 10 parts. Chaque famille a donc un droit d'usage de l'équipement. Il s'agit là d'une spécificité questale. Aucune famille de libres n'y a accès. Au contraire, on peut penser que le moulin a été un vecteur d'enrichissement pour les serfs de ce secteur. Lors des contrats d'affranchissement qui se multiplient au début du XIVe siècle, ces droits sont

³¹² Voir les annexes pour le détail des références.

³¹³ Arch. Dép. Lot, 48 J 6 p. 83.

³¹⁴ Il correspond au moulin actuel de Massip.

systématiquement rappelés. Nous verrons qu'ils traverseront la crise de la fin du Moyen Age et seront toujours en vigueur au XVII^e siècle. Ce système de gestion collective des moulins n'est cependant pas propre aux serfs. La charte de coutumes de Castelnau prévoit le cas des moulins appartenant à plusieurs parceriers. Monique Bourin en avait signalés en Languedoc à la même période³¹⁵.

Le troisième moulin seigneurial est celui de Saint-Vincent. Il est mentionné pour la première fois en 1351 parmi les possessions de l'Hôpital de Dame Hélène. Cet établissement, fondé au début du XIII^e siècle est directement lié à la famille châtelaine de Castelnau. Ce lien pourrait dépendre de la proximité de ce moulin avec le site castral primitif associé à cette famille, la Truque de Maurélis. Lorsqu'il réapparaît dans la documentation après la guerre de Cent Ans, il appartient à la famille de Manas qui détient également les rentes de toutes les terres situées autour du site castral. Dans l'hypothèse de ce lien, nous pourrions être en présence d'une structure très ancienne, puisque le site castral a été abandonné en tant que tel dès le début du XI^e siècle. Lors de la phase de reconstruction, le moulin est acensé à un bourgeois de Castelnau, Guillaume Maurelly, sans doute vers 1460. C'est lui qui donne son nom à l'ensemble du terroir. A la fin du Moyen Age, le moulin s'appuie sur une maison forte. Elle est mentionnée dans un confront en 1493³¹⁶ (repayre de Saint-Vincent). Il existe un second exemple de fortification de moulin, toujours sur la paroisse de Saint-Vincent. Le moulin de Trapas (actuel moulin de Ferrières, à un kilomètre en aval de Saint-Vincent) est accolé à une tour à la fin du XVI^e siècle. Elle est mentionnée dans le compoix de 1592317. La mise en défense de moulins est assez classique dans le Quercy du XVe siècle et plus généralement dans le sud-ouest de la France³¹⁸; elle devait cependant être légère. Il n'en reste aucune trace archéologique. Le moulin de Saint-Vincent est resté actif jusqu'au XX^e siècle. Le bief tel qu'il apparaît en 1823 mesure près de 320 m de long. Un étang a été aménagé à l'arrière du moulin, entre le bief et le lit naturel de la rivière. L'ensemble devait permettre d'améliorer le débit.

³¹⁵ M. BOURIN, R. DURAND, *Vivre au village au moyen âge: les solidarités paysannes du XIe au XIIIe siècles*, Rennes, 2000, p. 136-137.

³¹⁶ Arch. Dép. Lot, J 2199, n° 317.

³¹⁷ Arch. Mun. Castelnau-Montratier, compoix sans date, vers 1592, fol. 905. Guillaume Leutard tient un airal de grange et pattus à Saint-Vincent, et le moulin de Trapas, cft la tour du dit moulin. ³¹⁸ LARTIGAUT 1978, p. 381.

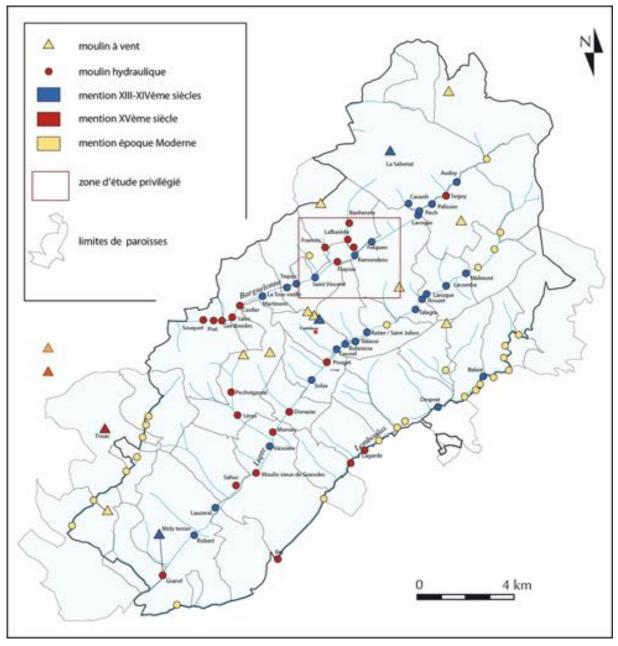


Fig. 36: Les moulins dans la châtellenie de Castelnau

Les 6 autres moulins semblent tous être des moulins strictement paysans. Seul un d'entre eux est clairement mentionné avant 1350. Il s'agit du moulin de Lalbarède, rattaché au mas du même nom, sur le ruisseau de Banherette. Les autres n'apparaissent qu'après la guerre de Cent ans au moment de la phase de reconstruction, sans qu'il soit toujours possible de préciser si ces structures sont des constructions du XV^e siècle, ou s'il s'agit de restaurations de structures antérieures. Les deux cas de figure sont vraisemblables. Le moulin de Francès pourrait bien n'être édifié que lors de la reprise du mas vers 1450. Il n'est pas cité dans le tout premier texte décrivant le mas. En revanche, le moulin de Banhere est très certainement déjà en place lorsqu'il est repris à la fin du XV^e siècle.

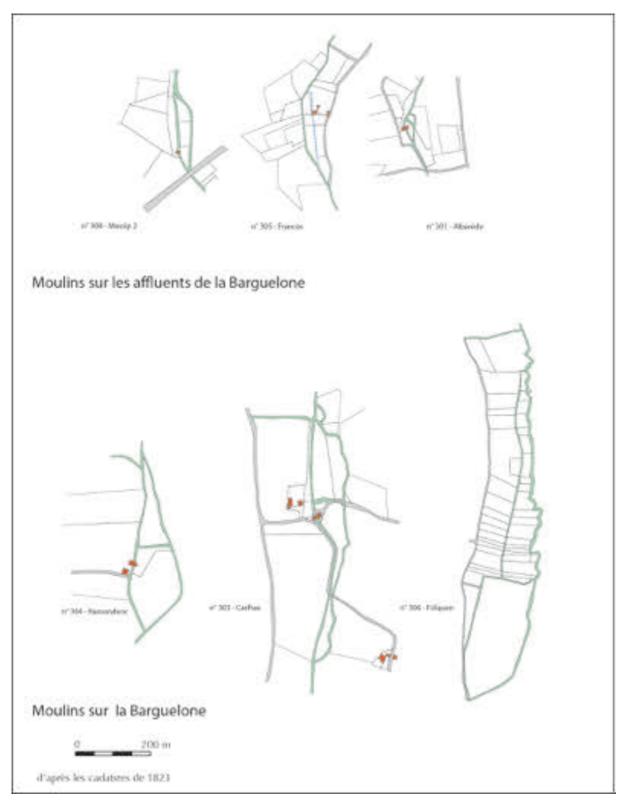


Fig. 37 : Synthèse des plans de moulins

Nous ne disposons d'aucune donnée strictement archéologique sur des moulins médiévaux de cette aire. Certains ont fonctionné jusqu'au milieu du XX^e siècle, mais ont subi des réaménagements constants. Il s'agit de petites structures généralement à une ou deux meules. Les

mentions récurrentes de biefs montrent que contrairement à ce qu'on aurait pu imaginer au regard du débit des rivières, nous sommes systématiquement sur des structures reposant sur des systèmes de dérivations. Ces dérivations sont souvent le seul souvenir encore présent dans le parcellaire actuel de ces moulins. Elles démontrent que le cours de ces ruisseaux est probablement trop irrégulier pour que les moulins soient installés au fils de l'eau. Les inondations récurrentes et parfois catastrophiques de certaines de ces vallées montrent qu'il était plus pertinent d'installer les édifices sur des dérivations, dont le débit était plus facile à contrôler, que sur le cours d'eau principal³¹⁹. Par ailleurs, il existe de nombreux indices montrant que le cours de ces rivières divaguait. L'allusion au lit de la vielle Barguelonne³²⁰ près du moulin Folquen en 1312 laisse penser que le paysage de la vallée était moins lissé qu'il ne l'est actuellement.

L'utilisation des biefs permettait également de pallier le manque d'eau qui devait caractériser les moulins durant les périodes d'étiage. Soit on laissait s'accumuler de l'eau directement dans le bief et le meunier travaillait par éclusées de quelques heures, soit on pouvait s'appuyer sur les étangs artificiels, appelés payssières, qui servaient de réservoir d'eau mais aussi de poissons, d'où leur nom de *payssièra* en occitan.

S'il est difficile d'estimer exactement le taux d'équipement des vallées en moulins pour le XIII° siècle, on peut cependant constater qu'au moins trois moulins, Albarède, Folquen et Ramondenc, se succèdent sur le cours d'eau avec à peine 750 m d'écart. Au XV° siècle, lorsque les données sont plus complètes, on retrouve cette distance d'environ 750 m entre presque tous les moulins. Seul le second moulin de Massip est venu s'intercaler entre Lalbarède et Ramondenc avec des espaces limités à à peine 400 m.

Pour tenter d'évaluer le nombre de moulins qui pouvaient fonctionner à la fin du Moyen Age sur l'ensemble de la châtellenie, j'ai tenté d'extrapoler à partir de deux méthodes. Premièrement j'ai considéré la longueur approximative de la rivière principale qui était prise dans mon échantillonnage. Cela représente 4 km de la Barguelonne. La longueur totale des cours d'eau comparables est de l'ordre de 52 km. Mais une partie importante (21 km) de ces ruisseaux forme la limite de la juridiction, ce qui retire la moitié de leur bassin versant. Il est nécessaire de pondérer ces tronçons pour prendre en compte leur position.

³¹⁹ Les meuniers du moulin de Brousse ont conservé une mémoire familiale des crues qui remonte à la fin du XVIII^e siècle. Le moulin a semble-t-il été complètement submergé lors des crues centennales.

³²⁰ Arch. Dép. Lot, 48 J 5 p. 572. Autres allusions à un ancien cours de la Lupte en 1299 (Arch. Dép. Lot, 48 J 6 p. 78) et en 1298 (Arch. Dép. Lot, 48 J 6 p. 294)..

Sur les 4 kilomètres l'enquête a permis d'identifier 8 moulins³²¹, soit deux moulins par kilomètre de vallée. Pour l'ensemble de la châtellenie, on peut donc estimer le nombre de moulins à : $(52-21) \times 2 + 21 \times \frac{3}{4} \times 2 = 94$ moulins³²².

La seconde méthode a consisté à utiliser la carte de Cassini, premier document homogène couvrant l'ensemble du territoire. Celle-ci fait apparaître 55 moulins à eau et 13 moulins à vent. Sur le territoire échantillonné, sur les 8 moulins retenus comme appartenant au corpus des moulins médiévaux, seuls trois sont présents sur la carte de Cassini. Ce décalage peut provenir de moulins déjà à l'abandon au XVIII^e siècle (Banhère, Saint-Anthet), mais aussi de moulins non répertoriés et pourtant existant à cette époque (Massip 2, Fraysse). L'échantillonnage est très limité, mais il ressort clairement que dans ce secteur, le nombre de moulins mentionnés sur la carte de Cassini est inférieur de moitié au nombre de moulins existant à la fin du Moyen Age. On pourrait donc estimer ainsi que le nombre de sites médiévaux de moulin est au minimum de 110. Les deux méthodes aboutissent à des résultats assez proches et laissent penser que sur un territoire d'habitat dispersé comme celui de la châtellenie de Castelnau, devait fonctionner une centaine de moulins à la fin du Moyen Age, dont au moins la moitié étaient déjà présents avant la crise du XIV^e siècle.

Ces densités sont surprenantes et très décalées par rapport au schéma classique de moulin seigneurial servant à l'ensemble de la communauté. Jean Lartigaut a pu montré qu'elles n'étaient pas exceptionnelles en Quercy. Sur la seigneurie de Lamothe-Massaut, dans le nord du Lot, la juridiction de 1400 hectares est couverte de 17 ou 18 moulins 323. Les données dont nous disposons généralement pour le XIII^e siècle font pourtant apparaître des densités sensiblement moindre de moulins. C'est par exemple le cas en Roussillon 324. Mais l'enquête menée par S. Caucanas fait surtout ressortir la sous-estimation chronique du nombre de moulins qui devaient exister en pays d'habitat dispersé. Il est évident que le très grand nombre de structures est lié à un double phénomène. Le système de coseigneurie génère de multiples moulins seigneuriaux sur le même territoire; c'est le cas ici avec au moins trois moulins seigneuriaux distincts sur un linéaire d'à peine 2,5 km, mais s'est surtout le rôle du mas qui explique cette éclosion de moulins. Le moulin participe aux éléments constitutifs du mas au même titre que le four, l'aire de battage ou le patus commun. Pour la zone étudiée, un mas sur trois dispose d'un moulin ou de droits sur un moulin. Il est probable que la moitié des moulins médiévaux était dans cette aire géographique

³²¹ Je ne prends par en compte celui de Massip 2, non attesté au Moyen Age.

³²² J'ai pondéré les 21 kilomètres « frontières » par un coefficient de 3/4, en considérant que la moitié des moulins étaient sur le cours principal des vallées et l'autre moitié sur des vallons secondaires. Il manquerait dans ce cas la moitié des vallons secondaires.

³²³ LARTIGAUT 1978, p. 380.

³²⁴ S. CAUCANAS, Moulins et irrigation en Roussillon du IXe au XVe siècle, [Paris], 1995, p. 16.

détenue par des tenanciers au même titre que le reste de leur exploitation. Ils sont donc soumis à des cens. Cela ne signifie pas qu'il n'existe pas de traces de banalités, mais elles restent très marginales. Les moulins seigneuriaux ne paraissent pas fondamentalement différents des moulins. Sans doute plus anciens, ils sont installés avant tout sur les rivières principales, ce qui leur permet de présenter des dimensions globalement supérieures. Mais ils devaient servir avant tout à la mouture des productions directes des réserves seigneuriales ou des redevances en nature qui pesaient sur une grande partie des mas. La contrainte banale existe cependant pour quelques familles, vraisemblablement d'origine serve. Ainsi en 1305³²⁵, Ratier de Castelnau affranchit une famille de serfs vivant à Flaugnac, les Bernié. L'acte prévoit en contrepartie de l'affranchissement que les descendants de la famille devront utiliser le moulin seigneurial pour moudre leur blé et le four seigneurial de Flaugnac. Mais cette situation est plus atypique. Il existe globalement une grande latitude des tenant-mas pour construire des moulins sur les ruisseaux qui traversent leurs terres. La situation n'est peut-être pas si exceptionnelle. Françoise Michaud-Fréjaville l'avait observée dans la région de Sancerre à la même époque³²⁶. Cette forte présence des moulins paysans est rarement soulignée, mais sans doute assez classique. Jordi Bolos pour la vieille Catalogne fournit des exemples assez nombreux de mas disposant d'un moulin³²⁷. L'exemple de la communauté de Rupit, étudié à partir d'un terrier328, est sans doute très proche de ce qui est observable ici. Pour 65 mas donnés par le terrier, 19 disposent d'un moulin. C'est exactement la proportion de la paroisse de Boisse. A Castelnau, la charte de coutumes de 1291 ne fait que de rares allusions aux moulins. Le document impose les mesures consulaires pour tous les moulins du dex. Le document ne distingue nullement les moulins seigneuriaux ou paysans. Les coupes et les mesures qui servaient à calculer le droit de mouture étaient susceptibles de s'appliquer à toutes les catégories de moulins³²⁹. L'article 117 est directement applicable aux moulins de mas de type B-1. En effet le document prévoit qu'un parcerier ne peut jamais empêcher un de ses copropriétaires de moudre le blé. Si un d'entre eux est empêché de moudre, il pourra récupérer soit de la farine soit du temps de mouture, par le biais d'une compensation³³⁰.

³²⁵ Arch. Dép. Lot, 48 J 5 p. 70.

³²⁶ F. MICHAUD-FREJAVILLE, « Meuniers et moulins du comté de Sancerre à la fin du Moyen Age », *Moulins et meuniers dans les campagnes européennes (Actes des journées de Flaran 1999*), 2002, p. 102.

³²⁷ J. Bolos, « Les moulins en Catalogne au Moyen Age », *Moulins et meuniers dans les campagnes européennes (Actes des journées de Flaran 1999*), 2002, p. 72.

³²⁸ A. SERRA I CLOTA, *La comunitat rural a la Catalunya medieval: Collsacabra (s. XIII-XVI)*, Vic, 1990, p. 54-55, cité par J. Bolos.

³²⁹ LIMAYRAC 1885, p. 537, art. 74.

³³⁰ Ibid., p. 557. « Item volem et establem et autreiam que sy doy parcezies o may a un molinar, si luns volia et lautre no volia obrar o nol podia, que aquel que obrar volri obres, que pogues moire lo molis, et quant lo parcezier o ly parcezies cobrar la lor part de conobre a aquel que obrat auria

Sur la section de 4 km de la vallée de la Barguelonne prise en compte par l'enquête, nous avons pu identifier neuf moulins dont huit probablement d'origine médiévale. Quatre sont implantés directement sur la Barguelonne. Mais on en compte cinq sur des affluents. Trois sont implantés sur le ruisseau de Banherette/Lalbarede/Malemousque, un sur le ruisseau issu de la combe de Boissière et un sur la combe de Saint-Anthet.

Architecturalement, les édifices devaient être de petites dimensions, sans doute comparables au moulin découvert lors des travaux de construction de l'autoroute A-64 sur la commune de Landorthe en Haute-Garonne³³¹. Il s'agit de bâtiments de plan rectangulaire construits en travers du canal d'amenée. Le moulin de Brousse, situé dans la paroisse voisine de Thézels, sur la Barguelonne, est une des rares structures de ce type encore en activité. Le moulin actuel a probablement été reconstruit à l'époque Moderne mais repose sur des bases médiévales. Son histoire est très bien connue. Il apparaît dans des confronts dès 1309³³² sous le nom de moulin Martinenc. Il appartient alors à la famille seigneuriale des Lapérarède. Il s'agit également d'une structure associée à une fortification, ce qui laisse penser que jusqu'au XIV^e siècle, nous sommes en présence d'un moulin seigneurial. En 1448, il est acensé à un trio de tenanciers, Pierre Sausit, Raimond Marti et Pierre Madalhe. Ils récupèrent le moulin Martinenc, la tour qui va avec et toutes les appartenances, maisons, près, bois et barthes. Le moulin change de nom à la fin du XVI^e siècle avec l'arrivée d'une nouvelle famille de meuniers, les Brousse, qui reconnaissent le moulin en 1566³³³. Le moulin est représenté sur un plan de fief de 1783 (Fig. 38).

Le bâtiment mesure un peu plus de 15 m de long pour une largeur d'à peine 5 m. Il est construit sur une semelle de grandes pièces de bois posées directement dans le lit du canal d'amenée de l'eau. Il dispose actuellement d'une hauteur de chute de 3,50 mètres qui lui permet d'alimenter deux meules. Le canal de dérivation est assez court, mais a nécessité un travail conséquent puisque qu'il est situé sur une digue d'une cinquantaine de mètres et s'élève sur plus de 2 m à hauteur du moulin. Le module de bâtiment de 15 à 20 m de long pour 5 de large se retrouve sur la plupart des moulins situés sur les rivières principales.

daytant como costat lhy auria, et que aquo que pres auria del moli preses en pagua per aytant como valria. »

³³¹ J.L. BOUDARTCHOUCK, A-64, Le castera de Landorthe (D.F.S. AFAN - SRA Midi-Pyrénées), 1995.

³³² Arch. Dép. Lot, 48 J 5 p. 838.

³³³ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, 1 J 311.2, fol. 69.

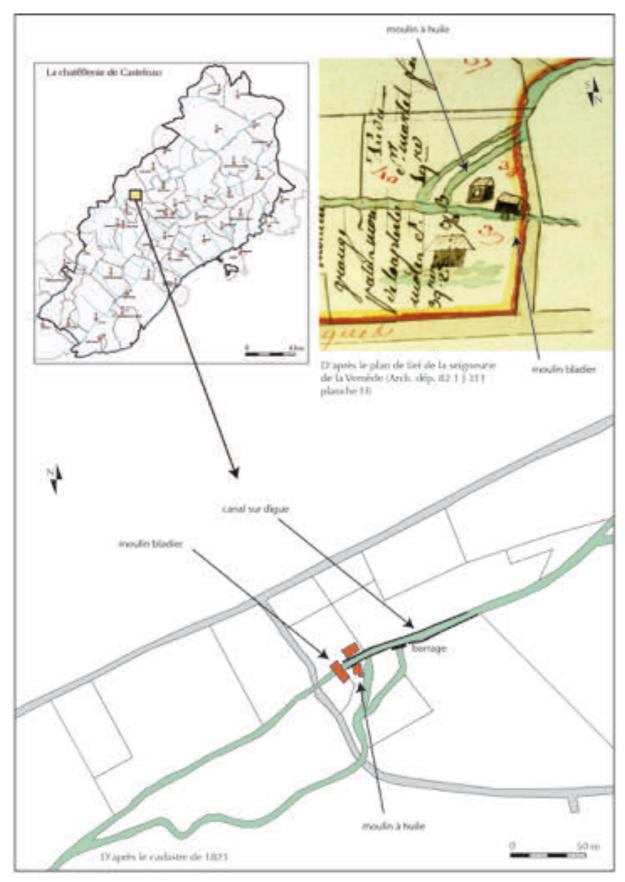


Fig. 38: plans et photos du moulin de Brousse

Il correspond actuellement à des systèmes à double meules. En revanche sur les rivières secondaires, les modules sont parfois nettement inférieurs et rappellent certains moulins de montagne encore visibles de nos jours. Le moulin de Massip 2, partiellement conservé, mesurait environ 7,50 m x 4,30 m en 1823. Celui de Francès devait faire 11 à 12 mètres. Nous ne disposons d'aucune donnée sur le nombre de meule de ces moulins paysans. Les dimensions des bâtiments, mais aussi le débit potentiel des ruisseaux ne permettait probablement que des systèmes à roue unique.

Le moulin à eau est omniprésent dans le paysage rural de la fin du Moyen Age. Le dispositif a cependant été complété assez tôt par quelques moulins à vents, dans un premier temps toujours lié à la présence d'un village. Les premiers moulins à vent de la châtellenie sont déjà présents au XIV^e siècle. La première mention indirecte remonte à 1336. Il s'agit du moulin de la Salvetat, qui s'élevait sur une butte, non loin du village de Pern³³⁴. Celui de Castelnau n'apparaît qu'en 1375³³⁵. Il est probable que son installation remonte déjà à quelques années puisque à cette date il apparaît sous la forme d'un toponyme. Le moulin a été implanté sur la hauteur qui domine le bourg de Castelnau. Il a par la suite été dédoublé, peut-être dès le XV^e siècle. Celui de Vazerac, au sud de la châtellenie apparaît en 1379, là aussi sous la forme d'un toponyme³³⁶ (Fig. 36). La carte de Cassini permet d'identifier 13 moulins à vent sur la juridiction de Castelnau. Seuls les trois ou quatre identifiés ci-dessus sont d'origine médiévale. Les autres semblent avoir été édifiés essentiellement aux XVII^e et XVIII^e siècles. Ils n'ont pas pu être identifiés dans les deux compoix de 1537 et 1592. Les moulins à vent sont donc apparus assez tôt en complément des moulins hydrauliques. Leur usage est cependant resté marginal jusqu'à l'époque Moderne, période durant laquelle ils fonctionnent d'ailleurs souvent en doublon avec des moulins hydrauliques. Une enquête orale auprès du descendant d'un des derniers meuniers de la commune confirme que les moulins à vent étaient généralement couplés avec un moulin hydraulique. Ils ne fonctionnaient qu'en cas de pénurie d'eau.

L'immense majorité des moulins recensés étaient des moulins bladiers. Les indices d'autres utilisations sont très limités. Dans la vallée de la Barguelonne, il existe deux exemples qui pourraient avoir été utilisés comme moulines à fer. Il s'agit du moulin Martinenc déjà évoqué, dans la paroisse de Thézels. Sa désignation pourrait simplement provenir d'un anthroponyme, Martin. Mais ce prénom est rarissime dans le secteur. La BDD Graphcomp qui contient plus de 8000 individus n'en recense que 7 dont aucun noble. Par ailleurs, le moulin situé directement en amont est appelé moulin de Ferrières. Il est donc probable que ces moulins aient pu à une

³³⁴ Arch. Dép. Lot, 48 J 5 p. 250.

³³⁵ Arch. Dép. Lot, J 2199, n° 27.

³³⁶ Arch. Dép. Lot, 48 J 6 p. 463. Mention dans un confront du *moli terrier*.

époque indéterminée, mais antérieure au XV^e siècle, jouer le rôle de martinet. L'enquête faite auprès des propriétaires actuels du moulin montre que les parcelles environnant le moulin recèlent d'importantes traces de minerais sous la forme de blocs affleurant dans les champs, mais aussi des scories. Cette activité métallurgique a d'ailleurs été retrouvée sur tous les sites fouillés³³⁷, à travers la présence de scories. Il n'existe cependant aucune trace de maintien de cette activité à la fin du Moyen Age. Elle paraît donc limitée, et antérieure au milieu du XIV^e siècle.

Par ailleurs, dans le même secteur, il existe également des mentions de moulins drapiers. Nos connaissances sur l'industrie du drap au Moyen Age dans ce secteur sont très limitées. La présence dans la châtellenie de plusieurs familles de marchands internationaux (assimilables à des cahorsins 338), traduit d'importants flux financiers. Mais rien ne permet de penser que les produits écoulés par ces familles sur les marchés anglais, flamands ou espagnols provenaient de production locales. Bien au contraire. Il n'est donc guère étonnant de ne trouver que des mentions tardives et très peu nombreuses de moulins drapiers. Il en existait un sur la Lupte, sous le village de Castelnau, attesté en 1475 339. Son existence était liée à l'activité artisanale existant dans le bourg. La seconde attestation est plus tardive encore. Elle concerne le moulin du Souquet, sur la Barguelonne, qui au XVI° siècle a la double fonction de moulin drapier et de moulin bladier 340. Cette polyvalence des moulins est d'ailleurs sans doute présente ailleurs. Au moulin de Brousse déjà évoqué, il existe une seconde dérivation du bief destiné à petit bâtiment qui abritait jusqu'au XIX° siècle un moulin à huile destiné à traiter la production de noix locale. Mais là encore, rien ne permet de connaître l'ancienneté de ce bâtiment, attesté seulement à partir de 1782 sur un plan de fief (Fig. 38).

2.3.2.3 Les autres éléments constitutifs du mas

A côté du moulin existe une série d'équipements de moindre importance qui caractérise les mas. Le premier est sans doute le four, très fréquemment observé par les données de terrain

338 Voir sur ce sujet E. Albe, «Un marchand de Castelnau-Montratier (1283) », Bulletin de la Société des Etudes du Let. 26, 1011, p. 212, 221. E. HAUTEFFILIUE «L'extraordinaire assension

³³⁷ Flaugnac, La Graulière et Maurélis.

Société des Etudes du Lot, 36, 1911, p. 213–221; F. HAUTEFEUILLE, « L'extraordinaire ascension d'une famille de marchands de Castelnau-Montratier (46): Les Trapas (1250-1350) », dans « Minorités juives, pouvoirs, littérature politique en péninsule ibérique, France et Italie au Moyen Age, études offertes à Béatrice Leroy »2006, p. 51–64.

³³⁹ Arch. Dép. Lot, 48 J 6 p. 439. Il s'agit probablement du moulin de Caunels attesté par ailleurs dès le début du XIV^e siècle, dans la paroisse disparue de Saint Daunès.

³⁴⁰ Arch. Dép. Lot, J 2199, n° 171 (1563): « Guillaume Dupuy, bourgeois de Ste Lausye, a fait revente à Arnaud de St Géry, d'un moulin qu'il y avait ci-devant vendu, assis dans la paroisse de St Benoît, appelé le moulin bas, autrement moulin del Souquet, sur la rivière de Barguelonne, tant bladier que drapier"

que ce soit en Limousin³⁴¹, ou sur le site voisin de Pech de Bonal où un four en pierre du XII^e siècle très bien conservé à été observé³⁴². Le four, au même titre que le moulin, n'a jamais été une prérogative seigneuriale en pays d'habitat dispersé. Marie Claude Marandet signale une autorisation par le commandeur de la commanderie de Caignac dans le Tarn de faire des fours à pain dans les cens, moyennant un cens, et en 1255³⁴³. Dans la châtellenie, ces fours ne ressortent cependant pas de la documentation écrite. Au même titre que les souterrains ou les silos, ces structures ne sont pas mentionnées dans les documents notariaux, sans doute en raison de l'absence de redevances spécifiques. Ils sont compris dans l'ensemble des biens communs à un mas. Leur absence est d'autant plus surprenante qu'ils sont très fréquemment cités dans les compoix du XVI^e siècle de Flaugnac et de Castelnau³⁴⁴. Il ne fait guère de doute que les fours qui accompagnent ces mas sont des fours voutés construits en pierre sur le modèle de ceux qui ont pu être fouillés au Grancher en Limousin³⁴⁵, à Pech de Bonal³⁴⁶ où à Combemale³⁴⁷ (Fig. 39), et ce dès la fin du premier Moyen-Age.

Le second équipement caractéristique des mas est le souterrain. Ces structures ont donné lieu à une littérature abondante mais parfois peu sérieuse³⁴⁸. Depuis une vingtaine d'années, sous l'impulsion de Patrice Conte et grâce à la découverte en archéologie préventive de souterrains intégralement fouillés³⁴⁹, on considère qu'il s'agit avant tout d'espace de stockage et que les fonctions de refuge, longtemps mises en avant ne sont que secondaires. L'autre découverte majeure faite au cours de ces dernières années est l'association presque systématique entre un souterrain et un habitat de surface. Des travaux d'inventaires de souterrains ont permis de cerner leur extension, très lié au contexte géologique, mais aussi la densité de leur construction³⁵⁰.

³⁴¹ CONTE 2003.

³⁴² BOUDARTCHOUK, SALGUES, VEYSSIERE 1998.

³⁴³ M.-C. MARANDET, « L'habitat rural en Lauragais, XVe-XVIIe siècles, », *La maison rurale en pays d'habitat dispersé des origines aux années soixante, Colloque du CRHISCO,* Rennes, 2005, p. 167.

 $^{^{344}}$ Par exemple Arch. Mun. Castelnau, compoix 1592, fol 63, 112 v°, 151 v°, 163 v°, 192 v°, 205 v°, 208, 264 v°, 282, 292 v°, 297, 313, 315 v°, 364, 393, 412, 459, 470, 471 v°, 1068....

³⁴⁵ CONTE 2003.

³⁴⁶ BOUDARTCHOUK, SALGUES, VEYSSIERE 1998.

³⁴⁷ VAGINAY 2003, p. 215.

³⁴⁸ Voir le recensement de la bibliographie ancienne faite dans P. PIBOULE, « Les souterrains aménagés de la France au moyen âge », *Archéologie Médiévale*, 8, 1978a, p. 117-163. Et du même auteur P. PIBOULE, *Les Souterrains aménagés de la France au moyen âge: ombres et lumières d'un problème d'archéologie médiévale*, 1978b.

³⁴⁹ M. VIRE, « Les souterrains aménagés, un sujet d'archéologie préventive », *Archéopages*, 2008, p. 39-40.

³⁵⁰ S. GADY, Les Souterrains médiévaux du Limousin: approche méthodologique, Documents d'archéologie française, Paris, France, 1989.

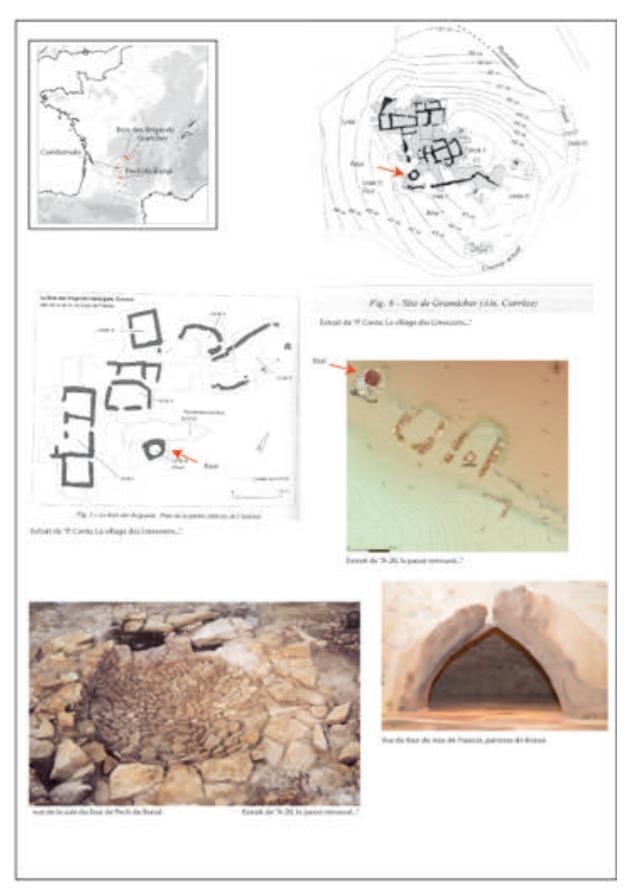


Fig. 39 : Plans de mas médiévaux avec leur four

Un récent rapport du BRGM a ainsi recensé 267 souterrains aménagés sur le seul département du Tarn-et-Garonne³⁵¹. Dans la zone étudiée, les travaux d'inventaire de Ch. Baret permettent de disposer d'un corpus de sites relativement important. Au total 53 sites sont connus, pour l'essentiel par les données de terrains (Fig. 40). Une douzaine d'entre eux ne sont connus que par des mentions anciennes ou des descriptions orales non vérifiées. Mais il n'en reste pas moins que le phénomène est massif et que les sites actuellement recensés ne représentent qu'une partie de ce qui devait exister. On peut même se demander, au regard de la concentration de souterrains dans la partie sud de la châtellenie si la norme n'était pas que chaque mas dispose d'un souterrain.

Ces structures devaient être strictement collectives à l'échelle du mas. Il n'existe qu'un seul exemple, mal documenté, de mas qui aurait été doté de deux souterrains, sans que l'on puisse savoir si les deux structures ont fonctionné simultanément³⁵². Il s'agit du mas de Viguié au sud de Castelnau. Lorsqu'ils étaient présentas, ils devaient faire partie du bloc de biens indivisibles du mas, y compris quand celui-ci passait d'un statut de type B-3 à un statut de type B-1. En cela, comme le patus, l'aire de battage, le four et ponctuellement la fontaine, il constitue sans doute un des éléments importants permettant d'expliquer la pérennité des mas. Ces structures ne sont pas mentionnées directement dans la charte de coutume de 1291. L'article 118, prévoit simplement l'obligation de participer aux réparations communes de tout ce qui est tenu en commun par des parceriers³⁵³

On constate également que les souterrains ne sont pas réservés au mas puisqu'au moins deux églises, Saint Martin et Cornus, en sont dotées. Ceci renforce l'hypothèse d'une fonction première de stockage de matériel et de récoltes. La découverte fréquente de silos³⁵⁴ à l'intérieur ou à proximité des souterrains va également dans ce sens. Le positionnement précis de toutes les structures n'est pas connu. Il semble cependant que la plupart sont directement creusées dans ou à proximité immédiate des parties habitées des mas. A Meaux, près de l'église de Thézels, le souterrain, attesté par un toponyme dans le compoix de 1537, devait être situé à une centaine de mètre de la première maison du mas, contre un affleurement rocheux. L'emplacement du souterrain devait être choisi en fonction de sa proximité avec l'habitat, mais aussi en fonction du substrat calcaire et des facilités de creusement. Nous ignorons tout des modalités de mise en œuvre de ces structures. Mais l'importance du phénomène laisse penser qu'il a pu exister des

³⁵¹ I. BOUROULLEC, R. LAGOIN, *Inventaire des cavités souterraines du Tarn-et-Garonne (Rapport du BRGM)*, 2006, p. 43.

³⁵² BARET 2005, p. 41.

³⁵³ LIMAYRAC 1885, p. 556.

³⁵⁴ C'est par exemple le cas du très beau souterrain de La Bouffie, partiellement fouillé par Christine Baret.

spécialistes du creusement de ces structures. La fouille du souterrain de Pech de Bonal a permis de démontrer que son percement avait été fait à partir de deux entrées distantes de 40 mètres³⁵⁵. Le seul fait d'avoir réussi à ce que les deux creusement convergent suppose un minimum de technicité et de connaissances géométriques.

Comme pour les fours, les souterrains sont les grands absents de la documentation écrite. L'ensemble des données notariales n'a permis d'en identifier que trois. Aucun d'entre eux n'était connu par les données de terrain, ce qui confirme la faiblesse globale des connaissances sur le sujet. Il est probable que les souterrains se comptent par centaines à l'échelle de la chatellenie, et par millier à l'échelle d'un département comme le Tarn-et-Garonne, le Tarn ou l'Aveyron. Les souterrains identifiés sont tous les trois désignés par le terme de *clusel*. Ils n'apparaissent généralement qu'au hasard d'un confront et ne sont que très rarement pris en compte dans les contrats agraires. Ainsi le *clusel* du cammas de Guarissole dans la paroisse de Thézels est clairement désigné en association avec deux parcelles de terre qui sont baillées à fief en 1466. Mais cette mention est unique. Les parcelles étaient situées non loin du mas³⁵⁶. A cette date, le toponyme qui sert à désigner le secteur est « cluzel viel », ce qui suggère un aménagement déjà ancien, mais le souterrain est toujours en activité et offre sans doute un accès clairement identifiable dans la parcelle concernée. Mais généralement, c'est plutôt au détour d'un confront que l'on voit apparaître un souterrain, comme en 1334, quand une pièce de terre est baillée à fief, pièce de terre qui est située, dans une pente, deux brasses sous un *clusel*⁵⁵⁷.

La documentation écrite minore ou ignore presque systématiquement ce que les données archéologiques font pourtant apparaître de manière très claire. Le souterrain, le four, mais aussi l'aire de battage, encore plus difficile à repérer, la fontaine ou les droits sur l'eau constituent les ciments collectifs du mas et sont sans doute ce qui explique la perduration d'une propriété collective partielle, même quand une partie du finage a pu basculer vers une appropriation individuelle.

-

³⁵⁵ BOUDARTCHOUK, SALGUES, VEYSSIERE 1998.

³⁵⁶ Arch. Dép. Lot, J 2199, n° 431 (1466): Noble Bertrand de St Géry seigneur dud lieu de Gros et de Ginibrède, bailla à nouveau fief emphitéose et perpétuelle pagésie à Arnaud de Bernadou habitant du capmas de la Guarissolle, paroisse de Thézels, scavoir deux pièces de terre joignant et un clusel appelé le clusel viel, joignant ensemble dans lad paroisse, terroir appelé le Clusel Viel, qui confronte d'une part avec chemin qui va de St Aureil à Cahors, de deux parts du fond et d'un coste terres dud feudatier, fief du chapitre de Cahors, d'autre part terres de Jean Prantignac, d'Anthoine Dellort fief del Bousquet, d'autre part terre dud feudatier, fief dud chapitre.

³⁵⁷ Arch. Dép. Lot, 48 J 6, p. 621 (1334) : bail à fief d'une pièce de terre au terroir de *la Rosseli*, paroisse de Flaugnac, la pièce de terre est éloigné de 2 brasses sous le *cluzel* qui est sous le coteau de *bosc Montot* cft terre des hommes de la Greze et deux autres terres.

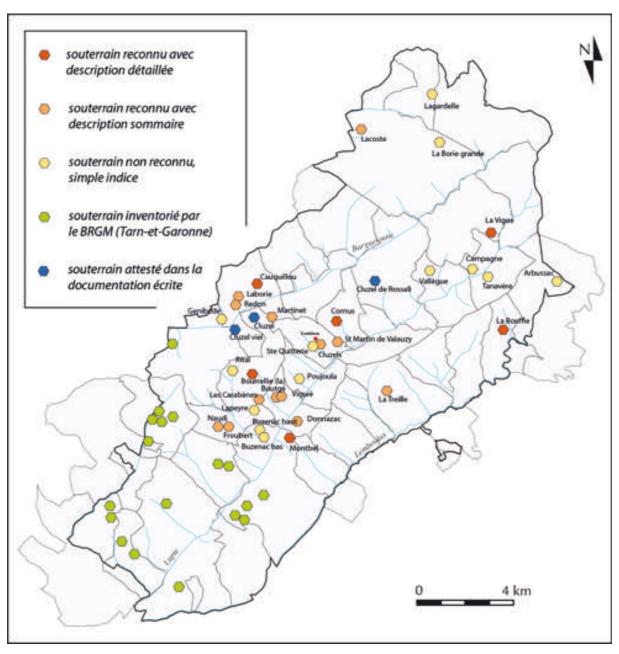


Fig. 40 : Les souterrains médiévaux dans la châtellenie de Castelnau

2.3.3 Le mas au cœur de son finage

2.3.3.1 Répartition de types d'exploitation des terres

Quelle que soit la situation du mas, il ressort très clairement de la documentation que celui-ci est doté d'un finage très précisément connu des habitants. Ces finages de mas ont donné lieu à de très nombreux bornages au XV^e siècle. Jean Lartigaut a recensé pour l'ensemble du Quercy des centaines d'acensement de mas qui se traduisent tous par ces descriptions de confronts de tenures bloc. Ces tenures blocs sont beaucoup moins présentes dans la documentation des XIII^e et XIV^e siècles. 198 documents concernant des tenures blocs ont été

identifiés dans le corpus de sources. 50 sont antérieurs à 1370 et 148 concernent la fin du XIVe et surtout le XV^e siècle. Cela ne signifie pourtant pas que les mas ne disposaient pas auparavant d'un territoire qui leur était propre. Les appartenances de mas apparaissent fréquemment. Mais la situation des XIII-XIVe siècles fait plutôt ressortir un parcellaire individualisé, lié à l'omniprésence des mas de type B-1. Il est possible pour certains de ces mas de tenter de restituer assez précisément l'étendue des parcelles en dépendant. Le cas du mas de Calmont déjà évoqué est sur ce point significatif. Nous disposons du nom de trois familles y résidant vers 1330, les Calmont, un Arnaud Causse, et les hommes de Roque. Sur les 39 parcelles appartenant à un Calmont décrites dans les sources, 22 ont au moins un confront qui appartient à un autre membre de la famille. Pour le mas voisin de Banherette, sur 35 parcelles, 25 ont pour voisines une parcelle d'un autre membre de la famille. Pour la famille et le mas de Combelcau, sur la paroisse de Flaugnac, le corpus de parcelles est de 233 ; 166 se retrouvent voisines d'un autre Combelcau. Quelle que soit la situation, ce taux de voisinage oscille entre 55 et 75 %. On peut donc considérer que la structure de la propriété de ces mas se répartit en deux ensembles. Le premier noyau est constitué du bloc de parcelles situées autour du mas. Ce noyau sert au XV^e siècle de délimitation au mas dans les acensements. Dans ce bloc de parcelles, la propriété du sol est pourtant éclatée. Dans le cas des mas de type B-1, ces parcelles peuvent être considérées comme des biens collectifs de la famille dominante du mas. Elles apparaîtront dans les confronts sous la forme d'une propriété collective. Elles peuvent également être individualisées et rattachées à l'un ou l'autre membre du groupe. C'est cette situation qui génère le phénomène des confronts inter-familiaux. Ce noyau a dû fluctuer au gré des ventes et des échanges de parcelles. Si les tenant-mas y sont dominants, on y trouve également des propriétaires issus des mas voisins, voire des villages environnants. Il est difficile d'évaluer la part de ces parcelles dans le bloc d'un mas. Elles sont surreprésentées dans le corpus de sources en raison de leur plus grande intégration dans le marché de la terre.

Le second groupe de parcelles est justement constitué de parcelles qui ne sont pas situées directement dans son mas. Il résulte de stratégie d'achats, d'échanges, ou des effets des mariages. Il traduit un marché de la terre extrêmement actif à la fin du XIII et au début du XIV siècle. Sur la seule paroisse de Flaugnac, 965 parcelles donnent lieu à un contrat notarié dans la base de données entre 1250 et 1370. Parmi ces contrats, au moins 465 concernent des transactions qui se traduisent par un changement de propriétaire. Il s'agit pour l'essentiel de ventes. Cela représente pour une seule paroisse au moins 4 transactions documentées par an. Mais certaines années ce sont plusieurs dizaines de parcelles qui changent de mains, toujours sur la seule paroisse de Flaugnac. On en compte 23 en 1312, 29 en 1315 et encore 16 en 1322. Sur la période allant de

1300 à 1330, soit un peu plus d'une génération, le corpus de textes fait apparaître 268 transactions. En considérant (hypothèse haute), que pour Flaugnac on ait conservé 50 % des actes ayant existé, on peut considérer qu'au moins 500 parcelles ont changé de propriétaires sur cette génération. Cette quantité assez étonnante de mutations est en partie liée à la « libération » par affranchissement d'un nombre très important de parcelles qui rentrent alors sur le marché de la terre. Si le phénomène est anormalement marqué sur cette période, il demeure une constante au-delà et explique la pulvérisation du parcellaire. Le processus se reproduira dans des conditions différentes à la fin du XVe siècle. Il est alors possible de suivre très précisément la construction et l'évolution de l'espace agraire de certaines exploitations.

A l'intérieur du mas, la logique de répartition des terres est assez classique. Les jardins sont rarement mentionnés dans les mas. Ils apparaissent généralement dans la description globale du mas, sans que leur position relative ne soit fournie, mais lorsqu'elle l'est, on les retrouve dans l'environnement immédiat de l'espace habité. C'est par exemple le cas sur le mas de Ventaillac, paroisse de Saint-Benoit de Lacabrette. Une maison vendue en 1329 a pour confront le jardin et la maison d'un des autres parceriers du lieu³⁵⁸. La situation est exactement identique sur le mas de Calmont en 1327 où on retrouve un jardin joignant une maison elle-même située contre le patus commun du mas³⁵⁹. La situation est sur ce point comparable à celle qui apparaît dans les plans cadastraux napoléoniens.

Au-delà, il ne semble pas exister de fortes spécialisations des terroirs. Les terres labourables représentent 61 % des 6 744 parcelles décrites dans la base de données, et 66% des 16 852 confronts nominatifs associés. On peut donc estimer que 2/3 des parcelles correspondent à des terres arables. Ces terres se situent en majorité sur les bas de pente, dans les vallons secondaires, et sur les sommets des serres. Les meilleures parcelles se trouvent généralement dans les vallons secondaires, mieux drainés et moins secs.

La seconde catégorie de parcelle correspond aux vignes. Elles représentent 13 % des parcelles décrites et 11,5 % des confronts. Leur emplacement n'est ici pas laissé au hasard. En effet, il existe clairement des terroirs spécialisés, qui ne sont pas particulièrement proches des lieux d'habitation. Les articles 64 à 66 de la charte de coutumes de Castelnau prévoient de fortes amendes pour ceux qui seraient surpris en train de voler des légumes ou du raisin dans les jardins et les vignes³⁶⁰. L'amende va de 3 à 20 sous en sus du remboursement des produits dérobés. Elle est doublée si le vol a lieu la nuit. L'exemplarité de ces peines démontrent que le risque de vol existait bien. Cela n'a semble-t-il eu aucun impact sur la proximité des parcelles de vigne vis à vis

³⁵⁸ Arch. Dép. Lot, 48 J 6 p. 811.

³⁵⁹ Arch. Dép. Lot, 48 J 5 p. 37.

³⁶⁰ LIMAYRAC 1885, p. 533.

des bâtiments. La logique qui a dominé est probablement celle de la qualité du sol et de l'orientation de la parcelle. 60 % des 2 259 confronts de parcelles de vignes sont eux-mêmes des vignes, alors que seuls 7 % des 10 871 confronts de terres sont des vignes. Une vigne a presque 10 fois plus de chance de se trouver à côté d'une autre vigne qu'une parcelle de terre. Ce rapport ne varie pratiquement pas dans le temps. Il peut en revanche considérablement augmenter sur certains terroirs ou autour de certains mas. Il semble en particulier que des mas situés dans les environs immédiats de Castelnau aient pu connaître une spécialisation précoce de leur activité. Le cas du mas de La Ferrandie est sur ce point exemplaire. Ce mas était situé sur le pech d'Antignac, parallèle à celui qui a vu le développement du bourg de Castelnau. En 1339, il compte au moins 4 maisons³⁶¹. Sur les 9 textes qui concernent le terroir de La Ferrandie, 8 concernent des vignes et sur les 24 confronts associés, 20 sont des vignes. Nous sommes là sans doute dans un système de quasi monoculture. Ces terroirs spécialisés ont cependant tendance à se concentrer autour des villages les plus importants. Les mas classiques ne font apparaître que quelques parcelles de vignes plus isolées dans leur finage.

La très forte présence des moulins bladiers est directement liée à l'activité principale de ces mas quercynois : la culture. Cela ne signifie pas que l'élevage soit absent, mais il reste marginal et se limite essentiellement à une production de faible ampleur destinée au marché local. Contrairement aux zones de causse ou de montagne, il n'existe ici aucun grand secteur de pâturage. Jean Lartigaut montre bien que l'élevage reste marginal en pays de Vaux, sauf peut-être pour ce qui est de l'élevage porcin³⁶². Un seul texte fait allusion à des droits seigneuriaux sur des zones de pacages dans la vallée de la Barguelonne. Mais il ne semble guère avoir d'échos dans la documentation des siècles suivants. Le parcellaire est en réalité adapté à un élevage très ponctuel. La plupart des mas disposent de quelques prairies et prés, généralement situés dans les fonds de vallée. Il est également probable que les petites parcelles de bois paysans qui sont très présentes sur la zone d'étude aient servi d'espace de pacage pour le petit bétail et en particulier les porcins. Dans la base de données Graphcomp, sur 6 744 parcelles décrites, les bois apparaissent à 337 reprises soit exactement 5%. La plupart de ces mentions correspondent à des parcelles anonymes, généralement situées dans des zones pentues ou peu fertiles. Les bois de dimensions plus importantes sont des bois seigneuriaux. Une dizaine est attestée sur la châtellenie. Celui de Banhols au sud de la paroisse de Flaugnac et celui de Ramondenc sur les paroisses de Pern et de Flaugnac sont mentionnés plusieurs dizaines de fois chacun. Il est possible de restituer leur surface qui devait se situer entre 80 et 100 hectares, alors que la plupart des bois paysans associés

³⁶¹ Arch. Dép. Lot, 48 J 5, p. 381.

³⁶² LARTIGAUT 1978, p. 354.

aux mas ont des surfaces probablement toutes inférieures à 10 hectares, et souvent plutôt de l'ordre de l'hectare. Outre les parcelles qualifiées de bosc / bois, il existe une grande variété de désignation d'espaces intermédiaires entre de la friche et des petits bois. Les *costal* qui désignent les parcelles situées sur les pentes des pech sont des zones incultes qui devaient être soit couvertes de taillis, soit de bois. Il en est de même des *broues*. Le cumul de surface de ces parcelles est sans doute non négligeable et permet d'envisager des pacages de petits troupeaux sans empiéter sur les surfaces cultivables. Cette organisation transparaît encore sur l'état des sections du cadastre napoléonien ou sur les rares plans cadastraux prérévolutionnaires dont nous disposons³⁶³.

Cette composition des finages de mas a un impact sur son organisation physique. En effet, on constate que l'étendue des terres contrôlées par les parceriers s'étire presque systématiquement depuis les fonds de vallées jusqu'aux crêtes de manière à pouvoir disposer et de l'éventail des différents types de sol, mais aussi de l'accès à la rivière et au moulin qui peut y être associé.

2.3.3.2 L'exemple du mas de Meaux

Un petit secteur situé sur la paroisse de Thézels permet de bien percevoir cette organisation. Il s'agit d'une zone centrée sur le mas de Meaux, non loin du moulin de Brousse /Martinenc, déjà largement évoqué. Nous disposons pour ce secteur d'un riche dossier documentaire pour le début du XIV^e siècle. Nous pouvons également nous appuyer sur quelquesuns des rares plans de fiefs disponibles pour la châtellenie. Le parcellaire de la zone a été systématiquement redessiné. Nous disposons donc d'une base documentaire très précise pour 1823. Deux plans ont été tirés de l'état des sections du cadastre. Nous avons reporté l'état de la propriété pour mesurer les finages des mas du début du XIX^e siècle et surtout l'interpénétration de ces derniers (Fig. 41). Le document est centré sur le mas de Meaux mais sont représentés une partie des territoires de mas voisins. En 1823, deux familles, appelées Gausseres, résident au mas, sans qu'il y ait de trace de propriété collective. Ce sont les descendants directs des nouveaux arrivants de la fin du XV^e siècle. Mais la répartition des parcelles fait apparaître une répartition presque parfaite des parcelles. Chacun des deux propriétaires détient des parcelles un peu partout sur l'étendue du mas.

⁻

 $^{^{363}}$ Il s'agit essentiellement des plans de fiefs de la seigneurie de Lavernède (Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, 1 J 311.2)



Fig. 41 : Le mas de Meaux dans son contexte topographique

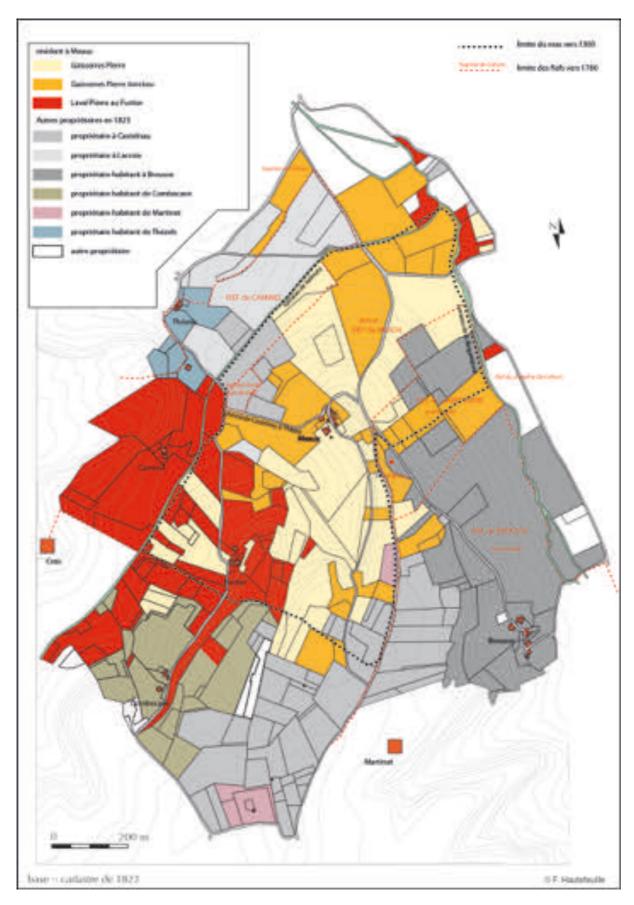


Fig. 42 : Les finages de mas autour de Meaux, paroisse de Thézels : état de la propriété en 1823

Nous ne disposons pas de l'acte d'acensement pour le cœur du mas de Maurs. En revanche le contrat d'acensement est indirectement mentionné dans le terrier de 1782 de la seigneurie de La Vernède³⁶⁴. Cette organisation est absolument identique au Moyen Age et au début de l'époque Moderne. Le recoupement des textes médiévaux et des plans de fiefs de 1782 permet de restituer une emprise théorique du mas vers 1300 (Fig. 41).

Le mas de Maurs est connu dans la documentation à partir de 1280. Il est mentionné directement ou indirectement (à travers ses tenant-mas) 90 fois entre cette date et 1500. L'essentiel de la documentation se concentre sur les premières décennies du XIV^e siècle. A cette époque le mas dépend de la seigneurie de la famille Prestis, grands marchands cahorsins originaires de Castelnau et en voie d'anoblissement. Au XV^e siècle, elle bascule vers une autre seigneurie, ce qui explique que nous ne disposions pas de la documentation liée à sa remise en état.

Vers 1310-1320 le mas est beaucoup plus densément habité qu'il ne le sera par la suite. Il compte quatre feux et sans doute quatre maisons d'habitation qui sont toutes concentrées sur le mas et jointives au moins deux à deux. Mais chacun de ces feux regroupe en réalité au minimum deux frères et sans doute dans un cas un beau-frère. Ce sont donc 8 à 10 hommes adultes qui résident avec pour la plupart des enfants. On peut donc estimer que ce mas abrite et nourrit vers 1310 une vingtaine d'adultes et autant d'enfants, soit une quarantaine de personne, au minimum et peut-être plus si on compte d'éventuelles veuves, cousins ou domestiques. A titre de comparaison, lors du recensement de 1841, le mas ne compte que deux feux. Le premier regroupe 8 personnes, et le second 6 personnes. Le peuplement du mas en 1320 est donc probablement 3 fois plus important que celui du milieu du XIX^e siècle pourtant considéré comme l'optimum démographique des campagnes.

L'instabilité des microtoponymes ne permet pas de localiser toutes les parcelles. Il ressort cependant que dès cette époque, l'exploitation s'étire sur le même territoire que celui qui transparait des données du début de l'époque Moderne. La rivière de la Barguelonne sert de limite nord au mas. Au sud, le mas étire également ses possessions sur le pech (Fig. 41). Il semble intégrer à cette époque le territoire lié à la ferme del Fustier qui n'est pas attestée au Moyen Age. La très grande intrication des parcelles de Meaux et de Fustier au XVIe siècle et encore en 1823 (Fig. 42) laisse penser qu'au XIVe siècle toutes ces terres forment un bloc unique. Le Fustier est une création soit de la reconstruction de la fin du XVe siècle, soit un aménagement de la fin du XIVe siècle, comparable à la ferme de Maurélis, et qui, comme Maurélis, aurait échappé à la

_

³⁶⁴ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, 1 J 311.2, fol.

documentation écrite. L'hypothèse de la forte interpénétration des parcelles me laisse penser qu'il s'agit plutôt d'une excroissance du mas né au XV^e siècle.

Autour du noyau principal, le fief de Maurs, où la propriété est presque exclusivement réservée aux membres de la famille, existent plusieurs fiefs qui sont caractérisés par des voisinages inter-mas. C'est exactement ce que décrit Samuel Leturq à l'échelle du finage de Toury³⁶⁵. Mais ici l'échelle est celle du mas. Ainsi le fief de la Vaissière, très précisément identifié par un plan du XVIII^e siècle (Fig. 41 et Fig. 42) apparaît dès le XIV^e siècle comme une zone intermédiaire. Vers 1320, Raimond de Lapérarède et Lombarde sa femme investissent à Bernard de la Tour et à Pierre Guiral son frère le 1/3 du cammas de la Tour³⁶⁶ avec diverses terres dont une située dans le territoire de la Vaissière. Cette terre confronte avec celle d'un autre membre de la famille de la Tour, et avec un membre de la famille de Maurs.

Cette organisation a été observée exactement selon les mêmes conditions en Rouergue. Je l'avais souligné pour les mas étudiés dans le cadre de la fouille du *castrum* de Mouret³⁶⁷. Les mas y sont fréquemment associés à des grosses tenures blocs qui sont susceptibles de se transformer en mas autonome si nécessaire. Elle permet une très grande souplesse du système et une bonne adaptabilité face aux aléas démographiques, qu'ils soient liés à des contraintes locales ou à une tendance beaucoup plus générale. Nous avons vu que l'organisation interne fait que le mas évolue très facilement d'un type à un autre. La structure familiale autorise des partages et des recompositions incessantes au gré des générations, mais en conservant l'unité foncière qui fait la viabilité du système. Ce dernier peut donc également s'appuyer sur des tènements secondaires susceptibles d'être habités et de former des mas autonomes. Certains n'ont qu'une durée de vie limitée, mais d'autres ont pu prendre le dessus sur l'ancien mas mère et devenir le pivot du finage.

C'est ce qui explique les mentions assez nombreuses de maisons ou de granges isolées. A Meaux, ce mécanisme a joué à au moins deux reprises. La création du mas del Fustier, sur une zone très boisée (d'où le toponyme) résulte de ce processus. Il en est de même du fief de la Vaissière qui s'étirait depuis le sommet du pech de Maurs jusqu'à la Barguelonne. Ce fief a été acensé en 1483 à la famille qui a remis en état le mas de Meaux, les Gausseres³⁶⁸. A cette époque, il ne s'agit que de terres. Le plan de fief du XVIII^e fait pourtant apparaître une maison isolée dans le fief de la Vaissière. Le bâtiment, appelé Rigalou, est habité de manière permanente. Il n'est attesté ni sur le compoix de 1537, ni dans le corpus de sources médiévales. En revanche, il est

³⁶⁵ LETURCQ 2007.

³⁶⁶ Arch. Dép. Lot, 48 J 5, p. 844. Ce mas correspond à Saint Christau, sur la commune de Castelnau-Montratier.

³⁶⁷ CAMPECH *et al.* 2011. La publication complète de cette étude sortira en 2014.

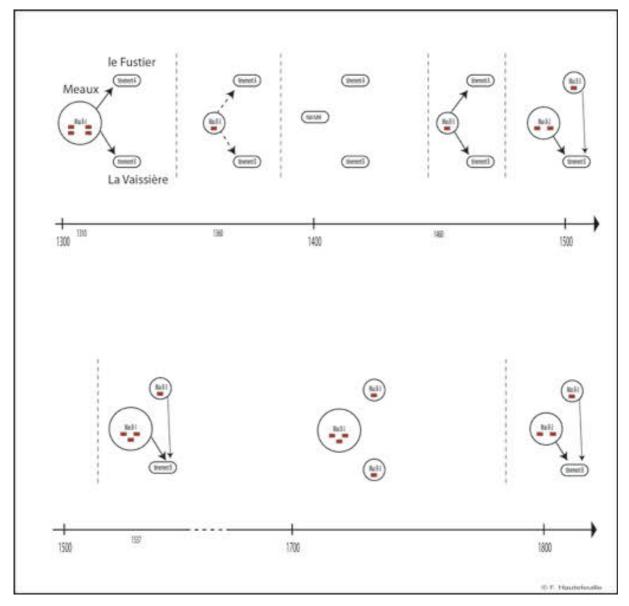
³⁶⁸ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, 1 J 311.2, fol. 65 v°.

situé à proximité immédiate de parcelles qui s'appellent le « cluzel » sur le compoix³⁶⁹ et qui rappelle, sans risque d'erreur, la présence d'un souterrain aménagé. Il est donc possible que même cette bâtisse des XVII° et XVIII° siècles ait été construite à l'emplacement de constructions plus anciennes. Il est ainsi envisageable de modéliser l'évolution du finage depuis la fin du XIII° siècle (Fig. 43). On observe au moins huit évolutions documentées jusqu'au début du XIX° siècle dont cinq pour les deux derniers siècles du Moyen Age. Au maximum, lorsque le mas agrège toutes les terres, il s'étend sur environ 60 hectares. Dans sa configuration minimale, il ne recouvre qu'une trentaine d'hectares, auxquels il faut ajouter les quelques parcelles situées au-delà du périmètre strict du mas.

A l'intérieur du finage, on pourrait penser que la contrainte géologique et topographique entraine une forte stabilité dans la répartition spatiale des cultures. On peut réduire l'espace du mas à quatre faciès.

Le premier est le fond de vallée à peu près plat, avec des possibilités d'irrigation et des terres alluviales de bonne qualité. On y trouve deux types de parcelles : des prés et de terres labourables. Cette situation est constante sur toute la période. L'espace est finalement relativement peu spécialisé. La possession d'au moins une parcelle de pré dans le fond de vallée semble avoir toujours été un des principes des partages. Ainsi les propriétaires du mas du Fustier ont conservé des parcelles dans la vallée de la Barguelonne, même si le finage de leur tenure en est physiquement éloigné. Ce lien est présent en 1537 et s'est maintenu encore sur le cadastre napoléonien (Fig. 42). A l'échelle globale des sources étudiées, nous avons vu que sur les 16 852 parcelles nominatives, soit décrites dans un acte, soit apparaissant en confront, 3180 correspondent à des prés, soit 18 % en nombre de parcelles, mais sans doute moins de 10 % en surface. Lorsque l'on arrive à localiser quelques parcelles, elles apparaissent globalement plus petites que les terres labourées. Ceci est également confirmé par le compoix de 1537 où l'on retrouve ces proportions. Sur les 3 180 parcelles de pré, 2 414 ont au moins une autre parcelle de pré dans leur voisinage immédiat, soit 75 %. Mais il faut relativiser ce chiffre. Cela signifie qu'un quart des parcelles de prés sont isolées. En outre, parmi celles qui voisinent d'autres parcelles de pré, ce voisinage est rarement exclusif. Seules 554 parcelles de près sont totalement isolées des parcelles de terre labourable. Il n'existe donc pas de grands espaces de prés. La situation du mas de Meaux correspond donc très bien sur ce point au schéma général observable sur le reste de la châtellenie.

³⁶⁹ Arch. Mun. Castelnau-Montratier, compoix 1537, fol. 583, 585 et 587.



 $Fig.\ 43: Mod\'elisation\ de\ l'\'evolution\ du\ finage\ de\ Meaux\ et\ de\ ses\ finages\ secondaires$

Le second étage de l'organisation correspond aux pentes des pech. C'est là que se sont installés la plupart des mas. Ces terrains sont occupés essentiellement par deux types de culture, les terres et les vignes. Les vignes sont moins nombreuses au Moyen Age qu'à l'époque Moderne. Elles représentent à l'échelle de la châtellenie 11 % des parcelles. Cette proportion varie très peu d'un secteur à un autre et d'une époque à une autre ; elle se situe toujours entre 10 et 15 % des parcelles. Mais là aussi, les surfaces sont évidemment inférieures à la surface moyenne des parcelles de terre. Si ce taux ne varie pas, il est en revanche probable que la répartition des parcelles dans l'espace ait pu fluctuer. Le cas de Meaux est sur ce point remarquable. Entre 1300 et 1320, 11 parcelles de vigne sont mentionnées. Elles paraissent se répartir un peu partout autour du mas. Seules deux ne confrontent que des vignes, ce qui suggère un paysage assez varié

avec une alternance de groupes de deux ou trois parcelles de vignes isolées mêlées à des parcelles de terre. Le cadastre napoléonien fait apparaître exactement ce type de situation, avec seulement une augmentation sensible de la taille du vignoble par rapport au Moyen Age. On pourrait donc croire à une remarquable continuité. Le compoix démontre que cette apparence est trompeuse. En 1537, deux à trois générations après la remise en exploitation, on observe une plus forte spécialisation de terroirs. Il existe à cette période un terroir spécialisé, dit de « las Vinhas » où sont concentrées 12 des 17 parcelles de vignes que possèdent les trois propriétaires du mas (Fig. 44). Ce terroir jouxte directement le mas, puisque deux des parcelles sont associées à des jardins. Il était probablement concentré sur le flanc sud du pech de Meaux, où se situent les jardins. On peut penser que cette situation résulte d'un choix délibéré lors des replantations des années 1450. Par la suite, les logiques de partages reprendront le dessus puisque cette concentration n'est plus du tout visible sur le cadastre napoléonien, où on retrouve des parcelles de vigne un peu partout sur les pentes, mais aussi sur le coteau.

Le troisième étage du système correspond à la partie supérieure des pentes. Cette zone est globalement très raide et peut s'achever par des barres rocheuses. La pente trop forte rend impossible les cultures, et même au moment du maximum démographique du XIX^e siècle, ces secteurs sont toujours restés essentiellement couverts de bois. Ces parcelles sont très fréquemment mentionnées dans le compoix, soit sous la désignation de bose, soit sous celle de costal qui désigne en même temps le relief et l'absence de culture³⁷⁰. Les textes médiévaux sont moins bavards sur ces parcelles qui paraissent ne pas avoir une valeur importante. C'est pourtant là que se concentre l'essentiel des bois paysans. A l'échelle de la châtellenie, ces parcelles ne représentent que 2,9 % du total, alors qu'ils sont présents dans 5,6 % des parcelles objets des contrats. Ces bois apparaissent d'ailleurs très fréquemment en association avec une autre parcelle. Pour toute la châtellenie, il n'existe que 92 mentions de parcelles dont les confronts renvoient uniquement à des bois. Là aussi, le pourcentage des mentions n'évolue guère dans le temps. On pourrait s'attendre à une extension du couvert forestier dans le siècle de crise (1350-1450). Les deux taux évoqués ci-dessus passent alors respectivement à 4 et 7,5 %, ce qui traduit une évolution très marginale.

Le dernier niveau correspond au coteau. En 1823, la zone a une forme d'occupation très proche de celle des pentes de la seconde catégorie, avec une alternance très régulière de vignes et de terres labourables. Au Moyen Age, pour mesurer le type d'occupation de ces secteurs, on peut s'appuyer sur la toponymie.

_

³⁷⁰ Cette dénomination n'apparaît qu'au XV^e siècle.

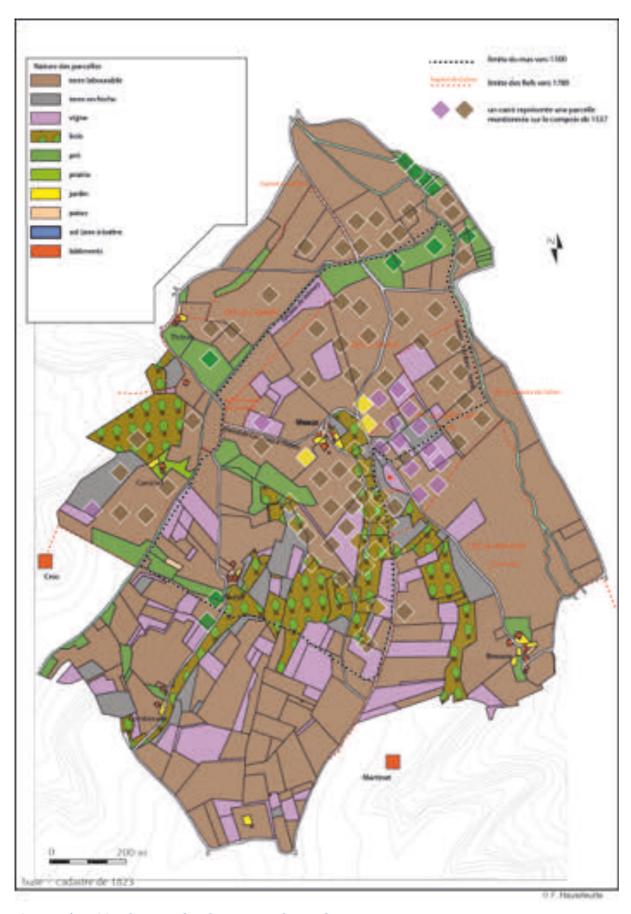


Fig. 44 : Répartition des types de culture autour du mas de Meaux

Ces zones sont généralement appelées par le microtoponyme de « pech de » suivi du nom du mas dont il dépend. Sur les 380 confronts correspondant à des parcelles situées sur un pech dans la base de données, 86 % appartiennent à des parcelles de terre et seulement 6,5 % des parcelles de vignes, soit deux fois moins que sur les pentes. Il est donc probable que la colonisation des coteaux par des parcelles de vignes soit un phénomène essentiellement moderne. Au Moyen Age, ils sont essentiellement occupés par des terres arables. C'est le cas à Meaux au début du XIV^e siècle.

Cette organisation du mas n'est évidemment qu'un schème qui peut varier marginalement d'une entité à une autre. On le retrouve pourtant non seulement sur toute la châtellenie, mais en réalité sur tous les secteurs de coteaux allant du piémont du Massif Central jusqu'à la confluence de la Garonne et du Lot. Cette structuration présente l'avantage de pouvoir disposer dans un périmètre étroit d'une grande variété de terroirs, permettant des redécoupages et une très forte malléabilité du système dans le temps. Il entraine un paradoxe apparent. Lorsque l'on considère les mas à l'échelle d'une communauté, l'impression qui domine est l'immobilisme. Si l'on considère les listes de mas évoqués dans les cartulaires de Beaulieu ou de Conques, une enquête fine du type de celle qui est menée ici permettrait sans doute de montrer des continuités spectaculaires depuis au moins le X^e siècle. Le changement de focale permet d'expliquer les raisons de cette stabilité sur de si longues périodes et dans des contextes socio-économiques si différents. Le mas est une structure qui ne cesse d'évoluer en interne, dans l'organisation physique de son habitat, mais surtout dans la gestion de la propriété des terres.

Avant de tenter de mesurer plus précisément cette adaptabilité, il convient de présenter plus en détails un cas d'étude archéologique, celui de la borde de Maurélis qui illustre parfaitement comment un habitat a pu se développer, évoluer et disparaître dans un contexte un peu spécifique puisque la borde a été construite sur les ruines d'un site castral du X^e siècle.

2.4 Maurélis : approche archéologique d'une borde de la fin du Moye-Age

[Je renvoie en annexe 2 le texte complet détaillant la fouille de cette borde qui a été réalisée entre 2008 et 2010. Je ne conserve ici que les éléments de synthèse susceptibles d'éclairer mon discours]

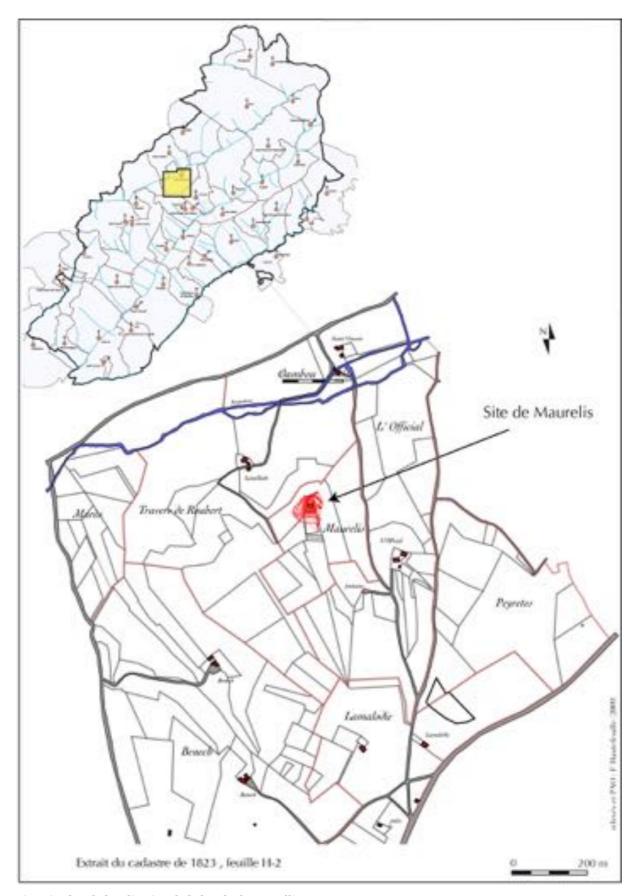


Fig. 45 : plan de localisation de la borde de Maurélis

2.4.1 Description

Maurélis est actuellement un simple toponyme sur le cadastre correspondant à un des innombrables pechs qui surplombent la vallée de la Barguelonne, dans la commune de Castelnau. Situé à 1,8 km au nord du village actuel de Castelnau-Montratier, il était en 2004 encore couvert par une forêt de chênes qu'il a été nécessaire d'« essarter ». Le site est implanté à l'extrémité d'un pech dont l'entablement calcaire d'origine était d'environ 235,50 m. La Truque de Maurélis est actuellement isolée de tout habitat. La ferme la plus proche est celle de la Taillade, à environ 200 mètres à l'ouest. Au nord, nous trouvons l'église paroissiale Saint-Vincent (dont dépendait Maurélis) à 400 m. L'accès actuel au site se fait soit par la vallée de la Barguelonne, soit par la serre, depuis la route principale reliant Castelnau à Cahors. Un chemin a été ouvert dans la forêt à l'occasion de la fouille. L'accès médiéval au site se faisait par un chemin aujourd'hui disparu qui partait de l'église Saint-Vincent, franchissait la Barguelonne, remontait un vallon situé à l'est de la motte et revenait à flanc de coteau pour déboucher dans le fossé du château³⁷¹ (Fig. 45, Fig. 46, Fig. 47).



Fig. 46: vue aérienne du site

-

³⁷¹ Ce chemin est mentionné au milieu du XIIIe siècle (Arch. Dép. 46, 48 J 5, p. 85).

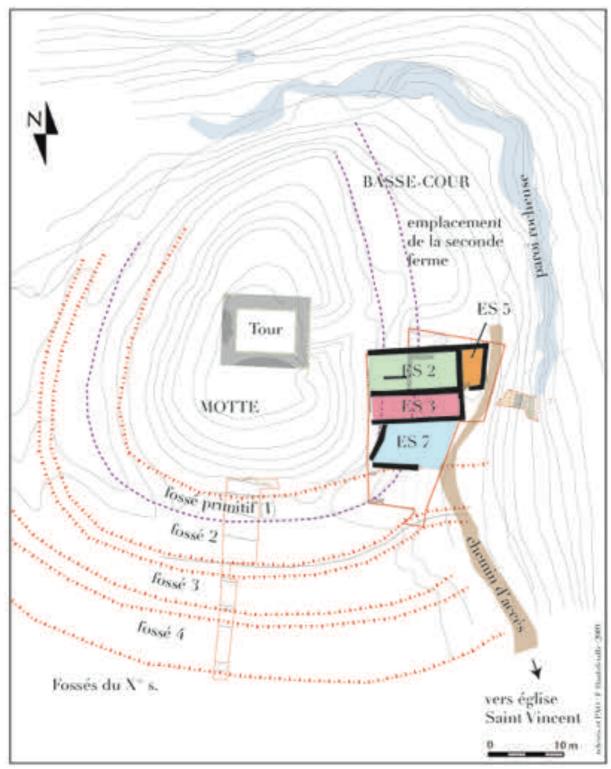


Fig. 47: plan général du site

Le site est connu essentiellement en raison de la présence d'une très importante motte castrale, à l'origine de la châtellenie. Il s'agit d'une tour emmottée parmi les plus anciennes connues en Europe. En forme d'amande, elle mesure 47 m du nord au sud et 33 m d'est en ouest. Sa hauteur conservée est de l'ordre de 9,80 m. La tour emmottée prise en son sein a été

construite au même moment que la motte. Ses dimensions hors œuvre sont de 12,10 x 9,50 mètres. Elle était entourée par une série impressionnante de trois fossés secs, creusés dans le calcaire. Ils formaient une barrière d'un peu plus de 28 mètres de large. Elle a été abandonnée sans doute peu après l'an mil.

C'est probablement la carrière de pierre que devait constituer le site qui est à l'origine de l'implantation d'une ferme. La fouille de cette borde, non prévue initialement, a permis de dégager des structures assez bien conservées et couvrant une occupation d'environ 3 siècles centrée sur la fin du Moyen Age et le début de l'époque Moderne.

La ferme a été implantée sur une terrasse partiellement artificielle issue des travaux d'aménagement du site castral au X^e siècle. Cette bande mesure de 15 à 20 mètres de large et s'étire le long du flanc est de la motte sur un peu plus de 40 mètres (Fig. 46 et Fig. 47). Elle est donc délimitée à l'ouest par la motte, au nord et à l'ouest par une forte rupture de pente. Au sud, le fossé qui fermait la basse-cour a été entièrement comblé au moment de l'aménagement de la ferme. Contre la motte, les bâtiments sont excavés dans le calcaire, puis ils s'appuient sur le comblement du premier fossé (comblement déjà effectif au Xe siècle). Puis de nouveau les constructions retrouvent le socle calcaire avant de s'appuyer in fine sur des remblais de terrasse. La fouille a mis en évidence quatre espaces distincts (Fig. 47 à Fig. 49) correspondant à un corps de bâtiment principal et à des annexes. Implanté en limite nord de la fouille, le bâtiment principal s'étire d'est en ouest sur une longueur de 13,40 m pour une largeur de 10 m séparé en deux corps de bâtiments respectivement de 4 et 6 m de large. Ses murs avaient une épaisseur variant entre 60 et 85 cm. Une troisième pièce fermée (ES 5) a été rajoutée dans le prolongement du bâtiment principal. De forme trapézoïdale, elle mesure entre 2,5 et 3,5 m de large pour une longueur de 6 m. Sa forme est liée à la présence du sentier d'accès au site qui permettait de rejoindre la seconde ferme et qui était relié au chemin principal débouchant sur la borde (Fig. 47). L'étroitesse de cet espace et de sa porte suggère qu'il ait pu être une soue. Enfin au sud de la ferme a été aménagé un espace constitué d'une cour et d'un abris ouvert (ES 7). La densité de matériel de harnachement et de clous de maréchalerie suggère que nous soyons en présence d'une petite écurie.

Outre les murs constituant la superstructure de la ferme, la fouille a également permis de mettre en évidence une structure assimilable à une petite cave ou une grande fosse construite. Il s'agit d'un espace aménagé au moment de la construction des murs de la ferme, en réutilisant le creusement du fossé de l'époque Carolingienne (fossé 1). L'aménagement se présente sous la forme d'un réduit, situé sous le niveau de circulation et probablement couvert d'un plancher.

La ferme était couverte d'une toiture de tuile dont l'effondrement a été systématiquement récupéré. Un foyer ouvert a été observé dans l'état primitif de la ferme. En revanche, aucune structure comparable n'a été retrouvée pour les derniers états de fonctionnement.



Fig. 48 : plan général de la borde



Fig. 49 : vue générale de la borde en fin de fouille

L'abondant mobilier découvert lors de la fouille permet de sérier assez précisément plusieurs phases d'occupation du site. La phase de mise en place a pu être datée par la découverte de nombreux fragments de céramique et par 3 monnaies³⁷² de la fin du XIII^e et du XIV^e siècle. La

Toutes ces monnaies portent le titre de REX et non de COM(es).

Les types féodaux les plus proches de cette pièce furent émis dans le duché de Bretagne et imitent les types royaux précédemment décrits. Ainsi Charles de Blois (1341-1364) frappe un double (Caron 51, pl. II-17) qui imite le double parisis de Philippe VI (Du. 268) puis Jean IV (1345-1399), duc de Bretagne, comte de Richemont et comte de Montfort, imite les monnaies du roi Jean II. Il s'agit surtout d'imitation par substitution : le titre DVX remplace le titre REX, BTRN remplace FRAN, l'hermine le lis, la croix feuillue la croix fleurdelisée, etc. Sur ses pièces, Jean IV porte toujours le titre de DVX BRIT (et var.) même sur les rares monnaies où son titre de COMES

³⁷² Les monnaie ont été étudiées par F. Dieulafait que je remercie. Il s'agit d'une obole bourgeoise frappée entre 1311 et 1314, d'un petit denier de l'évêque de Saint-Paul-Trois-Château, Hugues Aimeri, frappée entre 1328 et 1348. La troisième n'a pas pu être précisément identifiée. Il s'agit d'une monnaie féodale de type « double ». je cite l'analyse faite par F. Dieulafait : « Le prototype de cette pièce est le double parisis de Philippe VI (2º type, 27 janvier 1341, réf. Du. 268) : droit avec grand lis – revers à la croix fleurdelisée ne coupant pas la légende. Le roi Jean II reprend ces éléments sur quelques-uns des nombreux types émis durant son règne :

⁻ Le double parisis 3e type (Du. 318) de 1360 : droit couronne - revers croix fleurdelisée.

⁻ Le denier parisis 5^e type (Du. 334) de 1360 : droit FRAN sous couronne - revers croix fleurdelisée.

⁻ Le double tournois 6^e type (Du. 324) de 1356 : **droit lis** - revers croix latine fleurdelisé et recroisetée coupant la légende.

⁻ Le double tournois 7e type 2e émission (Du. 325A) de 1358 : droit couronne - revers croix fleurdelisée.

convergence des monnaies issues de deux secteurs distincts du site laisse penser que la ferme a probablement été édifiée au milieu du XIV^e siècle, après 1345, mais avant 1370, date du début de l'effondrement démographique.

A cette première phase, on peut rattacher le corps principal de la ferme, avec la fosse aménagée. L'absence de traces laissées par un éventuel plancher dans les parois rocheuses permet d'imaginer un bâtiment de plain-pied, même si l'épaisseur des murs serait compatible avec un étage. Il n'existe pas de niveau de destruction directement associable à cette phase. La présence de fragments de tuiles canales dans les couches datées de cette époque suggère cependant une couverture en tuile, comparable à celles qui ont été observées sur les sites voisins de La Graulière et de Flaugnac pour la même époque.

L'espace situé au sud de la ferme a également été construit dès cette époque. Il est en revanche impossible de connaître la configuration précise des lieux. Les deux murs principaux qui constitueront la base d'un abri à la période suivante sont sans doute déjà présents. Leurs différences de mise en œuvre suggère cependant qu'ils ne soient pas parfaitement contemporains, ce qui laisse penser que plusieurs états ont pu exister dans cette première phase de fonctionnement du XIV^e siècle. Cette première phase a dû s'étirer sur la seconde moitié du XIV^e siècle. Nous ignorons la date de ce premier abandon, mais il existe probablement une césure marquée entre cette première période d'occupation et la restauration du site au milieu du siècle suivant. En effet, il semble que tout l'angle sud-est de la bâtisse ait été détruit et reconstruit, sans doute au moment où une partie de l'espace intérieur est légèrement excavée. La chronologie précise de mise en œuvre de cette seconde phase ne ressort pas de la documentation archéologique, mais plutôt des sources écrites. Le mobilier associé à cet état est peu abondant et souvent mêlé au mobilier de la dernière période d'occupation. Il est probable que la reconstruction date du milieu du XV^e siècle. Elle a également été accompagnée de la construction de la soue située dans le prolongement de corps principal de la ferme.

L'analyse des vestiges carpologiques effectuée par Charlotte Halavant a permis de démontrer que, malgré un nombre de restes assez limité pour cette phase, la ferme conserve bien une activité agricole classique. Quatre types de céréales ont été identifiés (avoine, orge vêtue, millet commun et blé nu), mais c'est surtout la palette fruitière qui est apparue très large, avec en particulier la triade constituée par le noyer, le prunier domestique et la vigne.

Il est difficile de préciser outre mesure la fin de cette seconde phase principale d'occupation de la ferme. Le comblement de la fosse déjà évoqué suggère une chronologie du

RICHEMONT (et var.) est mentionné (toutes ces dernières sont à l'hermine et non au lis.). L'attribution de la frappe de cette pièce à Jean IV n'est pas certaine mais reste la plus probable. »

milieu du XVI^e siècle. Nous verrons qu'il n'est guère facile de raccrocher cette chronologie à la documentation écrite.

La troisième et dernière phase d'occupation du site correspond probablement à un changement de fonction et à un basculement vers une simple annexe agricole, sans fonction résidentielle. Cette hypothèse résulte d'un double constat :

- L'absence de foyer et d'aménagement domestique identifié dans la dernière période d'occupation. Le mobilier céramique est moins abondant et se résume à quelques formes découvertes moins fragmentées. Aucun niveau qualifiable de dépotoir n'est réellement associable à ce dernier état.
- L'omniprésence du mobilier lié à l'activité équine. Le niveau de destruction du site a livré 9 fers à équidé, plus de 70 clous de maréchalerie et une demi douzaine d'éléments de harnachement. Le mobilier est présent aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la ferme. L'unique monnaie identifiable associée au niveau de destruction (niveau de toiture effondrée) est un denier tournois de Gaston d'Orléans frappé à Trévoux entre 1650 et 1653.

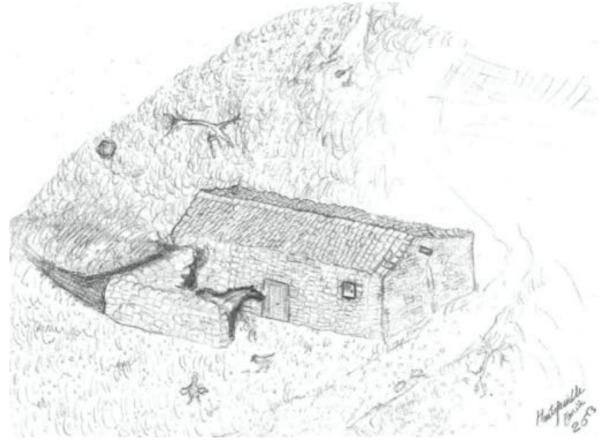


Fig. 50 : Borde de Maurélis : vue restituée de l'état initial de le ferme, vers 1350 (dessin Emile Hautefeuille)

Au-delà de cette date, le site n'a plus été occupé. Son utilisation comme carrière de pierre date probablement des années qui suivent directement l'abandon. Le site semble en effet très vite

oublié dans la mémoire collective. 150 ans plus tard, lors de la réalisation du cadastre napoléonien, rien ne semble visible.

2.4.2 Interprétation

La fouille a donc permis de dégager des vestiges qui correspondent à une ferme unique sans doute assez représentative des très nombreuses fermes qui couvraient la région à la fin du Moyen Age. Si trois états principaux ont été identifiés, il ressort de la fouille que le site a été en constante évolution, ce qui s'accorde bien avec les évolutions très rapides qui ressortent des textes. Le dégagement d'un dossier documentaire a permis de confirmer ces adaptations rapides des structures bâties aux conditions démographiques et sociales

Le cadastre napoléonien dénomme la parcelle sur laquelle se situe la motte et son environnement immédiat par le toponyme de Maurélis. Le terroir regroupe alors 11 parcelles centrées sur la motte. Mais ce toponyme n'apparaît jamais dans les sources médiévales. Comme très souvent il s'agit d'un microtoponyme tardif arrivé avec un immigrant du XVe siècle. Nous retrouvons ici le processus très classique observé pour de nombreux mas du secteur. Maurélis a pu être rattaché à un de ces immigrants du XVe siècle. Il s'agit de Guillaume Maurelly dont la première mention remonte à 1457. Il apparaît régulièrement entre cette date et 1488³⁷³. Mais, il est ici possible que ce personnage ne vienne pas de très loin. Il existe en effet une famille de ce nom dans la paroisse de Vazerac, au sud de la châtellenie, et ce, dès 1408. Il a été possible de comprendre par quel biais cette famille était liée à la ferme étudiée. Guillaume est arrivé avec son père Georges et son frère Astorg sans doute vers 1455. Ils s'installent à Castelnau et apparaissent dans la documentation comme des cordonniers. Mais très vite, ils investissent dans de très nombreuses terres et fermes. Entre 1457 et 1480, ils prennent possession, soit par achat soit par des baux à fief, du mas de la Vayssière, situé exactement en face de Maurélis, de l'autre côté de la vallée de la Barguelonne, mais surtout du moulin de Saint-Vincent situé immédiatement sous le site dans la même vallée³⁷⁴. C'est sans doute à ce moment qu'ils prennent possession de la ferme de Maurélis par un contrat octroyé par la famille seigneuriale de Manas. En 1462, la ferme a été baillée à fief par la même famille à un autre notable de Castelnau, le notaire Pons de Jamme ³⁷⁵. Mais il est probable qu'aucun des membres de la famille de Maurélis n'ait réellement repris

_

³⁷³ Par exemple : Arch. Dép. Lot, J 2199, acte n° 100, Jean, Sans, Gaissias de Manas approuvèrent et ratifièrent l'achat fait par Estienne Prier de Guillaum Maurelly d'une maison et jardin joignant ensemble assis aud lieu de Castelnau et sur le puy de Lafargue...

³⁷⁴ Arch. Dép. Lot, 48 J 3, p. 286.

³⁷⁵ Ce contrat, découvert vers 1920 dans une famille de Castelnau est conservé par M. Linon de Pern. Je tiens à le remercier de m'avoir laissé en faire une reproduction.

l'exploitation. Ils apparaissent systématiquement comme résident à Castelnau. C'est sans doute par le biais d'un contrat de fermage ou de sous-acensement que la ferme a dû fonctionner. Il s'agit là d'une spécificité qui explique peut-être l'histoire finale du site. L'arrivée de cette famille est à mettre en liaison avec la seconde phase d'occupation. Elle correspond à la phase de remise en état du site attribuable par l'archéologie à la fin du XV^e siècle. Il n'existe en revanche aucun document sur les conditions de la construction initiale de la ferme. Peut-être celle-ci s'est-elle faite par le biais de la famille de Manas qui apparaît comme possédant les droits seigneuriaux sur le coteau qui domine Maurélis au XV^e siècle ?

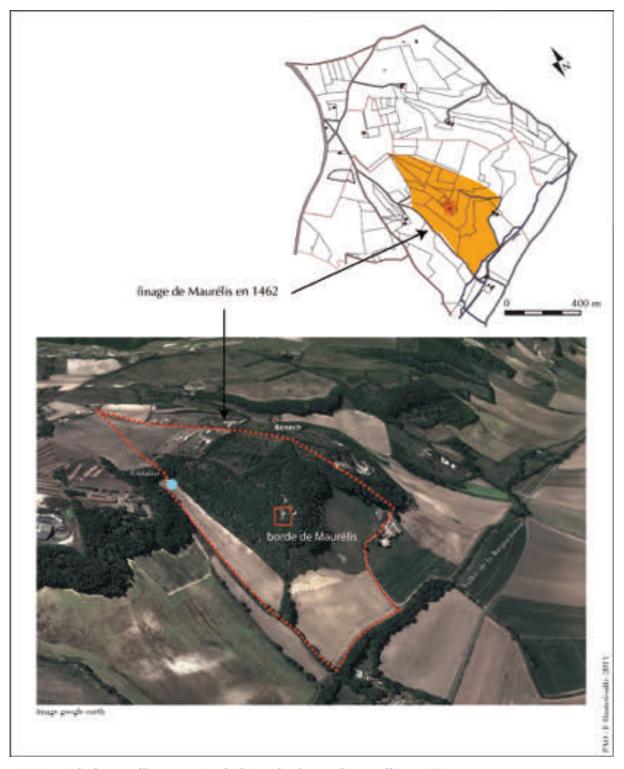
En revanche l'histoire du site est très bien connue au-delà de 1500. Guillaume Maurellis ou ses descendants s'effacent assez vite, sans doute avant 1493. A cette date la ferme voisine de La Vayssière est en effet ré-acensée à une autre famille. On peut donc penser que c'est peu de temps auparavant que les Maurélis abandonnent leurs possessions dans le secteur. La borde est alors reprise par une famille seigneuriale locale. Le compoix de 1537 a perdu les folios qui concernent le secteur de Maurélis. Mais celui de 1592 permet de préciser l'état de la propriété des lieux.

A cette époque Maurélis est désigné par le terme de boriage et est constitué de deux fermes autonomes et jointives. En considérant que ce qui a été observé sur le terrain correspond à une des fermes, elle pourrait être prolongée au nord par une autre série de constructions que nous n'avons pas pu appréhender (Fig. 50). Cette ferme septentrionale pourrait correspondre à la ferme détenue par Raymond de Mottes, puisque c'est la seule susceptible de confronter avec la rivière de la Barguelonne. La seconde confronte la première, le chemin qui passe dans le vallon situé à l'est du site et à l'ouest le chemin qui mène à la ferme de Latailhade. Ceci pourrait parfaitement correspondre à la ferme observée sur le terrain. Quoi qu'il en soit, la séparation en deux entités de cet espace construit est sans doute assez récent et résulte d'un partage successoral de peu antérieur à 1592. La documentation postérieure suggère que cette situation a perduré puisque à la génération suivante on retrouve la séparation en deux propriétés, et ce jusqu'à l'abandon du site.

Cette famille de Mottes est bien connue. Elle réside à Castelnau dès la fin XV^e siècle et peut être rattachée à un très petit lignage aristocratique originaire de la seigneurie voisine de Sauveterre, les Cazalens. Elle est connue sous au moins 5 noms différents liés à autant de manoirs du secteur. Son histoire a pu être restituée avec une assez grande précision (cf. annexe 2). On sait qu'elle abandonne la ferme entre 1642 et 1654. A cette date, il n'est plus question de maison d'habitation, mais de granges et d'emplacements de maison, des « ayrals ». Ceci est

confirmé par la découverte, dans les niveaux d'effondrement, d'une monnaie frappée entre 1650 et 1653, ce qui correspond donc très précisément à cette fourchette chronologique.

La ferme de Maurélis appartient donc à une catégorie de sites peu classiques de par son statut juridique et de par sa chronologie d'apparition. Il ne s'agit pas d'une tenure comme tous les autres mas identifiés dans les sources écrites.



 $Fig.\,51: Borde\ de\ Maur\'elis: extension\ du\ finage\ des\ fermes\ de\ Maur\'elis\ en\ 1592$

Son finage est cependant assez comparable à ce que l'on a pu observer sur les mas de catégorie B-2 et B-3. Il a pu être restitué à partir du compoix de 1592. Il s'étendait de manière très classique depuis les prés de la rivière de la Barguelonne jusqu'aux terres plus sèches des hauteurs du pech (Fig. 51). En revanche, il n'existe aucune trace de mise en commun de biens. Le compoix distingue complètement les deux exploitations. Par ailleurs, il ne subsiste aucune donnée sur les droits qui pouvaient être associés au lieu. Ainsi, à aucun moment il n'est fait allusion à un droit d'eau permettant d'utiliser la fontaine pourtant située à moins de 200 m dans le vallon.

La borde de Maurélis rentre dans une catégorie finalement assez atypique d'habitat. Apparue dans un contexte économique et social a priori défavorable, elle traverse la crise de la fin du XIV^e et du XV^e siècle et est finalement abandonnée au milieu du XVII^e siècle, période très mal connue en terme de dynamique d'habitat. Nous verrons que son aménagement pourrait être une conséquence secondaire des premiers effets de la crise, avec une redistribution des cartes entre les quelques villages existants et la matrice de l'habitat dispersé. Sa période de création est tellement atypique qu'il n'existe pas réellement d'éléments de comparaison. Pour l'ensemble du sud-ouest aucun site fondé à cette époque n'est archéologiquement connu. Mais, si ses conditions de création sont peu classiques, son architecture ne semble guère être différente de celle qui a déjà pu être observée lors des fouilles de sites comparables. Sa mise en œuvre en pierre et sa couverture en tuile sont généralisées dès cette époque. La forme allongée qui évoque les long house est également classique tant sur les sites quercinois (constructions comparable sur le village voisin de la Graulière) que sur les mas fouillés dans le massif central³⁷⁶

Si la fouille de Maurélis a permis de concrétiser les formes architecturales des mas de la fin du Moyen Age, la connaissance de l'environnement social de ces mas passe avant tout par les sources écrites. La richesse du corpus et la découverte quasi archéologique³⁷⁷ d'un livre de raison permet d'entrevoir ce qu'était l'horizon social des tenant-mas.

2.5 Le mas vécu : le cas du mas de Lafigayrède

2.5.1 Le livre de raison des Guitard

Les tenanciers qui vivaient dans leur mas quercynois avaient un horizon relativement limité. La découverte du livre de raison de la famille Guitard, associé au mas de la Figueyrade (paroisse de Saint-Anthet) et son croisement avec le reste du corpus des sources permet d'en mesurer assez précisément le périmètre. Ce document exceptionnel se présente sous la forme d'un petit registre de 155 x 107 mm constitué de plusieurs cahiers de papier reliés. Il n'est pas

_

³⁷⁶ FAU 2006.

³⁷⁷ Ce registre du XV^e siècle a été découvert en 1990 dans l'épaisseur du mur de l'église romane de Saint Vincent rachetée par un particulier, Pierre Klein. Je le remercie d'avoir bien voulu me laisser consulter et photographier sans limite ce document exceptionnel.

folioté et résulte d'une multitude de scripteurs différents, ce qui rend son déchiffrement ardu. J'ai publié son analyse codicologique détaillée³⁷⁸. Ce registre permet de suivre une famille de tenantmas de la fin du Moyen Age sur plusieurs générations et avec une grande précision. Le registre est composé de 125 notices, désignées par le terme de *bilheta* allant d'une simple annotation comptable à des transcriptions de contrats de mariages de deux pages. Le document a été utilisé durant plus de cent ans, avec deux périodes distinctes. De 1417 à 1452, le registre contient 27 billets. Puis de 1491 à 1527, après un saut d'une génération, le registre est réutilisé et contient 98 billets pour cette période. Constitué initialement de 82 folios, il n'en restait que 64 lors de sa découverte.

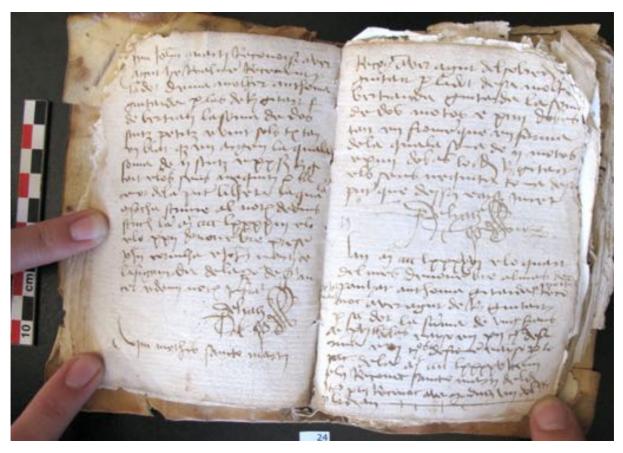


Fig. 52 : Vue d'une page du livre de raison des Guitard

On peut donc estimer qu'il nous manque environ 20 % des documents. Mais cette lacune ainsi que celle liée à l'absence d'utilisation entre 1452 et 1491 sont en partie compensées par l'existence d'un second dossier de textes saisis dans la BDD Graphcomp. Il est constitué de 37 autres documents s'échelonnant de 1249 au début du XVI^e siècle. Nous disposons donc d'un corpus de 162 textes sur cette seule famille Guitard, ce qui permet d'en suivre l'horizon sur 250

_

³⁷⁸ HAUTEFEUILLE 2006c. L'objectif est de réaliser une édition complète de ce document exceptionnel.

ans avec une assez grande précision. Il convient de préciser que la famille est présente dans le secteur de la châtellenie depuis le point de départ de la documentation, et qu'il reste encore des Guitard aujourd'hui sur la commune de Flaugnac.

2.5.2 La famille Guitard : étendue d'un réseau

Les premières mentions de la famille permettent de la situer dans les sphères supérieures de la paysannerie. Pierre Guitard, qui apparaît entre 1249 et 1260 379 appartient très vraisemblablement à la catégorie des questaux. Sa femme, Hugua de Carriera, est systématiquement mentionnée dans les actes, ce qui suggère qu'une partite au moins des possessions évoquées provient de son héritage³⁸⁰. La possession de cens par des familles questales est assez classique. Ici les montants des transactions sont très élevés et montrent que la famille dispose sans doute d'autres sources de revenus que ceux de la terre. En 1250, elle vend à un marchand de Cahors pour 190 livres de rentes situées essentiellement sur la paroisse de Pern³⁸¹ (Fig. 53). C'est d'ailleurs probablement de cette paroisse qu'elle est issue. Elle possède déjà des terres dans les environs de Castelnau.

Devenus probablement des hommes libres au début du XIVe siècle, les Guitard lèvent encore des cens, non seulement au XIVe siècle, mais même au début du XVe siècle 382. Ils résident alors dans le bourg de Castelnau où ils possèdent probablement plusieurs maisons. C'est là que résident les premières générations très précisément identifiées et apparaissant dans le livre de raison. Jean Guitard quitte en 1455 le bourg pour reprendre avec ses deux fils deux mas limitrophes situés sur la paroisse de Saint-Anthet, Lafigayrède et Cos (Fig. 53). Il est qualifié de laboureur. Le bail décrit les contours des deux mas, contours qu'il est possible de restituer avec une assez grande précision. Il est alors envisageable de cartographier très précisément les trois cercles qui forment l'horizon géographique et social de la famille (Fig. 57).

Le premier cercle est celui du mas même. Nous l'avons déjà largement décrit à partir d'autres exemples. Ici le territoire s'étire depuis le chemin de crête jusqu'à la rivière de la Barguelonne. Il englobe donc les quatre faciès de terrain décrits dans le chapitre 2.3.3. Il enserre un territoire de 120 hectares qui compte une part importante de terres de causse de piètre qualité. Cet espace est avant tout celui de la famille. Selon un processus classique, le mas demeure le point de fixation familiale sur plusieurs générations.

³⁷⁹ Arch. Dép. Lot, 48 J 5, p. 155, 357 et 48 J 6, p. 85.

³⁸⁰ Sur ce point voir F. HAUTEFEUILLE, « La place de la femme dans les pays de mas à travers l'exemple du Quercy », Enquêtes Rural., 10, 2004, p. 59-80.

³⁸¹ Arch. Dép. Lot, 48 J 5, p. 155.

³⁸² Par exemple en 1432 pour une terre et un prè (Arch. Dép. Lot, 48 J 5, p. 1031)

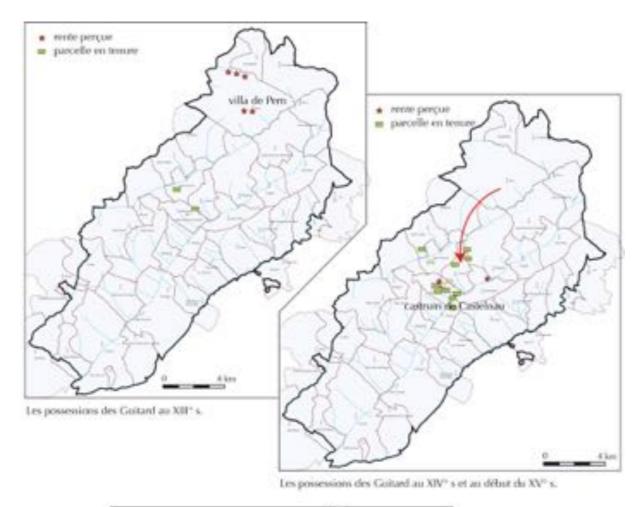




Fig. 53: Evolution spatiale des possessions de la famille Guitard entre 1250 et 1500

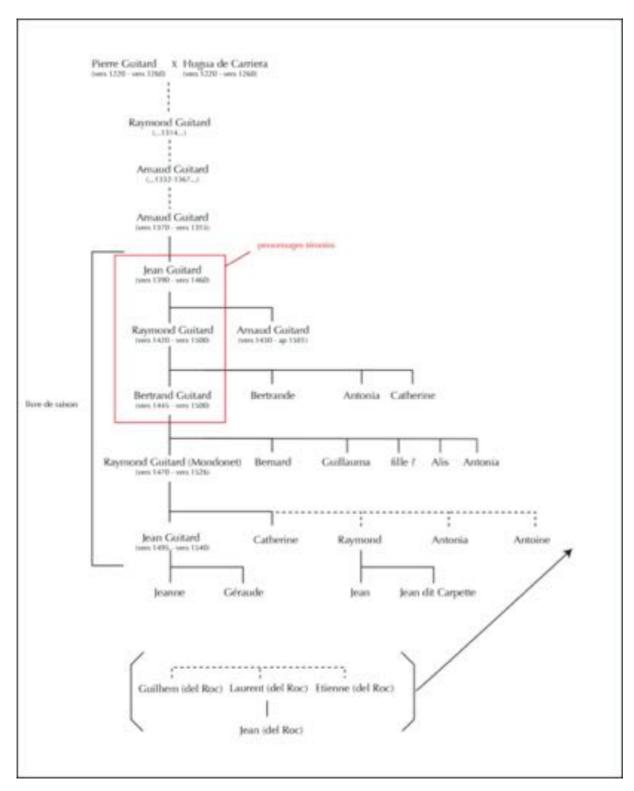


Fig. 54 : Généalogie simplifiée de la famille Guitard

En 1537 le compoix révèle l'existence d'une dizaine de feux sur le mas qui n'abrite encore que des Guitard³⁸³. La propriété du mas est alors divisée en près de 200 parcelles réparties entre tous ces frères et cousins. La quasi totalité des confronts de ces parcelles renvoient à d'autres

³⁸³ Arch. Mun. Castelnau-Montratier, Compoix 1537, fol. 833 et suivantes.

membres de la famille. Ce premier cercle est celui du travail quotidien. Il s'étire sur moins d'un kilomètre de part et d'autre du lieu de résidence.

Le second cercle correspond à l'aire de travail élargie. Elle apparaît (Fig. 53 et Fig. 57) comme le cumul du premier cercle, des parcelles et droits que possède la famille sur le territoire environnant, mais aussi des liens de sociabilité choisis ou contraints. Les parcelles éparses sont plus nombreuses que celles que l'on observe généralement, sans doute en raison de l'héritage des siècles passés. Ce groupe de parcelles évolue d'ailleurs au gré des ventes et achats qui sont nombreux dans la seconde moitié du XV^e siècle. Cette activité marchande est à mettre en rapport avec l'activité de maquignonnage et de prêt d'argent que pratique marginalement la famille. 20 billets portent sur des achats ou des ventes de bestiaux, bovidés, mais aussi chevaux. 26 autres portent sur des reconnaissances de dettes ou des remboursements de prêts. Les montants sont peu élevés (quelques livres), mais ils traduisent une réelle intégration de la famille dans les circuits économiques locaux. Cet espace est celui de la paroisse, mais aussi des paroisses voisines, celui du marché de Castelnau, celui des seigneurs auxquels on doit porter les rentes. Ce second cercle correspond à une sociabilité très différente de celle du troisième. Dans le cadre du projet Graphcomp, j'ai modélisé l'ensemble du réseau de relations individuelles des trois chefs de familles qui ont couvert le XV^e siècle (Fig. 56)

Le projet GRAPHCOMP (encart n° 2)

Le projet GRAPHCOMP est un programme de recherche soutenu par l'ANR pendant 3 ans. Fruit d'une collaboration entre un laboratoire de mathématiques (IMT, Toulouse), informatique (LINA Nantes) et des laboratoires d'archéologie et d'histoire (FRAMESPA et TRACES, Toulouse), son objectif était de développer des méthodes d'analyses de graphes relationnels permettant de modéliser certains aspects des relations sociales de la fin du Moyen Age. Le programme a permis de développer des outils mathématiques destinés à appréhender les réseaux dans leur globalité. Pour cela, nous avons développé une interface de saisie originale des contrats notariaux, permettant d'extraire automatiquement les relations des différents intervenants. Le travail a été mené sur le fonds d'archives qui sert de base à ce travail. La déconstruction des actes a été poussée à son maximum. La BDD est articulée autour d'une dizaine de tables principales auxquelles sont associées une vingtaine de tables plus techniques. La table qui sert de pivot à l'ensemble n'est pas l'acte, mais l'unité foncière de base constituée généralement par une parcelle. L'essentiel des contrats étant des contrats agraires, cette articulation est la plus adaptée et permet de désolidariser des actes au contenu répétitif. Les autres tables principales sont les actes, les individus, les lieux. Les confronts sont eux-mêmes démontés en trois tables. Ce système a été porté sur le WEB, ce qui a permis des saisies en parallèle. L'objectif initial était de saisir 8000 actes. Faute de moyen, le XVIº siècle a été délaissé, ainsi que deux fonds moins faciles d'accès aux archives départementales du Lot³⁸⁴ et du Tarn-et-Garonne. Le principe était de relier deux à deux tous les individus mentionnés dans les textes et susceptibles d'avoir eu des relations. Plusieurs types de relations ont été définies : interaction dans un acte, lien de parenté, lien de voisinage, et (sans doute plus discutable et discuté), lien seigneurial³⁸⁵. Les principaux seigneurs ont été exclus de l'analyse en raison de leur omniprésence dans les sources et de leur effet masquant. A partir de là nous avons généré des matrices d'adjacence qu'il était possible de visualiser sous la forme de graphes. Deux types d'analyses ont été développés. Les analyses « macro » consistaient à mettre en évidence des superstructures sociales, à l'échelle d'une paroisse ou d'un groupe de paroisses. Elles ont permis de faire émerger une tripartition des individus entre un noyau très fortement relié de personnes (le « rich club »), des individus relais, et la masse des tenanciers organisés en petites « cliques » qui traduisaient ici assez bien la structure par mas³⁸⁶.

Les analyses « micro » permettaient de se recentrer sur un individu ou un groupe d'individus et de visualiser l'ensemble de ses relations. C'est cette deuxième approche qui est présentée ici dans le cas de la famille Guitard. L'objectif est de relancer à terme ce programme en l'ouvrant sur d'autres corpus, mais surtout en intégrant la dimension spatiale dans les outils d'analyse. Nous envisageons de rajouter aux matrices des lieux géolocalisés, ce qui permettrait de forcer les outils de visualisation de ces graphes basés sur des algorithmes de force et ressort (Fig. 55)³⁸⁷.

Cette modélisation permet de faire ressortir très clairement les cercles n° 2 et n° 3. Le cercle n° 2 ressort essentiellement du corpus de textes de la BDD Graphcomp. Il s'agit des liens associés à la propriété de parcelles en dehors du mas. On y retrouve des individus qui vivent dans les mas voisins, dans les paroisses voisines, et dans le chef-lieu de juridiction, Castelnau. Cette structuration évolue peu avec le temps. La représentation dynamique montre que si les individus changent au gré des générations, on retrouve un maillage relationnel comparable tout au long du XVe siècle. Les individus sont assez fortement reliés entre eux. La moins forte présence de la

-

³⁸⁴ Il s'agit en particulier du fonds dit de l'archiprêtré de Flaugnac qui compte plusieurs centaines de textes, mais qui est resté non classé à ce jour.

³⁸⁵ Nous avions en effet considéré, au regard du système de coseigneurie généralisé, dans un espace limité, deux personnes soumises à un même seigneur avaient dû être en relation ne serait-ce que pour organiser le paiement des rentes.

³⁸⁶. Mettre ici la ref du colloque de Rome

³⁸⁷ Voir http://graphcomp.univ-tlse2.fr/

génération 3 est essentiellement liée à la moins bonne couverture documentaire sur cette période. Le second graphe correspond au même mode de représentation des relations, mais cette fois à partir du livre de raison. Deux constats s'imposent. D'abord, il y a un très faible recouvrement des réseaux sociaux entre les deux corpus. En dehors du cercle familial, seuls trois individus se retrouvent dans les deux groupes. Cette dichotomie illustre en réalité la différence entre les second et troisième cercles. Le livre de raison a un contenu centré sur les contrats de mariage et l'activité marchande beaucoup plus que sur l'activité directe du mas. Or ces échanges, ces mariages, ne portent que partiellement sur le cercle 2. On voit apparaître des individus vivant à dix, quinnze, voire une vingtaine de kilomètres du cœur de l'exploitation. Ces échanges ne peuvent évidemment pas être quotidiens.

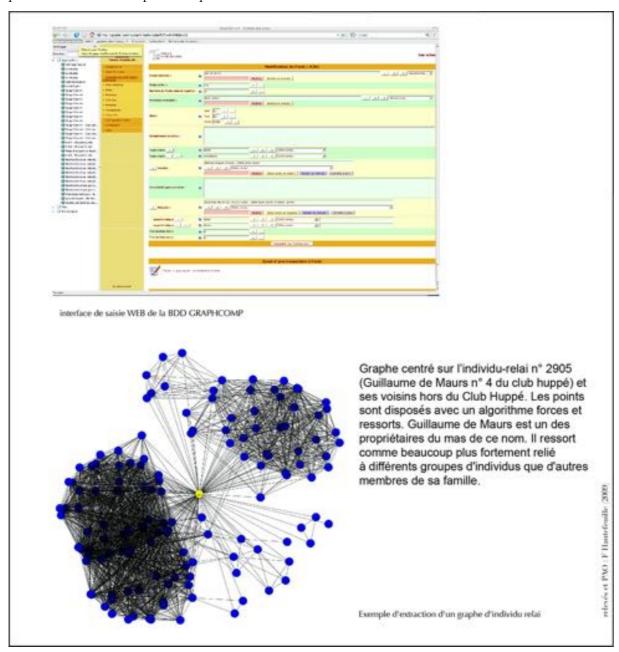


Fig. 55: Le projet Graphcomp (interface de saisie et exemple de graphe relationnel)

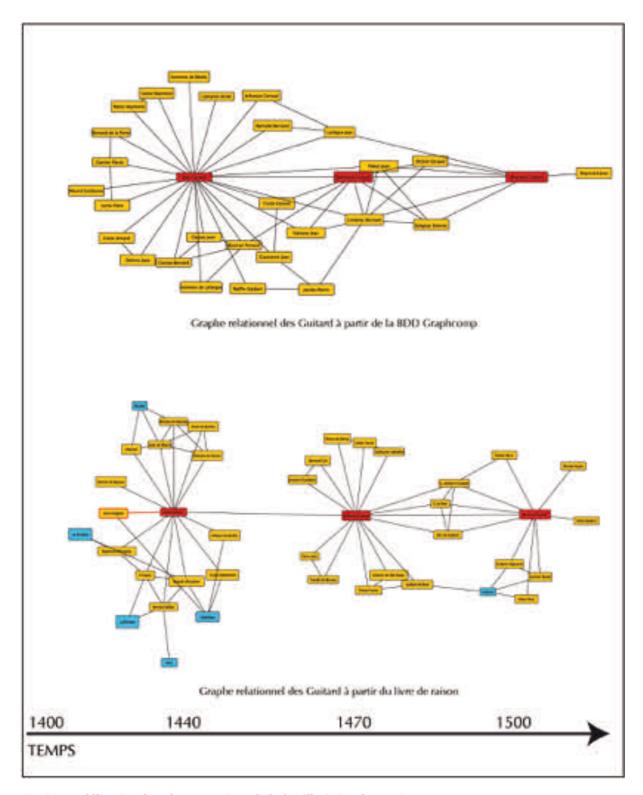


Fig. 56 : Modélisation des réseaux sociaux de la famille Guitard au XV° s.

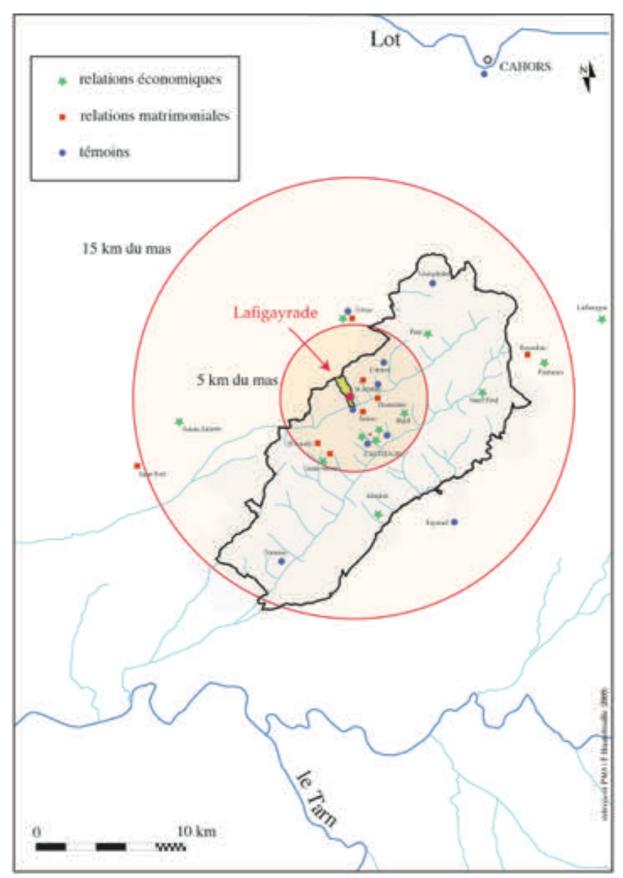


Fig. 57 : Répartition spatiale des liens sociaux des Guitard d'après le livre de raison

Fig. 20 Dots des filles Guitard

Dates	Conjoints	Versement dot	N° acte
149?		2 francs d'or	23
493, 25 mai Guillaume del Brelh X Helis Guitard		2 francs d'or	40
495, 7? Guillaume del Brelh X Helis Guitard		4 livres	22
513, 13 mai Guillaume del Brelh X Helis Guitard		4 livres, 2 sous et 1 quarte de blé	75
		22 sous et 6 deniers	24
1494 Bernard Galo X Guillauma Guitard		20 sous = 1 livre	25
Doiridia Care / Camara		20 sous= 1 livre	36
1492, 12 juin	Sainto Marti X Bertrande Guitard	4 livres et 15 deniers	39
1493, 22 nov.	Sainto Marti X Bertrande Guitard	2 moutons et 23 doubles	41
1496, 4 nov.	Sainto Marti X Bertrande Guitard	1 franc et 10 doubles	42
1499, 11 mai	Sainto Marti X Bertrande Guitard	6 livres	69
1502, 23 avril	Sainto Marti X Bertrande Guitard	11 francs tournois et 14 doubles	70
1504, 17 mai	Sainto Marti X Bertrande Guitard	reconnaissance paiement totalité dot	63
1492, 12 juin	Jean Marti X Antonia Guitard	2 livres	39
1493, 22 nov.	Jean Marti X Antonia Guitard	2 écus petits et 20 sous	41
1496, 4 nov.	Jean Marti X Antonia Guitard	1 franc et 16 doubles	42
1496, 4 nov.	Jean Marti X Antonia Guitard	20 sous = 1 livre	43
1499, 11 mai	Jean Marti X Antonia Guitard	3 livres et 23 doubles	69
1502, 23 avril	Jean Marti X Antonia Guitard	6 francs tournois	70
1504, 17 mai	Jean Marti X Antonia Guitard	reconnaissance paiement totalité dot	63
1498, 5 juin	Guillaume Blanquet X Catherine Guitard	reconnaissance paiement totalité dot	64
1506, 7 juin	Raymond Bernado X Antonia Guitard	4 livres et 9 doubles	52
1506 et 1507	Raymond Bernado X Antonia Guitard	somme inconnue	53
1510, 16 juin	Raymond Bernado X Antonia Guitard	2 livres	54
1514, 20 août	Raymond Bernado X Antonia Guitard	6 livres	56
1515, 21 sept.	Raymond Bernado X Antonia Guitard	2 livres	57
1519	Raymond Bernado X Antonia Guitard	2 livres	59
1515, 12 déc.	Arnal Mercadie X Catherine Guitard	7 livres	76
1520, 4 déc.	Arnal Mercadie X Catherine Guitard	20 sous = 1 livre	77
1523, 7 avril	Arnal Mercadie X Catherine Guitard	7 livres	92
1517, 14 nov. Antoine Causadia X Fille ? Guitard		somme inconnue	98
	Antoine Causadia X Fille ? Guitard	6 livres tournois	97
1526, 16 oct.	Antoine Causadia X Fille ? Guitard	2 livres tournois	95

Fig. 58: Les dots des filles de la famille Guitard (extrait du mémoire de Maîtrise de S. Echevarria, p. 96)

L'établissement régulier de baux à cheptel avec des paysans vivant si loin démontre cependant que cette situation résulte d'une véritable connaissance de cet espace. Il n'est de ce fait pas étonnant de constater que c'est dans ce périmètre qu'une partie des filles est mariée. Sur 8 épouses dont on peut localiser l'origine dans le registre, 5 sont originaires du second cercle. Trois d'entre elles sont même originaires de mas directement voisin de Lafigayrède, les deux autres de la paroisse voisine de Saint-Sernin. Les trois autres proviennent de mas situés dans le troisième cercle (Fig. 57).

Ces mariages plus lointains sont probablement la cause et la conséquence de l'extension de ce réseau social. En effet les modalités financières des dots impliquent des déplacements au moins annuels pour payer les traites. Les dots étaient en effet très rarement payées intégralement.

Sophie Etchevaria, dans son mémoire de maîtrise³⁸⁸ avait montré que les huit mariages connus avaient donné lieu à des échelonnements pouvant aller d'une dizaine d'années à plus de vingt ans dans un cas (Fig. 58). Jean Tricard avait fait le même constat pour le Limousin, même si l'étalement des paiements y semble moindre³⁸⁹. Une part non négligeable des déplacements est destinée à aller payer les traites de ces différentes dots. On peut évidemment imaginer qu'ils ont pu profiter au volet économique du réseau. Certaines dots continuent même à être payées après le décès de la mariée et malgré le remariage de l'ex-gendre.

La géolocalisation des liens sociaux permet de cartographier ce troisième cercle de manière assez précise. Il ne s'agit d'ailleurs pas d'un cercle mais d'un territoire faisant 30 à 35 km de long mais épousant le fuseau naturel des vallées dans lequel est enchâssée la châtellenie de Castelnau (Fig. 57). C'est dans cet espace que la famille vend et achète ses chevaux et vaches, et marie ses filles. Ce territoire est fondamentalement différent du précédent en ce sens que les déplacements permettant de s'y rendre ne peuvent être que ponctuels. Par ailleurs, la distance fait que les liens associant ces différents acteurs sont inexistants ou non exprimés dans la source, ce qui génère un graphe beaucoup moins connecté que pour le premier cercle.

Au final, il ressort de cette courte analyse que l'horizon physique du mas est triple :

La première frontière est celle du mas, de sa propriété collective. Ce premier territoire est avant tout celui de la famille, du moins dans les premières générations qui suivent la phase de reconstruction. La seconde frontière est celle non pas de la paroisse, entité spatiale très limitée, mais plutôt de sa paroisse de rattachement et d'une poignée de paroisses des environs. C'est ici que se trouve l'activité quotidienne, mais aussi l'encadrement religieux et seigneurial. La troisième est celle des limites probables des liens personnels permettant de réaliser des affaires ou de marier ses enfants. Le lien entre ce troisième cercle et le livre de raison démontre le caractère très ponctuel des interventions dans cette aire. Le livre n'est utilisé au mieux que trois ou quatre fois par an. Il traduit donc non pas le quotidien du tenancier mais l'exceptionnel, le déplacement annuel pour payer la traite de la dot d'une tante, la négociation autour de l'acquisition d'une génisse, ou le paiement, là aussi annuel de telle ou telle rente auprès d'un seigneur un peu plus lointain. Le registre ouvre également une fenêtre sur les différents champs sociaux que pouvait côtoyer cette famille. Si les autres tenanciers sont évidemment présents, ce qui semble remarquable est la très forte présence de trois catégories d'individus : les marchands, les clercs et les nobles. C'est par exemple le cas d'un Jean Crosio, mercator auquel Raymond Guitard

³⁸⁸ ECHEVARRIA 2001.

³⁸⁹ Tricard 1996, p. 146.

Mondonet doit 15 écus³⁹⁰, ou de Guillaume La Cousta, *merchan*, duquel il prend en gazaille une vache en 1522. Mais la frontière entre les catégories est souvent floue. Les notaires sont omniprésents dans le registre, ne serait-ce que parce que c'est eux qui rédigent les billets. Ils participent également ponctuellement au prêt d'argent.

Le dossier documentaire de la famille Guitard est évidemment exceptionnel. Il permet d'entrevoir l'horizon quotidien dans lequel vivait les tenant-mas. Cette horizon est probablement resté stable sur le temps long. Il ne faut cependant pas imaginer que cet espace soit complètement hermétique. Les maigres données dont nous disposons sur la connaissance du phénomène migratoire du XVe siècle montre que l'information pouvait circuler sur de longues distances. Les nouveaux arrivants conservaient sans doute des liens avec la famille restée dans la région d'origine, et ce malgré un éloignement parfois de plusieurs centaines de kilomètres.

Une autre ouverture probable vers le reste du monde passait par l'intermédiaire des villages. Je n'ai pour l'instant que très peu évoquer cet autre forme de peuplement. Pourtant, si l'essentiel de la population vit dans des mas, il existe une trame de villages, inégalement répartis dans le territoire de la châtellenie.

³⁹⁰ Registre des Guitard (archives privées de la famille Klein, Castelnau-Montratier) fol. 45.

3 L'habitat intercalaire : les dynamiques d'interactions avec les mas

3.1 - Retour sur une anomalie : le village.

Le village a constitué un des cœurs du questionnement de l'archéologie médiévale en France et en Europe depuis le milieu du XX^e siècle. Les vastes enquêtes lancées à partir des années 1950-1960 sur les villages désertés³⁹¹ ont forgé la colonne vertébrale de l'archéologie médiévale en France pendant une trentaine d'années. Cette première archéologie était marquée par une conception heuristique encore très fortement influencée par une histoire des textes. Méthodologiquement elle a sans doute moins vite évolué que ce qui a pu être observé pour les périodes antérieures³⁹². Cette critique est sans doute en partie fondée. La situation a surtout abouti à un clivage peu constructif entre une archéologie « archéologique » et une archéologie plus « historicisante ». Le célèbre article d'E. Zadora-Rio sur l'existence de deux définitions du concept de village peut-être considéré comme le point de départ d'une deuxième phase dans l'étude du village médiéval³⁹³. A partir de la multiplication des travaux d'archéologie émerge une approche factuelle de la définition du village comme un regroupement d'habitations, qui de ce fait se produit dès la fin du VIII^e siècle et se développe sur le temps long pour se cristalliser lors du « second Moyen Age ». Ce courant se traduit par un décloisonnement chronologique et l'émergence d'une chronologie propre à l'archéologie 394. Il a pour conséquence un découplage assez marqué entre les questionnements liés à ces premiers «villages» contemporains de Charlemagne et ceux qui s'étaient développés autour des fouilles de villages désertés des années 1960-1980.

Au regard des données accumulées depuis vingt ans dans le sud de la France, il convient de revenir sur ce débat à partir de quelques constats simples. Les « villages » du premier Moyen Age ne sont connus que dans l'aire septentrionale telle que j'ai pu la définir dans le chapitre 2. Il n'existe aucune découverte de sites de cette catégorie dans le sud. Des indices de ce type d'occupation ont été repérés en périphérie de villages actuels en Poitou-Charentes. C'est par exemple le cas à Saint-Christophe où le diagnostic avait fait apparaître une première occupation

³⁹¹ M. BERESFORD, The lost villages of medieval England, London, 1951, Villages désertés et histoire économique, Paris, 1965; W. ABEL, Wüstungen in Deutschland; ein Sammelbericht., Frankfurt am Main, 1967.

³⁹² Je renvoie à ce sujet au compte rendu de lecture acerbe fait par Alain Ferdière : A. FERDIERE, « Ph. Racinet, J. Schwerdroffer (dir.), Méthodes et initiations d'histoire et d'archéologie », *Rev. Archéologique Cent. Fr.*, Tome 44, 2006.

³⁹³ ZADORA-RIO 1995. Voir également l'introduction par le même auteur du tome 92 de la revue « Les nouvelles de l'archéologie » consacré à l'habitat rural du Haut Moyen Age

³⁹⁴ Premier et second Moyen Age. Voir les récents manuels d'archéologie médiévales : CATTEDDU 2009 ; BURNOUF 2007.

sans doute en lien avec les origines du village actuel dès le X^e siècle³⁹⁵. Mais globalement les sites découverts dans le Sud-ouest sont avant tout des fermes isolées ou des groupes de fermes de très petites dimensions. Il en est de même dans l'est de la France où on considère que le site « villageois » du premier Moyen Age le plus méridional est celui de Château-Gaillard³⁹⁶. Il n'est pas possible de nier l'existence de telles structures dans le sud de la France. On doit, au même titre que pour l'habitat dispersé, constater que soit les archéologues méridionaux sont maladroits, soit qu'ils ne peuvent pas trouver ces sites car les diagnostics évitent systématiquement les secteurs où ils étaient implantés, soit que ces sites n'existent pas. La première hypothèse pouvant être évacuée sans grands risques, il reste deux solutions. Il serait tentant d'imaginer que l'absence de découvertes provient effectivement de l'absence d'investigation dans les centres de village. Les politiques d'aménagement ont effectivement tendance à se traduire par des travaux importants soit dans les villes, soit dans les périphéries de bourgs (aménagement de ZAC ou de lotissement). L'absence de réelle programmation de la recherche en la matière n'a fait que renforcer ce déséquilibre depuis 20 ans avec la multiplication des fouilles des centres villes (essentiellement des grandes villes et des villes moyennes) et une forte désaffection des bourgs ruraux où les réaménagements de places et les réfections de réseaux ont pourtant entamé les niveaux archéologiques de centaines de villages.

Les exemples de politiques actives en la matière ont permis de s'appuyer sur quelques dossiers de cœur de villages. En Aquitaine, le plan d'action mis en œuvre par le Service Régional d'Archéologie a fait émerger quelques cœurs de villages désormais bien documentés. C'est par exemple le cas de La-Teste-du-Buch en Gironde, où une politique de suivi systématique des travaux permet de disposer d'une carte archéologique détaillée du centre village. Il en ressort des traces d'occupation dès le premier Moyen Age, mais essentiellement sous la forme d'une nécropole³⁹⁷. C'est d'ailleurs ce qui ressort le plus souvent des quelques données dont nous disposons. Le plus bel exemple est le cas du site d'Ictium près de L'Isle-Jourdain fouillé par Jean-Paul Cazes³⁹⁸. L'étude a mis en évidence une importante occupation antique, un pôle religieux et funéraire durant tout le haut Moyen Age, mais pas de réelle trace de village avant un XI° siècle avancé.

³⁹⁵ G. POUPONNOT, *Saint Christophe, Route de la Mazurie. Une occupation médiévale du Xe au XIVe siècle*, Rapport de diagnostic archéologique INRAP, SRA Poitou-Charente, 2010. La fouille qui a suivi (encore inédite) a plutôt daté l'occupation du XIe siècle ³⁹⁶ VICHERD 2001.

³⁹⁷ La plupart de ces opérations, menées par Philippe Jacques, sont restées inédites. Elles ont donné lieu à une dizaine de rapports d'opérations conservés au SRA Aquitaine.

³⁹⁸ J.P. CAZES, « D'Isc à l'Isle-Jourdain : la fouille du site de la Gravette », 1995, p. 51-63.

Par ailleurs les fouilles programmées ont permis de très bien connaître les villages désertés à l'origine même de cette problématique. Plusieurs dizaines de sites ont donné lieu à des fouilles partielles³⁹⁹; aucun n'a livré une occupation structurée assimilable à ce qui est connu dans le nord de la France. Soit ce corpus n'est pas représentatif des villages classiques et l'échec de ces villages marque avant tout l'échec d'une catégorie spécifique de villages, soit il faut bien reconnaître que le « village des historiens », même fouillé par des archéologues, n'a pas les mêmes origines que le village des archéologues.

Pour tenter de faire avancer le débat, et en m'appuyant sur l'analyse de la trame de l'habitat dispersé, j'ai tenté de renverser le point de vue classique villageo-centré qui alimente le débat depuis près de 50 ans. Et si le village n'était pas le cœur du système? Le raisonnement autour de la place du village est trop fortement influencé par un système qui centralise l'organisation administrative sur un point : le village, chef-lieu de la commune, est souvent centre de la paroisse. La confusion encore fréquente entre le village et la commune est sur ce point significative. Il en est de même pour la paroisse et l'église paroissiale. La construction des problématiques autour du village a été fortement marquée par ces approches, et ce depuis les premiers travaux de paleodémographie médiévale où l'on étudie les listes de feux de communautés comme un tout, sans se soucier de savoir si la population vivait dans un village ou dans de l'habitat dispersé. Il faut attendre les travaux de Jean Tricard en Limousin⁴⁰⁰ et plus récemment la thèse de Juliette Dumasy pour remettre en cause ce dogme. Cette dernière confirme bien que dans toute l'aire du Massif Central, le village ne concentre qu'entre 1/4 et la 1/2 de la population 401. La désertion d'un habitat peut certes traduire un épisode de crise démographique. Il peut tout autant être la conséquence d'une reconfiguration des formes de cet l'habitat. C'est pourquoi, et je rejoins sur ce point Joelle Burnouf sur la place à donner à

-

³⁹⁹ G. Demians d'Archimbaud Les Fouilles de Rougiers (Var) contribution à l'archéologie de l'habitat rural médiéval en pays méditerranéen, Centre régional de publications de Sophia Antipolis, 1980; Colin 1996; I. Darnas, « Lozère: Saint-Germain-de-Calberte - Le castrum de Calberte », Archéologie Médiévale - Paris, 26, p. 309, 1996; M.-P. Ruas, Productions agricoles, stockage et finage en Montagne Noire médiévale: le grenier castral de Durfort (Tarn), Paris, 2002; M.-E. Gardel, Vie et mort d'un castrum: Cabaret, archéologie d'un village médiéval en Languedoc (XIe-XIIIe siècle), 2004; B. Pousthomis, « L'habitat nobiliaire du castrum de Durfort (Tarn), XIIIe-XIVe siècles », Résidences Aristocratiques, Résidences du Pouvoir Entre Loire et Pyrénées Xe-XVe Siècles, Recherches Archéologiques Récentes, Carcassonne, p. 291-305, 2006; O. Passarrius, Vilarnau: un village du Moyen âge en Roussillon, Canet-de-Rosselló, 2008.

⁴⁰⁰ TRICARD 1996; J. TRICARD, « L'habitat dispersé en Limousin aux XIVe et XVe siècles: le témoignage des textes », *Habitat Dispersé Dans Eur. Médiévale Mod. - Toulouse*, p. 223-234, 1999; TRICARD 2003a; J. TRICARD, « Villages, villageois et terroirs du XVe siècle: Nouvelles sources, nouvelles perspectives », *Le village des limousins: études sur l'habitat et la société rurale du Moyen Âge à nos jours*, 2003b, p. 141-153.

⁴⁰¹ DUMASY 2011, p. 128-129.

l'environnement d'un site pour en saisir son sens⁴⁰², il me semble indispensable pour travailler sur le village de commencer par aborder la question de sa position dans le territoire agraire, de ses liens avec la terre et avec les hommes qui l'occupent à partir des mas. Cette question me semble au moins aussi importante que les problèmes morphologiques qui ont longtemps porté les recherches. Cela revient à chercher à savoir si le village est le cœur du peuplement et de l'organisation sociale, ou s'il n'est qu'une forme d'habitat intercalaire, noyée dans les mailles de la trame principale du peuplement que constituent les mas, les bordes. La question peut paraître saugrenue tant l'usage est de considérer que l'habitat intercalaire est constitué des hameaux et fermes isolés. Nous allons voir à travers le cas de la châtellenie de Castelnau, que cette situation est sans doute beaucoup moins rare qu'il n'y paraît. Je vais tenter de montrer comment l'organisation du peuplement est ici complètement dépendante de sa structuration éclatée.

3.2 Les différentes formes d'habitat intercalaire

Il était difficile dans le cadre d'une enquête de ce type de dresser un inventaire exhaustif des mas de la fin du Moyen Age à l'échelle de la châtellenie. En extrapolant par rapport aux densités qui sont connues sur quelques paroisses (Boisse, Pern, Saint-Vincent, Cornus), on peut estimer sans trop de risques que sur les 223 km² devaient exister entre 400 et 500 mas, en tenant compte de la diversité des structures évoquées ci-dessus. Face à ce demi millier de structures d'habitat, il est a contrario assez facile de dresser la liste exhaustive de toutes les formes d'habitat intercalaires, qu'il s'agisse des villages, des résidences aristocratiques, ou des structures d'encadrement religieux.

3.2.1 Les villages : essai de catégorisation

Contrairement aux mas pour lesquels le vocabulaire est fluctuant, la documentation écrite distingue de manière très claire tout ce qui n'appartient pas à la forme dominante du peuplement. Cette distinction de vocabulaire ressort probablement d'un double phénomène :

- Les villages se distinguent physiquement du mas, par leur ampleur et parfois par la présence d'éléments remarquables comme une fortification. L'église, en revanche, n'est nullement un élément discriminant. La très grande majorité des églises paroissiales est déconnectée de l'habitat villageois. Certaines églises sont par contre associées à des mas. Mais il n'existe aucun mas directement fortifié, où alors au titre de l'habitat aristocratique qui lui est adossé.

 $^{^{402}}$ J. Burnouf, « Du paysage à l'interaction de l'homme et du milieu : l'environnement du village », Le village médiéval et son environnement, études offertes à Jean Marie Pesez, Paris, 1998, p. 471-490.

- Les villages ont une spécificité juridique. Ils rassemblent des outils communs qui dépassent le cadre de vie classique du mas. Le village ne peut ainsi jamais donner lieu à un acensement global tant qu'il est en activité. Les parties communes du village ressortent d'une notion de propriété publique de tradition romaine. Dans les textes, ces espaces ne sont pas désignés de la même manière que dans les mas. Ainsi la notion de carriera publica est une notion réservée au village, même si concrètement le patus commun d'un gros mas ne devait pas se distinguer de la place publique des petits villages dont nous allons parler. Cette situation n'est d'ailleurs pas forcément pérenne. Lorsqu'un village est abandonné, il perd son statut particulier et peut de nouveau être acensé comme un simple mas par le seigneur dominant. Cela s'est produit sur le village de la Graulière et sur celui de Lolmière dans la vallée de la Barguelonne. J'ai pu montrer par ailleurs qu'au contraire, dans un certain nombre de cas, certains mas pouvaient devenir des villages⁴⁰³. C'est le cas du site de Vazerac, au sud de la châtellenie. Par ailleurs le rôle social des habitants des villages est fondamentalement différent de celui des habitants des mas. Malgré une forte porosité entre mas et village, c'est au village que l'on trouve les clercs, les notaires, les artisans spécialisés. C'est aussi près du village que se trouvent les établissements charitables, en particulier les maladreries, et pour les villages les plus importants, les hôpitaux.

On peut considérer que c'est le cumul des deux éléments discriminants qui permet de parler d'un village. Le second élément semble cependant être prédominant. Certains mas ont sans doute compter plusieurs dizaines d'habitants, soit plus que certains villages⁴⁰⁴, et ne sont pourtant jamais désignés par le terme de *villa*. Il est frappant de constater que cette frontière entre les deux notions est très étanche dans les actes de la pratique, et ce durant les trois derniers siècles du Moyen Age. Cette distinction devait donc être parfaitement claire dans l'esprit des gens. Elle n'est pas rappelée directement dans le texte des coutumes. La notion d'espace public est y en revanche très clairement précisée quand il s'agit de savoir qui doit entretenir les chemins ou les ponts.

La densité de la documentation conservée permet de disposer du corpus complet des villages existants et considérés comme tel vers 1300. Il en existe 12 dont 5 sont actuellement désertés. 12 villages pour 500 mas...

⁴⁰³ Hautefeuille 2011.

 $^{^{404}}$ On peut citer l'exemple du Pech, paroisse de Pern, ou de celui de Maux, déjà évoqué dans la paroisse de Thézels

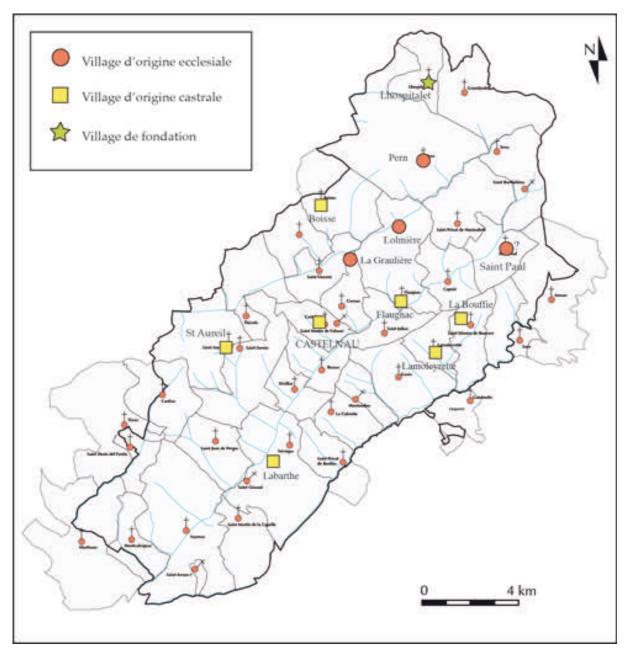


Fig. 59: Carte des villages de la châtellenie de Castelnau

Si l'on se base sur les principes de classification issus de l'historiographie des 50 dernières années et provenant des travaux de Charles Higounet, Benoît Cursente, Dominique Baudreu, Jean-Paul Cazes, Aymat Catafau, Nelly Pousthomis, ou moi-même, on aurait 7 villages castraux (Lolmière, La Graulière, Flaugnac, La Bouffie, Castelnau, Lamoleyrette et Labarthe), 4 villages ecclésiaux, (Boisse, Saint-Aureil, Saint-Paul et Pern), et un village de fondation, inclassable entre une villeneuve et une sauveté (Lhospitalet). La répartition spatiale de ces villages est très inégale. Il n'en existe qu'un seul sur les 20 paroisses de la partie sud de la châtellenie (Labarthe) alors que la partie centrale en abrite 7 sur moins de 40 km².

Mais il faut reconnaître que cette classification n'est guère pertinente dans le contexte des XIII-XIV^e siècles. Aucun contemporain ne s'appuie sur l'origine du village pour le désigner. Au moins deux villages ecclésiaux sont alors désignés par le terme de *castrum* ou de *castel* (Saint-Aureil et Boisse), et un *castrum* au moins (sans doute deux) sont alors considérés comme des *villa* (La Graulière et peut-être Lolmière).

Pour essayer de contourner ce problème, je propose, sur le modèle de ce que j'ai fait pour les mas, de réfléchir à des classifications dynamiques, plus à même de répondre à la réalité de cet habitat intercalaire à un instant T et de permettre de prendre en compte les évolutions. En effet, sur le seul échantillonnage de la châtellenie on peut observer une évolution très sensible, et ce en peu de temps. Si on se projette en 1500, soit deux siècles et une crise après la première cartographie complète, on constate que 3 des douze villages ont été désertés, mais qu'un nouveau village est apparu, au sud (Vazerac). Deux autres villages seront désertés plus tard encore au XVII^e (Lamoleyrette) et au XIX^e siècle. (La Bouffie). Je commencerai par proposer des critères de discrimination avant de présenter une partie des douze villages et de montrer comment ils peuvent s'intégrer dans ces critères.

L'inversion de la logique discursive en faveur des mas permet de mettre en avant un premier critère, à mon sens fondamental, et à l'origine d'une partie de la « disputatio villagonensis ». Je pense qu'il existe fondamentalement deux types de village : ceux qui contrôlent leur finage, et ceux qui interagissent avec ce finage mais ne le contrôlent pas. Le premier modèle est pratiquement absent du corpus étudié. C'est pourtant le modèle dominant à l'échelle du territoire national, et sans doute d'une part très importante de l'Europe du Nord. C'est Toury en Beauce⁴⁰⁵, mais ce sont aussi les villages castraux languedociens de Monique Bourin⁴⁰⁶. Ces agglomérations sont caractérisées par une emprise parfois totale sur le finage en ce sens que la propriété, les usages collectifs, l'exploitation du terroir se font depuis le village. L'organisation physique de l'espace est directement lié à cette contrainte. La contrepartie évidente de cette situation se retrouve dans la composition sociale des habitants. La part des exploitants agricoles y est élevée. C'est l'encellulement théorisé par Robert Fossier⁴⁰⁷ et depuis remis en cause par une partie des archéologues et des historiens anti-mutationnistes ⁴⁰⁸. Une partie de l'incompréhension des protagonistes provient de la volonté de globaliser à l'échelle européenne un phénomène qui n'a

⁴⁰⁵ LETURCQ 2007.

⁴⁰⁶ M. BOURIN, Villages médiévaux en bas-languedoc : génèse d'une sociabilité (X^e-XIV^e siècle), Paris, 1987.

⁴⁰⁷ R. FOSSIER, Enfance de l'Europe, X^e-XII^e siècles: Aspects économiques et sociaux. L'homme et son espace, 1982.

 $^{^{408}}$ D. Barthelemy, La mutation de l'an mil a-t-elle eu lieu? : servage et chevalerie dans la France des X^e et XI^e siècles, Paris, 1997.

pas, d'un point de vue archéologique eu de traduction similaire d'une région à une autre. Les antimutationnistes s'appuient sur les données archéologiques pour montrer que la naissance du village est un processus lent qui débute dès l'époque carolingienne et ne s'achève qu'au XII^e siècle. Mais ces données proviennent toutes de l'espace septentrional. Il n'existe aucun Serris dans le sud de la France et j'ai montré que cette absence de découverte ne pouvait pas être l'effet du hasard, mais correspondait bien à un état de fait historique. Cela signifie que la genèse du village a répondu à deux logiques avec des contextes et des chronologies différents. C'est pourquoi, il me semble essentiel de distinguer deux grandes catégories de villages. Ceux dont le développement se fait par le biais de la mainmise sur un finage qui peu ou prou finira par être le finage de la communauté tout entière, et ceux dont la genèse s'est faite sans que ce lien existe, et sans faire disparaître l'habitat dispersé qui préexiste. Il existe des villages à territoire et des villages « aterritoriaux ». Cette approche se traduit par une double définition du village :

- Soit il s'agit d'une agglomération dont l'ampleur est sans égal sur un territoire par ailleurs dépourvu ou très faiblement pourvu d'autres formes d'habitats. Il concentre alors l'église, l'habitat, et les autres marqueurs architecturaux de la communauté (fortification, puits, four, place, maison commune...).

- Soit il s'agit d'une agglomération qui est considérée par l'ensemble des habitants d'un territoire comme étant un village, sans lien ni avec sa position dans le finage, ni avec la présence de ces marqueurs, mais plutôt, nous allons le voir, avec son statut juridique et avec la position sociale et économique de ses habitants.

Si un habitat ne rentre pas dans un des deux éléments de définition ci-dessus, il ne peut pas être considéré comme un village, mais rentre dans la catégorie des hameaux, ou écarts pour reprendre la terminologie du cadastre. De ce fait, en terme archéologique, cette définition permettrait de mieux distinguer ce qui ressort de l'habitat dispersé de ce qui ressort du village. Une part des travaux de Jean-Marie Pesez ont ainsi porté non pas sur le village, mais sur de l'habitat dispersé. J'ai pu montré que le site de Saint Jean Le Froid publié dans « Archéologie du village déserté⁴⁰⁹ » n'était probablement pas un village⁴¹⁰, mais un simple mas adossé à une église qui a servi de point d'appui à un fort . Il en est de même de la plupart des sites bretons⁴¹¹.

⁴⁰⁹ J.-M. PESEZ, « Sur le Lévezou, l'établissement médiéval de Saint Jean Le Froid », *Archéologie du village déserté (Cahier des Annales*, 27)1970, p. 55-93.

⁴¹⁰ HAUTEFEUILLE 2011, p. 347.

⁴¹¹ P. Andre, « Un village breton du XIe siècle, le village de Lann-Gouh en Melrand (Morbihan) », *Archéologie Médiévale*, 12, 1982, p. 155-174; R. Bertrand, M. Lucas, « Un village cotier du XIIe siècle en Bretagne: Pen-er-Malo en Guidel », *Archéologie Médiévale*, 5, 1975, p. 73-101.

Si ce premier élément de discrimination me semble essentiel, il ne permet cependant pas de rendre compte de la diversité des situations et de leur évolution dans le temps. Pour cela, il faut revenir aux conceptions plus classiques, tout en évitant là aussi une classification trop rigide. Je retiendrai donc les trois critères classiques que sont le facteur religieux, le facteur politique et militaire, et le facteur économique. Mais plutôt que de les opposer, il me semble plus intéressant de les associer et de générer des définitions matricielles de l'habitat groupé.

L'entrée discriminante reste le problème de la territorialité. Je distinguerai donc un groupe A-1 de villages correspondant à ceux qui disposent de ce territoire agraire⁴¹². Le groupe A-2 correspondra aux villages « aterritoriaux ». Le second critère qu'il me semble intéressant de retenir est celui qui permettait de discriminer les villages au Moyen Age. Or sur ce point, c'est avant tout l'absence ou la présence d'une fortification qui constitue l'élément clef. Le *Saisimentum comitatus tolosani* de 1271⁴¹³ permet de disposer d'une vue très large de l'organisation des communautés rurales dans un large toulousain (Fig. 60). Trois désignations principales de types de communautés ressortent. Elles sont liées à la forme que pouvait prendre le chef-lieu lorsqu'il s'agissait d'un village.

Le castrum est la seule dénomination que l'on retrouve partout. Il renvoie systématiquement à une communauté dont le centre est un village fortifié. Selon les régions il est associé à un ou deux autres désignatifs. Dans la vallée de la Garonne et les coteaux gascons, la villa est l'unique écho du castrum. Dans le sillon du Tarn, la villa est remplacée par la bastida qui peut traduire soit un réel village de fondation, soit presque aussi souvent la simple mise en œuvre récente d'une communauté jusqu'alors inexistante dans un pays d'habitat dispersé⁴¹⁴. Enfin l'ensemble des coteaux agenais et quercynois est caractérisé par la présence de quelques villae, mais surtout des très vastes châtellenies du type de celle de Castelnau-Montratier. Leur étendue oblige les enquêteurs royaux à ajouter un autre élément de discrimination, à savoir la paroisse. Il faut noter que cette cartographie ne recouvre que les villages chefs-lieux de juridiction.

⁴¹² La lettre A permet de disposer d'une nomenclature complète des sites ruraux qui intègre aussi bien l'habitat rural que l'habitat dispersé (cf. chapitre 2.3.1).

⁴¹³ DOSSAT 1966.

⁴¹⁴ Voir sur ce point HAUTEFEUILLE 1999.

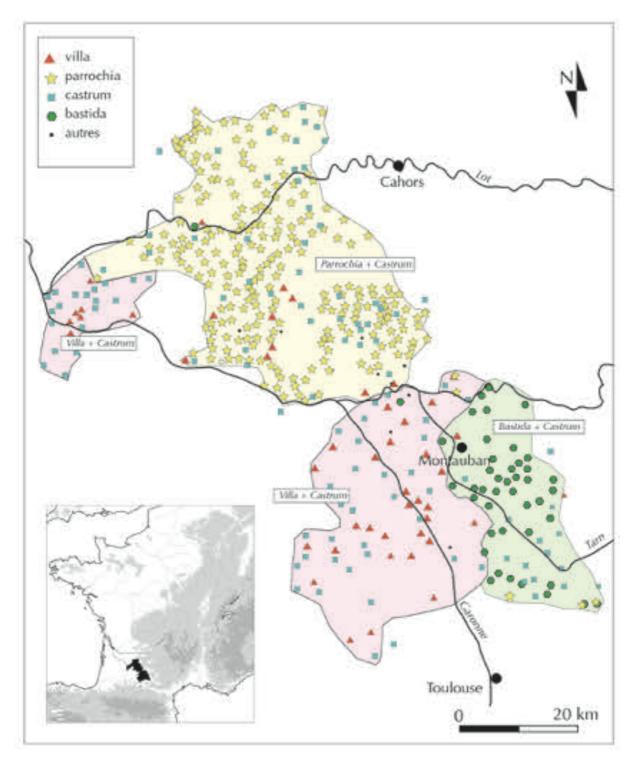


Fig. 60: La désignation des juridictions dans le Saisimentum Comitatus Tholosani.

Nous allons voir qu'elle serait inopérante pour identifier les villages de la châtellenie de Castelnau. Au regard de ce qui transparaît des autres châtellenies, seul le chef-lieu serait mentionné sans la moindre allusion à l'ensemble des 11 autres villages. Ce n'est donc clairement pas la seule existence d'une communauté juridiquement reconnue qui permet de faire village. La seconde clef de discrimination sera donc la présence ou non de fortification. Nous verrons cependant que la distinction n'est pas toujours facile à faire et que les contemporains pouvaient

considérer un village comme une *villa*, malgré la présence avérée de fortifications. Cette situation peut provenir soit du déclassement d'une fortification, encore présente dans le paysage construit mais plus opérante, soit d'une fortification très récente et non encore intégrée dans le mode de désignation usuel d'un lieu.

La troisième clef de discrimination est la clef religieuse. L'image même du village est associée à l'église et à son cimetière. Cette image est très fortement ancrée dans la partie septentrionale de la France, ce qui explique la confusion très courante entre la paroisse, la communauté et le village. Mais cette situation est loin d'être la règle, en particulier au XIII^e siècle. Nombre de castra et la plupart des bastides et villeneuves du XIIIe siècle sont dans un premier temps dépourvus d'église paroissiale. La convergence des deux ne s'est souvent opérée que durant les deux derniers siècles du Moyen Age, mais parfois bien plus tard encore. Sur les douze villages que compte la juridiction de Castelnau vers 1300, six sont dépourvus d'église. Le phénomène n'est donc pas marginal. On doit d'ailleurs remarquer que nombre de villages désertés fouillés en France méridionale correspondent à ce faciès. Par ailleurs, si l'église paroissiale constitue un élément polarisateur certain, il faut également signaler d'autres éléments qui ont pu jouer un rôle dans l'émergence, mais surtout dans la pérennisation des villages. Il s'agit de l'équipement hospitalier pris dans un sens très large. Deux catégories ressortent clairement : les hôpitaux qui ont sans doute constitué un marqueur significatif au même titre que les ordres mendiants dans les petites villes, mais surtout les léproseries. La documentation, lorsqu'elle existe, montre que ces établissements étaient plus nombreux qu'on ne peut l'imaginer. Par nature isolés des villages, ils constituent eux aussi des éléments discriminants. Si leur histoire est mieux connue depuis les travaux de Françoise Bériac⁴¹⁵, ou de Bruno Tabuteau dans le nord de la France⁴¹⁶, leur organisation physique reste mal connue par les rares fouilles récentes effectuées⁴¹⁷. La rareté pour ne pas dire l'absence de découverte de léproserie par l'archéologie préventive pourrait être en partie liée à une incapacité à reconnaître ce type de structure.

Outre les différents bâtiments associés à cette présence religieuse, nous verrons qu'elle se traduit également par la présence de clercs. Là encore, lorsque les données sont disponibles, nous constatons qui si des clercs sont issus des mas, ils ne résident pas aux mas.

Enfin la quatrième et dernière clef de discrimination est celle de l'activité économique. Sa mesure peut s'envisager par l'approche archéologique, à travers la découverte d'une activité

⁴¹⁵ F. BERIAC, *Histoire des lépreux au Moyen Âge: une société d'exclus*, Paris, 1988.

⁴¹⁶ M.C. TRUC, « La chapelle Saint-Thomas d'Aizier, premiers résultats de six années de fouille programmée », *Études des lépreux et léproseries au Moyen Âge dans le nord de la France, Histoire, Archéologie, patrimoine,* 2007, p. 47-109.

⁴¹⁷ *Ibid.*

artisanale, ou par le repérage d'une place de marché. Elle est plus facile à identifier dans la documentation écrite et se traduit par la présence dans l'agglomération d'une forte proportion de non agriculteurs. Il s'agit évidemment des artisans, des marchands spécialisés, mais aussi de toute l'activité tertiaire qui leur est liée. On doit évoquer en premier lieu le notariat public, qui, à partir du XIII^e siècle devient un marqueur très net de l'activité économique d'une région.

Cette quatrième clef est évidemment plus difficile à mesurer par la seule approche archéologique. Elle me paraît cependant essentielle pour expliquer, non pas la genèse d'un bourg, mais les cycles de son développement et de ses replis.

3.2.2 Les villages : quels villages ?

Les travaux menés depuis 10 ans sur la châtellenie de Castelnau ont permis de dresser un inventaire complet des sites villageois. Ils ont également permis d'en étudier plusieurs dans le détail, tant d'un point de vue archéologique qu'à partir de l'étude des textes. Trois d'entre eux, Flaugnac, Lagraulière et Saint-Aureil ont donné lieu à des opérations archéologiques de terrain. Cinq autres (Lhospitalet, Pern, Boisse, Lamoleyrette et Castelnau) ont été étudiés de manière approfondie à partir de la documentation écrite, en s'appuyant sur les travaux de l'ANR Modelespace sur la modélisation des sources fiscales pré-révolutionnaires. L'étude des quatre derniers a été rendue plus difficile par les carences documentaires (Saint-Paul, Labouffie, Lolmière) ou par leur totale disparition (Labarthe). Je me propose de présenter ici l'étude de ces sites, en insistant sur leurs liens avec la matrice de l'habitat dispersé. Contrairement à l'étude de la borde de Maurélis, je ne rentrerai pas dans le détail strictement archéologique des données et je me concentrerai sur les éléments de synthèse. Je n'ai pas cherché à homogénéiser ces études qui reflètent l'état des recherches et les différences d'approches qui ont été tentées au cours des dix dernières années. Comme je le soulignais dans le chapitre précédent, l'ensemble des villages de la châtellenie appartient à la catégorie A-2. Je commencerai donc par présenter les villages assimilables au XIII^e siècle à des castra. Je regrouperai dans un second temps les villa.

3.2.2.1 Castelnau

Chef-lieu de la châtellenie, Castelnau est la seule agglomération qui pourrait prétendre au titre de petite ville. Elle apparaît ainsi au début du XIV^e siècle lorsque ses représentants sont convoqués à de multiples reprises aux assemblées provinciales ou royales⁴¹⁸. La richesse des

⁴¹⁸ C. GLORIES, « Une grille d'urbanité : proposition pour l'analyse des critères urbains. L'exemple du réseau des villes du Quercy à travers les convocations des communautés d'habitants aux assemblées d'ordres (1281-1673) », *Rev. Agen.*, 131, 2004, p. 97-128.

données écrites et la bonne conservation de la morphologie villageoise jusqu'à nos jours permettent de cerner assez précisément l'évolution de l'agglomération depuis ses origines probables du XI^e siècle.

Si les textes antérieurs à 1200 sont peu nombreux et presque complètement muets sur la topographie des lieux, le fonds Limayrac nous permet de disposer d'un corpus de 465 textes dans lesquels sont décrits au moins une parcelle du bourg (Fig. 61), dont 262 antérieurs à 1500. Une base de données spécifiques a été développée. Par ailleurs, il est également possible de s'appuyer sur la BDD générale GRAPHCOMP pour tout ce qui concerne l'articulation entre le bourg et le territoire.

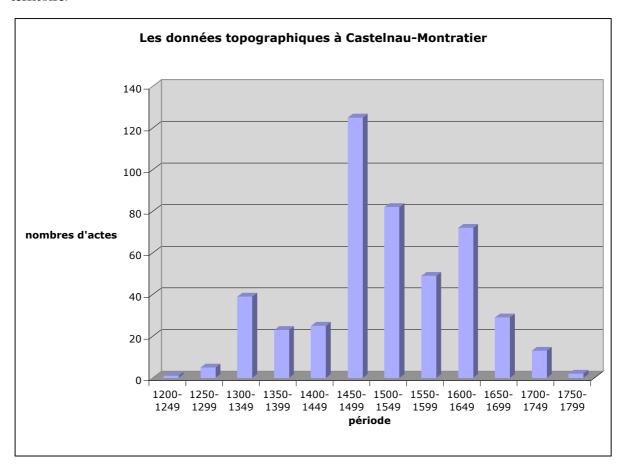


Fig. 61 : Répartition chronologique de la documentation écrite sur le *castrum* de Castelnau

Outre cette masse documentaire, j'ai pu m'appuyer sur les sources fiscales malheureusement assez mal conservées pour le bourg. Le premier des compoix, de 1537, est inexploitable en raison de l'absence des 100 premiers folios qui correspondent justement aux déclarations des habitants de Castelnau. La seule information qu'il est possible d'extraire de ce registre est le poids relatif en terme de propriété entre les habitants du bourg et ceux des mas et des autres villages. Ce premier compoix faisait initialement sans doute un peu plus de 100 folios. Cela signifie que l'ensemble des habitants du bourg ne déclarent qu'à peine 10 % des parcelles

décrites. Une autre base de donnée spécifique a été réalisée pour le second compoix de 1592. C'est ce document qui a servi de base à une reconstitution modélisée du plan de Castelnau à cette époque. Ce travail a été rendu très complexe du fait de l'absence d'orientation des confronts et de l'absence des surfaces⁴¹⁹. Par ailleurs, le nombre de confronts décrits oscille entre deux et trois⁴²⁰.

Malgré ces difficultés, il a été possible de reconstituer une trame de plan qui a servi de schème à l'ensemble de la réflexion sur le bourg. Elle reflète une réalité de la fin du XVI esiècle, mais a servi de point d'appui pour comprendre la situation du XV^e siècle et, plus ponctuellement, des deux siècles précédents. Il existe également un plan pré-révolutionnaire conservé à la mairie de Castelnau. Ce document, en mauvais état, semble inachevé. Il ne comporte pas de légende et seules 9 parcelles disposent d'un numéro d'ordre. L'enquête a permis de démontrer que ce plan a été établi par le feudiste payé par le sieur de Bonal, acquéreur de la seigneurie de Castelnau en 1775⁴²¹, pour retrouver l'ensemble des rentes seigneuriales. Ce plan aurait sans doute dû être accompagné d'un registre nous fournissant les noms des propriétaires de maison. Il a cependant été possible d'établir un lien direct entre ce document et les registres de feudistes déjà évoqués. En parcourant les pages de ces registres, on voit apparaître ici et là, dans les marges, des renvois à des numéros de plan, uniquement pour le bourg de Castelnau (Fig. 62). S'il n'a pas été possible de reconstituer la numérotation du plan du XVIIIe dans son entier, quelques séries de numéros ont pu être rétablies, en particulier autour de la place où la logique est relativement simple à suivre. Ce plan a également été utile pour son découpage parcellaire de 50 ans plus ancien que celui du cadastre napoléonien. Il a été vectorisé, puis l'ensemble a été recalé sur le cadastre napoléonien, ce qui signifie que la plupart des parcelles ont subi des déformations permettant de rattraper les distorsions liées à la médiocrité des levés de terrain initiales.

Des imprécisions dans la reconstruction de ce plan existent du fait de l'effacement de certaines lignes⁴²², mais aussi en raison de la difficulté à distinguer les espaces bâtis des espaces ouverts et de rattacher la propriété de ces derniers à des maisons. Le résultat obtenu a servi de base graphique à l'ensemble des reconstitutions qui ont pu être réalisées pour les périodes antérieures⁴²³.

⁴¹⁹ Les données de surfaces fournies correspondent à des surfaces allivrantes, et non des surfaces réelles.

⁴²⁰ Pour mettre en œuvre cette modélisation, je me suis appuyé sur les outils développés dans le cadre du projet ANR Modelespace.

⁴²¹ LIMAYRAC 1885, p. 311.

⁴²² Le plan est à la lumière du jour depuis plusieurs décennies...

 $^{^{423}}$ Sur ces problèmes de géoréférencement des plans anciens : voir N. Poirier, « Des plans terriers au cadastre ancien : Mesurer l'évolution de l'occupation du sol grâce au SIG », Médiéviste L'ordinateur, 44, 2006.

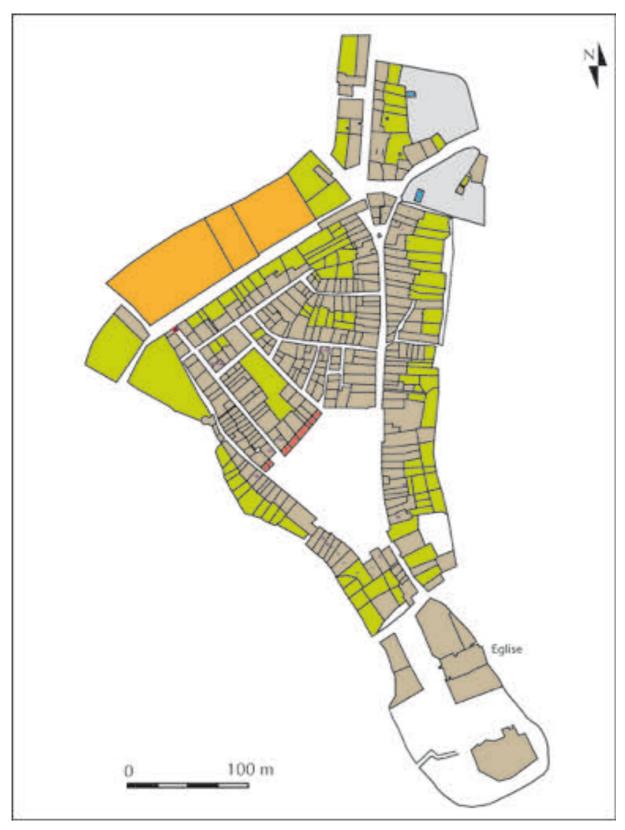


Fig. 62 : Le plan de Castelnau en 1785

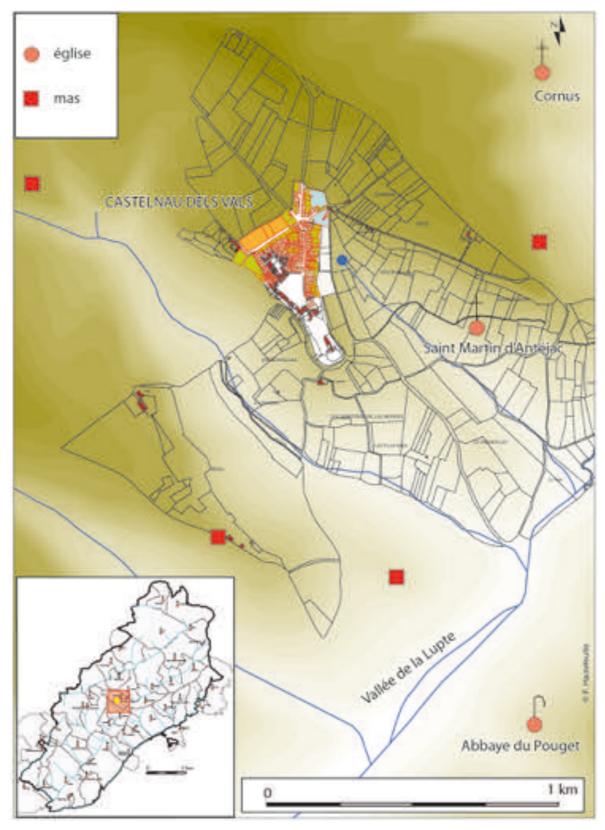


Fig. 63: Vue aérienne de Castelnau (photo F. Mulliez)

3.2.2.1.1 Aux origines du bourg

Castelnau est construit sur une serre, entre la vallée de la Barguelonne et la vallée de la Lupte. L'agglomération domine cette dernière d'environ 80 m, à une altitude moyenne de 230 m. Elle occupe un des innombrables pech qui s'avancent dans la vallée (Fig. 63 et 64). Celui-ci était désigné par le terme de pech de Lafargue. Il s'étire sur environ 500 m de long et est entouré de deux combes reliées à la Lupte par des petits ruisseaux intermittents. La forme de ce pech a considérablement influencé celle de l'agglomération. Son extrémité, qui a servi de point de départ au village, correspondait à une bande de terrain assez étroite (environ 30 m) et à peu près plate sur une longueur de 130 m environ. Cet espace est appelé le *pla del taluc*. Au-delà, vers le nord et vers l'est, le pech s'élargit considérablement tout en s'élevant légèrement jusqu'à rejoindre la crête de serre à 650 mètres de distance. C'est dans cet espace que s'étend le village moderne.

Il forme un triangle irrégulier d'environ 300 m de côté. La place du village reprend globalement cette forme triangulaire et se développe dans le prolongement immédiat du *pla del taluc*.



 $Fig.\ 64: Castelnau\ dans\ son\ environnement\ topographique\ proche$

Il est difficile de restituer un état des lieux avant l'implantation du village. L'absence de toute fouille archéologique récente nous prive de relevés de terrain permettant d'identifier la topographie primitive précise du secteur. On peut cependant penser que le *Taluc* était entouré de petites falaises de quelques mètres de haut, comparables à celles qui ont été découvertes sur le site de Maurélis. Au pied de ces falaises plusieurs fontaines alimentaient en eau le village avant que des puits ne soient percés dans le calcaire, sans doute pas avant le début de l'époque Moderne.

Aucun élément ne permet de faire remonter l'implantation humaine sur le site de Castelnau avant le second tiers du XI^e siècle. Deux éléments permettent même de proposer un aménagement du pôle castral aux alentours de 1030-1040.

La famille de Castelnau apparaît très tôt dans la documentation locale. Elle se repère par une anthroponymie particulière, centrée sur les prénoms Gausbert et Raymond. Les premières occurrences de « *castelnau* » accolées à un prénom sont à rattacher à deux textes mal datés des cartulaires de Conques et de Moissac ⁴²⁴. Cette chronologie d'apparition du toponyme est cependant en soi peu significative puisqu'elle correspond à la période de basculement du système anthroponymique aristocratique dans cette région ⁴²⁵.

Un second élément vient pourtant conforter cette chronologie. Il s'agit des fouilles réalisées entre 2004 et 2008 sur le site de Castel viel / Truque de Maurélis. Ces investigations ont permis de démontrer que cette fortification dût précéder celle qui se fit appelé le *castel nau* et qui était située à 1,5 km de là. Or cette vaste fortification, mise en place à la fin du IX^e siècle, a très vraisemblablement été abandonnée au début du XI^e siècle. Il serait donc logique que le *castel nau* prenne la suite et s'inscrive dans le continuum chronologique.

L'absence de données archéologiques sur Castelnau limite cependant quelque peu ce raisonnement. Il est également possible que les deux sites aient pu fonctionner en parallèle durant quelques temps. Il est malheureusement très difficile d'évoquer la fortification construite sur le Taluc de Castelnau. La construction d'une route départementale en 1840 l'a complètement détruite. Il faut donc se fier aux données des cadastres et des sources écrites.

Souscripteurs : Bernard Oddo, Arnald, Gausbert de Castello Novo, Bernard, frère de Gausbert, et

424 Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 571: vers 1040. Charte de déguerpissement de l'alleu de

Raimond.

Incombalder que Gausbert donna à Saint-Pierre de Moissac. Ailuna et ses enfants s'y opposèrent puis firent déguerpissement à leur tour entre les mains de Warin Kinabert. La charte est souscrite par Gausbert de Castelnov et Gausbert de Conderzalc. Publication : Lefebre (M. C.), Les plus anciennes chartes de l'abbaye de Moissac, thèse d'école des Chartes, 1967, n° 30 et DESJARDINS 1879. n° 347 : vers 1040, Donation à l'abbaye de Conques par Bernard Oddo et son frère Arnald de leur alleu situé dans le pagus de Cahors, dans la vicaria de Saddiriaco, et consistant en un mansus appelé Solarius où demeurent Donadeus et Gausbert frères.

⁴²⁵M. BOURIN, Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne: 1e et 2e rencontres, Azay-le-Ferron, 1986 et 1987. Etudes d'anthroponymie médiévale, 1989.

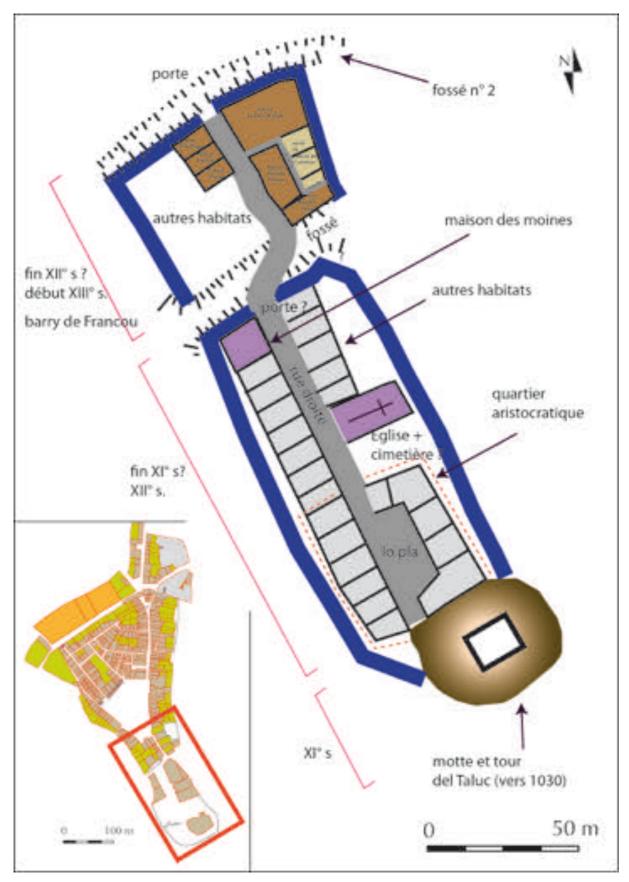


Fig. 65 : Plan restitué de Castelnau avant 1250

La première mention explicite de cette motte del Taluc apparaît au détour de quelques textes de la fin du XI° siècle. Certains membres de la famille de Castelnau sont alors désignés par le terme « del Taluc »⁴²⁶. Le cadastre napoléonien permet de connaître les dimensions au sol de la motte. De forme ovoïde, elle mesurait 45 m de long pour 39 m de large, soit à peine plus que la motte du castel viel (45 x 33 m). Rien ne permet de connaître son élévation. A la fin du Moyen Age et à l'époque Moderne, la motte semble dépourvue de tour maîtresse. Une tour, dite de Montfavès, existe bien ; mais elle est située en bordure de la motte et non en son sommet. Un texte de 1374 nous apprend que les consuls de Castelnau se voient contraints par le sénéchal du roi de donner une nouvelle demeure au seigneur de Castelnau parce que l'ancien logement de ce dernier doit être détruit de maitresse de la tour de l'aluc. En 1463, le souvenir du château vieux des seigneurs de Castelnau, bien distinct de la tour de Montfavès, est encore présent de seigneurs de Castelnau, bien distinct de la tour de Montfavès, est encore présent de la tour de Montfavès, est encore présent de la tour de Montfavès.

Mais le pôle castral initial pourrait avoir été détruit dès le début du XIII° siècle. En effet, l'Historia Albigensis de Pierre des Vaux de Cernay nous révèle un épisode militaire violent en 1214. Le seigneur de Castelnau, Ratier, a participé quelques mois plus tôt au guet-apens qui a conduit à l'arrestation et à la pendaison de Baudoin, frère du comte de Toulouse rallié aux croisés⁴²⁹. Simon de Montfort organise une expédition punitive ravageant les terres de Ratier et détruisant Castelnau⁴³⁰. Ce texte a donné lieu à de nombreuses interprétations. L'abbé de Foulhac, dans sa chronique⁴³¹ reprise par de nombreux érudits donne le nom d'une dizaine de châteaux qui auraient été détruits en même temps que Castelnau. Si la chronique parle bien d'autres fortifications des environs également détruites, aucune n'est nommée. La liste est donc complètement artificielle. De même, le texte ne dit pas un mot sur les dégâts occasionnés à Castelnau et sur la topographie des lieux. Si l'existence d'un village au pied de la motte est très

 $^{^{426}}$ On voit ainsi apparaître un Gausbert de illo Tallugo dans les souscripteurs d'une charte de donation de l'église de Boisse à l'abbaye de Moissac (Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 569, cahier n° 1, p. 10.

⁴²⁷ Arch. Dép. Lot, 48 J 3, p. 19.

⁴²⁸ Arch. Dép. Lot, 48 J 3, p. 278 : mention de la tour et du château vieux des seigneurs de Castelnau sur le taluc encore en 1463 dans un confront.

⁴²⁹ Voir L. MACE, Les comtes de Toulouse et leur entourage: XIIe-XIIIe siècles : rivalités, alliances et jeux de pouvoir, Toulouse, 2003.

⁴³⁰PIERRE DES VAUX DE CERNAY, P. GUEBIN, Petri Vallium Sarnaii monachi Hystoria Albigensis, Paris, France, 1930, p. 208. (1214). "Moventes a castro illo (du Rouergue), venimus ad destruendas terras tam illius pessimi traditoris, Raterii videlicet de Castro Novo, quam aliorum qui a deo et ecclesia per proditionem recesserant ipso anno. Destructo igitur Castro Novo et aliis in circuitu munitionibus multis et fortissimis cum ipso castro novo solo funditus adequatis, venimus ad quoddam castrum, quod dicitur Mons Lenardi"

⁴³¹ Bibliothèque Municipale de Cahors, ms 56, 204.

vraisemblable, elle n'est à ce jour pas complètement prouvée. L'ambiguïté du vocabulaire ne permet pas de trancher. Au regard des données archéologiques dont nous disposons pour les autres villages de la châtellenie, tout laisse cependant penser que le village est déjà en place à la fin du XII^e siècle.

Un document de 1239⁴³² correspond à la première mention d'une maison et donc, de manière incontestable, du village de Castelnau. On y apprend que Raymond Bernard de Durfort, un des co-seigneurs de Castelnau, possède des droits sur un airal de maio que es en lo pla de Castelnou, latz la maio d'en Escairac, puis, plus loin, sur una maio e l'airal en que es que eu ei en lo bari de Castelnou, entre lo maio d'en Joan Porter e d'en Bertran de Francor.

Ces mentions de maisons permettent de se faire une première idée de l'organisation du village. On doit d'abord constater que dès cette époque, les maisons confrontent à d'autres maisons et forment donc des fronts continus sur les rues, renvoyant ainsi aux modèles décrits par l'archéologie dans les *castra* méridionaux⁴³³. Par ailleurs deux espaces distincts apparaissent : le *pla* et le *bari*.

La première maison est située sur *lo pla de Castelnou*. Le terme se traduirait facilement par place et permettrait d'envisager l'existence précoce de la grande place de Castelnau telle qu'elle existe aujourd'hui. Il n'en est rien. Le terme *pla* est fréquemment utilisé dans les documents de la fin du Moyen Age pour désigner non pas la place du mercadial, mais l'espace se situant au pied de la motte sur la première partie de l'éperon⁴³⁴ (Fig. 65). A cette date, cet espace serait donc assez densément occupé par des maisons dont deux au moins appartiennent à des familles nobles. Ce regroupement de demeures nobles est également attesté sur le *castrum* voisin de Flaugnac. On le retrouve aussi peu après dans le *castrum* de Puy-L'évêque⁴³⁵, dans le *castrum* de Commarque en Dordogne, ou dans de nombreux sites limousins⁴³⁶. Hélène Debax a récemment souligné l'importance de ces quartiers nobles dans le cadre d'un système de coseigneurie dominant⁴³⁷.

Mais à quoi pouvait ressembler ce village ? L'organisation des maisons sur le pla du Taluc peut être entrevue à travers la situation très tardive de la fin du Moyen Age. Comme souvent, nous sommes partis de la reconstitution du paysage urbain réalisé à partir du compoix de 1592. Celui-ci fait apparaître la motte del Taluc, entourée au moins partiellement par un fossé sec, motte contre laquelle a été construite une tour, parfois qualifiée de simple *domus*. Cette tour

⁴³² Peña 1977, n° 30.

⁴³³ COLIN 1996.

⁴³⁴ Par exemple Arch. Dép. Lot, 48 J 3, p. 297.

⁴³⁵ LARTIGAUT 1991.

⁴³⁶ C. Remy, Seigneuries et châteaux-forts en Limousin. 1, Limoges, 2006, p. 47-53.

⁴³⁷ DEBAX 2012.

pourrait avoir appartenue à la famille de Montfavès qui a donné un cardinal au XIVe siècle 438. C'est par ce nom qu'elle est désignée jusqu'à la Révolution. Elle renforce l'idée selon laquelle cette partie du village a pu être en partie habitée par l'aristocratie militaire de l'entourage des seigneurs principaux. De cette tour, elle aussi détruite en 1840, partait une rue sans doute à peu près rectiligne (la rue droite), en direction du nord et du village actuel. Contrairement à la situation actuelle, cette rue était bordée soit de maisons, soit d'emplacements de maisons (ayrals). En 1592, il est possible d'identifier une douzaine d'édifices. On peut penser qu'au Moyen Age il a pu en exister le double. Mais comme le suggèrent les érudits locaux ce secteur a été complètement déserté durant la guerre de Cent ans. La quarantaine de textes dont nous disposons pour ce secteur au XV^e siècle permettent de mesurer assez précisément son évolution. Dès 1411, il n'existe plus de maisons particulières en état dans ce secteur. Les textes n'évoquent que des boutges (ruines de maison), des jardins ou des patus. En revanche, il s'agit bien d'un parcellaire lié à un espace abandonné. Les parcelles y sont petites et nombreuses. Il faut attendre la fin des années 1480 pour que réapparaissent des maisons, d'abord à proximité de la place du mercadial, dans ce qui est désormais appelé barry de la Borriane, puis, à partir de 1491, sur le pla du taluc. Plusieurs patus sont alors acensés pour construire des maisons. Les dimensions, données dans les textes (2 cannes de large pour 4 de long) permettent de rattacher ces acensements à des maisons identifiées en 1592. Il s'agit vraisemblablement des maisons situées au pied de la motte, contre la tour de Montfavès.

Dans ce paysage en reconstruction seuls trois édifices semblent avoir traversé la crise et devaient conserver leur aspect des XIII-XIV^e siècles : la tour ou maison de Montfavès, déjà évoquée, l'église, et la maison du couvent du Pouget.

L'église était située sur le côté est du *pla*. Elle a été complètement détruite en 1908, mais il demeure des plans et des photos anciennes (Fig. 66). Il s'agissait d'un édifice hétérogène dont les origines remontaient sans doute au XIII^e siècle mais qui avait connu de très nombreux remaniements, en particulier durant les guerres de Religion⁴³⁹.

-

⁴³⁸ E. Albe, « Autour de Jean XXII, Jean XXII et les familles du Quercy », *Ann. St. Louis Français*, 6, 1901, p. 342-396.

⁴³⁹ G. LINON, « Une visite de Castelnau en 1785. », *Bull. Société Etudes Lot*, 74, 1953, p. 221.



Fig. 66 : Vue de l'ancienne église de Castelnau vers 1900

Elle n'avait pas de statut proprement paroissial et dépendait juridiquement de l'église rurale de Saint-Martin de Valauzi, située à quelques centaines de mètres de là dans le vallon du même nom (Fig. 64). Attestée dans le pouillé de la fin du XIII^e siècle, cette église semble avoir été

très tôt entourée d'un cimetière 440. L'église rurale ne sera définitivement délaissée qu'au début de l'époque Moderne. Un cimetière paroissial est attesté là à la fin du Moyen Age. Il n'est pas possible de savoir quand il a commencé à se développer au détriment du cimetière de l'église rurale. Sur le cadastre napoléonien, il occupe un rectangle au nord de l'église. A la fin du Moyen Age, il semble avoir eu une configuration légèrement différente ; il était alors séparé de la rue principale par une série de maisons ou de jardins. Par ailleurs, il semblait se prolonger au sud de l'église, en direction de la motte. Un texte 441 évoque clairement un jardin qui confronte en même temps la motte et le cimetière, ce qui n'est envisageable que si le cimetière était situé au sud de l'église.

La documentation ne nous permet pas d'approcher la situation du village avant sa destruction théorique par les troupes de Simon de Montfort. Si cette destruction a effectivement eu lieu, on doit cependant constater que 20 ans plus tard, il n'en reste plus de séquelles. Vers 1230-1240, le village se présentait donc comme un village-rue donnant sur la motte castrale. Il pouvait abriter une trentaine de maisons et comptait très vraisemblablement un noyau de maisons nobles contre la motte. Même si aujourd'hui, il ne reste plus de trace de fortification de cet ensemble, il ne fait aucun doute que ce noyau villageois était protégé par une enceinte. En 1411, à une époque où cette partie de Castelnau est désertée, il est fait allusion au mur ancien du village⁴⁴². On retrouve des mentions de ce mur encore lors de la phase de reconstruction de la fin du XV^e siècle⁴⁴³. Il est difficile de restituer son tracé précis. Sans doute devait-il venir s'appuyer sur la motte au sud et suivre les alignements de maisons qui bordaient l'unique rue. J'ignore en revanche si le mur touchait directement les maisons où s'il existait un espace ouvert de jardins à l'arrière de ces dernières. L'absence de mention de ce mur dans les confronts des maisons du texte de 1239 me ferait plutôt pencher pour la seconde hypothèse. La surface protégée par l'enceinte, le castrum, devait mesurer environ 40 m de large pour 95 m de long ,soit une surface estimée de 3 800 m² auxquels il faudrait ajouter la surface de la motte.

A l'est et à l'ouest, le mur devait être construit au droit des parois rocheuses qui entouraient l'éperon. Au nord, point faible du dispositif militaire, le mur était vraisemblablement interrompu par une porte qui donnait sur un fossé sec⁴⁴⁴. Ce dernier est encore visible dans le relief de ce secteur. Si la morphologie du village reconstruit de 1480 reprend la trame du XIII^e siècle, cette porte ne s'ouvrait pas dans l'axe de la rue actuelle, mais à une vingtaine de mètres plus à l'ouest. Ce décalage peut s'expliquer par la nécessité de franchir le fossé sec pour rejoindre

⁴⁴⁰ FONT-REAULX, PROU 1961, p. 475.

⁴⁴¹ Arch. Dép. Lot, 48 J 3, p. 392.

⁴⁴² Idem, p. 172.

⁴⁴³ idem, p. 278, (1463)

⁴⁴⁴ Il n'existe cependant aucune mention écrite de cette porte.

le plateau où se trouvait déjà sans doute un marché (le *mercadial*), mais peut-être pas encore de constructions. Cette organisation et ce mode de développement sont exactement les mêmes que ceux qui ont été observés sur le *castrum* de Najac, récemment étudié par Elodie Cassan⁴⁴⁵.

Les donnés sur l'étendue du village en dehors du *castrum* primitif sont très rares et laconiques. Il est possible d'identifier deux barris appelés barri de Françou et barri de Rigambert. Il est beaucoup plus difficile de tenter de les localiser et d'en connaître l'étendue.

Le barri de Françou est très certainement mentionné dans le texte de 1239 déjà évoqué. En effet, Raymond Bernard de Durfort tient una maio e l'airal en que es que eu ei en lo bari de Castelnou, entre lo maio d'en Joan Porter e d'en Bertran de Francor. Ce Bertran de Francor appartient sans doute à la famille de notaires qui a officié à Castelnau dans les années 1250-1280. Seuls deux autres textes mentionnent ce barri, l'un en 1255⁴⁴⁶, et l'autre en 1300⁴⁴⁷. Le document de 1255 est un achat par un certain Géraud de Castelnau de cens sur des ayrals dans le barri de Francor. Ce personnage est très mal connu. Il est dit fils de feu Armand de Castelnau et appartient très vraisemblablement à une branche cadette de la famille de Castelnau primitive 448. Ceci laisse penser que ce secteur du village pourrait avoir été encore partiellement contrôlé par la famille primitive des Castelnau. L'existence d'ayrals (emplacements de maison en ruine ou non construites) dans ce quartier pourrait être la dernière trace de la destruction de 1214. Mais les confronts nous indiquent la présence de plusieurs maisons, de rues et de ruelles, ce qui suggère un quartier bien vivant. Parmi ces maisons, une appartient à Gasbert de Rigal. Cette famille Rigal est assez bien connue au siècle suivant. Elle est alors propriétaire d'une maison très bien identifiée, située à l'angle sud-est de la place actuelle. Si cette identification est la bonne, on pourrait donc penser que le barri de Francou correspondrait à l'espace compris entre le fossé du castrum primitif et l'actuelle place de Castelnau (Fig. 65). Cette zone est le prolongement du taluc vers l'actuelle place. Elle est en pente assez marquée. Le même texte évoque la présence d'un mur du barri, seule indication d'une fortification de ce secteur. L'indice de l'existence d'un fossé entre la maison de Rigal et la place actuelle suggère que ce mur aurait pu être situé au niveau des maisons qui forment le front sud de la place actuelle. C'est dans ce secteur que le plateau commence à s'élargir. Ce fossé hypothétique pouvait mesurer une soixantaine de mètres de long. Si sa largeur a été fossilisée par la parcelle non bâtie devant la maison de Rigal, sa largeur devait être d'environ 8 m. La présence d'une cave dans la maison faisant l'angle sud-ouest de la place actuelle pourrait aussi traduire l'existence de cet ancien fossé. Le mur devait se prolonger sur les

-

⁴⁴⁵ É. CASSAN, *Le bourg castral de Najac au Moyen âge: formation et évolution d'un paysage urbain en Rouergue occidental*, Villefranche-de-Rouergue, France, 2006.

⁴⁴⁶ Arch. Dép. Lot, 48 J 6, p. 1.

⁴⁴⁷ Idem. p. 2

⁴⁴⁸ Voir Hautefeuille 2008.

côtés est et ouest du barri. Il est difficile d'évaluer le nombre de maisons qui ont pu être édifiées dans ce quartier, densément construit à en croire les confronts de 1255. Il ne serait pas étonnant qu'il ait existé de 15 à 20 bâtiments. Il est possible de restituer un plan schématique d'une partie de ce quartier vers 1250 (Fig. 65). En partant de l'hypothèse que la rue principale du barri correspond à la rue actuelle, on peut replacer la maison de Maffre de Rigal à l'emplacement, précisément connu, de la maison des Rigal du siècle suivant. On peut donc envisager que les ayrals évoqués dans le texte de 1255 se situaient contre le mur d'enceinte est. Ils ne touchaient pas directement la rue principale qui aurait, dans ce cas, été signalée en confront. De ce fait on peut imaginer un front de maisons contre la rue principale, et une ruelle intermédiaire pour desservir les ayrals. Le texte de 1239 mentionne ce qui doit être la rue principale et trois maisons jointives. Le positionnement de la maison du notaire B. de Francor contre la porte est pure hypothèse. Elle s'accorderait bien avec l'appellation du barri qui prend souvent le nom de la première maison en entrant. Nous ignorons tout du reste du quartier. Il est cependant possible que soit installée dès cette époque une maison appartenant à un petit prieuré de Conques, devenu au XIVe siècle un monastère de clarisses (appelé du Pouget). Si le monastère du Pouget n'a été fondé qu'en 1318 par le cardinal du Pouget⁴⁴⁹, il reprend très vraisemblablement l'ensemble des possessions d'un prieuré de Sainte-Foy de Conques qui a été fondé vers 1030 par le biais d'une donation des seigneurs de Castelnau⁴⁵⁰. Ce bâtiment a été localisé grâce au compoix du XVI^e siècle 451. Il se situait alors contre le fossé, dans le castrum primitif, non loin de l'église. Un document du XV^e continue d'appeler l'espace situé devant l'église « pla du Pouget⁴⁵² ». Par ailleurs les clarisses détenaient des droits seigneuriaux sur au moins une parcelle située contre le cimetière 453. Il est donc étonnant de constater que même dans un aussi petit espace que ce castrum primitif, il existe une nette bipolarisation entre un secteur aristocratique et un secteur religieux. Nous retrouverons cette organisation dans le castrum de Flaugnac.

3.2.2.1.2 La « ville neuve »

Le processus de développement des autres quartiers de l'agglomération est malaisé à préciser en raison de la faiblesse de la documentation de la seconde moitié du XIII^e siècle. Il est certain qu'à la fin du XIII^e siècle la trame quasi régulière qui est encore visible sur le plan du XVIII^e siècle est déjà en place. Une gigantesque place a été réservée dans le prolongement du

⁴⁴⁹ R. Clary, *Dictionnaire des paroisses du diocèse de Cahors*, Rocamadour, France, 1986, p. 73.

⁴⁵⁰ DESJARDINS 1879, n° 27.

⁴⁵¹ Arch. Mun. Castelnau-Montratier, compoix 1592, fol. 28 v°.

⁴⁵² Arch. Dép. Lot, 48 J 3, p. 297 (1479).

⁴⁵³ Idem.

premier barry. Sa forme trapézoïdale épouse le relief et s'élargit au nord. Elle s'étend sur une surface de 7 275 m², soit près du double de la place d'origine de la ville de Montauban, ou de celle de la première bastide de L'isle-sur-Tarn. La place est bordée par deux rangées de maisons. Audelà se développent deux quartiers ouverts, autour de deux rues divergentes. Chaque quartier prend le nom du terroir préexistant. Le principal est le quartier du pech de Lafargue à l'est. Il se développe le long de ce qui deviendra la rue droite (Fig. 68). A l'ouest, le quartier du Camborel connaît un développement comparable et sans doute très rapide. La chronologie précise de l'essor de ce que l'on peut appeler une ville neuve demeure incertaine. Il est possible que l'extension ait été lancée dès les années 1230-1240. Le nom servant à désigner l'agglomération change à cette période. A partir de 1240, le village est appelé Castelnau de Domine Helene. C'est sous cette appellation qu'il apparaît dans les registres des Pénitances de Pierre Cellan de 1241-42⁴⁵⁴. Ce nom sera utilisé durant une trentaine d'années. A partir de 1268⁴⁵⁵, on voit apparaître la dénomination de Castrum novum de vallibus, Castelnau des Vaux, nom qui sera utilisé jusqu'à l'époque Moderne. Or cette dame Hélène est bien identifiée. Il s'agit de l'épouse de Pons seigneur de Castelnau dans les années 1220. Cette femme semble avoir joué un rôle politique considérable. Elle est à l'origine de la fondation d'un autre village sur la châtellenie, Lhospitalet, qui s'est appelé tout au long du Moyen-Age, l'Hospital de domine Helene. Or nous avons la certitude que Lhospitalet a été fondé vers 1230. C'est le seul autre village de la juridiction à présenter une trame orthogonale. Il est donc probable que le projet de villeneuve ait bien été lancé par cette Hélène. Mais si la trame est en place dès cette époque, il fallut sans doute quelques années pour peupler un si vaste espace.

A la fin du XIII^e et au début du XIV^e siècle, les mentions d'ayrals de maisons sont encore nombreuses, et certains actes stipulent que l'accensement est soumis à amélioration de la parcelle par le tenancier. C'est par exemple le cas de Gasbert del Pueg qui se voit bailler à fief en 1302 par Guilhem Bernard de Prestis un airal à Camborel, avec promesse d'investir au moins 50 sous sur la parcelle dans l'année qui suit le contrat⁴⁵⁶. On peut cependant penser que la trame de l'habitat est déjà en place.

Il n'est pas possible d'estimer la population à cette époque. Mais dès 1283, le bourg dispose de deux hôpitaux et de deux maladreries. Les quatre établissements sont mentionnées

⁴⁵⁴ P. CELLAN, *L'inquisition en Quercy: le registre des pénitences de Pierre Cellan, 1241-1242*, Castelnaud la Chapelle, 2001, p. 267 : "de Castronovo Helen". Le bourg est encore mentionné sous le nom de « castrinovi de Elena » en 1269 dans la correspondance d'Alphonse de Poitiers (ALPHONSE DE POITIERS, Correspondance administrative d'Alfonse de Poitiers. Tome 2 / publ. par Auguste Molinier, 1894, n° 1452).

 $^{^{455}}$ Alphonse de Poitiers 1894, n° 2078.

⁴⁵⁶ Arch. Dép. Lot, 48 J 5, p. 360.

dans le testament d'un marchand du lieu ⁴⁵⁷. L'un est situé dans le barry de la Bourriane, dans la partie ancienne du village, l'autre est installé sur la rue du Pech de Lafargue. Le premier a fonctionné au moins jusqu'en 1351 date à laquelle il est encore mentionné⁴⁵⁸. Le second est encore actif à l'époque Moderne. La « ville neuve » est alors complètement ouverte, sans aucune fortification. Nous ignorons le devenir des fortifications de la partie ancienne de la ville. Il est possible qu'elles aient été partiellement démantelées. Il n'en existe pas de mentions claires. Au nord, la partie construite se prolonge par des séries de jardins. Il semble qu'il existe une couronne faite presque exclusivement de jardins jointifs. Les vignes, lorsqu'elles sont mentionnées, sont situées un peu plus loin, ou sur les pentes du pech sur lequel est installé le village.

Date de la			
mention	Nom du propriétaire	Statut	Commentaire
1279	Darmans Guillaume		Ne possède aucune autre parcelle
1279	Jousel Guillaume		Ne possède aucune autre parcelle
1298	Jean de Lemozy	artisan maçon	artisan maçon
1298	Pierre prestis	marchand	marchand
1298	héritiers de R Senhoruel	noble	noble
1298	Barthelemy Laroque		Ne possède aucune autre parcelle
1299	Bernat de Lobairac		Ne possède aucune autre parcelle
1300	G de Lados	notaire	notaire
1301	G de Cos		possède des rentes sur des parcelles de la paroisse de Saint Anthet
1301	G de Redon et ses frères		Issu du mas de Redon, paroisse de Thézels
1301	Gasbert del Pueg		sans doute issu de la famille noble
1302	Raimond de Belpech chevalier	noble	noble
1302	Arnal Gasc frère de R		Possède également un jardin à Flaugnac et une vigne à Saint Julien
1302	Pierre Lacoste		Anthroponyme trop fréquent pour être identifié
1305	Arnal de Nagaile		Ne possède aucune autre parcelle. Un notaire porte ce nom en 1287
1305	Faure de Brusca		issue d'une famille de tenant mas de la paroisse de Saint Sernin (réside à Saint Sernin)
1305	G de Bertinas		Issu du mas de Bertines, au nord de Castelnau
1305	G del Volvé		Issu du mas de Boulvé paroisse de Thézels, ou il réside
1311	G Roca		Probablement de la famille de Pugarllenc déjà citée
1311	J de Cario		Ne possède aucune autre parcelle
1311	P Gras		issue d'une famille de tenant mas de la paroisse de Saint Sernin
1312	Jean de la Mote	noble	noble
1312	sean de la mote	nosic	Peut-être issu du mas de Boscredon paroisse de Névèges. Possède une vigne à Capnié, une autre à
1314	Huc de Boscredon	notaire	Cornus. Il s'agit très certainement du notaire de ce nom
1314	P de Pigot		Ne possède aucune autre parcelle
			Issu du mas de Viviers (l'Official) dans la paroisse de Saint Vincent. Il existe plusieurs Raymond Viviers à cette époque. Ils possèdent une vingtaine de parcelles dans les paroisses de Boisse et de
1314	R de Vivier		Saint Vincent, outre leurs droits sur le mas
1316	G de Belpueg	noble	noble
1316	G Roqua		Probablement de la famille de Pugarllenc déjà cité
	2 342		sans doute issu d'une famille de ce nom originaire du mas éponyme sur la paroisse de Saint
1316	Gaillard de Solies		Sernint (attesté au XIV° s.). Ne possède aucune autre parcelle en propre
1316	Huc de la Frerarie		Ne possède aucune autre parcelle
1316	Peirone de lacoste		Ne possède aucune autre parcelle. Anthroponyme trop fréquent pour être identifié
1318	Jacme de pauci	notaire	notaire
1318	Raimond de la Croix	notaire	notaire
1318	Arnal de Mauruc		Ne possède aucune autre parcelle
1318	B de Brives		Ne possède aucune autre parcelle
1318	B Redon		Originaire et vivant sur le mas éponyme, paroisse de Thézels. Il vend sa maison à Castelnau en 1318
1318	Jean de Brives		Ne possède aucune autre parcelle
1318	Jean Servat		Ne possède aucune autre parcelle
			Ne possède aucune autre parcelle; peut-être originaire de la paroisse de Névèges où vit une
1318	P de Laborie		importante famille de ce nom vers 1300.
1318	P et Arn. De Volvé		Issu du mas de Boulvé paroisse de Thézels, ou il réside
1318	P Faure de Saint Libat	1	non identifié. A priori ne possède aucune autre parcelle
1324	Arnal Donadieu	notaire	notaire
1324	G de Lolme	peut-être noble ?	peut-être noble ?
1324	Jean de Arlhac		Ne possède aucune autre parcelle
1324	R de baerts		Ne possède aucune autre parcelle

_

⁴⁵⁷ ALBE 1911.

⁴⁵⁸ Arch. Dép. Lot, J 2199, n° 210.

1326	G de Loriac	noble	noble
			Une rue et une porte prendra son nom au XV° s. Possède une vigne et un jardin a las Carrières
1326	Arnal del Pomiers		paroisse de Castelnau
1326	G de Montalba		Ne possède aucune autre parcelle
1326	Galand Bru		Ne possède aucune autre parcelle
1326	Huc de Canteloube		Ne possède aucune autre parcelle
1327	Arnaude femmed e Huc benech		Ne possède aucune autre parcelle
1327	Bernard de Pigot		maison au mercadial
1329	Guillem Barthes		détient une unique terre dans la paroisse de Saint Julien
1329	Jean Blanc		Ne possède aucune autre parcelle
1329	Jean Polot		Possède une vigne au terroir de Caunels, paroisse de Castelnau
1330	Pierre Petane		Ne possède aucune autre parcelle
1331	Guillem de Bertinasse		Issu du mas de Bertines, au nord de Castelnau
1331	Raimond del Fraichinel		lève des rentes, originaire d'une famille de questaux de la Graulière
1331	Raimond des Places		Ne possède aucune autre parcelle
1331	Raimond Saint Laurent		Ne possède aucune autre parcelle
1332	G Boichet	notaire	notaire
1332	G de Camprasots		possède deux vignes sur la paroisse de Castelnau
1332	Guillem de Conho		Ne possède aucune autre parcelle
1332	Guillem Servat	clore	Possède un jardin au terroir de las Carrieras, paroisse de Castelnau
1332	M° G de Florit	clerc	clerc
1334	Jacme Hugonnet	docteur en droit	boucher docteur en droit
1334	Huc Tolza	docteur en droit	
1334	Bernat de la rivière Bertholomene veuve de Gayral de		Issu d'une famille de tenant mas sur la paroisse de Névèges
1334	Valmary		Valmary est un mas paroisse de Saint Vincent
1334	Guillem Bertines		Issu du mas de Bertines, au nord de Castelnau
1334	Huc de Cos		possède une unique pièce de terre de vigne paroisse de Cornus
1334	Jacme dejean		Ne possède aucune autre parcelle
1334	Jean de Caris		Ne possède aucune autre parcelle
1334	Jean de Rigal		Possède une dizaine de parcelles sur les paroises de Boisse, Saint Vincent et Flaugnac
1336	?		habitant de Saint Alauzie
1336	Bernard de Pugarlenc		famille de tenant mas
1336	Raimond Faure (héritiers)		Beaucoup d'homonymes. Il semble que ce Raymond Faure soit celui qui possède en propre 6 ou 7 parcelles de terres, près et garrigues dans la paroisse de Saint Sernin
1338	B Durand (feu)		Ne possède aucune autre parcelle
			Probablement issu d'un mas de la paroisse de Saint Jean de Perges ou de Névèges ou il possède avec d'autres membres de la familles au moins une terre. Il détient également un pré et un jardin
1338	G B de Salinier		sur la paroisse de Castelnau
1338	Huc de Bertrand		Ne possède aucune autre parcelle
1338	R del Pueg		noble
1339	Nicolas de Sagante		Ne possède aucune autre parcelle
1341	Mathieu de Bigue		Ne possède aucune autre parcelle
1341	Raimond de Ressegier		Probablement issu d'un mas mal localisé dans la paroisse de Pern
1342	Bernard de Pigot		possède un jardin à Castelnau et une terre à Sauveterre
1347	B de Pugarlenc		famille de tenant mas
1347	Gasbert de lacouts		Ne possède aucune autre parcelle
1348	Guillem del Clauzel	prêtre	prêtre
1348	Guiraut del Clauzel	savetier	savetier
1348	Jean Goutier		Ne possède aucune autre parcelle
1348	Raimond de la greze et ses parceriers		appartient à un famille de tenant mas de la paroisse de Flaugnac, près de la villa de la Graulière
1311, 1312	G B de Prestis	marchand	marchand
1316, 1332	Jean Olier	barbier	barbier
1316, 1332, 1339, 1341	Jacme Richard		sans doute originaire du mas de Boygue dans la paroisse de Névèges où vit une importante famille de ce nom vers 1300. Ne détient en propre que 1 jardin à Castelnau
1318, 1341	Guillem de raines (héritiers de)		issu d'une famille qui possède également une maison dans la <i>villo</i> de La Graulièrev et de très nombreuses terres autour de la villa
1226 1220	P. Olior		Sans doute issu d'un mas éponyme non localisé dans la paroisse de Névèges. Il possède en propre au moins deux jardins au nord de Castelnau, plus une vigne et deux terres paroisse de Russac
1326, 1338 1327, 1341,	R Olier		, , ,
1342	Raimond de la Marche		Ne possède aucune autre parcelle Il existe un terroir de Todo au pied de Castelnau dans la vallée de la Lupte. Mais ce Guillaume ne
1330, 1334 1336, 1347	Guillem de Todos Arnal de Todo (héritiers de)		possède aucune autre parcelle
1330, 134/	Arriar de Todo (Heritiers de)	+	Ne possède aucune autre parcelle Une lignée de notaires en est issue. Possèdent une terre et une vigne à Clavelière près de
1341, 1342	Arnal et Pierre Benech		Castelnau

Fig. 67 : Liste des propriétaires de maisons à Castelnau attestés avant 1348.

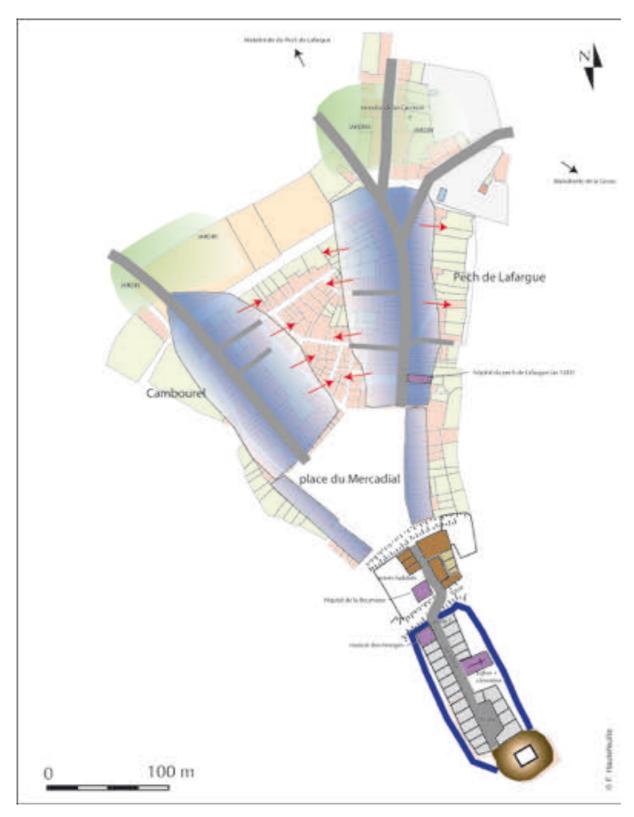


Fig. 68: Extension de la « ville neuve » (1240-1340)

Si la genèse du bourg peut être assez précisément étudiée, la riche documentation permet de préciser l'éventail social de ses habitants. Nous disposons d'un corpus suffisamment représentatif pour bien comprendre la composition de la population qui réside dans le bourg, mais surtout pour comprendre son interaction avec le finage de la juridiction et avec la trame des mas. Entre 1279 et 1348 nous disposons d'une quarantaine de textes mentionnant des propriétaires de parcelles situées dans le bourg (Fig. 67). La liste faite état de 112 mentions représentant exactement 99 personnes différentes. Cela ne correspond sans doute qu'à moins de 10 % du total des habitants sur la période, mais l'échantillonnage est suffisamment large pour être représentatif.

Les métiers sont rarement indiqués, mais il est possible de les restituer, pour certains d'entre eux, à partir d'autres textes. A priori, l'éventail de la population est relativement classique. J'ai pu identifier dans cette liste cinq nobles appartenant à des familles de petits chevaliers. Mais leur place est sans doute sous-évaluée, car leurs maisons n'apparaissent qu'au hasard des confronts et il existe en outre un quartier aristocratique dans le noyau initial du village, mal documenté sur cette période. J'ai identifié un minimum de huit familles seigneuriales détenant des droits fonciers sur des parcelles du bourg⁴⁵⁹. Il faudrait y adjoindre les hôpitaux et les obits. En considérant que chaque famille est généralement représentée par deux, trois voire quatre frères et cousins, on avait certainement au moins une vingtaine de seigneurs différents, ce qui ne devait pas faciliter l'organisation du lotissement et est peut être un élément d'explication de l'absence de trame régulière à l'échelle de l'ensemble du site.

La seconde catégorie des habitants est celle des artisans, marchands et clercs. Les artisans sont sans doute très nombreux, mais ils ne sont que rarement mentionnés comme tels avant le XV^e siècle. De ce fait on ne trouve qu'un maçon, un barbier, un savetier et un boucher. Pour les notaires, nous disposons d'un élément de comparaison permettant d'envisager une extrapolation. Cinq notaires sont mentionnés directement dans le corpus. Or l'inventaire complet des sources permet de connaître avec une très grande précision l'évolution du notariat de Castelnau sur cette période. Entre 1290 et 1348, 52 notaires ont officié. Cela confirme que cette centaine de propriétaires mentionnés masque une population de l'ordre de 1000 propriétaires sur une soixantaine d'années⁴⁶⁰, soit sans doute au moins 300 feux résidents en moyenne sur la période. A titre de comparaison, en 1592, le compoix fait apparaître 328 maisons et emplacements de maison dans le bourg, ce qui rend l'estimation réaliste. Associé à ce groupe, il faut rajouter la part très difficile à estimer des clercs. La présence de deux hôpitaux, de très nombreuses fondations de chapellenies, de l'église paroissiale rurale, d'une seconde église dans le bourg, et d'une riche

⁴⁵⁹ Il s'agit des familles Prestis, Lapérarède, Durfort, Castelnau (première famille), Castelnau (deuxième famille), Trapas, Lamothe, Lezergues, Belpueg.

⁴⁶⁰ En considérant que seuls 10% des notaires ayant résidé dans Castelnau apparaissent dans la liste des propriétaires (Fig. 67) et en extrapolant cette proportion à l'ensemble de la population.

population de marchands laisse penser que ces clercs sont également assez nombreux. Outre les notaires, on compte un docteur en droit et un prêtre.

Mais la grande majorité de la population n'appartient pas de prime abord ni à l'une ni à l'autre de ces catégories. La base de données nous a permis de mieux cerner leur profil. Le constat le plus évident qui ressort est que ces individus sont très peu pourvus de terre. Sur les 80 individus restant, 38 n'apparaissent nulle part dans la base de données, ni comme propriétaire direct d'une parcelle, ni comme propriétaire d'un confront de parcelle et une quinzaine de personnes ne détiennent qu'une ou deux parcelles. Il s'agit dans la plupart des cas d'un jardin et d'une vigne, plus rarement d'une terre. Ces parcelles sont situées généralement dans des tènements qui enserrent Castelnau ou dans les paroisses voisines.

Enfin apparaissent dans la liste 21 individus dont le nom renvoie directement à un mas des environs de Castelnau. Soit ils résident dans Castelnau, soit ils sont propriétaires d'une maison ou d'une parcelle à bâtir, mais continuent de résider dans leur mas (Fig. 69). En considérant les quelques cas qui n'ont pas pu être identifiés, cela signifie que sans doute près du quart des maisons de Castelnau sont détenues par les groupes familiaux des mas. L'encellulement se limite donc à posséder un bien au *castrum*, mais n'a évidemment aucun impact sur l'espace rural environnant. La maison sert à loger des membres du groupes qui ne sont pas destinés à travailler sur l'exploitation agricole, en raison d'un basculement vers un métier artisanal ou marchand, ou qui se sont tournés vers des fonctions cléricales ou notariales. 14 des notaires antérieurs à 1348 sont directement originaires d'un mas de la châtellenie. Sur les 99 habitants de l'échantillon, un seul, Jean de Rigal, dispose d'un panel de parcelles plus large sans être rattaché à un mas. Il détient au moins une dizaine de parcelles dispersées entre les paroisses de Boisse, de Saint Vincent et de Flaugnac. Au regard de cet éparpillement, on peut même douter que ce soit un réel exploitant direct des terres.

Il ressort donc de cette analyse qu'au XIII^e et au XIV^e siècle. le développement du bourg de Castelnau ne se fait pas par agglomération d'exploitants agricoles. En cela il est très difficile de parler d'encellulement. Le village est ici non pas le résultat d'une main mise seigneuriale, mais avant tout l'expression de l'essor économique et démographique qu'a connu la région. Le village absorbe le surplus de bras et centralise des activités non présentes dans les mas. Par le biais de rentes seigneuriales, il voit converger une partie des redevances. On constate également que la fonction militaire du lieu est nulle. Le noyau ancien du village dispose encore éventuellement d'une enceinte, mais il ne peut nullement accueillir la population du bourg neuf vers 1300. Le village neuf ne s'est pas doté d'une enceinte et demeure un village complètement ouvert.

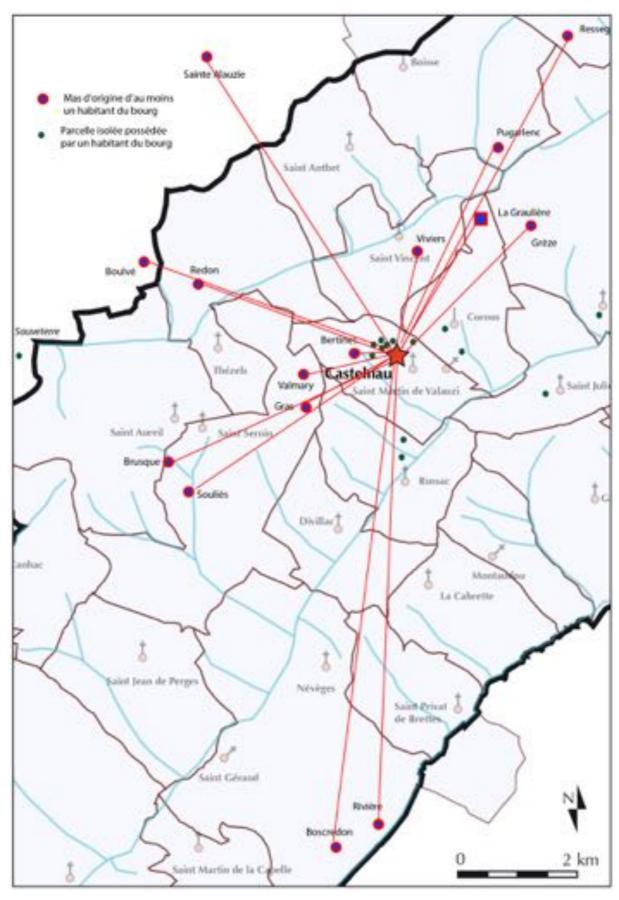


Fig. 69 : Castelnau dans son environnement : les liens avec le finage au début du XIVe siècle.

Par ailleurs, la fonction religieuse est sans doute importante, mais pas à travers l'église paroissiale. Celle-ci demeure et demeurera jusqu'au début du XVI^e siècle. l'église rurale de Saint-Martin-de-Valauzi, située à un kilomètre du bourg. En revanche, le cas de Castelnau montre que l'équipement charitable lié à l'Eglise s'est lui greffé sur le village. Il s'agit des deux hôpitaux et des deux maladreries situées dans les environs immédiats du villages. Ce cas n'est pas isolé puisqu'il se retrouve à Flaugnac et à Boisse

L'évolution de la fin du Moyen Age va transformer une partie de la physionomie du village, mais peu son panel social.

La crise se fait sentir assez tôt, bien avant la peste de 1348. Avec le listing précis des notaires en activité dans le bourg, nous disposons d'un excellent thermomètre de l'activité économique locale. Le notariat de Castelnau prend son essor de manière classique vers 1240 (Fig. 70). Très rapidement, vers 1260, les effectifs se stabilisent autour de 10 notaires, confirmant la précocité du développement de l'agglomération. Ce chiffre évolue ensuite fortement à partir de 1285. En 15 ans le notariat double au point d'atteindre le nombre assez étonnant de 21 notaires actifs pour l'année 1301. A titre de comparaison, dans le bourg de Monticiano situé dans la riche région italienne de Sienne, Odile Redon n'a identifié que huit notaires établis entre 1241 et 1346⁴⁶¹. Elle estime qu'au maximum cinq notaires ont travaillé simultanément sur cette période, pour une agglomération de 360 feux, parfaitement comparable à Castelnau. Le bourg quercynois aurait donc compté quatre fois plus de notaires que la ville italienne vers 1300.

Le pic d'activité dure cependant peu de temps. Dix ans plus tard les effectifs commencent à diminuer. Ils sont encore 15 en 1333. A partir de cette date, qui correspond à un épisode de famine bien connu, l'effondrement est très net et continu. Arlette Higounet- Nadal avait observé exactement la même fracture à Périgueux, mais dans cette ville, 1330 marquait le pic de population⁴⁶². A Castelnau, la chute paraît si forte et si régulière que la peste de 1348 n'est même pas marquée sur la courbe des notaires (Fig. 70). La baisse s'achève en 1370, date à laquelle il ne reste plus qu'un seul notaire en activité à Castelnau. Mais cette absence de cassure en 1348-1349 est un trompe-l'œil. En effet, en 1347 neuf notaires sont encore attestés. Deux ans plus tard, cinq d'entre eux auront cessé leur activité. Il est donc probable qu'entre 1/3 et la 1/2 des notaires n'ait pas survécu à l'épidémie. Mais l'effondrement n'est pas encore total et irréversible puisqu'on observe quatre nouvelles installations entre 1349 et 1350. Ces installations furent cependant éphémères puisque dès 1352, le nombre se remet à baisser, cette fois de manière inexorable

_

⁴⁶¹ O. REDON, « Le notaire au village. Enquête en pays siennois dans la deuxième moitié du XIII^e et au début du XIV^e siècle », *Campagnes médiévales, l'homme et son espace : étude offerte à Robert Fossier*, Paris, 1995, p. 671.

⁴⁶² A. HIGOUNET-NADAL, *Périgueux aux 14e et 15e siècle*, 1978, p. 144 et 164.

jusqu'à l'étiage de 1370. Entre-temps la guerre est également arrivée et le bourg a connu une vague de travaux très importante à travers la mise en fortification de sa partie récente.

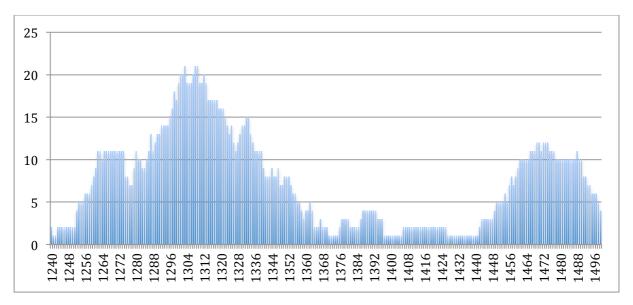


Fig. 70: Evolution annuelle du nombre de notaires en activité à Castelnau

3.2.2.1.3 Le bourg de la fin du Moyen-Age

La date de construction de l'enceinte n'est pas précisément connue. La première allusion identifiée date de 1341, soit très peu de temps après le déclenchement des hostilités avec les Anglo-aquitains. A cette date apparaît la porte d'Amour, le portail qui ferme le quartier du Camborel (Fig. 72). Mais il est possible que dans un premier temps la mise en défense soit assez succincte, avec une ébauche de fossé, une simple levée de terre et l'aménagement des portes. Il n'existe en effet pas de trace de mur d'enceinte avant 1353. A cette date, le mur du Cambourel est déjà édifié⁴⁶³. La dénomination reprend celle d'un deux quartier primitifs de l'agglomération, ce qui pourrait suggérer une logique d'aménagement du mur par quartier. La première mention du mur dans l'autre quartier du pech de Lafargue ne date de 1384⁴⁶⁴, mais sa construction est forcément contemporaine de celui du Cambourel. Quoi qu'il en soit, le bourg est désormais complètement clos. Outre la fortification globale de l'agglomération, un réduit est aménagé à l'emplacement de l'ancien barry de Francou. Il est décrit en 1374, à l'occasion d'un échange de maisons fait entre les consuls de Castelnau et une des principales familles seigneuriales locales, les Rigal /Manas (Fig. 71). La maison est située au « fort nouveau » et confronte la place, avec le fossé entre deux. Cela signifie que le fossé de ce barry est encore actif au XIV^e siècle. Le tracé de

218

⁴⁶³ Arch. Dép. Lot, 48 J 5, p. 392 (1353). Bernard de Prestis investit à Pierre de la Marche sur réquisition de Bernard de la Croix d'un ayral à Camborel qui confronte deux autres airals, la rue et le mur de Camborel.

⁴⁶⁴ Arch. Dép. Lot, 48 J 3, p. 270.

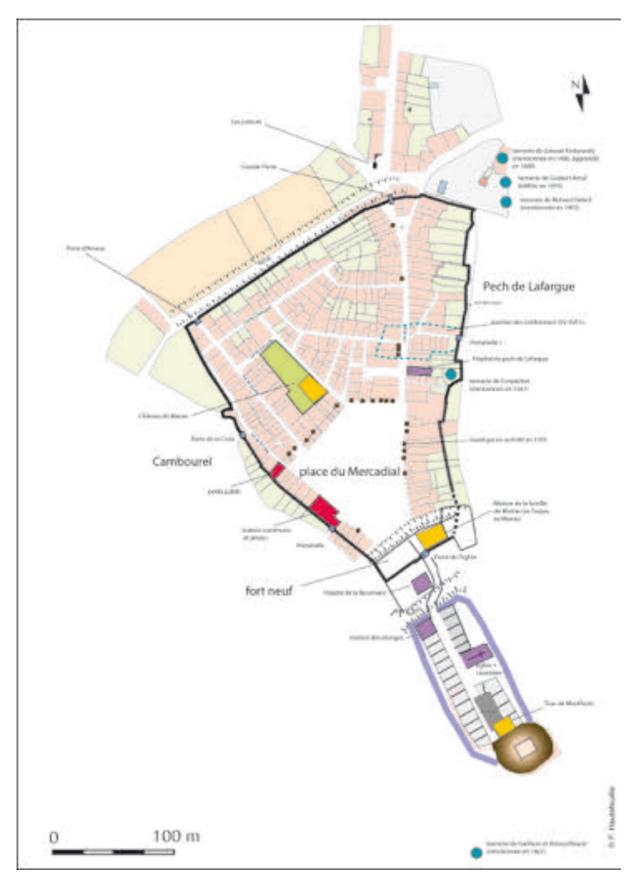
l'enceinte de ce fort a pu être restitué à partir des sources fiscales du XVIe siècle. Il coupait le barry en deux et délimitait un espace très étroit dans lequel était englobée la maison objet de la transaction, maison qui est toujours visible à Castelnau aujourd'hui, et une série de bâtiments de l'autre côté de la ruelle qui traversait le fort. Ce lieu est parfois appelé la citadelle. Il est probablement resté actif jusqu'aux guerres de Religion puisque les murs sont clairement décrits dans le compoix de 1592. Il ne couvrait qu'une surface d'environ 1000 m². Il ne peut de ce fait accueillir l'ensemble des habitants du bourg et doit plutôt être interprété comme un réduit militaire plus que comme un fort villageois classique. C'est sans doute à la même époque, et peutêtre suite à l'acte de 1374 qu'est édifié un autre bâtiment remarquable, dans le quartier du Cambourel. Connu à l'époque Moderne sous le nom de château de Manas, il s'agissait sans doute d'une très grosse demeure de type urbain, dotée d'un jardin, d'écuries et de bâtiments annexes et construite au cœur du bourg, à une époque de déprise démographique qui a du libérer de nombreuses parcelles. L'espace occupé par cette demeure est très important. Il mesure au moins 1250 m². D'autres constructions de ce type, d'une moindre ampleur devaient exister. En 1409, une autre famille seigneuriale, les Maffre possède une maison dite de Toulza sur la rue droite. Par ailleurs la période qui s'ouvre voit une clarification dans la délimitation des espaces. On voit apparaître les premières mentions de la rue droite⁴⁶⁵. Il s'agit de la rue qui constituait la colonne vertébrale du quartier du Pech de Lafargue. Les autres noms de rue émergent à partir de la fin du XIV^e siècle. comme la rue de Garissole mentionnée pour la première fois en 1386⁴⁶⁶.



Fig. 71 : Vue de la maison de Manas à Castelnau (vers 1300) - carte postale vers 1900

⁴⁶⁵ Première mention en 1392 (Arch. Dép. Lot, 48 J 3, p. 274.)

⁴⁶⁶ Arch. Dép. Lot, 48 J 3, p. 268.



 $Fig.\ 72: Castelnau\ entre\ 1340\ et\ 1540$

Ces constructions suggèrent un assez bon maintien de la trame bâtie pendant les premières décennies de la crise. Si le nombre de notaires s'écroule après 1360, on constate que la poignée de textes dont nous disposons ne renvoie pas l'image d'un paysage en ruine. Au contraire, jusque vers 1400, il n'existe aucune trace de maison abandonnée. Il y a même moins de mentions d'ayrals de maison qu'il n'y en avait dans la première moitié du XIV^e siècle. Il est donc probable que la mise en défense ait entrainé d'une part la densification de l'espace bâti, de l'autre l'arrivée possible d'une partie des populations vivant dans les mas. L'abandon de ces derniers est en effet plus précoce que la ruine du village. Il faut attendre 1408 pour disposer d'une première allusion directe à la guerre et aux destructions. A cette date, l'abbaye de Lagarde Dieu⁴⁶⁷ cède des droits sur des maisons situées sur la rue droite. Elles sont dites « en ruine à cause des mortalités et des guerres 468 ». L'expression a été reprise telle quelle et simplement traduite par le feudiste du XVIII^e siècle. Deux ans plus tard, c'est un lot de quatre maisons jointives sur la rue de Cambourel qui sont dites « en ayrals 469 ». On voit se multiplier les mentions d'ayrals dans les confronts. Il n'est pas rare de voir alors une maison confronter deux ayrals, y compris sur la place principale du bourg⁴⁷⁰, ou des maisons dont on ne rappelle plus que l'ancien propriétaire. Cette période de crise fut plus courte que celle observée dans les mas. Elle ne dure guère qu'une génération à une génération et demi. Entre 1410 et 1445, seuls 14 actes portant sur des parcelles du bourg ont été conservés. Lors des 35 années suivantes, on dispose de 110 actes. La reconstruction a été rapide et spectaculaire. En reprenant la courbe du nombre de notaires actifs (Fig. 70), on se rend compte qu'elle demeure atone jusqu'en 1441. Entre 1397 et 1441 le bourg n'a abrité qu'un ou deux notaires. Il n'en a qu'un seul de 1426 à 1441. Mais en 1443, il en compte déjà trois. Ce nombre passe à cinq en 1450 et à dix en 1461. La concomitance de la reconstruction et du repeuplement du village avec celles des mas est ici parfaite. L'essentiel se passe dans la période 1440-1460.

Comme pour les mas, le repeuplement se fait par une arrivée massive de nouvelles familles. Rares sont les anthroponymes présents avant 1350 que l'on retrouve un siècle plus tard. La population reste toujours à l'écart de l'espace agraire. On a cependant pu observer une évolution dans le rapport à l'espace rural qui caractérise la population de Castelnau à la fin du XV^e siècle. La catégorie des artisans est toujours très présente. La documentation fait désormais apparaître cette activité de manière beaucoup plus précise. Il existe ainsi au moins cinq tanneries (facharia) en activité, dont une située directement contre l'hôpital de la rue droite... (Fig. 72). Les

⁴⁶⁷ Abbaye située à l'extrémité sud de la châtellenie et sans doute fondée par la famille seigneuriale de Castelnau.

⁴⁶⁸ Arch. Dép. Lot, 48 J 3, p. 206.

⁴⁶⁹ Arch. Dép. Lot, 48 J 5, p. 398.

⁴⁷⁰ Arch. Dép. Lot, 48 J 3, p. 254

quatre autres connues sont à l'extérieur de l'enceinte. Elle appartiennent à des familles de cordonniers qui paraissent former un quartier autour de petites ruelles qui mènent aux tanneries. Les artisans sont omniprésents parmi les propriétaires. Outre les cordonniers, on trouve des bouchers, des savetiers, des cardeurs... Par ailleurs, on continue à trouver les notaires, les clercs, les apothicaires. Outre une dizaine de notaires, j'ai recensé au moins huit prêtres ou clercs détenteurs d'au moins un bien dans le bourg.

Il faut noter deux différences sensibles avec la période des XII-XIV^e siècles. Tout d'abord, on ne retrouve plus le lien avec les mas. Les tenant-mas de la vague d'immigration des années 1440-1470 ne sont désormais plus propriétaires d'une maison dans le bourg. Le cas déjà abordé de la famille Guitard est sur ce point remarquable. Quand Jean Guitard décide de reprendre le mas de la Figuayrède en 1456, il réside probablement avec ses enfants dans sa maison de la rue droite, à Castelnau. L'acensement du mas se fait le 22 février 1456. On peut imaginer que la remise en état et l'aménagement de la propriété se déroule durant le printemps et l'été. Le 11 novembre de la même année, il vend sa maison et ne possédera désormais plus de bien dans le village⁴⁷¹.

Mais si les liens depuis les mas vers le village se sont fortement atténués, ils ont été remplacés par des formes de liens inversés. En effet, une petite minorité des habitants de Castelnau de la fin du Moyen Age dispose d'un nombre important de parcelles et parfois d'exploitations agricoles complètes. Mais dans la plupart des cas, il ne s'agit pas d'exploitants agricoles, mais de simples propriétaires fonciers qui se contentent de lever des rentes.

Prenons l'exemple de Guillaume Maurel et de sa famille, lui aussi déjà rencontré ci-dessus en raison de son lien toponymique avec la borde de Maurelis. Sa toute première apparition dans les documents date de 1454⁴⁷². A cette date il apparaît comme propriétaire d'une maison située rue droite, dans le quartier des cordonniers. Pas la suite, il est cité très régulièrement avec ce métier. Son installation est alors sans doute très récente. Dans un premier temps, il réside en tant qu'artisan avec cette unique propriété dans le village. Mais très vite lui, puis son frère Astorg et son probable autre frère Georges, se lancent dans une politique d'acquisition de parcelles tout autour de Castelnau. Entre 1455 et 1497, ils apparaissent à 35 reprises soit comme propriétaire, soit comme confront d'une parcelle. 25 d'entre elles concernent directement la paroisse de Castelnau. Les autres sont situés dans six paroisses distinctes des environs du bourg. Parmi ces parcelles, on rencontre quelques jardins et vignes, mais l'essentiel est constitué de parcelles de terres. Il acquiert également le moulin de Saint-Vincent en 1477 avec le repayre associé, et la

⁴⁷¹ Arch. Dép. Lot, 48 J 3, p. 187.

⁴⁷² Idem, p. 253.

tannerie située près de la chapelle de Sainte-Quitterie, sous la motte de Castelnau. Ils possèdent également deux maisons dans des mas, situées au centre de deux des principales concentrations de parcelles. Nous ne disposons malheureusement pas des documents permettant de connaître les modes d'exploitation de ces deux fermes. Mais il est probable qu'il s'agit d'un mode indirect mis en œuvre par le biais d'un contrat de fermage.

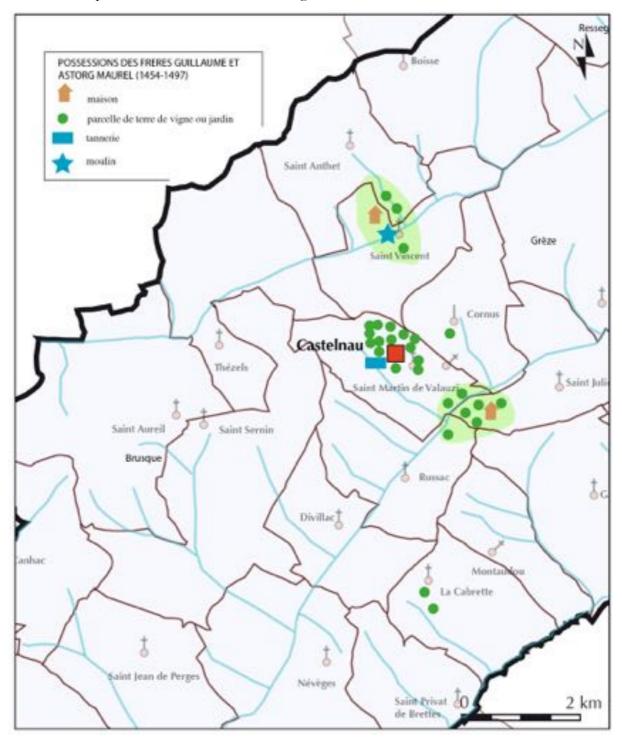


Fig. 73 : Répartition spatiale des possessions de la famille Maurel entre 1454 et 1497.

Nous sommes ici dans le cas de figure d'un artisan qui investit une partie de ses revenus dans des terres qu'il ne peut exploiter lui-même. On retrouve cette situation chez d'autres cordonniers, chez des marchands ou chez des notaires. La famille Jacobo, notaire depuis 1410 à Castelnau achète également plusieurs dizaines de parcelles, mais aussi des bordes entières situés dans les paroisses environnantes, dont la borde de Maurelis. On dispose de plus de 50 mentions de parcelles dans les environ du bourg. Comme les Maurel, aucun d'eux n'a jamais dû travailler directement la terre. Ce sont des rentiers. L'emprise du village sur son terroir se fait alors par le biais d'un rapport de type urbain. Il s'agit de la construction d'une aire d'influence économique, mais nullement de celle d'un finage structuré.

Cette organisation est prégnante à Castelnau qui est le bourg principal de la châtellenie. Cette situation est encore précisément mesurable sur le compoix de 1592. A cette date, le bourg compte 206 propriétaires résidents intra muros pour un total de 328 maisons et emplacements de maisons. 99 d'entre eux possèdent cinq parcelles ou moins en sus de leur maison. Ces parcelles sont majoritairement des vignes des jardins et quelques prés. Mais il existe également un nombre élevé d'habitants (77) qui possèdent plus de dix parcelles avec une majorité de terres. Or c'est parmi eux que se trouvent la plupart des marchands, artisans nobles et clercs. 44 d'entre eux appartiennent à cette catégorie. Il reste donc une trentaine de feux qui sont susceptibles, en 1592 de disposer d'une exploitation agricole tout en résidant à Castelnau. En considérant qu'une part probable de ces 30 familles correspond sans doute à des artisans non clairement identifiés (les bouchers ne sont pas exemple pas cités comme tels), on peut calculer que la part maximale de la population du bourg dont l'activité principale est l'agriculture est inférieure à 10 ou 15 %.

On retrouve cette situation à une échelle moindre dans le village de Flaugnac. Un personnage comme Arnal Limairac, qui vit à Flaugnac, y possède plusieurs maisons et est propriétaire de plusieurs dizaines de parcelles réparties sur trois paroisses. Il détient également au moins deux bordes, l'une sur la paroisse de Castelnau⁴⁷³ et l'autre sur la paroisse de Flaugnac⁴⁷⁴.

Cette inversion de polarité des liens entre les mas et le village s'est sans doute également traduit par un flux économique plus favorable à ces derniers. Mais le flux de rentes foncières rentrantes liées à cette sphère de la population a partiellement été compensé par la moindre présence nobiliaire dans les villages. Les petites familles aristocratiques se sont fait construire de très nombreuses maisons fortes dans les environs de Castelnau. Ils y conservent parfois des maisons mais n'y résident plus. En 1592 seules deux familles nobles se déclarent résidentes de Castelnau. Les investissements sont allés beaucoup plus fréquemment sur ces grosses demeures

⁴⁷⁴ Arch. Dép. Lot, 48 J 4, p. 246.

⁴⁷³ Idem, p. 179.

rurales. C'est sans doute un des facteurs qui explique la bonne conservation de l'architecture villageoise des XIII-XIV^e siècle, aussi bien à Castelnau, à Flaugnac que dans la plupart des gros bourgs comparables de l'Agenais et du Quercy.

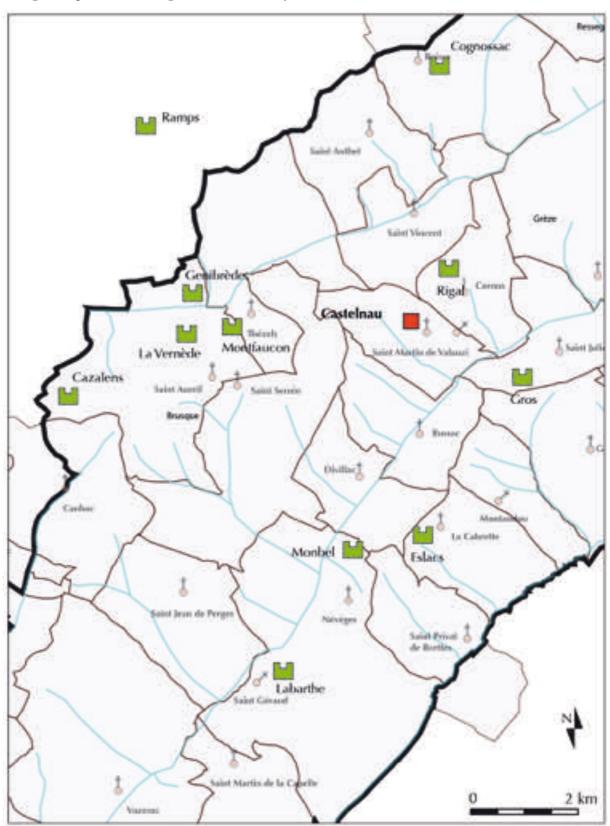


Fig. 74 : Localisation des maisons fortes construites ou reconstruites aux XV° s. et XVI° s. autour de Castelnau

A contrario les très belles constructions du XV^e et du XVI^e siècle se trouvent dans les campagnes, mais en dehors des villages.

Cette articulation entre espace villageois et espace des mas a pu être très précisément décrite dans le cadre du chef lieu de juridiction. Mais ce chef-lieu de la châtellenie n'est lui-même guère représentatif des 12 autres villages identifiés sur le territoire de la juridiction. Il convenait donc d'essayer de voir comment cette articulation pouvait se présenter sur des villages de moindre importance.

3.2.2.2 Saint-Aureil

Saint-Aureil est actuellement un hameau très peu peuplé de la commune de Castelnau-Montratier. Il constitue l'autre extrême de ce qui peut exister comme variété de villages dans la juridiction de Castelnau. Il est connu essentiellement pour son église qui abrite une crypte remarquable. Cette église aux origines romanes a été très remaniée à l'époque Moderne. L'édifice ne bénéficie d'aucune protection juridique et n'est pas en excellent état. Avant l'étude qui en a été faite à l'occasion de stages d'étudiants de master⁴⁷⁵, aucun plan n'en avait jamais été dressé, et la seule documentation planimétrique accessible se résumait aux cadastres. L'église était à la tête d'une paroisse plus vaste que la moyenne locale, et débordant sur la châtellenie voisine de Mondenard⁴⁷⁶. Implantée sur une serre, elle est édifiée sur une butte artificielle qui domine les environs. En l'absence de documentation, il serait bien difficile de déceler un véritable village à cet emplacement. Le relevé complet de l'édifice et de son environnement immédiat nous a permis de comprendre la logique stratigraphique qui a conduit à la situation actuelle.

L'ensemble a été couplé à une approche documentaire classique. Je reprendrai ici les principaux résultats de cette étude.

3.2.2.2.1 Les origines

Contrairement à Castelnau, Saint-Aureil a une origine ecclésiale. C'est l'édifice religieux qui est le point de développement du village. L'emmotement partiel du site a permis une bonne conservation de vestiges anciens dont une partie est encore visible dans la crypte. L'étude en archéologie du bâti a permis de phaser assez précisément le site et de comprendre comment s'était développé le village.

_

⁴⁷⁵ Stages encadrés par Nelly Pousthomis, Carine Calastrenc et moi-même.

⁴⁷⁶ J'ai présenté l'histoire de cette paroisse dans : HAUTEFEUILLE 2005.

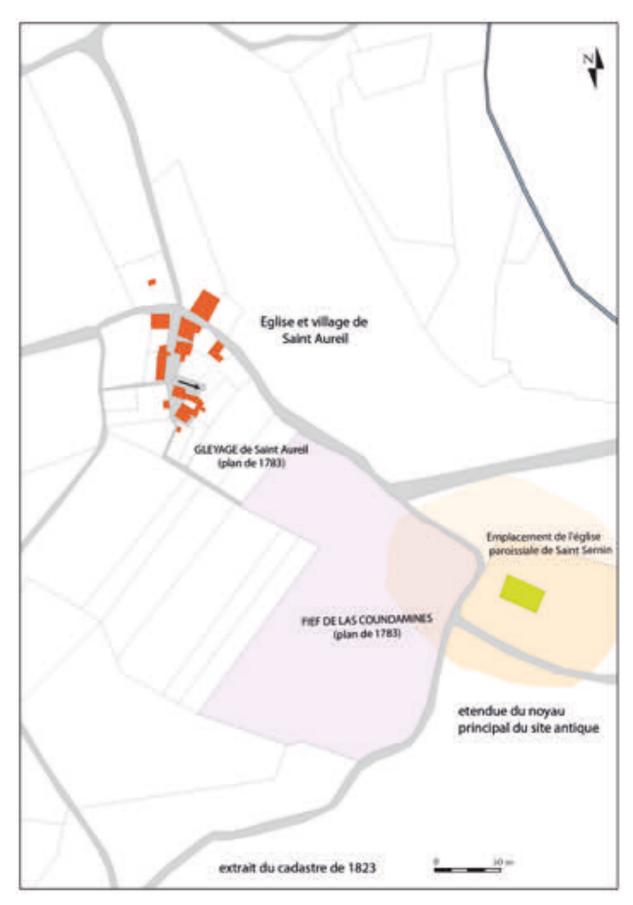


Fig. 75 : Plan cadastral du village de Saint Aureil et position des vestiges antiques



Fig. 76 : Vue figurée de l'église de Saint Sernin en 1783 d'après Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, 1 J 311 - 2

L'église de Saint-Aureil appartient à un ensemble archéologique mal connu mais probablement très important. En effet, ce site est couplé à un second site ecclésial détruit durant la Révolution, l'église Saint Sernin (Fig. 75). Cette dernière était située à environ 250 m à l'est de l'église de Saint-Aureil, de l'autre côté de l'actuelle RD 19 qui marquait jusqu'à la Révolution la limite des deux dîmaires. Elle est connue par une représentation figurée sur un plan de fief de la fin du XVIII^e siècle (Fig. 76). La disparition de la paroisse a entrainé la destruction de l'église et l'abandon du cimetière rendu à la culture dès le début du XIX^e siècle. Contrairement à l'église Saint-Aureil, cette situation a permis la découverte de vestiges archéologiques importants dès le XIX^e siècle.

La présence d'une occupation de l'Antiquité tardive très importante ne fait aucun doute. Ce constat repose sur la découverte de quelques vestiges architectoniques de grandes dimensions. Le plus connu est un linteau de marbre blanc connu sous le nom de Pierre Constantine depuis sa découverte en 1849 dans les ruines de l'église Saint Sernin⁴⁷⁷ (Fig. 77). Richement décoré de rosaces et de rinceaux, il est souvent comparé au linteau du porche de l'abbaye de Moissac.

 $^{\rm 477}$ Cette pièce est conservée au musée municipal de Cahors

_



Fig. 77 : Vue du linteau dit de le « pierre Constantine » (cliché : musée de Cahors)



Fig. 78 : Vue du chapiteau corinthien conservé près de l'église de Saint-Aureil (cliché F. Hautefeuille)

Son attribution traditionnelle au VII^e siècle.⁴⁷⁸ a été récemment remise en question au profit d'une chronologie de l'Antiquité tardive (V^e siècle)⁴⁷⁹.

Associé à cette pièce remarquable, il faut signaler la présence à Saint-Aureil même de deux autres éléments sculptés provenant probablement de Saint-Sernin. Le premier est un chapiteau corinthien en marbre de grande dimension. Il a été placé en position retournée et sert de socle à une croix située en contrebas du village de Saint-Aureil, le long du chemin qui contourne le lieu par le nord (Fig. 78). Deux autres chapiteaux similaires et provenant du même site seraient conservés dans les réserves du musée de Cahors⁴⁸⁰. Enfin deux tronçons de colonnes en marbre provenant également de Saint-Sernin sont actuellement en réemploi dans la ferme voisine de Lacroux⁴⁸¹. Les conditions de découverte de ces vestiges sont bien décrites dans l'ouvrage rédigé par L. Limayrac sur la baronnie de Castelnau⁴⁸². Des sondages remontant aux années 1960 ont confirmé ces découvertes et ont permis de mettre au jour des sépultures en sarcophage et en couvercle en bâtière rattachables à la fin de l'Antiquité et au début du haut Moyen Age⁴⁸³.

L'ensemble de ces données porte sur le site de Saint-Sernin. A Saint-Aureil même les seuls vestiges anciens recensés se limitent à des fragments de *tegulae* découvertes en prospection dans le cimetière en 1994⁴⁸⁴. Pourtant la situation topographique et la conservation d'un habitat sont des facteurs pouvant expliquer l'absence de découvertes dans ce secteur du site. Il est très vraisemblable que les deux églises de Saint Sernin et de Saint-Aureil soient nées toutes deux d'un vaste établissement antique assimilable au minimum à une grosse *villa* de la fin de l'Antiquité ayant connu des prolongements dans un haut Moyen Age sans doute assez avancé.

L'impression d'importance du site durant le haut Moyen Age est également accentuée par la mention, certes tardive (1066), d'une viguerie carolingienne à Saint-Aureil⁴⁸⁵. Cette unique

⁴⁷⁸ D. FOSSARD, « *A propos des linteaux de Moissac et de Saint Sernin de Thézels* », , Paris, 1968, p. 209-224 ; D. FOSSARD, « Un fragment d'autel de l'ancienne église Saint Sernin de Thézels », *Bull. Société Natl. Antiq. Fr.*, 1969, p. 278-280 ; L. D'ALAUZIER, « La pierre Constantine et le linteau du porche de l'abbatiale de Moissac », *Bull. Société Etudes Lot*, 105, 1984, p. 9-10.

⁴⁷⁹ G. KÄLBERER *Der Westbau der ehemaligen Abtei Moissac als Beispiel eines Vorhallenturmes. Ein mittelalterliches Bauwerk im Spannungsfeld funktionaler Anforderungen*, dissertation zur erlangung des akademischen grades doktor der philosophie, soutenue à l'Universität Tübingen, 2007, p. 177-178.

⁴⁸⁰ Baret 2005.

⁴⁸¹ *Ibid*.

⁴⁸² LIMAYRAC 1885, p. 26-28.

⁴⁸³ M. LABROUSSE, « Castelnau-Montratier, Saint Sernin de Thézels », *Gall. Inf.*, 1965, p. 440-441.

⁴⁸⁴ HAUTEFEUILLE, BERTHE 1999, t. 9, p. 1641.

⁴⁸⁵ Arch. Mun. Moissac, Répertoire d'Andurandy n° 603 (11).

mention correspond à la première occurrence du lieu dans la documentation écrite. Il ne fait aucun doute qu'il s'agit là d'une viguerie de tradition carolingienne et non d'un avatar féodal⁴⁸⁶, malgré la date du texte. Cette viguerie s'intercale entre celles de Flaugnac à une dizaine de kilomètres plus à l'est et cette de Saint-Urcisse/Brocmont à peu près à la même distance mais à l'ouest, avec laquelle il faut peut-être la confondre (voir chapitre 1.3.2.2.1). Contrairement à Flaugnac, Saint-Aureil perd par la suite le souvenir de cette situation privilégiée de l'époque carolingienne. Aucun centre de commandement seigneurial important ne semble s'y implanter. En 1082 une seconde charte de l'abbaye de Moissac signale de nouveaux biens cédés à cette dernière par la petite aristocratie locale. La donation est faite par un Bernard de Narces qui appartient à une nébuleuse aristocratique que la récente thèse de D. Panfili a permis d'éclairer⁴⁸⁷. Il est également fait allusion aux très nombreux nobilium vicinorum dont certains apparaissent parmi les souscripteurs. On y retrouve les lignages de Lolmie, de Saint Geniès, de Rozet / Lapérarède. Ces familles seront encore présentes au XIII^e siècle, ce qui laisse supposer que le mitage seigneurial attesté à la fin du Moyen Age est déjà en place à la fin du XI^e siècle. Par ailleurs, nous disposons d'un indice indirect de l'intervention des comtes de Toulouse dans la paroisse sous le principat de Raymond VII⁴⁸⁸. Mais si le nombre des coseigneurs est très important, il faut souligner qu'aucun d'entre eux ne réside sur place. Il semble n'avoir jamais existé de maison noble dans le village de Saint-Aureil. Le seul indice de présence seigneuriale à proximité immédiate du village est la mention d'un terroir de Las Coundaminas⁴⁸⁹, immédiatement situé contre les fossés enserrant le village⁴⁹⁰ (Fig. 75). L'analyse du compoix de 1592 a permis de situer précisément ce terroir d'origine seigneuriale. La condamine correspond exactement à l'espace situé entre le fossé du village de Saint-Aureil et l'église de Saint-Sernin. Elle recouvre donc le probable site archéologique à l'origine de ce double pôle ecclésial. Cette situation constitue un indice supplémentaire confortant l'hypothèse des liens initiaux entre les deux églises. Malheureusement il n'a pas été possible de déterminer avec certitude de quel seigneur relevait initialement cette condamine. La propriété éminente des parcelles situées à l'intérieur du village clos appartient intégralement à la famille des seigneurs de Castelnau à la fin du Moyen Age. On pourrait donc envisager qu'il en est de même pour cette ancienne réserve seigneuriale. Cela signifierait que

⁻

⁴⁸⁶ Hautefeuille 2009.

⁴⁸⁷ PANFILI 2010, p. 168.

⁴⁸⁸ P.-F. FOURNIER, P. GUEBIN, Enquêtes administratives d'Alfonse de Poitiers arrêts de son Parlement tenu à Toulouse et textes annexes 1249-1271 (Collection de documents inédits sur l'histoire de France), Paris, 1959, p. 293, pièce 128, n° 35.

 $^{^{489}}$ Sur l'interprétation de ce terme voir : P.-H. BILLY, La « condamine, » institution agroseigneuriale: étude onomastique, 1997.

⁴⁹⁰ Arch. Mun. Castelnau-Montratier, compoix 1592, vol. 3, fol 724

contrairement à la plupart des autres villages des environs, il n'y a eu pour le village de Saint-Aureil qu'un seul seigneur. La coseigneurie ne porte donc que sur l'espace agraire et les mas.

De manière étonnante, l'église cathédrale, pourtant patron de l'église, n'apparaît que rarement dans les textes. Elle est cependant seigneur foncier de quelques parcelles⁴⁹¹ autour du village, de même que l'église de Saint-Aureil⁴⁹². Cette dernière semble contrôler un *gleyage* relativement important sur le flanc est du lieu. En 1491, un confront nous apprend qu'une parcelle située sans doute contre le fossé de Saint-Aureil, au sud du site, appartient à l'église⁴⁹³. Le plan de fief de 1783 de la seigneurie de la Vernède indique précisément cette parcelle⁴⁹⁴. Quant à l'abbaye de Moissac, les donations dont elle a été bénéficiaire au XI^e siècle. ne transparaissent plus. Il est vraisemblable que l'abbaye se soit désengagée de ce secteur géographique à la fin du XIII^e siècle. C'est à cette date que le prieuré voisin de Boisse, initialement sous le contrôle de Moissac, bascule dans l'orbite épiscopale à l'occasion d'un échange en 1292⁴⁹⁵.

3.2.2.2.2 Le castrum

Saint-Aureil constitue une des fortes concentrations de documentations sur la châtellenie. Nous disposons pour l'ensemble de la paroisse de quelques 104 documents médiévaux, auxquels il faut adjoindre les 115 textes de la paroisse voisine de Saint-Sernin. Par ailleurs les deux compoix de 1537 et 1592 sont conservés pour cette partie du territoire de la juridiction. Enfin, il est également possible de s'appuyer sur un terrier seigneurial de 1685 conservé dans un fonds privé versé à la Bibliothèque Municipale de Cahors⁴⁹⁶.

La terminologie utilisée pour désigner le village de Saint-Aureil varie d'une période à une autre. La première mention attestant d'une agglomération autour de l'église remonte à 1270. A cette date, Bernard de Belpech, *presbyter* issu d'une des familles de coseigneurs de la paroisse, se plaint auprès d'Alphonse de Poitiers de confiscations que fit le comte Raymond (sans doute Raymond VII) à son encontre, *in castro Sancti Aurelii*. Il s'agit là malheureusement d'une mention isolée. Les autres textes dont nous disposons pour cette période ne concernent pas directement le village, mais l'espace paroissial. Ce texte prouve cependant deux choses :

⁴⁹¹ Arch. Dép. Lot, 48 J 5, p. 821 (1333).

⁴⁹² Arch. Dép. Lot, 48 J 5, p. 818 (1324).

⁴⁹³ Arch. Dép. Lot, 48 J 3, p. 9. Bail à fief par le seigneur de Roquefeuil à Arnaud Feyt d'un patus sur la motte Saint Aureil tenant avec maison du dit Feyt, avec le fossé et avec terre de l'église fossé entre deux et avec la carrière publique.

⁴⁹⁴ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, 1 J 311, plan I.

⁴⁹⁵ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, G 648. Lettres de l'évêque de Cahors réglant les modalités financières de la permutation des églises de Boisse et de Saint-Martin d'Esmes avec l'abbé de Moissac

⁴⁹⁶ Bib. Mun. Cahors, fonds Greil, 196/2.

-dès cette date il existe une fortification à Saint-Aureil. Ce détail est essentiel quand on sait que les mentions de la guerre de Cent ans auraient plutôt évoquer un fort villageois tardif.

-le terme de *castrum* ne peut s'appliquer ici qu'à un village fortifié. Aucun indice de château n'est pas ailleurs attesté et le point de fixation du peuplement étant une église, le sens à donner à « *castrum* » ne fait ici aucun doute.



Fig. 79 - Vue par archéodrone du village actuel de Saint-Aureil (cliché Nicolas Poirier)

Le village est implanté sur un petit plateau qui sépare les vallées de la Lupte et de la Barguelonne, à une altitude de 243 m. La minuscule agglomération est implantée sur une petite éminence qui n'est guère visible que lorsque l'on monte la rue qui mène à l'entrée de l'église. La butte (elle est désignée par le terme de *motta* dans les textes médiévaux) culmine au niveau de 250,20 m dans le cimetière. Le pavement de l'église actuelle se situe un peu au dessous (Fig. 81) Les constructions actuelles masquent en grande partie le relief naturel. L'analyse détaillé de l'architecture de l'église a permis de bien comprendre sa chronologie de construction, et par là même celle de l'aménagement du village

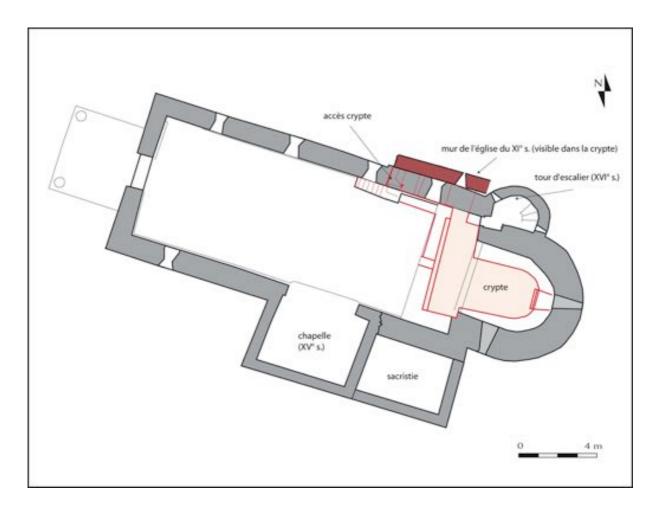


Fig. 80 - Plan de l'église de Saint Aureil

Le lieu de culte tel que nous pouvons le voir actuellement se situe au centre de la petite agglomération. Il offre un plan simple constitué d'une nef unique prolongée après un léger épaulement par un chœur en abside de cul de four (Fig. 80). L'édifice mesure (hors œuvre) 26,40 m de long pour une largeur de 8,60 m. L'entrée se fait à l'ouest par une porte qui donne sur un avant corps ouvert de 3,85 m de long pour 4,60 m de large. Sur la face nord de l'église, au niveau de l'épaulement formé par le chœur, se trouve une petite tour presque aveugle de forme arrondie et de diamètre approximatif de 3,70 m sur laquelle je reviendrai. Coté sud, une chapelle de forme rectangulaire 5,10 x 6 m s'ouvre sur la nef par un arc brisé. Peu d'éléments architecturaux permettent de situer précisément cet édifice dans le temps. Les ouvertures primitives conservées, comme la fenêtre d'axe du cœur, suggèrent une construction à la fin du XII^e ou au début du XIII^e siècle. Enfin le dernier élément architectural majeur de l'ensemble correspond à une petite crypte qui fait toute l'originalité de cet édifice.

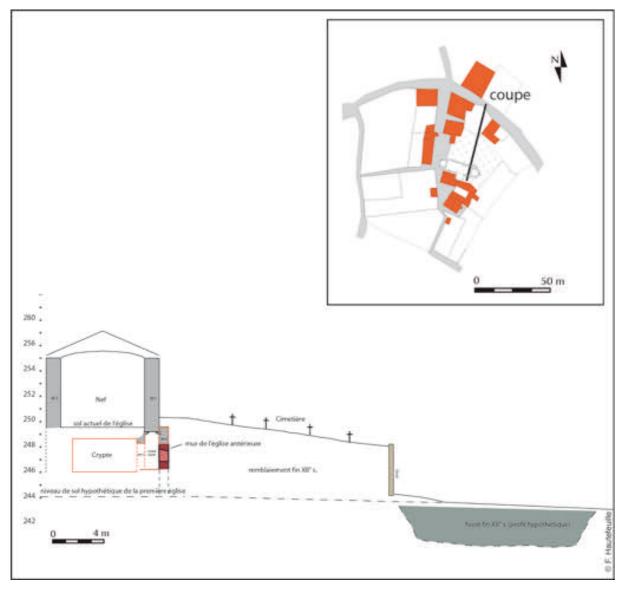


Fig. 81 - Coupe partielle de la motte de Saint Aureil

L'accès à cette dernière se fait par un escalier situé le long puis sous le mur gouttereau nord. L'analyse architecturale complète de l'édifice a permis de montrer que la construction de la nef était stratigraphiquement liée à celle de l'église actuelle. Ceci permet de dater l'emmottement du site de cette phase d'aménagement de la fin du XII ou du début du XIII siècle. Le couloir d'accès latéral de la crypte s'appuie en revanche sur un mur plus ancien appartenant à un édifice antérieur. Ce mur est percé d'une fenêtre qui débouche à 2 m sous le niveau de circulation actuel du cimetière qui enserre l'église sur sa face nord (Fig. 82). Il est probable que ce type de fenêtre à claveaux ne soit pas antérieur au début du XI siècle. Cette église emmottée ne serait donc probablement pas l'église primitive du lieu et on peut penser qu'il existe au moins un autre édifice plus ancien.

Cette analyse a permis de mettre en évidence un premier état du site avec une église édifiée au niveau du sol naturel. Elle a fonctionné sans doute guère plus d'un siècle. Si un noyau d'habitation existait, il a été complètement recouvert par l'emmottement qu'ont subi les structures bâties à la fin du XII^e siècle. Le *castrum* de Saint-Aureil tel qu'il est connu à la fin du Moyen Age ne peut pas être antérieur à cette date.

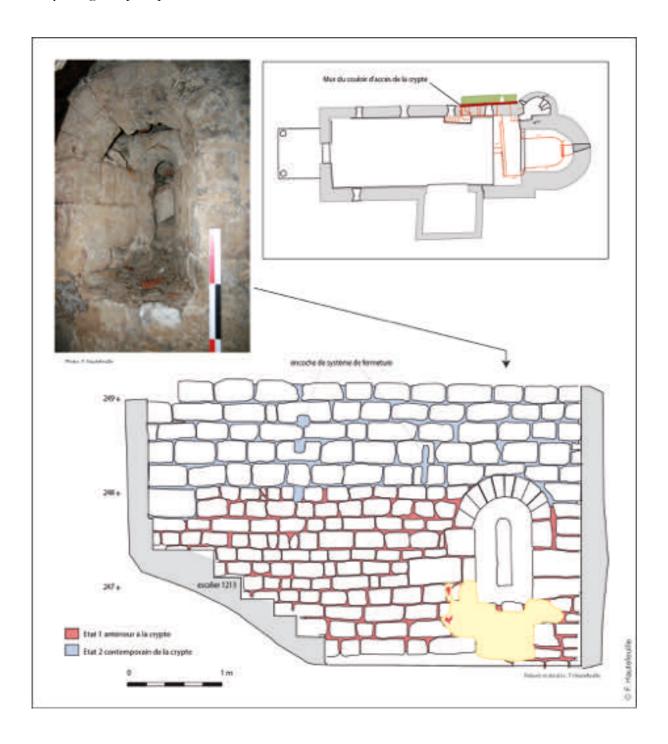


Fig. 82 - Mur et fenêtre de l'église emmottée de Saint Aureil

Pour tenter de comprendre le processus de structuration et l'évolution du village, il est nécessaire de s'appuyer sur la documentation de la fin du Moyen Age, beaucoup plus diserte sur la petite agglomération. A cette période, il n'est plus question d'un *castrum*. Le village est désigné le plus souvent par le terme assez neutre de « lieu ». Il est clairement distingué du reste de l'habitat de la paroisse qui est généralement désigné par les termes classiques de mas, de mayne ou de village. Il s'en distingue également par la présence de plusieurs « *carriera publica* » fréquemment citées en confront, là où les mas ne confrontent que des chemins ou « *cami* ».

Si l'allusion directe au *castrum* n'est plus présente, les documents fournissent cependant de nombreuses indications sur la réalité physique de ce dernier. La plupart des maisons et des emplacements de maisons sont situés sur la « *motta* » de Saint Aureil. Par ailleurs, le fossé qui enserre le village est fréquemment évoqué en confront. Une fois au moins il est dit en eau⁴⁹⁷.

Les riches sources dont nous disposons nous ont permis de reconstituer le plan du village à deux époques. En 1685, le terrier des seigneurs de Castelnau-Montratier fournit des indications très précises sur chacune des parcelles du village. Nous en avons identifié 16. Ces reconnaissances présentent l'avantage de fournir presque systématiquement le renvoi à un acte de la fin du Moyen Age. La quasi totalité de ces actes ont pu être retrouvés dans le fonds Limayrac. Il a ainsi été possible en croisant les informations de ces deux sources et en s'appuyant sur les compoix intermédiaires de tenter une restitution cartographique de l'état du village dans les années 1475-1500. Pour cette époque, il serait imprudent d'être trop péremptoire sur les contours de parcelles. Mais si la précision des limites parcellaires est inaccessible sans validation archéologique, la répartition globale des parcelles est presque intégralement connue. Je commencerai donc par la situation de la fin du XVe siècle.

L'accès principal du village se fait par le nord (Fig. 83). En venant de Castelnau, on longe le fossé du village. C'est dans ce secteur que de l'eau est encore attestée vers 1480. Au nord de ce chemin, le paysage est exclusivement agraire. Après avoir longé le fossé sur environ 70 m, on rencontre un carrefour avec à droite le chemin qui mène à Cahors et à gauche, la rue principale du village appelée *carriera de la mota*.

-

⁴⁹⁷ Arch. Dép. Lot, 48 J 3 p. 8.

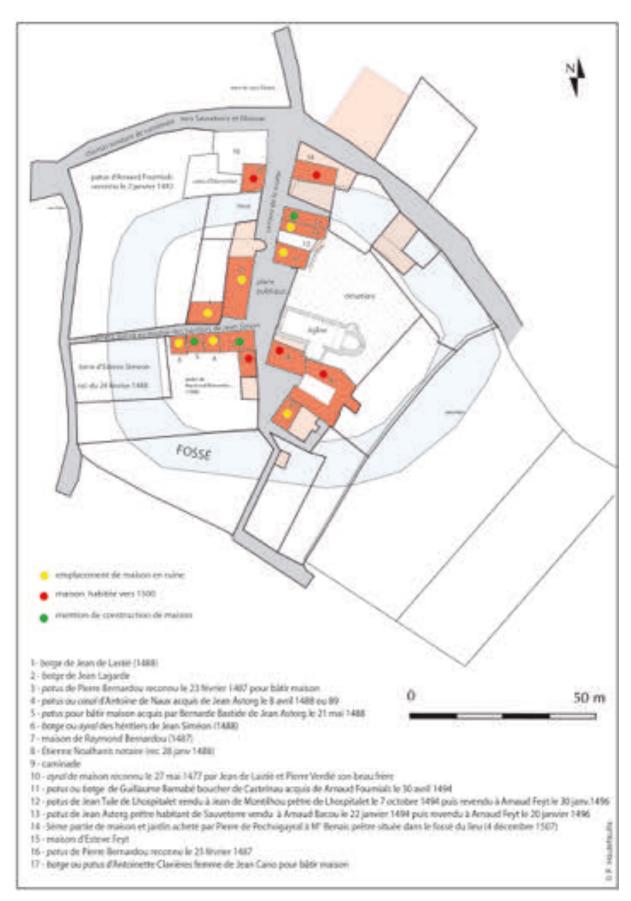


Fig. 83 - Plan du village vers 1475-1500

A cette date, aucun système particulier de franchissement du fossé n'est attesté. Il est donc vraisemblable que ce dernier ait déjà été en partie comblé pour permettre à la rue de se développer. A l'entrée du village se trouve côté ouest la seule maison située contre le fossé, mais à l'extérieur de ce dernier. Il s'agit de la maison d'Esteve Feyt. Elle se prolonge à l'arrière par un patus. Coté est, le fossé sera comblé quelques années plus tard. En 1507, l'ensemble du fossé a été alloti pour former trois parcelles coincées entre le cimetière paroissial et le chemin. A cette date, la parcelle d'angle est désormais construite, preuve que le fossé est alors comblé ou en voie de l'être. En continuant notre exploration du village, nous montons le talus du fossé selon une configuration sans doute assez proche de ce que l'on peut voir de nos jours. Une fois le fossé franchi, le paysage doit ressembler à un assemblage de ruines et de maison en construction. Côté est, le long du cimetière, se succèdent quatre parcelles de très petites dimensions. Parmi elles deux sont attestées comme botge ou ayral. Une autre est accensé en 1488 à Antoinette Clavière pour y construire une maison. En face seuls des botges (maisons en ruine) sont attestés. Nous arrivons ensuite à ce que les textes qualifient de place publique. Il s'agit en fait d'un simple élargissement de la rue mesurant une dizaine de mètres de large tout au plus. Cette place se prolonge sur une vingtaine de mètres de long. Le portail de l'église n'était alors pas affublé du porche moderne sans doute construit au XVII^e siècle. Le cimetière occupe à peu près le même espace que de nos jours. Mais rien ne permet de savoir si ce dernier est déjà délimité par un mur de clôture. La mention d'un chemin permettant de se rendre au cimetière et passant derrière les quatre petites parcelles déjà évoquées suggère un accès légèrement différent, à moins que ce dernier ne soit uniquement destiné à contourner le cimetière pour se rendre sur le fossé.

Au-delà de l'église se dressait peut-être une maison⁴⁹⁸ séparée de l'église par une étroite ruelle encore visible sur le cadastre napoléonien. Cette parcelle est alors détenue par Etienne Noalhanis, un des notaires les plus actifs de la châtellenie. Il ne semble pourtant pas avoir résidé de manière régulière. La petite ruelle devait longer l'église et permettait peut-être d'accéder au cimetière et au presbytère. Elle perdra sa fonction lors de la construction de la chapelle latérale de l'église au XVII^e siècle. Derrière la maison du notaire le presbytère (*caminade*) semble être un des rares bâtiments en usage dans le village. Il sera constamment attesté à cet emplacement jusqu'à l'époque contemporaine. On peut cependant penser que la construction de la chapelle latérale a entraîné un réaménagement complet de ce secteur dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Le

-

⁴⁹⁸ Elle est mentionnée dans le registre de reconnaissances de 1685. Mais nous n'avons pas retrouvé l'acensement original du XVe siècle. En 1685, la nature de la parcelle n'est pas précisée, mais par la suite, il s'agit bien d'une maison.

presbytère avait également une façade sur la petite rue qui redescendait au sud du village⁴⁹⁹. Audelà existait encore une ruine de maison reconnue par la famille Lastié en 1477. Puis nous retombons dans le fossé. Il faut cependant remarquer que, si ce dernier est bien attesté par la topographie et par le virage que forme la petite rue à ce niveau, la documentation écrite est très peu bavarde à son sujet. Le texte de 1477 évoquant l'ayral de la famille Lastié le mentionne expressément en confront, mais par la suite il disparaît de la documentation écrite. Il pourrait bien avoir subi le même sort que le fossé nord dans les années 1480-1500.

Face à l'église et dans son prolongement ouest se développe une autre ruelle toujours visible aujourd'hui. Elle présentait un tout autre visage que ce que peut voir le visiteur contemporain. Aujourd'hui complètement dépourvue de maison, elle était alors bordée par une série de ruines. Sur son côté sud, quatre maisons se succédaient. Au moins deux sont attestées sur son côté nord. Vers 1488, deux maisons sont sur le point d'être reconstruites.

L'image que fournit la documentation vers 1490 est donc celle d'un village en phase de profond bouleversement. L'identification des maisons en ruine permet de se projeter encore un peu plus en amont dans le Moyen Age. On peut penser que le village qui est en passe de disparaître correspond à celui de la guerre de Cent ans. Il se limitait sans doute à quatorze ou quinze maisons auxquelles il faut ajouter le presbytère. Il s'agit donc d'une minuscule agglomération à peine plus importante que certains des mas. La phase de reconstruction se traduit par l'arrivée de nouvelles familles. Les transactions concernant les emplacements de maisons sont très nombreuses. Nous en avons repéré sept pour la seule période allant de 1488 à 1495. Deux parcelles sont vendues à deux reprises dans ce laps de temps. Le peuplement semble donc encore fragile et instable. On compte un nombre important de propriétaires issus des paroisses voisines. Parmi eux on peut signaler pas moins de trois prêtres dont un réside dans le castrum voisin de Sauveterre (Jean Astorg) et un autre dans le village plus lointain de Lhospitalet⁵⁰⁰ (Jean de Monteils). Dans l'ensemble les propriétaires qui apparaissent dans les textes des années 1480-1500 ne sont pas résidents à Saint-Aureil. A côté des trois prêtres, on compte également un boucher de Castelnau. En revanche, contrairement aux forts villageois contemporains 501, le système de la double propriété permettant à des habitants des mas de venir se réfugier dans l'enceinte semble peu présent. Seule la famille Lastié qui détient l'ayral de maison au sud de la caminade est dite résider dans le mas des Combelles.

⁴⁹⁹ Dans les textes, il s'agit de la rue qui mène soit à l'église voisine de Saint-Sernin, soit au mas de Lacroix

⁵⁰⁰ Commune située à une dizaine de kilomètres au nord de Saint Aureil.

⁵⁰¹ Voir chapitre 3.2.3.

Au final, on constate donc que la taille de l'agglomération ne joue guère sur la réalité de son finage. Saint-Aureil apparaît à la fin du Moyen Age comme un îlot totalement sans espace agraire exploité. Ses maisons appartiennent à des clercs, des marchands et des artisans, exactement comme à Castelnau.

Sur les 12 villages recensés dans la châtellenie, la plupart offrent un faciès similaire. Seuls deux cas pourraient être distingués. Il s'agit des villages de La Graulière et de Lamoleyrette, pour lequel il existe sans doute un véritable finage. Dans les deux cas on y retrouve des questaux. Je reviendrai plus loin sur celui de La Graulière en montrant comment ce finage était intimement lié à ceux des mas environnant et comment sa disparition a entrainé une reconfiguration marginale de l'habitat. On voit donc ici que les villages de type 2 sont largement dominant. Il serait sans doute pertinent de relancer une enquête à l'échelle nationale pour tenter de mesurer l'étendue relative des deux types de village.

3.2.2.3 Les autres villages de la juridiction

Le point commun des douze villages connus sur la juridiction est leur diversité. Il existe presque autant de catégories que de villages. Plutôt que d'en faire une présentation exhaustive, je les présenterai par des entrées thématiques. La grande complexité des structures villageoises est un des éléments sur lesquels la recherche butte depuis 50 ans. L'approche typologique mérite d'être revue au profit d'une approche plus matricielle. Un village se définit par une série de facteurs structurants qui se croisent mais ne s'opposent pas forcément. La clef n° 1 est celle permettant de distinguer les villages de type 1 et de type 2. Elle est peu opérante à l'échelle de la châtellenie. Les trois autres clefs principales sont les fonctions religieuses, défensives et économiques. Je rajouterai à cela une série de clefs secondaires permettant d'intégrer les dynamiques et le temps. On peut proposer une sériation des différentes formes de villages à partir des critères suivants :

- -le point de fixation initial du village
- -la ou plutôt les morphologies du village
- -la fonction défensive
- -la fonction religieuse
- -l'adaptation face aux crises

3.2.2.3.1 A l'origine il y eut..

La structure qui est à l'origine de la fixation des villages est connue dans la majorité des cas. Ils sont tous liés soit à un pôle castral, soit à une église. Seul un village a une origine ambiguë. Il s'agit du village de Flaugnac. Cette agglomération a une origine antique clairement identifiée

(voir ci-dessus p. 70). A partir du IX^e siècle. l'espace actuel du village est occupé par une vaste nécropole qui a pu être observée archéologiquement. Elle est probablement associée à une église qui a été édifiée sur les vestiges des constructions antiques (Fig. 84).

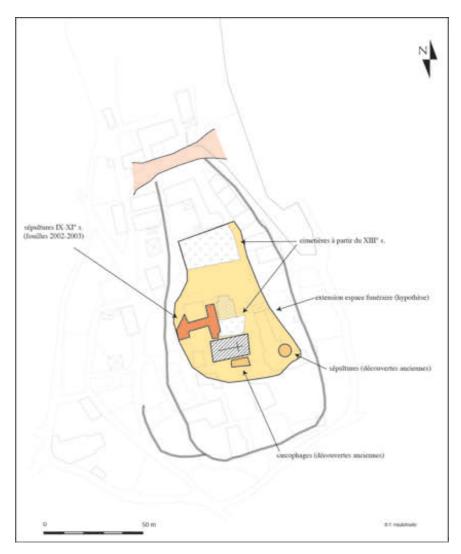


Fig. 84 - Extension des espaces funéraires de Flaugnac

La fouille a montré que l'origine des premières constructions du village se situait sans doute peu après l'an mil. Mais à cette date, rien ne prouve que l'agglomération ait été densément occupée⁵⁰². La première construction attestée archéologiquement est un bâtiment rectangulaire assimilable à une maison construite sous ce qui allait devenir la maison des seigneurs principaux du village (Fig. 85). Edifié dans l'espace funéraire, le bâtiment mesurait 9,85 x 6,65 m. Les murs avaient une épaisseur variant entre 1 et 1,10 m. Ce bâtiment était accessible de plein pied et

 $^{^{502}}$ F. HAUTEFEUILLE, « La domus des seigneurs de Castelnau à Flaugnac (Lot) », *Résidences aristocratiques, résidences du pouvoir entre Loire et Pyrénées Xe - XVe siècles, actes du colloque de Pau 3-5 octobre 2002, supplément n° 4 à la revue Archéologie du Midi Médiéval,* 2006a, p. 229–250.

s'ouvrait vers le nord, ce qui suppose que le grand fossé médiéval n'était peut-être pas encore creusé. Il ne fait pas apparaître d'indices de fortification.

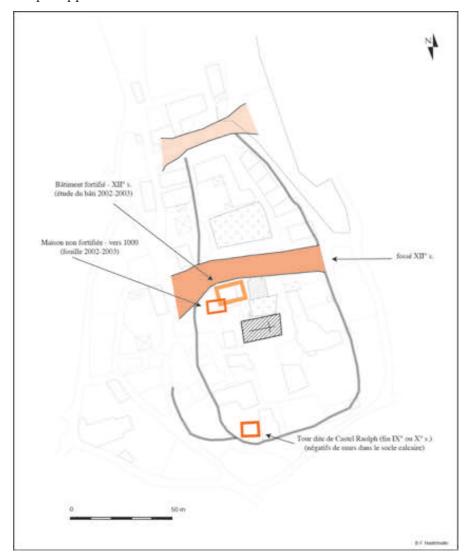


Fig. 85 - Les premiers aménagements connus de Flaugnac (X-XII° s.)

Un second bâtiment est attesté par la documentation écrite à partir du début du XII^e siècle. Aujourd'hui totalement détruit, il est pourtant connu grâce à la description partielle qui en est faite dans le testament de son propriétaire en 1257⁵⁰³. Il s'agissait d'une tour à quatre niveaux désignée par le terme de *Castel-Raoul* (Fig. 85). Sa dénomination permet de la rattacher à la famille comtale quercynoise et donc à la fin du IX^e siècle (voir chapitre 1.3.2.2.2). Cette tour a peut-être⁵⁰⁴ abrité un important plaid vers 1105, plaid dirigé par l'évêque et où étaient présents les abbés de Saint-Théodard, de Marcillac, et de Souillac⁵⁰⁵. Cette concentration de dignitaires religieux laisse

⁵⁰³ Arch. dép. Lot, 48 J 6, p. 1044 : testament de Pierre de Lapérarède, chevalier.

⁵⁰⁴ Un doute subsiste sur la localisation de ce *castrum raolph* de 1105. En effet, Flaugnac, ni aucun autre lieu permettant de le situer précisément, n'est mentionné dans la charte.

⁵⁰⁵ Arch. dép. Tarn-et-Garonne, G 239, fol. 102 v.

penser qu'encore au début du XII^e siècle. la tour devait être considérée comme un siège probable de l'autorité publique représentée par l'évêque. Les droits de ce dernier sur le comté de Quercy sont très mal connus et apparaissent assez tard dans la documentation. Il pourrait traduire le relai pris par l'évêque de Cahors sur l'ancienne famille comtale pour une partie du *dominium* qu'elle possédait sur le lieu. On retrouve également ici l'extraordinaire stabilité de la présence d'une autorité publique sur le très long Moyen Age puisque l'évêque sera représenté à partir du XIII^e siècle par un archiprêtre présent au village jusqu'à la Révolution. Cette situation rappelle fortement les continuités repérées par Laurent Schneider sur les sites de hauteur méditerranéens⁵⁰⁶.

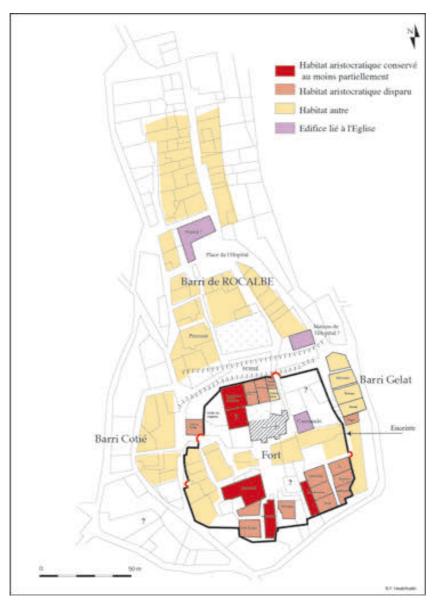


Fig. 86 - Flaugnac au XIIIe siècle. d'après les textes et les données archéologiques

-

⁵⁰⁶ L. SCHNEIDER, « Entre Antiquité et haut Moyen Age : tradition et renouveau de l'habitat de hauteur dans la Gaule du sud-est », *Paul-Albert Février Antiq. Au Moyen Age Actes Colloq. Fréjus 7 8 Avril 2001*, 2004, p. 173-200, p. 181.

C'est sans doute à la fin du XII^e et surtout au XIII^e siècle que Flaugnac prit sa forme quasi définitive. L'extrémité de l'éperon est alors enserrée par un mur d'enceinte et un nouveau fossé a été percé, limitant un espace d'environ 70 m de côté dans lequel se trouve une très forte concentration de maisons nobles (Fig. 86).

Flaugnac est un *castrum* aussi bien pour ses habitants des XII et XIII^e siècles que pour les archéologues et les historiens qui l'étudient. Le village dispose très tôt d'une enceinte et d'un habitat aristocratique qui précède vraisemblablement le reste de l'habitat. Pourtant la fouille a démontré que le lien entre l'occupation antique et le village médiéval était avant tout dû à la présence de la nécropole puis de l'église. C'est pourquoi il me semble plus pertinent de considérer que ce village est le seul qui ait une origine mixte.

Parmi les onze autres villages, quatre ont une origine ecclésiale. Il s'agit des villages de Pern, Saint-Paul, Boisse et Saint-Aureil. Leur structure ne correspond pourtant nullement à celle des villages ecclésiaux languedociens tels que définie dans le colloque d'Aix de 1989⁵⁰⁷. L'église n'occupe pas une position centrale, et j'ai montré dans le cas de Saint Aureil que la forme circulaire du village ne provenait pas d'une sacraria, mais d'une fortification de la fin du XII^e siècle. On peut d'ailleurs penser que le processus a été très proche à Boisse et à Pern où l'enceinte est connue dès le XIII^e siècle (Fig. 87). Ces villages d'origine ecclésiale sont caractérisés par de très petites dimensions et par la précocité de leur fortification. A Pern le village occupait un carré de 75 m de côté (soit environ ½ hectare) sur une légère pente. A Boisse, les dimensions sont encore un peu plus petites, et à Saint-Aureil, la surface totale du village clos est de l'ordre de 4000 m². L'espace occupé par l'église le cimetière et l'éventuel presbytère réduit parfois du tiers le potentiel de construction de maisons. Dans les trois cas, le nombre de maisons connues oscille entre une dizaine à Saint-Aureil et 20 ou 25 à Pern. Ces dimensions rappellent fortement celles des forts villageois 508 de la fin du Moyen Age avec lesquels ils sont susceptibles d'être confondus. La fortification de ces villages paraît avoir été sommaire. A Saint-Aureil, il ne s'agit que d'un fossé large d'une dizaine de mètres. Il n'est jamais fait allusion à un mur d'enceinte. En revanche, à Pern et à Boisse, la protection paraît plus élaborée. A Pern, il est clairement fait allusion au mur

_

⁵⁰⁷ M. FIXOT, E. ZADORA-RIO, L'environnement des églises et la topographie religieuse des campagnes médiévales actes du IIIe Congrès international d'archéologie médiévale (Aix-en-Provence, 28-30 septembre 1989) (Documents d'archéologie française, no. 46), Paris, 1994.

⁵⁰⁸ D. BAUDREU, F. LOPPE, « Types de forts villageois dans le bassin moyen de l'Aude durant la guerre de Cent Ans », *Archéologie Midi Médiéval*, 22, 2004, p. 103-140.

d'enceinte dès 1267 dans un confront de maison⁵⁰⁹. Le fossé n'apparaît pas avant 1340⁵¹⁰ dans la documentation, mais il est probable que son creusement soit contemporain de l'édification du mur d'enceinte. Aucun autre élément de défense n'apparaît. Il n'est ainsi jamais fait allusion ni à des tours, ni même à un portail. Celui-ci devait pourtant bien exister mais est difficile à situer en l'absence de tout vestige archéologique.

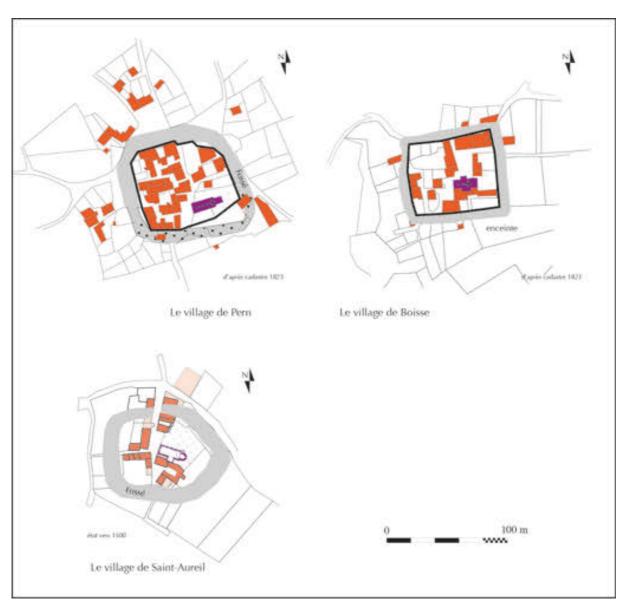


Fig. 87 - Les villages d'origine ecclésiale

Dès 1249, le village de Pern est densément occupé. La plupart des maisons confrontent d'autres maisons avec très peu d'espaces de jardin, ce qui suppose une organisation assez différente de celle qui ressort du plan napoléonien où le village est assez ouvert. A Boisse, la documentation est beaucoup moins riche pour le XIII^e siècle. Dès le début du XIV^e siècle, le

⁵⁰⁹ Arch. Dép. Lot, 48 J 5, p. 169, 170. Autre mention en 1282 à la p. 185.

⁵¹⁰ Idem, p. 253.

village est ceint d'un fossé⁵¹¹ et d'un mur ; il dispose d'au moins une tour de défense⁵¹², sans doute située à l'angle nord-est du village. Il est également pourvu d'une unique porte, en ruine en 1482⁵¹³. Mais il n'existe pas de preuve formelle de leur existence pour le XIII^e siècle.

Il serait sans doute nécessaire de mener une enquête assez large pour tenter de mesurer l'importance relative de cette forme de village à une plus vaste échelle. Juliette Dumazy en a repéré dans le contexte très similaire de la baronnie de Séverac⁵¹⁴. Il est probable que ce type d'agglomération est typique des zones de mas. Ils rentrent parfaitement dans les villages de type 2 dont la fonction agricole est quasi inexistante.

Ces villages sont cependant minoritaires à l'échelle de la châtellenie. Contrairement au Lauragais étudié par Jean Paul Cazes⁵¹⁵ le type dominant est ici le village d'origine castrale, même si les effectifs du corpus ne permettent pas une généralisation. Sur les douze villages recensés, six ont un site castral comme origine. Je ne reviendrai pas sur Castelnau. Les cinq autres villages sont La Bouffie, Labarthe, Lamoleyrette, La Graulière et Lolmière. Il s'agit de villages de très petites dimensions qui ont abrité au plus quelques dizaines de maisons. Ils ont tous été désertés, ce qui rend leur étude plus complexe et souligne leur fragilité. Ils présentent tous le même profil. Ils occupent un pech dominant une vallée. Le village s'étire sur la partie haute du pech et sur les pentes qui l'enserrent. Les données écrites et la fouille effectuée sur le site de la Graulière permettent de faire apparaître deux évolutions assez nettes de ces *castra*. La Graulière et Lolmière n'ont jamais été fortifiés. Ce sont les deux seuls villages qui ont pu, à un moment donné, se rapprocher des villages de type 1 dotés d'un terroir agricole. Ils s'agit dans les deux cas de villages peuplés jusqu'aux années 1310-30 exclusivement de serfs (questaux). La documentation sur la Graulière est très abondante et permet de reconstituer la topographie du lieu avant son abandon au milieu du XIV^e siècle (Fig. 88).

Le village dominait la vallée de la Barguelonne. Le château à l'origine de la fixation du peuplement semble avoir été abandonné très tôt. Il n'est plus actif à la fin du XIII^e siècle. Il était séparé du village par des abrupts rocheux et par un spectaculaire fossé sec qui le séparait du reste du promontoire.

⁵¹¹ Idem, p. 21 (mention du fossé dans un confront en 1313)

⁵¹² Mentionnée en 1479 (Arch. Dép. Lot, 48 J 5, p. 64.

⁵¹³ Arch. Dép. Lot, 48 J 3, p. 304.

⁵¹⁴ DUMASY 2011, p. 345.

⁵¹⁵ JEAN-PAUL CAZES *Habitat et occupation du sol en Lauragais audois au Moyen Age*, Thèse de doctorat soutenue à l'Université de Toulouse 2 Le Mirail, 1998, p. 889-891. 20 des 34 villages étudiés y sont d'origine ecclésiale.

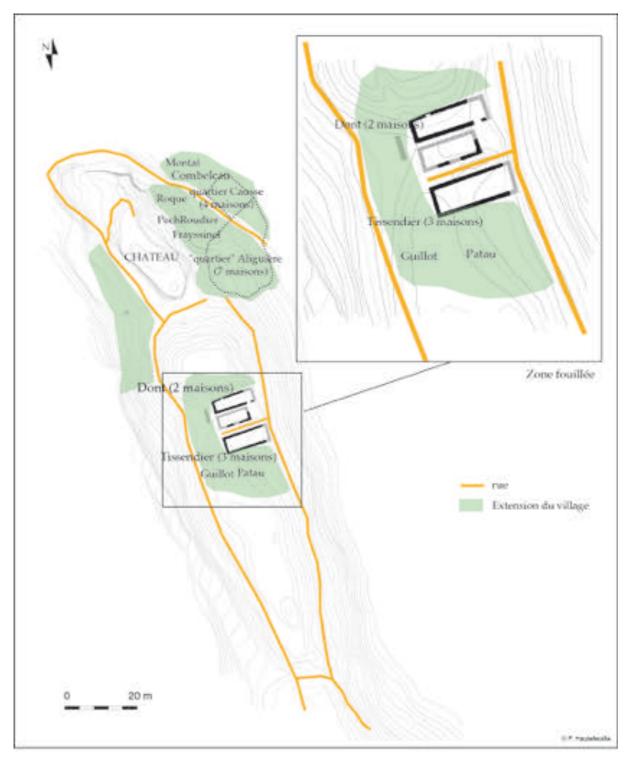


Fig. 88 - Le village de La Graulière au début du XIVe siècle.

Le village s'étendait sur les flancs et au sud, au-delà du fossé. Au moins 19 maisons sont connues. Trois ont été fouillées. La documentation écrite montre que, comme à Boisse, Saint-Aureil ou Castelnau, il existe un système de double propriété. Mais ici, nulle trace de prêtre, de marchand ou d'artisan. Il ne s'agit que de serfs connus essentiellement à travers les actes d'affranchissement. Ces familles sont parfois directement liées à des mas bien connus par ailleurs. C'est le cas de la famille de Pechrodier dont le mas a été présenté plus haut (voir p. 111) ou de la

famille Combelcau. Mais par ailleurs, il existe également plusieurs noyaux familiaux qui résident dans le village et qui détiennent un nombre considérable de parcelles. Il en est ainsi de la famille Aliguière qui constitue un véritable village dans le village. Ils possèdent au moins 7 maisons formant un quartier peut-être fermé par un mur. En 1305 apparaît une entrée commune des maisons des hommes d'Aliguier⁵¹⁶. Affranchie en bloc en 1305, la famille apparaît comme propriétaire de plus de cents parcelles, mentionnées aux XIII^e et XIV^e siècles. Toutes sont situées autour du village. Il en est de même pour au moins trois ou quatre autres familles de moindre importance.

Le cas de Lolmière, à trois kilomètres en amont sur la même vallée est exactement similaire, mais moins bien documenté. Il s'agit là aussi très vraisemblablement d'un regroupement de questaux. En ce sens, ces deux villages sont les seuls qui se rapprochent du modèle classique. Ils sont peuplés de paysans et ont donc autour d'eux un finage, ce qui permet de les rattacher dans cette phase de leur existence au groupe des villages de type A-1. Ils résultent également d'une véritable action de regroupement organisé assimilable à un encellulement. Ce sont les deux seuls villages entièrement peuplés de serfs. L'existence même du village paraît clairement liée à cette spécificité. En effet une des principales caractéristiques de ce servage tardif est que les serfs ne disposent pas de la possibilité de vendre leur bien. Cette contrainte a sans doute à l'origine pu être un facteur de cohérence des villages.

Par ailleurs, le village de La Graulière est caractérisé par la qualité des constructions des maisons, et un niveau de vie de ses habitants⁵¹⁷ plutôt élevé. La fouille a mis en évidence des éléments de conforts de type urbain comme des placards en pierre de taille, et du mobilier démontrant une aisance certaine (arbalète, verres à pieds...). L'abandon d'une maison avait de ce fait un coût très important pour une famille qui, lorsqu'elle partait, devait tout laisser au seigneur. Mais la contrainte initiale a sans doute fini par avoir des conséquences négatives sur le monde seigneurial. En effet, le montant élevé des acaptes prouve qu'une partie importante des revenus seigneuriaux provenait des droits de mutation. Cela a été bien montré dans un article de synthèse par Maurice Berthe⁵¹⁸. L'affranchissement des questaux se traduisait automatiquement par l'arrivée sur le marché de la terre d'une quantité importante de parcelles et donc des droits de

-

⁵¹⁶ Arch. Dép. Lot, 48 J 5, p. 29.

⁵¹⁷ F. HAUTEFEUILLE, « Les élites rurales laissent-elles une trace archéologique ? Etude à partir de quelques cas du sud-ouest de la France », *L'habitat dispersé dans l'Europe médiévale et moderne*, FLARAN, 2007, p. 163-178.

⁵¹⁸ M. BERTHE, « Le droit d'entrée dans le bail à fief et le bail à acapte du Midi de la France », Fiefs et féodalité dans l'Europe méridionale, Toulouse, 2002, p. 237-278. Voir également M. BERTHE, « Marché de la terre et hiérarchie paysanne dans le Lauragais toulousain, vers 1270 - vers 1320 », Campagnes médiévales, l'homme et son espace : étude offerte à Robert Fossier, 1995, p. 297-311.

mutation associés. Elle a eu pour conséquence secondaire la désertion rapide des villages de questaux. Nous verrons plus loin qu'elles ont été les conséquences de ces désertions sur le finage.

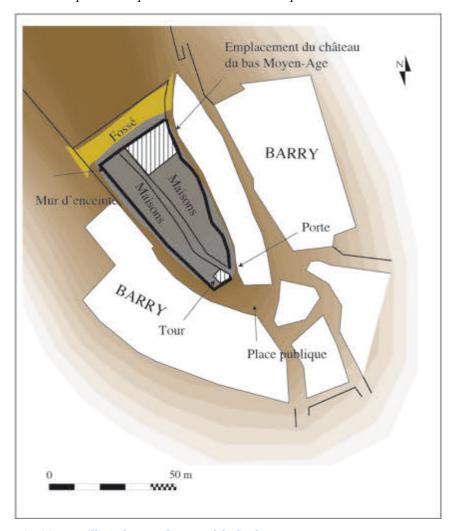


Fig. 89 – Le village de Lamoleyrette à la fin du Moyen Age

L'origine des trois autres villages correspond à de petits édifices construits au sommet de pech (Lamoleyrette ou Labouffie), ou à une motte castrale (Labarthe). Si la topographie de ces villages est très proche des deux premiers, elles s'en distinguent cependant par la présence d'une enceinte. Seul le plan du village de Lamoleyrette a pu être restitué à partir de la documentation de la fin du Moyen Age et du début de l'époque Moderne (Fig. 89). Il apparaît alors comme un village-rue très étroit (25 x 70 m) et entouré d'une enceinte qui s'appuie elle même sur une grosse demeure seigneuriale qualifiée de *repaire* en 1272⁵¹⁹. Il s'ouvre au sud par une porte qui donne sur des quartiers non protégés. Mais dès le début du XIV^e siècle, l'essentiel des transactions porte sur des maisons situées dans les barris, hors de l'enceinte. C'est là que se trouve la place publique. La partie fortifiée semble cependant avoir été remise en état durant la

_

⁵¹⁹ Arch. Dép. Lot, 48 J 6, p. 259.

crise et recyclée en fort villageois. Un partie des constructions qui y apparaissent en 1481 est qualifiée de *cambra*⁵²⁰, terme qui appartient au champs lexical classique des forts villageois. Le village a dû compter au moins une trentaine de maisons vers 1330. S'il subit la crise, sa désertion ne fut jamais totale. Il reste encore actif au milieu du XVII^e siècle et se désagrège lentement tout au long des XVIII^e et XIX^e siècles.



Fig. 90 – Le village de Lhospitalet d'après le cadastre de 1823

251

_

⁵²⁰ Arch. Dép. Lot, 48 J 4, p. 90.

Le dernier village offre un faciès complètement différent. Il s'agit d'un village-rue de fondation tardive qui ne rentre dans aucune des catégories classiques de villages du sud-ouest de la France. Lhospitalet est implanté à l'extrémité nord de la juridiction. Les conditions de sa fondation sont partiellement connues, mais le site est globalement mal couvert par la documentation médiévale. Comme son nom l'indique son origine est lié à la fondation d'un établissement hospitalier par l'épouse du seigneur de Castelnau, Hélène, également à l'origine de la fondation des quartiers neufs du chef-lieu de châtellenie. Comme à Castelnau, Lhospitalet a très longtemps été appelé *Lhospital de domine Helene*, l'Hôpital de Dame Hélène. C'est sous ce nom qu'il est encore connu au XVI^e siècle⁵²¹.

Le plus ancien acte conservé qui concerne Lhospitalet est l'autorisation donnée par l'évêque de Cahors à Pons de Gourdon et Hélène sa femme de bâtir un oratoire à l'hôpital que les dits mariés ont fondé pour recevoir les pauvres et les étrangers⁵²². Il est daté de 1232. Si cette analyse détaillée nous renseigne assez précisément sur la date et les conditions de la fondation de l'hôpital, elle ne pallie cependant pas la disparition de l'acte de fondation du village lui-même. On peut seulement supposer que celle-ci précède de peu celle de l'église; mais le processus de création ressort plus de l'analyse des plans cadastraux que des données anciennes. La seule certitude est l'existence du village en 1279 date de la première mention de maisons confrontant d'autres maisons à proximité de l'hôpital⁵²³.

Il est bien difficile de se faire une idée de ce que pouvaient être les bâtiments de l'hôpital. Il devait correspondre au noyau de parcelles situées autour de l'église (Fig. 90). Bien que modeste il pouvait abriter *les pauvres et les étrangers* comme le précise l'acte de fondation de l'oratoire en 1232. Nous retrouvons là la dévolution habituelle des hôpitaux médiévaux, à savoir non seulement l'accueil des malades et des miséreux, mais aussi celui des nombreux pèlerins qui sillonnaient les grands axes routiers. Si ce type de fondation liée à l'accueil des pèlerins est relativement rare en France, il est plus fréquent et bien étudié par Jean Passini en Espagne où se concentrent tous les axes européens qui convergent vers Saint Jacques⁵²⁴. La particularité de la fondation de Lhospitalet par rapport aux établissements hispaniques ou lusitaniens est sa date particulièrement tardive. La forme du village répond à un arpentement relativement souple. Les arpenteurs qui ont tracé les parcelles destinées à recevoir maisons et jardins se sont contentés de

⁵²¹ Arch. Dép. Lot, 48 J 6, p. 629.

⁵²² Idem.

⁵²³ Idem, p. 625.

⁵²⁴ J. PASSINI, Villes médiévales du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle: de Pampelune à Burgos : villes de fondation et villes d'origine romaine, 1984 ; « Habitat villageois médiéval le long du chemin vers Saint Jacques de Compostelle », Castrum 6, maisons et espaces domestiques dans le monde méditerranéen au Moyen Age, 2000, p. 219-231.

délimiter un vaste rectangle d'environ 360 m de long sur un peu moins de 90 m de large qui englobait le chemin sans tenir compte de ses virages. Ensuite, un découpage intérieur par bandes parallèles a permis de fixer définitivement l'emprise de chaque lot. Le relevé systématique de l'ensemble des lignes parcellaires perpendiculaires à la route permet d'entrevoir une relative régularité dans la largeur de certaines bandes. En regroupant par tranche l'ensemble des largeurs de parcelles mesurées, on observe des pics de fréquences dont les plus importants se situent autour de 7,5 et 15 m, soit une division approximative en 25 ou 50 lots de part et d'autre de la route.

En s'appuyant sur les tables d'équivalences de la Révolution, il est possible de restituer assez précisément le plan initial du village. La canne locale mesurait 1,81 m de long. Avec une erreur inférieure à 1 % la mesure fait apparaître un découpage primitif de 200 x 50 cannes de part et d'autre du chemin. A partir de ces résultats, il est possible de supposer que le lotissement intérieur a été réalisé par un découpage théoriquement régulier de l'espace. L'hypothèse des 2 x 25 lots est alors attrayante puisqu'elle suppose l'existence de parcelles dont la largeur tombe encore sur un nombre entier de cannes (huit). Si nos mesures s'avèrent exactes, la volonté initiale des seigneurs de Castelnau était donc d'installer là une cinquantaine de familles.

L'organisation interne de chacun de ces lots primitifs est très difficile à appréhender. Leur surface théorique est elle-même inégale du fait des courbures du chemin central. Elle devait varier de 500 à 700 m2 environ. Elle était organisée en deux parties encore facilement reconnaissables de nos jours : l'habitation qui était construite le long du chemin central, et une longue parcelle qui devait servir autant de basse-cour que de jardin.

Nous ne disposons que de très rares mentions de maisons sur ce village au Moyen Age. Il est implanté dans un secteur de transition géologique dépourvu de rivière et beaucoup plus sec que les serres qui constituent l'essentiel du territoire de la châtellenie. De ce fait, l'habitat en mas y semble nettement moins présent. La carte de Cassini ne fait apparaître que 6 mas autour du village. Par ailleurs, les rares documents dont nous disposons laissent apparaître la présence de véritables exploitations agricoles dans le village-même. Il est donc possible que ce dernier apparaisse plutôt comme un village de type 1 et se rattache à une autre organisation de l'habitat où le mas est beaucoup moins prépondérant. La carte des accensements collectifs (Fig. 91) de la fin du Moyen Age montre bien que Lhospitalet se trouve à la limite de deux zones aux formes de peuplement assez différentes. Sans doute moins densément peuplé en raison de l'absence d'eau, ce secteur est caractérisé par des villages souvent formés de juxtaposition de fermes avec un parcellaire très lâche, et un véritable finage villageois. C'est le cas par exemple du village de

Bach ⁵²⁵ où l'accensement collectif du XV^e siècle a généré un parcellaire radio-concentrique couvrant l'essentiel du territoire communal (Fig. 92). Cette organisation implique que nous soyons ici en présence d'un village de type 1. C'est probablement la situation de Lhospitalet. Mais son finage ne correspondait probablement qu'à une partie seulement du territoire de la paroisse.

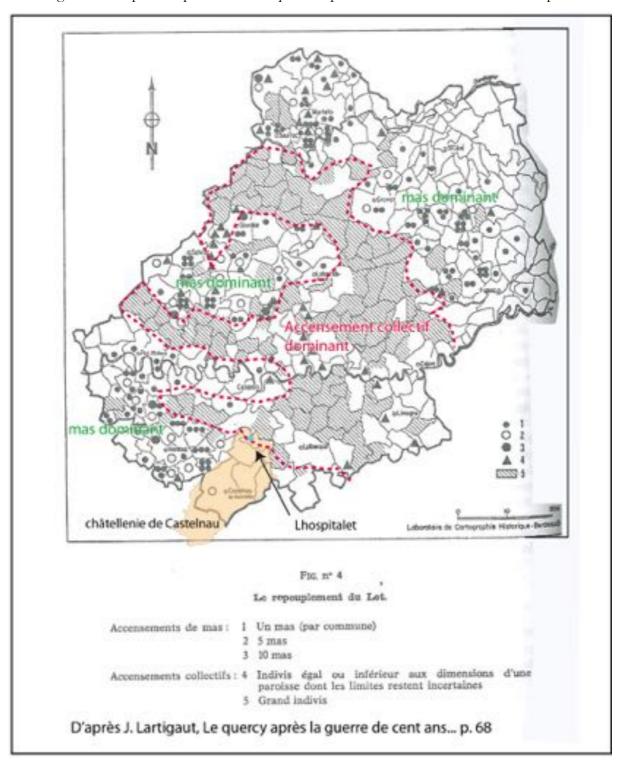


Fig. 91 - Les différentes formes d'accensement au XVe siècle en Quercy

.

⁵²⁵ Commune du canton de Lalbenque, Lot

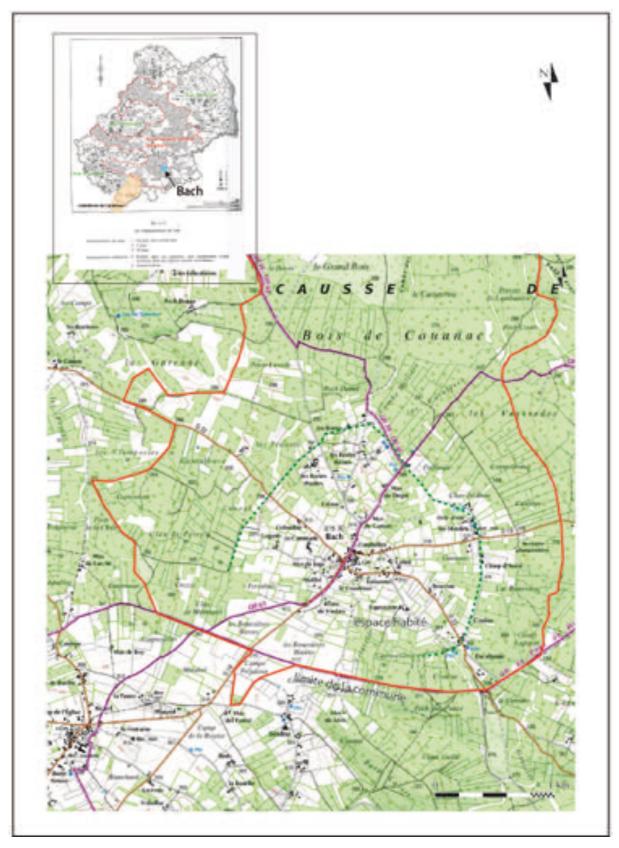


Fig. 92 – Le finage du village de Bach

Finalement la répartition des 12 villages étudiés fait ressortir un relatif équilibre entre les origines castrales et ecclésiales des villages. Il montre aussi que derrière ce découpage se cache un

grande variété de situations. Il confirme enfin que la naissance des villages ne ressort que de manière assez secondaire du processus d'encellulement. Les deux tentatives de création de villages castraux répondant à ce critère n'ont pas résisté à la crise de la guerre de cent ans. Le troisième, Lhospitalet résulte d'une logique de création de villeneuve et s'inscrit dans une dynamique de peuplement sensiblement différente de celle du reste de la châtellenie.

3.2.2.3.2 Volatilité des autres éléments discriminants

L'origine des villages est le problème des historiens et des archéologues. Ce n'est pas celui des villageois. Ainsi la dénomination des agglomérations ne reflète que rarement l'origine des villages. Sur les douze sites, sept sont désignés par le terme de *castrum* ou *castel*, quatre par celui de *villa* et un par celui de *loc* qu'il faut rapprocher des *villae* (Fig. 93). Pourtant deux au moins des *castra* ont une origine ecclésiale, et parmi les cin *villae* ou assimilées, deux ont une origine castrale et deux autres sont dotées d'une fortification. Il n'y a parfaite adéquation entre le mode de désignation du village par les contemporains et la catégorisation des historiens que dans 5 des 12 cas.

		désignat	désignat	village fortifié	village fortifié	village fortifié	village fortifié	église dans village ou		période
nom	origine	ion vers 1300	ion vers 1500	vers 1200	vers 1250	vers 1350	vers 1500	distance à l'église	desertion	de désertion
Castelnau	castrale	castrum	castrum	oui	non	oui	oui	900 m	non	
Lhospitale t	villeneuve	villa	loc		non	non	non	incluse	non	
Pern	ecclésiale	villa	loc	?	oui	oui	oui	incluse	non	
Saint Paul	ecclésiale	castrum ?	castrum	?	oui ?	oui ?	non ?	incluse	non	
Flaugnac	mixte	castrum	castrum	oui	partiel	oui	oui	incluse	partielle	XVII ^e siècle
Lolmière	castrale	villa	mas	?	non	non		3200 m	oui	XIV ^e siècle
Graulière	castrale	villa	mas	?	non	non		1900 m	oui	XIV ^e siècle
Boisse	ecclésiale	loc	loc	?	oui	oui	non	incluse	non	
Saint Aureil	ecclésiale	castrum	loc	oui	oui	oui	non	incluse	partielle	XIV ^e puis XIX ^e siècle
Lamoleyr ette	castrale	castrum	fort	oui ?	partiel	partiel	partiel	500 m	partielle	XVII ^e puis XIX ^e siècle
Labarthe	castrale	castrum	castrum	?	oui	oui	non	2400 m	oui	XIV ^e puis XVII ^e siècle
La Bouffie	castrale	castrum	castrum	?	oui	oui	oui	1500 m	oui	XIX ^e siècle

Fig. 93 - Tableau de synthèse des différents villages de la châtellenie

Par ailleurs, on doit constater que ce mode de désignation évolue, en s'éloignant toujours un peu plus de l'origine formelle du village. Au XV^e siècle un tiers des villages ont leur désignatif qui a évolué. Plus on avance dans le temps, plus on a tendance à uniformiser au profit d'un terme très neutre de « lieu » (« *loc* »). Sur les compoix de 1537, c'est le terme qui est utilisé pour désigner tous les villages lorsqu'il ne s'agit pas d'un mas. Le terme de village est alors réservé aux mas eux-

mêmes. Cette volatilité des désignatifs n'est guère étonnante au regard des évolutions qu'il est possible de repérer en terme de fortification. Plusieurs sites sont caractérisés par des changements de situations, parfois multiples. Castelnau est à l'origine un village clos. A partir de 1240, son extension le transforme en un village ouvert, ou l'essentiel de la population n'est pas à l'intérieur d'une enceinte. Un siècle plus tard, le village est de nouveau intégralement fortifié et le restera jusqu'au XVIII^e siècle. On observe exactement le même phénomène à Flaugnac. Sur les 12 villages étudiés, seuls quatre semblent ne pas avoir connu de modification majeure de leur système de mise en défense, ou de leur absence de défense.

L'omniprésence des fortifications dans ces villages de très petites dimensions pose évidemment le problème de l'initiative de leur construction, de leur financement, de leur entretien et de leur gestion sur le temps long. Il faut rappeler qu'en dehors de Castelnau, et peut-être de Flaugnac, aucun des autres villages ne dispose d'une *universitas* des habitants juridiquement fondée ⁵²⁶. Cela signifie que toute l'organisation de ces défenses ne peut dépendre que de solidarités non formalisées dans lesquelles les tenants-mas devaient être associés. Cet agencement n'est malheureusement pas documenté par les textes des XIII-XIV^e siècles. On peut penser qu'il devait fonctionner selon des logiques assez proches de celles des forts villageois de la fin du Moyen Age, en impliquant les propriétaires de mas qui formaient la part principale de la population.

Le second élément discriminant dans la structuration des villages est évidemment l'église, et plus généralement l'équipement charitable qui lui est associé. L'église paroissiale est présente dans l'ensemble des villages d'origine ecclésiale. En revanche pour les castra, la règle est l'absence d'église paroissiale au moins jusqu'à la fin du Moyen Age. Six des douze villages étaient dépourvus d'église paroissiale. A Castelnau, une église a bien été édifiée assez tôt dans le village, mais l'église paroissiale rurale est restée en activité jusqu'au XVe siècle et n'a sans doute été abandonnée qu'au siècle suivant. Ailleurs, les habitants devaient se rendre systématiquement à l'église parfois très éloignée du village. Ainsi à Lolmière les habitants dépendaient de l'église paroissiale de Flaugnac située à 3200 m à vol d'oiseau. Cela représente environ une heure de marche en tenant compte des reliefs et de la sinuosité des chemins. En moyenne, l'église est à 1,7 km du village, ce qui montre que l'implantation de ces derniers a été réalisée sans aucun souci de proximité d'une église paroissiale. Par ailleurs cet éloignement n'a eu aucun impact sur les contours des paroisses. L'église paroissiale de Lolmière est à 3,2 km, mais il existe trois autres églises plus proches du village (Saint-Privat, Pern et Capnié). L'une d'elle (Saint-Privat) n'est qu'à 1,7 km de distance. A aucun moment il n'a pourtant été question de rattacher le village à cette

-

⁵²⁶ Hautefeuille 2011.

église. Il en est de même à la Graulière et à Labarthe qui ont une ou plusieurs églises plus proches que leur église paroissiale. Là aussi, on peut considérer que le maillage des églises paroissiales est conditionné par un peuplement par mas, et non par un peuplement par village. Si le cadre paroissial ne s'est pas adapté aux villages, nous verrons qu'il est un domaine ou ceux-ci ont joué un rôle essentiel, y compris par rapport au monde des mas; c'est celui des établissements charitables, hôpitaux et léproseries.

Le dernier facteur de sériation qu'il me semble important de souligner est l'adaptabilité des villages aux alea économiques et sociaux. Il est vraisemblable que la faiblesse des villages soit à l'origine d'une importante vulnérabilité de ces derniers face aux crises ou aux modifications du contexte juridique. En considérant le temps long, la moitié des villages médiévaux ont aujourd'hui disparu ou ont été réduits à un simple mas. La Graulière, Lolmière, Labarthe, Labouffie peuvent être considérés comme des villages désertés. Lamoleyrette et Saint-Aureil ne sont plus habités que par une poignée d'habitants. Même un village comme Flaugnac a connu des phases de désertion partielles importantes. Le barri Gelat, sur le flanc est du village était très densément occupé à la fin du XIII^e et au début du XIV^e siècle. Les fouilles réalisées sur le secteur en 2000 et 2001 ont montré que les maisons y étaient jointives et s'appuyaient sur une extension de l'enceinte. Au delà de 1650, il est intégralement transformé en zone de jardin⁵²⁷.

Il est évident que ce taux de disparition très élevé est lié à la prédominance des villages de type 2 associés à un habitat par mas. A l'échelle nationale, la répartition spatiale des villages désertés est aussi le reflet de cette dichotomie des formes de peuplement. Le Sud et le Massif Central sont surreprésentés par rapport au nord de la France.

L'étude fine de la châtellenie de Castelnau montre également qu'il faut fortement nuancer la part de la crise des XIV^e et XV^e siècles dans ce processus d'abandon. S'il est vrai que deux villages ont totalement disparu lors de cette phase (La Graulière et Lolmière), les autres disparitions sont plutôt à rattacher à l'époque Moderne, voire au XIX^e siècle dans le cas de La Bouffie. En réalité il s'agit de désagrégation lente. Le *castrum* de Labarthe dont le plan a pu être restitué à partir de prospections de surface (Fig. 94) est partiellement réoccupé à la fin du XV^e siècle avant de disparaître complètement 150 ans plus tard.

⁵²⁷ Deux maisons de ce quartier ont été partiellement fouillées lors des campagnes de 2000 et 2001.

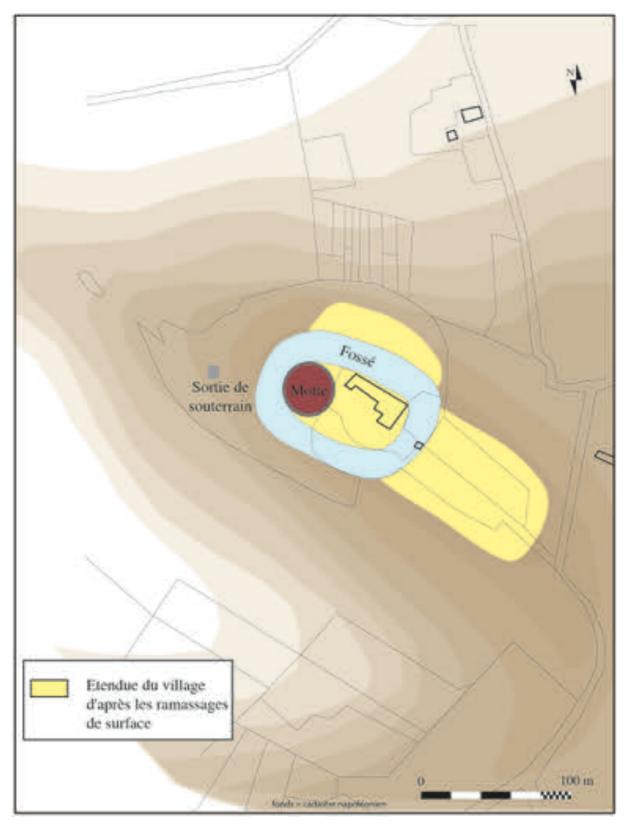


Fig. 94 - Plan restitué du village médiéval de Labarthe

En 1427, il est encore fait allusion à la place publique du village, et la porte du lieu semble encore active en 1443. Ce sont vraisemblablement les guerres de religion qui ont scellé le sort définitif du village. Le site semble en effet avoir été pris et détruit par les protestants

montalbanais en 1622. A La Graulière les données archéologiques font apparaître un abandon rapide autour des années 1370. Des bâtiments sont pourtant encore debout et partiellement utilisés au début du XVI^e siècle⁵²⁸. Nous verrons par ailleurs dans le chapitre suivant que dans une zone d'habitat dispersé, la disparition d'un village ne traduit pas forcément directement la crise, mais peut aussi correspondre à une réorganisation des modes d'exploitation des terroirs.

Le village constitue un des éléments importants du paysage habité de la fin du Moyen Age. Sa grande fragilité provient de sa place secondaire dans l'organisation sociale. Il ressort clairement que l'essentiel de la population rurale ne vit pas dans les villages et peut très facilement vivre sans les villages. Le village est une structure marginale.

Mais le village ne constitue pas la seule interférence avec le mas. Il existe deux autres points de fixation qui ont joué un rôle important dans l'organisation sociale du peuplement : les maisons fortes et l'équipement religieux.

3.2.3 Les maisons fortes et les forts

Les maisons fortes constituent la volet bâti de la structure de la seigneurie foncière. L'émiettement extrême de cette dernière se traduit par un nombre très important de demeures qualifiées de *repaire* dans la documentation écrite. L'objectif n'est pas ici d'en faire une description architecturale précise. Je me contenterai d'en donner un inventaire sans doute incomplet mais permettant de mesurer la densité de ces structures à l'échelle de la châtellenie. J'insisterai d'avantage sur leur place dans le fonctionnement d'un système de mas.

J'ai pu identifier 18 sites qui présentent des caractéristiques architecturales du XV^e siècle, ou sont mentionnés dans les textes, généralement sous ce terme de *repaire* (Fig. 96). Parmi eux, se trouvent de véritables petits châteaux (Genibrède, Blauzac, Lapeyrière), mais aussi des sites qui devaient plutôt ressembler à de grosses maisons sans élément défensif bien marqué. La fouille en Limousin du site de Grancher par Patrice Conte montre bien que la limite entre une grosse maison rurale et un repaire tient probablement plus de la qualité du propriétaire que de l'architecture de la demeure. Ainsi à Saint Vincent, dans la vallée de la Barguelonne, la seule mention du repaire se trouve dans un texte où le lieu apparaît comme un centre de perception de rente, au profit d'un bourgeois de Castelnau⁵²⁹.

Cette fonction apparaît d'ailleurs comme un des deux liens principaux qui relient ces maisons fortes avec les habitants des mas. La structure éclatée de la seigneurie a pour conséquence directe la multi-seigneurie. Un tenancier de mas doit généralement payer des cens à

-

⁵²⁸ Arch. Dép. Lot, A. C. Flaugnac 1 G 1, compoix 1537.

⁵²⁹ Arch. Dép. Lot, J 2199 n° 317.

un seigneur principal, celui de son mas, mais aussi parfois à quatre ou cinq autres seigneurs plus ou moins proches. Pour visualiser cette situation, j'ai cartographié, à partir du registre J 2199⁵³⁰ des archives départementales du Lot, l'ensemble des mas qui doivent porter des cens en nature ou en argent à la maison forte de Genibrède (Fig. 95). Cette dernière est très représentative de ce que pouvaient être ces repaires de la fin du Moyen Age.

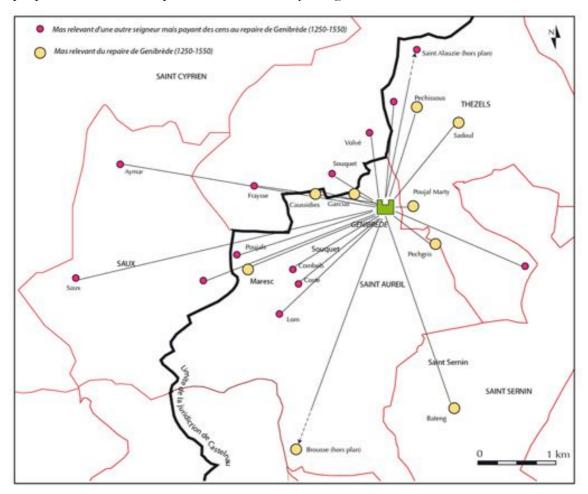


Fig. 95 - Les flux de redevances vers la maison forte de Genibrède (1250-1550)

Outre des droits sur un moulin, les propriétaires du repaire possèdent les droits principaux sur au moins neuf mas situés pour la plupart dans un rayon de trois kilomètres autour du noyau de la seigneurie. Mais on s'aperçoit que leur seigneurie foncière s'étend bien au-delà de ce périmètre. D'autres tenanciers, situés dans au moins douze autres mas identifiés⁵³¹, sont également obligés de porter annuellement des redevances à la Genibrède, parfois en raison d'une seule parcelle détenue. Le livre de raison de la famille Guitard fait également ressortir cette

⁵³⁰ Il s'agit d'un inventaire de feudiste du XVII^e siècle qui analyse un demi millier de baux liés à la seigneurie de Génibrède. La grande majorité des textes est centrée sur le XV^e et le début du XVI^e siècle.

⁵³¹ Cela ne représente sans doute qu'une minorité des mas concernés. La plupart des actes concernant une simple parcelle ne fournissent pas le lieu de résidence du tenancier.

situation. Une fois installée dans son mas de Lafigayrède, la famille devait payer des cens au seigneur de Castelnau, à celui de la maison forte de Boisse (Cognossac), mais aussi à celui de la maison forte de Monbel située à l'autre extrémité de la châtellenie, à plus de 10 km du lieu de résidence des tenanciers. Il faut donc considérer la densité des repaires comme la conséquence de l'émiettement très fort de la seigneurie, lui-même lié à la structure de peuplement par mas.

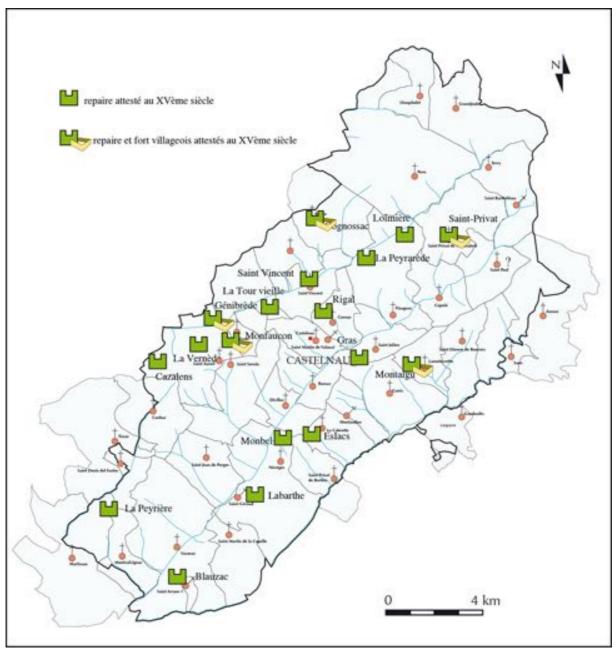


Fig. 96 - Maisons fortes et forts villageois dans la châtellenie de Castelnau

Le second élément qui relie les mas aux maisons fortes est lié au problème de mise en défense de l'espace rural. Si le peuplement par mas est bien adapté à un système de coseigneurie, il est en revanche structurellement antinomique à une volonté de miss en défense systématique.

Nous avons vu que certains des moulins semblent avoir été fortifiés. En revanche, et contrairement à ce qui peut exister dans des régions voisines⁵³², il n'existe aucun indice de fortification même légère d'un mas. C'est justement l'apanage des villages qui eux ont été très souvent dotés d'un système défensif. Mais eu égard aux dimensions de ces agglomérations, il n'était guère envisageable de protéger l'ensemble des populations vivant dans les mas environnants. Ce sont les repaires qui ont joué ce rôle. En effet, une des spécificités des maisons fortes d'une partie du Quercy est d'avoir abrité très souvent des forts villageois. Jean Lartigaut l'avait noté dans sa thèse⁵³³. Ces fortifications étaient construites dans la cour fermée des repaires. Elles étaient généralement désignées par le terme de *reduch* ou *fortalicium*. Les maisons constituant le fort, appelées loges ou chambres, semblent avoir été des constructions rudimentaires destinées à n'abriter les paysans qu'en cas de crise immédiate. Aucune structure architecturale de ces forts n'a été conservée, mais la documentation permet d'en restituer plusieurs sur le territoire de la châtellenie. Cinq sont attestés dans la documentation écrite (Fig. 96).

A Saint-Privat, le fort s'appuyait sur une maison forte, mais aussi sur l'église paroissiale du lieu. C'est le seul fort à apparaître dans la documentation dès la fin du XIV^e siècle. En 1398, un paysan reconnaît tenir une maison infra muros Sancti Privati. La maison confronte cum muro ville Sancti Privati⁵³⁴. C'est le terme de villa qui sert alors à désigner l'éphémère agglomération. On retrouve encore cette désignation pour un jardin situé sous la villa de Saint Privat⁵³⁵ en 1460. La même année, la maison forte, et semble-t-il le fort qui lui est associé, est revendu par son propriétaire avec toutes les dépendances⁵³⁶. Au delà de cette date, il n'est plus jamais question du fort de Saint-Privat. L'analyse du plan cadastral et la topographie des lieux permettent de restituer un espace protégé. On peut estimer que la structure occupait un espace à peu près carré d'environ 75 m de côté, soit environ ½ hectare. D'après les textes dont nous disposons les maisons s'appuyaient contre le mur d'enceinte. En considérant que les loges étaient sans doute très étroites⁵³⁷, on peut estimer que ce fort a pu abriter au maximum 25 à 30 loges.

⁵³² S. Torre Gonzalo, *Construir el paisaje : habitat disperso en el maestrazgo turolense de la edad media*, ZARAGOZA, 2012 ; D. Mallen Alcon, *Las masias fortificadas del Maestrazgo Turolense : localization, funcion, estructura et inventario*, CEDDAR: Informes 13, 2007.

⁵³³ LARTIGAUT 1978, p. 218.

⁵³⁴ Cité d'après un registre de notaire de Castelnau dans LARTIGAUT 1984, p. 192., note 127.

⁵³⁵ Arch. Dép. Lot, 48 J 6, p. 214.

⁵³⁶ Achat par Jean de Fenelo des *hortos*, *hortalia*, *aquas*, *hospitia*, *domum*, *casalia*, *curtes*, *curtilia*, *fortalicia et repaire Sti Privati* (Bib. Mun. Cahors, Fonds Greil, 258 / 2.)

⁵³⁷ Il existe quelques mentions de mesures de loges qui oscillent généralement entre 2 et 4 cannes de large. Tous les travaux réalisés en Auvergne ou en Languedoc sur le sujet s'accordent avec ses mesures (BAUDREU, LOPPE 2004 ; G. FOURNIER, *Les villages fortifiés et leur évolution (Les forts villageois*), Clermont-Ferrand, 2010-2012.).

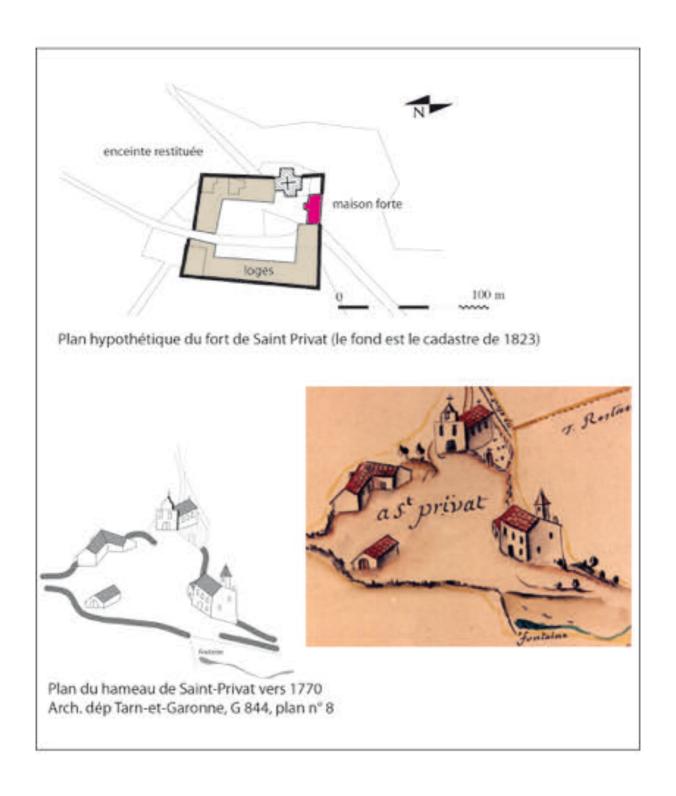


Fig. 97 - Le fort de Saint Privat (commune de Flaugnac, Lot)

Les quatre autres forts n'apparaissent que dans des sources du XV^e siècle. Les documents permettant de connaître les propriétaires de loges sont malheureusement très peu nombreux. A Génibrède, le fort est encore actif en 1484. A cette date les habitants du mas de Sadoul dans la paroisse voisine de Thézels reconnaissent tenir collectivement une maison dans le réduit de la

Génibrède⁵³⁸. On retrouve exactement la même situation à Cognossac. Ce fort était adossé à une maison forte qui a aujourd'hui pris le nom du village voisin de Boisse. Elle n'était située qu'à 300 m du village fortifié de Boisse (Fig. 98). Mais on peut penser que chacune des deux structures était liée à des mas distincts. A Cognossac, il est possible que l'aménagement du fort se soit fait en phase avec la vague de reconstructions des années 1440. Lors des accensements de mas, une loge dans le fort était réservée au tenant-mas. C'est le cas pour Etienne Monteils, originaire de Saint Flour, lorsqu'il reprend le mas de Pecays en 1446 (voir annexe 1). La même année, le seigneur de Cognossac lui baille à fief une maison et une tour à Cognossac⁵³⁹. Il est ainsi possible d'identifier au moins cinq mas qui disposent d'une maison dans le fort. Il s'agit des mas de Francès 540, Cazals 541, Fraysse 542, Barbier 543 et Pechgal (*Pecays*). Il faut noter que ces mas se répartissent sur trois paroisses (Boisse, Saint-Vincent et Saint-Anthet), mais également sur deux juridictions. Le mas de Cazals est en effet situé dans la paroisse de Boisse, mais dans la châtellenie voisine de Montcuq. Nous ne disposons d'aucune information sur les modalités de construction de ces forts. Il est probable que l'initiative ait été prise par les seigneurs propriétaires des repaires. A Cognossac, la mention de ces maisons dans la première génération des contrats de réaccensement de mas des années 1440 laisse penser que le fort a pu être présenté comme un avantage dans l'optique de la remise en état la plus rapide possible des mas. Lorsque les nouveaux tenanciers arrivent, les maisons semblent déjà en place dans le fort. Ces structures n'ont probablement jamais servi d'un point de vue militaire. Leur aménagement pourrait donc être lié à la volonté seigneuriale de promotion de leur mas auprès de nouveaux tenanciers.

Aucune de ces structures ne franchit la fin du XV^e siècle, et elles ne semblent pas avoir été réactivées durant les guerres de religion⁵⁴⁴. La construction de ces éléments défensifs démontre cependant que les solidarités de mas se font ici dans un cadre qui n'est ni celui de la paroisse, ni celui de la juridiction ou du taillable, mais dans le cadre de la micro-seigneurie foncière.

 $^{^{538}}$ Arch. Dép. Tarn-et-Garonne, 5 E 6017, fol. 8 v° (1484) : reconnaissance par les habitants du mas de Sadol, paroisse de Thézels pour un hostal dins lo reduch et lo fons de una torrela situat tot dins lo reduch de la Genebrada, confront ... una estable et an la muralha del dict loc.

⁵³⁹ Arch. Dép. Lot, 48 J 5. p. 18.

⁵⁴⁰ Idem p. 51.

⁵⁴¹ Idem, p. 59.

⁵⁴² Arch. Dép. Lot, 48 J 3. p. 230.

⁵⁴³ Arch. Dép. Lot, 48 J 5. p. 51.

⁵⁴⁴ Mais d'autres systèmes défensifs seront alors mis en œuvre comme la probable fortification de l'église de Saint-Aureil par surélévation.

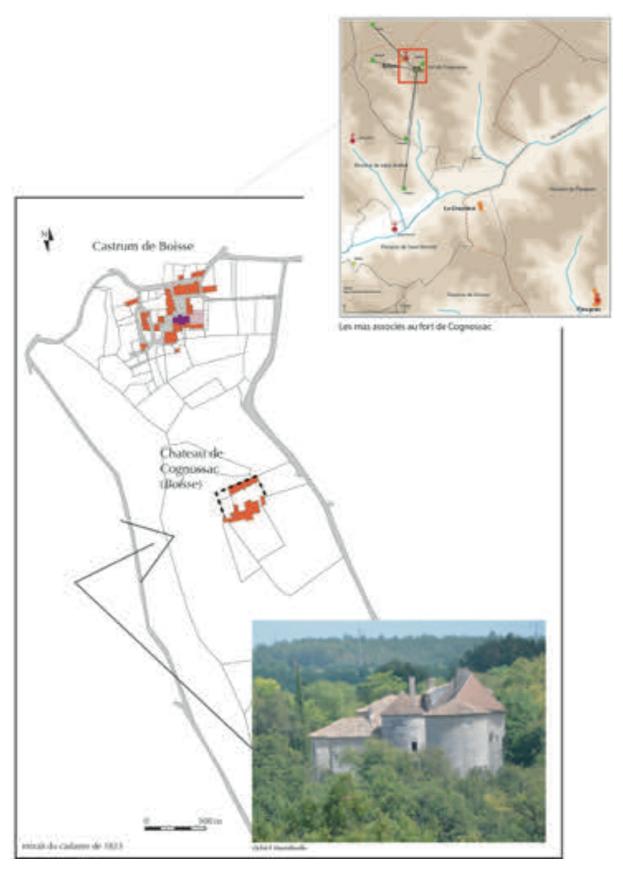


Fig. 98 - Le fort de Cognossac (commune de Castelnau-Montratier, Lot)

L'association de cette catégorie de forts avec les zones de mas est largement confirmée par les travaux d'Anaïs Comet sur l'ouest du département du Lot⁵⁴⁵. Sur les 24 forts de ce type qu'elle recense, seuls 4 se trouvent dans des secteurs d'accensement collectif tels qu'ils ont pu être établis par Jean Lartigaut (Fig. 91 et Fig. 99).

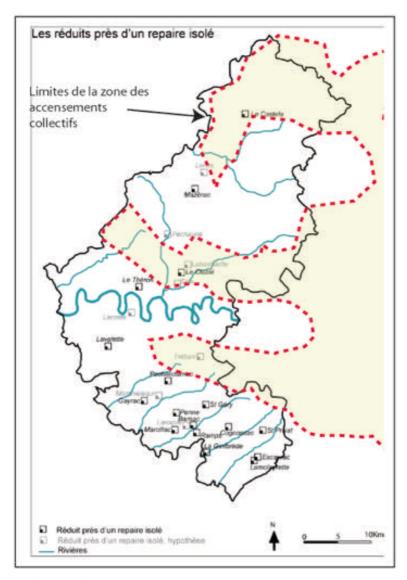


Fig. 99 - Les réduits près des repaires dans l'ouest du Lot (d'après Comet 2009, p. 61)

Il semble donc que les pays de mas ont été capables de générer des modes de mise en défense originaux, et parfaitement adaptés à la dispersion de l'habitat. Cette organisation démontre par ailleurs la faiblesse des villages qui auraient pu éventuellement jouer ce rôle. Il est significatif que deux des forts villageois identifiés sur la châtellenie de Castelnau se situent à moins de 400 mètres d'un village lui-même doté d'une fortification (Cognossac à Boisse et Montaigut à Lamoleyrette). Par ailleurs le découpage seigneurial extrême a également eu pour

⁵⁴⁵ A. COMET, Les forts villageois à l'ouest du Lot à la fin du Moyen Age, Mémoire de Master 2, Université de Toulouse 2, 2009, p. 61.

conséquence une très mauvaise répartition dans l'espace de ces forts. De nombreuses paroisses du sud de la châtellenie en sont dépourvues alors que ceux de Genibrède et de Montfaucon ne sont séparés que par moins d'un kilomètre.

Si le peuplement pas mas a engendré un mode original de mise en défense, il n'a en revanche eu qu'un effet très limité sur l'encadrement religieux.

3.2.4 L'encadrement religieux

Malgré les dimensions de la châtellenie, l'équipement des espaces ruraux en terme d'encadrement religieux se limite essentiellement à deux types de structure. Les églises paroissiales et les établissements charitables (hôpitaux et léproseries). Deux établissements monastiques existaient cependant au Moyen- Age. Il s'agit du monastère des clarisses du Pouget, fondé par le cardinal Bertrand du Pouget en 1318. Ce monastère reprend probablement la suite d'un prieuré de Saint Foy de Conques fondé vers 1030⁵⁴⁶ et dont il n'est plus question au XIII^e siècle. Le second est le monastère de la Lécune, situé également dans la vallée de la Lupte (Fig. 100). Il a sans doute une origine plus ancienne. Il est mentionné pour la première fois lorsque sa prieure est condamnée pour catharisme en 1242⁵⁴⁷. Il s'agit également d'un monastère de femmes qui a servi à placer les filles non mariées de la petite aristocratie locale. Ces deux établissements ont fonctionné comme des seigneurs fonciers et ont joué le même rôle vis à vis des habitants de mas que la plupart des familles seigneuriales des environs.

L'équipement en établissements charitables (hôpitaux et maladreries) est quant à lui lié aux villages. Les cinq hôpitaux connus sur la châtellenie sont tous situés soit dans le chef-lieu, soit dans les villages à la tête des baylies seigneuriales (Labarthe et Flaugnac), soit dans le village de Lhospitalet dont l'existence-même est liée à celle de l'hôpital (Fig. 100). Il n'en existe aucun en rase campagne. On peut considérer que cet équipement est relativement conséquent pour une zone rurale à la fin du XIII^e siècle. Il traduit également la richesse relative qui ressort par ailleurs dans l'architecture civile. Ces hôpitaux fonctionnaient évidemment avec les dons que pratiquaient la petite aristocratie et les marchands. Nombre de testaments conservés dans les registres du fonds Limayrac des archives du Lot font apparaître ces donations. Cet équipement a cependant très mal traversé la crise du XIV^e siècle. Si Lhospitalet paraît avoir été restauré en partie en raison de sa fonction de réception des voyageurs, les hôpitaux de Flaugnac et de Labarthe ne sont plus

⁵⁴⁶ DESJARDINS 1879, n° 27.

⁵⁴⁷ E. Albe, « L'hérésie Albigeoise et l'inquisition en Quercy », *Revue Hist. Eglise Fr.*, 1, 1910, p. 286; Cellan 2001.

mentionnés et n'ont pas été restaurés. A Castelnau, seul l'hôpital de la rue de Lafargue s'est maintenu jusqu'à l'époque Moderne.

Par ailleurs, au moins quatre léproseries sont connues sur le territoire de la châtellenie. Il est possible qu'il en existât une ou deux de plus dans sa partie sud, ou la documentation est moins dense. Tous ces établissements sont liés à des villages. A Castelnau, le testament déjà évoqué de Guillaume Trapas en révèle deux à la fin du XIIIe siècle. Elles étaient situées respectivement à 600 et à 900 mètres au nord du village. Aucune donnée archéologique n'est disponible pour ces sites qui devaient être constitués par des bâtiments et un espace funéraire. A Flaugnac, la maladrerie se situait à moins de 400 m de la sortie nord du village. Son implantation au terroir de Saint Raffine suggère qu'elle a du accueillir une petite chapelle. Les ladres disposaient de quelques parcelles cultivables situées autour de l'établissement et jusque dans la paroisse voisine de Saint Julien⁵⁴⁸. La quatrième maladrerie connue était liée au village de Boisse. Désignée dès la fin du XIIIe siècle ⁵⁴⁹ par le terme de *malaudie vielle*, l'établissement est peut-être déjà désaffecté. Il s'élevait à 700 m à l'ouest du village de Boisse, non loin du chemin qui menait au *castrum* voisin de Sauveterre.

Mais ces établissements ne touchaient qu'une petite part de la population rurale. Le principal élément d'encadrement des campagnes était évidemment constitué des églises paroissiales. Le maillage de ces dernières est extrêmement dense. Il semblait intéressant d'essayer de mesurer les interactions entre l'habitat dispersé et l'organisation des paroisses.

Le premier constat est que les églises sont globalement dissociées de l'habitat. Seules 6 des 35 églises paroissiales en fonctionnement au XIVe siècle sont situés dans des villages. Cela signifie que plus de 80 % des églises sont isolés et qu'il y a une totale déconnexion entre les communautés (et les communes actuelles) et les paroisses. La surface moyenne d'une paroisse est de l'ordre de 650 hectares. Si l'on ramenait ce nombre au territoire national, la France aurait compté 87000 paroisses, soit entre deux et trois fois plus que ce qu'elle en comptait réellement. Cela signifie qu'un secteur de peuplement par mas pouvait se traduire par une densité de clochers deux ou trois fois supérieures à la moyenne. Il resterait à savoir si l'existence d'un maillage de mas s'est traduit par un nombre de fondations d'églises supérieur, ou si, hypothèse plus vraisemblable, l'encellulement a entrainé la disparition de nombreuses églises. Sur l'ensemble de la châtellenie, il n'existe aucun indice de site ecclésial abandonné avant la fin du Moyen-Age. Au XVe et XVIe

⁵⁴⁸ Par exemple Arch. Dép. Lot, 48 J 6. p. 175. Suite à des travaux de terrassement en juillet 2013, le SRA a prescrit un diagnostic à l'emplacement de cette maladrerie. Ils devraient avoir lieu à l'automne 2013.

⁵⁴⁹ Arch. Dép. Lot, 48 J 5. p. 13 : reconnaissance par Pierre de Viviers, fils de feu Caerci de Viviers faisant pour lui, son frère et ses cousins à Jacques Audoi, marchand de Cahors d'une pièce de terre paroisse de Boisse au terroir de Campanese appelé de la *malaudie vieille*.

siècles on recense 6 églises détruites (Saint-Barthelemy, Saint-Daunès, Saint-Arrans, Montaudou, Saint-Martin-de-Valauzi et Saint-Géraud).

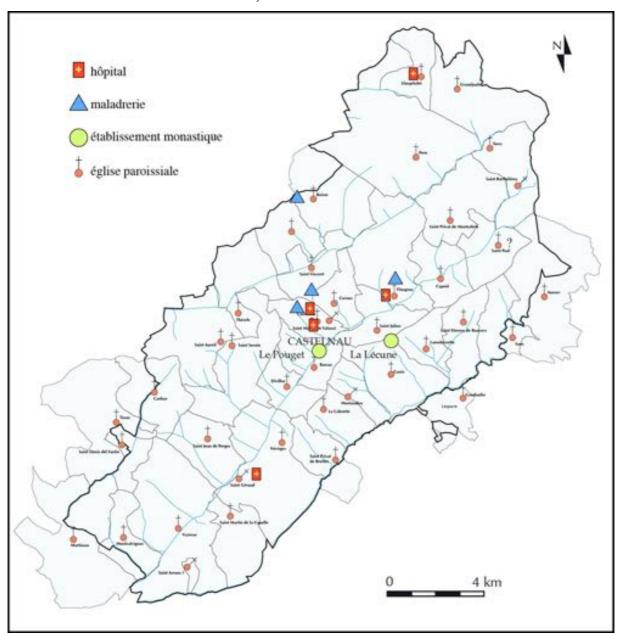


Fig. 100 - L'équipement religieux de la châtellenie de Castelnau

La première (Fig. 100) est un simple transfert d'église vers un autre point de la paroisse. Les trois suivants correspondent à des paroisses de très petites dimensions. Montaudou et Saint Arrans ne devaient pas excéder 150 hectares de surface et Montaudou s'étendait sur 300 hectares. C'est probablement ces dimensions qui expliquent l'abandon de ces sites lors de la phase de reconstruction du XV^e siècle. Enfin les deux derniers cas de figure, correspondent à des églises paroissiales de villages castraux. A Castelnau, le centre paroissial a été transféré dans le *castrum* à l'extrême fin du Moyen-âge. A Labarthe, on peut penser que c'est la disparition du *castrum* qui est à l'origine de la disparition de la paroisse.

J'ai tenté de mesurer à l'échelle du sud-ouest de la France ce lien entre dispersion de l'habitat et densité d'églises.

	nombre		nombre		surface (hect)	surface movenne des
diocèse	paroisses	Origine des données	communes	ratio	du diocèse	paroisses (hect)
Agde	25	•	20	1,25	41082	1643
0		état des paroisses et des		,		
Agen	546	feux de 1328 (Lot)	234	2,33	352932	646
		état des paroisses et des				
Aire	233	feux de 1328 (Lot)	155	1,50	299013	1283
Albi	230	pouillé	200	1,15	255655	1112
Alès	127	comptage	97	1,31	171252	1348
Alet	125	indiqué dans pouillé	122	1,02	175650	1405
		comptage à partir des				
Auch	614	décimes de 1405	370	1,66	501303	816
Bayonne	102	comptage	81	1,26	173446	1700
Bazas	189	comptage	189	1,00	292192	1546
Beziers	138	indiqué dans pouillé	106	1,30	179107	1298
		état des paroisses et des				
Bordeaux	510	feux de 1328 (Lot)	366	1,39	916558	1797
Cahors	785	pouillé	447	1,76	746114	950
Carcassonne	119	indiqué dans pouillé	115	1,03	132564	1114
Castres	100	comptage	83	1,20	177302	1773
Comminges	377	comptage	336	1,12	378155	1003
		état des paroisses et des				
Condom	220	feux de 1328 (Lot)	104	2,12	203559	925
Dax	220	comptage	216	1,02	532514	2421
Elne	262	comptage	168	1,56	293314	1120
Lavaur	116	indiqué dans pouillé	92	1,26	115211	993
Le Puy	137	comptage	100	1,37	313440	2288
Lectoure	90	comptage	73	1,23	96656	1074
		état des paroisses et des				
Lescar	240	feux de 1328 (Lot)	248	0,97	210398	877
lodève	63	indiqué dans pouillé	55	1,15	78101	1240
Lombez	123	indiqué dans pouillé	106	1,16	95956	780
Maguelonne	125	indiqué dans pouillé	106	1,18	166823	1335
Mende	200	comptage	216	0,93	527424	2637
Mirepoix	127	indiqué dans pouillé	128	0,99	125550	989
Montauban	129	indiqué dans pouillé	85	1,52	113339	879
Narbonne	242	·	198	1,22	308605	1275
Nîmes	93	indiqué dans pouillé	85	1,09	164967	1774
Oloron	146	comptage	148	0,99	295066	2021
Pamiers	95	comptage	156	0,61	210669	2218
Décience	450	état des paroisses et des	250	4.20	642674	4.420
Périgueux	450	feux de 1328 (Lot)	350	1,29	642671	1428
Rieux	137	indiqué dans pouillé	112	1,22	141419	1032
Rodez	540	pouillé	256	2,11	673124	1247
Saint Lizier	113	comptage	97	1,16	159174	1409
Saint Papoul	51	indiqué dans pouillé	51	1,00	54918	1077
Saint Pons	50	indiqué dans pouillé	45	1,11	131705	2634
Sarlat	252	comptage	190	1,33	249538	990
Tarbes	376	comptage	347	1,08	340017	904
Toulouse	287	comptage	299	0,96	312761	1090
Uzes	213	indiqué dans pouillé	204	1,04	278072	1306
Vabres	141	comptage	70	2,01	210203	1491

Fig. 101 - Tableau de synthèse des diocèses méridionaux

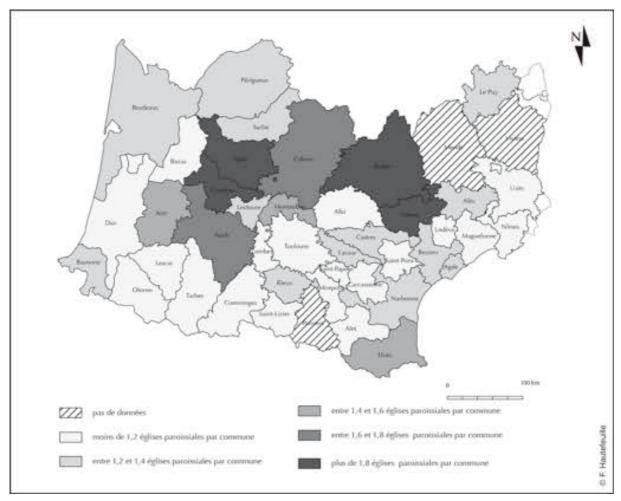


Fig. 102 - Corrélation paroisse /commune dans le sud de la France

En utilisant les pouillés de la fin du Moyen Age, il est possible de cartographier non seulement les densités d'églises, mais aussi le rapport entre le nombre d'églises et le nombre de communes⁵⁵⁰ (Fig. 101). La taille des paroisses d'un diocèse à l'autre peut varier du simple au triple. Les dimensions observées dans la châtellenie de Castelnau correspondent à celles d'un vaste ensemble allant du sud de la Gascogne au Massif-Central où la taille moyenne est inférieure à 1000 hectares. La plus forte densité se situe dans l'Agenais dont le faciès de peuplement est globalement le plus proche de celui observé à Castelnau.

La déconnexion entre les paroisses et les communes ne recouvre que partiellement l'aire des paroisses de faibles dimensions. On y retrouve bien le secteur englobant Quercy, Agenais et Gascogne. Mais il faut en exclure le piémont pyrénéen où on a une meilleure adéquation entre paroisses et communautés, mais aussi le Rouergue où l'habitat en mas est omniprésent.

⁵⁵⁰ J'ai considéré que les communes étaient les héritières des communautés. Il n'a pas été possible de prendre en compte les quelques modifications qui ont pu exister, souvent autour de la Révolution.

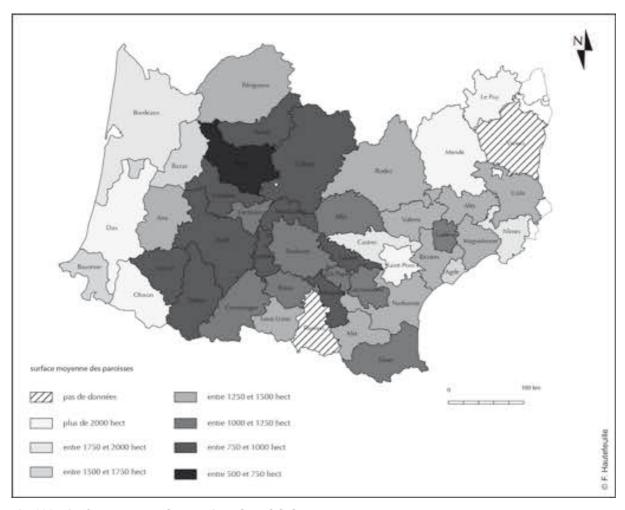


Fig. 103 - Surface moyenne des paroisses le sud de la France

Il serait sans doute pertinent d'étendre ces cartes à l'ensemble du territoire national et de les corréler précisément avec le degré de dispersion de l'habitat à l'époque Moderne. L'étude récente de la Touraine par l'équipe d'Elisabeth Zadora-Rio permet de disposer d'un point de comparaison plus septentrional. La taille moyenne des paroisses y est de l'ordre de 2000 hectares et il existe une forte continuité entre les communautés et les paroisses, puisque on compte 310 paroisses pour 277 communes.

Cette organisation du système paroissial semble être un bon marqueur des deux grands types de peuplement. Globalement le peuplement par mas renvoie à des petites paroisses et à une faible correspondance entre paroisses et communautés. Cette dissociation peu fréquente dans les contextes septentrionaux, était la règle dans plusieurs des grands diocèses méridionaux. Ferdinand Lot lui-même, n'arrivait pas à admettre cette organisation et n'hésitait pas à remettre en cause la réalité qui sortait pourtant des sources médiévales⁵⁵¹. Il faut pourtant bien admettre

⁵⁵¹ F. Lot, « L'état des paroisses et des feux de 1328 », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 90, 1929, p. 90.

qu'il existe deux grands faciès de peuplement qu'il serait indispensable de prendre en compte avant de tenter des synthèses globales.

Si le mas est au cœur du système de peuplement de la châtellenie, il ressort cependant que ces habitats entre souvent en résonnance avec les autres points de fixation du peuplement. Après avoir présenté ces différentes structures d'habitat intercalaire, j'achèverai ce volume par quelques propositions d'analyse des dynamiques induites par cette organisation spécifique centrée sur le peuplement par mas. Ces propositions sont rendues possibles par la convergence de la riche documentation déjà décrite, mais aussi et surtout par le travail collectif réalisé au sein de l'ANR Graphcomp⁵⁵².

4 Mesurer les dynamiques

Le dernier aspect de cette organisation du peuplement sur laquelle il semble intéressant de s'arrêter est celui des processus dynamiques. J'ai pu identifier au coup par coup des évolutions très sensibles en terme d'occupation et de développement des villages, ou en terme de dilatation des mas. Je vais maintenant essayer de proposer quelques pistes d'études visant à mieux comprendre les dynamiques croisées de tous ces phénomènes. L'exercice est d'autant plus intéressant que les deux derniers siècles du Moyen Age sont caractérisés par une crise et une phase de dépeuplement importante, suivies d'une reconstruction massive et rapide à partir de 1440. Je ne présenterai ici que quelques éléments destinés à mieux comprendre la montée de la crise et sa traduction dans le paysage, mais aussi à voir comment les survivants ou les nouveaux arrivants ont adapté l'espace agraire aux nouvelles conditions.

4.1 - Hiérarchisations sociales

Le programme ANR Graphcomp a permis de développer deux outils remarquables permettant d'envisager l'étude d'une micro-société à diverses échelles :

-une base de données déjà très largement utilisée dans ce travail et renfermant un corpus de 3898 actes pour l'essentiel médiévaux.

-une méthode d'analyse basée sur la construction de graphes d'adjacence permettant de modéliser les relations sociales au sein d'un groupe humain. Cette méthode a été développée en lien avec une équipe de mathématiciens de l'Institut de Mathématiques de Toulouse⁵⁵³. Un graphe est un objet combinatoire constitué de nœuds (appelés aussi sommets) et de liens entre ces nœuds (appelés aussi arêtes). Le principe est de construire un graphe à partir du corpus de textes,

-

⁵⁵² Au-delà des résultats directs de l'ANR, il faut souligner l'immense intérêt au « frottement intellectuel » interdisciplinaire d'où il ressort toujours des idées nouvelles.

⁵⁵³ Etienne Fieux, Bertrand Jouve et Romain Boulet de l'IMT (UMR 5219).

en établissant que chaque individu du corpus constitue un nœud du graphe et que les arêtes représentent les relations sociales entre deux individus. Le terme de relation sociale a été pris dans une acception très large intégrant les relations familiales, les relations économiques et les relations de voisinages. L'objectif du projet était de pouvoir qualifier une micro-société à partir de ces graphes, et d'en faire une étude des dynamiques en s'appuyant sur les outils mathématiques classiques de l'analyse de grands graphes.

Si l'idée est *a priori* relativement simple, sa mise en œuvre s'est avérée complexe. Nous avons tout d'abord volontairement exclu de l'analyse les principales familles seigneuriales. L'omniprésence de ces seigneurs dans la documentation engendrait une hypertrophie de cette catégorie sociale qui masquait les autres parties de la société. Par ailleurs, pour limiter un effet de chaîne, nous avons tenté de modéliser la durée d'activité d'un individu. Nous l'avons limitée à sa période adulte, période durant laquelle il est susceptible d'apparaître dans la documentation. Si nous disposions de multiples mentions d'un individu permettant de lui octroyer une période d'activité sociale supérieure à 30 ans, l'individu est alors considéré comme actif sur cette période. Si les mentions ne permettent pas de disposer d'indications de ce type, nous avons attribué de manière artificielle cette durée d'activité sociale à 30 ans, période parfois réduite lorsque nous disposions des données plus précises sur la date de décès de l'individu. Les sources étant essentiellement des contrats agraires, elles ont tendance à survaloriser les exploitants agricoles au détriment des artisans ou des clercs. Les principaux résultats ont été publiés dans deux articles récents (voir tome 3⁵⁵⁴). Je ne reprendrai ici que les principales conclusions.

Si l'on se place à l'échelle des 5 ou 6 km dans lequel un tenant mas concentre l'essentiel de son activité quotidienne, on voit apparaître une organisation sociale en trois ensembles.

Le premier est constitué d'une petite minorité d'individus, très fortement liés entre eux. Il s'agit de ce que les mathématiciens appellent un club huppé ou *rich club*⁵⁵⁵. Pour la période précédant la crise, autour de 1300, les membres de ce noyau très fortement connecté représentent environ 6 % du corpus des individus. Il fait clairement ressortir une élite rurale constituée de paysans, mais aussi de marchands très impliqués dans le marché de la terre.

Parmi ce groupe, on trouve une sur-représentation de deux catégories sociales : les questaux, et les tenanciers qui disposent d'un mas mais aussi d'un point d'ancrage dans les villages. C'est particulièrement le cas du village de La Graulière qui est très fortement représenté

⁵⁵⁵ S. Zhou, R. Mondragon, « The rich-club phenomenon in the Internet topology », *IEEE Commun. Lett.*, 8 (3), 2004, p. 180–182.

⁵⁵⁴ Je renvoie en particulier à F. HAUTEFEUILLE, B. JOUVE, « La définition des élites rurales (XIII-XVe siècle) au carrefour des approches historiques, archéologiques, mathématiques », *Elites rurales méditerranéenne au Moyen Age, Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge 124/2*2012, p. 383-403.

dans le club huppé, beaucoup plus, proportionnellement, que le chef-lieu de juridiction qui regroupe pourtant sans doute dix fois plus d'habitants. Les deux catégories se recoupent assez largement. Cela confirme que le statut juridique du servage, et le système de double propriété a sans doute constitué un avantage socio-economique important avant le XIV^e siècle.

Dans la modélisation obtenue par le graphe, la seconde catégorie regroupe la grande majorité de la population. Le graphe fait apparaître des petits noyaux de personnes très fortement connectées entre elles mais relativement autonomes les unes des autres. Il s'agit pour l'essentiel de la traduction directe du peuplement par mas.

Enfin, il existe quelques individus intermédiaires qui se placent entre ces noyaux et le club huppés. Ils sont caractérisés par un degré parfois faible mais une forte centralité. Ces « individus relais », appartenant ou non au club huppé, relient les communautés entre elles et les communautés avec le club huppé. Ils participent ainsi d'une hiérarchisation du réseau « club huppé – individus relais – communautés ».

Ces individus relais appartenaient à cette élite rurale difficile à identifier. Il s'agit souvent de personnes ayant des caractéristiques assez proches de celles des membres du club huppé mais marquées par une implication encore plus forte dans le marché de la terre. Il est certain que certaines d'entre elles ne sont pas des paysans mais appartiennent plutôt au groupe des gros artisans et des petits marchands d'envergure locale. C'est le cas par exemple d'un Pierre Benech qui apparaît dans une demi douzaine de textes entre 1327 et 1365⁵⁵⁶. Résidant à Castelnau, il ne ressort pas particulièrement de la documentation et on ignore même son métier. L'analyse globale du réseau le range dans cette catégorie des individus relais. Or il s'agit probablement du père ou du grand père d'un des rares notaires à avoir exercé à Castelnau au cœur de la crise, entre 1373 et 1400.

L'intérêt de disposer d'un corpus de textes sur 300 ans était de pouvoir mesurer l'évolution d'une telle organisation dans un contexte de forte évolution des conditions économiques et sociales :

-une part importante de la population a été renouvelée. Nous avons vu que la grande majorité des mas a été repeuplée avec des familles immigrées qui ne pouvaient donc pas être influencées par l'organisation pré-existante.

-la trame villageoise dont on a vu qu'elle jouait un rôle important dans la hiérarchisation sociale a été substantiellement modifiée. Plusieurs villages ont été partiellement ou totalement abandonnés et de manière générale l'expansion villageoise de la fin du XIII^e siècle est définitivement oubliée.

⁵⁵⁶ Arch. dép. Lot, 48 J 5 p. 370, 380, 385, 387, 390, 395.

-le servage a complètement disparu. Il était intéressant de mesurer l'impact de la disparition des familles serves qui constituaient une part importante du club huppé.

La trop rare documentation entre 1360 et 1440 ne permet pas d'aboutir à des conclusions pertinentes pour cette période à partir de graphes qui ne sont pas connexes en raison de la rareté des mentions. L'analyse du réseau social redevient pertinente à partir du milieu du XV^e siècle. L'échantillonnage du corpus portait sur un peu plus de 1700 individus ayant vécu sur la châtellenie entre 1440 et 1500. Le principal enseignement⁵⁵⁷ est que malgré les bouleversements on retrouve une organisation tripartite. La structure globale entre un club huppé, des communautés et quelques individus relais demeure. Quelques nuances apparaissent cependant :

-Premièrement on observe un affadissement du club huppé. Si l'on excepte une poignée de propriétaires fonciers issus essentiellement du chef-lieu de châtellenie, il devient beaucoup plus difficile de distinguer une hiérarchie entre les propriétaires de mas. Cette hiérarchie s'opère désormais plutôt à l'intérieur des mas. Les familles possédant non seulement une maison, des droits sur le mas et une véritable exploitation agricole sont presque toutes dans le club huppé. Les autres, qui ne possèdent que quelques parcelles et parfois une maison sont rejetées dans les communautés périphériques. En outre, les membres du club huppé de la seconde période semblent également directement liés à l'habitat groupé des quelques villages.

-Il devient par ailleurs impossible de distinguer dans ce club huppé une catégorie sociale ou juridique qui ressortirait, comme les questaux avant 1350. Il n'existe pas de groupe identifiable héritier des questaux.

Le problème des élites rurales de la fin du Moyen Age a généré une historiographie abondante. C'est question mériterait de constituer un des questionnements euristiques majeurs en archéologie, et pas seulement en archéologie médiévale. La lecture de la production scientifique de l'archéologie préventive fait apparaître une omniprésence d'élites. Mais trop d'élites tuent l'élite⁵⁵⁸. La définition même des élites par les historiens est une question largement discutée.

Le bilan établi à Flaran en 2005⁵⁵⁹ et repris plus récemment par François Menant⁵⁶⁰ fait apparaître au moins quatre définitions distinctes de ce que pouvaient être les élites rurales au Moyen Age. Le sujet a également beaucoup occupé les chercheurs anglo-saxons depuis les années 1960. L'école de Toronto a ainsi insisté sur le rôle de la famille et des solidarités qui se sont

⁵⁵⁷ R. BOULET *Comparaison de graphes, applications à l'étude d'un réseau de sociabilité paysan au Moyen Age*, thèse de doctorat soutenue à l'Université de Toulouse 2, 2008.

⁵⁵⁸ HAUTEFEUILLE 2007.

⁵⁵⁹ F. MENANT, J.-P. JESSENNE, Les élites rurales dans l'Europe médiévale et moderne: actes des XXVIIes journées internationales d'histoire de l'abbaye de Flaran, 9, 10 et 11 septembre 2005, 2007

⁵⁶⁰http://www.histoire.ens.fr/IMG/pdf/Menant_Elites_rurales_seminaire_janvier_2011.pdf

cristallisées dans la mainmise sur des fonctions spécifiques au sein de l'administration seigneuriale⁵⁶¹. Sherri Olson a ainsi pu montré combien le rôle de la famille était essentiel dans la construction des processus d'ascension sociale et de construction d'élites⁵⁶². L'historiographie récente, autour des travaux de Chris Wickam ou de R. H. Hilton s'est plus attachée à une hiérarchisation sociale construite à partir de luttes de classes entre seigneurs et paysans, et au sein même de la paysannerie, entre riches et pauvres. Ce groupe d'historiens, s'appuyant sur la revue Past and Present, a également insisté sur l'émergence en Angleterre à la fin du Moyen Age d'une paysannerie aisée, née de la crise du XIVe siècle, et dont la richesse repose sur une redistribution des revenus et des biens à cette occasion⁵⁶³. Comme le soulignent Monique Bourin et Chris Wickam, l'émergence de hiérarchies sociales au XII-XIIIe siècles repose sur un « consensus inorganisé » 564. Un des problèmes principaux dans l'étude de ces strates de la population est l'absence de formalisation claire des hiérarchies. Cette situation rend encore plus fragiles les approches par « exempla » caractéristiques de la médievistique 565. Phillip Schoffield 566 montre combien il est difficile de généraliser des processus sur une paysannerie polymorphe et soumise à des règles qui peuvent diverger assez fortement d'une région à une autre. Cette grande variété de cas de figure a également été soulignée par Ch. Wikham et F. Menant. Les sources de la fin du Moyen Age permettent de s'affranchir partiellement de cette approche par exempla. Les recherches récentes de Catherine Verna sur les petits marchands et le commerce permettent d'entrevoir le potentiel de l'étude de ces élites en les considérant comme des éléments au sein de réseaux complexes⁵⁶⁷. Comme le souligne Claire Dolan la convergence de sources importantes

⁵⁶¹ J.A. RAFTIS, « Peasant Mobility and Freedom in Mediaeval England », *Rep. Annu. Meet.*, 44, 1, 1965, p. 117; « The Concentration of Responsibility in Five Villages », *Mediaev. Stud.*, 28, -1, 1966, p. 92-118; J. BEAUROY, « Offices manoriaux et stratification sociale à Heacham (Norfolk), 1285-1324 », *Les communautés villageoises en Europe occidentale du Moyen Âge aux Temps modernes. Quatrièmes journées internationales d'histoire, Centre culturel de l'abbaye de Flaran, 8-10 septembre 1982, Auch, 1984, p. 237-244.*

⁵⁶² S. Olson, « Family Linkages and the Structure of the Local Elite in the Medieval and Early Modern Village », *Mediev. Prosopography*, 13:2 (Autumn 1992), p. 53-82.

⁵⁶³ C. DYER, « A Redistribution of Incomes in Fifteenth-Century England? », *Present*, 39, 1968, p. 11-33; *Standards of Living in the Later Middle Ages: Social Change in England C.1200-1520*, 1989.

⁵⁶⁴ C.J. Wickham, Communautés et clientèles en Toscane au XIIe siècle: les origines de la commune rurale dans la plaine de Lucques, Paris, 2001, p. 232.

⁵⁶⁵ Wickam p. 262 « Il convient de s'appuyer sur des exemples pour étudier les élites locales » ⁵⁶⁶P. SCHOFIELD, *Peasant and community in late medieval England*, Basingstoke, 2002., p. 34.

⁵⁶⁷ C. VERNA, « Elites rurales, industries et fortune (Catalogne, Vallespir, XIVè-XVè siècle) », *Les élites rurales méditerranéennes au Moyen Age, MEFRM, 124/2*2012, p. 461-478.

(notaires) et l'utilisation de la *network analys* permet d'envisager l'analyse fine de réseaux familiaux ou individuels complexes⁵⁶⁸ et de dépasser les approches plus classiques.

Cette piste d'analyse paraît relativement bien adaptée aux pays d'habitat dispersé. Elle repose cependant sur l'existence d'une très forte densité documentaires et sur la saisie fastidieuse de centaines ou de milliers d'actes. Dans le cas de Castelnau, elle a permis de faire apparaître un relatif nivellement des hiérarchies sociales lors de la reconstruction du XV^e siècle, nivellement qui s'accorde assez bien avec ce que l'on connaît des périodes de crise en général.

La base de données issue du programme Graphcomp permet également d'envisager de mesurer de manière très fine l'évolution démographique des mas quercynois sur les trois derniers siècles du Moyen-Age.

4.2 – Mesurer les fluctuations démographiques à l'échelle familiale

Pour tenter de mesurer les fluctuations démographiques fines des propriétaires de mas et suivre les familles avec un pas de 10 ans, j'ai développé un module spécifique sur la BDD Graphcomp. Ce module est capable de recenser et de dater l'ensemble des mentions d'un individu ou d'une famille. Le regroupement familial des données se fait essentiellement par anthroponyme, mais il est théoriquement possible de regrouper des individus selon d'autres critères. L'unité de compte reste la parcelle. J'ai pris en considération toutes les mentions d'un individu lorsqu'il était propriétaire d'un bien, mais aussi lorsqu'il apparaissait dans un confront. J'ai compté une occurrence pour chaque mention. Ainsi un propriétaire d'une parcelle dont le nom apparaît également parmi les voisins sera compté à deux reprises. Pour éviter de ne mesurer que l'évolution de la documentation, j'ai pondéré le nombre de mentions sur une famille par le nombre total de mentions d'individus sur la même période. A titre d'exemple pour la famille Lalbarède, sur la décennie 1300-1309, il existe 98 mentions. Or sur cette même décennie, la BDD fait ressortir 4012 mentions d'individus. Cela signifie que sur la période, la famille Lalbarède représente 29‰ des mentions totales. C'est cette donnée qui est prise en compte dans la Fig. 104. J'ai également fait apparaître une moyenne mobile de niveau 2 qui permet de mieux appréhender les ruptures. J'ai tenté à l'échelle de la paroisse de Boisse de mesurer ce type d'évolution pour tous les mas qui disposaient d'une documentation suffisante, de manière à nuancer les processus évolutifs.

⁵⁶⁸ C. Dolan, « Actes notariés, micro-analyse et histoire sociale : réflexions sur une méthodologie et une pratique », *Liens sociaux et actes notariés dans le monde urbain en France et en Europe*, Paris, 2004, p. 139-151.

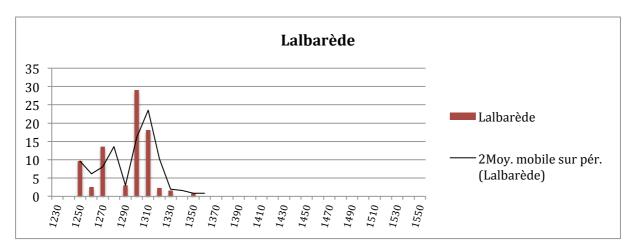


Fig. 104 - Démographie de la famille et du mas de Lalbarède (paroisse de Boisse)

Dans le cas de la famille de Lalbarède, issue du mas éponyme, on peut considérer que la famille connaît une phase d'essor assez régulier jusqu'à la décennie 1310, puis une chute rapide sur la génération suivante avant une complète disparition qu'il est difficile de ne pas associer à l'arrivée de la première peste, autour de 1350. Ce premier cas de figure pourrait assez bien s'intégrer dans les modèles chronologiques issus de l'archéologie des villages désertés. Cette dynamique n'est cependant pas la même d'un mas à un autre. Ainsi un des plus proches mas de Lalbarède était celui de Banherette. On pourrait imaginer que la crise qui a frappé la première famille a été ressentie de la même manière par les habitants du mas voisin. Il n'en est rien. Le diagramme de la famille associée au mas de Banherette est sensiblement différent de celui de Lalbarède.

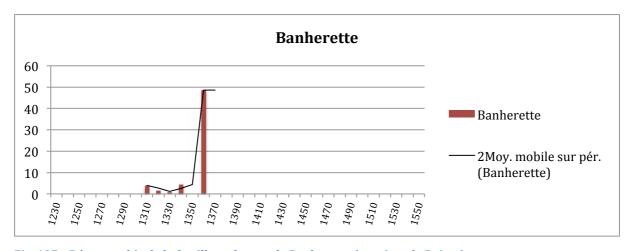


Fig. 105 - Démographie de la famille et du mas de Banherette (paroisse de Boisse)

L'absence de mentions avant 1300 est probablement liée au hasard de la conservation des sources. Dans un première temps, cette famille paraît proportionnellement moins présente que celle de Lalbarède. Mais contrairement à cette dernière, elle présente un faciès chronologique qui

montre une surreprésentation après 1350, justement au moment où la première famille semble s'éteindre. Ce pic de mentions dans les années 1360 ne constitue cependant qu'un sursis, puisqu'elle disparaît elle aussi après 1370.

La très grande proximité des deux mas permet d'entrevoir une explication. Vers 1300, le plus important et le plus dynamique des deux est clairement celui de Lalbarède. Il dispose en particulier d'un moulin. Peut-être en raison de la peste, mais sans doute aussi peut-être d'un changement de statut (affranchissement), il rentre dans une période de difficultés au moins vingt ans avant 1349. Il est alors probable que dans cette première étape, les terres délaissées par la famille commencent à être reprises par les propriétaires des mas voisins. Le phénomène sera massif après 1350, et on peut même considérer qu'une partie importante du finage de Lalbarède est alors reprise par les tenant mas de Banherette. Dans un premier temps la crise a donc ici eu pour conséquence plus une redistribution des terres qu'un véritable abandon. Ce dernier se produisit après 1370. A partir de cette date la zone de ces deux mas sort complètement de la documentation écrite jusqu'à l'arrivée de nouvelles familles de colons à partir de 1445.

Le troisième mas du même secteur est celui de Calmont (voir chapitre 2.3.2.1.) Son schéma évolutif se rapproche de celui de Banherette, mais là encore avec de nouvelles nuances. Son diagramme repose sur un peu plus de 130 mentions. La famille apparaît dès le milieu du XIII^e siècle, mais on repère une phase de croissance des mentions entre 1290 et 1320, selon des modalités comparables à celles observées à Lalbarède. Comme ce dernier mas, Calmont subit alors une phase de crise ou les mentions sont moins nombreuses, avec un étiage vers 1350.

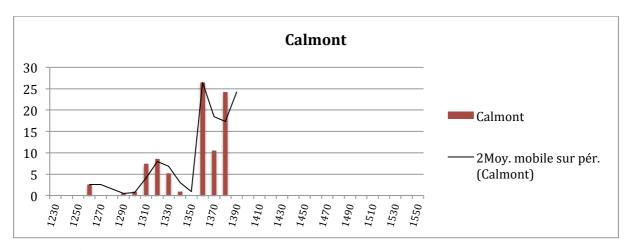


Fig. 106 - Démographie de la famille et du mas de Calmont (paroisse de Boisse)

Mais le rebond est ici spectaculaire et on observe une phase probable d'acquisitions foncières dans le sillage de celles qui ont été observées dans le mas de Banherette. Ici la phase d'activité s'est maintenue dix à vingt ans de plus, et on peut penser que l'abandon du site et la disparition de la famille ne se sont opérés que vers 1390.

Le dernier modèle identifié sur le territoire de la paroisse de Boisse est celui du mas de Boissière. Contrairement aux cas précédents, ce mas n'a semble-t-il jamais été abandonné. Sa présence dans la documentation est régulière sur toute la période, y compris au cœur de la crise. La courbe cependant fait ressortir la crise de la décennie 1350, une légère remontée pendant une vingtaine d'année, puis une longue stagnation jusqu'en 1445. On identifie alors un regain correspondant à la remise en état du mas. Mais la famille d'origine a très vite été concurrencée par de nouveaux arrivants.

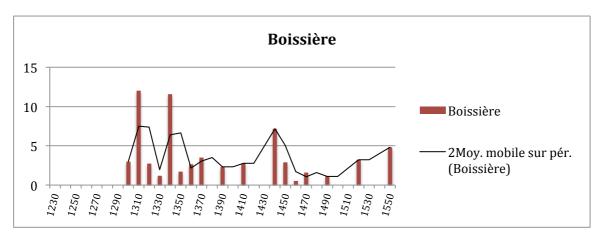


Fig. 107 - Démographie de la famille et du mas de Boissière (paroisse de Boisse)

En effet, le compoix de 1537 démontre que ce mas a connu l'apport d'une population exogène tout en conservant une partie de la famille qui l'habitait depuis au moins le début du XIII^e siècle. Sur les neuf feux que compte alors le mas, cinq correspondent à des héritiers de la famille Boissière et quatre à celles de la famille Chazarenc. Celle-ci est arrivée avec la vague migratoire des années 1440-1450. Elle s'est installée simultanément dans le mas de Boissière et dans le mas voisin de Calmont qu'elle a intégralement restauré et remis en culture. Il n'est guère possible de distinguer les mentions des Chazarenc de Boissière de celles des Chazarenc de Calmont tant les possessions pouvaient être imbriquées. La mise en parallèle des occurrences de ces deux familles fait bien apparaître que la seconde semble avoir été plus dynamique que la première à la fin du XV^e et au début du XVI^e siècle.

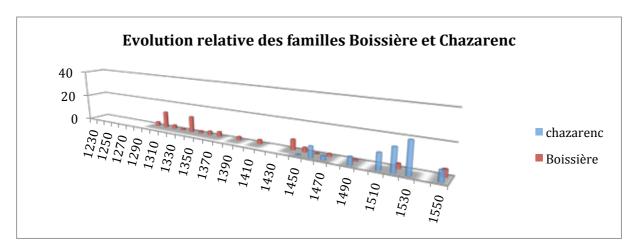


Fig. 108 - Evolution comparée des familles Boissière et Chazarenc (mas de Boissière, Boisse)

Mais ces équilibres interfamiliaux n'eurent probablement pas d'impact à cette époque sur la rapidité et la généralisation de la remise en état des terres.

Il est théoriquement possible à partir de la base de données d'extraire des données de ce type pour toutes les familles dont le nom est directement associable à un mas. L'intérêt de cette approche est de pouvoir mettre en perspective les dynamiques de peuplement à l'échelle d'une paroisse en montrant comment un phénomène de déprise agricole n'est pas linéaire et homogène. J'ai conservé pour cela le pas de dix ans établis pour les exemples précédents. Avant 1300, les données sont incomplètes, mais les sources des premières années du XIVe siècle font apparaître un dynamisme général. J'ai représenté chaque mas par code permettant de signaler une dynamique d'expansion démographique, une dynamique de rétraction démographique ou une période d'abandon complète de la partie habitée d'un mas. J'évoque ici la partie habitée d'un mas et non le finage, puisque cette cartographie permet justement de montrer que la disparition d'une famille de tenant-mas peut avoir pour conséquence l'expansion provisoire d'une famille issue d'un mas voisin, sans doute par appropriation et exploitation d'une partie au moins du finage du mas déserté. En 1340, sur les huit mas documentés, aucun n'a encore été déserté. Mais la phase d'essor encore très sensible au début du siècle s'est muée en un premier déclin. Quatre des huit mas sont sur une tendance négative. Cette première phase voit sans doute une redistribution des espaces agraires plutôt qu'une déprise. En effet dans le même temps, on voit une augmentation tendancielle des mentions des familles liées à deux des autres mas. Pour les deux derniers aucune tendance ne se dégage.

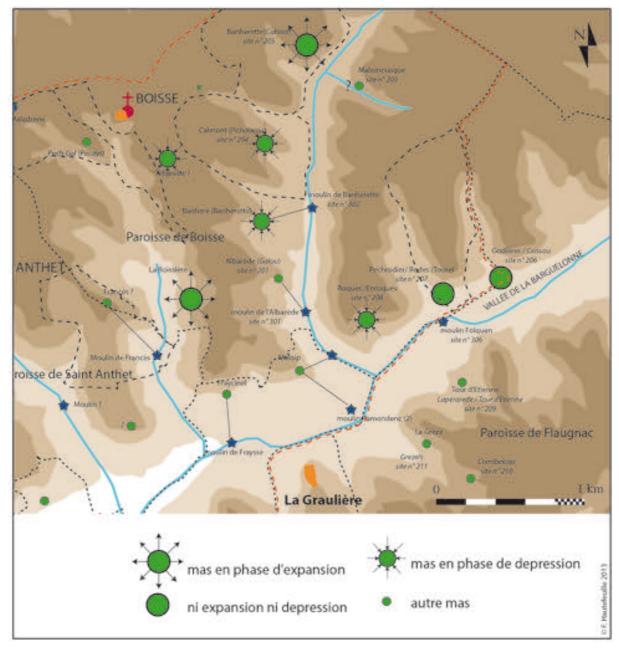


Fig. 109 - Dynamique des mas autour de Boisse vers 1340.

20 ans plus tard, la crise s'est accentuée ; la zone a été touchée par la peste de 1348, mais aussi par les premiers retours de peste autour de 1360. Pourtant, rien ne permet de repérer un effondrement en terme d'emprise agraire à cette période. Dans les contrats, il n'est pas encore possible de repérer des zones rendues à l'inculte. Deux mas semblent avoir été complétement abandonnés par leurs habitants qui disparaissent définitivement du corpus des sources. Mais en parallèle, cinq autres mas voient au contraire le nombre de leurs mentions augmenter à travers les occurrences de leurs habitants. Cette augmentation est à mettre sur le compte d'un grand mouvement de mutations foncières qui suit la crise. La population qui a survécu est encore capable de reprendre à son compte au moins une partie des terres délaissées.

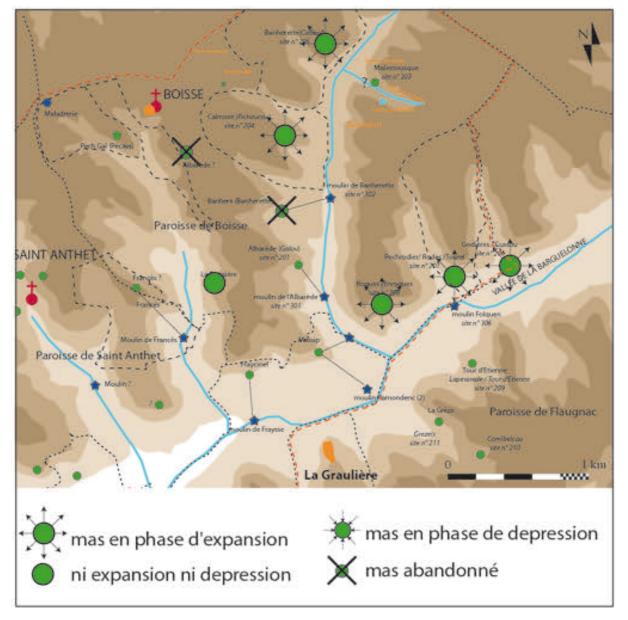


Fig. 110 - Dynamique des mas autour de Boisse vers 1360.

En 1380, la crise est là depuis deux générations, et on peut penser que le système est proche de la rupture. Pourtant, il ne semble pas qu'il y ait eu de nouveaux abandons de mas. Trois d'entre eux font encore apparaître une augmentation relative de leurs mentions. Un autre (Godière) est cependant rentré dans une logique de déclin très forte. Il sera sans doute abandonné au cours de la décennie 1380.

Il faut en fait attendre la dernière décennie du XIV^e siècle pour que le paysage agraire change plus profondément. En 1400, on peut penser que l'espace agraire de la paroisse de Boisse est désormais majoritairement laissé en friche. 6 des 8 mas ont été abandonnés et un septième est sur le point de l'être où l'a été juste avant 1400. Seul un mas, La Boissière, n'a semble-t-il jamais été délaissé complètement par ses habitants.

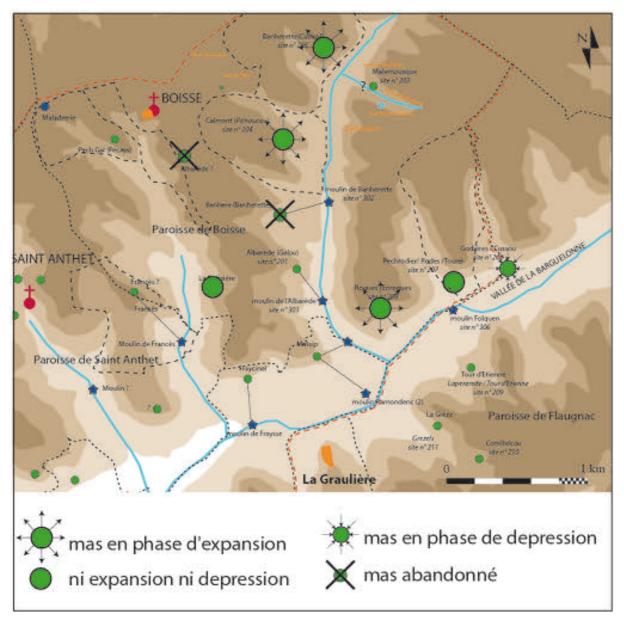


Fig. 111 - Dynamique des mas autour de Boisse vers 1380.

Ils apparaissent sporadiquement dans les textes y compris durant la phase d'étiage documentaire des années 1410-1440. Mais même cette famille a sans doute été réduite à un unique foyer. Lorsque les colons reviennent vers 1445, les descriptifs parfois stéréotypés des terres désertées du fait des guerres et des pestes est assez proche de la réalité. Le paysage rural devait se limiter à des halos de cultures autour des villages et des mas encore habités, et de vastes zones rendues à la friche et bois. Même en considérant que le mas de La Boissière a conservé un finage important et que le village de Boisse n'a pas été complètement déserté⁵⁶⁹, il est probable que plus de 80 % du territoire de la paroisse ait été totalement abandonné entre 1400 et 1440.

⁵⁶⁹ La documentation ne mentionne aucune maison habitée dans le village entre 1380 et 1445, sans qu'il soit possible de savoir si cela correspond à un réel abandon ou à un simple hasard de la conservation des sources.

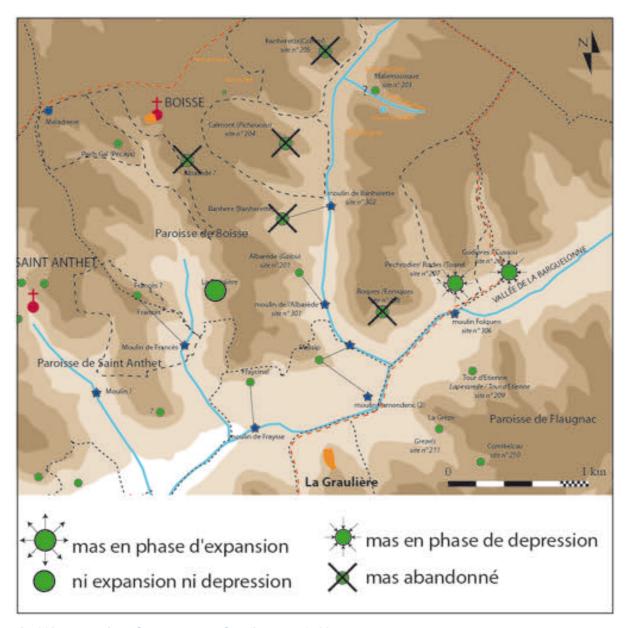


Fig. 112 - Dynamique des mas autour de Boisse vers 1400.

Pourtant, et contrairement à la paroisse voisine de Saint Privat, Boisse n'apparaît pas parmi les paroisses désertées citées dans l'*Informatio Cadurcensis* de 1395⁵⁷⁰. Elle paraît encore en activité en 1405, puisqu'elle est recensée dans une décime⁵⁷¹. Jean Lartigaut, dans l'introduction de sa thèse sur le repeuplement du Quercy soulignait combien il était difficile de mesurer précisément le degré de désertion d'un pays à partir d'une enquête fiscale de la sorte⁵⁷². Le dossier

⁵⁷⁰ H. DENIFLE, *La désolation des églises, monastères & hôpitaux en France pendant la guerre de cent ans*, 1897, p. 627. Ce document dresse une liste assez complète de paroisses abandonnées dans le territoire du diocèse de Cahors.

⁵⁷¹ FONT-REAULX, PROU 1961, p. 477.

⁵⁷² LARTIGAUT 1978, p. 36.

de la paroisse de Boisse montre qu'une désertion ne doit pas être considérée comme un phénomène linéaire et complet. Il se traduit dans une première phase par une moindre pression sur la terre et par une redistribution des parcelles entre les familles encore présentes. Ce n'est que dans une seconde étape et selon des chronologies différentes d'un mas à un autre que la déprise se fait vraiment sentir.

Si le processus de remise en état des mas fait apparaître une reconstitution des finages, sans doute dans le prolongement de ce qui existait avant la crise, il était intéressant d'analyser les processus de reconfiguration d'un finage dépendant d'un habitat qui n'avait pas été restauré. Pour cela le cas de figure du village de La Graulière paraît être un exemple de choix en raison de la conjonction des données archéologiques permettant de bien comprendre le processus d'abandon du village, mais aussi de l'existence d'un dossier documentaire exceptionnel.

4.3 – De l'impact de la désertion d'un village sur l'organisation de l'espace agraire

Comme j'ai pu le montrer ci-dessus, le village de la Graulière (Fig. 88) est un des rares cas d'agglomérations qui a pu appartenir au groupe 1 des villages avec finage. Entre la fin du XIIe siècle, date probable de son développement et 1370, date de son abandon, il a abrité des familles de questaux dont certaines ne semblent pas avoir eu de relais dans des mas. Une partie des terres entourant le village était donc directement liée à des exploitants résidant dans le village. Au sortir de la guerre de Cent ans, le lieu a complètement changé d'aspect puisque l'espace villageois est accensé à un unique personnage, un paysan immigrant, nommé Bernard Laure, en 1473⁵⁷³. Le fonds Limayrac et la base de données Graphcomp permet d'avoir accès à un corpus de sources exceptionnel dédié à ce village. À titre d'exemple, nous disposons de la description d'au moins 54 maisons ou emplacements de maison entre 1257 et 1391. Pour le finage, il existe un premier noyau de documents constitué de douze actes d'affranchissement de familles de questaux qui résidaient à La Graulière. Ces actes décrivent l'ensemble des biens soumis à la queste, parcelle par parcelle, et fournissent généralement quatre confronts pour chacune des parcelles. À ces documents, j'ai ajouté l'acte de cession d'une poignée de familles serves par leur seigneur en 1328. Chaque noyau familial y est décrit avec l'ensemble de ses biens fonciers⁵⁷⁴. Le corpus renseigne 214 parcelles possédées par des habitants du village. Si l'on ajoute à cela les parcelles qui apparaissent en confronts, nous disposons d'un groupe de 872 bien-fonds dont nous connaissons

⁵⁷³ Cité dans Bibl. Mun. Cahors, Fonds Greil, 196 / 2, fol. 318, analyse du XVIII^e siècle dans Arch. Dép. Lot, 48 J 6, p. 41, n° 34 : bail à fief par Jean de Roquefeuil, seigneur de Castelnau, en faveur de Bernard Laure, de l'entier fief et tènement de la Graulière sive Laure où est la truque où a été anciennement le château de la Graulière. Dans les confronts apparaissent le tertre et les broals. ⁵⁷⁴ Arch. Dép. Lot, 48 J 5, p. 464, (1328). Vente par G. de Lauriac à R. de Lapérarède de quatre familles serves de la Graulière.

le nom du propriétaire, la nature du sol et la localisation au niveau du terroir et de la paroisse. Cela signifie qu'il est possible de suivre dans la documentation l'ensemble des familles ayant vécu dans cette agglomération, mais aussi de reconstituer au moins schématiquement l'organisation physique de cette dernière et de son territoire. Par ailleurs, la documentation est également très abondante pour le même secteur au XV^e siècle et au début du siècle suivant grâce au compoix de 1537. Il était de ce fait envisageable de modéliser le processus de transformation du paysage agraire lié au basculement entre un village d'une trentaine de maisons et un simple mas non différencié de ses voisins.

Si l'étude d'un village déserté est une thématique classique de l'archéologie médiévale française, celle de son finage est plus complexe et moins usitée, souvent faute de sources. Le travail de M. P. Ruas sur Durfort est une exception notable⁵⁷⁵. Les travaux sur les finages portent plutôt sur des villages non désertés⁵⁷⁶. À la Graulière, je ne dispose malheureusement pas de données carpologiques, mais il est en revanche possible de proposer une restitution partielle de l'environnement agraire et de l'emprise des habitants du village sur ce finage. Pour cela j'ai tenté de localiser l'ensemble des 786 parcelles situées hors du village et mentionnées directement ou indirectement. Il n'était en revanche pas possible de distinguer les parcelles des familles n'ayant qu'une unique résidence dans le village de celle qui disposaient également d'une maison dans un mas. C'est par exemple le cas de la très importante famille des Combelcau. 120 individus portant ce nom apparaissent dans le corpus pour l'essentiel entre 1250 et 1350. Ils apparaissent dans 1028 occurrences, ce qui en fait une des familles les plus importantes et les mieux connues de tout le secteur (Fig. 113). Entre 1260 et 1270 elle représente à elle seule 14 % de toutes les mentions d'individus conservées. Mais leur importance semble décroitre régulièrement. Elle disparaît presque complètement après 1390, exactement dans le sillage de l'abandon du village de La Graulière. Elle possédait au moins une maison au village mais avait ses possessions centrées sur le mas éponyme situé à moins de 2 km au nord. Quelques-uns de ses membres résidaient également dans le castrum voisin de Flaugnac ou à Castelnau.

Malgré les incertitudes de localisation, la taille du corpus est telle que l'on peut penser qu'il commence à avoir une certaine représentativité. Le corpus s'étire sur une période allant de 1292 à 1363, mais 62 % des mentions se concentrent sur la décennie 1303-1312, période correspondant au pic des affranchissements.

-

⁵⁷⁵ RUAS 2002.

⁵⁷⁶ LETURCQ 2007.

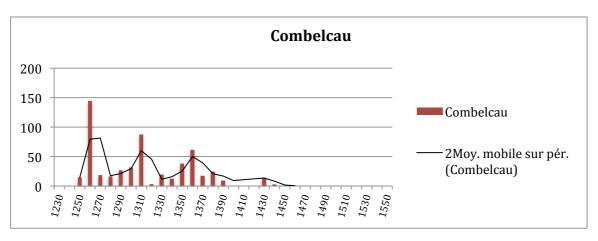


Fig. 113 - Démographie de la famille de Combelcau résidant partiellement au village de La Graulière

Il est de ce fait probable que quelques parcelles soient évoquées à plusieurs reprises, soit avec un décalage dans le temps, soit parce qu'une parcelle décrite comme telle dans un acte se retrouve comme confront dans un autre acte. Ce phénomène a donc sans doute accentué un peu artificiellement les tendances observées. Par ailleurs, le corpus privilégie les parcelles soumises au *servicium* au détriment des parcelles soumises à des baux emphytéotiques plus classiques. L'étude des centaines de documents traitant des autres formes de propriétés aurait sans doute permis de diluer dans l'espace la forte concentration des propriétés observée.

La carte de répartition des parcelles constituée à partir du dépouillement des documents fait apparaître un double phénomène (Fig. 114): une très forte emprise des habitants de la Graulière sur l'espace environnant, et une répartition hétérogène de ces possessions dans l'espace. En effet, si l'on prend les chiffres de manière globale, on se rend compte que sur les 568 parcelles apparaissant comme des confronts de parcelles décrites dans les textes, 486 (soit plus de 85 %) appartiennent à des familles vivant ou disposant d'une maison dans le village de la Graulière. Ce taux traduit une emprise globale des habitants du village sur leur finage remarquable. A titre de comparaison, pour la communauté de Toury en Beauce au XVII^e siècle, 60 % des parcelles du finage sont détenues par des forains⁵⁷⁷. Ce chiffre serait en outre à nuancer. En effet sur les 15 % restant, plus d'un tiers ressort de la famille de la Greze. Cette dernière vit dans une ferme qui forme le seul élément d'habitat dispersé situé au chœur du périmètre du finage villageois de la Graulière.

⁵⁷⁷ *Ibid.*, p. 126.

⁵⁷⁸ Cette famille a été affranchie à la même période que celles du village et dans exactement les mêmes conditions. L'imbrication de ces possessions avec celles des habitants du village permet d'y voir une ferme presque « échappée » de la Graulière.

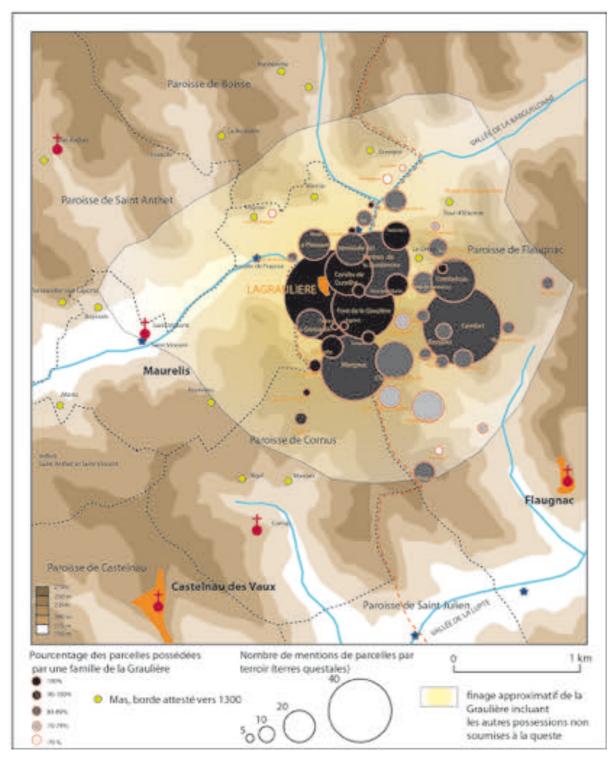


Fig. 114 - Le finage de la Graulière d'après les affranchissements de la première moitié du XIV° siècle

La documentation permet d'isoler 51 terroirs de dimensions très inégales. Ils ont été localisés grâce aux sources postérieures, compoix et cadastres napoléoniens. Certains n'ont été situés qu'approximativement et une poignée a résisté à toute tentative d'identification (Ils ne sont pas reportés sur la carte). La répartition de ces parcelles est très inégale. Elles forment un bloc compact qui occupe un espace rectangulaire d'environ 150 hectares. Au nord de la Barguelonne,

et dans la paroisse voisine de Saint-Vincent dont la limite passe pourtant à quelques dizaines de mètres à l'est du village, les parcelles questales dépendant de la Graulière sont quasi inexistantes. Aucune parcelle n'est attestée dans la paroisse de Saint-Anthet dont la limite est pourtant à 400 m au nord-ouest du village. La répartition spatiale globale du finage questal est donc excessivement déséquilibrée et se trouve à cheval sur les paroisses de Cornus et de Flaugnac. Au-delà de cet espace très fortement contrôlé, existe cependant un cercle moins dense de tenures classiques qui apparaissent à travers des séries d'accensements isolés (Fig. 114).

Si l'on veut analyser les données par terroir, on se rend compte qu'il existe un premier cercle de possessions de parcelles très denses. Autour du village, mais aussi dans le vallon oriental où se trouve la fontaine de la Graulière, 100 % des parcelles paraissent détenues par des villageois. On retrouve ce taux également sur le plateau dominant le village, mais aussi sur des terroirs de moindre importance. Un second cercle de terroirs est lui aussi très fortement contrôlé par le village, mais on y trouve ici et là quelques parcelles enclavées appartenant soit à la famille de la Grèze, soit à quelques familles des paroisses environnantes (Boisse et Flaugnac), soit à des familles nobles. La proximité de la ferme noble (parfois qualifiée de *repayre*) de Lapérarède⁵⁷⁹ se fait ainsi sentir aux limites est du finage. Le troisième cercle est constitué de finages généralement plus excentrés ou le taux de contrôle peut passer sous les 70 voire sous les 60 %. Mais on s'aperçoit que ces terroirs sont de très petites dimensions⁵⁸⁰. On le trouve aussi bien dans la vallée de la Barguelonne, dans la paroisse voisine de Boisse, ou dans le périmètre du castrum de Flaugnac (Lagardelle, Bosc Ramondenc). L'éloignement ne signifie pas automatiquement l'isolement. Ainsi, le terroir de Roque, situé à une ½ heure de marche au sud de la Graulière paraît isolé dans le finage de Flaugnac. Pourtant, la documentation étudiée y décrit 3 parcelles associées à 13 confronts nommés. Sur ces 13 confronts 10 appartiennent à des familles de la Graulière, 2 n'ont pas pu être lus (lacunes) et seul un appartient à une autre famille.

En essayant de voir comment se répartit la propriété des différentes familles au sein de ce territoire, il est possible de mettre en évidence des logiques familiales surprenantes. Le dépouillement exhaustif de la documentation a permis de mettre en évidence le nom de 24 familles ayant possédé au moins une maison entre 1257 et 1365⁵⁸¹. En limitant nos investigations aux actes d'affranchissement, on retrouve la mention de 20 de ces 24 familles. Il était intéressant d'observer la répartition des biens des groupes familiaux dont nous disposons de listes de parcelles assez complètes. Il s'agit des familles Aliquier, Patau, Combelcau, Tessendier, Dont,

-

⁵⁷⁹ Du nom d'une des principales familles de chevaliers du village voisin de Flaugnac. Voir sur le sujet : LARTIGAUT 1984.

⁵⁸⁰ Du moins par le nombre de parcelles mentionnées, mais nous ignorons presque systématiquement les dimensions des parcelles.

⁵⁸¹ Ces informations sont issues des requêtes faites sur la base de données Graphcomp.

Fraissinet et Gallofia (Fig. 115). On aurait pu imaginer une répartition relativement homogène des parcelles de chaque famille, de manière à profiter de équitablement des différents types de sols, d'ensoleillement ou de proximité de l'eau. Il n'en est rien. Ainsi la famille Aliquier, avec pourtant 74 parcelles mentionnées n'est présente que dans une dizaine de terroirs ; elle concentre ses parcelles dans le vallon situé à l'est de la Graulière, dans la vallée de la Barguelonne et sur le terroir de la Grimardie au sud. Mais elle est totalement absente des terroirs pourtant très importants de la Font de la Graulière, de la Combe de Curailhe, de Camfort ou de Combelcau. Le cas de la famille de Combelcau évoquée ci-dessus est encore plus signifiant. Avec 245 mentions de parcelles, cet ensemble constitue le noyau principal des possessions. Mais ces dernières sont elles aussi très inégalement réparties. La carte fait apparaître une très forte concentration de parcelles autour du terroir éponyme de Combelcau. Sur ce dernier ou sur les terroirs voisins de Camfort ou de Boygues, ¾ des parcelles semblent appartenir à un des rameaux de cette famille. S'ils possèdent également quelques parcelles dans les environs immédiats du village de la Graulière, le pourcentage de parcelles mentionnées leur appartenant est souvent inférieur à 25 % voire à 10 %.

À l'inverse, il est possible d'associer les terroirs situés au sud du village à un autre ensemble de familles. Les familles Dont, Patau, Massip et Tessendier sont celles pour lesquelles la documentation est la plus diserte. Malgré des corpus de mentions nettement inférieurs à ceux des familles précédemment citées⁵⁸², on voit se dessiner une forte concentration de parcelles dans les terroirs sud et, ici et là, des parcelles isolées dans les terroirs orientaux. Nous avons donc en quelque sorte le négatif du groupe précédent.

La mise en évidence de cette organisation spatiale du finage très compartimentée traduit la prégnance du poids des familles au détriment de la communauté. La Graulière est bien une juxtaposition de familles de tenant mas plus qu'un réel village. Il fonctionne un peu comme si on avait regroupé des centres d'habitations de mas sans trop perturber les finages de ces mas. Ce constat est d'autant plus surprenant que la répartition spatiale des maisons à l'intérieur du village fait écho à celle du finage. En effet, malgré les limites de la modélisation du paysage bâti au sein du village, il est à peu près certain que les quatre familles qui contrôlent principalement la partie sud du finage sont toutes voisines dans le village et constituent le noyau architectural du quartier sud, celui qui a été partiellement fouillé (Fig. 88).

_

⁵⁸² 26 mentions de parcelle pour la famille Dont et 40 pour la famille Tessandier.

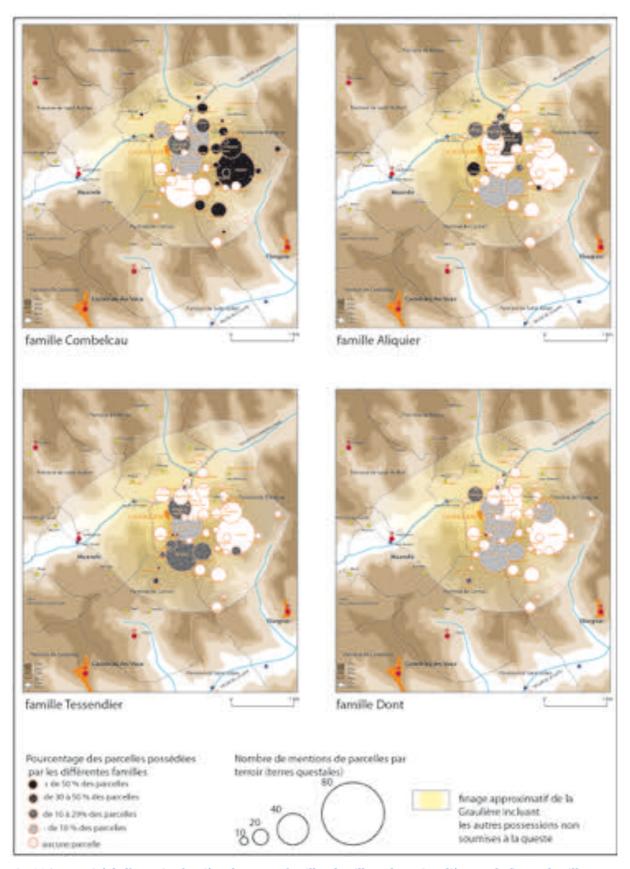


Fig. 115 – Densité de l'emprise foncière de quatre familles du village de La Graulière sur le finage du village

Cette dichotomie est aussi partiellement celle du contrôle seigneurial sur le village. Ce quartier est celui qui est initialement détenu par une famille de chevaliers de Flaugnac, les Lauriac. En effet, l'acte de vente de familles serves de 1328 porte essentiellement sur ces familles et décrit donc les maisons du sud du village et les finages qui prolongent ces maisons jusqu'à la serre. Le quartier principal est, quant à lui, contrôlé par la famille des barons de Castelnau. De ce fait, il est possible de déceler une origine seigneuriale à l'organisation globale du village et de son finage. Nous aurions là une trace tardive d'une forme d'encellulement seigneurial. La documentation ne permet pas de connaître les modalités précises de la mise en place de cette organisation. Il ne fait cependant aucun doute qu'elle est intimement liée au statut juridique des habitants du village qui sont tous des questaux, avant leur affranchissement progressif dans la première moitié du XIVe siècle.

Cette contrainte juridique et seigneuriale a également eu des conséquences sur l'organisation des cultures elles-mêmes. Contrairement à ce que l'on peut observer sur des villages classiques structurés autour d'une communauté forte (les villages de type 1), la logique des terroirs n'a qu'assez peu joué dans la répartition des cultures. Seule la traditionnelle barrière de jardin se retrouve dans et autour des maisons du village. Sur le terroir même de la Graulière, j'ai recensé 90 mentions de bien-fonds. Il y a certes 57 maisons (ce qui confirme la densité du bâti entrevue dans la fouille), mais on trouve également 21 jardins, semble-t-il situés pour l'essentiel sur les premières pentes qui enserrent les demeures. Au-delà, la spécialisation des terroirs est très peu marquée, et, lorsqu'elle existe, elle fonctionne toujours dans le cadre des noyaux de propriétés évoqués ci-dessus.

Prenons l'exemple du terroir des Barthes, parfois mentionné sous le nom de Barthes de la Condamine, qui s'étend le long de la rivière de la Barguelonne au nord ouest du village. On pourrait s'attendre à y trouver une forte proportion de prés. En fait, les 45 mentions de parcelles identifiées se répartissent entre 30 terres labourables, neuf prés, cinq vignes et un jardin. On retrouve cette mixité de mise en culture malgré les disparités pédologiques. Il est cependant possible d'identifier une plus forte proportion de prés dans la vallée, des terres labourées sur les pentes de la serre et sur la serre elle-même. Les vignes se trouvent un peu partout, mais il existe un terroir, dit de Camfort, lié par sa proximité et par ses propriétaires à celui de Combelcau, où la vigne est plus présente. Elle y représente 49 % des mentions de parcelles. Le seul autre terroir un peu spécialisé est celui de Bosc Ramondenc, couvert, non pas de bois comme le suggère son nom, mais de garrigues 583. En effet sur les 18 mentions de parcelles recensées, nous trouvons 14

 $^{^{583}}$ Les bois paysans sont extrêmement rares dans le paysage agraire du début du XIVe siècle. Ils ne représentent que 1,78 % des 786 mentions de parcelles.

garrigues pour seulement deux bois et deux terres. L'apport de la documentation écrite permet ici de nuancer considérablement ce qui serait sorti d'une étude carpologique comme celle qui a été réalisée à Durfort par Marie Pierre Ruas⁵⁸⁴.

Cette organisation assez bien structurée qui ressort de la documentation de la première moitié du XIVe siècle a pourtant éclaté avec la disparition du village de la Graulière, entre 1360 et 1390. A cette date, le village est sans doute devenu pour l'essentiel non habité, même si des maisons demeurent en élévation et si on continue à utiliser des jardins. La rupture dans l'organisation du finage est sans doute à rechercher dans la première moitié du XVe siècle. La documentation est très maigre entre 1370 et 1440. Je dispose de trois documents pour les années 1390, 1391 et 1393⁵⁸⁵ couvrant une partie du finage de la Graulière. J'ai réalisé le même comptage des parcelles mentionnées sur ces trois actes que celui qui a été fait pour le début du XIVe siècle. Ils comportent 64 mentions de parcelles. On compte 46 mentions de terres labourables, 7 maisons, 3 airals, 3 jardins, 2 vignes 2 prés et 1 barthe. Seule cette dernière parcelle pourrait évoquer la présence d'une friche et pourrait donc correspondre à l'indice direct d'une désertion des terres. Mais ces données masquent en fait une déprise sans doute beaucoup plus forte, dans le droit fil de ce qui a pu être observé pour la série de mas de la paroisse voisine de Boisse. En effet, en proportion, on constate que les parcelles de terre sont sensiblement plus nombreuses aux dépens des parcelles de vignes et de prés. Cela traduit probablement une déprise sans doute assez forte du terrain. Il existe en effet des indices indirects de cette déprise qui portent systématiquement sur les parcelles de terre. Certaines sont décrites sans donner le nom du tenancier et en ne précisant que celui du seigneur. D'autres sont identifiées uniquement par l'ancien tenancier et éventuellement par le seigneur. Ce phénomène est totalement absent des documents du début du XIVe siècle. Au total, sur l'ensemble des parcelles mentionnées autour de 1390, j'ai repéré 20 indices d'abandon, soit près d'un tiers du total. Mais si l'on rapporte ce chiffre uniquement aux parcelles de terres qui apparaissent en confront (celles qui sont accensées sont par défaut considérées comme cultivées), on doit considérer que 57 % (20 sur 35) des confronts de parcelles de terre indiqués dans ces trois actes correspondent à des parcelles non cultivées. Il est donc possible que la moitié du terroir de la Graulière soit en friche. Même si la crise économique et démographique n'est sans doute pas la raison première de l'abandon de la Graulière, ce dernier s'opère dans un contexte de déprise agraire très forte. C'est cette déprise qui explique et autorise la très forte réorganisation du terroir de la Graulière et de son environnement à partir de la fin de la Guerre de Cent Ans.

⁵⁸⁴ RUAS 2002, p. 52.

⁵⁸⁵ Arch. Dép. Lot, 48 J 5, p. 457 et 458, n° 17, 18 et 19.

Après 1393, la documentation fait défaut pour suivre en détail l'évolution. Elle ne réapparaît qu'avec les prémices de la reconstruction. 1437 paraît être la date du premier accensement marquant le début d'un long processus de ré-investissemnt du terroir, et, en parallèle de sa totale réorganisation. A partir des dépouillements des sources de la fin du Moyen Age et du début de l'époque Moderne, il est possible de proposer des schémas évolutifs aussi bien pour les formes d'organisation du peuplement que pour l'organisation des zones agraires.

Le premier élément sensible de la profonde mutation qu'a connu ce secteur porte sur les pôles de peuplement. Le village de la Graulière semble complètement déserté. Il est réaccensé par le biais d'une série de contrats qui s'échelonnent de 1437 à 1473⁵⁸⁶. Le dernier se fait au bénéfice de Bernard Laure qui finira par donner son nom au lieu-dit. Chacun de ces accensements porte sur une partie des ruines du village, élargie à quelques parcelles périphériques. À partir de là, la Graulière, parfois désignée par le nom de *repayre*, apparaît comme un simple mas que rien ne distingue des autres mas et bordes des environs. En 1537, le compoix de Flaugnac⁵⁸⁷ y signale six *ostals* encore en élévation (du moins au sens fiscal du terme) et un cellier. Mais une seule famille y réside. Les autres maisons sont possédées par des familles extérieures, habitant généralement au village voisin de Flaugnac. Cette situation s'est maintenue au moins jusqu'au milieu du XVII^e siècle. En 1664, un livre de reconnaissances au seigneur de Castelnau⁵⁸⁸ fait encore apparaître 5 fermes. C'est entre cette date et le début du XIX^e siècle que le village a connu une seconde phase d'abandon. En 1823, il ne reste plus qu'une famille. C'est la situation actuelle.

Il était intéressant de voir ce qu'étaient devenus les habitants du village de la première moitié du XIV^e siècle. Sur la quinzaine de familles que l'on arrive à suivre sur une longue durée, on s'aperçoit que seules trois réussissent à passer le cap du XV^e siècle. Il est surprenant de constater que des lignées familiales aussi importantes que les Combelcau ou les Aliquier disparaissent totalement du paysage anthroponymique entre la fin du XIV^e et le milieu du XV^e siècle. Il est difficile d'expliquer comment ces disparitions ont eu lieu. On doit cependant constater que beaucoup de ces familles disparues ont pourtant laissé des traces toponymiques. Le terroir de Combelcau est devenu la base d'un important mas acensé en 1453. Les Tessendier ont également laissé leur nom à une borde située sur la paroisse voisine de Saint-Anthet⁵⁸⁹. Il en est de même pour les Patau. Les Engilbertarie transparaissent dans le nom d'un ruisseau au sud du village. On pourrait ainsi multiplier les exemples. On voit donc le décalage entre l'empreinte

_

⁵⁸⁶ Arch. Dép. Lot, 48 J 6, p. 38 à 41.

⁵⁸⁷ Arch. Dép. Lot, AC Flaugnac, 1G1 fol. 79 et suiv.

 $^{^{588}}$ Biblio. Mun. Cahors, Fonds Greil, 196-2, fol. 165 dernier article, fol. 273 article 2, fol. 273 v° fol. 317 v° article 1, fol. 317 v° article 4.

⁵⁸⁹ Commune de Castelnau-Montratier (46).

toponymique forte et le renouvellement complet des familles, traduisant la fossilisation dans le paysage Moderne de l'état du peuplement antérieur à la guerre de Cent Ans.

Pour comprendre comment s'était opérée la redistribution des terres, j'ai recensé l'ensemble des lieux habités dans le périmètre du village déserté. On observe un double processus traduisant la réorganisation des pôles d'habitats et la constitution de tenures blocs autour de ces bordes et mas, ce qui a entraîné la complète disparition de la trame parcellaire associée au village de la Graulière.

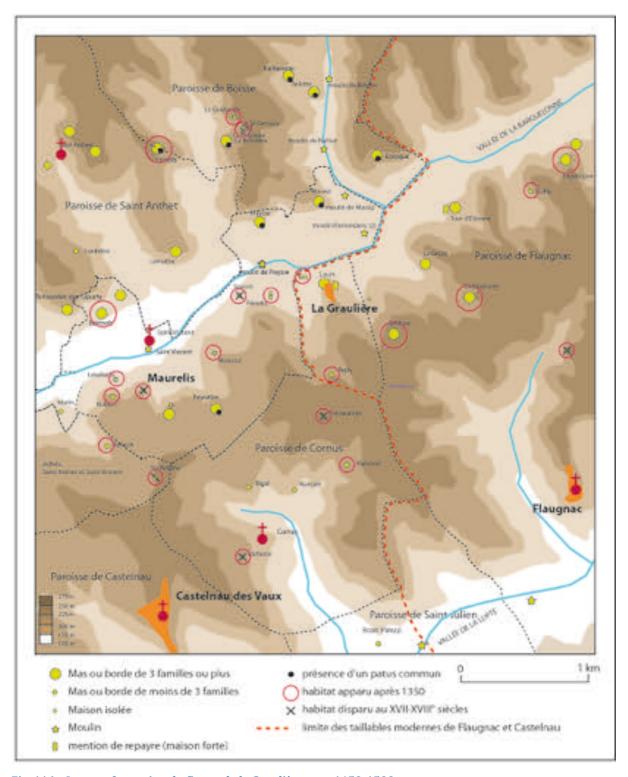
La carte de synthèse (Fig. 116) positionnant les unités de peuplement fait apparaître un semis parfois très dense de bordes regroupant souvent de 1 à 3 familles. Le compoix de 1537 permet de distinguer une demi-douzaine de mas qui sont dotés de communaux (type B-1). Il s'agit soit de mas anciens attestés dès avant la crise de la guerre de Cent Ans, comme les mas de Fraysse ou de Bagnerette, soit de mas apparus très tôt lors du repeuplement et ayant grossi suffisamment vite pour devoir générer une gestion collective d'espaces, de fours ou de moulins (cas du mas de Francès). D'autres points de fixation de l'habitat semblent être restés beaucoup plus fragiles et nombres d'entre eux n'ont pas survécu à une nouvelle phase de crise qui transparaît des données de terrain et des archives dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Le site de Maurélis s'inscrit dans ce mouvement. Il a été aménagé à partir du milieu du XIV^e siècle (au moment de l'abandon de La Graulière) et a disparu vers 1650.

Cette organisation en grosses exploitations formant des blocs de parcelles homogènes et continus est caractéristique de la mutation profonde qu'a connue le terroir de la Graulière lors de l'abandon du village. La conservation d'une série de 51 contrats d'accensements de bordes et de mas au XV^e siècle sur les quatre paroisses qui entourent la Graulière (dont 42 entre 1444 et 1469) permet de mettre en évidence le bouleversement de l'organisation de la propriété. On passe d'un finage de parcelles à un terroir fait d'une juxtaposition de grandes tenures blocs qui s'étendent parfois sur plusieurs dizaines d'hectares (Fig. 117). Lorsqu'ils sont décrits, ces mas ou bordes comportent la totalité des grandes catégories de parcelles qui peuvent constituer une exploitation agricole (terre, pré, vigne, bois, garrigues...) auxquels il faut parfois adjoindre un moulin ou des parts sur un moulin (voir ci-dessus chapitre 2.3.3).

Cet éclatement du village peut également s'observer à travers celui des rares éléments de vie communautaire qui réunissaient ses habitants ; l'un des plus notables est la propriété collective du moulin Ramondenc⁵⁹⁰.

_

 $^{^{590}}$ Actuellement moulin de Massip sur la rivière de la Barguelonne, à environ 800 m au nord de la Graulière



 $Fig.\ 116-La\ transformation\ du\ finage\ de\ la\ Graulière\ vers\ 1450-1500$

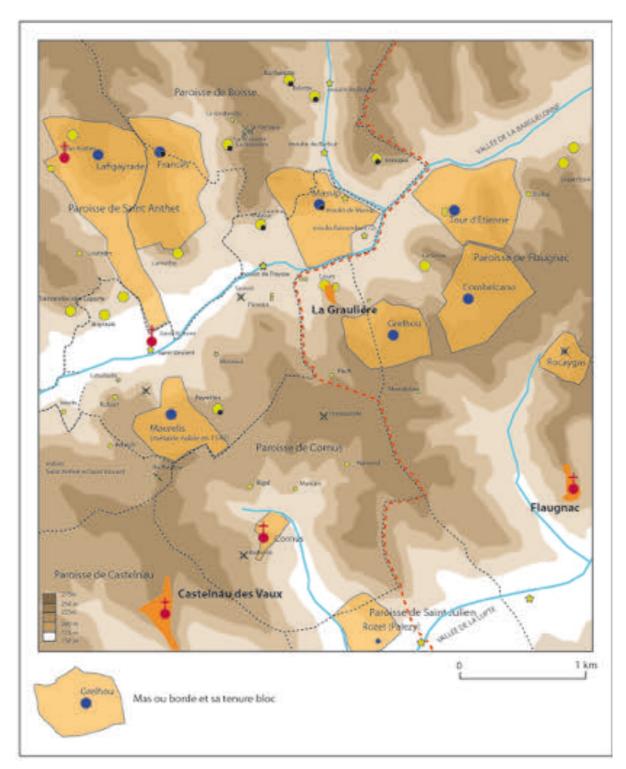


Fig. 117 – Les tenures blocs autour de la Graulière après les réaccensements des années 1440-1500

Au début du XIV^e siècle, il est possédé conjointement par au moins 10 familles ayant toutes au moins une maison au village de la Graulière. Ces parts sont cessibles au même titre que

des parcelles de terre ou des rentes. Ainsi, en 1310, Pierre de la Roque achète d'un autre habitant du village un droit de mouture de 6 jours sur 2 mois sur le moulin Ramondenc⁵⁹¹.

Il était intéressant de savoir ce qu'était devenu ce droit en sachant que le moulin s'est maintenu jusqu'à l'époque contemporaine et a donc survécu au village. C'est dans le livre terrier de 1664 de la seigneurie de Castelnau⁵⁹² que se trouve la réponse. A cette date le droit de mouture sur le moulin est réparti entre 7 familles dont aucune ne réside à la Graulière (Fig. 118). La plus éloignée de ces familles réside à Castelnau, mais les six autres demeurent dans des mas qui enserrent le moulin et qui ne recouvrent que très imparfaitement la zone d'influence du village de la Graulière vers 1350. La disparition de ce dernier n'a donc pas provoqué celle du mode de fonctionnement de son moulin principal. Elle a seulement entraîné une redistribution spatiale de ses ayants droits traduisant ainsi l'éclatement du finage.

Si cet éclatement du finage s'est fait essentiellement au profit des bordes et mas qui se sont multipliés, il s'est également produit un basculement vers les aires d'influence des villages qui eux ont traversé la crise. C'est en particulier le cas des bourgs de Castelnau et de Flaugnac situés tous les deux à environ 2,5 km de la Graulière. Dans les compoix du XVIe siècle, il est possible de mesurer la progression des aires d'influence de ces deux agglomérations vers le finage de la Graulière à la fin du Moyen Age. Trois des six maisons encore debout à la Graulière sont alors des possessions d'habitants de Flaugnac. Ceux-ci possèdent en outre de nombreuses parcelles isolées au cœur de ce qui constituait le finage de la Graulière (Fig. 119). Il en est de même de Castelnau. Comme cela a pu être observé ci-dessus dans le cas de Castelnau (voir chapitre 3.2.2.1.3), les habitants du chef-lieu de châtellenie détiennent désormais de très nombreuses fermes dans et autour de ce finage, traduisant l'effacement définitif du village déserté. Ce dernier se situait à proximité de la limite entre les taillables modernes de Flaugnac et de Castelnau. Son effacement se traduit aussi par l'accentuation de cette limite qu'il était très difficile de faire ressortir de la documentation du XIV^e siècle. La zone du site désormais déserté de la Graulière est contrôlée pour l'essentiel par des habitants du taillable de Flaugnac. Mais au delà de la limite juridictionnelle⁵⁹³, ce sont les habitants de Castelnau qui contrôle l'espace. Le taillable a pris le dessus sur la paroisse et sur le finage villageois de la Graulière et annonce le découpage des communes de 1791.

⁵⁹¹ Arch. Dép. Lot, 48 J 5, p 88. La redevance seigneuriale liée à ce droit de mouture est de un quarton de poivre.

⁵⁹² Biblio. Mun. Cahors, fonds Greil, 196. 2 fol. 90 à 96.

⁵⁹³ Cette limite passe à une centaine de mètre sous le village.

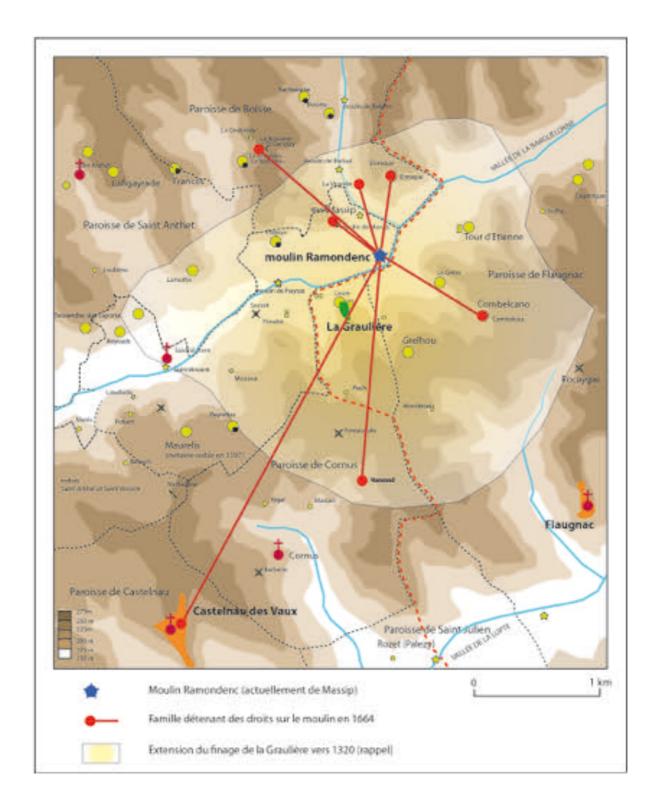


Fig. 118 - Répartition géographique des droits sur le moulin Ramondenc en 1664

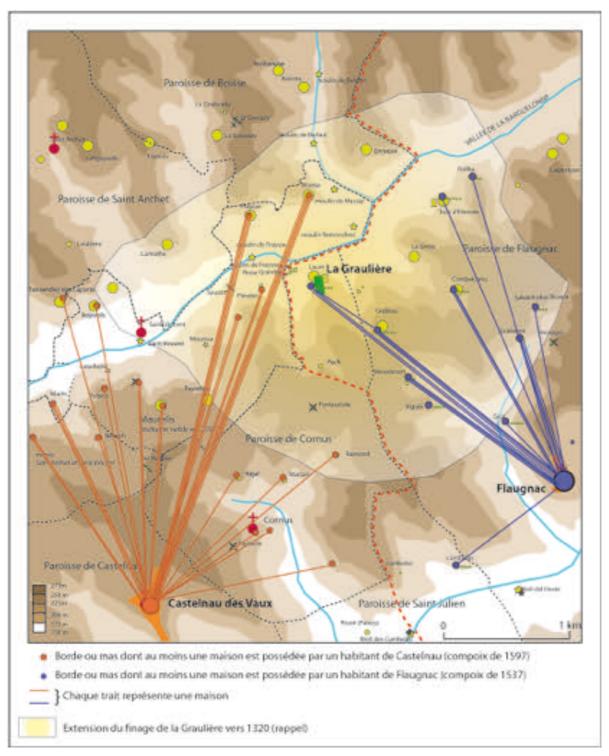


Fig. 119 - L'absorption du finage de la Graulière par ceux de Flaugnac et de Castelnau au XVI° siècle.

L'étude faite sur le finage de La Graulière est évidemment isolée et difficilement transposable. C'est ici la conjonction de données archéologiques et d'un corpus de textes exceptionnel qui a permis d'étendre l'analyse du processus de désertion d'un village à celui de son village. Quand un mur s'effondre, c'est aussi une limite de parcelle qui meurt, un droit sur un moulin qui s'estompe ou migre. Le processus décrit ici est parfaitement compatible avec celui

qu'avait étudié Jean Lartigaut pour l'ensemble du Quercy. Il tend à confirmer le rôle considérable de la reconstruction du XV^e siècle dans le réaménagement des campagnes. L'historien du Quercy avait beaucoup insisté sur le rôle des accensements collectifs, surtout présents dans le centre et l'est de la région. Leur impact est sans doute plus spectaculaire que celui des accensements individuels. L'étude du cas de la Graulière démontre cependant que, malgré une seigneurie très éclatée et une multitude d'intervenants, le résultat de ces accensements a pu complètement remodeler le paysage agraire et le paysage social des campagnes quercynoises.

Cet aspect de l'étude des villages désertés, peu prisé dans les années 1960 et 1970, pourrait donc être un vecteur original dans l'optique d'une relance de ces travaux. La prise en compte de ces problématiques permettrait en outre de les intégrer à des chantiers d'archéologie préventive. Les autoroutes et les TGV passent rarement sur les villages désertés, mais peuvent plus difficilement éviter leurs terroirs. Le recentrage des recherches sur les espaces agraires des villages consituera sans doute une des clef de compréhension des phènomènes de desertion de l'habitat médiéval. Souhaitons qu'il soit désormais mieux pris en compte dans les opérations et les méthodes de diagnostic, mais aussi dans les prescriptions de l'Etat.

Conclusion

L'objectif fixé lors de la mise en route de cette HDR n'est probablement que partiellement atteint. Même en restreignant l'étude au territoire d'une simple châtellenie, on ressent une point de frustration de ne pas avoir pu explorer toutes les pistes envisageables dans l'étude elle-même, mais aussi dans les éléments de comparaison qu'il est possible d'envisager. De nombreuses observations faites dans ce cadre limité auraient mérité une validation à une échelle régionale voir nationale. Le potentiel archéologique d'un si petit territoire demeure extraordinaire. Douze villages dont la moitié désertés, peut-être un demi millier de mas, sans doute près de 100 moulins. Au-delà des résultats factuels, il me semble important de souligner combien une telle étude démontre l'inadéquation des cartes archéologiques classiques pour la fin du Moyen Age. Moins de 5 % de ces sites étaient recensés dans les basses de données du ministère de la Culture. On trouvera des territoires très proches où ce taux tombe à moins de 1 %. Sans proposer de réponse universelle, le problème de la protection d'un tel patrimoine pose problème. Peut-on et doit-on envisager de protéger ces sites au même titre qu'on le fait pour les périodes plus anciennes. Il n'existe probablement pas de réponse unique à ce type de question. Il me semblerait cependant important que la communauté archéologique réfléchisse à la manière de gérer ces données dans le cadre de l'archéologie préventive. Le passage par des choix me paraît incontournable. Plutôt que de laisser le hasard fixer ces choix, la mise en œuvre d'une véritable programmation ciblée sur des sites remarquables ou sur des zones-témoins sera sans doute une des solutions dans un avenir proche. Ce type de prise en compte peut être fait à l'échelle des zonages archéologiques des PLU⁵⁹⁴, mais aussi dans les protocoles d'interventions sur les grands linéaires du type TGV ou tracés routiers ou autoroutiers. l'ose espérer que les pistes de réflexions que j'émets dans ce travail seront reprises dans l'optique d'une redéfinition des stratégies à adopter face au patrimoine archéologique de la fin du Moyen Age.

Mais le résultat de l'enquête a également permis de nuancer la vision d'un peuplement trop souvent centrée sur la question du village et de sa place dans la construction de la société féodale. J'ai tendance à considérer que une fixation historiographique sur les questionnements émis par Pierre Toubert et Robert Fossier ont eu pour conséquence d'une part de laisser de côté des formes d'organisation du peuplement centrées non pas sur le village mais sur de l'habitat dispersé, d'autre part d'accentuer artificiellement une ligne de fracture globalement nord sud entre deux formes de peuplement, mais aussi deux visions du village.

_

⁵⁹⁴ Plans locaux d'urbanisme

Un des résultats de ce travail est d'avoir montré que les structures de peuplement de la fin du Moyen Age, mais surtout leur pérennité dans le temps variait suffisamment d'une région à une autre pour entrainer des différences de perception de ce peuplement par l'archéologie qui sont fortement déconnectés de la réalité. Appliquer les mêmes protocoles archéologiques pour l'ensemble du territoire français a permis de souligner des disparités massives en terme de découverte. Il resterait maintenant à mieux adapter ces protocoles à la situation méridionale pour ne pas se contenter du constat de la différence, mais commencer à apporter des réponses. Si ce travail a déjà été en partie mené dans la France du sud-est et le Languedoc, il reste encore largement en suspend dans le sud-ouest. Les progrès existent mais demeurent trop lents. En 2001, Chris Wikham soulignait comme facteur d'explication la méconnaissance de la céramique du haut Moyen Age⁵⁹⁵. Cet écueil existe sans nul doute, mais il ne vaut pas pour la fin du Moyen Age et a été assez largement compensé par un recours désormais systématique aux datations ¹⁴C.

L'analyse visant à couper la France en deux est certainement simplificateur. Plutôt qu'une coupure géographique qui sera sans doute très fortement nuancée dans les années à venir, il me semble plus important de retenir une césure très marquée, non pas entre des zones d'habitat dispersé et des zones de villages, mais plutôt entre des zones à finage globalisé ou des zones à finages éclatés. Le débat sur la définition d'un village par des critères sociaux peut ainsi être partiellement retourné. Il me semble que ce qui fait la différence n'est pas la présence ou non d'un village, mais son rôle dans l'organisation de l'espace agraire. J'ai pu montré que des zones pourtant largement pourvues en « villages » avaient connu un développement qui reposait presque exclusivement sur la co-existense des mas et la constructions de micro finages juxtaposés. Dans ces situations, c'est bien le village qui fait office d'habitat intercalaire et non le contraire.

Il est très probable que les origines de cette rupture soient à rechercher dans la période qui suit la crise de l'Antiquité tardive. Le décalage chronologique entre le nord de la France ou la rupture s'opère dès le V^e siècle et le sud où elle se produit plus vraisemblablement au siècle suivant masque également des processus de reconstruction qui se différencient de manière définitive. Le principal élément qui va alors devenir un élément discriminant fort est la stabilité de l'habitat. J'ai essayé de montrer, aussi bien à l'échelle de la châtellenie de Castelnau, qu'à celle du Sud-Ouest, ce qui caractérisait la structure du peuplement était une stabilité globale. Stabilité

⁵⁹⁵ C. WICKAM, « Un pas vers le Moyen Age ? Permanences et mutations », *Les campagnes de la Gaule à la fin de l'Antiquité, Actes du colloque de Montpellier*, Antibes, 2001, p. 562 : «La méconnaissance de la céramique de l'Aquitaine post romaine constitue la plus grave lacune des connaissances sur le haut Moyen Age dans l'Europe à l'Ouest de Zagreb. »

globale ne signifie évidemment pas que des fermes n'aient pas disparue et que d'autres n'aient pas été reconstruites, parfois à quelques dizaines de mètres des bâtiments antérieurs. Mais les finages semblent avoir été un des facteurs de stabilité. La disparition d'un habitat ne signifie par forcément celle du finage. Celui-ci pouvant lors d'une période plus favorable, voir ré-émerger un habitat. La plus grande fréquence de villages désertés connus dans le sud pourrait venir de ce phénomène. Les villages désertés pouvaient être dénués de finage structuré. Leur disparition a entrainé la dislocation de ces finages fragiles et géographiquement non cohérents, ce qui n'a pas permis, contrairement aux mas, un redémarrage à la fin de la période de crise. L'échantillonnage de données sur lesquelles j'ai travaillé est évidemment trop réduit, mais l'idée était d'ouvrir d'autres pistes de lecture des phénomènes de désertion de l'habitat au Moyen Age.

Le second enseignement de ce travail ressort de l'existence de deux grandes catégories fondamentales de villages :

- les villages assis sur un finage cohérent. Leur finalité est l'exploitation directe de ce finage. Cela signifie que la population est majoritairement constituée d'exploitants agricoles, et ce quelque soit la variété des formes juridiques que pouvait prendre cette exploitation. L'activité principale des habitants et de mettre en culture des parcelles ou de gérer le bétail. Ces villages peuvent être considérés comme des juxtapositions de fermes et sont le reflet le plus direct de l'encellulement de Robert Fossier. La forme que prirent ces villages en devient secondaire.

- les villages sans finage dont l'existence est liée à des fonctions de service, à des activités artisanales ou commerciales. La genèse de ces villages est forcément distincte de celle de la première catégorie. J'ai pu montrer dans le cadre de la châtellenie de Castelnau que ces villages étaient dépourvus de territoire agraire au-delà d'un étroite couronne de vignes et de jardins. Les liens qui unissent le village au territoire environnant sont alors très différents. Ils peuvent correspondre à une domination économique ou seigneuriale, ou dépendre de l'existence d'un cadre juridique territorialisé (juridiction, baillage seigneurial, taillable, paroisse).

J'ai ouvert quelques pistes pour tenter d'estimer la part réciproque de ces deux formes d'organisation du peuplement. Si la châtellenie de Castelnau correspond à une situation extrême, il est probable que l'analyse plus fine de l'articulation entre les paroisses et les communautés permettrait de visualiser le phénomène à une autre échelle et ainsi de mieux mesurer les différentes facteurs qui sont à l'origine de la dichotomie. Un des objectifs à venir sera d'ouvrir une autre zone atelier dans une zone sensiblement différente et d'accumuler le même type de donner pour comprendre comment, quand et pourquoi s'est faite la dissociation de ces deux

systèmes. La construction de la LGV dans le sillon garonnais sera sans doute dans les années à venir l'opportunité à ne pas laisser passer⁵⁹⁶.

Par ailleurs, il me semble essentiel de souligner l'importance prise dans ce travail par les croisements méthodologiques. Je n'ai pas pu développer tous les aspects de ces développements. L'expérience acquise depuis 15 ans sur la modélisation des sources fiscales n'a guère été développée. Elle est pourtant au cœur de la plupart des résultats obtenus. La richesse de la documentation écrite permet ici de mettre en évidence des processus très fin de pulsations entre des phases de développement et des phases de crises. Le pas de temps parfois réduit à dix ans permet également de relativiser l'écrasement temporel que génère l'archéologie des habitats ruraux. Il permet également de montrer le décalage qui peut exister dans un même laps de temps entre deux mas voisins dont un sera en phase d'expansion pendant que son voisin se vide de ses habitants. Il montre aussi, au-delà de ces décalages fins, des effets de seuils plus massifs. Le XIVe siècle quercynois semble avoir connu un optimum démographique et économique vers 1310 avant de connaître une première phase de crise durant une quinzaine d'années. La période 1325-1335 correspond à un léger rebond, avant une chute continue jusque vers 1370. L'étiage dura alors 70 ans avec léger rebond autour de 1390. La phase de reprise de la fin du Moyen Age est beaucoup mieux connu grâce à la thèse de Jean Lartigaut. J'ai essayé de mùontrer que malgré cette rupture de plus de deux générations, et malgré l'arrivée massives d'immigrants, le fond de la structure du peuplement n'a guère évolué. Les changements se sont opérés sur l'habitat intecralaire avec l'abandon de plusieurs village. Mais la plupart de mas, même après un abandon de plusieurs decennies, sont remis en état, repeuplés, et connaissent un nouveau cycle de vie.

Une des questions qui mériterait de nouveaux développmements plus historiques tourne autour de la mesure de l'impact du système de coseigneurie sur la permanence de ces mas. Il semble bien que ce soit en effet l'extrême éclatement des droits seigneuriaux qui ait limité de possibles restructuration, soit au profit d'un village, soit par le biais d'un accensement collectif tels qu'ils sont connus dans une partie du Quercy et du Rouergue.

L'objectif de ce travail n'était pas de clore un dossier, mais de l'ouvrir vers d'autres perspectives. Je pense qu'au moins sur ce point, il est atteint.

_

 $^{^{596}}$ Ce projet a dès à présent été lancé avec toute l'équipe Terrae.

Annexe 1 - Inventaire des sites médiévaux de la paroisse de Boisse

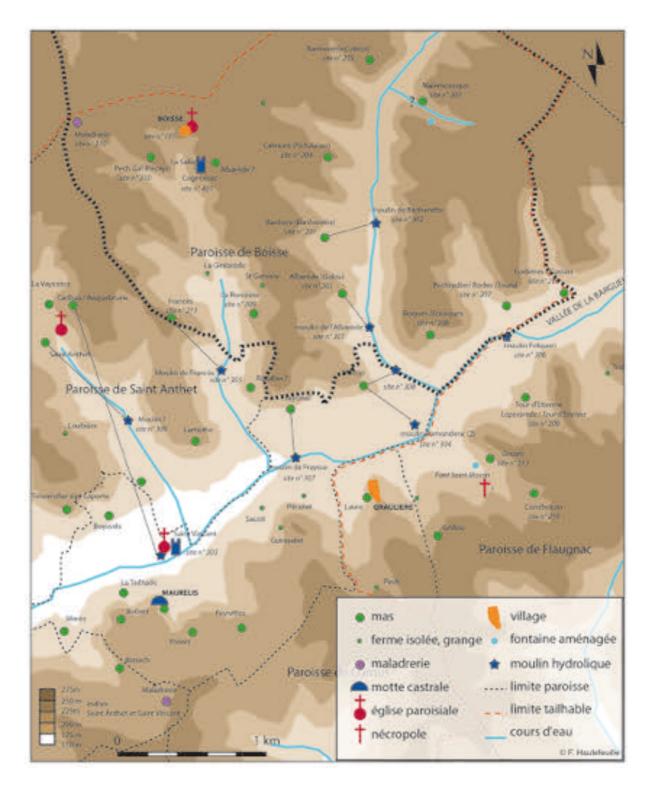


Fig. 120 - Localisation des sites ayant donné lieu à une fiche (sites numérotés)

Site de la catégorie B

Site 201

Désignation primitive : Albarède

Autres désignations : Combe de Galou

Paroisse: Boisse

Localisation: incertaine

Descriptif:

Ce mas est décrit très précisément dans un acte d'affranchissement de 1305. Il est lié à une famille de questaux omniprésente dans la documentation écrite de la fin du XIII^e et du début du XIVe siècle. Elle apparait dès 1259 et est mentionnée à 75 reprises en lien avec des parcelles situées sur les paroisses de Boisse, Saint Vincent, Pern. Il s'agit alors d'une famille large avec plusieurs frères et cousins coexistant. Cette famille est de statut servile. Elle est affranchie en 1305. Son existence se traduit également par de très nombreuses mentions de propriété collective de cette famille autour du moulin de Lalbarède (cf site n° 301). Cette famille disparait complètement après 1350, mais n'est dèja presque plus présente après 1338. La localisation precise du mas a été établie en s'appuyant sur différents indices. L'analyse du graphe relationnel des familles montre que le noyau familial qui reprend les terres des alentours du moulin éponyme au XV^e siècle. est un groupe immigré du nom de Chapus. Ils s'installent probablement en 1445. ou peu avant, en reprenant un vaste secteur allant du château de Boisse (actuel hameau de Barbier), au moulin du même nom sur le ruisseau de Malemousque, et en englobant l'actuel mas de Bagnerette. Lalbarède est un toponyme de fond de vallée, et les indices de confronts dont nous disposons pour le Moyen Age laisse penser que le mazage de Lalbarède était à proximité immédiate du moulin, sans doute à l'emplacement ou à proximité de la ferme appelée « Combe de Galou » Lors de la phase de reconstruction, les nouveaux arrivant semblent avoir favorisé un autre point d'installation, plus près du village de Boisse. Il s'agit du mas del Barbier qui partagera ensuite son nom avec le moulin de Lalbarède, devenu moulin del Barbier.

Etat de conservation : une ferme encore en activité.

Documents associés :

Textes:

-1305 (48 J 6 p. 251 - Boisse) – affranchissement et bail à fief par Ratier de Castelnau en

faveur de Guiral et P de Lalbarède, de B et Guilhem de Lalbarède, et de R et Guillemette de

Lalbarède, frères, sœurs et neveux des dits Guiral et P. et de tous leurs descendants. Les dits

affranchis devront lui donner 10 s pour le voyage d'outremer, 10 s pour le mariage de leur fille ou

sœur, 10 sous pour la cérémonie de chevalerie et 10 sous pour la chevauchée auprès du roi (aide

aux quatre cas). L'acte décrit les possessions dont une pièce de terre, vigne, près, bois et les

maisons qui y sont en la paroisse de Boisse, au terroir appelé de Lalbarède, tenant d'une part avec

les hommes de Massip, d'autre part avec le fief des hommes de Banières, d'autre part avec la terre

de P de Lalbarède, d'autre part avec le près et terre que les dits Lalbarède tiennent de B de la

Mothe et d'Arnaud B de Saint Anthet, d'autre part avec la terre qu'ils tiennent de B de la Mothe.

-1312 (48 J 6 p. 18 - Boisse) - mention « des hommes de ... » dans le confront d'une

terre. La tenure voisine est désignée par le toponyme de Tuc.

-1315 (48 J 5 p. 25 - Boisse) - Echange entre Ratier de castelnau et Guilleme et B de

Prestis de rentes. Le premier cède au second 58 s 6 d de sens et 7 setiers d'avoine et 3 gelines de

cens dus par Guilleme Bernard de Lalabarède et les héritiers de Guilleme et P. de Lalbarède sur le

fief et mazage de Lalbarède dans les paroisse de Boisse et Flaugnac, plus l'aide aux quatre cas. Le

fief est constitué d'une pièce d eterre et bois au terroir de Nogairede, une terre au terroir de

Lalbarède, une pièce de terre et près au ruisseau de Lalbarède, une pièce de terre appelé de

Pechgairart et de Lalbarède avec les vignes et maisons qui y sont (correspond à ce qui est décrit

dans l'acte de 1305), une pièce de terre au terroir de Bonnemort, un près à la rivière de la

Barguelonne confrontant le bocal ramondenc, une terre et vigne à Laroque. Le seigneur se

réserve seulement les droits sur une partie du moulin Ramondenc

-1316 (48 J 5 p. 27 - Boisse) - mention des moulins de l'Albarède sur le ruisseau de

Lalbarède

-1316 (48 J 5 p. 28 - Boisse) – mention « des hommes de ... » dans le confront d'une terre

au lieu-dit Albarede

-1319 (48 J 5 p. 33 - Boisse) – mention « des hommes de ... » dans le confront d'une terre

au lieu-dit Pueg Joanenc. Confronte le rocher de Bonnecorse

-Plan cadastral 1823

Site 202

Désignation primitive : Banhere

Autres désignations: Banherette (1537), Bagnerette (1823)

Paroisse: Boisse

312

Localisation: certaine

Descriptif:

Ce mas n'est jamais mentionné directement dans les sources des XIII - XIV^e siècle. Un acte de 1472 fournit les contour précis du mas et permet de l'identifier au mas actuelle de Bagnerette . En 1472, aucun maison n'est mentionné, soit parce qu'elles sont en ruine, soit parce qu'elles n'existent pas. La confusion entre les mas de Banherette et de Banhere distants d'a peine deux kilomètres rend difficile l'analyse de la documentation. Banhère est le nom d'une famille attestée dans le secteur dès 1240.

Jusqu'au milieu du XV° s. ce toponyme renvoie vraisemblablement à deux terroirs (d'ou sans doute des mentions de Banhere et de Banherette). Ce site correspond au mas actuel de Bagnerette. Son nom d'origine est incertain. Il apparaît peut-être sous le nom de Banhère au XV° siècle.. La famille de ce nom apparait à 69 reprises en lien avec des parcelles situées sur les paroisses de Boisse et Pern à partir de 1312. Elle fait partie des lignées qui s'étendent ou émigrent au début de la crise du XIV° siècle.. Il n'existe plus aucune mention d'un de ses membres après 1367. Après la crise, le toponyme ne disparaît pas pour autant puisque le lieu est repris, très vraisembleblement par la même famille Capus qui a également repris le mas voisin de L'Albarède. En 1537, le mas compte 8 maisons dont 6 sont en indivis entre différents membres de la famille Capus. Elle compte également 4 granges et 7 patus. Une autre famille, les Vimenet, est également présente, mais elle n'est pas associée à la propriété collective. Elle fait également partie de la vague migratoire des années 1440-1450. Un moulin de Bagnerette est également mentionné sur le compoix de 1537. Il apparaît être lié à ce hameau plutôt qu'au site n° 205.

Etat de conservation : Une seule ferme après 1823.

Documents associés:

Textes:

-1240 (48 J 5 p. 153 - Pern) – mention d'un G. de Banherres au sujet de terres dans la paroise voisine de Pern

-1305 (48 J 6 p. 251 - Boisse) – mention « des hommes de ... » dans le confront d'une terre.

-1312 (48 J 5 p. 17 - Boisse) – mention « des hommes de ... » dans le confront d'une terre au lieu-dit *Pugrudier* et *Grangas*

-1317 (48 J 5 p. 30 - Boisse) – mention « des hommes de ... » dans le confront d'une terre Documents graphiques

-1457 (48 J 5 p. 56 - Boisse) – mention du terroir de Bagnières dont trois confronts sont

le chemin de Boisse à la Graulière, le fach de Massip et le ruisseau de Banherette (correspond au

mas actuel de Bagnerette)

-1472 (48 J 5 p. 61 - Boisse) – Bail à locaterie par Jean de Lapérarède à Antoine et Pierre

Capus sur déguerpissement de leur père Guillaume Capus du fag de Bagnères constitué de terres

près et bois, confront par le haut avec le chemin de Boisse à la Graulière, d'autre part avec le fag

de Massip, d'autre part avec le ruisseau de Bagnerette, d'autre part avec des terres appartenant à la

famille Chazarenc (correspond au mas de Calmon /Pichaucou)

Site 203

Désignation primitive : Malemousque

Autres désignations :

Paroisse: Boisse

Localisation: certaine

Descriptif:

Ce mas n'est jamais mentionné directement dans les sources des XIII° - XIV° s. Son existence

n'est pas réellement démontrée pour cette période. Il existe des mentions de la terre de

Malemousque à partir de 1251. Un Huc Guilhem de Malemousque apparaît à 6 reprises entre

1260 et 1298, mais il possède des biens situés non pas autour de Malemousque mais dans la

paroisse voisine de Saint Vincent. De ce fait on peut se demander si le mas, si mas il y a, n'est pas

désigné pour cette période par un autre toponyme.

En 1537, le mas compte 8 maisons appartenant tous à des membres de la famille Clavières. La

première mention de cette famille dans le secteur date de 1453. Le mas compte également 8

granges, 11 patus, 2 claux et 1 sol (aire de battage). Il est désigné par le terme de village ou de

masage. Malgré son importance, il n'est fait aucune allusion à l'existence d'un indivis ou de biens

collectifs. L'organisation du mas le long d'un chemin ne fait pas apparaître de place commune.

Etat de conservation : mas encore actif.

Documents associés :

Textes:

-1251 (48 J 5 p. 155 - Pern) – première mention du toponyme Malemousque . La terre de

Malemousque apparaît en confront d'une pacelle attachée au mas del Pech, paroisse de Pern

-1453 (48 J 6 p. 253 - Boisse) – Bail à fief à Jacques Clavières de terre et de terres vacantes

au terroir de Malemousque

314

-1465 (48 J 6 p. 57 - Boisse) - mention des terres et près du fag de la Salle (qui est de

noble de Lapérarède) dans un confront d'une parcelle au lieu-dit Banherette. Les autres confronts

sont les terres du fach de Vailharguet et le chemin du fach de Malemousque à Boisse

-1486 (48 J 6 p. 65 - Boisse) – mention dans un confront au lieu dit *Poujade*, du chemin du

mas de Malemousque à l'église de Boisse

Site 204

Désignation primitive : Calmont

Autres désignations : Pichaucou

Paroisse: Boisse

Localisation: certaine

Descriptif:

L'identification de ce mas a été faite à partir de l'analyse des quelques confronts disponibles pour

les XIII-XIV° s. et par l'analyse des graphes relationnels des familles propriétaires avant et après

la guerre de cent ans. La première mention de la famille de ce nom remonte à 1268. Elle est donc

déjà présente au moment ou le notariat se met en place. Cette famille apparaît à 71 reprises dans

le corpus pour des parcelles situées dans l'immense majorité dans la paroisse de Boisse, et de

façon marginale sur la paroisse voisine de Pern (5 parcelles). Les dernières mentions de ce groupe

datent de 1384. Il n'en existe aucune trace au delà, ce qui suggère une disparition complète de

cette famille, soit par décès, soit par émigration. La première mention du mas date de 1290. La

documentation fournit des précisions assez rares sur l'organisation interne du mas. Il est structuré

autour d'une place commune qui est mentionnée à deux reprises en 1328 et 1333. Cette place est

encore visible dans le parcellaire de 1823. Elle a servi de base à la reconstruction qui a suivi la

guerre de cent ans. Elle mesurait une douzaine de mètres de large pour une vingtaine de long et

était bordée de maison et de jardins. Les confronts font apparaître des mitoyennetés de maisons

comparables à ce qui existe encore en 1823. La mention d'un sotoul de maison suggère également

qu'il pouvait exister sur le mas des maisons à étage.

Malgré l'importance du mas, celui-ci connaît une phase d'abandon, peut-être limitée à une

cinquantaine d'années entre la fin du XIVe et le milieu du XVe siècle. La rupture est cependant

suffisamment forte pour que le toponyme disparaisse. Lorsque le mas est restauré, il est alors

désigné par le toponyme Pechaucou, ou Pech d'Aco. Après la guerre de cent ans, le mas est repris par

une famille Chazarenc qui apparaît dans la documentation pour la première fois en 1457. Il s'agit

de nouveaux arrivants, jamais attestés avant cette date. Le premier arrivant est un Etienne

315

Chazarenc qui est le seul mentionné entre 1457 et 1472. Dès la seconde générations, plusieurs couples apparaissent et il devient très vite difficile de distinguer l'origine des diverses branches qui demeurent dans le mas. En 1537, 6 couples Chazarenc se partagent le mas en autant de maisons considérées comme propriété collective. D'autres personnes de ce nom n'ont que des parcelles,mais ne dispose pas des parts de maison. Cette organisation est encore visible dans le parcellaire de 1823. Il est possible de repérér au moins 6 ou 7 lots constitués d'une maison, d'un patus. Quatre de ces maisons forment un véritable lotissement.

Etat de conservation : mas encore actif.

Documents associés:

Textes:

-1268 (48 J 5 p. 171 - Pern) – première attestation de la famille Calmon. Raines de *Caumont* apparaît dans un confront d'une parcelle située au lieu-dit Sirac, paroisse de Pern.

-1290 (48 J 5 p. 9 - Boisse) – vente d'une parcelle de terre et pré située au mas de Calmon. Un des confronts est le ruisseau qui descend par la combe de Lalbarède.

-1309 (48 J 5 p. 15 - Boisse) – Guilhem de Calmon reconnaît une maison et un jardin à Boisse, confront la rue, l'ayral de B. Payrechas et avec une terre de l'église de Boisse.

-1309 (48 J 5 p. 15 - Boisse) – mention « des hommes de ... » dans le confront d'une terre.

-1312 (48 J 5 p. 18 - Boisse) – mention « des hommes de \dots » dans le confront d'une terre

-1315 (48 J 5 p. 293 - Boisse) – mention « terres des hommes de \dots » dans le confront d'une terre au lieu-dit Pendit

-1317 (48 J 5 p. 31 - Boisse) – mention « vigne des hommes de ... » dans le confront d'une terre

-1317 (48 J 5 p. 31 - Boisse) – mention « vigne des hommes de ... » dans le confront d'une terre (autre)

-1317 (48 J 5 p. 31 - Boisse) – mention « bois des hommes de ... » dans le confront d'une terre (autre)

-1319 (48 J 5 p. 32 - Boisse) – mention « des hommes de ... » dans le confront d'une terre au lieu-dit *Pendit*

-1319 (48 J 5 p. 32 - Boisse) – mention « des hommes de ... » dans le confront d'une terre au lieu-dit Rog del causse. L'autre confront est le chemin de Cahors

-1319 (48 J 5 p. 32 - Boisse) – mention « terre et garrigue des hommes de ... » dans le confront d'une terre au lieu-dit Rog del causse.

-1319 (48 J 5 p. 32 - Boisse) - mention « terre et barthe des hommes de ... » dans le

confront d'une terre

-1328 (48 J 5 p. 37 - Boisse) - mention d'une parcelle au lieu-dit Pueg de Calmon. La

parcelle est tenue par G et B Calmon. Elle a pour confront des terres de Bernard et de Raymonde

Calmon

-1328 (48 J 5 p. 37 - Boisse) – Investiture par Bernard de Prestis à Bernard de Calmon de

la paroisse de Boisse sur la réquisition faite au dit de Prestis par Guiral de Calmon de diverses

terres dont un jardin au Pueg de Calmon et une terre au même lieu traversée par le chemin qui va de

Calmon à la font de la Vaissière et une autre qui va de Boisse à la rivière, plus le 1/3 par indivis

d'une maison dite paroisse au Pueg de Calmon tenant avec la place publique, avec la maison de G

de Calmon, avec le sotoul de Raymonde de Calmon et avec l'airal des hommes de la Roque, et

avec terre de Bernard Calmon. L'ensemble est tenu en fief du chapitre de Cahors

-1333 (48 J 5 p. 41 - Boisse) - Investiture par Guillaume Bernard de Prestis Arnaud del

Causse avec le consentement de Bernard de Calmon de la moitié par indivis d'une terre au terroir

de Pueg de Calmon par laquelle passe le chemin qui va du cammas de Malmon (pour Calmont) à la

font de la Valferriere (pour Vaissière)et avec le chemin de Boisse à la rivière de Banhairete, plus la

moitié par indivis d'un jardin, plus la tierce partie par indivis d'une maison dite paroisse au Pueg de

Calmon tenant avec la place publique, avec l'airal des hommes de la Roque, et avec le sotoul qui

est sous la dite maison qui est du dit Arnaud et de sa femme. L'ensemble est tenu en fief du

chapitre de Cahors

-1354 (48 J 5 p. 44 - Boisse) - mention « terre et garrigue des hommes de ... » dans le

confront d'une terre au lieu-dit Banhairete.

Site 205

Désignation primitive : Banherette

Autres désignations : Aysarri, Cabirol

Paroisse: Boisse

Localisation: certaine

Descriptif:

Ce mas est très clairement décrit dans un contrat de vente de 1465. Le document donne des

contours bornés très précis, qu'il est possible de restituer avec une faible marge d'erreur. Il forme

un territoire compact d'environ 800 mètres de côté soit un peu plus de 60 hectares qui s'étirent

depuis une crête jusqu'à la vallée formée par le ruisseau de Malemousque, petit affluent de la

Barguelonne. Le toponyme est très présent dans la documentation antérieure à la guerre de cent

317

ans. Mais jusqu'au milieu du XV^e siècle. ce toponyme renvoie probablement à deux terroirs (d'ou sans doute des confusions entre Banhere et de Banherette). Ce site correspond au mas actuel de Cabirol. Ce toponyme est inconnu au Moyen Age et semble avoir été forgé entre la reconstruction et 1537. La famille de Banherette apparait à 69 reprises en lien avec des parcelles situées sur les paroisses de Boisse et Pern à partir de 1312. Elle fait partie des groupes familiaux qui s'étendent ou émigrent au début de la crise du XIV^e siècle. Il n'existe plus aucune mention d'un de ses membres après 1367. Après la crise, le toponyme ne disparaît pas pour autant mais sert ensuite à désigner le mas de Banhère, un peu plus bas dans la vallée. Au sortir de la guerre de cent ans, le mas est repris par une famille Chambert arrivée peu avant 1450. Cette famille sans doute très entreprenante et prolifique a relevé ce mas, mais aussi celui de Fraisse et la *villa* en partie désertée de Lolmière. En 1537, le mas compte 5 maisons, toutes aux mains de membres de la famille Chambert. Elle compte également 4 granges et 4 patus.

Etat de conservation : mas encore en activité

Documents associés:

Textes:

-1311 (48 J 6 p. 15 - Boisse) – mention « des hommes de ... » dans le confront d'une terre.

-1312 (48 J 6 p. 17 - Boisse) – mention « des hommes de ... » dans le confront d'une terre au lieu-dit *Pugrudier* et *Grangas*

-1317 (48 J 6 p. 30 - Boisse) – mention « des hommes de ... » dans le confront d'une terre -1459 (J 2199 n° 230) - Nobles Jean, Sans Gaissias de Manas, cousins, habitants de Castelnau, arrentèrent à nouveau fief emphitéose et perpétuelle pagésie à Bernard Chapbert, habitant de la métairie del Fraisse, paroisse de St Vincent, juridiction de Castelnau, scavoir une métairie vulgairement appelée d'Ayssari et marque au dessus du parchemin Cabirol, assis dans la paroisse de Boisse, consistant en maisons, ayrals, boutges, terres, pré, pradals, bois, bartes, vignes, vignals, puis, combes, eaux, fontaines, pâturages, arbres et autres appartenances situées dans les confronts qui s'ensuivent : qui confronte du chef avec le chemin qui va de Cahors à Lauzerte, d'autre part terres dud feusatiers qu'ils tiennent en fief et juridiction du seigneur de Castelnau, et desd nobles appelés de Puech Ginestous, du fond terres des hommes del Malemousque ruisseau entre deux, et autres confrontations.

-1465 (48 J 5 p. 58 - Boisse) – Vente par Jean Veyres, habitant de la borie de Bagnerette, paroisse de Boisse à Bernard Chambert, habitant de la borie del Fraiche, paroisse de Saint Vincent de la borie appellée de Bagnerette (en marge, « c'est à présent le fief de la Salle ou

Cabirol dit Gramon), consistant en maisons, airals, bois, vignes près dans la paroise de Boisse, tenant par le haut avec le chemin de Lauzerte à Cahors, par côté avec la terre d'Etienne Chazarenc qu'il tient du seigneur de Roquefeuil et descend par le pech de Gramont de bas en haut et avec terres du fach de la Sale qui sont de noble Jean de Lapérarède, d'autre part avec près d'Etienne Chazarenc qu'il tient du dit noble, d'autre part avec le fach de Bailharguet chemin entre deux, d'autre part avec le chemin du fach de Malemousque à l'église de Boisse, d'autre part avec le chemin de Castelnau à Cahors passant par la rivière de Banherette, d'autre part avec le prés des hommes de Malemousque, ruisseau de Banherette entre deux, d'autre part avec le pech de la Gineste, et d'autre part avec les terres du dit acheteur qu'il tient de noble Jean de Roquefeuil ou de Manas. La vente se fait pour le prix de 50 écus d'or.

Site 206

Désignation primitive : Godières

Autres désignations : Cussou

Paroisse: Boisse

Localisation: précise

Descriptif:

Godière est la forme toponymique médiévale de cet habitat. Le toponyme Cussou n'est attesté qu'à partir de 1537 sur le compoix. Godières est cependant resté un toponyme présent dans la cadastre napoléonien. Il sert à désigner la combe qui débouche sur le mas et sur la vallée de la Barguelonne. La famille de Godières est fréquemment mentionnée à partir de 1266. Elle possède au moins une maison dans la *villa* de La Graulière. Il n'existe aucune mention directe du mas de Godières au Moyen Age. Son existence ne repose que sur l'existence de cet important noyau familial dont les possessions sont centrées sur le secteur du mas. En 1452, un bail a fief mentionne des ayrals (sans doute des emplacements de maisons en ruine) associés à des terres, au terroir de Godières, ce qui suggère une remise en état d'une structure antérieure. En 1454, le fach de Godières est mentionnée dans un confront, mais il faut attendre 1537 pour disposer d'une description plus détaillé du lieu. Ce dernier a alors pris son nom définitif et est désigné par le toponyme de Cussou. Il compte alors 5 maisons et deux granges, le tout partiellement possédé en indivis.

Etat de conservation : mas encore en activité.

Documents associés :

Textes:

-1266 (48 J 5 p. 86 - Boisse) – mention dans un confront de P. de Godières

-1312 (48 J 5 p. 572 - Boisse) – mention « des hommes de ... » dans le confront d'une terre d'un terroir voisin de Godière

-1452 (48 J 5 p. 86 - Boisse) – Bail à fief par noble Jean de Lapérarède, damoiseau de Flaugnac à Guillem de la Garrigue d'une pièce de terre pré et bois, paroisse de Boisse et Castelnau, au terroir de Grangas de Puegrodier, cft le chemin de Cahors, la Barguelonne, le terroir de Grangas et dans la dite pièce passe le chemin de la Graulière à Pern (en marge, à présent fief de Goudière). Le bail porte aussi sur deux pièces de terre et des ayrals qui y sont, paroisse de Boisse terroir de Godieres et de Pugrudier.

Site 207

Désignation primitive : **Pechrodier**Autres désignations : Rodes, Tourel

Paroisse: Boisse

Localisation: précise

Descriptif: Le mas de Pechrudier (Pechrodier) est précisément décrit par un acte d'acensement de 1454. A cette date il est reprise par les frères Vimenet. Le terme utilisé pour désigner l'exploitation est « borie ». L'acte fait allusion à plusieurs maisons, emplacement de maison (ayral) et maisons ruinées (bouges). Les confronts du mas font apparaître un vaste territoire de plus de un kilomètre de long pour 450 mètres de large, territoire qui épouse précisément un pech, depuis le chemin qui passe au sommet de la serre jusqu'à la rivière de la Barguelonne. L'allusion à des ruines de maison dans le texte démontre que le mas est en place dès avant la phase de reconstruction. On peut pourtant se demander s'il ne s'agit pas d'une restructuration de l'habitat lié à l'abandon du village de la Graulière. En effet la famille de Pechrodier est bien attestée dès 1266, mais il n'est jamais fait allusion à la moindre propriété collective de terre. Il s'agit d'un nombre limité d'individus qui gravitent autour de la villa de la Graulière où ils possèdent au moins une maison. A partir de 1348, il n'est plus fait allusion qu'à un unique personnage portant ce nom, Faure Pechrudier qui demeure à la Graulière jusqu'à la desertion définitive du village vers 1370-1380. Il n'existe par ailleurs aucune mention directe d'un éventuel mas avant le XV^e siècle. De ce fait il est possible que ce mas soit un aménagement tardif (milieu XIVe siècle.) lié à la reconfiguration de l'espace laissé vide par la désertion du village de la Graulière, sur le modèle du site de Maurelis.

Son identification au lieu-dit actuel du Tourel repose sur les confronts de 1454, et sur le descriptif fait de ce secteur par le compoix de 1537. Le mas de Rodes est alors clairement entouré de ceux d'Enroques et de Cussou, ce qui ne peut correspondre qu'à la ferme de Tourel. A cette date, il

compte 5 maisons et 2 granges. Il n'est fait aucune allusion à une propriété collective. On peut

donc penser qu'à cette époque, il est plutôt à ranger dans la catégorie B-2.

Documents associés:

Textes:

-1290 (48 J 5 p. 507 - Flaugnac) - Vente par Etienne de Pugrudier de la Graulière à

Arnaud B de la Perarède damoiseau de la moitité d'une pièce de terre situé à la Fraichenede,

paroisse de Flaugnac, tenant de toute parts avec la borie du dit Arnaud Bernard

-1454 (48 J 5 p. 55 - Boisse) - Investiture par Jean de Lapérarède à Antoine Vimenet

faisant pour lui et pour son frère Durand de la moitié d'une borie paroisse de Boisse au terroir de

Pechrodier consistant en maisons, airal, bouges, terres, champs, près, bois, barthes, vignes, pech,

combe, grese confront avec les terres de Jean Merle, le chemin de Castelnau à Cahors, , les terres

du fag de Godières (ruisseau entre deux), par le bas avec le chemin de la Graulière à Pern, et avec

les terres de l'autre moitié de la borie.

-1513 (48 J 5 p. 70 - Boisse) – rachat par Jeanne de Monferran de Jean Bisme d'une

métairie dans la paroisse de Boisse appelée de Rodies et d'une partie du moulin appelé de Rodies

sur la Barguelonne confrontant d'une part avec le chemin de Castelnau à cahors, d'autre part avec

les terres et maisons, près granges de Bernard Vimenet, d'autre part avec les terres et maisons,

près granges de Jean et Etienne Vimenet, d'autre part avec les terres et maisons, près granges des

héritiers de feu Raymond Vignals.

Site 208

Désignation primitive : Roques

Autres désignations : Pugarlenc, Roque de Pugarlenc, Enroques

Paroisse: Boisse

Localisation: précise

Descriptif:

Roque est un des plus anciens mas attesté clairement dans la documentation notariale du XIIIe

siècle. Le mas de Roques est en effet vendu en 1250 par un couple de issu de la petite aristocratie

rurale (Senher) au profit d'un marchand Cahorcin. Le nom de deux familles de questaux payant le

servicium pour ce mas est donné. Il s'agit de R(aymond) de la Quaze, de Pern, et de B Boiers de

Lolmière. Mais ces deux acteurs ne sont probablement pas les exploitants directs du mas. Ceux-ci

sont probablement les membres de la famille éponyme. En 1250, le mas de la Roque est située

près de la villa de la Olmière. Il s'agit très vraisemblablement du mas actuel d'Enroques,

effectivement implanté à moins de deux kilomètres en aval de Lolmière. Il est cependant possible

321

que le mas du XIIIe siècle. se situât plus au nord, à la limite des communes de Pern et de Castelnau, dans un secteur appelé aujourd'hui Rocamadour. Les confronts de l'acte de 1250 s'accorderait en effet mieux avec ce secteur. Ce texte nous donne une description assez précise des terres, mais ne nous dit rien du pôle d'habitat. Un document de 1315 associe le lieu de résidence d'un Arnaud Roque à Pugarlenc. Ce toponyme sera par la suite associé régulièrement à ce mas. Ce document est la preuve de l'existence du mas dès cette époque. Cette famille d'origine serve, est à ce moment omniprésente dans la documentation. Elle apparaît liée à 205 parcelle du corpus. On dispose cependant de peu d'information sur l'organisation du mas. Il devait s'étendre depuis la serre jusqu'à la Barguelonne ou au moins une parcelle lui est liée. On sait également que cette famille possède des biens dans plusieurs lieux. Un notaire de Castelnau est sans doute issu d'une de ses branches. La famille détient en outre un ayral de maison dans le mas voisin de Calmont et au moins une maison dans la villa de la Graulière. La seigneurie du mas est vendu pour un montant de 600 sous. Par la suite, il existe plusieurs dizaine de mentions de terres appartenant aux hommes de la Roque. Mais cet anthroponyme est fréquent et il est probable que les 205 parcelles recensées dans la base de données Graphcomp appartiennent à plusieurs familles portant le même nom et réparties sur plusieurs paroisses de la chatellenie. Pour le distinguer, ce mas est parfois appelé Roque de Pugarlenc.

La aussi, il semble que la famille originelle disparaisse au milieu du XIV siècle. Seule une famille d'artisans dans le bourg de Castelnau porte encore ce nom. Le lieu est repeuplé, sans doute par deux frères Antoine et Durand Vimenet qui reprennent également le mas voisin de Pech Rodies en 1454. En 1537, trois familles résident à Enroque dont deux issues de la souche Vimenet. Il n'y a alors plus de traces de biens communs. Le mas demeurera sans doute jusqu'à nos jours dans la catégorie B-2.

Etat de conservation : ferme encore en activité.

Documents associés :

Textes:

-1250 (48 J 5 p. 477 - Flaugnac) — Vente par Bru Senher et sa femme Arnaude fille de feu G Raimond de Viviers à Arnaud Audoyn de différentes rentes, dont le mas de la Roque, près de la *villa* d'Olmiere, lequel mas et les terres qui en dépendant a pour confront deux terres de particuliers et les terres de la Guilhonie et de Bosc Seguier. A ce fief est lié un près à la rivière de la Barguelonne qui confronte d'autres prés et deux versanes de terre situés à la font d'Alolm qui confrontent d'autres terre. De ce même fief dépend une autre versane de terre appelé de Pozatel

et qui confronte le mas de Proguals, les terres du cammas del Pech, les terres du mas del Grangas et le pré du mas de la Roque. La vente se fait pour un montant de 600 sous.

- -1257 (48 J 6 p. 2 Boisse) mention « des hommes de ... » dans le confront d'une terre au lieu-dit *Fau*.
- -1303 (48 J 6 p. 83 Cornus) Bail à fief par Ratier de Castelnau en faveur de Arnaud de la Roque de Pugarlenc et de B. son fils comme hommes francs de trois parcelles de terre à Cornus et Flaugnac et de leur portion du moulin Ramondenc
- -1312 (48 J 6 p. 18 Boisse) mention « des hommes de ... » dans le confront d'une terre . La parcelle est désignée par le toponyme de *Tuc*.
 - -1312 (48 J 6 p. 19 Boisse) mention « des hommes de ... » dans le confront d'une terre
- -1312 (48 J 6 p. 19 Boisse) mention « des hommes de ... » dans le confront d'une terre (autre parcelle)
- -1312 (48 J 6 p. 19 Boisse) mention « des hommes de ... » dans le confront d'une terre au lieu dit *condomine de Boisse*
- -1313 (48 J 6 p. 20 Boisse) mention « des hommes de ... » dans le confront d'une terre au lieu-dit *Pugbiart*
- -1315 (48 J 5 p. 25 Boisse) investiture à Arnaud Roque demeurant à Pugarlenc paroisse Saint Vincent d'une pièce de terre paroisse de Boisse, terroir de Bonnecorse
- -1316 (48 J 6 p. 27 Boisse) mention « des hommes de ... » dans le confront d'une terre près des moulins de l'Albarède
- -1316 (48 J 6 p. 27 Boisse) mention « des hommes de ... » dans le confront d'une terre au lieu-dit *Martelarie*
- -1316 (48 J 6 p. 28 Boisse) mention « des hommes de ... » dans le confront d'une terre au lieu-dit *Bonemort*
- -1317 (48 J 6 p. 29 Boisse) mention « des hommes de ... » dans le confront d'une terre au lieu-dit *Moulin de l'Albarède*
- -1320 (48 J 6 p. 33 Boisse) mention « des hommes de ... » dans le confront d'une terre au lieu-dit *Fau*.
- -1321 (48 J 6 p. 34 Boisse) mention « des hommes de ... » dans le confront d'une terre au lieu-dit *Boichière*.
- -1322 (48 J 6 p. 96 Saint Vincent) mention « vignes et bois des hommes de ... » dans le confront d'une terre au lieu-dit Rogueborne.
- -1327 (48 J 6 p. 97 Saint Vincent) mention « hommes de ... » dans le confront d'une terre au lieu-dit *pug del Fraiche*.

-1328 (48 J 6 p. 37 - Boisse) – mention « des hommes de ... » dans le confront d'une terre

au lieu-dit Pueg de Calmon.

-1328 (48 J 6 p. 37 - Boisse) – Investiture par Bernard de Prestis à Bernard de Calmon de

la paroisse de Boisse sur la réquisition faite au dit de Prestis par Guiral de Calmon de diverses

terres dont un jardin au Pueg de Calmon et une terre au même lieu traversée par le chemin qui va de

Calmon à la font de la Vaissière et une autre qui va de Boisse à la rivière, plus le 1/3 par indivis

d'une maison dite paroisse au Pueg de Calmon tenant avec la place publique, avec la maison de G

de Calmon, avec le sotoul de Raymonde de Calmon et avec l'airal des hommes de la Roque, et

avec terre de Bernard Calmon. L'ensemble est tenu en fief du chapitre de Cahors

-1333 (48 J 6 p. 39 - Boisse) – mention « des hommes de ... » dans le confront d'une terre

au lieu-dit Pueg de Calmon. Confront chemin de Boisse à la rivière de Banhairete

-1362 (48 J 6 p. 45 - Boisse) – mention « des hommes de ... » dans le confront d'une terre

au lieu-dit Bonemort. Terre tenu du chapitre

-1362 (48 J 6 p. 45 - Boisse) - mention « bois et terre des hommes de ... » dans le

confront d'une terre. L'autre confront est le terre de la borie de Laperarède

-1367 (48 J 6 p. 81 - Boisse) – mention dans un confront des terres du mas de la Roque

de Pugarlens

-1367 (48 J 6 p. 82 - Boisse) – mention dans un confront des terres du mas de la Roque

de Pugarlens

Site 209

Désignation primitive : Boissière (la)

Autres désignations : Besseyre

Paroisse: Boisse

Localisation: précise

Descriptif: Le mas de la Boissière apparaît dans un premier temps à travers le nom d'une famille.

Un Gausbert de la Boissière est mentionné dans une dizaine de textes concernant des parcelles

autour du village de Boisse. Entre 1303 (première mention) et 1319, il apparaît toujours seul et

semble être le seul représentant de la famille. Ce qui suppose qu'on puisse plutôt être en présence

d'un mas de type B-3. A partir de 1319, ce sont son fils Pierre et sa fille Peyronne (mariée à

Arnaud de la Cairoze) qui apparaissent, d'abord en parallèle de leur père, puis seul à partir de

1321. Pierre n'est plus mentionné après 1347. Sa sœur en 1367. On voit également d'autres

personnages apparaître, issus de la troisième génération. Contrairement à la plupart de autres mas,

on n'a pas de phénomène de rupture familiale pendant la crise. Il est de ce fait possible de suivre

l'évolution du mas très finement sur l'ensemble de la période étudiée. En 1537, le mas est constitué de 6 maisons dont au moins une partie est soumise à propriété collective.

Documents associés:

Textes:

-1303 (48 J 5 p. 11 - Boisse) – Un Gausbert de la Boichiere est propriétaire d'une terre à Pech Gal un lieu dit situé à quelques centaines de mètres de la Boissière

-1319 (48 J 5 p. 32 - Boisse) –Reconnaissance par Pierre de la Boichiere, fils de G de la Boichiere et par Peirone, sa sœur, mariée à Arnaud de Cairoze, en faveur de Arnaud Bernard de Saint Anthet et de P. de Prestis de diverses pièces de terres situés entre Boisse et Calmon. Une de ces pièce comporte une maison, semble-t-il isolée, au lieu1537-dit Lolm, confront le chemin de Boisse à Banherette (soit près du hameau actuel de Bardoc). Rien ne dit qu'ils résident dans cette maison.

-1345 (48 J 5 p. 41 – Boisse) –Investiture par Pierre de la Boissière, fils de feu Arnal de la Cairoze sur réquisition faite par Arnaud del Perier d'une pièce de terre paroisse de Boisse terroir de la malaudie vieille, cft terre du dit Pierre de la Boichière, et avec terre de Pierre de la Boichière fils de feu Gausbert (son oncle), avec terre des héritiers de Guiral del Perier et avec le chemin de Castelnau à Saint Georges. Il reconnaît une seconde terre au même terroir confront terre du dit Pierre de la Boichière, fils de feu Gausbert, avec terre de Pierre de Saint Anthet, avec le sus dit chemin et avec terre de Arnauc Peirochas, sentier entre deux. Il reconnaît deux autres parcelles au même lieu dit et deux autres entre Boisse et la Boissière.

-1445 (48 J 5 p. 18 - Boisse) — Bail à fief par noble Jean de Moynes autrement de la Pérarède, habitant de Flaugnac à Etienne Monteils de saint Flour d'une maison et d'une tour qui est près de la maison paroisse de Boisse au pech de Cognossac, tenant de toutes parts avec les fiefs du dit noble et avec le fossé de la maison. Plus un colombier, un four au dit lieu, plus de toutes les terres hermes et labourées, bois, barthes, coteaux, prés combes, combelles, eaux et maisons, paroisse de Boisse, tenant d'une part avec le chemin de Lauzerte à Cahors, avec terres de l'église de Boisse, avec le chemin de Castelnau à Las Cabanes Saint Georges, avec les terres de noble Bertrand de Castanhier appelé de Pechgal, avec les terres de Barthelemy et Gulhem de la Boissière, et avec les terres du dit noble appelé de la Vele, avec les terre de la Boissière , avec le chemin de Castelnau à l'église de Boisse, avec le chemin del puech del Fau et avec les clapiers.

-1453 (48 J 5 p. 54 - Boisse) – mention de la « terre des hommes de ... » dans le confront d'une terre au lieu-dit *Frances*. L'autre confront est la terre des hommes de Saint Anthet

-1461 (48 J 5 p. 56 - Boisse) – mention des terres et près du <u>fag</u> de la Mote dans un confront d'une parcelle au lieu-dit *Francès*. Les autres confronts sont les terres et près des hommes de *Boyssiere* et les terres et prés du <u>fag</u> de *Fresche*

Site 210

Désignation primitive : Pech Gal

Autres désignations : Pecays

Paroisse: Boisse

Localisation: précise

Descriptif: Il n'existe aucune preuve directe de l'existence de ce mas avant le XV^e siècle. Le toponyme est attesté dès 1256, mais tout laisse penser qu'à cette époque il ne s'agit que d'un simple terroir. Aucune famille ne porte ce nom, et les propriétaire de parcelles dans ce secteur résident soit dans d'autres mas soit au village de Boisse. Pourtant la construction d'une ferme est sans doute antérieure à sa première mention directe. Il faut en effet attendre 1446 pour voir le mas être décrit avec une grande précision. Il s'agit du contrat d'acensement fait par Jean de Lapérarède et Bertrand Castanher (deux coseigneurs) à Etienne Monteils. Ce dernier est arrivé de Saint Flour deux ans plus tôt et réside alors au village de Boisse. Il a déjà relevé une exploitation et reprend là un territoire d'une quarantaine d'hectares situés directement face au village de Boisse. Le texte mentionne clairement des ayrals, bouges et cazals, ce qui laisse penser qu'un noyau construit a pré-existé à cette reconstruction. Peut-être sommes nous là encore sur un site dont l'origine pourrait être liée à la reconfiguration du finage autour du village de Boisse dans la seconde moitié du XIV° s. Par la suite, le mas a dans un premier temps subi les subdivisions classiques. En 1505, y coexistent au moins trois maisons appartenant à des descendants d'Etienne Monteilhs, ainsi qu'un patus commun. Nous sommes donc passés en deux générations d'une situation de type B-3 à une situation de type B-1. Mais un des parceriers cède sa part du mas pour aller s'installer dans le village de Boisse. Il faut croire que d'autres frères et cousins l'ont suivi puisque en 1537, une génération plus tard, il ne reste plus qu'un seul habitant à Pech Gay, Jacques Montels⁵⁹⁷. L'ensemble des terres est alors réuni. Cette situation se traduit par l'absence du fort découpage parcellaire observé par ailleurs. Encore en 1823, les parcelles qui entourent la ferme sont de grandes dimensions.

Documents associés :

Textes:

__

⁵⁹⁷ Arch. mun. Castelnau-Montratier, compoix 1537, fol. 780.

-1256 (48 J 5 p. 1 - Boisse) – Investiture par G de Prestis à G Vivier et à son frère d'une

terre appelée de la combe del Fau et de Pech Gal, paroisse de Boisse.

-1303 (48 J 5 p. 11 - Boisse) – Un Gausbert de la Boichiere est propriétaire d'une terre à

Pech Gal un lieu dit situé à quelques centaines de mètres de la Boissière

-1446 (48 J 5 p. 51 - Boisse) -Bail à fief par Jean de Lapérarède et par Bertrand Castanher

seigneur de Hautcastel par indivis à Etienne Montels de la paroisse de Boisse (en fait arrivé de

saint Flour en 1445) du mas et ayrals, bouges et cazals appelés de Pueg gail et les terres et bois en

dépendant tenant d'une part avec le chemin de l'église de Boisse à Castelnau, d'autre part avec le

chemin qui va à Lauzerte en passant par la serre de Saint Anthet, d'autre part avec le chemin de

Castelnau à las cabanes Saint Georges et avec les terres de la combe del Fau.

-1446 (48 J 5 p. 51 - Boisse) –Bail à fief par Jean de Lapérarède à Raymond Rigal habitant

de la paroisse de Foissac (peut-etre en Corrèze) d'une borie paroisse de Boisse terroir de Francès,

tenant avec terres et bois du fag de la Mote, d'autre part avec vigne de la maison de Dédol,

d'autre part avec terres que tiennent ceux de la Boichières du dit noble, d'autre part avec le

chemin de Castelnau à las cabanes et d'autre part avec terres et bois du fag de Carlhas, sous le

pueg. Plus d'une maison à la maison de Cognossac appelée de la Sale tenant d'une part avec

maison de Guilhem Capus, d'autre part avec maison d'Etienne Monteils, plus de deux ruines de

maisons à Flaugnac.

-1505 (48 J 5 p. 69 - Boisse) - Echange entre Bernard de Monteils habitant de Boisse et

noble Blaise de Lapérarède seigneur de Boisse. Le dit Monteils donne au dit Lapérarède une

maison et une portion du patus qu'il avait en commun au cammas de Pechgal, la dite maison tient

avec maison d'Etienne Monteils et de Durand son frère et d'autre part avec la maison de

Gausbert de Monteils. Il donne également toute la portion qu'il avait en indivis avec ses neveux

du mas de Peggal et la grange qui est dans le mas et toutes les terres et possessions et coteaux lui

appartenant au dit mas jusqu'à la borie du dit noble, à la reserve du pré de la combe del Fau. Ces

possessions confrontent le pré de l'église de Boisse, le mas de Peggal et avec la portion du

cammas de Gasbert de Monteils, d'autre part avec le pré reservé et avec divers terres. En

échange, le dit Lapérarède donne une maison à Boisse qui confronte avec la place du lieu et par

derrière avec les terre de l'église de Boisse.

Site 211

Désignation primitive : Francès

Autres désignations : néant

Paroisse: Boisse et Saint Anthet

Localisation: précise

Descriptif: Le mas de Francès est décrit très précisément dans son acensement de 1446

Documents associés:

Textes (corpus complet, en référence à l'introduction du volume 2) :

-1446 (48 J 5 p. 51 - Boisse) —Bail à fief par Jean de Lapérarède à Raymond Rigal habitant de la paroisse de Foissac (peut-etre en Corrèze) d'une borie paroisse de Boisse terroir de Francès, tenant avec terres et bois du fag de la Mote, d'autre part avec vigne de la maison de Dédol, d'autre part avec terres que tiennent ceux de la Boichières du dit noble, d'autre part avec le chemin de Castelnau à las cabanes et d'autre part avec terres et bois du fag de Carlhas, sous le pueg. Plus d'une maison à la maison de Cognossac appelé de la Sale tenant d'une part avec maison de Guilhem Capus, d'autre part avec maison d'Etienne Monteils, plus de deux ruines de maisons à Flaugnac

-1448, 22 octobre : 48 J 5 p. 52 – Bail à fief par noble Jean de Lapérarède habitant de Flaugnac à Guillaume Imbert, à Guillaume Bonnet et à Guillaume Gras de la borie de la Garriguette, juridiction de Montcuq, paroisse de Boisse tennant avec terres du dit noble du fag del Buc, le chemin de Boisse à la borie des Cazals entre deux, d'autre part avec terre du fag de Cazals qui sont du dit noble, d'autre part avec terres et bois du fag del Perier qui appartiennent au dit noble, et d'autre part avec le chemin de Boisse à Caors

Sous la redevance de 12 d caorcins acapte, de 2 setiers froment, d'un setier avoine d'un mouton et d'une paire de poules, savoir le froment et l'avoine à notre Dame de septembre et l'argent et les poules à Saint Martin et autres devoirs féodaux. Plus d'une maison et jardin à Boisse sous la redevance du cens et acapte qui est du.

Arnaud de Jacobo notaire de Castelnau

-1448, 22 octobre : 48 J 5 p. 53 – bail à fief de la borie de Francès paroisse de Boisse, et de Saint Anthet

Bail à fief par noble Jean de Lapérarède damoiseau à Guillem Ambert et à Guillaume Bonnet et à Guillem Ambert de la borie de Francès, paroisses de Boisse et de Saint Anthet consistant en maisons, ayrals terres près bois barthes, moulins tout tenant d'une part avec terres et près du fag del Fraiche d'autre parts avec terres et bois du fag de la Mote, d'autre part avecle cheminde Castelnau à Saint Georges et le dit chemin passe par une partie des terres, d'autre part avec terres et bois du fag de Carlhas ainsi qu'elle est divisée par borne et par fossés, d'autre part avec terre et près de Guillem et Barthélémy de la Boichière qu'on tient du dit noble et d'autre part avec terres et vignes de la maison de Dédol de Pern,

sous la redevance de 20 s caorcins acapte

de 4 setiers froment mesure de Casatelnau, d'un écu d'or du pois de trois deniers et de deux paires de poules de cens savoir le froment mesure de Castelnau à notre Dame de septembre rendu à Cognossac et l'argent et les poules à Toussaint et autres devoirs seigneuriaux

Plus son logement de Cognossac, tenant d'une part avec maison de Chapus, d'autre part avec maison d'Etienne Monteilhs qui sont du dit noble avec l'usage de l'eau de la Fontaine qui fait moudre le moulin de Francès qui vient de la Boichière qui est du fief du dit noble

Arnaud de Jacobo notaire de Castelnau

-1453, 22 septembre : 48 J 5 p. 54 – donation de la moitié du cammas de Francès paroisse de Boisse,

Donation par Guillaume Bonnet à Guillaume Ambert fils de Guillaume, de la moitié des possessions qu'il avait par indivis avec Guillaume Ambert père du dit Guillaume, sise au cammas de Francès paroisse de Boisse, tenant d'une part avec terre des hommes de Boichière, d'autre part avec terre des hommes de Saint Anteg, d'autre part avec terre de Vital Gras de Mota. Les dites possessions étant tenues en fief du seigneur de Lapérarède,

Sous la redevance de 4 setiers froment d'un écu d'or et de deux poules de cens et au cas ou les dites possessions vinssent à être divisées, les feudataires sont tenues de donner quatre poules

Pierre Telhun notaire de Saint Hilaire

-1455, 25 novembre : 48 J 6 p. 257 – Bail à fief par Arnaud de Manas donzel de Castelnau en faveur de Guillaume Domergue habitant de la paroisse de Saint Anthet d'une pièce de terre sise paroisse de Saint Anthet terroir des Carlios

Bail à fief par Arnaud de Manas donzel de Castelnau en faveur de Guillaume Domergue habitant de la paroisse de Saint Anthet d'une pièce de terre sise paroisse de Saint Anthet terroir des Carlios tenant d'une part et d'un côté à chemin de Castelnau à Lascabanes du soleil levant et d'autre part du fond terre du dit Domergue fief de Manas d'autre part et autre côté terre de Guillaume Ambert habitant du cammas de Francès, du soleil couchant à la jonction du dit chemin de Lascabanes

sous la redevance seigneuriale de deux quartes froment deux cartons avoine et deux sols d'acapte avec lods

Pierre Solabelly notaire

-1460, 9 mai : J 2199 n° 356, fol 186 – Bail à fief par Jean, Sans Gaissias de Manas de Manas à Pierre Rogiers d'une métairie paroisse de Saint Anthet

Nobles Jean, Sans Gaissias de Manas baillèrent à nouveau fief à Pierre Rogiers une métairie assise dans la paroisse de St Anthet, qui confronte du chef avec les terres de La Boissière, du couchant avec les terres de Jean Ambert, chemin au milieu, qui va du pont de la Graulière à Boisse, et avec chemin qui va de Castelnau à Cahors, et d'autre couste avec terres d'Anth Marche.

-1461, 7 janvier : 48 J 5 p. 56 – Bail à fief par Jean de Lapérarède de la borie de Francès, paroisse de Boisse et Saint Anteg

Bail à fief par noble Jean de Lapérarède damoiseau de Flaugnac sur le déguerpissement fait au dit noble par Guillem Ambert à Jean Ambert fils du dit Guillem, de la moitié de la borie de Francès consistant en maisons airals barthes, pech combes fontaines près vignes dans la paroisse de Boisse et de Saint Anteg, tenant d'une part avec terres et prèsdu fag de la Mote, d'autre part avec terres et prés des hommes de la Boichière, d'autre part avec les fiefs terres et vignes de la maison de Dédol, ainsi qu'il est porté par le premier bail à fief et d'autre part avec terre et près d fag del Fraiche d'autre part avec terres du fag de Carlas ainsi qu'il est porté par le premier bail àfief, d'autre part l'autre moitié de la borie que tient du dit noble Guillem Ambert frère du dit feudataire et avec le chemin de Castelnau à Lascabanes

Sous la redevance de 10 s acapte

De 2 setiers froment mesure de Castelnau à Notre Dame de Septembre et 1/2écu d'or et une paire de poules à saint Martin de cens avec lods

Guidon Moriceti notaire de Flaugnac

-1465, 7 janvier : J 2199 n° 262, fol 112 – Bail à fief par Jean, Sans Gaissias de Manas de Manas à Guillaume Domergue d'une terre au terroir de la Motte paroisse de Saint Anthet

Nobles Jean, Sans Gaissias de Manas escuiers cousins habitants de Castelnau, baillèrent à nouveau fief emphitéose et perpétuelle pagésie à Guilh Domergue, fils de Pierre, habitant de la paroisse de St Anthet, une pièce de terre et pré joignant ensemble dans ladite paroisse, terroir vulgairement au terroir de la Motte, qui confronte du chef avec les terres des hommes de Frances qu'ils tiennent du seigneur de la Perède, du couchant avec terres desdits hommes de Frances qu'ils tiennent du noble Arnaud de Manas, du fond avec le ruisseau de la fontaine de Carlhas, d'autre part avec les terres des hommes de la Motte et avec le ruisseau de St Anthet jusqu'au pas que traverse le chemin de Castelnau à St Georges des Cabannes.

-1468, 8 février : J 2199 n° 88 – Lauzime par Jean Sans et Gaiussias de Manas à Guillaume Domergue

Jean, Sans et Gaissias de Manas approuvèrent l'achat fait par Guilh Domergue, de la paroisse de St Anthet, d'une terre et pré dans lad paroisse et terroir de la Motte, confronte d'une part avec la terre dud Domergue, du fond et d'un couste avec terres de la métairie de Fraisse, d'autre part terre de Jean Imbert.

Sous la rente de 1 quarte froment et 1 quarte avoine et 4 sous et 1 géline Pons de Jacobo notaire

-1469, 23 février : 48 J 5 p. 60 – Bail à fief par Jean de Lapérarède de la moitié de la borie de Francès, paroisse de Boisse et Saint Anteg

Bail à fief par noble Jean de Lapérarède damoiseau de Flaugnac à Guillem Ambert habitant du mas de Francès, paroisse de Boisse, de la moitié de la borie de Francès paroisse de Boisse et de saint Anteg consistant en maisons airals terre bois moulin tenant d'une part avec l'autre moitié de la dite borie, d'autre part avec terre et près de la Boissière fief du dit noble, d'autre part avec terre du fach de Fraisse d'autres parts avec terres de La Roque qui sont de la maison de Pern et avec le chemin de Castelnau à Lacabanes

Plus d'une pièce de terre et bois paroisse de Saint Anteg au combel des car.... Tenant avec terre de Saint Anteg, par le bas avec terres de Carlas qu'on tient de noble arnaud de Manas

Sur la redevance de l'acapte contenu aux anciens titres de 2 setiers froment mesure de Castelnau de demi écu, d'une paire de poules de cens savoir le froment à notre Dame de Septembre et l'argent et les piules à Saint martin rendu à Flaugnac avec lods

Guidon Moriceti notaire de Flaugnac

-1481, 2 juillet : 48 J 4 p. 85 – Investiture par Berenguier de Roquefeuil à Jean Ambert habitant di mas de Francès paroisse de Boisse d'une terre paroisse Saint Anthet

Investiture par Berenguier de Roquefeuil à Jean Ambert habitant du mas de Francès paroisse de Boisse sur achat de Guillaume Domergue de la paroisse de Saint Anthet d'une pièce de terre terroir d'Escarlias dite paroisse de Saint Anthet tenant par bas à pré de Jean Domergue neveu du dit vendeur par haut avec terre du dit Guillaume Domergue et avec terre de Guillaume Ambert habitant du dit Francès par côté du côté du levant avec terre du dit feudataire qu'il a acquis du dit vendeur et qu'il tient du seigneur de Beaucaire, d'autre côté du couchant à terre de Jean Domergue du même côté au dessus de la vignesusdite avec terre du dit vendeur

Sous la redevance de 1 quart de froment avene et de deux doubles tournois acapte Etienne Noalhanis notaire

-1481, 2 juillet : 48 J 4 p. 87 – Investiture par Berenguier de Roquefeuil et Raymond de Montégut habitant de Lamoleyrette à Jean Imbert habitant de Saint Anthet sur achat de Guillaume Domergue d'une terre paroisse Saint Anthet

Investiture par Berenguier de Roquefeuil et Raymond de Montégut habitant de Lamoleyrette à Jean Imbert habitant de Saint Anthet sur achat de Guillaume Domergue, d'une pièce de terre paroisse de Saint Anthet terroir des Carlias tenant par bas avec pré de Jean Domergue et de Guillaume Domergue ses neveux par haut à terre du dit Jean Domergue et avec

les terres du mas de Francès que tient Guillaume Imbert et par côté à terre du dit feudataire qu'il tient de M° de Bauvoir de Lauzerte d'autre côté à terre et vigne de Jacques Domergue et par bout du même côté à terre du dit vendeur

Sous la redevance de 1 qte froment d'arene et de deux doubles acapte

Etienne Noalhanis notaire

-1483, 26 juillet : 48 J 5 p. 104 – Investiture par Jean de Manas de Castelnau à Jean Ambert autrement Francès de Castelnau d'un pré paroisse Saint Vincent

Investiture par Jean de Manas de Castelnau à Jean Ambert autrement Francès de Castelnau de la moitié d'un pré par lui acquis de Jean Andurand dans la paroisse de Saint Vincent au ruisseau de la Barguelonne tenant d'une part avec le chemin de Castelnau à l'église de Boisse et avec le ruisseau de Barguelonne et avec terre du dit vendeur et avec pré du dit acheteur et avec pré de Guillaume Galtere et avec le prè des héritiers de Guillaume Laborie

Sous la redevance de 2s 6 d tournois de cens à Toussaint de 12 d tournois acapte et autres devoirs féodaux

Guillaume Andurandi notaire à Castelnau

-1486, 14 juin : 48 J 5 p. 104 – Investiture par Jean et Sans Gaissias de Manas cousins à Jean Ambert autrement Francès habitant de la paroisse de Boisse d'un pré paroisse Saint Vincent

Investiture par Jean et Sans Gaissias de Manas cousins à Jean Ambert autrement Francès habitant de la paroisse de Boisse d'un pré par lui acquis de Guillaume Galteri charpentier et de Raymond et Antoinette ses fils et filles dans la paroisse de Saint Vincent au ruisseau de la Barguelonne, tenant par le haut avec le chemin Moyssagues, du couchant avec pré du dit Ambert, par le bas avec pré du dit acheteur fossé entre deux et d'autre part avec pré de Guillaume et Jean Domergues

Sous la redevance de 4 s tournois et revenu à Toussaint de 12 d tournois acapte et autres devoirs féodaux

Guillaume Andurandi notaire à Castelnau

-1487, 10 mars : J 2199 n° 368, p. 194 v° – Lauzime par Jean et Tristan de Manas à Guillaume Imbert pour un achat sur Pierre Domergue

Jean et Tristan de Manas approuvèrent l'acquisition faite par Guillaume Imbert de Pierre Doumergue, d'un pré dans la paroisse de St Anthet, terroir de Carlias, confronte chemin de Castelnau à Lascabannes, terres des hommes de La Boissière, pré de Pons et Pierre Doumergue et avec le ruisseau de St Anthet.

Sous la rente de 2 quartons de froment

-1487, 17 mars : 48 J 6 p. 256 (copie dans 48 J 4, p. 77) – Investiture par messire Jean de Roquefeuil seigneur de Castelnau en faveur de Jean Imbert habitant de la paroisse de Boisse d'un lopin de terre située dans la paroise de Saint Anthet

Investiture par messire Jean (Berenguier) de Roquefeuil seigneur de Castelnau en faveur de Jean Imbert habitant de la paroisse de Boisse d'un lopin de terre située dans la paroisse de Saint Anthet contigue au terroir des Carlars par lui acquise de Guillaume et Pierre Domergue père et fils (habitants de la paroisse de Saint Anthet) tenant avec la vigne de Jacques et autre Jacques Domergues du bout (haut) et d'un côté avec les terres du dit feudataire et d'autre côté avec les possessions (terres) de Guillaume Domergue jeune

sous la redevance par indivis de 2 d de cens à Toussaints tant au dit seigneur qu'à noble Raymond de Montégut, autant acapte avec lods et échange

-1495, 23 février : 48 J 5 p. 105 – Investiture par noble Bernard de Manas habitant de Castelnau à Jean Ambert jeune de deux prés et d'une vigne

Investiture par noble Bernard de Manas habitant de Castelnau à Jean Ambert jeune d'un pré à lui donné par Jean Ambert autrement Francès qui l'avait acquis de Bertrand Laborie et de ses frères situé dans la paroissse de Saint Vincent au ruisseau de la Barguelonne tenant d'une part avec pré de M° Pons de Jacobo notaire, par côté tout le long avec le bocal du moulin de Jean Anduran par le bas avec pré du dit donateur et d'autre côté avec pré de Jean et Hugues de Mergué

Plus d'un autre pré que le dit donateur a acheté de Guillaume et raymond Galteri dans la ditte paroisse et terroir tenant par le haut avec pré du dit Hugues et Guillem Domergue du couchant avec le chemin Moyssaguès, par le bas avec pré du dit donateur et par le bas avec pré du dit donateur

Plus une vigne paroisse de Saint Anthet terroir de Carlhas tenant du couchant avec vigne de Guillem Domergue, par le bas avec vigne de Jacques Domergue et avec vigne d'autre Jacques et Antoine Domergue par côté avec vign du dit donateur et par le haut avec vignes du dit donateur appelé du puech de Carlhas

Sous la redevance de 7 s Tournois de revenu à Toussaint à Castelnau de l'acapte contenu dans les beaux à fief

Guillaume Andurandi notaire à Castelnau

-1497, 10 octobre : 48 J 4 p. 116 – Investiture par Berenguier de Roquefeuil à Guillaume Guitard fils de Pierre habitant de la paroisse de Saint Anthet sur achat de Pierre Ambert fils de Guillaume habitant de la paroisse de Boisse d'une maison et patus joignant au dit lieu de Saint Anthet

Investiture par Berenguier de Roquefeuil à Guillaume Guitard fils de Pierre habitant de la paroisse de Saint Anthet sur achat de Pierre Ambert fils de Guillaume habitant de la paroisse de Boisse d'une maison et patus joignat au dit lieu de Saint Anthet le dit patus contenant deux cannes de long et autant de large tenant d'une part à maison de Pierre Domergue du lebvant et par côté à chemin du mas de Jeaume à l'église de Saint Anthet et avec terre du dit Pierre Domergue par haut et par bas à pré des héritiers de Guillaume Domergue que tient Antoine Domergue

sous la redevance de 10 d tournois par indivis de cens et 5 d acapte

-1507, 22 novembre : J 2199 n° 195, fol 78 – Lauzime par Bernard de Manas à Berytrand Ostibal

Noble Bernad de Manas, habitant de Castelnau, approuva et ratifia l'achat fait par Bertrand Ostibal, fils de Jean de la paroisse de St Anthet, d'un pré assis dans la dite paroisse de St Anthet, terroir del Ribal de St Anthet, confront du chef avec pré de Guillaume Doumergue, du fond avec près de Bertrand Ambert, d'un côté avec le rival de Saint Anthet d'autre coste avec les terres de Pierre de la Boissière et terre dudit Ostibal.

Item, d'autre terre et pré ensemble dans la dite paroisse et terroir des Carlias, confronte du chef avec terre de Bertrand Ambert et pré de Pierre de la Boissière, du fond pré du dit de la Boissière et pré de Me Guillaume de Costa apothicaire et Guillaume Domergue et d'autre coste avec chemin qui va de Castelnau aux Cabanes et d'autre coste avec terre de Raimond Domergue et Marie (ou Marge) Ambert sa femme, et ses autres confrontations

Sous la rente de 1 quarton avoine et 3 d acapte

-Vers 1537 : Compoix de Castelnau-Montratier (en mairie) fol 725

Bertrand Ambert du maine de Francès

Tient une pièce de terre assise en la paroisse de Boisse, terroir de Roquabern confrontant d'un coté avec chemin tendant de Boisse au lieu de Chateauneuf d'autre coté avec autre chemin par lequel on va dud it Boisse au dit Chateau neuf, d'autre côté avec terre de Guillaume Coderc dit Gailharde contient 1Q, 1q 1 b1/2

Item un pré assiis en la dite paroisse au terroir del Pradelho confront d'une part avec pré des héritiers de feu Guillaume Ambertet avec pré des héritiers de Mathieu Ambert d'autre avec chemin allant de Chateaubneuf à Boisse contient 1 b 1/4

Item autre près en la dite paroissee terroir de Prat gran...

Item autre pièce de terre en la dite paroisse terroir de la Serre...

Item autre terre laquelle est en indivis avec les hériters de Guillaume Ambert, assise en la paroisse de Saint Anthet, terroir de Cantereine (?)...

Item autre terre laquelle est en indivis avec les hériters de Guillaume Ambert, assise en la paroisse de Saint Anthet, terroir de la combe des Carles...

Item autre terre pré et vigne joignant assise en la paroisse de Saint Anthet, terroir de la combe des Carles...

Item autre terre assise en la paroisse de Saint Anthet, terroir de la combe des Carles...

Item autre terre assise en la paroisse de Saint Anthet, terroir de Cantegreilh...

Item autre terre assise en la paroisse de Saint Anthet, terroir del Cinq...

Item autre terre assise en la paroisse de Saint Anthet, terroir de Bel champ...

Item autre terre assise en la paroisse de Saint Anthet, terroir del Cinq...

Item autre terre maison jardin et patus joignant assise en la paroisse de Saint Anthet, au village de Francès confront avec terre maison et patus des héritiers de Guillaume Ambert d'autre part avec terres des héritiers de Mathieu Ambert

Item autre terre assise en la paroisse de Saint Anthet, terroir del Pecharmentier...

Item autre terre assise en la paroisse de Saint Anthet, terroir del Surloup. ??...

Item autre terre assise en la paroisse de Saint Anthet, terroir del Boyguette...

Item autre terre assise en la paroisse de Saint Anthet, terroir de la Barthe...

Item autre vigne assise en la paroisse de Saint Anthet, terroir del Combel...

Fol 726

Anthoine Ambert plus vieux demeurant à Saint Anthet

Tient une pièce de terre assise en la paroisse de Boisse, terroir de Roquabern...

Item autre terre assise en la paroisse de Boisse, terroir de la Serre...

Item autre terre assise en la paroisse de Boisse, terroir de la Serre...

Fol 726 v°

Anthoine Ambert jeune du maine de Francès

Tient une pièce de terre assise en la paroisse de Boisse, terroir de Roquabern...

Item autre terre assise en la paroisse de Boisse, terroir de Cantegreilh...

Item un pré de Antoine Ambert viel

Fol 727

Bertrand Ambert et autres fils et héritiers de feu Guillaume Ambert du maine de Francès

Tient une pièce de terre assise en la paroisse de Boisse, terroir de Roquabern...

Item un pré assis en la dite paroisse au terroir del Pradelho...

Item autre près en la dite paroissee terroir de Prat gran...

Item autre près en la dite paroissee terroir de la Barthe...

Item vigne grange et patus en la dite paroisse au mayne de Francès et terroir de Combel, cft une grange et patus de Jean Ambert...

Item terre maison et patus joignant au dit mazage [de Francès] cft avec le chemin moyssagues d'autre part avec terre de Jean Ambert et terre des héritiers de Bertrand Stival

Item autre terre assise en la paroisse de Boisse, terroir del Boyguette...

Item autre terre assise en la paroisse de Boisse, terroir del Boyguette...

Item autre terre assise en la paroisse de Boisse, terroir del Boyguette...

Item autre terre et pré assise en la paroisse de Saint Anthet, terroir Raussas...

Item pradasse assise en la paroisse de Saint Anthet, terroir Raussas...

Item autre terre assise en la paroisse de Saint Anthet, terroir de Cantereine...

Item autre pre assise en la paroisse de Saint Anthet, terroir de Cantereine...

Item autre pré assise en la paroisse de Saint Anthet, terroir de Carlhas...

Item autre terre et vigne assise en la paroisse de Saint Anthet, terroir de la combe de Carlhas...

Item autre terre assise en la paroisse de Saint Anthet, terroir de la combe de Carlhas...

Item autre terre assise en la paroisse de Saint Anthet, terroir de Cantegreilh...

Le huitième de mai 1524 a esté divisé le susdit teilh en trois parties qui suivent

- -Bertrand Ambert fils de Guillaume
- -Jean Ambert fils de Guillaume
- -Marguerite Ambert femme de Jean Chambert

Fol 729

Raymond Ambert fils de Pierre de Francès

tient un prè en la dite paroisse de Boisse terroir de Prat gran...

Item autre terre assise en la paroisse de Boisse, terroir de Francès...

Item autre terre assise en la paroisse de Boisse, terroir de Francès...

Item autre terre assise en la paroisse de Boisse, terroir de la Serre...

Item autre vigne assise en la paroisse de Boisse, terroir del Combel...

Item autre terre assise en la paroisse de Boisse, terroir de Francès...

Item autre terre assise en la paroisse de Boisse, terroir dessus lo pech...

Item autre terre assise en la paroisse de Boisse, terroir del Boyguette...

Item autre terre assise en la paroisse de Saint Anthet, terroir del Tristolas...

Item autre terre assise en la paroisse de Boisse, terroir de Cantegreilh...

Plus un pré de Mathieu Ambert

Fol 730

Jean Ambert et autres fils et héritiers de feu Mathieu Ambert du mayne de Francès tient un prè en la dite paroisse de Boisse terroir de Pradelho...

Item autre vigne assise en la paroisse de Boisse, terroir del Combel...

Item une pièce d eterre maison et jardin et patus assis au maine de Francès confront avec maison et patus de Jean Ambert Barres et vieux et d'autre part avec chemin de service...

Item autre terre assise en la paroisse de Boisse, terroir dessus lo pech...

Item autre terre assise en la paroisse de Boisse, terroir dessus lo pech...

Item autre terre et vigne assise en la paroisse de Boisse, terroir del Boyguette...

Item autre terre assise en la paroisse de Boisse, terroir de Cantegreilh...

Item autre terre assise en la paroisse de Boisse, terroir del camp de Cinq...

Fol 732 v°

Héritiers de Jean Ambert Johanot dit Fogassou du maine de Francès

Tient une pièce de terre maison et patus au maine de Francès confront avec terre maions et patus des héritiers d'Hugues Brosse, d'autre avec terre de Guillaume Ambert paroi au milieu

Item vigne au terroir del Combel....

Fol 737 v°

Guillaume Ambert dit Paches de Francès

Tient deux jardins maison et patus au maine de Francès confront d'une part avec maison et patus de Arnaud Stival et d'autre part avec terre de Bertrand du Mas

Item sa part des patus du dit maine de Francès confront d'une part avec les maison ets patus et terre de Bernard du Mas d'autre part avec un chemin de service

Item un claux au terroir du claux de Francès...

Item terre au terroir de la combe de Francès...

Item autre terre assise en la paroisse de Boisse, terroir de Cantegreilh...

Item autre terre assise en la paroisse de Boisse, terroir de Cantegreilh...

Site de la catégorie C

Site 301

Désignation primitive : Moulin de l'Albarède

Autres désignations: moulin de la Belotte (1537), moulin del Barbier (1823)

Paroisse: Boisse

Localisation : précise

coord. DMS X = 1,22048; Y = 44,18071

Descriptif:

Le moulin est mentionné pour la première fois dans le nom d'un terroir en 1312. Il est sans doute lié à une condamine de Lalbarède. Sa localisation ne fait aucun doute en raison de nombreux confronts le plaçant non loin du mas d'Enroque et de la Rivière de la Barguelonne. Le ruisseau de l'Albarède correspond au ruisseau de Malemousque sur le cadastre napoléonien et la carte IGN. Il est parfois désigné dans sa partie plus amont par le nom d'un mas : Banherette. Le moulin semble avoir fonctionné tout au long du Moyen Age. Il n'en existe cependant pas de mention directe entre 1317 et 1447. Rien ne permet de savoir s'il n'a pas connu un abandon provisoire. Un confront mentionne clairement le boucal et épanchoir du moulin de l'Albarède en 1486. Bien qu'étant situé sur une rivière de très faible débit, simple affluent de la Barguelonne, il s'agit d'un moulin sur dérivation du type qui domine dans les vallées principales. La famille associée au moulin est attestée dès 1259. Elle apparait à 75 reprises en lien avec des parcelles situées autour. Il s'agit alors d'une famille large avec plusieurs frères et cousins coexistants. Leur mas d'origine est très certainement situé sur la hauteur dominant le Moulin. Cette famille disparait complètement après 1350, mais n'est dèja presque présente après 1338. Le moulin est appelé de la Belotte en 1537 puis du Barbier en 1823

Etat de conservation : site disparu après 1823.

Documents associés :

Textes:

-1316 (48 J 5 p. 27 - Boisse) - mention des moulins de l'Albarède sur le ruisseau de

Lalbarède

-1447 (48 J 5 p. 52 - Boisse) - mention dans un confront du ruisseau qui descend du

moulin de *l'Albarede*

-1454 (48 J 5 p. 104 - Boisse) - mention dans un confront du ruisseau de l'Albarede qui

descend du moulin de *l'Albarede* et va se jeter dans le ruisseau de Barguelonne

-1455 (48 J 5 p. 55 - Boisse) - mention dans un confront du ruisseau qui descend du

moulin de l'Albarède

-1486 (48 J 5 p. 64 - Boisse) - mention dans un confront du boucal et épanchoir du

moulin de *l'Albarède* sur le terroir de Lalbarède

-1486 (48 J 5 p. 65 - Boisse) - mention dans un confront du boucal et épanchoir du

moulin de *l'Albarède*

-1537 (Arch. Mun. Castelnau-Montratier, compoix 1537, fol. 790) - mention du moulin

de Banherette, sur le ruisseau de Banherette, clairement distingué du moulin appelé de la Belotte, sur

le ruisseau de Banherette.

Site 302

Désignation : Moulin de Banhere

Autres désignations : moulin de Banherette (1537)

Paroisse: Boisse

Localisation: incertaine. La localisation provient d'une anomalie dans le cours du ruisseau située en

contrebas du mas de Banherette pouvant correspondre à un ancien bief.

coord. DMS X = 1,22075; Y = 44,18310

Descriptif:

Le moulin est mentionné de façon très précise dans un bail à fief de 1475. Il est alors baillé à fief

à un membre de la famille Chapus. La description qui en est faite suggère que le moulin est déjà

en place. Il n'est cependant pas possible de dire s'il s'agit d'une construction a novo des années

1440 1460 ou si ses origines remonte au cycle économique antérieur. Le moulin est clairement

mentionné dans le compoix de Castelnau-Montratier de 1537. Ce moulin doit être considéré

comme une annexe du mas actuel de Bagnerette (site n° 202).

Etat de conservation : site disparu avant 1823.

Documents associés :

Textes:

-1475 (48 J 5 p. 62 - Boisse) – Bail à fief par Berenguier de Lapérarède à Pierre Chapus

jeune et à Antoine Chapus, frères, habitant de Boisse d'un moulin avec le bocal et épanchoir,

terroir de Banière, sis sur le ruisseau de Banherette. Sous le redevance de une quarte de froment

de cens

-1537 (Arch. Mun. Castelnau-Montratier, compoix 1537, fol. 790) – mention du moulin de Banherette, sur le ruisseau de Banherette, clairement distingué du moulin appelé de la Belotte, sur le ruisseau de Banherette.

Site 303

Désignation : Moulin de Carlhas

Autres désignations: moulin de Maurelly moulin de Saint Vincent (1537)

Paroisse: Saint Vincent

Localisation: certaine

coord. DMS X = 1,21045; Y = 44,17154

Descriptif:

Le moulin est mentionné pour la première fois en 1351 parmi les possessions de l'Hopital de Dame Helène. Cet établissement, fondé au début du XIIIe siècle. est directement lié à la famille châtelaine de Castelnau. Ce lien pourrait dépendre de la proximité de ce moulin avec le site castral primitif associé à cette famille, le truc de Maurelis (300 m). Lorsqu'il réapparait dans la documentation après la guerre de cent ans, il appartient à la famille de Manas qui détient également les rentes de toutes les terres situées autour du site castral. Dans cette hypothèse de ce lien, nous pourrions être en présence d'une structure très ancienne, puisque le site castral a été abandonné en tant que tel dès le début du XIe siècle. Lors de la phase de reconstruction, le moulin est acensé à un bourgeois de Castelnau, Guillaume Maurelly, sans doute vers 1460. C'est lui qui donne son nom à l'ensemble du terroir. A la fin du Moyen Age, le moulin s'appuie sur une maison forte. Elle est mentionnée dans un confront en 1493⁵⁹⁸ (repayre de Saint Vincent). Il existe un second exemple de fortification de moulin, toujours sur la paroisse de Saint Vincent. Le moulin de Trapas (actuel moulin de Ferrières, à un kilomètre en aval de Saint Vincent) est accolé à une tour à la fin du XVI^e siècle. Elle est mentionnée dans le compoix de 1592⁵⁹⁹. La mise en défenses de ces moulins devait cependant être légère. Il n'en reste aucune trace archéologique. Le moulin de saint Vincent est resté actif jusqu'au XX^e siècle.

Documents associés :

Textes:

-1351 (48 J 5 p. 115 – Saint Vincent) – échange de rente entre la directrice de l'Hopital de Dame Hélène et Bertrand de Prestis. La Dame donne la ½ par indivis du moulin près isles et

⁵⁹⁸ Arch. Dép. Lot, J 2199, n° 317.

⁵⁹⁹ Arch. Mun. Castelnau-Montratier, compoix sans date, vers 1592, fol. 905. Guillaume Leutard tient un airal de grange et pattus à Saint-Vincent, et le moulin de Trapas, cft la tour du dit moulin

autres choses appartenant au moulin, sur le ruisseau de la Barguelonne, juridiction de Castelnau,

paroisse de Saint Vincent, cft le chemin de Castelnau à Boisse

-1475 (J 2199 n° 276 – Saint Vincent) – Nobles Jean, Sans Gaissias de Manas cousins habitants

de Castelnau, approuvèrent, allouèrent et esmologuèrent l'acquisition faite par Guilh Maurelly, cordonnier de

Castelnau de Guilh Domergue, de la paroisse de St Vincent, un pré assis dans ladite paroisse qui confronte tout

du long avec l'eau dud moulin et avec le ruisseau vieux de Barguelonne.

-1493 (J 2199 n° 317 – Saint Vincent) – Noble Tristan de Manas fils de Sans Gaissias, bailla à

nouveau fief à Pierre Aude fils de Pierre et de Jeanne de Merle, la moitié d'une métairie appelée de la Vaissière

dans la paroisse de St Vincent, qui confronte d'une part avec le chemin qui va de Castelnau à Cahors, muraille

entre deux et d'autre part avec bois et pré de Jean de Manas et avec le ruisseau qui va au pont de la pier, d'autre

part terre de Gaissias Merle et terre desd nobles et d'autre part avec chemin qui va dud pont de la pier à Boisse,

d'autre part rivière de Barguelonne, terre de Guilh Maurelli qu'il tient desd nobles, chemin de Castelnau à St

Anthet, l'escampadon du moulin dud Maurelly entre deux, d'autre part pré et terre du repaire de Saint Vincent,

rivière de Barguelonne entre deux, chemin de Castelnau à Boisse, terre des h. de Jean Costet, terres d'Arnaud de

Tazis.

-1495 (48 J 5 p. 117 - Saint Vincent) - Bail à fief par noble Jean et Gassias de Manas

habitant de Castelnau à Vidal Gras, Huc Gras, Pierre Gras, frères et fils de Vidal, habitant au

cammas de Lamotte de toute la borie de Bouyssol paroisse de saint Vincent, et d'une pièce de

terre, terooir de Saint Vincent, confront le gleyage de saint Vincent et les rivages et marais du

moulin des nobles de Manas.

Site 304

Désignation : Moulin Ramondenc

Autres désignations : moulin de Massip

Paroisse: Saint Vincent

Localisation: certaine

coord. DMS X = 1,22205; Y = 44,17451

Descriptif:

Le bocal du moulin est mentionné de façon très précise dans un confront dès 1305

Documents associés :

Textes:

-1303 (48 J 6 p. 83 - Cornus) – Bail à fief par Ratier de Castelnau en faveur de Arnaud de

la Roque de Pugarlenc et de B. son fils comme hommes francs de trois parcelles de terre à

Cornus et Flaugnac et de leur portion du moulin Ramondenc

-1305 (48 J 6 p. 84 - Cornus) – Affranchissement par Ratier de Castelnau de Guillaume,

R. Amiel et Jean de Fraicinel, ansisi que leur mère Bertrande et bail à fief d'une série de parcelles

dont une maison à la Graulière et deux parties du moulin Ramondenc

-1305 (48 J 6 p. 84 - Cornus) - Affranchissement par Ratier de Castelnau de Etienne

Laroque et Bernarde habitant de la Graulière et bail à fief d'une série de parcelles dont une

maison à la Graulière et des droits que le seigneur a sur le moulin Ramondenc

-1305 (48 J 6 p. 31 – Saint Vincent) – Dans un confront mention du bocal du moulin

Ramondenc. Un autre confront est la terre des hommes de Fraycinel.

-1305 (48 J 6 p. 32 – Saint Vincent) – Pierre, Bernard et Huguette Aliguier, frères et soeur

lors de son affranchissement reconnaissent tenir une portion du moulin Ramondenc sur la

Barguelonne.

-1305 (48 J 6 p. 251bis – Boisse) – Affranchissement et bail à fief par Ratier de Castelnau

en faveur de Guiral et P de Lalbarède, de B et Guilhem de Lalbarède, et de R et Guillemette de

Lalbarède, frères, sœurs et neveux des dits Guiral et P. et de tous leurs descendants. Les dits

affranchis devront lui donner 10 s pour le voyage d'outremer, 10 s pour le mariage de leur fille ou

sœur, 10 sous pour la cérémonie de chevalerie et 10 sous pour la chevauchée auprès du roi (aide

aux quatre cas). L'acte décrit les possessions dont une pièce de terre, vigne, près, bois et les

maisons qui y sont en la paroisse de Boisse, au terroir appelé de Lalbarède, tenant d'une part avec

les hommes de Massip, d'autre part avec le fief des hommes de Banières, d'autre part avec la terre

de P de Lalbarède, d'autre part avec le près et terre que les dits Lalbarède tiennent de B de la

Mothe et d'Arnaud B de Saint Anthet, d'autre part avec la terre qu'ils tiennent de B de la Mothe.

Il reconnaissent également tout ce qu'ils avaient accoutumé prendre au moulin Ramondenc.

1311 (48 J 6 p. 88 - Saint Vincent) - Investiture par Ratier de Castelnau en faveur de

Pierre de la Roque de la Graulière du droit de mouture de six jours qu'il avait dans deux mois de

l'année sur le moulin Ramondenc, lequel moulin est situé sur le ruisseau de la Barguelonne,

laquelle portion de mouture il a acquis de de Guillaumette de la Galoufie, d'Arnaude sa mère et

de R. de Lacoste, mari de la dite Guillemette, sous la redevance de un quarton de poivre à Noel.

Site 305

Désignation : Moulin de Francès

Autres désignations : Moleyrette

Paroisse: Saint Anthet

Localisation: certaine

coord. DMS X = 1,21225; Y = 44,17538

Descriptif:

Le site est mentionné à la fin du Moyen Age, mais n'est identifié que par le toponyme qui

demeure en 1823.

Documents associés:

Textes:

-1448, 22 octobre : 48 J 5 p. 53 – bail à fief de la borie de Francès paroisse de Boisse, et

de Saint Anthet

Bail à fief par noble Jean de Lapérarède damoiseau à Guillem Ambert et à Guillaume

Bonnet et à Guillem Ambert de la borie de Francès, paroisses de Boisse et de Saint Anthet

consistant en maisons, ayrals terres près bois barthes, moulins tout tenant d'une part avec terres

et près du fag del Fraiche d'autre parts avec terres et bois du fag de la Mote, d'autre part avecle

cheminde Castelnau à Saint Georges et le dit chemin passe par une partie des terres, d'autre part

avec terres et bois du fag de Carlhas ainsi qu'elle est divisée par borne et par fossés, d'autre part

avec terre et près de Guillem et Barthélémy de la Boichière qu'on tient du dit noble et d'autre

part avec terres et vignes de la maison de Dédol de Pern,

sous la redevance de 20 s caorcins acapte

de 4 setiers froment mesure de Casatelnau, d'un écu d'or du pois de trois deniers et de

deux paires de poules de cens savoir le froment mesure de Castelnau à notre Dame de septembre

rendu à Cognossac et l'argent et les poules à Toussaint et autres devoirs seigneuriaux

Plus son logement de Cognossac, tenant d'une part avec maison de Chapus, d'autre part

avec maison d'Etienne Monteilhs qui sont du dit noble avec l'usage de l'eau de la Fontaine qui

fait moudre le moulin de Francès qui vient de la Boichière qui est du fief du dit noble

Arnaud de Jacobo notaire de Castelnau

Site 306

Désignation : Moulin Folquen

Autres désignations : Moulin de Rodiès

Paroisse: Flaugnac

Localisation: presque certaine. Le bocal du moulin est encore très précisément visible sur le

parcellaire de 1823, sur la commune de Flaugnac, sous la ferme de la tour d'Etienne

coord. DMS X = 1,22399; Y = 44,17581

Descriptif:

Documents associés:

Textes:

-1305 (48 J 6 p. 251bis – Boisse) – Mention d'une parcelle au Moulin Folquen

-1312 (48 J 5 p. 573 - Flaugnac) - Echange de biens entre Raymond de Lapérarède de

Flaugnac et Arnaud Bernard de Lapérarède, damoiseau. Raymond donne au dit Arnaud le moulin

Folquen, sur le ruisseau de la barguemonne, avec ses appartenances, paroisse de Flaugnac et de

Boisse, confront avec le pré de B. de la Grèze, d'autre part avec le ruisseau de la Barguelonne et

d'autre par avec les prés de B et G de Pugrudier.

-1313 (48 J 5 p. 579 - Flaugnac) – dans un confront, mention de la broue (fossé) du bocal

du molin Folquen.

-1489 (48 J 5 p. 67 - Boisse) – Bail à fief pour une pièce de pré, paroisse de Boisse, au

rivage de la Barguelonne, près du moulin Folquen.

-1513 (48 J 5 p. 70 - Boisse) - rachat par Jeanne de Monferran de Jean Bisme d'une

métairie dans la paroisse de Boisse appelée de Rodies et d'une partie du moulin appelé de Rodies

sur la Barguelonne confrontant d'une part avec le chemin de Castelnau à Cahors, d'autre part

avec les terres et maisons, près granges de Bernard Vimenet, d'autre part avec les terres et

maisons, près granges de Jean et Etienne Vimenet, d'autre part avec les terres et maisons, près

granges des héritiers de feu Raymond Vignals.

Site 307

Désignation : Moulin de Fraysse

Autres désignations :

Paroisse: Flaugnac

Localisation: imprécise. Sans doute dans le méandre de la Barguelonne située en contrebas du mas

de Fraysse

Descriptif:

Le moulin est mentionné dans un confront en 1495. Il apparaît ensuite dans le compoix de 1592.

Il n'est plus visible sur le cadastre napoléonien

Documents associés:

Textes:

-1495 (48 J 5 p. 105 - Saint Vincent) - Investiture par noble Bernard de Manas habitant

de Castelnau à Jean Ambert jeune d'un pré à lui donné par Jean Ambert autrement Francès qui

l'avait acquis de Bertrand Laborie et de ses frères situé dans la paroissse de Saint Vincent au

ruisseau de la Barguelonne tenant d'une part avec pré de M° Pons de Jacobo notaire, par côté

tout le long avec le bocal du moulin de Jean Anduran par le bas avec pré du dit donateur et

d'autre côté avec pré de Jean et Hugues de Mergué

Site 308

Désignation : Moulin de Massip 2

Autres désignations : moulin de Lavitarelle

Paroisse: Saint Vincent

Localisation: certaine

coord. DMS X = 1,22135; Y = 44,17554

Descriptif:

Moulin mentionné pour la première fois dans le compoix de 1592, sous le nom de second moulin

de Massip. Il est toujours existant.

Documents associés:

Textes:

-1592 (Arch. Mun Castelnau-Montratier, compoix 1592, fol 938) - mention de l'autre

moulin de Massip sur la rivière de Banherette

Site 309

Désignation : Moulin de Saint Anthet

Autres désignations : La moline

Paroisse: Saint Anthet

Localisation: incertaine

coord. DMS X = 1,20544; Y = 44,17433

Descriptif:

Ce moulin n'est connu que par le toponyme qui le désigne dans les deux compoix de Castelnau

de 1537 et 1592. Sa localisation est incertaine. Le toponyme est très localisé sur le cadastre

napoléonien. On peut donc penser qu'il se situait sous la ferme actuelle de Daudely. L'absence de

mention directe dans les compoix du XVI° s. suggère que la structure puisse être antérieure, et

donc médiévale.

Site 310

Désignation : Maladrerie

Autres désignations : maladrerie vieille

Paroisse: Boisse

Localisation: imprécise

Descriptif:

La maladrerie est déjà considérée comme vieille en 1298. Elle se situait sans doute à l'écart du

village de Boisse, le long du chemin menant de Boisse à Sauveterre

Documents associés:

Textes:

-1298 (48 J 5 p. 13 – Boisse) – Reconnaissance par Pierre de Viviers, fils de feu Caerci de

Viviers faisant pour lui son frère et ses cousins à Jacques Baudoi, marchand de Cahors d'une

pièce de terre paroisse de Boisseau terroir de Campanese appelée de la malaudie vieille, confront

avec terre de Peironne de Prestis et de son mari Arnaud de Lezergues, d'autre part avec terre

appelé d'Alscats, d'autre part avec le chemin de Sauveterre à Cahors.

-1345 (48 J 5 p. 41 – Boisse) –Investiture par Pierre de la Boissière, fils de feu Arnal de la

Cairoze sur réquisition faite par Arnaud del Perier d'une pièce de terre paroisse de Boisse terroir

de la malaudie vieille, cft terre du dit Pierre de la Boichière, et avec terre de Pierre de la Boichière

fils de feu Gausbert (son oncle), avec terre des héritiers de Guiral del Perier et avec le chemin de

Castelnau à Saint Georges. Il reconnaît une seconde terre au même terroir confront terre du dit

Pierre de la Boichière, fils de feu Gausbert, avec terre de Pierre de Saint Anthet, avec le sus dit

chemin et avec terre de Arnauc Peirochas, sentier entre deux. Il reconnaît deux autres parcelles au

même lieu dit et deux autres entre Boisse et la Boissière.

-1384 (48 J 5 p. 49 – Boisse) –mention du terroir de la vieille maladrerie

Site 401:

Désignation : maison forte de Cognossac

Autres désignations : Salle, château de Boisse

Paroisse: Boisse

Localisation: précise

Descriptif: La maison forte apparaît sous le toponyme de Salle dès le XIII^e siècle. Il s'agit d'un

édifice sous le contrôle de la famille de Prestis. Il a abrité un fort à partir de 1440.

Etat de conservation : maison forte reconstruite au XVI° s..

Documents associés :

Textes:

-1445 (48 J 5 p. 18 - Boisse) – Bail à fief par noble Jean de Moynes autrement de la Pérarède, habitant de Flaugnac à Etienne Monteils de saint Flour d'une maison et d'une tour qui est près de la maison paroisse de Boisse au pech de Cognossac, tenant de toutes parts avec les fiefs du dit noble et avec le fossé de la maison. Plus un colombier, un four au dit lieu, plus de toutes les terres hermes et labourées, bois, barthes, coteaux, prés combes, combelles, eaux et maisons, paroisse de Boisse, tenant d'une part avec le chemin de Lauzerte à Cahors, avec terres de l'église de Boisse, avec le chemin de Castelnau à Las Cabanes Saint Georges, avec les terres de noble Bertrand de Castanhier appelé de Pechgal, avec les terres de Barthelemy et Gulhem de la Boissière, et avec les terres du dit noble appelé de la Vele, avec les terre de la Boissière , avec le chemin de Castelnau à l'église de Boisse, avec le chemin del puech del Fau et avec les clapiers.

-1446 (48 J 5 p. 51 - Boisse) —Bail à fief par Jean de Lapérarède à Raymond Rigal habitant de la paroisse de Foissac (peut-etre en Corrèze) d'une borie paroisse de Boisse terroir de Francès, tenant avec terres et bois du fag de la Mote, d'autre part avec vigne de la maison de Dédol, d'autre part avec terres que tiennent ceux de la Boichières du dit noble, d'autre part avec le chemin de Castelnau à las cabanes et d'autre part avec terres et bois du fag de Carlhas, sous le pueg. Plus d'une maison à la maison de Cognossac appelé de la Sale tenant d'une part avec maison de Guilhem Capus, d'autre part avec maison d'Etienne Monteils, plus de deux ruines de maisons à Flaugnac.

Annexe 2 - Etude archéologique de la borde de Maurélis

Introduction

Maurélis est actuellement un simple toponyme sur le cadastre correspondant à un des innombrables pechs qui surplombent la vallée de la Barguelonne, dans la commune de Castelnau. Situé à 1,8 km au nord du village actuel de Castelnau-Montratier, il était en 2004 encore couvert par une forêt de chênes qu'il a été nécessaire d'« essarter ». Le site est implanté à l'extrémité d'un pech dont l'entablement calcaire d'origine était d'environ 235,50 m. La Truque de Maurélis est actuellement isolée de tout habitat. La ferme la plus proche est celle de la Taillade, à environ 200 mètres à l'ouest. Au nord, nous trouvons l'église paroissiale Saint-Vincent (dont dépendait Maurélis) à 400 m. L'accès actuel au site se fait soit par la vallée de la Barguelonne, soit par la serre, depuis la route principale reliant Castelnau à Cahors. Un chemin a été ouvert dans la forêt à l'occasion de la fouille. L'accès médiéval au site se faisait par un chemin aujourd'hui disparu qui partait de l'église Saint-Vincent, franchissait la Barguelonne, remontait un vallon situé à l'est de la motte et revenait à flanc de coteau pour déboucher dans le fossé du château⁶⁰⁰.

La fouille a été réalisée selon une méthodologie classique. Les niveaux supérieurs de déblais ont été évacués à la pelle mécanique. Le site a ensuite été complètement carroyé, permettant une localisation au mètre carré de l'ensemble du mobilier. Par ailleurs, le mobilier métallique, le verre et tous les objets remarquables ont été côtés en x, y, z à partir d'une station totale. Des vues verticales des vestiges ont été faites à la perche télescopique, et plus récemment à l'aide d'un drone aéroporté⁶⁰¹. Trois campagnes de 15 à 20 jours de fouilles ont été réalisées avec une quinzaine de fouilleurs. Les structures de la ferme étant complètement mêlées aux structures castrales, l'enregistrement des données a été réalisé selon les mêmes modalités, et avec des numérotations continues d'unités stratigraphiques. Le site dans sa globalité a été divisé en quatre secteurs principaux. Les vestiges du bas Moyen Age sont tous concentrés sur le secteur 2, correspondant à la basse-cour de la motte. Celle-ci n'a été fouillée que pour sa partie sud. En effet, d'importantes fouilles des années 1920 ont eu pour conséquences une très importante accumulation de déblais qu'il n'était pas envisageable de retirer sans moyens mécaniques lourds. Or le secteur est très difficile d'accès en raison du couvert forestier, de l'absence de chemin et de la pente.

⁶⁰⁰ Ce chemin est mentionné au milieu du XIIIe siècle dans un confront.

⁶⁰¹ Il s'agit du projet Archéodrone déjà évoqué plus haut.

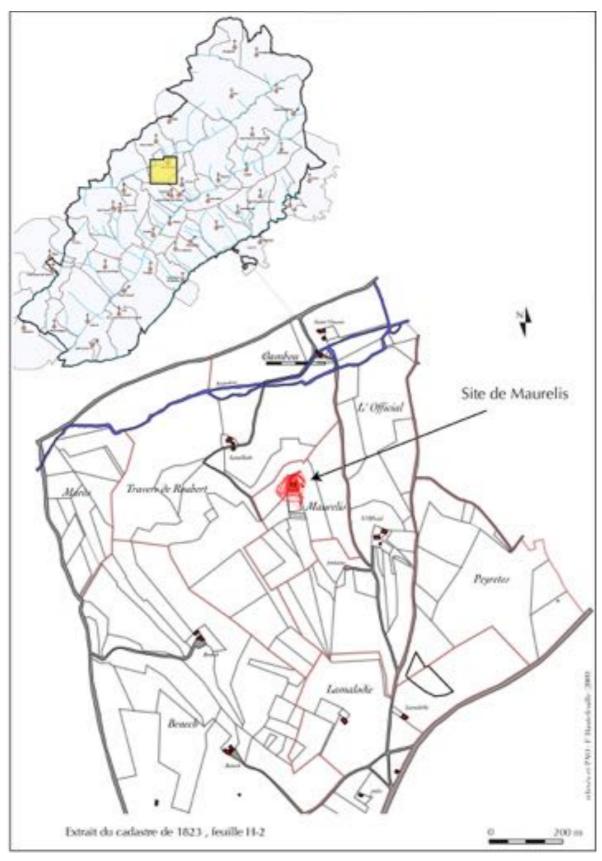


Fig. 121 : Plan de localisation de la borde de Maurélis



Fig. 122: vue aérienne du site

Le site est connu essentiellement en raison de la présence d'une très importante motte castrale, à l'origine de la châtellenie. Il s'agit d'une tour emmottée parmi les plus anciennes connues en Europe. En forme d'amande, elle mesure 47 m du nord au sud et 33 m d'est en ouest. Sa hauteur conservée est de l'ordre de 9,80 m. La tour emmottée prise en son sein a été construite au même moment que la motte. Ses dimensions hors œuvre sont de 12,10 x 9,50 mètres. Elle était entourée par une série impressionnante de trois fossés secs creusés dans le calcaire. Ils formaient une barrière d'un peu plus de 28 mètres de large. Le premier fossé (fossé 1) mesurait, de sommet de talus à sommet de talus, environ 8,20 mètres. Le second (fossé 2) « seulement » 7,20 mètres, et le troisième (fossé 3), le plus profond, environ 12,70 mètres. Ce dernier avait une profondeur d'un peu plus de 6 m. Il recoupait un fossé primitif dont la partie orientale avait été comblée dès le X^e siècle pour aménager la basse-cour et agrandir la chapelle castrale.

L'opération archéologique qui a été mis en œuvre entre 2004 et 2008⁶⁰² a permis d'étudier les modalités de construction et la chronologie de cette fortification. Cette motte a sans doute été

-

⁶⁰² Une première campagne d'évaluation a été réalisée en 2004.

édifiée à l'extrême fin du IX^e siècle dans un contexte de lutte entre les comtes de Toulouse et les comtes de Quercy.

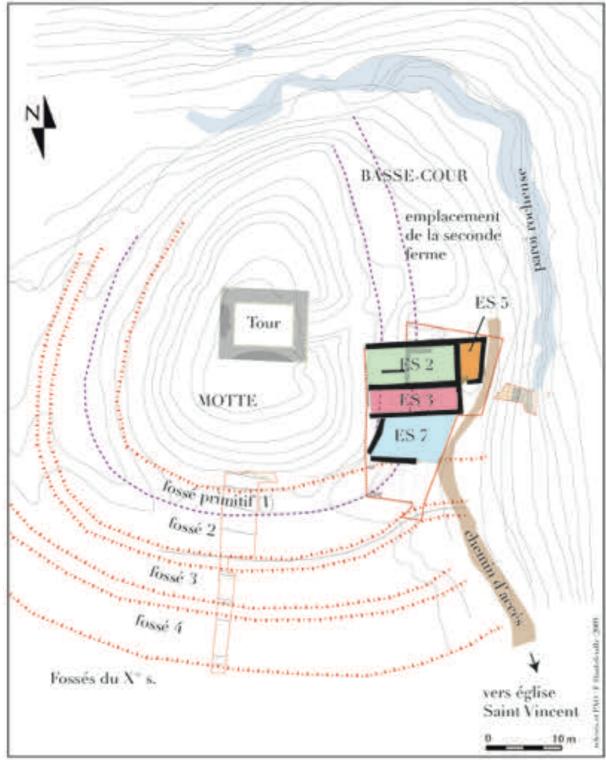


Fig. 123 : plan général du site

Elle marque vraisemblablement la prise de possession du secteur par les premiers. Cette fouille devrait être publiée dans le cadre des actes du colloque de Chauvigny de juin 2012. Outre les données spectaculaires obtenues sur le site castral, l'opération de terrain a également permis de mettre en évidence une deuxième phase d'occupation, sans lien avec l'occupation castrale et correspondant à la borde de Maurélis. C'est probablement la carrière de pierre que devait constituer le site qui est à l'origine de cette ferme. La fouille de cette borde, non prévue initialement, a permis de dégager des structures assez bien conservées et couvrant une occupation d'environ 3 siècles centrée sur la fin du Moyen Age et le début de l'époque Moderne. C'est cette partie de la fouille, inédite, qui est présentée ici.

Le site dans sa globalité avait été divisé en quatre secteurs principaux. Les vestiges du bas Moyen Age sont tous concentrés sur le secteur 2, correspondant à la basse-cour de la motte.

L'élargissement progressif, au cours des trois années de fouille, du sondage ouvert en 2004 a permis de cerner un ensemble architectural correspondant probablement à la moitié de la borde dans son état final et à une des deux exploitations agricoles qui la composaient. Les bâtiments se sont avérés nettement plus grands que ce qui apparaissait initialement, ce qui a engendré une extension de la zone de fouille vers l'est lors des deux dernières campagnes.

Je commencerai par présenter les trois ensembles architecturaux cohérents, avant d'insister sur le phasage du site, en liaison avec l'abondant mobilier découvert. Enfin j'achèverai par un mise en contexte de cette borde.

Les espaces bâtis

L'organisation spatiale du site est fortement contraint par la topographie. La ferme a été implantée sur une terrasse partiellement artificielle issue des travaux d'aménagement du site castral au X^e siècle. Cette bande mesure de 15 à 20 mètres de large et s'étire le long du flanc est de la motte sur un peu plus de 40 mètres (Fig. 122 et Fig. 123). Elle est donc délimitée à l'ouest par la motte, au nord et à l'ouest par une forte rupture de pente. Au sud le fossé qui fermait la bassecour a été entièrement comblé au moment de l'aménagement de la ferme. Le substrat est de ce fait très irrégulier. Contre la motte, les bâtiments sont excavés dans le calcaire, puis ils s'appuient sur le comblement du premier fossé (comblement déjà effectif au X^e siècle). Puis de nouveau les constructions retrouvent le socle calcaire avant de s'appuyer in fine sur des remblais de terrasse. La fouille a mis en évidence quatre espaces distincts (que nous désignerons par le terme d'ES (Entité Spatiale). L'ES 3 correspond au corps de bâtiment principal. Implanté en limite nord de la fouille, il s'étire d'est en ouest sur une longueur de 13,40 m pour une largeur de 6 m. Un second espace bâti double cette pièce principale au sud (ES 2). Il s'agit d'un espace construit sur le même

principe mais moins large que l'ES 3 (un peu moins de 4 m). Les deux forment le noyau principal de la ferme. Une troisième pièce fermée (ES 5) a été rajoutée dans le prolongement de l'ES 3. De forme trapézoïdale, elle mesure entre 2,5 et 3,5 m de large pour une longueur de 6 m. Sa forme trapézoïdale est liée à la présence du sentier d'accès au site qui permettait de rejoindre la seconde ferme et qui était reliée au chemin principal débouchant sur la borde. Enfin au sud de l'ES 3 a été aménagé un espace constitué d'une cour et d'un abris ouvert (ES 7).



Fig. 124: plan général de la borde



Fig. 125 : vue générale de la borde en fin de fouille

Le bâtiment principal (ES 2 et 3)

Le bâtiment principal de la ferme est constitué de deux espaces allongés (Fig. 48), orientés est-ouest et s'appuyant partiellement sur les murs arasés de la chapelle carolingienne. Il mesure 13,40 x 10 m hors œuvre avec des murs d'une épaisseur variant entre 60 et 85 cm. La partie ouest de cet édifice est excavée dans la paroi rocheuse située à la base de la motte. Le bâtiment est subdivisé en deux pièces : la pièce sud (ES 2) et la pièce nord (ES 3). La première mesure 11,90 x 3,20 m dans l'œuvre, la seconde mesure 11,90 x 4,70 m, toujours dans l'œuvre (plan et vue générale reconstituée).

Les vestiges de construction

La spécificité de cet édifice, et plus généralement des constructions liées à l'aménagement de la ferme, est l'adaptation au terrain naturel et aux structures bâties existantes. Ainsi on peut distinguer au moins trois modes de construction distincts sur ce seul édifice. Dans sa partie ouest, il est formé par l'excavation du socle calcaire. Cette excavation a entraîné le remodelage complet de l'espace précédemment occupé par le fossé 1. Dans d'autres secteurs, la construction a repris des murs existants ou plutôt s'est appuyé sur les arases de ces murs. C'est le cas par exemple pour

le mur de refend intermédiaire qui s'appuie sur le mur gouttereau sud de la chapelle ou pour le mur est qui reprend également des éléments antérieurs. Enfin, d'autres murs sont des constructions ex nihilo, généralement posées sur le socle calcaire ou sur des niveaux de remblai. La médiocrité des fondations va de pair avec celle de la mise en œuvre des élévations. Dans le meilleur des cas, les murs s'appuient directement sur l'arase des murs antérieurs et bénéficient donc des fondations de ces derniers. Mais pour les nouvelles constructions comme le mur nord, la première assise est directement posée sur le remblai qui comble le fossé ou qui ennoie les vestiges de la chapelle.

Pour asseoir l'édifice, une excavation a été pratiquée sur la face interne de l'ancien fossé 1 (Fig. 126). Elle a permis de s'enfoncer dans le rocher d'environ 1,50 m au niveau du sol et a dégagé un mur arrière sur une hauteur variant de 2,00 à presque 2,60 m de haut. Lors de l'excavation, seul a été laissé en sailli le départ des murs latéraux et de refend. Par ailleurs, pour générer une surface plane, le fossé 1, ou ce qui devait en rester a été définitivement comblé par une couche de remblai dont seule la partie supérieure a été fouillée. C'est donc à partir de ce niveau plan qui se situe à 231,15 m, avec un léger pendage vers l'est, qu'ont été construits les différents murs. Ces murs offrent des mises en œuvre assez hétérogènes.

-M-19. Cette paroi constitue la face occidentale de l'ES-3. Elle mesure 4,50 m au sol, ce qui constitue la largeur globale de cette pièce. Elle est presque verticale. Aucune trace d'empochement de poutre dans la partie supérieure de la paroi ne suggère un encastrement de charpente. De ce fait on peut penser que cette paroi pouvait éventuellement se prolonger par un mur, comme cela a pu être observé par ailleurs. Mais il n'a pas été possible, pour des problèmes de sécurité, de fouiller l'espace situé directement au-dessus de la paroi. La base de ce mur fournit une bonne indication du niveau de circulation général du bâtiment. Elle se situe autour de 231,15 m.

-M-18 est construit sur l'excroissance du rocher non touché par l'excavation (Fig. 126). Il n'a été dégagé que pour son parement sud. Son épaisseur a cependant pu être mesurée au niveau de son extrémité est, observée en coupe lors de la campagne de 2006. Il mesure pour sa partie bâtie 80 cm d'épaisseur. Le mur M-18 est en fait composé de deux parties distinctes.

A l'ouest il est constitué par le rocher non débité (us 2383) et formant ainsi une tête de mur sur laquelle est venue s'appuyer la construction en moellons. Nous ignorons l'épaisseur de cette partie du mur par ailleurs caractérisée par la présence d'une grande encoche verticale (us 2394) destinée à recevoir des pièces de bois et fonctionnant avec une encoche similaire observée sur M-17. Cette encoche est rectiligne sans la virgule qui, sur le mur M-17, permettait de de faire rentrer les poutres.

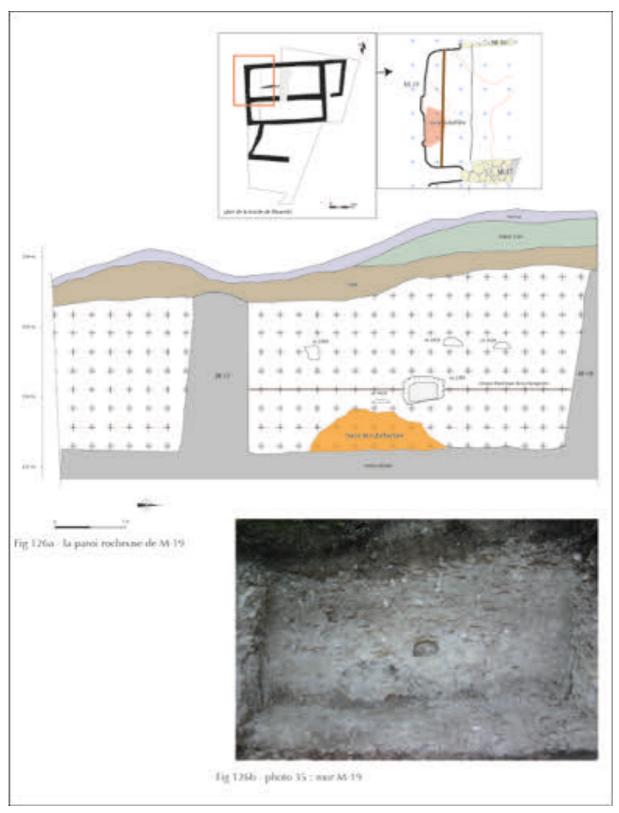


Fig. 126 : Partie excavée de l'ES 3

Au nord, le mur est composé de deux tronçons séparés (M-18 et M-12) qui formaient la façade nord du bâtiment, soit une longueur dans l'œuvre de 11,55 m .



Fig. 127 : vue du mur M-18

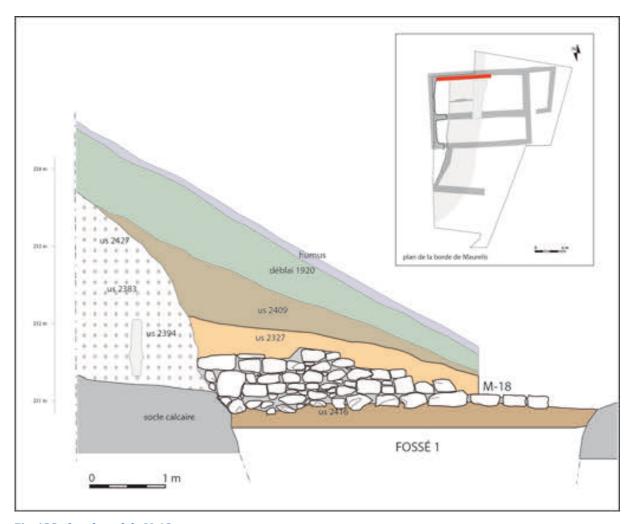


Fig. 128 : façade sud de M-18

La partie construite de M-18 est en très mauvais état. Elle ne subsiste que sous la forme de quatre à cinq assises irrégulières. Elle mesure environ 0,85 m d'épaisseur pour une longueur conservée de 4,60 m. Le parement nord n'est pas connu. La première assise est posée directement sur la couche de comblement du fossé 1 déjà comblé au moment de la construction de la ferme (Fig. 127) sans tranchée de fondation. Ce mur est lié à l'aide d'un mortier de terre de couleur jaune contenant une très faible part de mortier de chaux. Il faut noter la présence de quelques moellons de dimensions importantes, en particulier au contact de la partie rocheuse. Il s'interrompt à la limite de la contrescarpe du fossé. La présence de blocs très réguliers à ce niveau suggère que cet arrêt n'est pas le produit d'une destruction mais la marque d'un piédroit d'une porte. Celle-ci pouvait faire 1,50 m de large au maximum. Elle ouvrait vers un secteur non bâti, mais situé pour l'essentiel sous les remblais de 1920 et donc inaccessible.

Le mur a subi une destruction volontaire sans doute liée à de la récupération de matériaux. Il est noyé dans une épaisse couche de démolition qui formait un cône contre son parement (us 2327). Cet épierrement vient recouvrir la couche d'abandon. Au-delà de la porte, le mur se prolonge vers l'est (ce tronçon est désigné par le code M-12). Il est encore moins bien conservé que sa partie occidentale. (Fig. 128) Seul le parement intérieur est apparu nettement. La face externe est lacunaire. Ce mur est caractérisé par une épaisseur d'environ 0,95 m, légèrement supérieure à son tronçon ouest. Nous sommes ici vraisemblablement dans une fondation légèrement débordante, ce qui explique la très grande irrégularité des parements et un mortier de terre très pulvérulent. Son niveau d'arase est de 230,97 m (le niveau de circulation de la borde devait se situer aux environs de 231 m.). Sa liaison avec le mur oriental de l'édifice (M-6) a été en grande partie détruite par une souche d'arbre.

-M-6 s'appuie directement sur la base d'un mur appartenant à la chapelle carolingienne. Il a été aménagé non pas directement sur l'arase de l'état carolingien, mais sur une couche de terre correspondant à la phase d'abandon (us 3038, cf Fig. 130 et Fig. 129) Une partie de l'église devait cependant être encore apparente, puisque le seuil séparant le cœur de la nef semble avoir été bouché au moment de la construction de la ferme (us 3037/2485). Ce bouchage a toutefois une mise en œuvre légèrement différente. Il ne repose pas sur une couche de terre mais vient s'appuyer sur le ressaut de fondation du mur carolingien. Ce dernier semble donc avoir été dégagé proprement avant d'installer le bouchage, sans doute par le biais d'une tranchée pleine. Ce bout de mur est conservé sur 4 assises pour son parement est et seulement deux pour son parement ouest du fait d'une tranchée de fouille des années 1920. Il reste cependant des questions non résolues sur la stratigraphie fine très complexe de ce mur M-6. La différence de mise en œuvre

entre les deux morceaux de murs appartenant à M-6b (us 3029 et 3037/2485) est surprenante. Elle peut éventuellement s'expliquer par une différence de niveau. Le fragment 3029 appartient sans nul doute à l'élévation de la ferme. Le fragment 3037/2485 correspond à un niveau de fondation. Il n'en reste pas moins qu'il est surprenant qu'à deux mètres de distance, on observe de telles différences de mise en œuvre. Par ailleurs, une autre anomalie provient du niveau d'arase très différent de ces deux us (231,35 contre 230,70). Contrairement à ce que les premières observations avaient laissé penser, ce ne sont pas les tranchées de 1920 qui sont à l'origine de l'état de l'us 3038. Cette arase est relativement régulière et résulte d'un démontage systématique. Deux hypothèses ont été envisagées pour expliquer ce phénomène. Soit ce bouchage a été réouvert pour créer un passage au moment où l'ES 5 est construit contre le bâtiment existant. L'us 3037/2485 serait alors le résidu d'un seuil. Soit c'est le morceau de mur 3029 qui constitue une anomalie et qui masque un état d'épierrement systématique du site après son abandon. En effet l'us 3029 constitue le seul moignon de mur conservé à cette altitude (231,35 m) pour l'ensemble de la plateforme de la basse-cour. Il apparaît presque comme un oubli dans la campagne d'épierrement qui a suivi l'abandon du site au milieu du XVII^e siècle. La seconde explication est sans doute la plus vraisemblable mais n'est pas totalement démontrée.

La compréhension des différents états de M-6 est rendue difficile par l'état de destruction de ce mur, mais aussi par des réfections postérieures à son état. En effet, il est possible de repérer sur le parement est de M-6 au moins une réfection qui caractérise le second état de la ferme. Cette reprise (us 2535) correspond à une réfection en sous-œuvre du parement à l'aide de petits blocs de calcaire (). Elle est liée avec un mortier de terre jaune vif. Les liaisons stratigraphiques permettent seulement d'affirmer que cette réfection est en place lors de l'effondrement et de l'abandon de l'extension trapézoïdale (ES 5). La nature du mortier laisse penser que cet état de M-6 est à rattacher à l'aménagement de l'espace ES 5.

Le mur intermédiaire sud est constitué des deux fragments M-13 et M-17. M-13 est une reprise du mur gouttereau sud de la chapelle carolingienne. Ce mur n'a été dégagé que sur son parement sud, le parement nord étant resté pris dans une berme témoin laissée en place jusqu'à la fin de la fouille. Il mesure environ 90 cm d'épaisseur et est conservé jusqu'à une altitude de 231,20 m environ, pour une longueur de 4,30 m. Il s'interrompt à l'ouest lorsque le socle calcaire remonte à son niveau d'arase (Fig. 132). Il est prolongé à l'ouest par le mur M-17.



Fig. 129: Coupe nord sud du site



Fig. 130 : vue de M-6



Fig. 131 : Détail de la reprise dans M-6



Fig. 132: Vue du mur M-13

Ce dernier présente les mêmes caractéristiques que le mur M-18. Son ancrage dans la paroi rocheuse arrière de la maison se fait par l'intermédiaire d'une saillie rocheuse laissée non débitée. La saillie mesure 1,70 m de long et 0,90 cm d'épaisseur au sol. Elle s'arrête à la limite de l'ancien fossé 1. Contrairement à M-18, M-17 n'est pas construit sur le remblai qui comble le fossé. Il s'appuie directement sur le fond du fossé. Cette différence est directement liée à la présence d'une fosse construite (cf ci-dessous) qui s'appuie directement sur le mur M-17. Par ailleurs M-17, dans sa partie souterraine, s'appuie sur ce qu'il reste d'un autre mur de la chapelle et recouvre partiellement son arase.

Outre les murs constituant la superstructure de la ferme, la fouille a également permis de mettre en évidence une structure construite assimilable à une petite cave ou une grande fosse construite. Il s'agit d'un espace aménagé au moment de la construction des murs de la ferme, en réutilisant le creusement du fossé de l'époque Carolingienne (fossé 1). L'aménagement se présente sous la forme d'un réduit, situé sous le niveau de circulation et probablement couvert d'un plancher. Cet espace était accolé au mur M-17. Il utilise d'ailleurs ce dernier comme délimitation sud. La paroi ouest de cette cave reprend la paroi du fossé, légèrement ré-entaillée sur une quinzaine de centimètres à la base. La paroi orientale est constituée du vestige de l'ancien mur occidental de la chapelle. Seule la paroi nord a été construite dans le seul but d'aménager cette cave. Il s'agit d'un mur (M-27) en léger encorbellement (Fig. 133) qui mesure exactement la largeur du fossé à ce niveau soit 3,05 m. Il n'est parementé que sur sa face sud qui donne dans la

cave. Il est construit avec des blocs équarris relativement réguliers. Les joints assez grossiers sont constellés de petites cales irrégulières que l'on retrouve dans la partie basse de M-17 (Fig. 133) L'autre face du mur est noyée dans un remblai (us 2416) sur lequel est venu s'appuyer le mur M-18. L'espace ainsi dégagé mesure 3,05 de long pour une largeur de 1,55 m. La hauteur de cet espace est d'à peine 0,70 m, ce qui donne un volume de stockage d'environ 3 m². Deux indices d'un système de couverture était encore visible. Il s'agit d'une encoche taillée dans le rocher de la paroi du fossé à l'est et de l'aménagement d'un empochement en partie supérieure de M-24 (Fig. 133 et 134). Ces deux encoches pouvaient accueillir des pièces de bois permettant d'installer un plancher et donc de rétablir la circulation sur le sol.

Les dimensions très limitées de cet espace en font plus vraisemblablement une réserve qu'une véritable cave. On peut imaginer un système de trappe permettant d'accéder à l'espace en sous-sol. La présence de plusieurs encoches de poteaux au fond suggèrent un tel aménagement. Faute d'éléments de comparaison, sa fonction précise reste imprécise. L'absence de toute trace de silos sur le site, pourrait s'expliquer par l'existence de cette réserve. La structure a été comblée avant l'abandon définitif du site, sans doute au début du XVI^e siècle.



Fig. 133: Vue de la « cave »

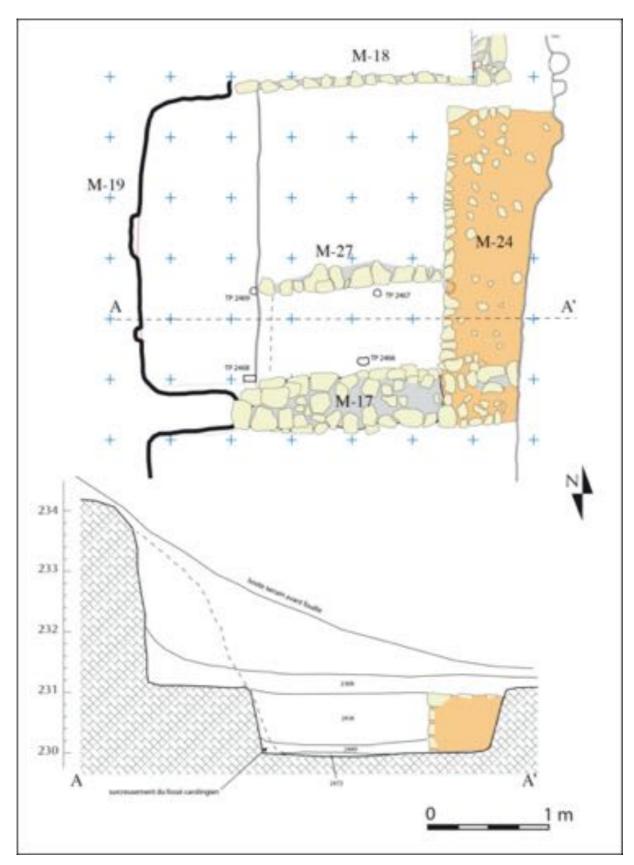


Fig. 134 : plan et coupe de la cave

Le second espace (ES 2) constituant le bloc principal de la ferme est contemporain du premier. En effet l'homogénéité de la mise en œuvre du creusement dans la paroi rocheuse ne laisse guère de doute sur la contemporanéité entre les ES 2 et 3. Le mur M-17 a été conçu dès le début comme étant un mur de refend entre les deux espaces. La symétrie des mises en œuvre et l'alignement parfait du fond du bâtiment taillé dans le rocher ne peuvent être liés qu'à une unique phase de construction. Ainsi le mur M-20 n'est que le prolongement au sud de M-19. Il résulte également de l'excavation pratiquée contre la paroi interne du fossé primitif pour dégager un fond de maison. Du fait de la rotondité de la motte et du fossé dans ce secteur, cette excavation est moins profonde et diminue vers le sud. C'est ce qui explique la moindre hauteur de ce mur. A son extrémité sud, l'excavation n'est que de 70 cm de profondeur. La façade sud de la maison est constituée de deux fragments de murs distincts M-28 et M-16. M-28 venait s'appuyer sur la paroi rocheuse à hauteur de l'arrondi de son excavation, selon les modalités observées pour M-17 et M-18. Mais la partie construite de M-28 a été presque intégralement détruite. Il ne reste qu'un fragment constitué d'un alignement de 4 blocs de parement extérieur (sud) (Fig. 135). Ce mur était directement construit sur le remblai du fossé, comme M-18. Son épaisseur a pu être restitué à partir du positionnement de son parement intérieur visible sur la paroi excavée. Elle peut être estimée à environ 85 cm. M-28 est parfaitement aligné avec l'autre fragment de mur M-16. Il semble avoir été ancré dans le rocher. Sur la face interne du même fossé est apparu le négatif d'un poteau creusé dans le rocher. Le trou de poteau (Fig. 136) de section circulaire mesure 20 cm de diamètre. Il s'enfonçait dans le rocher sur une trentaine de centimètres. Sa localisation induit qu'il était pris dans l'épaisseur du mur. Son interprétation pose problème. On a un peu de mal à voir l'intérêt d'insérer un rigidificateur à un mur de 85 cm d'épaisseur. Il pourrait donc être l'indice d'une construction partielle de l'édifice en structure bois et torchis, soit dans son état initial, soit à l'occasion de réparation qu'il sera difficile de mettre en évidence. Nous verrons en effet que l'utilisation de la terre comme matériau de construction est très vraisemblable par ailleurs dans la ferme. Aucune trace de seuil n'est visible, mais c'est pourtant très probablement entre les murs M-28 et M-16 que devait se situer l'entrée de la pièce, au moins dans son état final. Le fragment de mur M-16 constitue l'extrémité orientale de cette façade. Il est harpé avec le mur est, M-14. M-16 et M-14 présentent les mêmes caractéristiques de construction et surtout la même épaisseur qui se démarque des autres murs de la ferme. M-16 est conservé sur une longueur de 3,40 m dans sa partie est (niveau le plus bas).



Fig. 135: vue de M-28



Fig. 136 : vue du trou de poteau 2496, dans l'épaisseur du mur M-28

Il mesure 60 à 65 cm d'épaisseur et pour un hauteur maximale à l'arase de 55 cm dans sa partie basse et sur trois assises irrégulières. Les blocs calcaires qui le constituent sont de dimensions très variables et à peine équarris. Il est lié au mortier de terre, comme le mur M-14. Mais contrairement à M-14, il ne dispose pas de ressaut de fondation. Au contraire, la première assise est en retrait d'une dizaine de centimètres par rapport au parement du mur. Ce décalage est plutôt à mettre en rapport avec le ressaut de M-14. Dans la partie basse (est), cette première assise repose directement sur les couches appartenant à la première phase d'occupation du site (us 2375, voir Fig. 138.) Le niveau de sa première assise correspond donc bien avec celui de la première assise de M-14. Au contact avec le rocher, ce dernier est légèrement aplani pour recevoir la première assise.



Fig. 137 : vue de la partie excavé de l'ES 2



Fig. 138: vue des deux murs M-14 et M-16 avec les ressauts

Cette forte différence d'épaisseur entre les deux parties du mur suggère que les deux constructions ne sont pas contemporaines. La partie est de la pièce semble être un réaménagement tardif. Elle est lié au surcreusement du sol de ce secteur sur une trentaine de centimètres qui, dans sa dernière phase d'occupation, était accessible par deux marches d'escaliers (Fig. 137). Ce type d'excavation est assez classique dans l'habitat rural du bas Moyen Age. Il a été observé sur le village voisin de La Graulière, mais aussi sur la ferme de Pech de Bonal aux XII-XIII^e s⁶⁰³ ou sur celle des Auques, contemporaine de Maurélis. Cette excavation permettait de niveler un sol tout en gagnant de la hauteur. Ici, le creusement a été réalisé après la construction du bâtiment.

Le mur oriental M-14 se situe dans le prolongement du mur M-6, son équivalent dans l'ES 2. Son épaisseur moyenne en élévation est de 65 cm. Il est conservé sur quatre assises au

 $^{603}\ Boudart chouk,$ Salgues, Veyssiere 1998.

_

maximum dans sa partie sud. La première assise, non horizontale, forme un ressaut d'une dizaine de centimètres, sans doute destiné à mieux asseoir la construction. En effet celle-ci repose directement sur un niveau de remblai datant de la phase carolingienne (us 2375, Fig. 137).

Ce mur est caractérisé par deux états successifs. Le premier est construit en blocs équarris assez réguliers (Fig. 139). C'est cet état qui est contemporain et harpé avec M-16. Le second est un bouchage très grossier effectué dans la partie nord de ce mur, sur une longueur de 1,40 m. Il correspond à un réaménagement tardif que l'on retrouve également sur l'annexe trapézoïdale. Il est également associé à des recharges de sol sur l'espace ouvert situé directement à son contact à l'est.



Fig. 139: vue du parement ouest de M-14

Les annexes

La ferme a été dotée de deux espaces bâtis que nous qualifions d'annexes car ils ne peuvent en aucun cas constituer des lieux de vie pour les habitants. Le premier est trop étroit (ES 5) et l'autre n'a semble-t-il jamais été fermé et correspond à un simple hangar ouvert (ES 7).

Le secteur ES 5 correspond à une extension de l'aire de fouille initiale. Cette ES correspond à une petite pièce trapézoïdale qui s'appuie contre le mur M-6 (Fig. 140. Orienté nord sud, il mesure 4,75 m de long dans l'œuvre (soit à peu près la largeur de l'ES3) pour une largeur

qui varie de 2,75 m au nord pour seulement 2,10 m au sud. Il est formé par les murs M-6 qui appartient au bâtiment principal, M-21, M-22 et M-23. L'entrée se faisait vraisemblablement par une étroite porte (environ 70 cm de large) dans le mur sud M-21. Cette porte donnait sur une cour et sur le chemin qui permettait d'accéder aux autres bâtiments de la borde. Il n'existait probablement pas d'accès direct entre l'ES 3 et cette construction.



Fig. 140 : vue générale de l'annexe ES 5

Les trois murs construits *a novo* pour fermer cet espace sont M-21, M-22 et M-23. La construction de cette nouvelle pièce a débuté par le nettoyage de cet espace qui a été aplani à un niveau variant entre 230,50 et 230,65 m avec un léger pendage du sud vers le nord (soit une cinquantaine de centimètres sous le niveau de circulation du bâtiment principal). M-21 correspond à la façade sud de l'espace. Il est construit dans le prolongement de M-13 avec un léger décalage vers le nord (une quarantaine de centimètres). Il est séparé de l'angle formé par M-6 et M-13 par un espace ouvert qui correspond probablement à l'entrée. Le seuil était constitué du niveau d'arase d'un des murs de la chapelle carolingienne. Cette entrée (il est difficile de parler de porte en l'absence de tout aménagement permettant de l'identifier) mesure 75 cm de large. Le mur M-21 est construit sans fondation, directement sur un niveau terreux qui correspondait à un espace ouvert. Il est constitué d'un double parement de moellons irréguliers et d'un blocage de petits blocs. Il est monté à la terre. Son épaisseur oscille entre 0,63 et 0,68 m. Il n'est conservé que sur deux assises ce qui permet difficilement de juger de l'état de son parement. La première assise est légèrement débordante en face extérieure, probablement pour compenser l'absence de fondation. Ce léger ressaut se situe à une altitude de 230,85 m qui correspond au niveau de

remblai extérieur lui-même synchrone avec le second état de M-14, ce qui permet d'associer la construction de M-21 à la dernière phase de fonctionnement de l'ES 2. La longueur totale hors œuvre de ce mur n'est que de 2,75 m (soit 2,10 m en interne).

Le mur M-22 correspond la façade est de ce bâtiment. Il mesure 6,20 m de long (hors œuvre). Son orientation diverge de celle du reste de la ferme. Elle suit la topographie des lieux. L'étroitesse de la construction ne peut s'expliquer que par la nécessité de conserver un passage entre la ferme et la rupture de pente. Cette contrainte confirme également que le grand mur de soutènement qui existait lors de la phase castrale du site était déjà ruiné à la fin du Moyen Age.

Malgré sa très médiocre conservation, il semble qu'il soit possible de considérer deux états successifs. Le premier correspond à la partie nord de ce mur. Sur une longueur de 2,75 m, le mur mesure 65 cm de large. Il est construit selon les mêmes modalités que M-21. Il est construit sur l'arase des murs appartenant à la chapelle carolingienne. Il n'est conservé que sur deux assises. Comme M-21, il semble avoir été construit sans fondation et le niveau de circulation intérieur correspond à la base du mur. Son parement extérieur n'a pas été dégagé. Contrairement à M-21 et M-23, M-22 présente la particularité d'avoir été remanié. En effet, une rupture de construction est observable dans sa partie sud. Alors que M-22 et M-23 sont parfaitement harpés, l'extrémité sud de M-22 s'appuie contre M-21. Par ailleurs, la partie sud de ce mur est légèrement moins épaisse (60 cm), et son parement externe est légèrement décalé par rapport à l'alignement théorique formé par le reste du mur M-22 et l'extrémité de M-21. Il est donc probable que cette partie du mur ait été reconstruite. Ce réaménagement n'a pu être relié à aucun élément de la stratigraphie interne de la pièce.

Le mur M-23 correspond à la face nord de l'ES 5. Il mesure 65 cm d'épaisseur et devait mesurer 3,55 m de long. Sa jonction avec le mur M-6 a été totalement détruite par une souche d'arbre. Il est probable que le mur s'appuyait initialement contre l'angle formé par les murs M-6 et M-12, dans le prolongement de ce dernier. Il est construit, sans fondation, sur le remblai qui marque l'arase des murs de la chapelle soit à environ 230,50 m.

Une dernière série de constructions a été mise en évidence, contre la paroi rocheuse au sud du bâtiment principal (ES 7) (Fig. 141). Le principal mur repéré dans ce secteur est le mur M-15. Il a été construit sur, et à la limite, du comblement du fossé n° 2 qui venait fermer la bassecur lors de la phase castrale. Il n'est conservé que sur une à deux assises. Sa construction est probablement contemporaine du comblement partiel du fossé 2. En effet, il est construit exactement à la limite de ce fossé (qui devait donc être encore visible), là encore sans fondation. La première assise est à peine enfoncée dans ce niveau de comblement. Elle se situe au même niveau que la première assise d'un autre mur édifié contre la paroi rocheuse (M-34), ce qui

suggère une parfaite contemporanéité des deux constructions malgré l'absence de lien physique (l'angle, hors emprise, n'a pas été fouillé). Le mur mesure 75 cm d'épaisseur. Il est construit avec des blocs très irréguliers, généralement de faible dimension (de 15 à 25 cm).

Le mur M-34 a été construit à la base de la paroi rocheuse de la motte. Contrairement au bâtiment principal, ce secteur n'a pas été excavé. Ce mur a été plaqué contre la paroi. Son effondrement a généré un important cône ne déblai correspondant à l'accumulation de matériaux (terre mais aussi un riche mobilier céramique) qui nous a permis de le rattacher à la première phase d'occupation du site. Il est construit directement sur le comblement du fossé primitif du site carolingien. Il présente un mode de construction assez original sur le site, sans doute en raison de sa position et de sa fonction de mur de soutènement. Construit avec un mortier de chaux jaune⁶⁰⁴, il n'est parementé que sur sa face interne. Son épaisseur varie de 30 à 70 cm. Sa première assise est débordante de 10 à 15 cm. Elle est constituée de blocs assez irréguliers légèrement enchâssés dans le remblai du fossé. Sa seconde assise est constituée de blocs beaucoup plus réguliers. Il s'agit de blocs équarris à face dressée éclatée au marteau pouvant mesurer jusqu'à 40 x 30 x 30. La régularité de ces blocs est exceptionnelle sur le site mais rappelle ce que l'on peut observer sur le village déserté de La Graulière ou à Flaugnac pour des murs du XIVème siècle. Les deux assises supérieures matérialisées par une poignée de blocs sont nettement moins régulières. La comparaison des parements des murs M-34 et M-18 fait apparaître de fortes similitudes. Si le débordement de la première assise n'est pas présent sur M-18, la première assise présente également une forte irrégularité qui s'atténue nettement sur la seconde assise. En revanche cette dernière ne présente pas le lit homogène de blocs équarris que l'on observe sur M-34. Mais on retrouve des blocs de dimension et d'aspect similaire, mais répartis de manière plus hétérogène. (Fig. 142). Le niveau d'arase de M-34 se situe à 231,72 m, Il offre donc une soixantaine de centimètres d'élévation. Cette relative bonne conservation est dûe à l'effondrement du mur et à son recouvrement par les matériaux qu'il retenait entre lui et la paroi rocheuse de la motte.

Une troisième base de mur est apparue (M-38) en lien stratigraphique avec le deux premiers. Il s'agit en fait d'un simple alignement de blocs calcaires posés directement sur le sol constitué par le remblai du fossé 1, perpendiculairement à M-15. Ces blocs sont assimilables à un solin destiné à recevoir une cloison en matériaux périssables (bois et terre). Ce solin mesure 2,15 m de long puis s'interrompt. Cette rupture semble correspondre à un trou de poteau découvert contre le mur M-15 et qui pourrait appartenir à un système de fermeture de l'espace délimité par

_

 $^{^{604}}$ La couleur et la texture de ce mortier rappelle celui qui existait dans la destruction du mur M-18.

M-15, M-34 et M-38. Il est possible que cela corresponde à un simple box destiné à recevoir un animal. L'espace disponible est de l'ordre de trois mètres, ce qui correspond au minimum pour recevoir un cheval ou un âne, selon les normes actuelles. Il serait alors tentant de voir un second box permettant d'accueillir deux autres bêtes, alignés contre le mur M-15. Cette configuration de l'espace s'accorderait assez bien avec les dernières phases d'utilisation de la borde. La fouille n'a cependant pas permis de faire apparaître clairement une fonction antérieure à cet espace. Il semble que nous soyons dans ce que la documentation appelle le patus, et qui correspond à la cour de la ferme.



Fig. 141 : Borde de Maurélis : vue générale de l'annexe ES 7

Organisation interne des espaces

Replacer en chronologie relative ces nombreux fragments de mur n'a guère été facile du fait d'un très fort degré d'épierrement et des perturbations des sondages des années 1920. L'échafaudage intellectuel repose autant sur l'analyse des techniques de construction des murs que sur la stratigraphie des niveaux sédimentaires qui leur été associée. Les murs constituant dans la plupart des cas des limites de couche archéologique. Pour les deux espaces ES 2 et 3, la configuration stratigraphique est assez semblable. A l'est, le rocher plonge et les premières occupations liées à la ferme s'appuient sur des niveaux associés à la phase castrale du site.

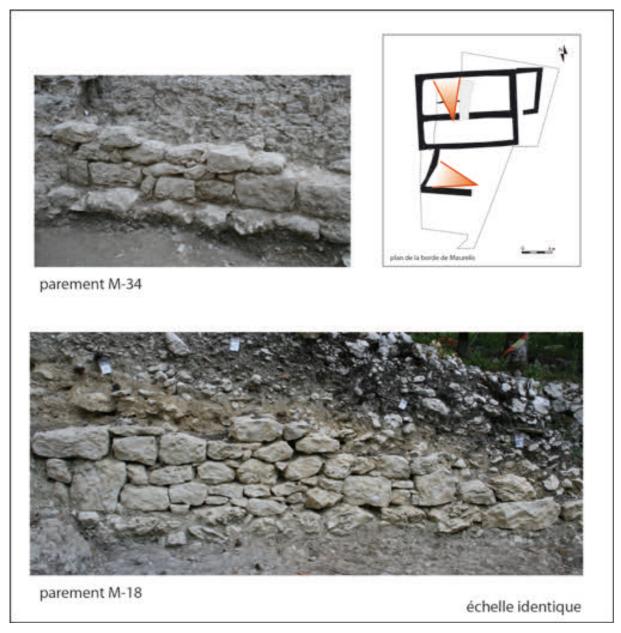


Fig. 142: Borde de Maurélis: comparaison des murs M-24 et M-18

Ce secteur est stratigraphiquement coupé de l'extrémité ouest du bâti par la remontée du socle calcaire (fig. 142). A l'ouest c'est soit le comblement du fossé 1 soit l'entaille du rocher qui fait office de niveau de circulation. Par ailleurs, si les niveaux d'abandon ont été clairement distingués, les niveaux d'occupation sont beaucoup plus difficiles à identifier. Le nettoyage régulier de l'espace se traduit par une très forte concentration de mobilier associé à la dernière phase d'occupation.

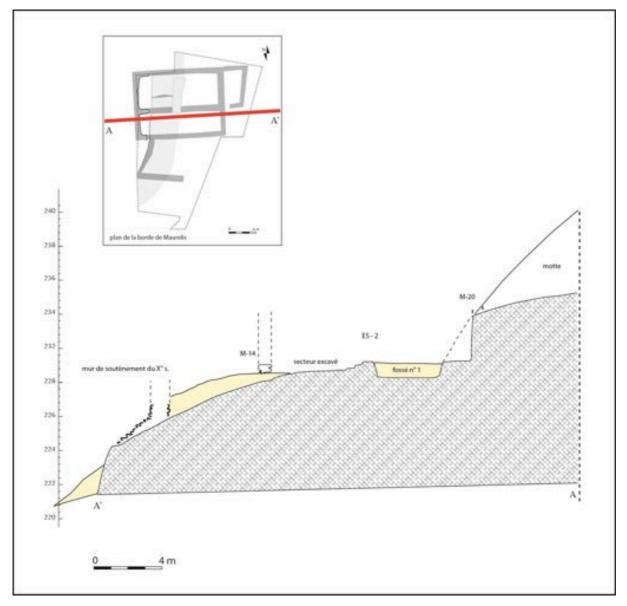


Fig. 143 : Borde de Maurélis : coupe est-ouest

Dans l'espace ES 3, la fouille a été réalisée en 3 étapes (2004, 2007 et 2008). Le niveau de circulation est facile à identifier par la présence systématique des vestiges de la toiture effondrée lors de l'abandon du site. La récupération des matériaux a cependant été si intense qu'aucune tuile intacte n'a été retrouvée sur le site (Fig. 144). De même l'essentiel des blocs de pierre provenant des murs paraît avoir été récupéré. De ce fait la distinction d'un réel sol d'occupation n'a pas été possible. Nous l'avons systématiquement associé à l'interface entre le niveau inférieur et cette couche de tuiles effondrées. Cette dernière pouvait avoir des densités variables mais a été observée sur l'ensemble des espaces couverts, à l'exception de l'ES 7.

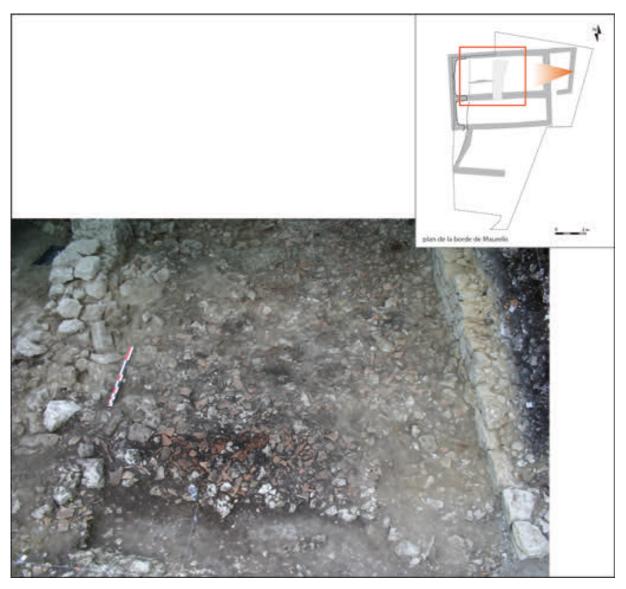


Fig. 144: Borde de Maurélis: vue des niveaux d'effondrement de la toiture dans l'ES 3

Dans l'ES 3, le niveau de circulation ne semble pas avoir été homogène. La banquette rocheuse taillée dans le rocher apparaît à la côte de 231,10 m environ. Ce niveau se prolonge au droit de l'ancien fossé désormais comblé et à l'emplacement de fosse aménagée. Il devait cependant exister une petite marche pour lier l'espace de l'ancien fossé à la banquette rocheuse. La fosse aménagée n'a été utilisée que durant la première phase d'occupation du site. Elle est comblée à la fin du XIV^e ou au début du XV^e siècle et son comblement servira de sol pour les phases de la fin du XV^e et du XVI^e siècle. Le sol est donc constitué soit du niveau supérieur du comblement du fossé d'époque Carolingienne, soit du comblement de la cave, à l'altitude de 130,80 m. Cet espace est limité par une bande calcaire correspondant à la lèvre supérieure externe du fossé 1 (Fig. 143.) Elle devait former une excroissance dans le sol puisqu'elle ressort jusqu'à 231,10 m, soit le niveau de la banquette. Au-delà, dans la partie est de la pièce on retrouve le même décalage de niveau. La toiture effondrée repose sur un sol assez régulier qui semble avoir

été nivelé à 230,80 m. Par ailleurs, la présence d'un trou de poteau bien marqué dans le calcaire et de plusieurs trous de piquets suggère un aménagement partiel de l'espace intérieur.

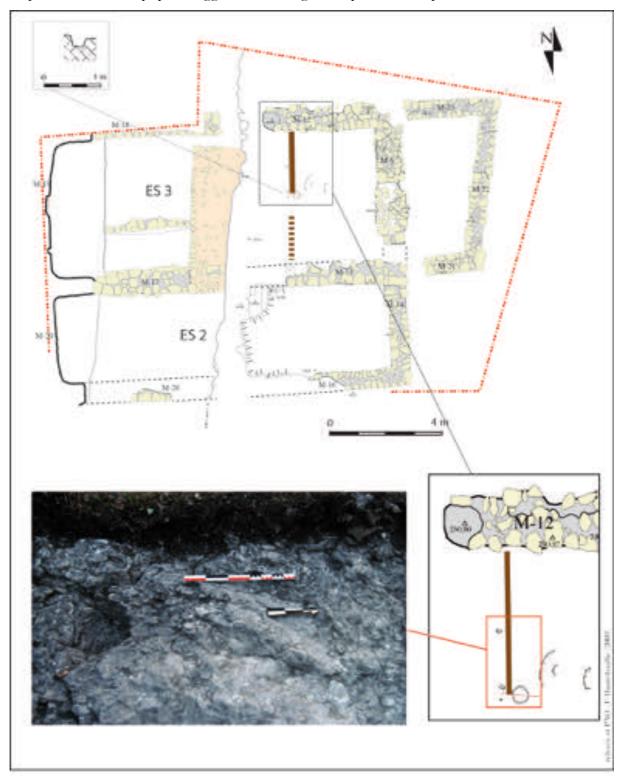


Fig. 145 : Borde de Maurélis : trous de poteaux et aménagements intérieurs dans l'ES 3.

En effet, ce poteau Fig. 145.) se trouve situé à équidistance des murs sud et nord (2,40 m) et à 2,80 m du mur est. Son installation peut être liée soit à la volonté d'étayer les poutres de la charpente (mais il s'agirait alors d'une réparation) soit plus vraisemblablement d'un système de subdivision de l'espace interne. La présence de deux trous de piquet permet d'imaginer une cloison dans le prolongement du piédroit est de la porte du mur nord. Nous aurions donc ici l'indice d'une subdivistion de l'ES 3. Ainsi, la partie est de l'ES 3, caractérisée par le remblaiement, pourrait avoir été séparée du reste de l'espace par une cloison implantée exactement au contact entre l'affleurement calcaire et la partie remblayée de l'espace. Cette hypothèse est d'autant plus vraisemblable qu'elle retrouve son symétrique dans l'ES 2, avec la séparation marquée par le surcreusement da la partie est de l'espace. L'absence de vestiges archéologiques (autre que les trous de poteau) de ces cloisonnements s'explique probablement par l'usage de matériaux périssables (terre et bois), mais aussi par leur implantation sur le secteur le plus haut de l'affleurement rocheux, où même les murs en pierre ont disparu. Ce type de cloisonnement en torchis (corundat) est signalé sporadiquement dans les textes, en particulier en cas de partage de maison. C'est par exemple le cas dans la borde de la Ferandie située à quelques centaines de mètre à l'est de Castelnau. 605

On retrouve sensiblement la même organisation globale dans l'ES 2. A l'est on observe le même ressaut entre la partie de l'espace entaillé dans le rocher et le comblement du fossé 1. Le niveau d'occupation est noyé dans l'effondrement de la toiture de tuiles. C'est en fait cette dernière qui permet d'identifier le niveau de circulation probable de ce secteur qui se situe comme dans l'ES 2 aux alentours de 230,80 m dès que l'on quitte la banquette rocheuse. En revanche, la partie est de la pièce fait apparaître un aménagement original qui signale probablement une fonction différenciée des parties est et ouest de cette espace. En effet, la partie est de l'ES 3, délimitée par les murs 13, 14 et 16 a été légèrement excavée, sur une profondeur de 30 cm, de manière à atteindre la côte 230,80 m qui correspond au niveau de circulation que l'on peut retrouver dans l'ES 2. Cette excavation a été faite au droit des murs 13 et 16. Deux marches ont été dessinées contre le mur M-13, permettant un accès plus facile au reste de la salle. Dans la partie est de la zone excavée, la pente naturelle du rocher a induit la mise en place d'un remblai pour rattraper la côte de 230,80 m. Ce remblai reflète probablement les deux états principaux de la ferme. Un premier remblai (us 2371) venait s'appuyer sur l'assise débordante appartenant au premier état de M-14. Il recouvre les niveaux appartenant à la phase castrale. Il a, semble-t-il, été recoupé lors de la reconstruction presque complète de ce mur. Son niveau supérieur correspond à

-

 $^{^{605}}$ Arch. Dép. Lot, 48 J 5, p. 381 (1339). Le texte concerne l'achat d'une partie de maison qui confronte un « torchis »

la côte d'arase inférieure de M-14. Une fois les travaux effectués, un nouveau remblai est mis en place (us 2348). Il permet de rattraper la côte de 230,80 m et donc d'établir un espace plan prolongeant l'entaille du rocher us 2350. Il est donc probable que l'excavation partielle de cet espace soit attribuable à la phase 2 de la ferme⁶⁰⁶. C'est ce dernier remblai qui dût servir de niveau de sol pendant la dernière phase d'occupation. C'est aussi lui qui reçoit l'effondrement de la toiture et qui subit donc l'intense phase de récupération de matériaux qui caractérise l'ensemble du site.

Les autres éléments d'aménagements intérieurs sont très mal conservés. Le niveau d'arase des murs ne permet pas de se faire une idée précise des élévations. Non seulement aucune fenêtre n'est connue, mais il est même difficile d'identifier les portes. Seul un probable piédroit est visible au nord, à l'extrémité du mur M-18. Elle permettait probablement d'accéder à une cour susceptible de desservir également la seconde ferme non fouillée.

D'autres indices d'aménagement de l'espace intérieur sont repérables sur les façades excavées du rocher. Il faut distinguer deux ensembles d'aménagement. Le premier est constitué d'une série d'empochements dans la paroi de M-19. La hauteur de cette paroi va de 2,20 m au sud à 2,60 m au nord. Elle est à peu près horizontale et pouvait se prolonger, comme M-20 par un mur bâti en bordure de la paroi. Le dégagement de cette bordure n'a pas été possible pour des problèmes de sécurité. La paroi est caractérisée par la présence de 5 encoches ou niches. Trois sont situées entre 1,30 et 1,50 m (us 2386, 2425 et 2426, cf. Fig. 126). Elles présentent toutes les trois des caractéristiques proches. Leur largeur est d'une vingtaine de centimètres, leur profondeur varie de 6 à 10 cm et leur hauteur de 13 à 20 cm. Elles correspondent à des empochements de poutres sans doute destinées à soutenir la charpente (aisseliers), à moins qu'elles ne correspondent à des structures de bois liées au dernier usage de cet espace (écurie ou étable). La dernière de ces encoches est en fait une niche de dimension supérieure aux précédentes et située à seulement 80 cm du sol. Ses dimensions (50 cm de large pour 40 cm de haut et 20 cm de profondeur) ne permettent pas de lui donner une fonction d'empochement de poutre. Il s'agit plus vraisemblablement d'une niche destinée à recevoir un éclairage ou d'un petit placard. A quelques centimètres au sud de cette niche se trouve une dernière petite encoche (us 2424) horizontale et de faible hauteur (H = 7 cm, L = 25 cm, P = 8 cm). Elle est située à 76 cm du sol. Sa fonction demeure ignorée.

⁶⁰⁶ Il s'agit d'un hypothèse malheureusement difficile à démontrer. Aucun élément stratigraphique ne permet d'éliminer complètement un creusement plus ancien. Le niveau originel de circulatiuon de l'état initial n'est pas restituable.

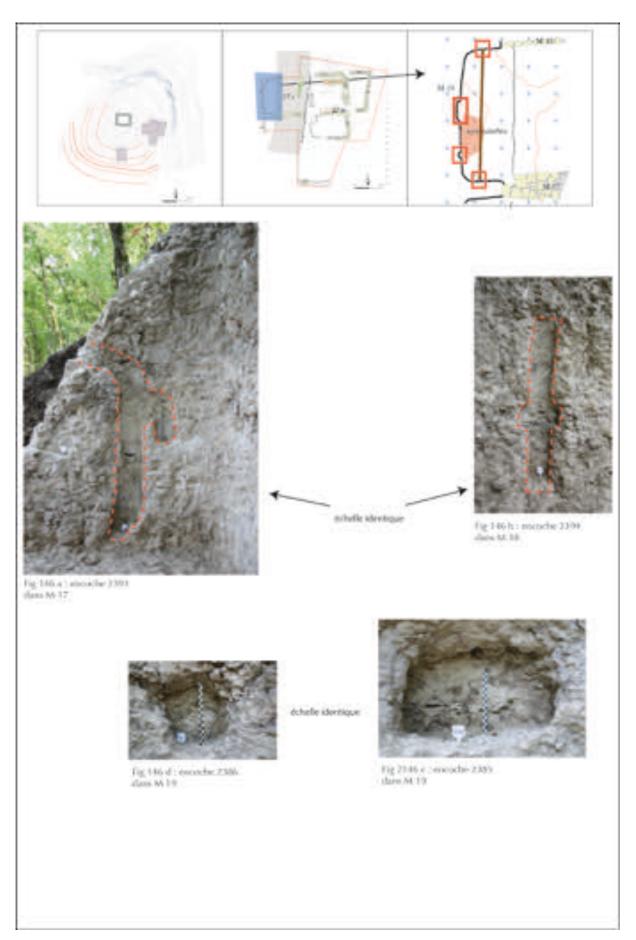


Fig. 146 : Borde de Maurélis : détail des encoches du mur M-19.

Mais les encoches les plus spectaculaires sont les grandes entailles pratiquées dans la partie rocheuse des murs M- 17 et M-18. Leur forme et leur emplacement ne laissent aucun doute sur leur lien fonctionnel (Fig. 146.) On retrouve les mêmes encoches dans l'ES 3 et dans l'ES 2. Il manque certainement une quatrième encoche qui devait être aménagée dans la partie construite de M-28, en vis à vis de M-17.

La première encoche découverte est celle qui est apparue dans la partie rocheuse de M-18 (us 2394, Fig. 146-b) Elle est entaillée dans la face sud de ce mur, à 10 cm du sol et à 70 cm de la paroi rocheuse formée par le mur M-19 (le fond du bâtiment). Cruciforme, elle mesure 90 cm de haut pour une largeur de 13 cm et une profondeur variant de 4 à 9 cm. Le bras horizontal de la croix mesure 24 cm de large pour une hauteur de 13 cm.

Cette encoche est située exactement au même niveau que celle qui est observable sur la face nord du mur M-17, toujours dans la partie rocheuse de ce mur. Cette dernière (us 2393) offre cependant des caractéristiques sensiblement différentes de celle du mur M-18. Elle mesure aussi environ 90 cm de hauteur, mais en partie haute, elle se prolonge par un creusement en virgule qui vient mourir en bordure de la paroi rocheuse. Cette virgule est évidemment destinée à faire glisser des pièces de bois. La structure associée à ces deux encoches devait donc être mobile. Ceci est confirmé par la présence toujours sur la même encoche d'un second diverticule, cette fois situé du côté du fond de la pièce (ouest). Il s'agit d'une seconde entaille, beaucoup moins longue, parallèle à la première et connecté par le haut. Cette entaille de 15 cm de large pouvait sans doute être utilisée pour mettre des pièces de bois en attente. L'encoche principale est également un peu plus large que celle du mur M-18, ce qui s'explique par la présence d'un petit ressaut en partie basse, là aussi sans doute destiné à faciliter la manipulation des pièces de bois.

On retrouve le même aménagement dans l'espace sud ES 2, mais moins bien conservé. En effet si l'encoche de la face sud de M-17 est encore en très bon état, celle de son pendant sud (M-28) a disparu avec la démolition de ce mur. L'encoche visible sur la face sur de M-17 offre des caractéristiques intermédiaires entre les deux premières décrites. Elle a à peu près la même hauteur et largeur, mais offre une virgule simple, permettant là aussi une manipulation des pièces de bois, sans toutefois disposer de l'espace d'attente et du ressaut observé dans la pièce voisine. Cette encoche n'a de sens que s'il existait son pendant dans le mur M-28.

Nous aurions donc deux structures symétriques dans les ES 2 et 3. La forme et le positionnement de ces encoches suggèrent un usage précis. Elles devaient servir à glisser des pièces de bois amovibles, longues de 4,80 m pour l'ES 3 et de 3,20 m pour l'ES 2. L'empilement de ces pièces de bois permettait de générer un espace fermé large de 70 cm et profond de 90 cm,

contre la paroi rocheuse du fond du bâtiment. Aucun élément ne laisse penser que cet espace pouvait être obturé par un couvercle ou un battant. Il n'existe en particulier aucun indice dans la paroi (encoche horizontale) suggérant un système de fermeture qui se serait appuyé sur celle-ci.

L'interprétation de ces deux structures a généré de nombreux débats internes au sein de l'équipe. Trois hypothèses principales ont été émises :

- La possibilité d'un grand coffre pouvant correspondre à des réserves de céréales. Cette idée ressort d'un double constat. Nous n'avons repéré aucune structure de stockage de céréales sur le site de type silo⁶⁰⁷ à l'exception éventuelle de la fosse construite dans le fossé, dans l'ES 3. Or on peut difficilement imaginer une exploitation agricole ne disposant pas de ce type d'aménagement. Par ailleurs, lors de la fouille, d'assez nombreux vestiges de céréales carbonisées sont ressortis contre la paroi rocheuse de l'ES 3. Pourtant, le lien stratigraphique entre l'aménagement de ces hypothétiques coffres et ces céréales n'est pas vraiment établi. Nous ignorons même si cet aménagement doit être associé à la dernière phase de fonctionnement de la ferme, ou si au contraire, il a été prévu dès son origine. Par ailleurs, un second argument joue en défaveur de cette hypothèse. Les encoches ne descendent pas jusqu'au sol, mais ne sont entaillées qu'à une dizaine de centimètres au-dessus de ce dernier. C'est pourquoi, nous nous sommes plutôt rabattus sur une seconde hypothèse.

- Des mangeoires à ovin ou bovin. Les références archéologiques sur les mangeoires sont rares du fait de leur positionnement stratigraphique en hauteur. Elles ne sont repérables que sur des vestiges très bien conservés ou en archéologie du bâti. Des comparaisons ethnographiques font apparaître quelques points de convergence entre les mangeoires d'écuries modernes. La hauteur supposée des deux structures correspond à ce qui est préconisé par les traités d'agriculture du XIX^e siècle⁶⁰⁸. Il en est de même de la largeur. En revanche, deux données semblent difficiles à raccrocher aux descriptions modernes de ces éléments. Il s'agit de la mise en œuvre même de la mangeoire, par empilement de pièces de bois, et surtout de sa profondeur. Les traités et représentations techniques modernes de ces mangeoires montrent systématiquement des structures surélevées. Par ailleurs, il est envisageable d'établir une connexion entre ces encoches et l'aménagement de la fosse bâtie décrite ci-dessus. Celle-ci se situe à un peu plus d'un mètre à l'est de l'hypothétique mangeoire. Nous avons donc envisagé qu'elle puisse être liée au fonctionnement de l'espace comme écurie. Cela suppose que la mangeoire soit associée au premier état de la ferme, ce qui n'est pas démontré par la stratigraphie. Si c'était le cas, on pourrait

608 Traité des bâtiments propres à loger les animaux, qui sont nécessaires à l'économie rurale, 1802, p. 6 ; H. DUVINAGE, Manuel des constructions rurales, 1854, p. 526.

⁶⁰⁷ Ce constat avait d'ailleurs déjà été fait à l'occasion de la fouille des trois maisons du *castrum* de la Graulière

l'interpréter comme une simple fosse à lisier destinée à stocker provisoirement la litière usagée de l'écurie. Cela suppose cependant une couverture solide permettant de soutenir le poids des chevaux. Or les empochements liés au système de couverture sont de faibles dimensions et suggèrent des pièces de bois de section comprise entre 10 et 15 cm, ce qui paraît faible pour un plancher destiné à supporter des chevaux. Par ailleurs, on voit mal un tel soin dans la mise en œuvre de la cave pour une simple fosse à lisier. Enfin, il n'existe qu'une seule fosse alors que le système d'encoches est présent dans les ES 2 et 3 avec les mêmes finalités. In fine, ces encoches paraissent donc plutôt avoir fonctionné avec les états tardifs du site.

Les deux hypothèses envisagées n'étant pas complètement satisfaisantes, il faut admettre la possibilité d'une fonction différente, mais non identifiée. Une fonction artisanale ou de traitement de matériaux, alimentaire ou non doit pouvoir également être envisagée.

Ces structures montrent que l'intérieur des ES 2 et 3 a connu de multiples aménagements. Les aménagements tardifs ont largement gommé les traces d'occupation des premiers états. Ainsi, aucun foyer construit n'a été repéré, alors que ces foyers sont fréquents dans l'architecture civile rurale de la fin du Moyen Age⁶⁰⁹. Cette situation est liée au changement de fonction qu'a eu le site lors de sa dernière phase d'occupation. Les traces d'un foyer ont cependant été observées sur la paroi rocheuse de l'ES 3. La zone rubéfiée (Fig. 126) pourrait correspondre à un foyer ouvert. Son emplacement est toutefois incompatible avec la première occupation en raison de la proximité de la fosse bâtie et de son système de couverture en bois. On peut donc penser que ce foyer est à rattacher à une phase intermédiaire. Si d'autres foyers ont existé, ils n'ont pas laissé de trace et ont été balayés par les occupations postérieures. Aucune trace de feu n'a été repérée dans les annexes qui paraissent avoir eu des fonctions strictement agricoles.

Dans l'extension trapézoïdale située à l'est du bâtiment principal (ES 5), la stratigraphie est relativement simple. Le niveau de sol qui devait lui être associé a été installé exactement au niveau de l'arase des murs de la chapelle castrale antérieure. Ce sol est directement recouvert par un amas de déblais lié à la phase d'abandon. La récupération des matériaux a fortement perturbé l'ensemble. Ce niveau de déblai a livré une grande quantité de mobilier dont des céramiques presque complètes, dénotant un mode d'abandon, peut-être légèrement différent de ce qui a pu être observé par ailleurs. La présence de ces objets presque complets pourrait laisser penser que cet espace a pu être transformé en dépotoir peu avant son abandon définitif. Le très grand nombre de fragments de tuiles canales que contenait l'us 2389 prouve que le bâtiment était

⁶⁰⁹ M.-G. COLIN, *La maison du castrum de la bordure méridionale du Massif Central : XIe-XVIIe siècles*, 1996 ; P. CONTE, « Des documents archéologiques pour l'histoire du village médiéval en Limousin », *Le village des limousins : études sur l'habitat et la société rurale du Moyen Âge à nos jours*, Limoges, 2003, p. 42.

couvert d'une toiture probablement en appentis, toiture qui devait s'appuyer contre le mur M-6. L'absence de porte donnant sur le reste de la ferme, mais aussi l'étroitesse de l'espace bâti suggère une fonction d'annexe destinée soit au stockage de matériel, soit à du petit bétail (porcins ?). L'étroitesse de la porte (75 cm, en supposant qu'il n'existe pas d'encadrement en bois) s'accorde assez bien avec le passage d'un cochon⁶¹⁰. Par ailleurs le seuil de cette porte devait être marqué par une petite marche. En effet, le niveau de circulation extérieur se situe à environ 230,70 cm, soit une quinzaine de cm au-dessus du niveau de sol intérieur de l'ES 5.

L'entrée se faisait depuis le sud et l'espace de la cour principale de la ferme. Cette entrée était peut-être protégée par un aménagement de bois. La très forte concentration de clous découverte dans l'angle formé par les murs M-21 et M-14 suggère la présence d'un aménagement pouvant correspondre à un appentis qui aurait pu protéger l'accès de l'ES 5⁶¹¹. Lorsque l'on sortait de cette pièce, il était donc possible en quelques pas de rejoindre ce qui correspondait probablement à la cour de la ferme, le fameux patus des documents de la fin du Moyen Age et du début de l'époque Moderne.

Phasage

L'abondant mobilier découvert lors de la fouille permet de sérier assez précisément plusieurs phases d'occupation du site. La phase de mise en place a pu être datée par la découverte de nombreux fragments de céramique et par 3 monnaies. Le cône d'éboulis issus de la destruction du mur M-20 a permis de récupérer du mobilier qui était initialement pris entre ce mur et la paroi rocheuse, dans un espace qui a dû servir de dépotoir mais qui a sans doute été vite plein. Le mobilier céramique qui en est sorti est caractérisé par la forte présence de céramique polie caractéristique de la fin du XIII^e et du XIV^e siècle. Dans ces niveaux elle représente jusqu'à 30 % du total des fragments (en nombre de restes)⁶¹², avec un vaisselier constitué essentiellement

⁶¹⁰ Olivier de Serre dans son traité d'agriculture promeut une porcherie construite, mais ne fournit pas d'indication sur ses dimensions (O. DE SERRES, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs, d'Olivier de Serres,... 3e édition, reveüë et augmentée par l'auteur...,* 1605, p. 334. En revanche, les plans fournis par le comte de Gasparin dans ses cours d'agriculture au début du XIX^e siècle font apparaître des loges avec des portes de 70 à 80 cm. L'espace prévu pour un porc est de 2,5 m², ce qui laisse penser qu'à Maurélis, dans l'hypothèse d'une porcherie, celle-ci ne pouvait pas accueillir plus d'une ou deux truies et un verrat.

⁶¹¹ Nous ne sommes cependant pas à l'abri que cet amas de clous ne corresponde qu'à un tas de pièces de bois abandonné là lors de la phase de récupération de matériaux qui a suivi l'abandon de la ferme.

⁶¹² Je m'appuie ici sur l'étude des 2931 restes de céramiques effectuée par Emeline Grisoni.

d'oules et de pots de stockage. Deux monnaies ont été découvertes dans ce dépotoir. Toutes les deux ont été frappées dans la première moitié du XIV^e siècle⁶¹³.

Un autre ensemble stratigraphique bien identifié a également livré du mobilier datant. Il s'agit des niveaux de remblai qui enserraient la fosse construite dans l'ES 3. La céramique qu'elle contenait est beaucoup moins abondante que celle découverte dans l'ES 7. Une autre monnaie confirme que c'est bien au XIV^e siècle que la ferme a été édifiée. Il s'agit probablement d'une monnaie de Jean IV de Bretagne frappée entre 1345 et 1399⁶¹⁴. La convergence des monnaies issues de deux secteurs distincts du site laisse penser que la ferme a probablement été édifiée au milieu du XIV^e siècle, après 1345, mais avant 1370, date du début de l'effondrement démographique.

A cette première phase, on peut rattacher le corps principal de la ferme, avec la fosse aménagée dans l'ES 3. En revanche, il n'est pas possible de savoir si le cloisonnement de cet espace est déjà présent. L'organisation en deux corps de bâtiments est déjà en place. Mais l'ES-2, dans cette première phase, a une physionomie un peu différente, puisque l'excavation de son sol dans la partie est n'existe pas encore. On peut imaginer un sol de plain-pied, comparable à ce qui existe dans l'ES 3. L'absence de traces laissées par un éventuel plancher dans les parois rocheuses permet d'imaginer un bâtiment de plain-pied, même si l'épaisseur des murs serait compatible avec

⁶¹³ Les monnaie ont été étudiées par F. Dieulafait que je remercie. Il s'agit d'une obole bourgeoise frappée entre 1311 et 1314, d'un petit denier de l'évêque de Saint-Paul-Trois-Château, Hugues Aimeri, frappée entre 1328 et 1348.

Toutes ces monnaies portent le titre de REX et non de COM(es).

Les types féodaux les plus proches de cette pièce furent émis dans le duché de Bretagne et imitent les types royaux précédemment décrits. Ainsi Charles de Blois (1341-1364) frappe un double (Caron 51, pl. II-17) qui imite le double parisis de Philippe VI (Du. 268) puis Jean IV (1345-1399), duc de Bretagne, comte de Richemont et comte de Montfort, imite les monnaies du roi Jean II. Il s'agit surtout d'imitation par substitution : le titre DVX remplace le titre REX, BTRN remplace FRAN, l'hermine le lis, la croix feuillue la croix fleurdelisée, etc. Sur ses pièces, Jean IV porte toujours le titre de DVX BRIT (et var.) même sur les rares monnaies où son titre de COMES RICHEMONT (et var.) est mentionné (toutes ces dernières sont à l'hermine et non au lis.). L'attribution de la frappe de cette pièce à Jean IV n'est pas certaine mais reste la plus probable. »

⁶¹⁴ La monnaie n'a pas pu être précisément identifiée. Il s'agit d'une monnaie féodale de type « double ». je cite l'analyse faite par F. Dieulafait : « Le prototype de cette pièce est le double parisis de Philippe VI (2° type, 27 janvier 1341, réf. Du. 268) : droit avec grand lis – revers à la croix fleurdelisée ne coupant pas la légende. Le roi Jean II reprend ces éléments sur quelques-uns des nombreux types émis durant son règne :

⁻ Le double parisis 3e type (Du. 318) de 1360 : droit couronne - revers croix fleurdelisée.

⁻ Le denier parisis 5e type (Du. 334) de 1360 : droit FRAN sous couronne - revers croix fleurdelisée.

⁻ Le double tournois 6e type (Du. 324) de 1356 : droit lis - revers croix latine fleurdelisé et recroisetée coupant la légende.

⁻ Le double tournois 7^e type 2^e émission (Du. 325A) de 1358 : droit couronne - revers croix fleurdelisée.

un étage. Il n'existe pas de niveau de destruction directement associable à cette phase. La présence de fragments de tuiles canales dans les couches datées de cette époque suggère cependant une couverture en tuile, comparable à celles qui ont été observées sur les sites voisins de La Graulière et de Flaugnac pour la même époque.

L'espace situé au sud de la ferme a également été construit dès cette époque. Il est en revanche impossible de connaître la configuration précise des lieux. Les deux murs principaux qui constitueront la base d'un abri à la période suivante sont sans doute déjà présents. Leurs différences de mise en œuvre suggère cependant qu'ils ne soient pas parfaitement contemporains, ce qui laisse penser que plusieurs états ont pu exister dans cette première phase de fonctionnement du XIV^e siècle.

Cette première phase a dû s'étirer sur la seconde moitié du XIV^e siècle. Nous ignorons la date de ce premier abandon, mais il existe probablement une césure marquée entre cette première période d'occupation et la restauration du site au milieu du siècle suivant. En effet, il semble que tout l'angle sud-est de la bâtisse ait été détruit et reconstruit, sans doute au moment où l'ES 2 est légèrement excavée. La chronologie précise de mise en œuvre de cette seconde phase ne ressort pas de la documentation archéologique, mais plutôt des sources écrites (cf chapitre suivant). Le mobilier associé à cet état est peu abondant et souvent mêlé au mobilier de la dernière période d'occupation.

L'étude céramique a cependant fait ressortir un faciès du XV^e siècle caractérisé par une légère évolution des formes. Les oules à épaulement caréné disparaissent complètement du corpus. En revanche, l'oule à bord éversé et lèvre amincie, décorée de cordons lisses devient largement majoritaire et on voit se multiplier les dournes. Contrairement à ce que l'on connaît par ailleurs, la part des céramiques glaçurées reste encore très faible (5 % des nombres de reste, cf. FIG. 148). Le comblement de la fosse construite dans l'ES-2 permet de disposer d'un espace clos avec un mobilier assez abondant et une monnaie datée de la première moitié du XVI^e siècle⁶¹⁵. Outre le mobilier céramique, cette fosse a livré une importante quantité de carreaux de pavement portant de traces de feu. L'absence d'autres indices d'incendie sur le site suggère que nous sommes là en présence d'un foyer construit qui aurait été jeté dans la fosse au moment de son comblement.

Droit: nef, légende fantaisiste.

Revers: 4 lis dans un losange, légende fantaisiste, VA répétées.

Laiton, 26 mm, poids: 3,31 g.

⁶¹⁵ Il s'agit d'un jeton de Nuremberg (identification F. Dieulafait), type à la nef, frappé dans la 1ère moitié du XVIe siècle Il reprend le type des jetons parisiens des échevins de la cité vers la fin du XVe siècle avec au droit VOLGVE LA GALLEE DE FRANCE et au revers VIVE LE BON ROY DE FRANC.

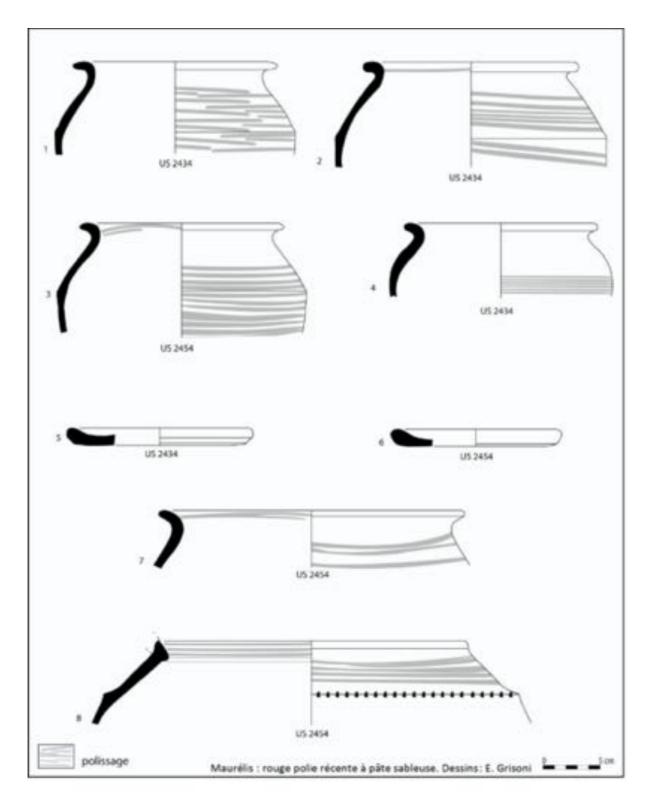


Fig. 147 : Borde de Maurélis : planche de céramique polie (Première phase d'occupation de la ferme)

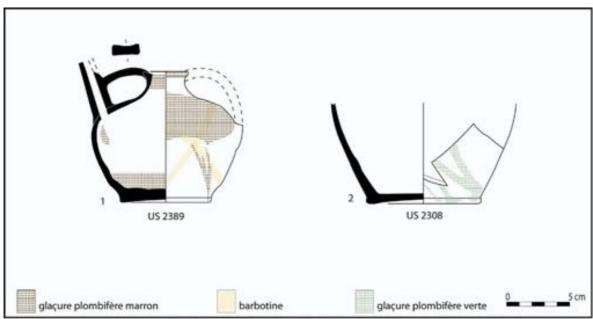


Figure 148 Maurélis, phase 3 : Céramique à glaçure plombifère. Dessins : E. Grisoni

Fig. 148: Borde de Maurélis: Céramique à glaçure plombifère (Seconde phase d'occupation de la ferme)

Il traduit de ce fait un dernier changement de fonction du bâtiment. Au-delà du milieu du XVI^e siècle, ce bâtiment cesse sans doute d'être habité. Lors de cette seconde phase une partie importante de l'ES 2 est reconstruite avec un module de mur légèrement plus étroit. On profite de cette reconstruction pour excaver légèrement la partie est de l'ES 2. Cette excavation se traduit probablement par une séparation fonctionnelle plus marquée des espaces. C'est également à cette phase que l'on peut rattacher le cloisonnement de l'ES 3. La disparition des niveaux de sols associés à cet état ne permet pas de connaître les fonctions précises des différents espaces. La découverte des carreaux de pavement dans la fosse suggèrent seulement que la pièce principale, dotée du foyer, correspondait à la partie ouest de l'ES 3. Cet espace est alors le plus vaste de la ferme (8,4 x 4,6 soit 38 m²). Par ailleurs, on rajoute l'extension trapézoïdale située dans le prolongement de l'ES 3 (ES 5), avec peut-être une fonction de porcherie.

L'analyse des vestiges carpologiques effectuée par Charlotte Halavant a permis de démontrer que, malgré un nombre de restes assez limité pour cette phase, la ferme conserve bien une activité agricole classique⁶¹⁶. Quatre types de céréales ont été identifiés (avoine, orge vêtue, millet commun et blé nu), mais c'est surtout la palette fruitière qui est apparue très large, avec en particulier la triade constituée par le noyer, le prunier domestique et la vigne.

Il est difficile de préciser outre mesure la fin de cette seconde phase principale d'occupation de la ferme. Le comblement de la fosse déjà évoqué suggère une chronologie du

-

⁶¹⁶ C. HALLAVANT, *Plantes consommées et exploitées à Maurélis (Castelnau-Montratier), 46), à la lumière des carpo-restes fossiles à l'époque carolingienne et à l'époque moderne,* Rapport d'étude carpologique, Université de Toulouse 2.

milieu du XVI^e siècle. Nous verrons qu'il n'est guère facile de raccrocher cette chronologie à la documentation écrite.

La troisième et dernière phase d'occupation du site correspond probablement à un changement de fonction et à un basculement vers une simple annexe agricole, sans fonction résidentielle. Cette hypothèse résulte d'un double constat :

- L'absence de foyer et d'aménagement domestique identifié dans la dernière période d'occupation. Le mobilier céramique est moins abondant et se résume à quelques formes découvertes moins fragmentées. Aucun niveau qualifiable de dépotoir n'est réellement associable à ce dernier état.
- L'omniprésence du mobilier lié à l'activité équine. Le niveau de destruction du site a livré 9 fers à équidé, plus de 70 clous de maréchalerie et une demi douzaine d'éléments de harnachement. Le mobilier est plus particulièrement présent dans les ES 2 et 7. Par ailleurs, l'installation de box ouverts dans l'ES 7 suggère une spécialisation fonctionnelle.

Il est peu probable que l'ensemble du site ait alors été transformé en une simple écurie. Il est cependant très vraisemblable que l'ES 7 et l'ES 2 soit alors exclusivement réservées à cette fonction. Le mobilier associé à l'ultime abandon converge avec les données des textes. La céramique est peu abondante mais est désormais constituée d'une très forte proportion de céramique à glaçure plombifère, parfois sur engobe. L'unique monnaie identifiable découverte dans le niveau de toiture effondrée est un denier tournois de Gaston d'Orléans frappé à Trévoux entre 1650 et 1653.

Au-delà de cette date, le site n'a plus été occupé. Son utilisation comme carrière de pierre date probablement des années qui suivent directement l'abandon. Le site semble en effet très vite oublié dans la mémoire collective. 150 ans plus tard, lors de la réalisation du cadastre napoléonien, rien ne semble visible.



Fig. 149 : Borde de Maurélis : répartition spatiale du mobilier non céramique

Mise en perspective historique

Lorsque la fouille du site castral de Maurélis a été lancée en 2004, elle avait suivi une intense campagne de dépouillement des sources écrites régionales 617. Un corpus de textes exhaustif avait ainsi été réuni pour la phase castrale des IX-XIe siècle. Par ailleurs, les autres fonds seigneuriaux locaux avaient également été vus pour les périodes postérieures. Aucune allusion à cette ferme n'était ressortie. Sa découverte a donc été complètement inattendue et a entraîné une nouvelle phase de recherches en archives pour tenter de l'identifier. Une partie importante des résultats de cette enquête proviennent d'un fonds privé d'une richesse exceptionnelle, découvert chez les descendants des derniers seigneurs fonciers des lieux étudiés.

Le cadastre napoléonien dénomme la parcelle sur laquelle se situe la motte et son environnement immédiat par le toponyme de Maurélis. Le terroir regroupe alors 11 parcelles centrées sur la motte. Mais ce toponyme n'apparaît jamais dans les sources médiévales. Comme très souvent il s'agit d'un microtoponyme tardif arrivé avec un immigrant du XV^e siècle. Nous retrouvons ici le processus très classique observé pour la plupart des mas du secteur (cf cidessus). Maurélis a pu être rattaché à un de ces immigrants du XV^e siècle. Il s'agit de Guillaume Maurelly dont la première mention remonte à 1457. Il apparaît régulièrement entre cette date et 1488⁶¹⁸. Mais, il est ici possible que ce personnage ne vienne pas de très loin. Il existe en effet une famille de ce nom dans la paroisse de Vazerac, au sud de la châtellenie, et ce, dès 1408. Il a été possible de comprendre par quel biais cette famille était liée à la ferme étudiée. Guillaume est arrivé avec son père Georges et son frère Astorg sans doute vers 1455. Ils s'installent à Castelnau et apparaissent dans la documentation comme des cordonniers. Mais très vite, ils investissent dans de très nombreuses terres et fermes. Entre 1457 et 1480, ils prennent possession, soit par achat soit par des baux à fief, du mas de la Vayssière, situé exactement en face de Maurélis, de l'autre côté de la vallée de la Barguelonne, mais surtout du moulin de Saint-Vincent situé

⁻

⁶¹⁷ LIMAYRAC 1885, p. 537.L. LIMAYRAC, Étude sur le Moyen-Age : histoire d'une commune et d'une baronnie du Quercy, Castelnau-de-Montratier, Cahors, 1885, p. 537. Hautefeuille (F.), La Truque de Maurélis, donjon emmotté, commune de Castelnau-Montratier, rapport d'étude, SRA Midi-Pyrénées, 2005, vol 1, p. 17-28.

⁶¹⁸ Par exemple : Arch. Dép. Lot, J 2199, acte n° 100, Jean, Sans, Gaissias de Manas approuvèrent et ratifièrent l'achat fait par Estienne Prier de Guillaum Maurelly d'une maison et jardin joignant ensemble assis aud lieu de Castelnau et sur le puy de Lafargue...

immédiatement sous le site dans la même vallée⁶¹⁹. C'est sans doute à ce moment qu'ils prennent possession de la ferme de Maurélis par un acte d'acensement octroyé par la famille seigneuriale de Manas⁶²⁰. Mais il est probable qu'aucun des membres de la famille de Maurélis n'ait réellement repris l'exploitation. Ils apparaissent systématiquement comme résident à Castelnau. C'est sans doute par le biais d'un contrat de fermage ou de sous-acensement que la ferme a dû fonctionner. Il s'agit là d'une spécificité qui explique peut-être l'histoire finale du site. L'arrivée de cette famille est à mettre en liaison avec la seconde phase d'occupation. Elle correspond à la phase de remise en état du site attribuable par l'archéologie à la fin du XV^e siècle. Il n'existe en revanche aucun document sur les conditions de la construction initiale de la ferme. Peut-être celle-ci s'est-elle faite par le biais de la famille de Manas qui apparaît comme possédant les droits seigneuriaux sur le coteau qui domine Maurélis au XV^e siècle ?

En revanche l'histoire du site est très bien connue au-delà de 1500. Guillaume Maurellis ou ses descendants s'effacent assez vite, sans doute avant 1493. A cette date la ferme voisine de La Vayssière est en effet ré-acensée à une autre famille. On peut donc penser que c'est peu de temps auparavant que les Maurélis abandonnent leurs possessions dans le secteur. La borde est alors reprise par une famille seigneuriale locale. Le compoix de 1537 a perdu les folios qui concernent le secteur de Maurélis. Mais celui de 1592 permet de préciser l'état de la propriété des lieux.

Arch. Mun. Castelnau-Montratier, Compoix 1592 fol 2 v° (dernier article)

Ramond de Mottes seigneur de la Mote [tient] maison grange pattus bois et terre en lad[ite] parroisse de Sainct Vincens, boriage dict de Maurellis confront de deux parts a maison grange pattus bois et terre de [Pierre] seigneur de Montfaulcon Philippe et Francoize de M[ercadier] frères et sœurs d'autre part a terre de Francoize Palezy, d'autre part a la rivière de la Barguelonne, d'autre côté a chemin tendant de Castelnau a Saint-Anthet contenant

4 quarterées, 1 boisseau, 1/4 et

1/8

fol 44 v°

Phillipe de Motes vesve d'Antoine Mercadier merchans, Pierre s[eigneu]r de Montfaulcon et Françoise de motes frè[res] et sœurs tiennent en la paroisse de Sainct Vincens et au horiage de Maurellis une maison grange patus terre et hois tout joignant confront de deux parts a maison grange pattus pré et

⁶¹⁹ Arch. Dép. Lot, 48 J 3, p. 286.

 $^{^{620}}$ Ce contrat est conservé par des particuliers (famille Linon) de Castelnau. Je n'ai malheureusement pas pu y avoir accès.

bois de Ramond de Mottes Sieur de Lamote d'autre a chemin qui va de Castelnau au gal de la Tailhade d'autre part au broal de François Palezy d'autre part chemin qui va de Castelnau à Saint-Anthet contenant

4 quarterées, 3 quartons et 1/8 de

boisseau

S'il est impossible de localiser en détail les différents éléments décrits dans ces deux articles, on peut cependant affirmer qu'existe à cette époque à Maurélis un boriage constitué de deux fermes autonomes et jointives. En considérant que ce qui a été observé sur le terrain correspond à une des fermes, elle pourrait être prolongée au nord par une autre série de constructions que nous n'avons pas pu appréhender. Cette ferme septentrionale pourrait correspondre à la ferme détenue par Raymond de Mottes, puisque c'est la seule susceptible de confronter avec la rivière de la Barguelonne. La seconde confronte la première, le chemin qui passe dans le vallon situé à l'est du site et à l'ouest le chemin qui mène à la ferme de Latailhade. Ceci pourrait parfaitement correspondre à la ferme observée sur le terrain. Quoi qu'il en soit, la séparation en deux entités de cet espace construit est sans doute très récent et résulte d'un partage successoral de peu antérieur à 1592. La documentation postérieure suggère que cette situation a perduré puisque à la génération suivante on retrouve la séparation en deux propriétés, et ce jusqu'à l'abandon du site.

Cette famille de Mottes est bien connue. Elle réside à Castelnau dès la fin XV^e siècle et peut être rattachée à un très petit lignage aristocratique originaire de la seigneurie voisine de Sauveterre, les Cazalens. Elle est connue sous au moins 5 noms différents liés à autant de manoirs du secteur.

- Cazalens, ou Cazalets est le nom d'origine, attesté dès la fin du XIII^e siècle⁶²¹. Le lignage concentre quelques rentes autour du *castrum* de Sauveterre⁶²². A la fin du Moyen Age cette première dénomination disparaît au profit de Mottas.
- Mothas, ou Motas est le nom principal qui a traversé toute l'époque Moderne. Son premier représentant connu sous ce nom est Pierre de Mota qui est procureur de la veuve de Guillaume d'Escazales en 1449⁶²³.
- Monfaucon est le nom que prend une branche du lignage à la fin du XVI^e siècle, en raison de sa résidence dans la maison forte de Monfaucon, au sud de Castelnau.

⁶²¹ Arch. Dép. Lot, F 395, analyse : mention d'un Gasbert d'Escazaleils en 1284, puis d'un Bernard de Cazaleils, seigneur à Sauveterre en 1288. En 1359, un Guillaume de Cazaleilhs, *donzel*, apparaît comme témoin d'un acte

⁶²² Commune du Tarn-et-Garonne, limitrophe de celle de Castelnau

⁶²³ Arch. Dép. Lot, 48 J 3, p. 14.

- Castelviel sert à désigner la branche de la famille qui détient le site de Maurélis à partir du XVI^e siècle. Ce nom, qui correspond au toponyme ancien du lieu, sera ainsi relevé temporairement au XVII^e siècle pour essayer de justifier la noblesse de la famille très fortement contestée par la justice royale au milieu du XVII^e siècle⁶²⁴.

- Batenc ou Lamothe-Batenc est le nom que la famille prit à la fin du XVII^e siècle suite à la construction de sa demeure éponyme, toujours sur la commune de Castelnau⁶²⁵. Ce sont les archives issues de ce château qui nous permettent de préciser le processus d'abandon de la ferme au XVII^e siècle. En effet un testament conservé dans ce fond seigneurial nous apprend qu'en 1642, la ferme est toujours en activité.

Archives privées de la famille Saget, Montauban, acte 33

1642, 8 septembre

Mariage de noble Jean de Lamothe et de Lucrèce de Pontajon. Jean de Lamothe est dit sieur de Batenc, fils de noble Pierre de Lamothe seigneur du dit lieu et coseigneur de Castanet, et de feue demoiselle Françoise de Granie, habitant en la juridiction de Castelnau. Lucrèce de Pontajou est dite fille de noble Nicola de Pontajou sieur de Lacapelle et autres lieux en Périgord et de demoiselle Antoinette de Montalembert habitant de la juridiction de Penne d'Agenais.

Noble Jean de la Mothe de Castelviel docteur et avocat à la cour présidiale de Cahors est présent au mariage en tant qu'oncle du marié

Dans cet acte est prévu qu'en cas de veuvage, Lucrèce de Pontajou jouira « de la maison principale de Castelnau avec la métairie anciennement appelée de Castelviel et à présent de Maurelly sise en la paroisse de Saint-Vincent et jouira aussi du moulin appelé de Lautard avec ses appartenances et ensemble du pré appelé de Rouzet situé en la paroisse du dit Castelnau...

⁶²⁴ Arch. Dép. Lot, F 89 nobiliaire du Quercy n° 28 : « Jean de Lamothe fut considéré comme ayan pris induement la qualité de noble par un jugement contradictoire de la cours des aides de Cahors rendu le 19 juin 1668. Il laissa :

Pierre de Lamothe dit de Battens garde du corps du roi. Il obtint un arrêt du conseil d'état le 4 décembre 1680 par lequel sa majesté ayant égard aux services et aux titres du dit seigneur de lamothe énommé au dit arrêt sans s'arrêter au jugement contradictoire rendu contre son père le 19 juin 1668 que sa majesté a cassé et annulé. Le dit Pierre de Lamothe fut maintenu en la qualité de noble d'extraction et d'écuyer ainsi que les enfants nés et à naître et il faut maintenu de nouveau en conséquence par M° le Pelletier le 27 mai 1698 » 625 Ce manoir a été brulé en 1944 par les allemands. Une partie des archives avaient cependant été mises de côté. Elles sont actuellement conservées chez M. et Mme Dasse à Montauban. Je les remercie de m'avoir laissé consulter ce riche fonds seigneurial.

La ferme, ou plutôt une des fermes devait donc être laissée en douaire, avec une maison dans Castelnau, à la veuve de ce Jean de Lamothe. Il est probable que cette ferme corresponde très précisément aux bâtiments fouillés. Mais cela ne se produisit pas car la bénéficiaire du legs meurt peu de temps après son mariage. La ferme est alors très vite abandonnée et sera probablement vendue. Nous disposons d'un acte de vente de l'autre moitié de la borde en 1654. Les bâtiments sont encore présents, mais il n'est plus question de maison d'habitation, mais de granges et d'emplacements de maison, des « ayrals ».

extrait du registre de notaire Guillaume Jacob, notaire royal de Castelnau contenant 1196 feuillets commençant le 9 septembre 1645 et finissant le 20 février 1661 dont M° Taillade notaire est detempteur, côté A^{626}

fol 667 du registre - 1654, 5 octobre :

Vente par M du Cayla avocat à Jean Boyé fils de Pierre, maître de poste de Castelnau de la métairie de Marelly paroisse de Saint-Vincent, consistant en bois terres, preds, airal de maison et grange confronte le pré et cambou, joignant par chef et côté du levant à terre et pré du sieur de Boatenc, d'autre côté à chemin de Castelnau à Saint-Vincent, par fonds à la Barguelonne et le dit bois, terre et airal avec la moitié de la motte du dit sieur de Boatenc, terre des hommes de la Taillade et du chemin de Castelnau à La Taillade.

Item aussi terre appelée le Claux, qui confronte de toutes parts avec terre du sieur de Boatenc ainsi que bornes sont plantées et généralement tout ce qui lui peut appartenir des dépendances de la dite métairie paroisse Saint-Vincent

Le tout noble de rente, mais sans enonces a quel titre

On peut donc considérer que l'abandon de la ferme s'est fait entre 1642 et 1654. La découverte dans les niveaux d'effondrement d'une monnaie frappée entre 1650 et 1653 correspond donc très précisément à cette fourchette chronologique. Ce dernier document nous fournit également un élément d'explication à la rareté des mentions du site dans la documentation médiévale. La parcelle, en raison de la présence de la motte est une parcelle noble, exempte de cens. Elle est cependant mentionnée sur le compoix de 1592 et est soumise à la taille, ce qui démontre, soit que son statut est incertain (d'où le procès pour fausse noblesse à ses détenteurs), soit que le compoix intègre également au moins une partie de biens nobles. La ferme de Maurélis a donc dû bénéficier depuis son origine d'un mode d'exploitation particulier, probablement sous

-

⁶²⁶ Ce registre est malheureusement perdu.

la forme d'un contrat de fermage puis de métayage. Ces contrats sont plutôt exceptionnels dans ce secteur géographique jusqu'à l'époque Moderne. Ce mode d'exploitation peut être à l'origine de l'abandon définitif du site.

La ferme de Maurélis appartient donc à une catégorie de sites peu classiques de par son statut juridique et de par sa chronologie d'apparition. Il ne s'agit pas d'une tenure comme tous les autres mas identifiés dans les sources écrites. Son finage est cependant assez comparable à ce que l'on a pu observer sur les mas de catégorie B-2 et B-3. Son finage a pu être restitué à partir du compoix de 1592. Il s'étendait de manière très classique depuis les prés de la rivière de la Barguelonne jusqu'aux terres plus sèches des hauteurs du pech (Fig. 150).

En revanche, il n'existe aucune trace de mise en commun de biens. Le compoix distingue complètement les deux exploitations. Par ailleurs, il n'existe aucune donnée sur les droits qui pouvaient être associés au lieu. Ainsi, à aucun moment il n'est fait allusion à un droit d'eau permettant d'utiliser la fontaine pourtant située à moins de 200 m dans le vallon.

La borde de Maurélis rentre dans une catégorie finalement assez atypique d'habitat. Apparue dans un contexte économique et social a priori défavorable, elle traverse la crise de la fin du XIV^e et du XV^e siècle et est finalement abandonnée au milieu du XVII^e siècle, période très mal connue en terme de dynamique d'habitat. Nous verrons que son aménagement pourrait être une conséquence secondaire des premiers effets de la crise, avec une redistribution des cartes entre les quelques villages existants et la matrice de l'habitat dispersé. Sa période de création est tellement atypique qu'il n'existe pas réellement d'éléments de comparaison. Pour l'ensemble du Sud-Ouest aucun site fondé à cette époque n'est archéologiquement connu.

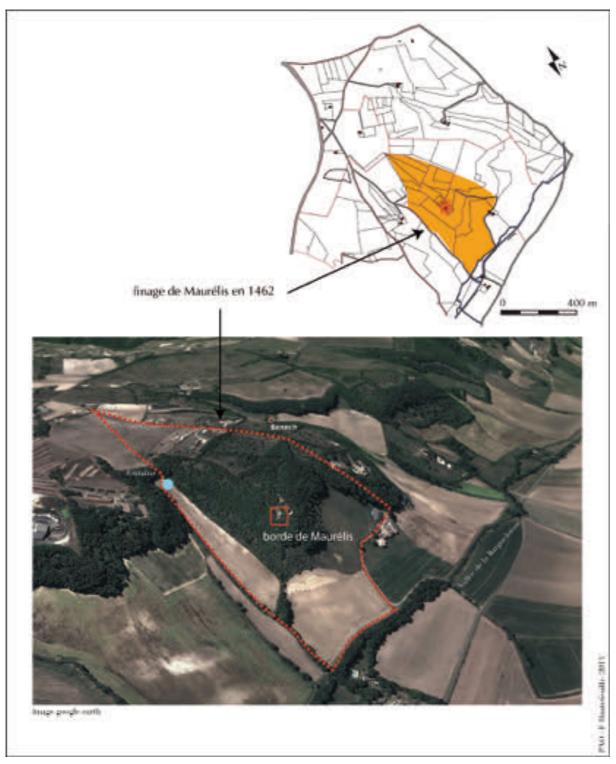


Fig. 150 : Borde de Maurélis : extension du finage des fermes de Maurélis en 1592

Bibliographie

ABEL 1967: W. ABEL, Wüstungen in Deutschland; ein Sammelbericht., Frankfurt am Main.

ALAUZIER 1984 : L. D'ALAUZIER, « La pierre Constantine et le linteau du porche de l'abbatiale de Moissac », *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*, 105, p. 9-10.

ALBE 1901 : E. ALBE, « Autour de Jean XXII, Jean XXII et les familles du Quercy », *Annales de St. Louis des Français*, 6, p. 342-396.

ALBE 1905 : E. ALBE, « La châtellenie de Caylus au XIV^e siècle », *Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Tarn-et-Garonne*, 33, p. 317-361.

ALBE 1910 : E. ALBE, « L'hérésie Albigeoise et l'inquisition en Quercy », Revue d'Histoire de l'Eglise de France., 1, p. 271-293 et 412-472.

ALBE 1911 : E. ALBE, « Un marchand de Castelnau-Montratier (1283) », Bulletin de la Société des Etudes du Lot, 36, p. 213-221.

ALLISON 1970: K.J. ALLISON, Deserted villages, London.

ALLISON, BERESFORD, HURST, GROUP 1966: K.J. ALLISON, M.W. BERESFORD, J.G. HURST, D.M.V.R. GROUP, *The deserted villages of Northamptonshire*, Leicester.

ANDRE 1982 : P. ANDRE, « Un village breton du XI^e siècle, le village de Lann-Gouh en Melrand (Morbihan) », *Archéologie Médiévale*, 12, p. 155-174.

AUBEL 1997 : F. AUBEL, « Les comtes de Quercy (fin V^e- début X^e siècle) », *Annales du Midi*, 109, p. 309-335.

AUSTIN, 1989: D. AUSTIN, The deserted medieval village of Thrislington county Durham: excavations 1973 - 1974 (Society for Medieval Archaeology monograph series, 12), Lincoln.

BANGE 1984 : F. BANGE, « L'ager et la villa : structures du paysage et du peuplement dans la région mâconnaise à la fin du haut Moyen Âge (IX^e-XI^e siècles) », *Annales Économies Sociétés Civilisations*, 39, 3, p. 529-569.

BARET 1994 : C. BARET, *Inventaire archéologique de la commune de Castelnau-Montratier (Lot)*, mémoire de maîtrise sous la direction de C. Domergue, Université de Toulouse 2, 1994.

BARET 1995 : C. BARET, A propos d'un grand site rural du Quercy dans son environnement à l'époque Gallo-romaine : problèmes de méthode et perspectives de recherche, mémoire de DEA, sous la direction de C. Domergue, Université de Toulouse 2, 1995.

BARET 2005 : C. BARET, Etude sur le patrimoine préalable à la mise en place d'un PLU, Castelnau-Montratier.

BARTHELEMY 1997 : D. BARTHELEMY, La mutation de l'an mil a-t-elle eu lieu? : servage et chevalerie dans la France des X^e et XI^e siècles, Paris.

BAUDREU, LOPPE 2004 : D. BAUDREU, F. LOPPE, « Types de forts villageois dans le bassin moyen de l'Aude durant la guerre de Cent Ans », *Archéologie Midi Médiéval*, 22, p. 103-140.

BEAUROY 1984: J. BEAUROY, « Offices manoriaux et stratification sociale à Heacham (Norfolk), 1285-1324», Les communautés villageoises en Europe occidentale du Moyen Âge aux Temps modernes. Quatrièmes journées internationales d'histoire, Centre culturel de l'abbaye de Flaran, 8-10 septembre 1982, Auch, p. 237-244.

BERESFORD 1975: G. BERESFORD, The medieval clay-land village: excavations at Goltho and Barton Blount (Society for Medieval Archaeology monograph series, 6), London.

BERESFORD 1951: M. BERESFORD, The lost villages of medieval England, London.

BERESFORD 1989: M.W. BERESFORD, Deserted medieval villages: studies, Sutton.

BERIAC 1988 : F. BERIAC, Histoire des lépreux au Moyen Âge: une société d'exclus, Paris.

BERTHE 1995: M. BERTHE, « Marché de la terre et hiérarchie paysanne dans le Lauragais toulousain, vers 1270 - vers 1320 », Campagnes médiévales, l'homme et son espace: étude offerte à Robert Fossier, p. 297-311.

BERTHE 2002 : M. BERTHE, « Le droit d'entrée dans le bail à fief et le bail à acapte du Midi de la France », Fiefs et féodalité dans l'Europe méridionale, Toulouse, p. 237-278.

BERTRAND, LUCAS 1975 : R. BERTRAND, M. LUCAS, « Un village côtier du XII^e siècle en Bretagne : Pen-er-Malo en Guidel », *Archéologie Médiévale*, 5, p. 73-101.

BILLY 1997: P.-H. BILLY, La « condamine, » institution agro-seigneuriale: étude onomastique, Niemeyer.

BOLÒS I MASCLANS 1995 : J. BOLÒS I MASCLANS, El mas, el pages i el senyor: paisatge i societat en una parròquia de la Garrotxa a l'edat mitjana, Barcelona.

BOLOS 1996 : J. BOLOS, Un mas pirinenc medieval. Vilosiu B, Universitat de Lleida.

BOLOS 2002 : J. BOLOS, « Les moulins en Catalogne au Moyen Age », Moulins et meuniers dans les campagnes européennes (Actes des journées de Flaran 1999), Toulouse, p. 52-75.

BOLOS 2004 : J. BOLOS, Els orígens medievals del paisatge català: l'arqueologia del paisatge com a font per a conèixer la història de Catalunya, Barcelona.

BONIFAY 2004: M. BONIFAY, Etudes sur la céramique romaine tardive d'Afrique (Archaeopress), Oxford.

BOÜARD 1975 : M. DE BOÜARD, Manuel d'archéologie médiévale: de la fouille à l'histoire, coll. « Regards sur l'Histoire », n° 23, S.E.D.E.S.

BOUDARTCHOUCK, LLECH 1993 : J.L. BOUDARTCHOUCK, L. LLECH, « Évolution de la céramique de la fin du IIIe siècle au VIIe siècle sur le forum de Rodez », *Cahier d'archéologie Aveyronnaise*, 7, p. 150-168.

BOUDARTCHOUCK 1995 : J.L. BOUDARTCHOUCK, A-64, Le castera de Landorthe, D.F.S. AFAN - SRA Midi-Pyrénées.

BOUDARTCHOUK, SALGUES, VEYSSIERE 1998: J.-L. BOUDARTCHOUK, T. SALGUES, F. VEYSSIERE, «L'habitat rural et le souterrain médiéval de "Pech de Bonal" à Fontanes (Lot) », *Archéologie Midi Médiéval*, 15, p. 67-105.

BOUDARTCHOUK 2007: J.-L. BOUDARTCHOUK, « La « charte de Nizezius »: encore un faux de l'abbaye clunisienne de Moissac? », *Annales du Midi*, 119, 259, p. 269-308.

BOULET 2008 : R. BOULET, Comparaison de graphes, applications à l'étude d'un réseau de sociabilité paysan au Moyen Age, Thèse de doctorat sous la direction de Bertrand Jouve, Université de Toulouse 2, 2008.

BOURDIEU 1979: P. BOURDIEU, La distinction critique sociale du jugement (Le sens commun), Paris.

BOURIN 1987 : M. BOURIN, Villages médiévaux en bas-Languedoc : génèse d'une sociabilité (X^e-XIV^e siècles), Paris.

BOURIN 1989 : M. BOURIN, Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne: 1^e et 2^{ème} rencontres, Azay-le-Ferron, 1986 et 1987. Etudes d'anthroponymie médiévale, Tours.

BOURIN, DURAND 2000 : M. BOURIN, R. DURAND, Vivre au village au moyen âge: les solidarités paysannes du XI^e au XIII^e siècle, Rennes.

BOUROULLEC, LAGOIN 2006 : I. BOUROULLEC, R. LAGOIN, *Inventaire des cavités souterraines du Tarn-et-Garonne (82)*, Rapport final. BRGM/RP-55135-FR.

BOYER 1962 : G. BOYER, « La charte de Nizezius », Recueil de l'Académie de Légistlation, p. 238-240.

BRAUDEL 2008 : F. BRAUDEL, L'identité de la France, Nouvelle éd. (Champs), Paris.

BURNOUF 1998: J. BURNOUF, « Du paysage à l'interaction de l'homme et du milieu: l'environnement du village », Le village médiéval et son environnement, études offertes à jean Marie Pesez, Paris, p. 471-490.

BURNOUF 2007 : J. BURNOUF, Archéologie médiévale en France : Le second Moyen Age, La Découverte.

Burnouf, Arribet-Deroin, Desachy, Journot, Nissen-Jaubert 2012: J. Burnouf, D. Arribet-Deroin, B. Desachy, F. Journot, A. Nissen-Jaubert, *Manuel d'archéologie médiévale et moderne*, 2e édition, Armand Colin.

Campech, Ferrand, Hautefeuille, Pousthomis-Dalle 2011 - S. Campech, G. Ferrand, F. Hautefeuille, N. Pousthomis-Dalle, *Le Castrum de Mouret et ses châteaux*, Centre Archéologique du Midi de la France, Carcassonne.

CARTRON, BOURGEOIS 2008 : I. CARTRON, L. BOURGEOIS, « Archéologie et histoire du Moyen Age en France : du dialogue entre disciplines aux pratiques universitaires », Étre historien du Moyen Âge au XXI^e siècle : XXXVIII^e Congrès de la SHMESP (Cergy-Pontoise, Évry, Marne-la-Vallée, Saint-Quentin-en-Yvelines, juin 2007), p. 133-148.

CASSAN 2006 : É. CASSAN, Le bourg castral de Najac au Moyen Age : formation et évolution d'un paysage urbain en Rouergue occidental, Villefranche-de-Rouergue.

CASSAN-PISANI 2011a : E. CASSAN-PISANI, Du castrum au fortalicium : évolution du paysage fortifié autour de Cordes en Albigeois (XI^e –XVI^e siècle), Dossier thématique de l'Inventaire Midi-Pyrénées.

CASSAN-PISANI 2011b: E. CASSAN-PISANI, Etude thématique: dynamiques d'un paysage urbain d'origine castrale (XIII-XVT siècle): Cordes, Dossier thématique de l'Inventaire Midi-Pyrénées.

CATTEDDU 2009 : I. CATTEDDU, Archéologie médiévale en France le premier Moyen Âge (V-XI siècle), coll. Archéologies de la France, Paris.

CAUCANAS 1995 : S. CAUCANAS, Moulins et irrigation en Roussillon du IX^e au XV^e siècle, Paris.

CAZES 1995 J.P. CAZES, « D'Isc à l'Isle-Jourdain : la fouille du site de la Gravette », Actes des 16° journées des archéologues gersois (Masseube 1994), Auch, p. 51-63.

CAZES 1998 : J. P. CAZES, *Habitat et occupation du sol en Lauragais audois au Moyen Age*, thèse de doctorat soutenue à l'Université de Toulouse 2, sous la direction de Maurice Berthe et Pierre Bonnassie, 1998.

CHAMBON 2001 : J.P. CHAMBON, « Observations et hypothèses sur la charte de Nizezius (Moissac a. 680) : contributions à la protohistoire du galloroman méridional et à la connaissance de la période mérovingienne dans la région toulousaine », Revue des Langues Romanes, 105, p. 539-605.

CHAPELOT 2010: J. CHAPELOT, « Retour critique sur l'évolution de l'archéologie médiévale depuis dix ans », « Retour critique sur l'évolution de l'archéologie médiévale depuis dix ans », L'Atelier du Centre de recherches historiques, 06: [En ligne] http://acrh.revues.org/2734; DOI: 10.4000/acrh.2734

CHAPELOT, FOSSIER 1980: J. CHAPELOT, R. FOSSIER, Le village et la maison au Moyen Age, Hachette.

CHAPELOT, POISSON 2010 : J. CHAPELOT, J.-M. POISSON, Trente ans d'archéologie médiévale en France un bilan pour un avenir, IX^e Congrès international de la Société d'archéologie médiévale (V incennes, 16-18 juin 2006). Caen.

CLAMENS 2010 : G. CLAMENS, Etude sur l'occupation du sol dans le canton de Molières, Tarn-et-Garonne, entre le l'é siècle avant J.C. et Ve siècle après J.C., mémoire de Mastère sous la direction d'E. Boube, Université de Toulouse 2, 2010.

CLARY 1986: R. CLARY, Dictionnaire des paroisses du diocèse de Cahors, Rocamadour, France.

CLELAND 2001: C. E. CLELAND, «Historical Archaeology Adrift?», Historical Archaeology, 35, p. 1-8.

COLIN 1996: M.-G. COLIN, I. DARNAS, N. POUSTHOMIS et L. SCHNEIDER, La maison du castrum de la bordure méridionale du Massif Central: XI-XVII siècles. Supplément à la revue Archéologie du Midi Médiéval n° 1, Carcassonne.

COLLECTIF 1965 : Villages désertés et histoire économique, Paris.

COLLECTIF 1998: El mas medieval a Catalunya: actes del colloqui de Tardor (Quaderns; no. 19), Banyoles.

COMET 2009 : A. COMET, Les forts villageois à l'ouest du Lot à la fin du Moyen Age, Mémoire de Master 2 sous la direction de Jean-Loup Abbé, Université de Toulouse 2.

CONTE 2003 : P. CONTE, « Des documents archéologiques pour l'histoire du village médiéval en Limousin », Le village des limousins : études sur l'habitat et la société rurale du Moyen Âge à nos jours, Limoges, p. 25-48.

CONTE, FAU, HAUTEFEUILLE 2010: P. CONTE, L. FAU, F. HAUTEFEUILLE, « L'habitat dispersé dans le sud-ouest de la France médiévale (X°-XVII° siècles) », Trente ans d'archéologie médiévale en France: Un bilan pour un avenir. IXe Congrès international de la Société d'archéologie médiévale (V incennes, 16-18 juin 2006). Ed. Jean Chapelot Caen, p. 163-178.

COURTNEY 2009: P. COURTNEY, « The current state and future prospects of theory in european post-medieval archaeology », *International Handbook of Historical Archaeology*, p. 169-189.

CRAGOE 2010: C.D. CRAGOE, « The custom of the English Church: parish church maintenance in England before 1300 », *Journal of Medieval History*, 36, 1, p. 20-38.

CUNLIFFE 1972: B. CUNLIFFE, « Saxon and medieval settlement pattern in the region of Chalton, Hampshire », *Medieval Archaeology*, 16, p. 1-12.

CURSENTE 1998 : B. CURSENTE, Des maisons et des hommes : la Gascogne médiévale, XI^e-XV^e siècle, coll. Tempus, Toulouse.

CURSENTE 2000 : B. CURSENTE, « Le village pyrénéen comme "village à maisons". Premières propositions », Villages pyrénéens. Morphogénèse d'un habitat de montagne, Toulouse, p. 157-169.

CURSENTE 2005 : B. CURSENTE, « Essai sur la borde médiévale dans la France du sud-ouest », La maison rurale en pays d'habitat dispersé de l'Antiquité au XX^e siècle, Rennes, p. 271-278.

DARNAS 1996 : I. DARNAS, « Lozère : Saint-Germain-de-Calberte - Le castrum de Calberte », *Archéologie Médiévale*, 26, p. 309.

DEBAX 2012 : H. DEBAX, La seigneurie collective : Pairs, pariers, paratge : les coseigneurs du XI^e au XIII^e siècle, Presses Universitaires de Rennes.

DEMIANS D'ARCHIMBAUD 1980 : G. DEMIANS D'ARCHIMBAUD, Les Fouilles de Rougiers (Var) contribution à l'archéologie de l'habitat rural médiéval en pays méditerranéen, Publications du CNRS.

DENIFLE 1897 : H. DENIFLE, La désolation des églises, monastères et hôpitaux en France pendant la guerre de cent ans, Picard.

VAN DER LEEUW, FAVORY, FICHES, 2003: S.E. VAN DER LEEUW, F. FAVORY, J.-L. FICHES, Archéologie et systèmes socio-environnementaux: études multiscalaires sur la vallée du Rhône dans le programme ARCHAEOMEDES (Monographie du CRA), Paris.

DIEULAFAIT, BOUDARTCHOUK, LAPART, LLECH 1996 : C. DIEULAFAIT, J.-L. BOUDARTCHOUK, J. LAPART, L. LLECH, « Céramiques tardives en Midi-Pyrénées. Premières approches », *La civilisation urbaine de l'Antiquité tardive dans le Sud-Ouest de la Gaule*, Fédération Aquitania, Bordeaux, p. 265-277.

DOLAN 2004 : C. DOLAN, « Actes notariés, micro-analyse et histoire sociale : réflexions sur une méthodologie et une pratique », *Liens sociaux et actes notariés dans le monde urbain en France et en Europe*, Paris, p. 139-151

DOUSTEYSSIER, TREMENT 2008: B. DOUSTEYSSIER, F. TREMENT, « Des « grands » et des « petits » domini? « Grandes » et « petites » villae en Gaule Aquitaine. Le cas de la cité des Arvernes », Revue Archéologique du Centre de la France, Tome 45-46, [En ligne] http://racf.revues.org//index711.html.

DUMASY 2011 : J. DUMASY, Le feu et le lieu : La baronnie de Sévérac-le-Château à la fin du Moyen Age. CTHS Histoire.

DUPAQUIER 1988 : J. DUPAQUIER, Histoire de la population française: Des origines à la Renaissance, P.U.F., Paris.

DURLIAT 1990 : J. DURLIAT, Les finances publiques de Dioclétien aux Carolingiens, 284-889 (Beihefte der Francia, 21), Sigmaringen.

DUVINAGE 1854: H. DUVINAGE, Manuel des constructions rurales, (ré-édition Nabu Press, 2010).

DYER 1968: C. DYER, « A Redistribution of Incomes in Fifteenth-Century England? », *Past and Present*, 39, p. 11-33.

DYER 1982: C. DYER, « Deserted Medieval Villages in the West Midlands », *The Economic History Review*, 35, 1, p. 19-34.

DYER 1989: C. DYER, Standards of Living in the Later Middle Ages: Social Change in England C.1200-1520, Cambridge University Press.

DYER, JONES 2010: C. DYER, R. JONES, Deserted Villages Revisited, UH Press.

ECHEVARRIA 2001 : S. ECHEVARRIA, *Le livre de raison de la famille Guitard (1417-1526)*, Mémoire de Maitrise sous la direction de F. Hautefeuille, Université de Pau et des Pays de l'Adour.

FARÍAS ZURITA 2009 : V. FARÍAS ZURITA, El Mas i la vila a la Catalunya medieval: els fonaments d'una societat senyorialitzada (segles XI-XIV), Valencia.

FAU 2006: L. FAU, Les Monts d'Aubrac au Moyen Age : genèse d'un monde agropastoral, Documents d'archéologie française, Paris.

FERDIERE 2006: A. FERDIERE, « Ph. Racinet, J. Schwerdroffer (dir.), Méthodes et initiations d'histoire et d'archéologie », Revue Archéologique du Centre de la France, Tome 44. [En ligne] http://racf.revues.org/562

FERRER I MALLOL, MUTGÉ VIVES, RIU, 2001 : M.T. FERRER I MALLOL, J. MUTGÉ VIVES, M. RIU, « El Mas català durant l'Edat Mitjana i la Moderna : segles IX-XVIII : aspectes arqueologics, historics,

geogràfics, arquitectonics i antropologics: actes del colloqui celebrat a Barcelona, del 3 al 5 de novembre de 1999 », Institució Milà i Fontanals.

FIXOT, ZADORA-RIO 1994 - M. FIXOT, E. ZADORA-RIO, L'environnement des églises et la topographie religieuse des campagnes médiévales actes du IIIe Congrès international d'archéologie médiévale (Aix-en-Provence, 28-30 septembre 1989), Documents d'archéologie française, n° 46, Paris.

FOSSARD 1968: D. FOSSARD, « A propos des linteaux de Moissac et de Saint Sernin de Thézels », Synthronon. Art et archéologie de la fin de l'Antiquité et du Moyen Age. Recueil d'études, Paris, p. 209-224. senyorialitzada (segles XI-XIV), Valencia.

FOSSARD 1969 : D. FOSSARD, « Un fragment d'autel de l'ancienne église Saint-Sernin-de-Thézels », Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, p. 278-280.

FOSSIER 1982 : R. FOSSIER, Enfance de l'Europe, X^e -XII e siècles: Aspects économiques et sociaux. L'homme et son espace, Presses française, Paris.

FOURNIER 1962 : G. FOURNIER, Le peuplement rural en basse Auvergne durant le haut Moyen Age, Paris.

FOURNIER 2010 : G. FOURNIER, Les villages fortifiés et leur évolution (Les forts villageois), Clermont-Ferrand.

FOY, PICON 2005 : D. FOY, M. PICON, « L'origine du verre en Méditerranée occidentale à la fin de l'Antiquité et dans le haut Moyen-Age », Méditerranée monde mérovingien : témoins archéologiques - Aix-En-Provence, Paris, p. 99-110.

GADY 1989 : S. GADY, Les Souterrains médiévaux du Limousin: approche méthodologique (Documents d'archéologie française, 19), Paris.

GARDEL 2004 M.-E. GARDEL, Vie et mort d'un castrum: Cabaret, archéologie d'un village médiéval en Languedoc (XI^e-XIII^e siècle), Castelnaud-la-Chapelle.

GASPARIN 1843 : A. DE GASPARIN, Cours d'agriculture. Tome 2, Paris.

GERBER 2010: F. GERBER, « Un exemple d'occupation rurale en Saintonge (VI^e-IX^e siècles): l'habitat du haut Moyen Âge de Saint-Georges-des-Coteaux (Charente-Maritime) », actes des XXVIIIe journées internationales d'Archéologie Mérovingienne, Vouillé - Poitiers, septembre 2007, t. XXII des Mémoires de l'Association française d'Archéologie mérovingienne, Saint - Germain - en - Laye, p. 83 - 96.

GLORIES 2004 : C. GLORIES, « Une grille d'urbanité : proposition pour l'analyse des critères urbains. L'exemple du réseau des villes du Quercy à travers les convocations des communautés d'habitants aux assemblées d'ordres (1281-1673) », Revue d'Agenais., 131, p. 97-128.

GUEDON 1999 : F. GUEDON, «Le bâtiment du hameau des "Auques" à Montdoumerc », Archéologie du Midi Médiéval, 17, p. 215-225.

GUERREAU 2001 : A. GUERREAU, L'avenir d'un passé incertain : quelle histoire du moyen âge au XXI siècle ?, Seuil.

HALLAVANT 2012: C. HALLAVANT, Plantes consommées et exploitées à Maurélis (Castelnau-Montratier), 46), à la lumière des carpo-restes fossiles à l'époque carolingienne et à l'époque moderne, Rapport d'étude carpologique, Université de Toulouse 2.

HAUTEFEUILLE 1999a: F. HAUTEFEUILLE, «La bastide: une juridiction avant le village. L'exemple du bas-Quercy», Les sociétés méridionales à l'Age féodal, Hommage à Pierre Bonnassie, Toulouse, p. 141-148.

HAUTEFEUILLE 1999b : F. HAUTEFEUILLE, Structures de l'habitat rural et territoires paroissiaux en bas-Quercy et haut-Toulousain du VIIème au XIV ème siècle, Thèse de doctorat sous la direction de Maurice Berthe et de Pierre Bonnassie, Université de Toulouse 2.

HAUTEFEUILLE 2004 : F. HAUTEFEUILLE, « La place de la femme dans les pays de mas à travers l'exemple du Quercy », *Enquêtes Rurales*, 10, p. 59-80.

HAUTEFEUILLE 2005 : F. HAUTEFEUILLE, « La délimitation des territoires paroissiaux dans les pays de moyenne Garonne (X^e-XV^e siècles) », *Médiévales*, 49, p. 73-88.

HAUTEFEUILLE 2006a: F. HAUTEFEUILLE, «L'extraordinaire ascension d'une famille de marchands de Castelnau-Montratier (46): Les Trapas (1250-1350)», dans «Minorités juives, pouvoirs, littérature politique en péninsule ibérique, France et Italie au Moyen Age, études offertes à Béatrice Leroy», Atlantica, p. 51-64.

HAUTEFEUILLE 2006b: F. HAUTEFEUILLE, « Un exemple de compoix rural précoce (1451): Mouret (Aveyron) ». Actes du colloque "De l'estime au Cadastre en Europe (Le Moyen Age), Paris – Berey: les 11, 12 et 13 juin 2003", Comité pour l'histoire économique et financière de la France, p. 423-552.

HAUTEFEUILLE 2006c: F. HAUTEFEUILLE, « La domus des seigneurs de Castelnau à Flaugnac (Lot) », Résidences aristocratiques, résidences du pouvoir entre Loire et Pyrénées $X^e - XV^e$ siècles, actes du colloque de Pau 3-5 octobre 2002, supplément n° 4 à la revue Archéologie du Midi Médiéval, p. 229-250.

HAUTEFEUILLE 2006d : F. HAUTEFEUILLE, « La villa et les autres structures de peuplement dans les pays de moyenne Garonne au VII^e siècle », *Actes de la table ronde de Pau, 24 et 25 novembre 2000*, Pau, p. 351-362.

HAUTEFEUILLE 2006e: F. HAUTEFEUILLE, « Livre de compte ou livre de raison: le registre d'une famille de paysans quercynois, les Guitard de Saint-Anthet (1417-1526), », *Ecrire, compter, mesurer, vers une histoire des rationalités pratiques*, p. 231-247.

HAUTEFEUILLE 2007: F. HAUTEFEUILLE, « Les élites rurales laissent-elles une trace archéologique ? Etude à partir de quelques cas du sud-ouest de la France », L'habitat dispersé dans l'Europe médiévale et moderne, FLARAN, p. 163-178.

HAUTEFEUILLE 2008: F. HAUTEFEUILLE, « Une vicomté sans vicomte: les Gausbert de Castelnau », *Vicomtes et vicomtés dans l'Occident médiéval*, Toulouse, p. 61-72.

HAUTEFEUILLE 2009 : F. HAUTEFEUILLE, « Les vigueries carolingiennes en Quercy Toulousain », *Annales du Midi*, 121, 266, p. 199-213.

HAUTEFEUILLE 2011: F. HAUTEFEUILLE, « Communautés « infra-juridiques »: pouvoirs et imbrication des territoires en pays d'habitat dispersé (sud-ouest du Massif Central) à la fin du Moyen Age (XIII^e-XV^e siècle). », *Mélanges de l'école Française de Rome, Moyen Age, 123-2*, p. 345-359.

HAUTEFEUILLE, CONTE 2009 F. HAUTEFEUILLE, P. CONTE, « Commissions interregionales de la recherche archéologique, Bilan du mandat 2003-2006 interrégion sud-ouest », Ministère de la Culture, Sous direction de l'Archéologie, p. 93-102.

HAUTEFEUILLE, DETRAIN 1996 : F. HAUTEFEUILLE, L. DETRAIN, Sondages et évaluations du tracé linéaire de l'autoroute A-20, AFAN GSO, SRA Midi Pyrénées, 15 vol.

HAUTEFEUILLE, JOUVE 2012 : F. HAUTEFEUILLE, B. JOUVE, « La définition des élites rurales (XIII-XVe siècle) au carrefour des approches historiques, archéologiques, mathématiques », Elites rurales méditerranéenne au Moyen Age, Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge 124/2, p. 383-403.

HENRY 2012: Y. HENRY, «Martres-Tolosane Pentens», Bilan scientifique Midi Pyrénées 2011, p. 68-72.

HIGOUNET-NADAL 1978 : A. HIGOUNET-NADAL, *Périgueux aux 14^e et 15^e siècle*, Fédération historique du Sud-Ouest.

HURST, HURST 1969: D. HURST, J. HURST, « Excavations at the medieval village of Wythemail, Northamptonshire », *Medieval Archaeology*, 13, p. 167-203.

HURST 1984: J. HURST, «The Wharram Research Project: results to 1983 [multidisciplinary enquiry into evolution of two-parish landscape] », Medieval Archaeology, 28, p. 77-111.

JONES 2010: R. JONES, « Contrasting patterns of village and hamlet desertion in England », Deserted villages revisited (edited by Christopher Dyer and Richard Jones, Hertfordshire, p. 8-27.

KÄLBERER 2007: G. KÄLBERER, Der Westhau der ehemaligen Abtei Moissac als Beispiel eines Vorhallenturmes. Ein mittelalterliches Bauwerk im Spannungsfeld funktionaler Anforderungen, dissertation zur erlangung des akademischen grades doktor der philosophie, soutenue à l'Universität Tübingen, 2007.

LABROUSSE 1965 : M. LABROUSSE, « Castelnau-Montratier, Saint Sernin de Thézels », *Gallia Information*, p. 440-441.

LACOSTE 1883 : G. LACOSTE, Histoire générale de la province du Quercy, Cahors.

LAFFONT 2006: P.-Y. LAFFONT, « Les estimes de 1464: formes et conditions d'une grande enquête fiscale en Languedoc à la fin du Moyen Age », De l'estime au cadastre en Europe: le Moyen Age, actes du colloque de Bercy des 11-13 juin 2003, Paris, p. 245-261.

LANQUETIN 2003: F. LANQUETIN, Etude d'un cas d'habitat dispersé, Naudin, un hameau en Lomagne aux XVII-XVIII^e siècles, mémoire de maîtrise sous la direction de F. Hautefeuille et Ch. Darles, Université de Pau, 2003.

LARTIGAUT 1973 : J. LARTIGAUT, « Les coutumes de l'église de Saint Martin de Capnié (Flaugnac) », Bulletin de la Société des Etudes du Lot, XCIV, p. 132-136.

LARTIGAUT 1974 : J. LARTIGAUT, « La paroisse rurale en Quercy au XV^e siècle », Montauban et le bas-Quercy, Actes du XXVII^e congrès d'études de la Fédération des sociétés académiques et savantes de Languedoc-Pyrénées, Montauban, p. 211-243.

LARTIGAUT 1978 : J. LARTIGAUT, Les Campagnes du Quercy après la guerre de cent ans : 1440/1500, Toulouse.

LARTIGAUT 1984 : J. LARTIGAUT, « Le castrum de Flaugnac », Bulletin de la Société des Etudes du Lot, 105, p. 167-211.

LARTIGAUT 1991 : J. LARTIGAUT, Puy-l'Evêque au Moyen Age : Le castrum et la châtellenie, Editions du Roc De Bourzac.

LARTIGAUT 1994 : J. LARTIGAUT, « Essai de la reconstitution de la temporalité épiscopale de Cahors (XIII^e-XV^e siècle) », Revue d'Agennais., 1-2, p. 117-129.

LAURENSON-RAUZAS 2001 : C. LAURENSON-RAUZAS, « Le débat sur la « mutation féodale » : état de la question », Europe around the year 1000, p. 11-40.

LEEUW, FAVORY 1998 : S.V. DER LEEUW, F. FAVORY, « Archaeomedes, la dynamique spatiotemporelle de l'habitat antique dans la vallée du Rhône : bilan et perspectives », Revue Archéologique de Narbonnaise, 31, 1, p. 257-298.

LEMAITRE 1988 : N. LEMAITRE, Le Rouergue flamboyant : clergé et paroisses du diocèse de Rodez (1417-1563), Editions du Cerf.

LEMESLE 1999 : B. LEMESLE, La société aristocratique dans le Haut-Maine: XIe-XIIe siècles, Presses universitaires de Rennes.

LETURCQ 2005: S. LETURCQ, «Territoires agraires et limites paroissiales», Médiévales, 49, p. 89-104.

LETURCQ 2007 : S. LETURCQ, Un village, la terre et ses hommes : Toury en Beauce, Comité des travaux historiques et scientifiques – CTHS.

LEVEAU, GROS, TREMENT 2000 : P. LEVEAU, P. GROS, F. TREMENT, « La recherche sur les élites gallo-romaines et le problème de la villa », ANTOINE A. (dir.), Campagnes de l'Ouest. Stratigraphie et relations sociales dans l'histoire, p. 287-302.

LEVI, REVEL 1989: G. LEVI, J. REVEL, Le pouvoir au village, Paris.

LIMAYRAC 1885 : L. LIMAYRAC, Étude sur le Moyen-Age : histoire d'une commune et d'une baronnie du Quercy, Castelnau-de-Montratier, Cahors.

LINEHAN 1966: C.D. LINEHAN, « Deserted sites and rabbit-warrens on Dartmoor, Devon », *Medieval Archaeology*, 10, p. 113-144.

LINON 1953 : G. LINON, « Une visite de Castelnau en 1785. », Bulletin de la Société des Etudes du Lot, 74, p. 221.

LITTLE 2009: B.J. LITTLE, « Family resemblances: a brief overview of history, anthropology, and historical archaeology in the United States», *International Handbook of Historical Archaeology*, p. 363-381.

LLUCH 1998 : R. LLUCH, « El mas i la servitud en el s segles XIV i XV. Una aproximació », El mas medieval a Catalunya ,, Banyoles, p. 85-94.

LOBRICHON 2002 : G. LOBRICHON, Les Gestes des évêques d'Auxerre, Tome I, Les classiques de l'histoire de France (42).

LORREN, PERIN 1997: C. LORREN, P. PERIN, « Images de la Gaule rurale au VI^e siècle », *Grégoire de Tours et l'espace gaulois, Actes du congrès international de Tours, 3-5 novembre 1994, textes réunis par Gautier (N.) et Galinié (H.)*, Joué-Lès-Tours, p. 93-110.

LOT 1929 : F. LOT, « L'état des paroisses et des feux de 1328 », Bibliothèque de l'École des Chartes, 90, p. 51-107.

MACE 2003 : L. MACE, Les comtes de Toulouse et leur entourage: XIIe-XIIIe siècles : rivalités, alliances et jeux de pouvoir, Toulouse.

MAGNOU-NORTIER 2012 : É. MAGNOU-NORTIER, Aux origines de la fiscalité moderne le système fiscal et sa gestion dans le royaume des Francs à l'épreuve des sources (V^e-XI^e siècles), Genève.

MALLEN ALCON 2007: D. MALLEN ALCON, Las masias fortificadas del Maestrazgo Turolense: localization, funcion, estructura et inventario, CEDDAR: Informes 13.

MALLORQUI, LLUCH 2003 : E. MALLORQUI, R. LLUCH, « Els maso s a l'època medieval. Origen i evolució », L'organització de l'espai rural a l'Europa Mediterrània. Masos, possessions, poderi, p. 37-64.

MARANDET 1996 : M.-C. MARANDET, « L'habitat isolé dans le diocèse de Saint-Papoul à la fin du Moyen Age », *Archéologie du Midi Médiéval*, 14, p. 141-157.

MARANDET 1999 : M.-C. MARANDET, « L'habitat intercalaire en Lauragais du XIV^e au XVI^e siècle », L'habitat dispersée dans l'Europe médiévale et moderne, FLARAN, p. 235-256.

MARANDET 2005 : M.-C. MARANDET, «L'habitat rural en Lauragais, XV^e-XVII^e siècles, », La maison rurale en pays d'habitat dispersé des origines aux années soixante, Colloque du CRHISCO, Rennes, p. 163-174.

MARANDET 2006 : M.-C. MARANDET, Les campagnes du Lauragais à la fin du Moyen âge: 1380-début du XVI siècle, Perpignan.

MAURIN 1992 : L. MAURIN, Villes et agglomérations urbaines antiques du sud-ouest de la Gaule : histoire et archéologie Deuxième colloque Aquitania, Bordeaux, 13-15 septembre 1990 (Aquitania, 6), Bordeaux.

MENANT, JESSENNE 2007 : F. MENANT, J.-P. JESSENNE, Les élites rurales dans l'Europe médiévale et moderne: actes des XXVII^e journées internationales d'histoire de l'abbaye de Flaran, 9, 10 et 11 septembre 2005, PUM.

MERLET, BOST 2011 : J.-C. MERLET, J.-P. BOST, De la lagune à l'airial : Le peuplement de la Grande-Lande. Aquitania, Supplément 24.

MICHAUD-FREJAVILLE 2002 : F. MICHAUD-FREJAVILLE, « Meuniers et moulins du comté de Sancerre à la fin du Moyen Age », Moulins et meuniers dans les campagnes européennes (Actes des journées de Flaran 1999), p. 97-110.

MORAND 1890: L. MORAND, Les Bauges, histoire et documents. Tome 2: Seigneurs ecclésiastiques, Chambéry.

MOUSNIER 2005 : M. MOUSNIER, « "Territorium castri" et autres vocables selon les chartes de coutumes méridionales », Les territoires du médiéviste, PUR, p. 187-206.

NIBODEAU 2008 : J.P. NIBODEAU, Nancras « La Coudrée, RFO de fouille préventive, INRAP GSO.

OLSON 1992: S. OLSON, « Family linkages and the structure of the local elite in the medieval and early modern village », *Medieval Prosopography*, 13:2 (Autumn 1992), p. 53-82.

PANFILI 2010 : D. PANFILI, Aristocraties méridionales : Toulousain - Quercy XI^e - XII^e siècles, PUR.

PASSARRIUS 2008: O. PASSARRIUS, Vilarnau: un village du Moyen Age en Roussillon, Canet-de-Rosselló.

PASSINI 1984 : J. PASSINI, Villes médiévales du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle : de Pampelune à Burgos : villes de fondation et villes d'origine romaine. Éditions Recherche sur les civilisations.

PASSINI 2000 : J. PASSINI, « Habitat villageois médiéval le long du chemin vers Saint Jacques de Compostelle », Castrum 6, maisons et espaces domestiques dans le monde méditerranéen au Moyen Age, p. 219-231.

PESEZ 1970 : J.-M. PESEZ, « Sur le Lévezou, l'établissement médiéval de Saint Jean Le Froid », *Archéologie du village déserté (Cahier des Annales*, 27), p. 55-93.

PESEZ 1971: J.-M. PESEZ, « Le village médiéval », Archéologie Médiévale, 1, p. 307-323.

PEYTREMANN 2010 : É. PEYTREMANN, « L'archéologie de l'habitat rural du haut Moyen Âge dans le nord de la France : trente ans d'apprentissage », Trente ans d'archéologie médiévale en France : un bilan pour un avenir (publications du CRAHM), Caen, p. 105-117.

PEYTREMANN, 2003: E. PEYTREMANN, Archéologie de l'habitat rural dans le nord de la France du IV^e au XII^e siècle, AFAM.

PIBOULE 1978a: P. PIBOULE, «Les souterrains aménagés de la France au Moyen Age», *Archéologie Médiévale*, 8, p. 117-163.

PIBOULE 1978b : P. PIBOULE, Les Souterrains aménagés de la France au Moyen Age: ombres et lumières d'un problème d'archéologie médiévale.

PICHOT 1999 : D. PICHOT, « L'habitat dispersé dans l'ouest de la France aux X-XIII^e siècle », L'habitat dispersé dans l'Europe médiévale et moderne, FLARAN, p. 65-96.

PICHOT 2002 : D. PICHOT, Le village éclaté : habitat et société dans les campagnes de l'Ouest au Moyen Age, PUR.

PICON, VICHY 2003: M. PICON, M. VICHY, « D'Orient en Occident: l'origine du verre à l'époque romaine et durant le Haut Moyen Age », Echanges et commerce du verre dans le monde antique, p. 17-31.

POIRIER 2006 : N. POIRIER, « Des plans terriers au cadastre ancien : Mesurer l'évolution de l'occupation du sol grâce au SIG », Le médiéviste et l'ordinateur, 44.

POIRIER 2010 : N. POIRIER, Un espace rural à la loupe paysage, peuplement et territoires en Berry de la préhistoire à nos jours, Presses universitaires François-Rabelais.

POUPONNOT 2010 : G. POUPONNOT, Saint Christophe, Route de la Mazurie. Une occupation médiévale du X^e au XIV^e siècle, Rapport de diagnostic archéologique INRAP, SRA Poitou-Charentes.

POUSTHOMIS 2006: B. POUSTHOMIS, « L'habitat nobiliaire du castrum de Durfort (Tarn), XIIIe-XIVe siècles », Résidences aristocratiques, résidences du pouvoir entre Loire et Pyrénées, X*-XV* siècles. Recherches archéologiques récentes, 1987-2002, Carcassonne, p. 291-305.

RAFTIS 1965: J.A. RAFTIS, « Peasant Mobility and Freedom in Mediaeval England », Report of the Annual Meeting of the Canadian Historical Association, 44, 1, p. 117-130.

RAFTIS 1966: J.A. RAFTIS, «The Concentration of Responsibility in Five Villages», *Mediaeval Studies*, 28, 1, p. 92-118.

RAVIER 1999 : X. RAVIER, « Remarques sur la charte de Nizezius », *Nouvelle Revue d'Onomastique*, 33-34, p. 111-142.

RAYNAUD 2007: C. RAYNAUD, Archéologie d'un village languedocien Lunel-Viel (Hérault) du Ier au XVIII^e siècle (Monographies d'archéologie méditerranéenne, 22), Lattes.

REAL 2001 : I. REAL, Vies de saints, vie de famille: représentation et système de la parenté dans le Royaume mérovingien (481-751) d'après les sources hagiographiques, Brepols.

REDON 1995 : O. REDON, « Le notaire au village. Enquête en pays siennois dans la deuxième moitié du XIIIème et au début du XIVe siècle », *Campagnes médiévales, l'homme et son espace : étude offerte à Robert Fossier*, Paris, p. 667-680.

REMY 2006: C. REMY, Seigneuries et châteaux-forts en Limousin. 1, Limoges.

RENOUX 2005 : A. RENOUX, « Vici, villae, villulae, colonicae et mansionilia. Remarques sur la dispersion de l'habitat aux confins nord-ouest du comté du Maine (VIème - IXe siècles) », La maison rurale en pays d'habitat dispersé de l'Antiquité au XXe siècle, Rennes, p. 243-260.

REVEL 1996 : J. REVEL, Jeux d'échelles : la micro-analyse à l'expérience, Gallimard.

RIGAUDIERE 2006: A. RIGAUDIERE, De l'estime au cadastre en Europe. Comité pour l'histoire économique et financière de la France.

RIPPON, FYFE, BROWN 2006: S. RIPPON, R. FYFE, A. BROWN, « Beyond Villages and Open Fields: The Origins and Development of a Historic Landscape Characterised by Dispersed Settlement in South-West England », *Medieval Archaeology*, 50, p. 85-114.

ROWLEY, WOOD 1995: T. ROWLEY, J. WOOD, Deserted Villages, Princes Risborough.

RUAS 2002 : M.-P. RUAS, Productions agricoles, stockage et finage en Montagne Noire médiévale: le grenier castral de Durfort (Tarn), DAF, Paris.

RUFFIE 2009 : J. RUFFIE, Etude de familles dans la paroisse de Vicdessos. Une micro-société villageoise dans les Pyrénées du pays de Foix 1680-1730 (http://www.theses.fr/s15638).

SANS AUTEUR 1802 : Traité des bâtiments propres à loger les animaux, qui sont nécessaires à l'économie rurale, Voss (Leipzig).

SANS AUTEUR 1867 : « Vita sancti Desiderii episcopi autissiodorensis », *Acta sanctorum*, *Octobris (XII)*, Paris, p. 361-369.

SCHNEIDER 2004 : L. SCHNEIDER, « Entre Antiquité et haut Moyen Age : tradition et renouveau de l'habitat de hauteur dans la Gaule du sud-est », *Paul-Albert Février de l'Antiquité au Moyen Age, Actes du colloque de Fréjus, 7 et 8 avril 2001*, p. 173-200.

SCHNEIDER 2007a : L. SCHNEIDER, « In regno Septimanie, in comitatu et territorio biterrensi. Le Biterrois et l'aristocratie biterroise de la fin du IX^e à la fin du X^e siècle », *Annales du Midi*, 119, 260, p. 409-456.

SCHNEIDER 2007b : L. SCHNEIDER, « Structures du peuplement et formes de l'habitat dans les campagnes du sud-est de la France de l'Antiquité au Moyen Âge (IV^e-VIII^e s.) : essai de synthèse », *Gallia*, 64, 1, p. 11-56.

SCHNEIDER 2010 : L. SCHNEIDER, « De la fouille des villages abandonnés à l'archéologie des territoires locaux. L'étude des systèmes d'habitat du haut Moyen Age en France méridionale (V^e-X^e siècle) : nouveaux matériaux, nouvelles interrogations », *Trente ans d'archéologie médiévale en France.* Un bilan pour un avenir. p. 133-161.

SCHNEIDER 2013 : L. SCHNEIDER, Recherches d'archéologie médiévale en France méditerranéenne Formes et réseaux de l'habitat, lieux de pouvoir, territoires et castra du haut Moyen Âge languedocien (VI–XII siècle), Habilitation à Diriger des Recherches, Université de Tours.

SCHOFIELD 2002: P. SCHOFIELD, Peasant and community in late medieval England, Basingstoke.

SERRA I CLOTA 1990 : A. SERRA I CLOTA, La comunitat rural a la Catalunya medieval: Collsacabra (s. XIII-XVI), Vic.

SERRES 1605 : O. DE SERRES, Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs, d'Olivier de Serres,... 3e édition, reveüë et augmentée par l'auteur...

SILVESTER 2010: R. SILVESTER, « Abandoning the uplands: depopulation among dispersed settlements in western England », *Deserted villages revisited (edited by Christopher Dyer and Richard Jones)*, Hertfordshire, p. 140-161.

TASSAUX 2004: F. TASSAUX, « Aglomérations secondaires et premier réseau urbain du Sud-Ouest », Revue de l'Agenais, 131, 1, p. 23-42.

TASSAUX, MANGIN 1992: F. TASSAUX, M. MANGIN, «Les agglomérations secondaires de l'Aquitaine romaine», Villes et agglomérations urbaines antiques du sud-ouest de la Gaule : histoire et archéologie. Deuxième colloque Aquitania, Bordeaux, 13-15 septembre 1990 (supplément Aquitania n° 6), p. 461-493.

THOMPSON 1960: F.H. THOMPSON, « The Deserted Medieval Village of Riseholme, near Lincoln and a description of some trial excavations on the site », *Medieval Archaeology*, 4, p. 95-108.

To Figueras 1993 : L. To Figueras, « Le mas catalan du XIIe s. : genèse et évolution d'une structure d'encadrement et d'asservissement de la paysannerie », *Cahiers de Civilisation Médiévale*, XXXVI, 2, p. 151-177.

TO FIGUERAS 1999: L. TO FIGUERAS, « El nom dels masos (el domini de Santa Maria de Vilabertran en els segles XI-XIII », Homes, masos, historia, la catalunya del Nord-est (segles XI-XX), p. 23-42.

TORRE GONZALO 2012: S. TORRE GONZALO, Construir el paisaje: habitat disperso en el maestrazgo turolense de la edad media, Zaragoza.

TOUZERY 2007: M. TOUZERY, De l'estime au cadastre en Europe: l'époque moderne. Comité pour l'Histoire économique et financière.

TREMENT, SEGARD, DOUSTEYSSIER 2004: F. TREMENT, M. SEGARD, B. DOUSTEYSSIER, « Les villae gallo-romaines dans le territoire proche d'Augustonemetum – Clermont-Ferrand, Approche critique de la documentation archéologique », Revue Archéologique du Centre de la France, 43, 1, p. 115-147.

TRICARD 1996 : J. TRICARD, Les campagnes limousines du XIV^e au XVI^e siècle: originalité et limites d'une reconstruction rurale, Publications de la Sorbonne.

TRICARD 1999 : J. TRICARD, «L'habitat dispersé en Limousin aux XIV^e et XV^e siècles : le témoignage des textes », L'habitat dispersé dans l'Europe médiévale et moderne (Colloque de Flaran), PUM, p. 223-234.

TRICARD 2003a : J. TRICARD, Le village des limousins : études sur l'habitat et la société rurale du Moyen Âge à nos jours, Limoges.

TRICARD 2003b : J. TRICARD, « Villages, villageois et terroirs du XV^e siècle : Nouvelles sources, nouvelles perspectives », Le village des limousins: études sur l'habitat et la société rurale du Moyen Âge à nos jours, p. 141-153.

TRUC 2007: M.C. TRUC, « La chapelle Saint-Thomas d'Aizier, premiers résultats de six années de fouille programmée », Études des lépreux et léproseries au Moyen Âge dans le nord de la France, Histoire, Archéologie, patrimoine, p. 47-109.

VAGINAY 2003 : M. VAGINAY, Histoire des sites, histoire des hommes : Découvertes archéologiques réalisées lors de la construction de l'autoroute A20 en Quercy. Edition du Rouergue.

VALAIS 2012 : A. VALAIS, L'habitat rural au moyen âge dans le nord-ouest de la France, PUR.

VEQUAUD, GERBER 2009 : B. VEQUAUD, F. GERBER, « Saint-Georges-des-Coteaux "la ZAC des Coteaux" (Charente-Maritime) : la céramique du haut Moyen Âge (VIe-début IXe siècle) », *Aquitania*, 25, p. 213-232.

VERNA 2012 : C. VERNA, « Elites rurales, industries et fortune (Catalogne, Vallespir, XIV^e-XV^e siècle) », Les élites rurales méditerranéennes au Moyen Age, MEFRM, 124/2, p. 461-478.

VIALETTES, FOUCAUD 1972 : I. VIALETTES, G. FOUCAUD, « Un atelier de poterie estampée du IVe siècle dans le Lot », *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*, XCIII, p. 251-269.

VICHERD 2001 : G. VICHERD, « Château-Gaillard, Le Recourbe », Vivre à la Campagne au Moyen Âge, l'habitat rural du Ve au XIIe siècle (Bresse, Lyonnais, Dauphiné) d'après les données archéologiques (DARA, 26), Lyon, p. 177-224.

VIRE 2008 : M. VIRE, « Les souterrains aménagés, un sujet d'archéologie préventive », *Archéopages*, p. 39-40.

WICKHAM 2001a : C.J. WICKHAM, Communautés et clientèles en Toscane au XII^e siècle : les origines de la commune rurale dans la plaine de Lucques, Paris.

WICKHAM 2001b : C.J. WICKHAM, « Un pas vers le Moyen Age ? Permanences et mutations », Les campagnes de la Gaule à la fin de l'Antiquité, Actes du colloque de Montpellier, Antibes, p. 555-567.

YANTE 2010 : J.-M. YANTE, Autour du « village »: établissements humains, finages et communautés rurales entre Seine et Rhin (IV^e - $XIII^e$ siècles) : actes du colloque international de Louvain-la-Neuve, 16 - 17 mai 2003.

ZADORA-RIO 1995 : E. ZADORA-RIO, « Le village des historiens et le village des archéologues », Campagnes médiévales. L'homme et son espace. Etudes offertes à Robert Fossier, Paris, p. 145-153.

ZADORA-RIO 2008: E. ZADORA-RIO, Des paroisses de Touraine aux communes d'Indre-et-Loire la formation des territoires, Tours.

ZHOU, MONDRAGON 2004: S. ZHOU, R. MONDRAGON, «The rich-club phenomenon in the Internet topology», *IEEE Communications Letters.*, 8 (3), p. 180-182.

Sources éditées

DAILLUT 1999 : O.V. DAILLUT, Le cartulaire de Cahors et les sources documentaires du Quercy médiéval (XI^e-XII^e siècle), mémoire de maîtrise sous la direction de P. Bonnassie et B. Cursente, Université de Toulouse 2, 1999.

DAUX 1911: C. DAUX, « Eclaircissement sur la charte de Nizezius (680) », Revue d'Histoire de l'Eglise de France, 2, p. 511-538 et 641-663.

DESJARDINS 1879 : G. DESJARDINS, Cartulaire de l'abbaye de Conques en Rouergue, Picard.

DELOCHE 1859 : M. DELOCHE, Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu (en Limousin), Collection de documents inédits sur l'Histoire de France. 1re série : Histoire politique, Paris.

DOSSAT 1966: Y. DOSSAT, Saisimentum comitatus Tholosani, Bibliothèque Nationale, Paris.

DOUAIS 1887 : C. DOUAIS, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Sernin de Toulouse : 844-1200. Picard – Privat, Paris – Toulouse.

DUVERNOY 2001 : J. DUVERNOY, L'inquisition en Quercy: le registre des pénitences de Pierre Cellan, 1241-1242, L'Hydre Éditions, Castelnaud la Chapelle.

FONT-REAULX, PROU 1961 : J. DE FONT-REAULX, M. PROU, Pouillés de la Province de Bourges, Paris.

FOURNIAL 1989: E. FOURNIAL, Cartulaire de l'abbaye de Vabres au diocèse de Rodez, essai de reconstitution d'un document disparu, Rodez.

FOURNIER, GUEBIN 1959 : P.-F. FOURNIER, P. GUEBIN, Enquêtes administratives d'Alfonse de Poitiers arrêts de son Parlement tenu à Toulouse et textes annexes 1249-1271 (Collection de documents inédits sur l'histoire de France), Paris.

GUEBIN 1930: P. GUEBIN, Petri Vallium Sarnaii monachi Hystoria Albigensis, Paris.

KRUSCH 1902: B. KRUSCH, « Vita Desiderii Cadurcae urbis episcopi », Passiones vitaeque sanctorum aevi Merowingici (Monumenta Germaniae Historica, Scriptores Rerum Merowingicarum, IV), Hanovre et Leipzig, p. 547-602.

MOLINIER 1894: A. MOLINIER, Correspondance administrative d'Alfonse de Poitiers, Paris.

NORBERT 1961: D. NORBERT, Epistulae Sancti Desiderii Cadurcensis, Uppsala.

OURLIAC, MAGNOU 1984 : P. OURLIAC, A.-M. MAGNOU, Cartulaire de l'abbaye de Lézat. Cths Edition.

PEÑA 1977 : N. DE PEÑA, *Documents sur la maison de Durfort: XI^e-XV^e siècle,* Fédération historique du Sud-Ouest.

POUPARDIN 1900 : R. POUPARDIN, Vita Sancti Desiderii : La vie de Saint, Didier, évêque de Cahors, 630-655, Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire.

RAVIER, CURSENTE 2005 : X. RAVIER, B. CURSENTE, Le cartulaire de Bigorre (XI -XIII siècle), Paris.

REBOUIS 1886 : H.-É. REBOUIS, Coutumes de Lauzerte, Montauban.

GUILHAMON 1952 : H. GUILHAMON, Journal des voyages en Haute-Guienne de J.F. Henry de Richeprey (Archives historiques du Rouergue, 20), Rodez.

TAILLEFER 1895 : A. TAILLEFER, « Charte de coutumes donnée par Raymond comte de Toulouse aux habitants de Mondenard (3 mai 1249) », Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Tarn-et-Garonne, XXIII, p. 209-220.

TAILLEFER 1903: A. TAILLEFER, Coutumes de Saint Paul del Burges, Montauban.

Taillefer 1908: B. Taillefer, Louables contumes de Boulve et de Creyssens, 24 septembre 1467. Cahors.

Taillefer 1909 : B. Taillefer, L'abbé Taillefer. Louables coutumes de Lebrel et de Caminel. Cahors.

Taillefer 1912: B. Taillefer, Les coutumes de Montcuq, Cahors.

VERLAGUET 1910 : P.-A. VERLAGUET, Cartulaire de l'abbaye de Sylvanès, Archives historiques du Rouergue.

Table des figures

Fig.	. 1 – Localisation générale	20
Fig.	. 2 : Carte des principales châtellenies au nord du bassin de la moyenne Garonne	22
Fig.	3 : Carte de la châtellenie de Castelnau en 1291	24
Fig.	. 4 : Vue d'une ferme isolée dans la vallée de la Barguelonne	25
Fig.	. 5 : carte des paroisses de la châtellenie	29
Fig.	. 6 : carte des <i>vicaria</i> carolingiennes	33
Fig.	.7 Les possessions de la famille des seigneurs de Castelnau à la fin du XIe siècle	36
	8 : La châtellenie de Castelnau vers 1250	
Fig.	9 : Les subdivisions en baylies d'après la charte de 1291	42
	. 10 : Les subdivisions en taillables	
Fig.	. 11 : Liste des taillables à la fin du Moyen Age	48
	12 : L'habitat dispersé dans le sud-ouest de la France (état des connaissances	
Ū	archéologiques en 2013).	55
Fig.	. 13 : Tableau des surfaces diagnostiquées par l'INRAP de 2004 à 2011 (données M	
Ü	et INRAP)	
Fig.	. 14 : Cartes comparatives des découvertes de sites d'habitat médiévaux et de la	
Ü	structure actuelle de l'habitat	64
Fig.	. 15 : Carte de l'occupation antique	66
_	. 16 : Vue aérienne (drone) du village de Flaugnac	
	. 17 : Position relative des prises de vue sur Flaugnac par drone octorotor (N. Poir	
Ü	C. Calastrenc, F. Hautefeuille)	
Fig.	. 18 : Topographie générale du village de Flaugnac (extraite des photos du drone, 0	
Ü	Calastrenc)	
Fig.	. 19 : Plan général des structures antiques	
_	. 20 : Plan de détails des structures antiques	
_	. 21 : Photos de détail du fragment de mur M-3 près de l'église	
	. 22 : Céramique antique issue de Flaugnac	
	. 23 : Répartition géographique des lieux cités dans les sources du VIIe siècle	
	. 24 : Le vocabulaire de l'habitat rural au VII ^e siècle	
	25 : Identification des lieux cités dans la vita de saint Didier (hors liste de donation	
Ū	de <i>villae</i>)	
Fig.	26 : Quelques données chiffrées sur le vocabulaire de l'habitat dans les cartulaire	s98
Fig.	27 : Carte de répartition du lexique de l'habitat dans les cartulaires du Moyen Age	9
	central	
Fig.	. 28 : Densité de sites médiévaux dans la vallée supérieure de la Barguelonne	103
Fig.	. 29 : Le mas de Calmont	112
Fig.	. 30 : Exemples de multipropriétés sur des micro-parcellaire en lanière du mas de	
	Francès (paroisse de Boisse)	116
Fig.	. 31 : le mas de Banherette	118
Fig.	. 32 : le mas de Malemousque	119
	. 33 : Le secteur du village de Boisse, du château de Cognossac et du mas del Barbi	
J		
Fig.	. 34 : Schéma d'évolution du mas de la Boissière de 1300 à 1537	
	. 35 : le finage de Francès	
	. 36 : Les moulins dans la châtellenie de Castelnau	
	. 37 : Synthèse des plans de moulins	
	. 38 : plans et photos du moulin de Brousse	

Fig. 39 : Plans de mas médiévaux avec leur four	143
Fig. 40: Les souterrains médiévaux dans la châtellenie de Castelnau	
Fig. 41: Le mas de Meaux dans son contexte topographique	
Fig. 42 : Les finages de mas autour de Meaux, paroisse de Thézels : état de la propr	
en 1823	
Fig. 43: Modélisation de l'évolution du finage de Meaux et de ses finages secondair	
Fig. 44 : Répartition des types de culture autour du mas de Meaux	
Fig. 45 : plan de localisation de la borde de Maurélis	
Fig. 46 : vue aérienne du site	
Fig. 47 : plan général du site	
Fig. 48 : plan général de la borde	
Fig. 49 : vue générale de la borde en fin de fouille	165
Fig. 50 : Borde de Maurélis : vue restituée de l'état initial de le ferme, vers 1350 (de	essin
Emile Hautefeuille)	
Fig. 51 : Borde de Maurélis : extension du finage des fermes de Maurélis en 1592	
Fig. 52 : Vue d'une page du livre de raison des Guitard	
Fig. 53 : Evolution spatiale des possessions de la famille Guitard entre 1250 et 150	
Fig. 54 : Généalogie simplifiée de la famille Guitard	
Fig. 55: Le projet Graphcomp (interface de saisie et exemple de graphe relationnel	
Fig. 56: Modélisation des réseaux sociaux de la famille Guitard au XV° s	-
Fig. 57 : Répartition spatiale des liens sociaux des Guitard d'après le livre de raisor	
Fig. 58 : Les dots des filles de la famille Guitard (extrait du mémoire de Maîtrise de	
Echevarria, p. 96)	
Fig. 59 : Carte des villages de la châtellenie de Castelnau	
Fig. 60 : La désignation des juridictions dans le <i>Saisimentum Comitatus Tholosani</i>	
Fig. 61 : Répartition chronologique de la documentation écrite sur le <i>castrum</i> de	1 7 5
Castelnau	196
Fig. 62 : Le plan de Castelnau en 1785	
Fig. 63 : Vue aérienne de Castelnau (photo F. Mulliez)	
Fig. 64: Castelnau dans son environnement topographique proche	
Fig. 65 : Plan restitué de Castelnau avant 1250	
Fig. 66 : Vue de l'ancienne église de Castelnau vers 1900	
Fig. 67 : Liste des propriétaires de maisons à Castelnau attestés avant 1348	
Fig. 68: Extension de la « ville neuve » (1240-1340)	
Fig. 69 : Castelnau dans son environnement : les liens avec le finage au début du XI	
sièclesiècle	
Fig. 70 : Evolution annuelle du nombre de notaires en activité à Castelnau	
Fig. 71 : Vue de la maison de Manas à Castelnau (vers 1300) – carte postale vers 19	
rig. 71. vue de la maison de Manas à Castemau (vers 1300) – carte postale vers 13	
Fig. 72 : Castelnau entre 1340 et 1540	
Fig. 73 : Répartition spatiale des possessions de la famille Maurel entre 1454 et 14	
Fig. 74. Legalization des maignes fortes construites ou reconstruites que VIII a et l	
Fig. 74: Localisation des maisons fortes construites ou reconstruites aux XV° s. et X	
autour de Castelnau	
Fig. 75: Plan cadastral du village de Saint Aureil et position des vestiges antiques	∠∠ /
Fig. 76 : Vue figurée de l'église de Saint Sernin en 1783 d'après Arch. Dép. Tarn-et-	າາດ
Garonne, 1 J 311 - 2	
Fig. 77 : Vue du linteau dit de le « pierre Constantine » (cliché : musée de Cahors)	ZZ9

Fig. 78 : Vue du chapiteau corinthien conservé près de l'église de Saint-Aureil (cl	
Hautefeuille)Fig. 79 - Vue par archéodrone du village actuel de Saint-Aureil (cliché Nicolas Po	
11g. 77 Vue par archeourone du vinage actuer de bante riuren (enene incolas ro	
Fig. 80 – Plan de l'église de Saint Aureil	
Fig. 81 – Coupe partielle de la motte de Saint Aureil	
Fig. 82 – Mur et fenêtre de l'église emmottée de Saint Aureil	
Fig. 83 – Plan du village vers 1475-1500	
Fig. 84 – Extension des espaces funéraires de Flaugnac	242
Fig. 85 – Les premiers aménagements connus de Flaugnac (X-XII° s.)	
Fig. 86 – Flaugnac au XIIIe siècle. d'après les textes et les données archéologiques	
Fig. 87 – Les villages d'origine ecclésiale	
Fig. 88 – Le village de La Graulière au début du XIVe siècle.	
Fig. 89 – Le village de Lamoleyrette à la fin du Moyen Age	
Fig. 90 – Le village de Lhospitalet d'après le cadastre de 1823	
Fig. 91 – Les différentes formes d'accensement au XV ^e siècle en Quercy Fig. 92 – Le finage du village de Bach	
Fig. 93 – Tableau de synthèse des différents villages de la châtellenie	
Fig. 94 – Plan restitué du village médiéval de Labarthe	
Fig. 95 – Les flux de redevances vers la maison forte de Genibrède (1250-1550).	
Fig. 96 – Maisons fortes et forts villageois dans la châtellenie de Castelnau	
Fig. 97 – Le fort de Saint Privat (commune de Flaugnac, Lot)	
Fig. 98 – Le fort de Cognossac (commune de Castelnau-Montratier, Lot)	
Fig. 99 – Les réduits près des repaires dans l'ouest du Lot (d'après Comet 2009, 1	
Fig. 100 – L'équipement religieux de la châtellenie de Castelnau	
Fig. 101 – Tableau de synthèse des diocèses méridionaux	
Fig. 102 – Corrélation paroisse /commune dans le sud de la France	
Fig. 103 – Surface moyenne des paroisses le sud de la France	
Fig. 104 – Démographie de la famille et du mas de Lalbarède (paroisse de Boisse	
Fig. 105 – Démographie de la famille et du mas de Banherette (paroisse de Boiss	-
Fig. 106 – Démographie de la famille et du mas de Calmont (paroisse de Boisse).	
Fig. 107 – Démographie de la famille et du mas de Boissière (paroisse de Boisse)	
Fig. 108 – Evolution comparée des familles Boissière et Chazarenc (mas de Boiss	
Boisse)Fig. 109 – Dynamique des mas autour de Boisse vers 1340	
Fig. 110 – Dynamique des mas autour de Boisse vers 1360 Fig. 111 – Dynamique des mas autour de Boisse vers 1380	
Fig. 112 – Dynamique des mas autour de Boisse vers 1300	
Fig. 113 – Démographie de la famille de Combelcau résidant partiellement au vil	
La Graulière	_
Fig. 114 – Le finage de la Graulière d'après les affranchissements de la première	
du XIV° siècle	
Fig. 115 – Densité de l'emprise foncière de quatre familles du village de La Graul	
le finage du villagele finage du village	
Fig. 116 – La transformation du finage de la Graulière vers 1450-1500	299
Fig. 117 – Les tenures blocs autour de la Graulière après les réaccensements des	
1440-1500	
Fig. 118 – Répartition géographique des droits sur le moulin Ramondenc en 166	4 302

Fig.	. 119 – L'absorption du finage de la Graulière par ceux de Flaugnac et de Castelna	u au
	XVI° siècle	303
Fig.	. 120 – Localisation des sites ayant donné lieu à une fiche (sites numérotés)	310
Fig.	. 121 : Plan de localisation de la borde de Maurélis	349
Fig.	. 122 : vue aérienne du site	350
Fig.	. 123 : plan général du site	351
Fig.	. 124 : plan général de la borde	353
Fig.	. 125 : vue générale de la borde en fin de fouille	354
Fig.	. 126 : Partie excavée de l'ES 3	356
Fig.	. 127 : vue du mur M-18	357
Fig.	. 128 : façade sud de M-18	357
Fig.	. 129 : Coupe nord sud du site	360
Fig.	. 130 : vue de M-6	361
Fig.	. 131 : Détail de la reprise dans M-6	361
Fig.	. 132 : Vue du mur M-13	362
Fig.	. 133 : Vue de la « cave »	363
Fig.	. 134 : plan et coupe de la cave	364
Fig.	. 135 : vue de M -28	366
Fig.	. 136 : vue du trou de poteau 2496, dans l'épaisseur du mur M-28	366
Fig.	. 137 : vue de la partie excavé de l'ES 2	367
Fig.	. 138 : vue des deux murs M-14 et M-16 avec les ressauts	368
Fig.	. 139 : vue du parement ouest de M-14	369
Fig.	. 140 : vue générale de l'annexe ES 5	370
Fig.	. 141 : Borde de Maurélis : vue générale de l'annexe ES 7 141 : Borde de Maurélis : vue générale de l'annexe ES 7	373
Fig.	. 142 : Borde de Maurélis : comparaison des murs M-24 et M-18	374
	. 143 : Borde de Maurélis : coupe est-ouest	
Fig.	. 144 : Borde de Maurélis : vue des niveaux d'effondrement de la toiture dans l'ES	3
		376
Fig.	. 145 : Borde de Maurélis : trous de poteaux et aménagements intérieurs dans l'ES	3.
_	. 146 : Borde de Maurélis : détail des encoches du mur M-19	
Fig.	. 147 : Borde de Maurélis : planche de céramique polie (Première phase d'occupat	
	de la ferme)	387
Fig.	148 : Borde de Maurélis : Céramique à glaçure plombifère (Seconde phase	
	d'occupation de la ferme)	
Fig.	. 149 : Borde de Maurélis : répartition spatiale du mobilier non céramique	390
Fiσ	150 · Rorde de Maurélis · extension du finage des fermes de Maurélis en 1592	397